

HISTOIRE

DE

LILLE.



Paris, imprimé par René.

LE BARBIER DE LILLE

(1792)

HISTOIRE

DE

LILLE

Par

Victor DERODE.

TOME III.



PARIS,

J. HÉBRARD ET C.ie, LIBRAIRES, 13, RUE DE SAVOIE;

LILLE,

BEGHIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE ESQUERMOISE, 15. | BRONNER-BAUWENS, RUE DU PONT-NEUF, 4.

MDCCCXLVIII





Paris, imprimé par René.

LE BARBIER DE LILLE

(1792)

HISTOIRE

DE

LILLE

Par

Victor DERODE.

TOME III.



PARIS,

J. HÉBRARD et C.ie, libraires, [illegible], [illegible]

LILLE,

BEGHIN, libraire-éditeur, rue Esquermoise, 15.

[illegible]

MDCCCXLVII



HISTOIRE DE LILLE.

CHAPITRE I.

Lille sous les Assemblées.

PROLOGUE.

Ce chapitre traitera de ce qui concerne :

1° Lille sous l'Assemblée Nationale dite Constituante;
2° Lille sous l'Assemblée Législative;
3° Lille sous la Convention;
4° Lille sous le Directoire.

Battu en brèche par la majorité de la nation, le vieil ordre de choses va s'écrouler. Nous allons assister à cette ruine que tant de symptômes nous ont présagée. Tous les griefs particuliers, tous les mouvements

partiels vont se concentrer dans un commun et irrésistible effort. Unis lorsqu'il est question d'abattre, les esprits vont se diviser lorsqu'il s'agira d'élever un nouvel édifice; et cette division va donner entrée au désordre, à l'anarchie, à la guerre civile, à des maux lamentables dont le souvenir traversera les siècles, comme une leçon aussi effrayante pour les peuples que pour les rois.

Toutefois le mouvement de 1789 était une belle et généreuse tentative: pour la plupart de nos pères, c'était l'organisation civile du christianisme, ou si l'on veut, l'application du précepte divin à la société politique; c'était la tendance à faire de la France une seule et vaste commune. Il s'agissait de fondre et d'unir des éléments divers, discordants et réfractaires, afin d'en mouler une majestueuse image ou plutôt d'en faire sortir un être animé que devait régir tout ce qui est universellement juste et vrai: l'égalité devant la loi, la liberté dans l'ordre, l'uniformité dans le droit, et tout ce qui découle de ces sources saintes; en un mot, il était question de régénérer les idées, le pouvoir et l'administration. Assurément la chose est assez belle, elle était particulièrement assez désirée alors, pour que de nobles cœurs cédassent à un puissant entraînement. Là, prirent leur source la spontanéité et la vigueur du mouvement révolutionnaire.

Les crimes de la Terreur le détournèrent du but sacré qu'il voulait atteindre; le despotisme de l'Empire le ralentit; les concessions de la Restauration l'amusèrent sans fruit (*). La révolution de Juillet devait le replacer au point de départ...

La révolution de 1789, comme l'entendait l'immense majorité des Français, n'était pas l'abolition du pouvoir monarchique ni l'érection d'une république tantôt démagogique, tantôt directoriale, puis consulaire ou impériale, presque toujours despotique et menaçant de la guillotine ou du sabre; c'était la substitution d'une administration régulière, commune, éclairée, à un régime de faveur, d'arbitraire, de scandaleuse prodigalité. C'était l'extension de la loi et non la destruction de toute loi; c'était la pratique légale de la fraternité et de l'égalité de l'évangile; c'était enfin l'expansion universelle de la raison politique dont le foyer s'allumait en France. Comme le dit un célèbre écrivain, cette doctrine devait fasciner les peuples et avoir pour disciples tous les hommes généreux.

Aujourd'hui, la main sur la conscience, demandons-nous si la réalisation de ce dessein aurait coûté à la France, à l'Europe, ce que, pour le combattre, on a follement et si affreusement dépensé d'or et de richesses de tout genre, de sang et de larmes, d'efforts et d'énergie, de vertus et de crimes!!

(*) La déclaration des droits des Français adoptée par la chambre (5 juillet 1816), porte, article 5: « Tons » les pouvoirs émanent du peuple.... La souveraineté du peuple se compose de la réunion des droits de tous » les citoyens.... »

LILLE SOUS L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Pour notre province, le parti du mouvement se composait de trois éléments bien distincts, savoir: la majorité de la noblesse, une bonne partie du clergé et la presque totalité de la roture et du commerce.

Au dire de plusieurs annotateurs, Lille comptait alors quatre-vingt mille habitants. Toute cette population était en émoi pour la nomination des députés. Le 6 janvier, les assemblées étaient convoquées à l'effet (1) de préparer les élections; cérémonie inaccoutumée, privilége devenu extraordinaire. C'était le moment d'appliquer les théories qui depuis long-temps se remuaient dans les esprits.

Les anciens pouvoirs n'avaient saisi ni la nature ni la portée du mouvement révolutionnaire; ils n'entendaient pas s'annihiler volontairement, mais leurs prétentions trouvaient une énergique opposition. En décembre 1788, sur le bruit qui courait d'un changement prochain dans l'administration de la Commune, le Magistrat avait protesté en invoquant les anciens priviléges. A leur tour, le 14 janvier 1789, les électeurs s'élevaient avec force contre la doctrine des Magistrats qui s'étaient persuadés que le nouvel ordre de choses était la continuation de l'ancien. Ces citoyens disaient dans leur manifeste : « Le moment est » venu de nous tirer de la nullité où l'ambition de nos municipaux

(1) Voyez *les Doléances du Clergé des ville et châtellenie de Lille*, 1789; in-4°, p. 28.

» voudrait nous tenir.... C'est le meilleur des rois qui nous pro- » cure cet heureux événement.... A quel degré d'énergie n'élève- » t-il pas la nation!... Gardons-nous de croire que la constitution » originelle favorise l'absurde prétention de nos magistrats!.... » Nos pères n'ont jamais été si dépourvus de sens commun, que » de renoncer en faveur d'officiers du prince, au droit naturel » de se choisir des administrateurs........ La Chartre *(sic)* de la » comtesse Jeanne, de 1218 (il faudrait 1235), est le seul titre » que nous devions reconnaître, parce qu'*il est le seul où le con- » sentement du peuple soit intervenu...* » La question, on le voit, était très-nettement posée. Elle était comprise.

Le 17 janvier, des membres du tiers-état protestèrent et firent savoir au Magistrat qu'ils n'entendaient pas « que l'ancienne mu- » nicipalité de Lille fût considérée comme composant, seule, le » tiers-état de la ville; tandis que ce tiers-état était nécessaire- » ment composé d'eux soussignés et de tous les autres roturiers... » Ils s'opposaient donc à ce que « les officiers municipaux ou quel- » ques-uns d'entre eux consentissent à des subsides au nom des » soussignés et comme les représentant...... Et quoique disposés » à acquitter les subsides nécessaires........., ils ne se croiraient » pas obligés de les payer en vertu du consentement munici- » pal.... »

Tel est le langage que parlaient dès l'abord, à Lille, les plus honorables citoyens (1).

Pendant que ces pensées occupaient les esprits, de tristes souffrances aigrissaient la classe laborieuse. Dès le commencement du mois de janvier, un froid excessif qui avait régné dès l'hiver de 1788, faisait périr beaucoup de monde, en ville et à la campagne. Un dégel subit inonda les caves et les prairies. Un mois de février humide et froid, fit naître une grande hausse dans le prix du blé (2). Le mois d'avril amena une grande quantité de neige, et pour comble de malheur, le travail des fabriques cessa tout-à-fait.

(1) Par exemple, MM. Charvet, Wartel, Reynart-Bigo, Fauvel, Merlin, Bernard, Vandamme, Decroix, Brame, Virnot, Beaussier-Mathon, Cuvelier, Derecq, etc....

(2) Le 3 mai 1789, le blé valait 34 florins le sac (29 fr. l'hectolitre).

De là des murmures et une sourde disposition à l'émeute; car la faim est une dette à laquelle il faut satisfaire sans retard; c'est une créance que les malheureux n'ont pas le privilége d'ajourner!

Toutefois cette intempérie des saisons ne ralentissait pas le zèle des Lillois. Le 31 janvier, les corporations de métiers adhéraient à la protestation dont nous avons parlé. Gens de toute profession, artisans, artistes, financiers, gens de robes, commerçants de tous les étages, en un mot tous, exprimaient unanimement une même volonté. Les bourgs de la châtellenie ne tardèrent pas à protester à leur tour. Lannoy, Tourcoing (1), Roubaix (2) se mettent en tête des réclamants. Chacune de ces localités a soin de faire remarquer ce qu'elle possède et ce qu'elle donne, en hommes, en industrie, en contributions. Armentières, qui s'est distinguée par l'âpreté de son esprit réformiste, et plus tard par son dévouement à la Restauration, parle à son tour, le 11 janvier.

Les esprits étant ainsi disposés, une convocation pour la nomination de trente-six députés représentant le tiers-état de la ville de Lille, fut adressée aux citoyens, le 13 mars; les électeurs de la châtellenie furent réunis pour le même objet, le 16 du même mois. Ces députés avaient pour mission de recueillir les observations des divers corps de métiers, et de les coordonner pour rédiger le cahier des *doléances du tiers-état.* Parmi les élus, nous voyons MM. Wartel, Couvreur, Lagarde, Vanhœnacker, Panckouke, Leroy, Brame, etc., que l'on peut considérer comme les hommes les plus honnêtes, les plus amis de l'ordre et de la justice.

Le 19 mars, huit jours après leur élection, les commissaires avaient terminé leur travail et présentaient au public un projet de rédaction du cahier des *doléances.* Ils y demandaient une longue suite de réformes: l'élection pour tous les offices, la liberté de la navigation, la suppression de plusieurs droits, tonlieux, octrois sur les sels; le rachat des impôts de *wieware*, poids et balance, poids-madame..., la prohibition des fils étrangers, etc. Ils disaient: « Sans inculper les administrateurs actuels de la Municipalité, nous » nous plaignons des abus de tout genre que les temps ont amenés

(1) Le 7 janvier.
(2) Le 15 janvier.

» dans l'administration municipale, et nous demandons qu'il soit » donné les ordres nécessaires, le plus promptement possible, pour » remédier aux abus, etc (1). » Cette énumération absorbait dix-huit pages format in-4°.

La semaine suivante, les commissaires du bailliage de Lille et de la châtellenie parlèrent à leur tour, demandant, outre la suppression d'une foule de droits, l'inviolabilité des députés et l'aliénation des domaines de la couronne (2).

De telles demandes annonçaient jusqu'où s'était étendu l'examen. Ces nouveautés hardies alarmèrent plusieurs de ceux qui étaient, jusque-là, restés dans le Conseil échevinal; ils crurent devoir se retirer. MM. Daulmois, Prud'homme, Vandercruysse de Waziers donnèrent leur démission. Le mois suivant, cet exemple fut suivi par MM. Capron, Vanzeller, Bonnier de Layens, etc.

Les amis du mouvement furent eux-mêmes tirés de leurs préoccupations théoriques. Une impulsion dont le point de départ était inconnu, parcourait la France comme un de ces frissons précurseurs des troubles de l'organisme. Le 28 avril, une foule égarée pille et dévaste à Paris la maison Réveillon, au faubourg St-Antoine. Le lendemain 29, avant que la nouvelle en fût parvenue à Lille, le peuple de cette ville, ordinairement si calme, le peuple souffrant se jette sur les maisons des boulangers et en enlève tout le pain qui s'y trouve.

Des lettres anonymes avaient averti la municipalité de Lille qu'il se préparait des troubles pour le 29 avril. Poussés par un instinct de prudence, deux membres du Conseil s'étaient rendus chez M. de Boistel, commandant en l'absence du prince de Robecq; ils lui avaient proposé d'organiser sur-le-champ quelques compagnies bourgeoises. Cet officier parut surpris et offensé de cette sollicitude. Il répondit: « N'ayez aucune inquiétude, Messieurs, je me ferai » obéir des troupes, et je réponds de tout. » Loin d'être rassurés par cette fausse sécurité, les échevins s'assemblèrent, et, le soir,

(1) Cette pièce manuscrite, signée de trente-un députés, a été déposée par nous, avec plusieurs autres documents, dans les archives de M. Gentil-Descamps.

(2) In-4°, 17 pages, imprimé chez Danel.

ils étaient à délibérer, lorsqu'ils apprirent que l'émeute s'était organisée et qu'elle était à l'œuvre.

A cette démonstration désordonnée, on bat la générale, la garnison prend les armes (la garde nationale n'existait pas encore); des patrouilles nombreuses parcourent les rues pendant toute la journée; elles ne peuvent néanmoins empêcher que l'on ne brise les vitres chez MM. Lesage, Martel et quelques autres que les ouvriers accusaient d'être accapareurs.

Le même jour, au même instant, des mouvements semblables avaient lieu en diverses localités. Armentières eut des scènes analogues, et plusieurs fois il fallut y envoyer des détachements de la garnison de Lille.

Le 1er mai, une proclamation de M. Dusart, lieutenant-général, défendait, *de par le Roi*, tout rassemblement, toute violence.... Défense superflue dans des temps ordinaires, et plus superflue encore lorsque, dans des moments semblables, la force ne l'accompagnait pas pour la faire respecter.

L'ouverture des États-généraux, auxquels le département du Nord avait envoyé douze députés, devait avoir lieu le 27 avril (1). Les aruspices lillois en conçurent un mauvais présage; ce jour-là ils virent la foudre tomber sur la digue, au faubourg Notre-Dame.

La noblesse de la province suivait le mouvement politique, le

(1) L'article 26, section 1re des lettres-patentes de janvier 1790, publiées sur un décret du 22 décembre 1789, établissait que le nombre des représentants serait égal au nombre des départements multiplié par neuf, soit 747 députés. Ce nombre était distribué suivant trois proportions : 1° territoire; 2° population; 3° contributions. Chacun de ces titres donnait à la France 249 députés. La population totale du royaume était de 4,293,360 citoyens actifs; en divisant ce nombre par 249, on obtient 17,242, qui est l'unité de population pour un représentant. Or, le département avait 96,675 citoyens actifs, il devait donc, sous ce chef, avoir six députés. Les contributions foncières et mobilières de tout le royaume étaient de 300 millions, dont la deux cent quarante-neuvième partie est de 1,204,819. Or, le département payait pour contributions foncières 6,259,200, il avait donc droit, sous ce chef, à cinq députés; aux onze députés qui précédent, si l'on en ajoute trois pour le territoire, on a un total de quatorze. Le district voyant que le Nord n'en avait que douze, fit à ce sujet des réclamations auxquelles on n'a pas encore fait droit.

devançait quelquefois. Le 7 avril, elle avait établi un bureau de correspondance, pour adresser à ses députés aux États-généraux les mémoires et observations qu'elle jugerait nécessaires. Rien de plus libéral que la plupart des vœux qu'elle exprime à l'Assemblée. Elle y demande « un acte authentique qui ait le caractère de loi » fondamentale.... La nation ayant seule le droit de s'imposer... » aucune loi ne doit être portée sans le concours des trois États » et l'autorité du Roi... » Elle réclame « le principe de l'élection » des magistrats, le maintien de la liberté individuelle, l'abolition » des priviléges, la liberté *indéfinie* de la presse..., la suppression » absolue de la censure..., etc. »

Par une inconséquence flagrante, elle demandait ensuite qu'on admît exclusivement aux emplois ceux qui professaient la religion catholique, apostolique et romaine.... Elle voulait qu'on interdît à tout sectaire l'exercice public de son culte, et même la faculté d'en avoir des ministres....

Elle émettait aussi le vœu que « le séminaire établi à Lille, en » vertu des lettres-patentes de juillet 1671, et transféré à Tournai, » en vertu des lettres-patentes de mars 1686, et qui n'était plus » sous la surveillance du parlement de Flandre, fût transféré à » Lille, dans le terme d'un an, afin que le procureur du roi pût » s'assurer si l'enseignement et la discipline y étaient conformes aux » lois du royaume, et notamment à l'édit de 1682, pour la décla- » ration du clergé touchant la puissance ecclésiastique. » Elle demandait encore « la suppression de tous les offices qui donnaient » la noblesse. » Elle déclarait enfin que, « désormais, elle con- » tribuerait également et avec tous, aux charges et aux besoins de » l'État. »

Ce document, aussi irrécusable qu'important (1), nous semble un argument capital pour faire apprécier les hommes d'alors.

Le tiers-état comprit tout ce que cette résolution avait de généreux, et dans un factum qu'il fit paraître, il témoigna l'estime et l'admiration qu'elle lui inspirait. Toutefois il ne se relâcha pas de ses droits personnels. « Le tiers-état, dit-il, n'a pas encore eu

(1) Parmi les signataires, nous voyons le marquis Decroix, MM. de Stappens, Hespel d'Ocron, Godefroy, le comte de Thiennes, etc.

» l'occasion de développer son énergie..... Dédaigné trop long-» temps, il ne fait que récupérer ses droits naturels à la voix de » Sa Majesté, qui aime à s'environner des lumières de tous ses » sujets.... » Plus loin, il réclamait contre une délibération de la noblesse qui avait demandé qu'on votât par ordre et non par tête... « Notre vœu, dit-il, de même que celui de toutes les parties du » tiers-état du royaume, y est contraire... La généralité du *tiers* » pense que l'égalité constitutionnelle de ses députés à ceux réunis » du clergé et de la noblesse, tranche toute difficulté sur la ma-» nière de voter. »

A côté de ces deux ordres si progressifs, le clergé ne restait pas en arrière. Celui de Douai demandait que désormais « *les places* » *ne fussent plus données qu'au mérite.* » Ce qui laissait supposer qu'elles ne l'avaient pas été jusque-là. Celui de l'Artois, que « *toutes les cures du royaume fussent mises au concours....* » C'était parler comme la constitution civile du clergé allait bientôt le faire, « que *l'impôt ne fût perçu qu'après le vote des trois ordres...;* » que *le casuel forcé fût supprimé comme onéreux pour le peuple,* » *odieux et avilissant pour le clergé...* » Le même clergé demandait l'établissement d'écoles gratuites et séparées pour les enfants des deux sexes, etc.

Les curés du ressort de la gouvernance de Lille firent aussi paraître leurs *doléances* (1); un article demande que « *toutes les* » *communautés de filles soient déclarées paroissiennes et soumises à* » *la direction et surveillance des curés dans les paroisses desquels* » *les monastères sont situés* (2). » C'était changer complètement l'ordre de ces maisons; aussi firent-elles de promptes réclamations, dans lesquelles elles répondaient aussi à un article des plaintes de la noblesse (3) qui avait montré peu de bienveillance pour elles (4).

Dans la défense qu'elles entreprenaient, les religieuses exposaient au tiers-état et à la noblesse que « l'état religieux est le plus

(1) In-4° de vingt-cinq pages.

(2) Article 5 de la quatrième partie.

(3) Article 40 des doléances.

(4) Cette pièce est intitulée : *Très-humbles et très-respectueuses Remontrances d'une Carmélite*; in-8°; Lille, 29 avril 1789, six pages.

» parfait de tous, puisque le Sauveur a déclaré que Marie, sym-
» bole de la vie contemplative, a choisi une meilleure part que sa
» sœur, symbole de la vie active..... Que cette vie toute de prière
» et de contemplation répond mieux aux desseins que Dieu s'est
» proposés dans la création de l'univers, etc. »

Le clergé de Lille demandait que l'Assemblée nationale votât par ordre et non par tête... Il sollicitait des mesures sévères contre les blasphémateurs..., contre les auteurs des pièces de théâtre... Puis il réclamait le respect du secret des lettres, la liberté de la navigation, l'abolition des lettres de cachet, la liberté individuelle, la révocation de tout privilége exclusif... (1).

De semblables demandes énoncées avec une pareille unanimité, font assez voir où était le mal dont souffrait le pays.

Le 5 mai, eut lieu à Versailles, l'ouverture des États-généraux, qui ne s'étaient pas assemblés depuis 1614, et dont le dernier vote énoncé par les communes était celui-ci : « Le Roi est supplié d'or-
» donner que les seigneurs soient tenus d'affranchir dans leurs
» fiefs tous les serfs... »

Les imaginations en travail confiaient à la presse le soin de reproduire une foule de brochures tantôt sérieuses tantôt plaisantes. Parmi ces dernières, nous remarquons une « Lettre au Roi adressée
» à S. M. par les dames du tiers-état de la ville de Dunkerque,
» suivie des doléances et pétitions des dites dames. » Les prétendues signataires réclamaient l'égalité pour le beaux sexe, des amendes pour les célibataires âgés de plus de trente ans, etc.

L'écrit de l'abbé Sieyes : « *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* » fit une profonde sensation sur les esprits, et contribua sans doute à l'acte du 17 juin, par lequel le tiers-état se constitua en assemblée nationale. Cette déclaration imprima à la Révolution une direc-

(1) Les signataires de cette pièce sont : Billau, abbé de Loos ; Gosse, abbé de Cysoing ; l'abbé de Carondelet, prévôt du chapitre de Seclin ; de Muyssart, écolâtre de St-Pierre ; Blin et Gallonin, chanoines ; Saladin, curé de la Magdeleine ; Nolf, curé de St-Pierre ; Descamps, curé de St-Maurice ; Deledeuille, curé de St-Sauveur ; Goulet, chanoine de La Bassée ; Dupont, chanoine de Tourcoing ; Liénard, bénéficier de St-Pierre ; Leblond, bénéficier de St-Étienne.

tion qui jusque-là ne s'était pas montrée. Les Lillois suivaient avec surprise et inquiétude le mouvement qui se déclarait au loin. Les deux ordres ne tardèrent pas à s'unir au *tiers*. Les 27, 28, 29 juin, Versailles était illuminée à cause de cette réunion, qui semblait un heureux événement.

La fermentation sourde dont nous avons vu les premières manifestations, continuait à s'étendre au sein de la classe laborieuse; et, le 8 juillet, une émeute se serait de nouveau organisée à Lille, sans la vigilance des chefs, qui, depuis les premiers troubles, tenaient quatre cents hommes de la garnison toujours armés et de planton, avec les armes chargées. Le blé valait alors 48 florins le sac (40 fr. l'hectolitre). Le seul remède apporté à la disette consistait en une ordonnance qui réduisait la part du meunier à 1/32 de la mouture, au lieu du 1/16 qu'il prélevait auparavant.

C'est au milieu de ces pénibles circonstances que notre ville reçut le duc de Chartres, qui, quarante ans plus tard, fut élu roi des Français. Le prince était accompagné du duc de Montpensier, du comte de Beaujolais, ses frères, et de mademoiselle Adélaïde, sa sœur. Les nobles voyageurs logèrent à l'hôtel Bourbon, sur la Grand'Place. Un régiment de dragons avait été envoyé à leur rencontre, et toute la garnison avait bordé la haie. A leur entrée dans la ville et dans la citadelle, aussi bien qu'à leur sortie, on leur avait fait le salut accordé aux princes du sang. Le même jour, le chanoine Du Fresnoy se faisait recevoir *seigneur* de Marcq-en-Barœul. L'on ne prévoyait pas le moins du monde les événements qui se préparaient pour un prochain avenir.

Le lendemain, le bureau de la noblesse faisait opposition à un mémoire publié par l'évêque de Tournai. Ce prélat prétendait être, de droit, député aux États-généraux de la France, et c'est ce que l'on ne voulait pas lui concéder. Dès le 3 juillet, les nobles avaient signifié à leurs députés de travailler à faire exclure de l'assemblée nationale les ecclésiastiques et gentilshommes étrangers. L'évêque, surpris de cette démonstration, avait élevé des doutes sur l'authenticité d'un tel acte. La noblesse crut donc devoir en donner une confirmation solennelle où elle dit que sa démarche est appuyée « sur les principes du droit public, sur ceux de toute bonne » administration, sur les maximes de la plus saine politique...,

» sur l'usage constant et uniforme de toutes les provinces du » royaume; sur celui du clergé de France, sur la constitution » de la Flandre Wallonne....; enfin sur l'esprit et les termes des » lettres du Roi (1).....; que dans aucune circonstance ancienne » ou moderne, même lorsque le siége épiscopal de Tournai était » soumis à la domination française, ses évêques n'avaient été mem- » bres de l'un des trois États de la Flandre Wallonne...; jamais ils » n'avaient figuré avec eux, ni assisté à leurs délibérations, n'a- » vaient même été invités à y intervenir...; que des titres nombreux » font mention des trois États de la Flandre Wallonne et nomment » les prélats, ecclésiastiques et clergé d'icelle à l'exclusion de tous » autres...; que l'évêque de Tournai se regardait si peu comme » faisant partie du clergé français, qu'en 1781 il n'avait pas été » convoqué et ne s'était pas présenté, lors du don gratuit de un » million...; que sujet de l'Empereur, assermenté envers lui seul, » président des États du Tournaisis, il n'avait pas le droit de par- » ticiper à l'administration politique d'une autre province..., etc. »

Le clergé s'était joint à cette opposition dont la spontanéité engagea le prélat à se désister de ses prétentions.

Tandis que cette lutte avait lieu dans les hautes régions, le mouvement populaire, un instant comprimé, n'en avait pris que plus de force. Le 31 juillet, lorsqu'on apprit à Lille l'exil de Necker, regardé comme le défenseur des pauvres, une grande émotion se remarqua dans toute la ville; le 16, des rassemblements tumultueux se formèrent dans les rues. Lorsque, le lendemain, on connut la prise de la Bastille et le massacre du gouverneur de Launay, ils prirent une attitude plus menaçante. Enfin, à la nouvelle que le Roi s'était uni aux États-généraux et avait porté la cocarde tricolore, le mouvement se décide. Le 21, à neuf heures du soir, une foule exaspérée se porte vers la demeure de M. des Oursins, conseiller-pensionnaire. Cette maison est pillée et saccagée; celle de M. Lagache, subdélégué de l'Intendance, a le même sort; elles auraient même été incendiées, si quelques mutins, effrayés des suites de ce projet, n'eussent eux-mêmes mis obstacle à ce que les autres ne l'exécutassent.

(1) De janvier 1780, et du 27 avril suivant.



V. Adam del.

Imp Lemercier à Paris

1re organisation de la Garde Nationale de Lille

22 Juillet 1789.

(Vr Derode l'histoire de Lille)

Cependant la fureur populaire s'exaltait; des cris de mort se faisaient entendre; la curiosité, la crainte, amenaient de nouveaux groupes. Ce fut à grand'peine que M. de Rouvroy et M. de Bourghelles, l'un prévôt et l'autre mayeur, ramenèrent un peu de calme. Mais, vers trois heures du matin, le tocsin annonçait, d'une manière effrayante, que de nouveaux excès étaient à craindre encore.

Une quatrième maison, rue des Malades (1), celle de M. Martel, négociant, noté comme accapareur, venait d'être pillée et saccagée, et le feu s'était manifesté dans les caves, alors remplies de matières combustibles, et sans de prompts secours, l'incendie allait étendre ses ravages.

Un autre détachement s'était porté dans la rue des Malades, vers la demeure de M. Duchâteau de Willermont, fonctionnaire public. Une personne obligeante s'empressa de devancer la foule et de le prévenir qu'on en voulait à sa vie. Déguisé à la hâte, il s'échappa et se blottit dans la grange d'un vacher, son voisin, et y resta, pendant deux jours, sans oser sortir de la paille sous laquelle il s'était caché. Les personnes restées chez lui reçurent les orateurs de la troupe avec tous les ménagements qu'on peut imaginer. Le meilleur vin de la cave ne fut pas épargné, et les visiteurs s'en trouvèrent si bien, qu'ils revinrent trois jours consécutifs.

L'autorité avait bien fait arrêter une femme, ouvrière de M. Ghesquière, et qu'on avait surprise en flagrant délit d'excitation au pillage. Son procès n'avait pas été long, le gibet l'avait reçue sans tarder; mais il fallait évidemment un agent plus énergique que la justice ordinaire.

Il n'y avait pas à balancer: les citoyens amis de l'ordre se portent à la Maison-Commune. Le 22 juillet, à dix heures du matin, un comité formé de M. de Rouvroy de Capinghem, de Bourghelles, Beghin-d'Aignerue, Brame, Couvreur, Leroy, Lagarde, Wartel, Deberckem, Dathis, Merlin, Durieux, règle provisoirement tout ce qui concerne l'organisation des milices bourgeoises. Chacun se prête à cette mesure. Les fermiers de la ville offrent d'équiper des

(1) Elle est aujourd'hui occupée par M. Doremieux, négociant en fers.

volontaires. Le comte de Thiennes, le chevalier de Bryant, M. Beghin de Buzelin sont nommés commandants. Deux mille volontaires sont armés et enregistrés ; à l'exemple du sieur Jean Chevalleau de Boisragon, officier en retraite et chevalier de St-Louis, et qui par la suite fut nommé commandant de la garde nationale, ils arborent la cocarde tricolore.

Le soir, un grand nombre de ces volontaires se réunissent au théâtre. A leur vive sollicitation, M. de Montrozier remplace sa cocarde blanche par celle qu'on lui présente, aux cris de *Vive le Tiers-État, Vive la Nation !*

Le lendemain, de grand matin, ils accourent à l'Arsenal et se distribuent des armes. Telle est l'origine de la garde nationale de Lille. Création spontanée, suite de l'élan patriotique commun à toutes les classes qui comprenaient que le désordre aurait compromis la liberté publique aussi bien que la fortune des particuliers.

A la vue de ce concours énergique, les mutins et les pillards se cachent et se dérobent à la poursuite qui les menace et qui va remplacer l'action défaillante des tribunaux. Néanmoins le prévôt arrêta un pauvre diable nommé Monique, qui fut pendu le lendemain (1). Un second coupable eut le même sort.

Tandis que, pour la seconde fois, ces troubles apparaissaient en notre ville, les députés lillois rendaient compte de la séance royale et de l'effet qu'avait produit le discours de Louis XVI : « Messieurs, » leur avait dit le Prince, je vous ai rassemblés pour vous consul- » ter sur les affaires les plus importantes de l'État. Il n'en est pas de » plus importantes et qui affectent plus sensiblement mon cœur » que les désordres affreux qui règnent dans la capitale. Le chef » de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants » leur témoigner sa peine et les inviter à trouver le moyen de ra- » mener l'ordre et le calme... » Au rapport de nos délégués « les » larmes de joie et d'attendrissement coulaient de toutes parts...,

(1) L'arrêt est daté du 23 juillet 1789. Il a été signifié sur-le-champ au dit Monique et exécuté le même jour. L'accusation porte que « le 22, vers cinq heures du matin, dans la rue des Malades, vis-à-vis la maison d'un particulier *qu'on avait pillé*, il a volé un double louis d'or, 9 simples et 2 écus de 3 livres .. »

» toute l'assemblée se porta d'un mouvement spontané à accompa-
» gner le Roi jusqu'au château, où il se rendit à pied et à petits
» pas, au milieu de la nation aimante et fidèle. »

Cela n'empêchait pas que, le 22, Foulon (qui avait remplacé Necker) et Berthier, son gendre, intendant de Paris, ne fussent massacrés, et que leurs têtes sanglantes, portées sur des piques, ne fussent promenées dans les rues de la capitale.

Il y a quelque chose de terrible et de mystérieux dans cette coïncidence du dévergondage de deux populations aussi distantes et aussi dissemblables que celles de Lille et de Paris.

Le 23 juillet, M. Imbert d'Ennevelin, prévôt général de la maréchaussée de Flandre et d'Artois, enjoignait à tous les étrangers de sortir de Lille, avant six heures, sous peine d'y être traités comme vagabonds et gens sans aveu. Cette mesure était au moins tardive, et d'ailleurs c'était là le moindre mal. La garde nationale comprit qu'elle était désormais la seule ressource pour maintenir l'ordre de la ville. Le 25, le citoyen Lagarde, dans un discours à ses frères d'armes, insistait sur la nécessité du concours et de la vigueur. Le comte de Thiennes demanda à la Municipalité de faire poser partout, des réverbères et d'ordonner à tous les volontaires de se tenir prêts pour le premier signal; il insistait pour que tous les bureaux fussent concentrés à la Maison-Commune; d'après son conseil, une proclamation fut adressée aux habitants de la ville aussi bien qu'à ceux des campagnes, pour les instruire sur ce qu'ils avaient à faire et les rassurer contre les frayeurs que la renommée mensongère n'aurait pas manqué d'exciter.

Le 31 du même mois, la noblesse et le clergé, qui avaient compris la situation nouvelle, députèrent, au tiers-état de la ville, le curé de St-Pierre, le comte d'Orgères, Salmon et Lachapelle, pour féliciter les bourgeois de l'initiative qu'ils avaient prise, et leur offrir le concours d'un certain nombre de citoyens choisis dans les trois ordres..... C'est ainsi que se dessinait en petit, à Lille, ce qui se passait dans la capitale.

C'est alors que, par on ne sait quelle maligne impulsion, dès malfaiteurs inconnus et qui semblaient sortir de terre, se répandirent dans les campagnes, pillant, brûlant les châteaux, poursuivant les riches, les nobles, les traquant comme des bêtes fauves

et remplissant d'effroi toute la province, livrée sans défense à leurs attaques.

Mais déjà l'Échevinage, prévoyant, avait prohibé (1) la vente de la poudre, du plomb, des munitions et des armes; les bourgeois eurent le bon esprit de s'entendre pour faire spontanément et simultanément des patrouilles. Dans les villages, au contraire, au lieu de prendre ces sages mesures, on se renferme, on s'isole. La frayeur grossit tout; les bruits les plus absurdes circulent et s'exagèrent encore. Le 29, une terreur panique et, en quelque façon, électrique, gagne en même temps toute la France, de l'est à l'ouest. On avait dit, en Champagne, que douze mille Bretons s'avançaient dans le pays, mettant tout à feu et à sang. En moins de douze heures, la Picardie, l'Artois, la Flandre et les pays limitrophes sont traversés par cette fausse nouvelle et sont frappés de stupeur. On s'effraie, on prend les armes contre ces ennemis imaginaires. Dans cette exaltation aveugle, on est plus disposé à s'entregorger qu'à se défendre mutuellement. On eût dit, en vérité, qu'un esprit de vertige parcourait les airs et courait sur l'aile des vents. On attend avec anxiété; on s'étonne de ne rien voir paraître. On se calme à demi; mais les esprits restent disposés à l'exaltation et tout prêts à s'irriter.

Quelques mauvais sujets profitèrent de la circonstance: un nommé Massandor avait ameuté les habitants de Flines, qui, au nombre de six à sept cents, tentèrent de piller l'abbaye. Arrêté et mis en jugement, il fut pendu à Lille; le 28 juillet, un individu (Monnet), qui s'était fait le chef d'une bande de mécontents nommés *Mazarains*, et qui avait pillé et coupé les moissons à Fretin, eut un pareil sort. Une femme de sa bande (Reine Herbaut), après avoir été fustigée, fut bannie pour trois ans (2).

Dès que ce nouvel émoi fut calmé, les officiers de la garnison qui n'avaient pas encore adopté la nouvelle cocarde, s'adressèrent au Magistrat pour en avoir *de telles que celles adoptées par le public, pour désigner le patriotisme*. Cette fusion s'opéra sans violence et sans tumulte, et ce nouveau signe politique parut seul à un *Te-*

(1) Le 24 juillet.
(2) Jugement du 13 août 1789.

Deum chanté pour la réunion des États-généraux. Toutefois les démonstrations de pieuse gratitude envers la Providence, devenaient de plus en plus insignifiantes pour le peuple. On faisait croire aux bonnes gens que les atrocités commises dans les campagnes étaient faites à l'instigation des prêtres et des princes, que l'on qualifiait de traîtres à la nation; on demandait déjà leur expulsion, leur punition, leur mort.

Cependant Necker était revenu au ministère, et, le 2 août, toute la ville était illuminée en réjouissance de ce grand évènement. Le Conseil échevinal écrivit à l'*idole du peuple* une lettre de félicitations sur son heureux retour (1)! Peu de temps après, Necker était de nouveau renvoyé en exil.

A Lille, ce qui ébranlait déjà plusieurs néophytes de la Révolution, c'était de voir contester la base des mœurs par la déclaration qui réduisait le mariage au niveau d'un simple contrat civil; de voir les vœux monastiques défendus (2), et les non-catholiques admissibles aux emplois, aux élections, etc..... D'accord sur le principe d'une réforme, la plupart des Lillois regardaient avec défaveur ces démonstrations auxquelles plusieurs ne s'attendaient pas. Aussi, on faisait déjà circuler des brochures où l'on articulait hautement des plaintes contre la tournure que prenaient les affaires. Inaugurée aux applaudissements de la nation unanime en ses espérances, l'Assemblée nationale, à mesure qu'elle avançait dans la carrière, entendait s'élever autour d'elle, les réclamations de tous les partis.

Les députés lillois furent informés de ce revirement de l'opinion, et ils publièrent une lettre à leurs commettants des provinces de Flandre et de Cambresis. On y remarque les passages suivants: «................. Nous ne pouvons vous dissimuler la douleur et les » inquiétudes dont nous accablent les libelles que font circuler » vos plus grands ennemis... Ils ne peuvent vous tyranniser ouver-

(1) Voyez registre aux Résolutions du Magistrat, t. LXVII.

(2) Les lettres-patentes sont datées de décembre 1789; mais elles ne furent publiées à Lille, que le 7 janvier 1790. Elles étaient signées Louis, et plus bas Latour Dupin, archevêque de Bordeaux; scellées du grand sceau de cire verte, lacs de soie rouge et verte.

» tement, ils entreprennent de vous séduire. L'Assemblée natio-
» nale n'a rien fait pour votre bonheur!.... Mais..... elle vous
» a délivrés des impôts, de la dîme, du droit de franc-fief.......
» Elle vous a déclarés égaux en droits, admissibles aux emplois....
» Elle a détruit entièrement le régime féodal.... Elle s'est engagée
» à vous faire administrer gratuitement la justice.... Elle va vous
» donner des municipalités... Elle a affranchi vos terres du droit
» de chasse.... Elle a aboli les priviléges, elle vous a mis à l'abri
» des impôts qui ne seraient pas consentis par vos représentants...
» Elle ne s'occupe que de votre félicité..... C'est votre bonheur
» qu'elle cherche.... »

En attendant ces biens promis, les maux présents persistaient et le mécontentement populaire gagnait du terrain. La force devenait le plus puissant moyen d'ordre. On crut prudent de s'assurer des cinq régiments alors en garnison à Lille (1), et on résolut de leur faire prêter le serment d'obéir *à la Nation, au Roi et à la Loi*, formule qui indique nettement l'état du symbole politique... (2).

D'honorables citoyens convaincus que le meilleur moyen d'empêcher les excès auxquels entraîne la misère (c'est toujours de prévenir cette misère ou de la faire disparaître), cherchèrent, de leur côté, à soulager efficacement les malheureux. M. Cardon, de Montreuil, proposa une association ayant pour but d'assurer la

(1) Savoir: les régiments Colonelle-Générale, Armagnac, Couronne (infanterie), le régiment de *Trois-évêchés* (dragons), et le régiment de Condé, à la citadelle. Le 27 août, ce dernier partit pour Boulogne.

(2) Le protocole du serment est l'abrégé des doctrines reçues.

En 1787, ce serment était :

LA LOI ET LE ROI.

En 1789, c'était comme on vient de le voir :

LA NATION, LE ROI ET LA LOI.

En 1790, nous trouverons bientôt :

LA NATION, LA LOI ET LE ROI.

En 1792, le protocole sera tout simplement :

AU NOM DE LA NATION FRANÇAISE.

En l'an II : AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN.

Puis : AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

subsistance aux pauvres. Dans une lettre adressée au comité de la garde nationale, il expose deux projets qu'on négligea de suivre, préoccupé que l'on était des difficultés du moment; mais cette préoccupation fut nuisible à tous; elle fut coûteuse à la ville et laissa souvent les ouvriers en proie au plus affreux dénuement. Le peuple, alarmé, surveillait avec une inquiète activité tous les mouvements des substances alimentaires. Le Magistrat crut devoir emprunter plus de quatre cent mille livres pour acheter du blé.

Toutefois la température de l'hiver était douce et favorable; la moisson avait dépassé toutes les prévisions, et le blé était retombé à 24 florins le sac (20 fr. l'hectolitre). Les épis gros et nombreux comptaient jusqu'à quatre-vingt-dix grains de blé; il n'y avait aucun danger véritable à redouter. Mais les approvisionnements que la prudence engageait chacun à faire, et les achats pour l'étranger, en soustrayant des réserves considérables, produisirent une rareté apparente qui fit de nouveau monter les prix et jeta dans les esprits les inquiétudes les plus funestes. Le 12 septembre, les officiers du bailliage de Lille défendirent l'exportation des céréales. Douze jours après, un arrêt du parlement de Flandre infligeait la peine de mort aux infracteurs de cette loi. On fut sur le point de l'appliquer à l'avance, à un nommé Bernard, de Hem, arrêté le 21, au-delà de Lannoy, avec une charge de vingt-sept sacs. Ramené à Lille, il vit la foule s'ameuter autour de lui et menacer de le mettre en pièces. Un fermier de Templeuve et un autre de Mouscron, arrêtés avec sept sacs, en furent quittes pour une amende (1) et la confiscation du blé; mais, quelques semaines après (2), le parlement leur fit remise pleine et entière.

Le 23, on reçut, à Lille, l'avis de la prochaine exportation d'un convoi de grains. Aussitôt un détachement de la garnison est expédié pour faire le cordon à la frontière; la prise était promise, moitié aux saisissants, moitié aux pauvres. Les expéditeurs, avertis du danger, ne se montrèrent pas ce jour-là; mais les dispositions hostiles du peuple ne firent que s'accroître, et son investigation

(1) 826 livres parisis à l'un, et 552 à l'autre.

(2) 17 décembre 1789.

devint plus attentive. Un particulier (1), pour rentrer sa provision de légumes, l'avait mise dans des tonneaux. L'entrée successive de ces trente barils inspira des soupçons, et ce fut assez pour qu'on s'emparât de cette réserve, qui fut perdue pour le propriétaire. Cette perquisition occupait tout le monde et exaltait les esprits les plus calmes; un grand vicaire de Cambrai écrivit au comité de la garde nationale de Lille, pour l'avertir que l'on venait d'arrêter dans la ville épiscopale un charriot, sur lequel étaient du sel, du tabac et quatre barils de poudre, pesant plus de cinq cents livres, etc. Qu'en pouvait-il résulter? de la frayeur chez les uns, de l'irritation chez les autres. Aussi, par nécessité, par crainte, par prudence, beaucoup de particuliers portaient à la Monnaie leur argenterie, pour la convertir en espèces, et s'en faire une réserve; le numéraire sortit peu à peu de la circulation et ce qu'on faisait pour prévenir des malheurs fut une des principales causes de tous ceux que nous aurons à déplorer.

Un exemple de cette malencontreuse disposition des esprits se fit alors remarquer contre une réunion qui, sous le titre de *Club des fabricants, manufacturiers et artistes de la ville de Lille*, s'était formé dans un but tout pacifique et de pure bienfaisance; accusé de la manière la plus violente, il se crut obligé de publier un mémoire pour se justifier (2). Il ne tarda pas à se dissoudre, vu l'âpreté des préventions qui se mettaient au devant de lui. Ce fut encore une ressource de moins pour les pauvres. Un grand nombre de négociants se réunirent pour faire paraître une brochure intitulée : *Réflexions présentées à Messieurs de l'Assemblée nationale par quelques citoyens de la ville de Lille*; ils y engageaient les Français (3) à ne se servir que de tissus nationaux, etc.

L'agitation fébrile des esprits se révélait dans une foule de publications qui s'imprimaient à Lille avec fausse indication d'imprimeur (4). La presse était, en peu de temps, devenue une arme

(1) M. Descamps, rue d'Angleterre.

(2) Le 17 octobre 1789.

(3) Voyez *le Moniteur* du 4 décembre 1789, n° 104.

(4) Par exemple : *Le Gloria in excelsis du peuple, avec réflexions et la collecte; le Credo du tiers-état; le Repos du souverain; la Merlinade ou*

puissante et très-active. A l'occasion de tout et de rien, on voyait paraître *un mot, une lettre, une notice, un mémoire.*

Aussi, dans la vue de réprimer les perturbateurs, devenus très-entreprenants, fallut-il promulguer la *loi martiale* que Mirabeau avait fait porter contre les attroupements. Un drapeau mi-parti rouge et blanc, était le signal de la mise à exécution de cette mesure (1). Les échevins se partagèrent en trois sections de six personnes, pour rester en permanence à la Commune. M. Montrosier reçut l'ordre d'être toujours prêt à repousser la force par la force. Heureusement que pendant le reste de cette année, ces démonstrations furent suffisantes et qu'il ne s'éleva pas de collision bien sérieuse.

Une des plus célèbres mesures législatives de ce temps, c'est la sécularisation des biens du clergé, ordonnée le 2 novembre, et le décret exigeant que la déclaration des biens ecclésiastiques eût lieu dans les deux mois. L'évêque d'Autun, Talleyrand de Périgord, avait, le 10 octobre, fait cette proposition, dont Sieyes disait : « *Ils veulent être libres et ne savent pas être justes!* »

Le clergé de France était riche (2), et cette richesse était encore exagérée par ceux qui voulaient s'en emparer. A les en croire, il y avait là de quoi équilibrer à jamais les finances de l'État. On sait ce qui en advint.

La totalité de ces biens, *appartenant à la nation*, s'élevait à deux

le Merlin-Mortier-Poutre, libelle contre les députés du Nord, et qui répondait à une lettre de Louis Scheppers, Chombart, Nolf, Lepoutre, Merlin, Mortier, insérée dans *le Moniteur* du 10 décembre 1782 (voyez *le Moniteur*, t. II, n° 110); *Discours à la Nation; Louis XIV à Louis XVI; l'Apocalypse monacale ou les Moines tels qu'ils ont été et qu'ils ne peuvent plus être*, etc., etc.

(1) M. Guillaume Ledoux, rue de la Barre, était l'officier porteur de ce drapeau.

(2) On comptait en France, disent certains annotateurs, 1,356 abbayes; 12,400 prieurés; 256 commanderies de Malte; 12,500 chapelles dotées et desservies; 1,057 abbayes de religieuses, 14,077 couvents de moines. Le clergé possédait, disent-ils, 9,000 châteaux et maisons, 25,000 métairies, 170,000 arpents de vigne affermés, etc. Les revenus de ces biens montaient à 312 millions; ce qui, à 28 livres le marc, équivaut à 624 millions de nos jours.

milliards cent millions. Mirabeau fit substituer à ces mots : *appartenant à,* ceux-ci : *mis à la disposition de ;* il croyait réfuter, par là, les objections qu'avait faites l'abbé Maury. Voici la substance de l'argumentation des partisans de la mesure : « Ces biens ont été donnés au clergé pour le service de la religion ; or, la religion est » devenue un service public ; la loi peut donc déterminer, comme » elle l'entend, le moyen d'y subvenir, » ou si l'on veut : *l'Église, c'est la Nation.* D'ailleurs, c'était un parti pris, et c'est une affaire aujourd'hui consommée, dont on ne peut plus discuter que la moralité. Lorsqu'on faisait entendre des murmures à l'occasion du salaire assigné aux prêtres, désormais dépossédés, Mirabeau répondait : « Il n'y a dans la société que trois manières d'exister : il faut » y être mendiant, voleur ou salarié. » On imagine sans peine ce que devaient produire de si singulières doctrines, non-seulement parmi les intéressés, mais parmi nos bonnes gens de Flandre (1).

La guerre qui en résulta dans les doctrines, amena dans les opinions, une aigreur plus vive et des formes plus acerbes. C'est de là que datent, surtout à Lille, les qualifications de *aristocrate, démocrate,* si souvent employées depuis. Ce fut alors que se fonda, en ville, le club ou *société populaire,* à l'histoire de laquelle nous consacrerons un chapitre spécial.

Justement préoccupé de la gravité des circonstances, le Conseil

(1) Cette spoliation n'était pas cependant une nouveauté sans antécédents, même dans notre pays. Une ordonnance des eaux et forêts, de 1669 (*), adjuge aux seigneurs le tiers des biens appartenant aux communautés, pourvu que les deux tiers restants suffisent aux besoins de ces communautés, et dans la supposition que ces biens aient été originairement concédés à titre gratuit. Par la suite, les seigneurs, en vertu d'une opération qu'ils nommèrent *triage,* s'emparèrent d'une partie des biens de leurs vassaux. Ces empiétements assez communs en France, ne furent connus en Flandre, que vers 1730 (**) ; ils s'étendirent surtout en 1779 (***). Mais c'est assez sur cette matière, et un abus n'en justifie pas un autre.

(*) Voyez la Consultation signée Wartel et Couvreur, 1792 ; in-4o ; Lille, chez Henri.

(**) Le comte d'Egmont, le sieur de Trie, le sieur de Santes, etc., ayant fait valoir leurs prétendus droits, la cour de Douai leur adjugea le tiers.

(***) Mémoire susdit, p. 3 et 4.

échevinal, à l'approche de l'époque du renouvellement du Magistrat, ne voyant aucune des précautions ordinaires, réclama auprès de la Cour, la nomination d'une nouvelle municipalité; mais un décret vint les supprimer toutes à la fois. Le décret exigeait, à la vérité, que les officiers actuellement en exercice, restassent en fonctions jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés (1); mais on peut conjecturer quel relâchement il en résulta dans les liens de la subordination déjà si ébranlée. C'est à proprement parler l'acte de décès de notre antique institution échevinale... Pour remplacer ce corps, un décret du 12 novembre, érigea une municipalité dans chaque bourg, paroisse ou communauté de campagne. Le chef aurait eu le titre de Maire; tous les citoyens actifs auraient contribué aux élections, sans exclusion des Juifs dits *Juifs Portugais, Espagnols, Avignonnais*, etc. (2).

(1) Voci la lettre que M. de la Tour du Pin écrivit au Magistrat de Lille, sous la date du 26 octobre :

« Messieurs,

» J'ai rendu compte au Roi des instances que vous avez faites pour obtenir que le Magistrat de Lille soit (sic) renouvelé. Sa Majesté n'a pas jugé que les circonstances lui permissent d'y avoir égard. Elle a réglé que provisoirement et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, vous continueriez d'exercer vos fonctions. La lettre par laquelle elle vous fait connaître ses intentions à cet égard, vous sera remise par M. Pajol, à qui je l'adresse; ce que le Roi a cru devoir ordonner, est une preuve de la confiance que lui inspirent vos lumières et votre patriotisme. Je suis persuadé que vous vous ferez un devoir de la justifier. Sans doute, les conjonctures sont tellement difficiles, que vos fonctions doivent être regardées comme un fardeau très-pesant; mais il ne peut effrayer les bons citoyens, et quand il s'agit de la chose publique, il n'est aucun sacrifice dont leur zèle ne soit capable. J'ai l'honneur, etc. »

La lettre du Roi était conçue en ces termes :

« Chers et bien amés,

» Notre intention est que provisoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, vous restiez en exercice. Le zèle que vous avez jusqu'à présent montré pour les intérêts de la ville dont l'administration vous est confiée, nous inspire la plus grande confiance et répond à vos concitoyens des efforts que vous ferez pour mériter de plus en plus la leur.

» Donné à Paris, le 26 octobre 1789. Signé, LOUIS »

(2) Pour être citoyen actif, il fallait être Français, majeur, âgé de vingt-cinq ans, demeurer de fait, et depuis un an, dans le lieu de l'élection, payer

A ces causes de crise, il faut ajouter l'émission de quatre cent millions du papier-monnaie, nommé assignats ; les troubles qui agitaient l'armée (1), et les nouvelles qui arrivaient de la Belgique. A en croire les bruits répandus, cinq cents patriotes y auraient pris Bruxelles et en auraient chassé six mille Autrichiens ; vingt mille fusils, quatre cent mille florins auraient été la proie des vainqueurs, etc. Les gens timides s'effrayaient de plus en plus, et leurs adversaires levaient de plus en plus la tête.

Dans le simple résumé chronologique de l'an 1789, on peut suivre pas à pas les progrès de la Révolution, et en discerner les nuances. L'importance de tout ce qui peut éclairer l'opinion, nous a engagé à ne rien omettre qui pût être de quelque utilité dans l'appréciation de ce temps, qu'il est urgent de faire connaître.

SYNCHRONISMES.

Année 1789, 28 Avril, Pillage de la maison Réveillon, à Paris ; — 4 Mai, États-Généraux, à Versailles ; — 5 ibid., Ouverture des États-Généraux ; — 20 ibid., Le Clergé renonce à ses privilèges pécuniaires ; — 23 ibid., La Noblesse l'imite ; — 17 Juin, Le Tiers-État en Assemblée Nationale ; — 20 ibid., Séance du Jeu-de-Paume ; — 23 ibid., le Roi casse les arrêts du Tiers-État, qui déclarent inviolables les députés de la Nation ; — 27 ibid., la Noblesse et le Clergé se réunissent au Tiers-État ; — 14 Juillet, Prise de la Bastille ; — 23 Août, Liberté des opinions religieuses décrétée ; — Liberté de la Presse ; — 19 Novembre, Première séance de l'Assemblée Nationale à Paris ; 28 Décembre, Assignats créés.

---

une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail, n'être pas serviteur à gages. Étaient exclus les faillis et les insolvables.

(1) Dès le mois d'août, la garnison s'était mutinée ; mais, le 28 de ce mois, *elle s'était réconciliée avec ses chefs*, nous dit une chronique locale. Dès son arrivée à Lille, le régiment *Royal-des-Vaisseaux*, avait été l'objet de beaucoup de propos contre lesquels il crut devoir protester dans le sein de la société populaire, et dans un mémoire imprimé, qui fut distribué le 25 décembre.

cèrent les anciens jurés ; les trente commissions de l'ancien régime furent reconstituées, etc.

Quoique l'élan patriotique fût général, l'intérêt particulier ne consentait pas à s'annihiler. Aussi, les anciens conseillers-pensionnaires n'entendaient pas perdre un office acheté à si haut prix. Plusieurs des anciens privilégiés, officiers de la Gouvernance, des eaux et forêts, du Bailliage, etc., s'imaginaient que leurs exemptions n'auraient pas été tout-à-fait anéanties, et les fonctionnaires de l'Échevinage, oubliant que tout était gratuit dans le corps dernièrement constitué, présentaient à la nouvelle assemblée, l'état des émoluments qui leur étaient dûs pour leur gestion de quelques semaines, à partir de l'époque ordinaire du renouvellement du Magistrat, sans soupçonner le dégoût et la répulsion que de semblables demandes y auraient fait naître (1). Des brochures hostiles au nouvel ordre paraissaient de temps à autre (2).

Dans ses relations avec les autorités, la nouvelle municipalité se fait remarquer par les formules d'une exquise politesse, et ne laisse jamais percer l'orgueil ordinaire aux parvenus. Elle commença cependant par faire des réclamations pressantes relativement au décret qui plaçait à Douai le chef-lieu du département du Nord (3). Chargée des dettes de l'ancien Magistrat, ayant à faire face au déficit d'un million et demi qu'avaient formé les derniers achats des subsistances pour les pauvres, elle sollicita le concours de l'Assemblée nationale (4), qui l'autorisa à faire *un emprunt de cent cinquante mille francs* (5).

Des nouvelles qui arrivaient successivement de la capitale agi-

(1) Le riche propriétaire, qui était *mayeur* depuis 1785, et qui avait touché pendant ce temps les émoluments attachés à ces fonctious, présenta son mémoire du 1er novembre 1789 au 20 février 1790. — La note autographe est au cabinet de M. Gentil-Descamps.

(2) Voyez la brochure intitulée : *Mon avis à M. Duhem, sur son avis à ses compatriotes*, in-8° ; 15 janvier 1790 ;

Lettre d'un bourgeois de Lille à M. E. J. D. F. E. D., sur la représentation de la Flandre Wallonne, etc.

(3) 26 février 1790.

(4) Le 6 mars 1790.

(5) Le 10 avril. Voyez le bulletin des Décrets.

taient diversement les esprits. Aujourd'hui la mort de Mirabeau, qu'on croyait le plus ferme appui de la Cour; demain la suppression de la gabelle, celle des lettres de cachet...; puis le dépouillement du *livre rouge* (1), révélateur d'une profusion peu prudente, qui devait surtout paraître blâmable en présence du déficit des caisses publiques, extraordinaire surtout à des particuliers qui n'avaient réglé d'autres comptes que ceux de leur ménage. Aussi les habitants de notre châtellenie, effrayés de la responsabilité que faisait peser sur eux leur adhésion à ce qui s'était pratiqué jusque-là, commençaient-ils à énoncer des murmures et des plaintes. A Houplines-sur-la-Lys, la chose alla si loin, que le maire dut faire une proclamation pour défendre à ses administrés *les propos séditieux* que proféraient *les ennemis de la révolution heureuse qui s'opérait dans l'empire français.*

De pareilles velléités se montraient parmi les divers corps de l'armée, et la discorde s'élevait parmi eux. Notre ville en vit un triste exemple:

La garnison se composait de quatre régiments (2). Le bon ordre et l'harmonie semblaient régner entre eux, lorsque des agitateurs secrets semant l'argent à pleines mains, cherchèrent à les exciter les uns contre les autres. Le régiment de Normandie se faisait surtout remarquer par des profusions extraordinaires. Les soldats hantaient les cabarets, y dépensaient chaque jour au-delà des moyens accoutumés. Ces maisons étaient le théâtre de scènes bruyantes et désordonnées. Depuis quelques jours, il circulait dans les casernes une chanson dont le refrain était:

La Couronne et Royal-vaisseau,
Seront bientôt jetés à l'eau...

(1) Il paraît que de 1774 à 1789, deux cent vingt-huit millions avaient été distribués aux courtisans par le Roi. Onze millions de francs étaient répartis entre onze cents pensionnés.

(2) Savoir : la *Couronne*, major *de Beaujeu;* l'uniforme était blanc, parements et revers bleus. Il en était de même de *Royal-des-vaisseaux*, major *Dumarchais* (arrivé en décembre 1789). La *Colonelle-générale*, lieutenant-colonel *de Pavin*. Les *Chasseurs de Normandie*, major *de Gantes;* l'uniforme de ce dernier était blanc, revers et parements en panne noire; ainsi que la plupart des régiments d'alors, il portait la culotte en tricot blanc.

En sortant de leurs orgies habituelles (1), sept chasseurs de Normandie, pris de boisson, attirent dans la cour *Guiterne* un grenadier de Royal-des-vaisseaux et un chasseur de la Couronne et les y assassinent.

Le lendemain, le bruit s'en répand promptement dans toute la ville et dans tous les quartiers. Chacun des militaires prend parti dans cette affaire; des rixes particulières, des défis nombreux s'ensuivent, on se donne rendez-vous sur les glacis de la porte de la Magdeleine. Pour empêcher la sortie des militaires, le général les consigne et double les postes. Mais la consigne est violée, plus de trois cents hommes s'échappent de la ville. Les chasseurs s'étaient plastronnés, et c'était moins un duel qu'un guet-à-pens. Plusieurs officiers étaient accourus pour arrêter l'effusion du sang, mais leur voix est méconnue. Les soldats, irrités, chargent les uns contre les autres, et d'Assas, officier du Royal-des-vaisseaux, a son chapeau coupé d'un coup de sabre

Le général Livarot était en ville; l'ex-secrétaire d'état au département de la marine logeait chez M. d'Avelin. Une députation que des officiers conciliateurs avaient réunie, non sans difficultés, va le trouver pour lui exposer ce qui se passe et lui demander son avis. Le général, embarrassé, répond qu'il approuve que des militaires attachent beaucoup d'importance au point d'honneur, et qu'il ne s'oppose pas à ce qu'on se batte, mais qu'il pense que ce doit être individuellement. Ce moyen évasif n'était pas heureux. Ce fut le signal des hostilités particulières. Des affaires individuelles s'engagent, conformément à l'avis du chef. Des coups de feu se font entendre. A ce bruit, les soldats restés jusque-là inoffensifs, quittent la caserne, et armés de toutes pièces, se répandent en ville. Il était alors deux heures. Des groupes divers se cherchent, s'atteignent, se battent partout où ils se rencontrent. La rue St-Pierre, la place St-Martin, la place Notre-Dame, sont témoins de combats acharnés. Les habitants, effrayés, ferment leurs maisons. Lille ressemble à une ville que l'on prendrait d'assaut. Un régiment (2) s'empare de la place d'Armes et de l'Arse-

(1) 8 avril, à sept heures du soir.
(2) Du Royal-vaisseau.

nal, un autre occupe la Citadelle. Celui-ci charge à mitraille une pièce d'artillerie pour balayer le pont en cas d'attaque. Le soir arrive; une douzaine de morts gisaient sur le pavé; un grand nombre de blessés s'étaient retirés de la mêlée.

A dix heures du soir, l'ordre de partir la nuit suivante, est donné aux divers corps; ils se disposent à obéir.

Cependant la garde bourgeoise, tardivement mise sous les armes, se présente à trois heures du matin, au moment où le départ des troupes allait s'effectuer. La Municipalité, redoutant peut-être des excès plus graves entre les régiments, une fois en présence en pleine campagne, la Municipalité, en corps, veut s'opposer à ce départ. On parlemente. On finit par s'accorder. Les chasseurs et Colonelle-générale se retirent dans la Citadelle, emmenant en ôtage le général Livarot. Une députation, composée de MM. Vandercruysse, Panckoucke, Théry, vint proposer le départ simultané des quatre régiments par des routes différentes. Les troupes de la Citadelle y consentaient, sous la condition que celles de la ville partissent les premières. De leur côté, les régiments de la ville ne voulaient se mettre en route qu'après celle de la Citadelle. Tous protestaient d'ailleurs de leur dévouement à la nation, à la loi et au roi, et offraient de le ratifier par serment.

Pendant une douzaine de jours, les pourparlers continuèrent par les soins de la bourgeoisie, qui se plaçait entre les adversaires. Enfin, le 21, le régiment de Colonelle-générale partit pour Dunkerque; Royal-des-vaisseaux pour Mézières; les chasseurs de Normandie pour Philippeville, et la Couronne pour Béthune. La Municipalité lilloise fit aux officiers de ce dernier corps la courtoisie de leur fournir des fiacres pour les transporter à leur nouvelle résidence (1).

L'exemple est contagieux. Livarot était à peine arrêté par ses subordonnés, qu'en ville on tenta une accusation contre M. de Montrozier. Cet officier se mit sous la garde de la loi, priant la Municipalité d'entendre sa défense. Le 11, le sieur de Vitry fit une dénonciation en forme contre Livarot et le baron de Noyelle....

(1) Dans le compte-rendu des dépenses, une somme de 277 florins est portée pour cet objet.

Qu'advint-il de toutes ces tentatives? C'est ce que nous n'avons pu suivre au milieu du tumulte. Nous savons seulement que Livarot partit le 16 pour Paris, accompagné de quatre gendarmes à cheval; des fauteurs des troubles, plus de nouvelles! Le régiment de Brie (1), celui de Beaujolais (2), celui de Dillon, rentrèrent à Lille, dont la garnison se compléta par le retour de la *Colonelle-générale*. La désertion se mit dans le régiment de Dillon, et quelques mois étaient à peine écoulés qu'il dût partir pour Arras (3).

Les émotions qui agitaient la ville rendaient nécessaire un organe pour les discuter ou les transmettre. Des brochures ne suffisaient plus, il fallait une presse quotidienne; on sait que la première feuille publique qui ait paru dans les contrées qui forment le département du Nord, fut fondée par un Lillois, le libraire Panckoucke, dont le fils créa ensuite le *Moniteur universel*. La première feuille quotidienne du département, prit aussi naissance à Lille, sous le nom d'*Abeille patriotique*. Ce fut un journal sérieux, sincère, naïf, comme les hommes d'alors (4); mais cette fleur éclose aux premières chaleurs du patriotisme, tomba brûlée sous les excès des années suivantes.

La révolte des soldats qui se jetait à travers la réforme municipale, comme l'émeute du peuple s'était, l'année dernière, jetée à travers les travaux de l'élection, fit songer à la classe nécessiteuse, dont les dernières ressources étaient absorbées, et qui était là toujours souffrante, attendant cette amélioration qu'on lui avait promise. La Municipalité donna à chaque paroisse 2,000 florins par mois pour les pauvres.

(1) Brie avait revers et parement gris de fer.

(2) Beaujolais avait adopté la couleur jonquille.

(3) Dillon partit de Lille, le 19 octobre 1791, à cause de la désertion.

(4) Le sieur Ravel, de Lille, y avait préludé en 1789; mais sa publication qui devait paraître trois fois par semaine, ne subsista que trois mois. Le 1er avril 1790, *l'Abeille patriotique*, ou feuille de tous les jours, parut trois mois sous ce titre, puis le changea pour celui de *Abeille patriote* ou *Journal du Nord*. En 1791, ce titre devint *Journal du département du Nord*, dit *Abeille patriotique*. Sous la Terreur, il cessa de paraître. (Voyez *Archives Historiques et Littéraires du Nord de la France*, nouvelle série, t. V, p. 86.)

Plusieurs personnes regardent comme le fait principal et caractéristique de cette époque, un aveugle esprit d'hostilité à la religion. Cet esprit régnait si peu à Lille, que le 25 avril, la garde nationale célébra avec solennité la bénédiction des neuf drapeaux des légions (1).

Les porte-drapeau s'étant présentés à l'église St-Pierre, les chanoines vinrent les recevoir, les complimenter et les conduire à l'autel. Du côté de l'épître, était préparé un prie-Dieu pour le comte d'Orgères, commandant-général de la milice citoyenne. Les enveloppes des drapeaux ayant été enlevées, les officiers qui les portaient s'agenouillèrent sur les degrés de l'autel. Le Maire et les officiers municipaux ayant occupé la place d'honneur, du côté de l'évangile, les étendards furent déposés sur l'autel (2), et le chanoine de Muyssart prenant la parole, dit à l'assistance :

« Messieurs, c'est avec toute l'émotion de la sensibilité que nous » nous empressons d'applaudir aux sentiments édifiants qui vous » ont conduits au pied des autels. Ainsi l'on voyait, autrefois, les » enfants d'Israël, dans leur marche guerrière, se faire précéder » des emblèmes de la religion !.... Ainsi le grand Constantin, à la » suite du signe sacré de la croix, volait à la victoire !... Puis- » qu'il n'est aucune nation qui ne croie devoir mettre ses légions » sous la protection de la Divinité, c'est que dans tout l'univers » on reconnait qu'il est un Dieu suprême qui domine sur tous les » peuples, et que si l'on est forcé de s'armer d'un glaive toujours » dangereux, ce ne doit être que sous ses auspices....

» Ces vérités, Messieurs, vous les avez envisagées, sans doute, » lorsque vous vous êtes déterminés à venir dans ce saint temple... » Animés comme vous du désir de la paix, nous partageons la » joie publique à l'aspect de cet appareil si capable de nous ras- » surer, et nous nous félicitons de trouver une occasion..... de » répondre au zèle que la religion vous inspire. Unis.... d'esprit

(1) Ces drapeaux, votés par la Municipalité, le 7 avril, coûtaient 50 florins chaque. (Voyez le registre aux Délibérations, t. I, p. 24.)

(2) Ces drapeaux avaient une cravate blanche. C'est le 4 juin 1791, jour de l'entrée de Primat, évêque constitutionnel, qu'elles furent remplacées par des cravates aux trois couleurs.

» et de cœur, adressons au Seigneur de ferventes prières, pour
» qu'il daigne seconder vos efforts généreux et soutenir cette
» constance inébranlable qui vous fait braver la rigueur des sai-
» sons et abandonner vos propres intérêts pour l'utilité publique!
» Que le Dieu de bonté répande ses bénédictions sur ces drapeaux...
» destinés pour un si noble usage! Qu'il conserve au milieu de
» vous cet esprit de force pour maintenir le repos public, et cet
» esprit de prudence pour diriger vos démarches.... La religion
» que nous professons tous, cette religion sainte qui, de tous les
» hommes, ne fait qu'une seule famille dont Dieu veut être le
» père; la religion qui ne respire que la charité, n'est-elle pas un
» sûr garant du patriotisme le plus vrai et le plus constant!...

» Puissions-nous, Messieurs, par nos instantes prières, obtenir
» de celui qui tient dans ses mains le sort des empires, qu'il dai-
» gne hâter le bonheur de la France et ne pas cesser d'éclairer
» ceux qui rassemblés près du trône représentent la nation et
» méditent les lois qui doivent assurer sa félicité.

» Puissions-nous obtenir qu'il verse ses faveurs les plus pré-
» cieuses sur vous, ô généreux concitoyens, ô mes frères! et sur
» les braves et dignes chefs que vous avez choisis... Conjurons le
» Dieu de toute justice de couvrir de son aile paternelle ces magis-
» trats respectables, aujourd'hui l'espoir d'une grande cité, que
» leur mérite reconnu et le choix libre de leurs concitoyens ont
» élevés au rang.... qu'ils occupent.... Enfin, ô mon Dieu! jetez
» toujours un regard de bienveillance et de protection sur le
» citoyen honorable qu'un esprit sage et éclairé, une probité sans
» nuages, des vertus sociales et chrétiennes ont placé à la tête de
» cette magistrature vraiment patriotique. Il est en quelque sorte,
» au milieu de nous, semblable à l'œil pénétrant de votre sainte
» providence, qui porte de tous côtés ses regards bienfaisants.
» Puisse-t-il, Seigneur! et puissent tous ceux qui veillent avec
» lui sur notre commune patrie recevoir sans cesse une portion
» de cette lumière divine si nécessaire pour gouverner selon votre
» esprit.... »

A ces paroles, où la piété s'allie si bien avec l'amour de la patrie, l'assistance se sentit émue jusqu'aux larmes, et si l'on avait consulté les témoins de cette scène, aucun d'eux n'aurait soupçonné

qu'avant six mois la garde nationale serait requise pour veiller à l'intégrité des scellés apposés sur les biens de ce même chapitre dépouillé par la loi ! ou qu'un an après, ces drapeaux bénis par la prière et que l'on confiait à la garde du temple, en seraient enlevés pour toujours, et qu'enfin le fanatisme révolutionnaire les aurait brûlés comme des souvenirs importuns. Alors tous ces faits que nous avons vus s'accomplir, étaient encore cachés dans les secrets de l'avenir.

L'après-midi qui suivit la bénédiction, les drapeaux furent remis aux divisions assemblées au Champ-de-Mars, où elles prononcèrent alors le serment que voici : « Nous jurons d'être fidèles à la » Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir de tout notre pouvoir, » sur la réquisition des corps administratifs et municipaux, la » constitution du royaume et de prêter pareillement sur les mêmes » réquisitions, main-forte à l'exécution des ordres de justice et » celle des décrets de l'Assemblée nationale acceptés et sanctionnés » par le Roi. »

Les neuf divisions s'avancèrent successivement devant le Conseil municipal, et à mesure qu'elles avaient prêté le serment, elles défilaient par la rue St-Pierre pour se rendre à la collégiale. Là, un *Te Deum* fut chanté, et le Maire y prononça une allocution que nous croyons devoir aussi reproduire :

« Citoyens armés pour le salut de la patrie, vous allez jurer de » maintenir de tout votre pouvoir la constitution qui la régénère ; » vous allez jurer d'être fidèles à la Nation, c'est votre famille ; à » la Loi, c'est votre sauve-garde ; au Roi, c'est votre père. Vos » devoirs, votre sûreté, vos sentiments, ce serment solennel les » garantit et les consacre. Citoyens et Français, vos cœurs l'ont » déjà prononcé.

» Elle est déjà connue de l'Éternel, cette promesse sacrée que » vous allez renouveler entre nos mains. C'est à lui, et nous allons » lui en rendre grâces, c'est à lui que vous devez votre entière » soumission au décret de l'auguste assemblée de nos législateurs ; » c'est à lui que vous devez votre vigilance, votre courage, et » surtout votre union, garants certains de la liberté dont vous vous » rendrez dignes. Eh ! qui pourrait y porter atteinte, si nous n'ou» blions jamais que cette union si précieuse, que la fraternité, que

» la concorde élèvent des barrières que les ennemis du bien public
» ne sauraient franchir, si nous n'oublions jamais que le Dieu des
» armées qui vient de bénir vos drapeaux est aussi le Dieu de la
» paix; que, sans la paix, il n'est point de bonheur sur la terre;
» que la liberté n'y peut exister que sous l'empire de la loi....
» Ah! francs et braves amis, que ce patriotisme aussi pur que
» vos cœurs, conserve toute la loyauté de votre caractère; qu'il
» fasse le bonheur de vos contemporains, comme il fera l'admira-
» tion de la postérité! »

Voilà comment on pensait, comment on parlait en 1790.

Dans ces premiers moments de ferveur, l'admission dans les rangs de la garde nationale était demandée comme une faveur; nous avons sous les yeux des pétitions où l'on sollicite cet honneur, où l'on s'engage à servir bien et fidèlement, avec subordination et exactitude, de n'accepter aucun grade avant une époque déterminée. Aussi, un jour que l'exécuteur, en allant attacher au pilori un condamné, portait l'habit de garde national, le commissaire du Roi lui ordonna de quitter à l'instant son uniforme. Cette injonction ne put calmer la foule scandalisée, ni lui ôter de l'esprit qu'on avait voulu entâcher d'infamie la marque distinctive du courage civique. Aussi une plainte fut-elle aussitôt rédigée et adressée à l'Assemblée nationale. Une affaire du même genre eut encore lieu, parce qu'un nommé Luxembourg monté derrière un carrosse, était revêtu de l'habit de garde national. Le bureau de la milice adressa à la Municipalité une requête, la priant de prendre des mesures pour qu'on respectât la dignité de la garde civique, et qu'on punît non-seulement les insultes, mais même les simples railleries.

Ces traits généraux nous ont paru dessiner suffisamment l'époque, et nous avons cru pouvoir nous dispenser d'offrir un tableau complet des détails que nous possédons sur ce sujet; de parler des vicissitudes de l'uniforme, de l'armement, du personnel, des expéditions particulières, des patrouilles nombreuses, des réquisitions incessantes auxquelles la garde nationale fut soumise.

Tandis que l'Assemblée nationale ouvrait ses séances à Paris (1),

(1) Le 5 mai 1790.

et que le lien gouvernemental se distendait sous ses mains imprudentes, les Lillois, voulant reconstituer, dans leur région, l'unité nationale qui se dissolvait, songeaient à faire une *fédération*. La garde nationale consulta la garnison. Celle-ci répondit dans un mémoire imprimé, « qu'elle viendrait, sur l'autel de la » patrie, faire le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au » Roi. » En gage de cette future union, elle invita la garde nationale à plusieurs banquets civiques. Celui du 30 mai, comptait six cents convives. Tout s'y passait avec ordre et modération. Après avoir discouru sur les moyens de rendre la patrie libre, heureuse, les assistants retournaient paisiblement chez eux; à neuf heures du soir, chacun était rentré chez soi. C'était les agapes de la Révolution.

Dans ces réunions, où l'on fraternisait dans le vrai sens de ce mot, on reportait sur l'institution municipale l'espoir qu'on devait cesser de porter sur l'Assemblée nationale. On s'en exagérait l'importance, on divinisait l'élu du peuple. Aussi, le mardi 1er juin, des chasseurs, tant de la garnison que de la garde nationale, se rendent chez M. Vanhœnacker, avec un char de triomphe préparé à cet effet. Ils invitent le Magistrat à y prendre place, ou plutôt ils l'y contraignent, pendant que la musique de la garnison fait entendre de joyeuses fanfares. Le cortége, spontanément formé, se dirige vers le domicile du lieutenant du Roi, puis chez M. d'Orgères, commandant-général de la garde nationale. La foule les entoure, se grossit sur leur passage, et fait retentir l'air de cris de joie. On se rend à la *Nouvelle-Aventure* (1). Un repas y avait été préparé. On s'y livre à l'enthousiasme : des chants patriotiques, des toats sont portés au bonheur de la France; des protestations de fraternité, de dévouement, s'échangent et se renouvellent avec effusion. Après dîner, on revient en ville, on dételle le char. Les hommes de la garde nationale, aussi bien que la troupe de ligne et du peuple, s'empressent de le pousser, de le tirer. Ils le promènent ainsi dans les principaux quartiers, accompagné de plus de dix mille personnes. Ceux qui ont vu, à Lille,

(1) Guinguette du faubourg Notre-Dame, aujourd'hui de *Béthune*.

les fêtes de la Restauration, peuvent seuls se faire une idée de la physionomie de ces journées populaires.

C'est ainsi que les Lillois préludaient à la fédération des trois départements : du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais.

Dès le 31 mai, les *Amis de la Constitution* (1) avaient proposé un drapeau pour la fédération. Outre l'inscription : *la Nation, la Loi, le Roi*, ils voulaient mettre en regard celle-ci :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT. »

Mais ce n'était pas une menace semblable à celle de la Terreur; c'était l'expression de la doctrine du civisme qui préférait mourir plutôt que de renoncer à ces deux dogmes de la Révolution.

Si l'on voyait dans cette manifestation un effet de l'esprit démagogique qui aurait régné dans le club lillois, il faudrait modifier cette opinion, en voyant quels sentiments animaient alors cette assemblée. Et, d'ailleurs, il serait facile de citer dans la haute noblesse des démonstrations de la même couleur, quoique bien certainement éloignées du dévergondage avec lequel elles se sont ensuite trouvées compromises.

Ainsi, la société des *Amis de la Constitution* de Lille avait proposé de comprendre dans le serment la clause suivante :

«......... Jurons de regarder comme coupable et de livrer à la » rigueur des lois quiconque oserait se permettre de manquer au » plus juste, au plus populaire, au plus adoré des monarques... »

Le comte de St-Aldegonde de Noircarmes (2), en repoussant ce paragraphe, proposait de formuler ainsi le serment :

« Jurons, à la face du ciel, d'êtres fidèles à la Nation, à la Loi, » au Roi; de maintenir de tout notre pouvoir la nouvelle consti- » tution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le » Roi; de rester à jamais unis à nos frères les gardes nationaux... » du royaume, qui se montreront animés du même zèle que » nous, pour le soutien de cette nouvelle constitution; de voler » à leur secours toutes les fois qu'ils seront en péril pour la cause

(1) C'étaient les membres de la société populaire.

(2) Commandant de la garde nationale de Marchiennes. Ce fut à la requête de ce corps armé que se fit le 15 décembre de cette année 1790, la première vente des biens de l'abbaye de Marchiennes.

» de la liberté française..... Offrant nos bras, nos fortunes, notre » sang à la patrie et aux décrets de l'Assemblée nationale acceptés » et sanctionnés par le Roi (1)..... »

Tels étaient les sentiments qui animaient les hommes de la fédération et que partageait l'immense majorité de la population.

Dès le 1er mai, la garde nationale avait adressé des invitations aux villes de Valenciennes, Quesnoy, Avesnes, Cambrai, Douai, Hazebrouck, Béthune, Boulogne, St-Pol, Montreuil, etc., en les engageant à envoyer à Lille un député pour cent volontaires, etc. Le jour de la fédération fut choisi pour coïncider avec la fête de Lille et la procession de N.-D. de la Treille, dont la tradition était toujours chère aux Lillois.

La garde nationale écrivit aussi aux curés de Lille, une circulaire où elle leur dit :

« La fête qui doit avoir lieu le dimanche 6 de ce mois, serait » imparfaite, si nous n'avions parmi nous, les dignes pasteurs » qui nous éclairent de leurs lumières, et qui, par leur sagesse, » dirigent notre conduite. Nous espérons qu'ils voudront bien » augmenter par leur présence la joie que nous goûterons dans cet » heureux moment. Nous espérons aussi qu'ils voudront bien ac- » compagner le St-Sacrement qui doit être porté en procession » de la collégiale St-Pierre jusqu'au Champ-de-Mars. »

Cependant les confédérés arrivaient de toutes parts et étaient logés chez les bourgeois, où ils étaient accueillis comme des frères; on se disputait même la préférence, comme si c'eût été des amis dès long-temps connus. Les soldats de la garnison avaient sollicité l'honneur d'être admis à la confédération. Toute la ville était donc en mouvement. Le samedi 5 juin, la députation de Gravelines arrivait la dernière, pour prendre part à la cérémonie du lendemain. A six heures, des salves d'artillerie annonçent l'arrivée du grand jour. Tous les habitants de la cité sont en

(1) Le dit seigneur rayait aussi du projet du club lillois « ce qui concernait » le marc d'argent, les dix journées de travail, etc.... Contre quoi, disait-il, » nous réclamons tous comme contraire aux droits de l'homme et du ci- » toyen. »

L'autographe de cette lettre est dans les archives de M. Gentil-Descamps.

émoi ; la porte de la Barre est fermée, comme étant voisine du lieu choisi pour la cérémonie. Les autres portes ne devaient être fermées que pendant la solennité. Les gardes nationaux se rendent par divisions aux lieux ordinaires de rassemblement, et de là, sur l'Esplanade, où chaque compagnie avait sa place marquée.

A quatre heures, quatre coups de canon se font entendre. C'est le signal convenu. On se met en marche pour St-Pierre, où l'on va chercher le St-Sacrement. Une députation se dirige vers l'Hôtel-de-Ville pour inviter le Corps municipal à se rendre à la cérémonie. Sur le passage du cortége, les soldats bordent la haie et mettent un genou en terre au passage du *vénérable*.

Un autre cortége, parti de l'Hôtel-de-Ville, accompagnait le drapeau de la confédération ; une salve annonça son arrivée ; six coups annoncèrent celle du St-Sacrement. On évalue à dix mille le nombre des hommes sous les armes et députés à la cérémonie. La foule des curieux était immense, et une chronique du temps en porte le nombre à cent mille.

Une vaste enceinte était préparée sur la plaine ; l'architecte Biarez avait été chargé de l'ornementation. Il avait placé, à l'entrée, quatre statues : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, avec les attributs ordinaires. A l'extrémité opposée, se trouvait un temple d'ordre dorique, élevé sur un soubassement continu et garni de colonnes isolées dans le pourtour extérieur. La façade avait six colonnes, auxquelles étaient suspendus des boucliers portant les écussons aux armes des villes confédérées. Au centre, était une statue de la liberté, vêtue de blanc, portant d'une main une javeline, de l'autre le bonnet phrygien.

Sur la frise, était l'inscription :

« JUS POPULI RECUPERATUM. »

L'amortissement était orné de bas-reliefs, représentant le serment des Horaces ; aux quatre angles, des obélisques étaient chargés de trophées, panoplies, etc. ; de chaque côté, était un cul-de-lampe terminé par un petit temple d'ordre ionique, destiné aux musiques militaires, et portant cette inscription :

« CONFÉDÉRATION DES CITOYENS-SOLDATS ET SOLDATS-CITOYENS ;
» JUIN 1790. — LA NATION, LE ROI, LA LOI. »

On commença par la bénédiction du drapeau de l'union. On y



V. Adam del.

Imp. Lemercier, à Paris

Fédération des Départements du Nord, de la Somme et du Pas de Calais

6 Juin 1790.

(Vor Derode l'histoire de Lille)

avait représenté les armes de toutes les villes confédérées. On chanta le *Domine salvum fac regem*; après quoi, l'abbé de Muyssart, dont nous avons déjà parlé, se tenant au côte droit de l'autel, prononça le serment civique prescrit par l'Assemblée nationale, et tous les ecclésiastiques présents le prêtèrent avec lui. Les prêtres ayant la main droite sur la poitrine et les autres ayant la main levée (1). Les députés vinrent alors sur le péristyle devant l'autel de la patrie, et là, on fit lecture du serment que voici : « Nous, » citoyens-soldats et soldats-citoyens, jurons sur l'autel de la » patrie, en présence du Dieu des armées, d'être fidèles à la Na- » tion, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la » constitution acceptée par le Roi, ainsi que tous les décrets de » l'Assemblée nationale, sanctionnés par Sa Majesté. Nous jurons » aussi de nous prêter réciproquement tous les secours qu'exige » la fraternité, ainsi qu'à tous nos frères de l'Empire français, » dès que nous en serons légalement requis. »

Montrozier, le lieutenant du Roi, se tenait là avec son état-major, celui de la Citadelle, du fort St-Sauveur, celui de l'artillerie, du génie, etc.

Lorsque le serment eut été lu, le silence et le recueillement régnèrent un moment sur toute l'assemblée. Mais, lorsque les députés eurent prononcé le mot sacramentel : *je le jure!* la décharge simultanée de tous les canons de service se fit entendre. Une hymne est entonnée. Placé au milieu du péristyle, un prêtre élève le St-Sacrement. Tous les témoins s'agenouillent, les soldats présentent leurs armes, le tambour bat aux champs, la voix tonnante de l'airain se fait entendre de nouveau, en servant d'accord à celle du clergé et du peuple. En même temps, des cassolettes placées sur des trépieds aux angles du temple, et cent encensoirs balancés par de jeunes enfants, embaument l'air d'une vapeur bleuâtre qui s'élève lentement vers le ciel.

L'élan était général; les plus réservés ne pouvaient s'en défendre. Des cris unanimes et mille fois répétés suivent la bénédiction. Les soldats mettent leur chapeau au bout de leur sabre ou de leur

(1) Il ne faut pas confondre ce serment avec celui qu'exigea la constitution civile du clergé.

baïonnette, en poussant des cris de joie; tous s'embrassent, se félicitent, se jurent une union éternelle; les femmes agitent leurs mouchoirs blancs; tous étaient émus et transportés, tous répétaient au milieu des larmes que l'attendrissement faisait couler, le serment d'être fidèles à la patrie, et de se dévouer pour elle.

Une illumination spontanée éclaira toute la ville, où circulait une foule pressée, mais paisible. La journée se passa sans violence, sans désordre, sans licence. Et, en effet, d'où serait venu le desordre ? Chacun se livrait à l'espérance.

Ce qui prouve l'état de l'opinion générale, c'est le démenti que reçut le rédacteur de la feuille lilloise l'*Abeille patriotique*, messire Antoine-Louis Gilles de Bonnefoi de Monbazon. Après avoir rendu compte de la fête, il avait ajouté : « *Ce récit sec et aride ne l'est pas autant que le fut cette cérémonie...* » La population, irritée de ce mensonge flagrant, se porta vers son domicile, lui adressant des reproches qui devinrent des menaces et seraient devenus des voies de fait, si, pour le soustraire au danger, la Municipalité n'avait déclaré qu'elle le prenait sous la sauvegarde de la loi.

Le jour même de la fédération, tout était terminé à neuf heures du soir. Aucun désordre n'avait eu lieu. Seulement, la foule était si pressée, si empressée, que plusieurs personnes tombèrent dans le canal de l'Esplanade. Le lendemain et les jours suivants, on retira de l'eau jusqu'à sept cadavres (1). Cependant la Municipalité, prévoyante, avait posté sur le canal huit bateaux portant chacun deux hommes.

La fraternité qu'on avait jurée, ne semblait pas une vaine promesse, et le mardi 15, un obit pour le repos de l'âme de ces noyés fut célébré dans toutes les villes des trois départements confédérés.

C'est sous l'influence des souvenirs de cette journée, que se fit à Lille, l'assemblée préparatoire pour l'élection des députés du Nord (2).

Le mois de juin finit comme il avait commencé, par des fêtes. La garde nationale et la Municipalité offrirent un banquet à la garni-

(1) Quatre hommes, un adolescent, une jeune fille et un tout petit garçon.

(2) Les travaux de l'assemblée électorale, tenue à Douai, furent terminés le 17 juillet 1790.

son; mais, dans l'impossibilité de réunir tant de convives en un seul repas, on fit des services par divisions de quatre mille hommes. Chaque convive était servi, dit un témoin oculaire, « en » bouilli, pâté, gigot de mouton et jambon, bière à discrétion, » et chacun au moins une bouteille de vin. » Sur l'Esplanade, se trouvaient dressés quatre rangs de quarante tables ou cent soixante tables à vingt-cinq personnes, un bourgeois et un militaire, et ainsi de suite. Vingt-quatre *marquises* étaient dressées dans l'allée des voitures, ainsi que quarante-neuf autres tentes pour la facilité du service, auquel présidaient quarante-cinq commissaires. Ces messieurs avaient fait le serment de ne pas divulguer le montant des frais de la fête, et ils tinrent promesse jusqu'au moment de la reddition des comptes (1).

Après le repas, une pompe nouvelle et inattendue vint étonner les curieux qui, en dehors des planches de l'enceinte, jetaient un regard furtif sur l'assemblée; trois chars de triomphe furent amenés. L'un, chargé d'inscriptions et de trophées, était destiné au Maire, au lieutenant du Roi et au général de la garde nationale; le second char était réservé pour la Municipalité tout entière; le troisième, construit à la romaine, portait une statue de Louis XVI en habits royaux, et était traîné par un éléphant (2). Les tam-

(1) Ce compte donne une dépense totale de 34,358 livres 19 sous 9 deniers, répartis comme il suit :

Pain.	2165 liv.	8 s.	
Vin	6226	9	
Viande	8902		6 d.
Bière	7747	6	3
Frais divers	7517	14	

(Pièce originale, reposant aux archives des canonniers de Lille.)

Cette somme, divisée par 12,000, porte la part de chacun à deux francs environ.

(2) Le sculpteur Corbet fut chargé de modeler la tête du Roi; il demanda pour cet objet 72 livres, pour le mannequin de la figure entière 24 livres, pour les trophées 26 livres.

Nous aurions aimé à savoir de quelle nature était l'éléphant qui figura au cortége. Nous n'avons pas été assez heureux pour trouver des documents positifs. L'acquisition du monstrueux pachyderme était-elle comprise dans les 7317 liv. 14 s. de frais accessoires?

bours, les trompettes ouvraient la marche; les canonniers accompagnaient le char royal avec leurs pièces d'artillerie, comme pour signifier qu'ils se chargeaient de défendre la royauté. Pendant deux jours, on renouvela la promenade de ce cortége à travers les principales rues de la ville.

N'oublions pas un trait caractéristique : les commissaires de la fête avaient choisi pour le jour du banquet principal, le lundi 28, veille de St-Pierre et St-Paul, jour de jeûne et d'abstinence. Quelques personnes en firent la remarque à l'évêché. M. Gallouin, alors chanoine et vicaire-général du diocèse de Tournai, fut prié de donner les dispenses nécessaires. En autorisant la garde nationale à faire servir, en viande, le banquet projeté, il mentionna que c'était « dans la ferme confiance que ces messieurs s'efforceraient » d'observer avec plus de zèle le jeûne prescrit par l'Église au jour » susdit. »

Tandis que la généralité des citoyens se trouvait dans ces sentiments, la société populaire, qui prenait toujours les devants, travaillait l'opinion et répandait force brochures, où l'on trouve un avant-goût du style qu'employa le père Duchesne. On lui ripostait par d'autres brochures, mais en beaucoup plus petit nombre.

Le 29 et le 30 juin, le 1er et le 2 juillet, on fit, dans l'église des Jésuites, l'élection des députés que les Lillois et les habitants du district devaient envoyer à la grande cérémonie de la fédération générale des départements à Paris (1). Les choix furent dirigés dans le même esprit que les précédents.

Le 14 juillet, le Champ-de-Mars, à Paris, réunit dans sa vaste enceinte toutes les députations accourues des divers points de la France. Nous n'avons pas à parler ici de cet acte; mais nous devons signaler une pièce qui se rapporte à l'époque du retour de ceux qui y avaient été députés.

(1) Les électeurs devaient nommer un député pour deux cents volontaires; La Bassée 9; Armentières 9; Haubourdin 10; Lille 22; Roubaix 5; Templemars 14; Tourcoing 14; Quesnoy 17, etc. Les 149 députés auraient à leur tour choisi dans leurs rangs 12 personnes. De retour de la capitale, plusieurs des élus réclamèrent une indemnité pour frais de voyage; mais ils furent renvoyés *à qui de droit.*

Cette pièce, adressée au Roi, est signée : de Muyssart, Vanhœnacker, Serrurier, Bruneel, Fiévet et Malus composant le directoire du district de Lille ; elle s'exprime en ces termes :

« Choisis par nos concitoyens, pour veiller aux intérêts de la » chose publique dans un des plus beaux districts du département » du Nord, nous croirions manquer au vœu le plus cher à leur » cœur, si la première de nos fonctions n'était pas un hommage » rendu au monarque vertueux qui veut être le père, le frère et » l'ami de ses sujets. Nos braves défenseurs qui viennent de jurer » sous vos yeux une obéissance éternelle à la loi, ne nous ont pas » laissé ignorer avec quelle bonté V. M. a daigné accueillir leurs » transports. Ces transports sont ceux qu'auraient fait éclater tous » les habitants de ce district, s'ils avaient pu jouir tous de votre » auguste présence, et contempler le spectacle de la nation con- » fondant ses serments avec ceux de son souverain. Ah ! Sire, vous » le voyez maintenant, vous possédez l'amour de vos peuples. » C'est le bonheur le plus parfait que puisse goûter le cœur d'un » roi tel que vous. Le nôtre sera désormais d'employer au succès » de vos vœux bienfaisants, tout notre temps et toutes nos facul- » tés. »

Le retour des députés, dont il est ici question, avait eu lieu le 25 juillet. Leur rentrée en ville, avait été l'occasion d'une nouvelle fête. Quatre à cinq cents hommes, commandés par M. Lachapelle, allèrent à leur rencontre ; douze pièces de canon les saluèrent. La foule les accueillit de ses *bravos !*

Une cérémonie tout-à-fait neuve avait eu lieu quelques jours auparavant, montrant un remarquable mélange de l'amour de la liberté avec celui de la religion et de la patrie.

Un sieur de Boisragon, chevalier de St-Louis, et qui, depuis la suppression des titres n'était plus que Jean Chevalleau, avait réuni de jeunes enfants de sept à quatorze ans, les avait disciplinés et en avait formé une compagnie qu'il avait nommée *de l'Espérance*, et que des plaisants désignaient sous le nom de *Royal-Bonbon.*

Le dimanche 22 juillet, M. Becu, curé de St-Étienne, bénit leur drapeau et leur adressa une allocution où nous remarquons les passages suivants :

«........ Chers enfants, vous êtes aujourd'hui rassemblés dans

» le temple, pour consacrer au Dieu de vos pères ce drapeau, » signe de ralliement et symbole d'union fraternelle. Un tel » hommage offert à la divinité par vos cœurs innocents et purs, » une demande aussi louable dictée par la vertu et le patriotisme » naissant, est d'un présage heureux........ Elle garantit de votre » attachement à la religion et de votre dévouement à la patrie.... » N'oubliez jamais que la religion est la base du civisme, et que » tout homme vraiment religieux est nécessairement bon citoyen. » Vous serez constamment fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi. » La nation, ce sont tous les Français composant le plus bel em- » pire du monde. La loi, c'est l'expression de la volonté générale; » vous vous y conformerez et vous vous y soumettrez dans tous » les temps; persuadés que sans loi, sans ordre, aucune nation » ne peut être heureuse ni subsister long-temps. Le roi, c'est le » préposé au maintien et à l'exécution de la loi; c'est le chef de la » nation, personne inviolable et sacrée que vous devez respecter, » à qui vous devez obéir....

» Vous serez plus heureux que vos pères, jeunes enfants; vous » ne serez plus, comme ils l'ont été, sous le joug de l'esclavage; » vous ne serez pas le jouet des caprices bizarres d'un pouvoir » arbitraire; mais vous jouirez des fruits d'une sage constitution, » ouvrage immortel de vos dignes représentants. Vous serez gou- » vernés par des lois fondées sur les droits imprescriptibles de » l'homme.

» Aimables enfants! chérissez toujours votre patrie! soyez lui » fidèles jusqu'à votre dernier soupir; elle ne vous sera pas in- » grate si vous vous rendez dignes d'elle, si vous l'honorez par » vos vertus. Car c'est surtout l'amour de la patrie qui les fait » éclore... A votre âge, jeunes citoyens, vous avez besoin de gui- » des et d'appuis: soyez respectueusement soumis, comme vous » le devez, à vos parents, à vos instituteurs, à vos maîtres. Ils » développeront alors en vous les facultés et les dons que vous » avez reçus de la nature, et les dirigeront avec bonheur... »

Après cette exhortation, M. Jacquart, vicaire de la paroisse, célébra le saint sacrifice. Un orchestre de jeunes musiciens exécuta des symphonies et des morceaux de chants. L'assistance qui entourait ces enfants et où se pressaient leurs pères et leurs mères, était

émue, et de douces larmes mouillaient tous les yeux. Espérances trop promptement déçues !

Au sortir de l'église, l'instituteur de cette petite troupe lui fit signer une adresse à l'Assemblée nationale. Elle était conçue en ces termes :

« Lorsque nos parents et nos maîtres nous vantent sans cesse la » sagesse de vos décrets ; lorsque de toutes parts nous entendons » applaudir à votre immortel ouvrage ; lorsque toute la France » vous comble de bénédictions, nos cœurs pourraient-ils rester » insensibles ? Non, Messieurs, la reconnaissance, le respect et » l'admiration sont de tout âge. Ces sentiments que vous inspi- » rez à tous les Français, nous les partageons vivement.... Puis- » sions-nous les exprimer avec autant d'énergie que nous les sen- » tons !... Les droits de l'homme, que vous avez proclamés par » vos décrets, sont déjà gravés dans notre mémoire en traits » ineffaçables... Il n'est pas difficile de s'inculquer dans l'esprit, » des connaissances aussi simples et aussi naturelles, et nous con- » cevons aisément que si vos lois ont pour base ces principes » sacrés, elles ne peuvent manquer de rendre heureux ceux qui » seront soumis à leur empire.

» Nous venons de consacrer à l'Éternel notre drapeau. Il sera » toujours l'emblème et le gage de notre dévouement à la patrie. » Nous venons de promettre, au pied de l'autel, d'être fidèles à la » Nation, à la Loi et au Roi. Ce serment, qu'on ne peut exiger » de notre âge, est l'expression libre et sincère de nos sentiments ; » nous n'en professerons jamais d'autres. Nous vivrons pour la » patrie, et nos derniers soupirs seront encore pour elle (1). »

(1) Nous croyons devoir donner ici la liste des signataires de cette adresse. La voici : Narcisse Labussière, 9 ans ; — Hippolyte Danglier, 10 ans ; — Louis Sta, 14 ans ; — Carolus Cousin, 11 ans ; — Théophile Lachapelle, 11 ans ; — Sébastien Lachapelle, 9 ans ; — César Lachapelle, 8 ans ; — Roger Catteau, 10 ans ; — Constant-Albert Duverdin, 9 ans ; — Édouard Chailly, 12 ans ; — Aimable Flament, 12 ans ; — Louis Mottez, 12 ans ; — Louis Desruelles, 12 ans ; — Auguste Dengremont, 14 ans ; — Nicolas de La Fontaine, 11 ans ; — Charles de La Fontaine, 9 ans ; — Édouard-Joseph Guyot, 9 ans ; — Benjamin Godfernaux, 7 ans ; — Dominique Rouzé, 13 ans ; — Louis Virnot, 9 ans ; — Henri Montagne, 10 ans ; — Louis Mon-

Ce qui paraîtra à plus d'un lecteur de 1848, une chose puérile et dérisoire, était une démonstration très-sérieuse, mais surtout très-sincère des Lillois de 1790.

C'est au milieu de ces circonstances que se fit la nomination des membres du district du département (1); les choix mirent en avant quelques hommes d'une opinion qui ne correspondait plus avec tout ce que nous avons vu jusqu'ici; c'était, du reste, des hommes dévoués, actifs et entreprenants (2).

Les artistes lillois consacrèrent le souvenir de ces mémorables journées. Watteau fit, de la Fédération, un tableau qu'une bonne gravure a reproduit (3). Le banquet civique fut aussi le sujet d'une gravure, moins bonne que la précédente. Le 28 octobre,

tagne, 9 ans; — François Macquet, 9 ans; — Arnould Macquet, 7 ans; — Anselme-François Gentil, 12 ans; — Jean-Baptiste Crespelle, 9 ans; — Auguste Lambert, 13 ans; — Jean-Baptiste Dewarlez, 12 ans; — Auguste Catteau, 9 ans; — Jean-Baptiste Delrue, 12 ans; — Auguste Delrue, 9 ans; — Alex. Cabilleau, 12 ans; — Charles Lambert, 12 ans; André Bodereau, 9 ans: — Jean-Baptiste Savary, 9 ans; — Benoît Delannoy, 9 ans; — Henri Delespaul, 8 ans; — Ignace Treca, 10 ans; — Beaumois, 11 ans; — Jean-Baptiste Lefebvre, 14 ans; — Louis Delannoy, 9 ans; — Eustache Welcomme, 9 ans; — Aug. Lestienne, 13 ans; — J.-B. Capron, 10 ans; — J.-B. Becquart, 11 ans; — Louis Becu, 12 ans; — César Renard, 10 ans; Louis Brame, 10 ans; — Auguste Gahide, 8 ans; — Louis Benazet, 10 ans; — François Vernier, 9 ans; — Louis Valentino, 9 ans; — Edmond Mathieu, 9 ans; — Edouard Mathieu, 8 ans; — Louis de Gorgue, 10 ans: — Waldéric Delas, 12 ans; — Étienne Capon-Ledieu, 9 ans; — Philippe Brissy, 9 ans; — Henri Picart, 11 ans; — Stanislas Picart, 10 ans; — Pierre Picart, 9 ans; — Constant Delecroix, 10 ans; — François Derousseaux, 7 ans. — La pièce originale est dans le cabinet de M. Gentil-Descamps. (Voyez dans *le Moniteur* du 20 janvier 1790, n° 207, p. 222, le compte que Nolf, curé de St-Pierre, en rend à l'Assemblée nationale.

(1) 25 juillet 1790, les frais de l'assemblée tenue à Douai, s'élevèrent à 5,504 livres 15 sous 8 deniers. (Voyez le compte-rendu des travaux du District, p. 106.)

(2) Le 2 août, le bureau se divise en huit sections : 1° l'impôt; 2° l'agriculture; 3° le commerce; 4° la mendicité; 5° l'éducation; 6° la guerre et la police; 7° les travaux publics; 8° le contentieux et les municipalités. (Voyez le compte-rendu des travaux du District, page 1re.)

(3) Il en fit hommage au Conseil municipal, le 31 juillet 1790. (Voyez le registre aux Délibérations.)

une médaille de la fédération fut frappée pour être distribuée à tous ceux qui y avaient assisté. Cette médaille, du module de 26 millimètres, représente trois guerriers joignant leurs mains sur l'autel de la patrie. La légende est :

« LA NATION, LA LOI, LE ROI.
» JE LE JURE.
» CONFÉDÉRATION DES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-
» CALAIS ET DE LA SOMME, A LILLE, LE 6 JUIN 1790. »

On y voit réunis le bonnet phrygien et la fleur de lis, qui ont fait, depuis, un divorce prolongé.

Le Corps municipal tout entier assista, cette année, à la procession du 11 août; le Maire était absent, mais ses convictions étaient assez connues, pour qu'on n'élevât aucun soupçon sur son compte à cette occasion.

Quoiqu'il en soit, le peuple commençait à se montrer plus hostile envers le clergé et envers l'autorité. Le 23 août, une émeute forçait le vicaire de St-Sauveur à inhumer un défunt (1) dans l'ancien cimetière, *intrà-muros*, contrairement aux ordonnances municipales. La police ordonna l'exhumation et le transport au nouveau local; mais les mécontents signalaient cet acte comme un mépris du pauvre qui en était l'objet. Une rumeur assez forte circula dans les quartiers populeux. De crainte de voir se renouveler les scènes de 1779, aggravées encore par les circonstances, plus de cinq cents gardes nationaux prirent les armes, et on leur distribua publiquement des cartouches. Quant à la garnison, elle avait été consignée, parce que les chefs de l'administration n'ignoraient pas que son intervention eût irrité le peuple, au lieu de le calmer. Au moyen de ces mesures, force resta à la loi.

Espérant trouver un remède au triste état des finances de la Commune, le Conseil municipal avait décidé qu'il achèterait pour dix-huit millions de biens nationaux (2). Le procureur-syndic proposa d'acquérir contre des assignats tous les biens du clergé, tant à Lille qu'aux environs. Il désignait nommément les biens de l'abbaye de Loos, de Cysoing, de Phalempin, de l'Abbiette; ceux

(1) Voyez le registre aux Délibérations, t. I, p. 80.
(2) Ibid, t. I, p. 87.

des couvents d'hommes et de femmes de la ville, et ceux du chapitre St-Pierre. Comme toutes ces valeurs n'atteignaient pas le chiffre indiqué, il y joignit ceux de l'abbaye de Comines et de Seclin (1). Les assignats étaient déjà en grande perte, et les adversaires du nouvel ordre de choses n'omettaient rien pour les décrier encore davantage (2).

Des bruits de pillage arrivaient chaque jour du Brabant et de la Flandre; des mouvements de révolte s'élevaient à Merville, où l'on devait envoyer une partie de la garnison de Lille, que le régiment de Diesbach vint alors renforcer (3). Tout prenait une apparence sinistre qu'il n'était plus possible de dissimuler. On sait quels désastres signalèrent, à Nancy, la fin de l'année 1790.

Plusieurs citoyens charitables, autant que prudents, avaient tenté de former une *caisse patriotique lilloise* pour assurer de l'ouvrage aux ouvriers et suppléer à l'insuffisance des salaires. On fit de cette institution un moyen de propagande politique dans le sens démagogique. Il s'opéra alors, parmi les membres, une scission violente, les plus amis de l'ordre s'en séparèrent; les autres influencèrent alors, sans contre-poids, le peuple avec lequel ils s'étaient mis en rapport.

C'est dans ces conjonctures difficiles que plusieurs villes du département créèrent les *billets de confiance*, espèces d'assignats locaux. Outre Lille, on compte Avesnes, Bergues, Cambrai, Douai, Hazebrouck, Quesnoy et Valenciennes (4), qui ont eu recours à ce palliatif impuissant.

Le décret sur la vente des *biens nationaux* frappait une foule d'établissements; car on étendait cette dénomination aux biens du domaine de la Couronne et aux apanages, aussi bien qu'aux propriétés du clergé (5) (sauf toutefois ceux des établissements protestants de la confession d'Ausbourg); on y comprenait les biens

(1) Voyez le registre aux Délibérations, t. I, p. 94.

(2) Voyez le registre aux Résolutions, LXI, p. 25; octobre 1790.

(3) Diesbach avait l'habit de drap rouge et les revers bleu pâle.

(4) Il s'en trouve des exemplaires dans le cabinet de M. Gentil-Descamps.

(5) Le Chapitre St-Pierre avait signifié à son receveur l'ordre de ne pas se dessaisir de ses titres de propriété. On passa outre.

des fabriques, ceux des églises paroissiales, des séminaires, colléges et établissements d'études; ceux des hôpitaux, maisons de charité et autres établissements destinés aux pauvres; c'était donc de toutes parts des plaintes, du trouble, des alarmes, des menaces. Les mécontents faisaient remarquer que sur soixante-seize articles demandés par les *cahiers*, et dont la presque totalité avait été accordée, trente-trois points fondamentaux étaient ouvertement inobservés et violés, et que l'édifice constitutionnel était déjà sapé par la base. Une brochure intitulée : *Bon Dieu! qu'ils sont bêtes ces Français!* prêche ouvertement le retour à l'ancien ordre de choses (1).

Or, combien de gens s'y sentaient disposés, quand, de toutes parts, la stagnation du commerce, la multiplicité effrayante et impunie des banqueroutes, la disparition subite et presque totale du numéraire venaient chaque jour détruire le courage et l'industrie des artisans les plus honnêtes; quand une foule de familles, réduites à l'inaction, restaient avec le seul sentiment du besoin et le désespoir affreux de ne pouvoir ni l'éviter ni le satisfaire!... Ce sombre tableau n'est que la citation fidèle des plaintes des Lillois dans ces tristes moments.

Les affaires de l'État se trouvaient dans un délabrement non moins grand. Les impôts ne se percevaient pas et avaient déjà, pour le Nord seulement, un arrièré de sept millions (2).

Pour subvenir à tous ces besoins, le Conseil municipal, entraîné par un généreux mouvement, avait résolu de recourir à une contribution patriotique. Chacun aurait déclaré sa fortune et se serait imposé à raison de deux pour cent du revenu (3). On obéit mal à cette injonction. C'était toucher la corde sensible. De toutes les déclarations faites alors, une seule fut admise comme sincère; et nous aimons à citer celui qui fut le sujet de cette honorable distinction : c'est M. Fiévet, avocat. Toutes les autres furent réformées. Plus de trois cents d'entre elles furent augmentées de

(1) Brochure in-12; 120 pages; cabinet de M. Gentil-Descamps.
(2) Voyez le *Compte-rendu des travaux du District*, p. 9.
(3) Registre aux Résolutions, LXVII.

trois à vingt fois leur évaluation primitive (1). Ce qui ne contenta pas fort les imposés.

Dans l'énumération des causes de malheur, il ne faut pas négliger de parler de la plus puissante de toutes, la disette.

Jamais peut-être l'agriculteur ne vit une année plus favorable que 1790, ni une température plus douce. Déjà, en janvier et février, tous les arbres fruitiers étaient couverts de fleurs. Déjà, le 8 mars, les colzats étaient en pleine floraison, et ils donnèrent un produit parfait autant qu'abondant. Les lins souffrirent un peu de la sécheresse du mois de juin, mais les céréales furent d'une qualité remarquable. Le mois de septembre, aussi bien que le mois d'octobre, furent très-beaux et très-convenables à la *remise* (2). Or, en voyant, après une telle année, le peuple affamé et dans une pénurie excessive, il faut regarder autour de soi pour voir si quelque nation rivale et voisine n'a pas exploité et calculé des désastres favorables à ses vues, ou tenté des machinations toujours illégitimes.....

A tout cela, il faut ajouter les bruits de guerre qui se diversifiaient chaque jour; mais il était une de ces nouvelles qui touchait particulièrement les Lillois : l'Empereur, disait-on, était entré aux Pays-Bas avec soixante mille hommes. Aussi, dès le 8 décembre, des pétitions demandaient que la ville fût mise sur un pied de respectable défense; que les fossés des remparts fussent inondés, etc. Une batterie de quatre pièces de douze fut établie au fort St-Sauveur; une de dix pièces de seize sur le bastion de la vieille porte de Fives; sur le cavalier, près des Urbanistes, une de six pièces de quatre; sur le demi bastion de la porte St-Maurice, six pièces de huit; enfin, sur le cavalier du bastion des Forçats, à la Citadelle, quatre pièces de huit. Mais il faut dire que, successivement, on les retira pour satisfaire aux exigences de divers services, et nous verrons qu'au moment du siége de 1792, il ne restera plus une seule de ces pièces.

(1) Registre aux Délibérations, t. I, p. 119; et Résolutions, LXII, novembre 1790.

(2) La moyenne des jours de pluie, qui avait été de 203 en 1789, ne fut que de 136 en 1790.

Au milieu de tant de circonstances diverses, nous n'avons pas trouvé à placer la mention de quelques décrets de l'Assemblée concernant le département du Nord; mais il faut en parler au moins pour mémoire, avant de terminer notre résumé chronologique de 1790. C'est le droit de péage, perçu sur la Deûle, à Quesnoy; c'est l'institution d'un sixième juge pour le tribunal de Lille; c'est le réglement de la perception des droits dont l'Hôpital-Général jouissait sur les vins (1).

L'année 1790 pourrait donc se résumer ainsi: tandis que l'administration centrale se débattait avec le déficit, l'esprit d'une réforme honnête et louable créait à Lille l'administration municipale, et, par la fédération, assurait, pour sa part, l'unité de la France; donnant cours aux sentiments de religion et de patriotisme dont nous avons vu les naïves et touchantes manifestations. Tandis qu'au premier plan se dessinent des festins, de la joie, de l'espérance, on aperçoit, comme une ombre au tableau, des émeutes de soldats, de sourdes rumeurs populaires, des guerres qui fermentent dans le voisinage, et de plus, la disette, les misères qui l'accompagnent et toutes les funestes velléités qu'elle fait naître.

SYNCHRONISMES.

Année 1790, 15 janvier, La France divisée en quatre-vingt-trois Départements; — 18 ibid., Favras exécuté; — 13 février, Vœux monastiques supprimés; — 17 mars, Décret pour la vente de 400 millions de biens nationaux; — 7 juin, Décret fixant le nombre d'Évêchés; — 14 juillet, Fédération générale des quatre-vingt-trois Départements; — 4 septembre, Démission de Necker; — 26 décembre, Le Roi accepte la Constitution civile du Clergé.

---

(1) Voir le *Bulletin des décrets de l'Assemblée.*

Nous entrons dans l'année 1791 ; la représentation nationale paraît assurée, les citoyens se sont constitués les défenseurs de l'ordre public, en créant la garde nationale ; les opinions ont une voie large et sans contrôle dans une presse entièrement libre et dans la tribune des clubs populaires ; les administrés choisissent les administrateurs ; les abus signalés dans l'hérédité des titres et de la noblesse ont disparu, de même que l'excessive richesse d'une partie du clergé ; plus de dîmes, plus de corvées ; la liberté, l'égalité. Pour les honnêtes bourgeois, amis du mouvement, la Révolution semble n'avoir plus rien à faire. Il est question de s'assurer la possession d'un bien laborieusement acquis.

L'année 1790 s'était passée presque tout entière en démonstrations joyeuses ; mais cette joie avait éveillé les passions de la multitude souffrante : elle commençait à s'élever avec d'autant plus de puissance, qu'elle cessait de trouver un contre-poids dans l'élan de l'autre partie de la société, qui, satisfaite et même effrayée de ce qu'elle avait osé, songeait déjà à s'arrêter. C'est là ce qui doubla la force de son impulsion qui devint excessive et sans frein. Ce qui, en 1789, était un noble désir de liberté, devint, en 1791 et les années suivantes, du délire, du fanatisme.

L'année dans laquelle nous sommes entrés, semblait devoir être un temps d'arrêt. Les hymnes de la fédération résonnaient encore ; les guerres de 1792, les orgies de 1793 ne grondaient que dans un lointain problématique, et personne n'en avait la claire prévision. Les uns voulaient tenir le présent et en jouir, d'autres voulaient s'emparer de l'avenir pour en faire aussi leur profit. En présence de la confusion qui va régner, nous avons besoin de nous recueillir, afin de n'être pas entraînés dans ces jugements exagérés où nous voyons chaque jour tomber bien des hommes qui ont pourtant le désir de rester dans le vrai.

Un des principaux faits de 1791, c'est, pour notre localité, la Constitution civile du clergé. Il faut dire quelque chose de cet acte fameux, et faire une distinction importante. Les Flamands, on le sait, eurent toujours pour premier trait de leur caractère, l'amour des franchises et libertés de la Commune, et la fidélité à la religion. Pour nos bonnes gens de Flandre, les libertés communales étaient une vieille habitude, une tradition ; la Religion qu'ils

avaient si bien défendue, était pour eux comme une liberté politique. Ce qui, pour les Français, était une victoire, une conquête, était pour eux un héritage. Aussi, la Flandre, tout en se montrant énergique et dévouée, ne ressentit-elle jamais le fiévreux enthousiasme qui agitait la capitale. L'ancienne doctrine avait des racines profondément entrées dans le sol; la nouveauté ne végétait qu'à la surface. Le culte constitutionnel n'était d'ailleurs qu'une fiction par laquelle les prêtres assermentés se déclaraient membres d'une société qui les rejetait de son sein C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale avait décrété qu'elle ne reconnaissait pas une religion de l'État. Alors, comme aujourd'hui, on comptait sur le chiffre de la population totale, environ un soixantième de dissidents de divers cultes.

En réglant ce qui concernait la religion catholique, l'Assemblée nationale avait décidé qu'il y aurait un évêché par département.

Ainsi, le département du Nord aurait formé un diocèse, dont le siége épiscopal aurait été à Cambrai. La métropole du Nord aurait été Reims, et aurait réuni la Marne, la Meuse, la Meurthe, la Moselle, les Ardennes, l'Aisne et le Nord. Il y aurait eu, en France, dix arrondissements métropolitains. Dans les villes de six mille âms, on n'aurait formé qu'une paroisse.

C'était par l'élection qu'il aurait été pourvu aux évêchés et aux cures. Pour être éligible à l'évêché, il fallait avoir rempli, pendant quinze ans, les fonctions du ministère ecclésiastique. Pour la cure, il fallait y avoir servi de cinq à dix ans. Étaient éligibles les missionnaires, vicaires-généraux, chanoines..... L'élection devait se faire à l'église, après la messe. L'élu devait demander à l'évêque métropolitain l'institution canonique. Le métropolitain ayant examiné les mœurs et la doctrine de l'élu, accordait ou refusait sur des motifs qu'il devait faire connaître par écrit. Au cas d'acceptation, l'élu prêtait serment qu'il faisait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Il ne pouvait s'adresser au Pape pour en obtenir confirmation, mais il devait lui écrire pour témoigner unité de foi et de communion. L'élu devait être sacré dans la cathédrale; y faire serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, à la Constitution. Il pouvait nommer au canonicat,

des prêtres comptant quinze ans d'exercice; mais il ne pouvait destituter que sur l'avis de son Conseil....

Le décret ajoute que « les ministres des autels, exerçant les » plus importantes fonctions de la société, seront défrayés par la » nation, recevront un logement et un traitement....... » L'évêque de Paris devait avoir cinquante mille francs, les autres évêques vingt mille; le minimum était fixé à douze mille francs. Les curés, à Paris, six mille francs; ailleurs, quatre mille francs; minimum, deux mille quatre cents. Les vicaires, à Paris, six mille francs; minimum, deux mille.... Le tout payable en espèces monnayées et par trimestre.

Mais, au milieu de certaines mesures, dont on peut discuter la convenance et le mérite, il s'en trouve d'autres que l'église considère comme des hérésies pratiques; ce qui interdit aux fidèles tout examen ultérieur. Dès que le décret eût été proclamé, les hommes religieux firent paraître des *Mémoires*, les prélats publièrent des *Circulaires*, des *Instructions*. L'évêque de Tournai, dans une exhortation pastorale, engagea les fidèles de son diocèse à se défier des prêtres constitutionnels, etc.

Faisons ici une remarque : lorsqu'on s'en était pris à ses biens, le clergé avait cédé. Le 26 septembre, eut lieu la première vente des biens nationaux, par celle du refuge de l'abbaye de Marquette. A la fin de 1791, les chapitres de N.-D. de Cassel et de St-Pierre, à Lille, étaient les seuls pour lesquels on n'eût pu procéder à une liquidation définitive (1). Ajoutons que le trésor public ne s'acquitta point à l'égard des religieux de la dette qu'il avait contractée envers eux (2).

Mais, dès qu'on s'attaqua à la doctrine, il y eut résistance; oui, dès que la doctrine parut menacée, on vit ceux qui avaient

(1) St-Aubert, St-Sépulcre, Cantimpré, Walincourt, Liessies, Aumont, Maroilles, Trinité, Beaurepaire, etc., avaient leurs comptes arrêtés.

(2) Le directoire du département du Nord fit bien payer les créances des ecclésiastiques, mais seulement celles qui étaient au-dessous de cinquante livres. Il ajourna les autres à des temps meilleurs. Ce ne fut qu'en 1791 qu'on paya trois quartiers des pensions de 1790, et trois quartiers de 1791. Les secours et pensions ecclésiastiques s'élevaient, pour le Nord, à 4,952,757 livres, dont Cambrai absorbe 1,081,900 liv., et Lille, 1,227,180.

cédé sans murmures à la sécularisation des biens du clergé, se préparer à endurer la persécution. D'Alberg, évêque d'Ypres, publia une lettre à ce sujet. L'archevêque de Cambrai s'adressa aux prêtres de la partie française de son diocèse; son instruction pastorale est datée de St-Ghislain (1); elle fait comprendre aux ecclésiastiques la nécessité d'une conduite à la fois sage et courageuse; l'obligation de résider, afin d'exercer le saint ministère; elle autorise à célébrer les messes dans des maisons particulières; à employer des ciboires communs; elle transmet aux curés le pouvoir des dispenses, ordinairement réservé aux évêques; l'autorisation de baptiser, de marier en tout lieu, à toute heure, de bénir les sépulcres, d'avancer ou de retarder le devoir pascal.... Certes, c'était un beau spectacle que celui de ces hommes qui, en attendant la mort ou l'exil dont on les menaçait, préparaient ainsi les moyens de répandre autour d'eux la bénédiction et la prière (2).

D'ailleurs, il faut dire qu'au sein de l'église, il s'était élevé un mouvement analogue à celui qui agitait la société politique. On avait publié, en Allemagne, un écrit: *Qu'est-ce que le Pape?* qui avait produit une grande sensation et donna peut-être à Sieyes l'idée de son livre : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* En 1783, Busigny faisait paraître son ouvrage : *de l'autorité du Pape*, et la chrétienté s'en émouvait. Les trois électeurs ecclésiastiques et l'archevêque de Salzbourg s'étaient coalisés pour contester au chef de l'Église, le droit de *nonciature*. En Italie, Ricci se soulevait contre le Pape (3).

L'Église de Belgique s'opposa d'abord seule aux novateurs, et le Pape écrivit aux évêques de ce pays un bref fort remarquable (4). L'électeur de Trèves, comprenant le danger qui menaçait l'Église, se rallia sans retard. C'était, nous le répétons, le pendant de ce qui se passait dans l'État.

(1) 15 avril 1791.

(2) Les curés et les vicaires de Cambrai publièrent une profession de foi, pour expliquer leur conduite. Cet écrit était dans les limites de la légalité et fondé sur des motifs respectables. La Municipalité de Cambrai condamna à 600 fr. d'amende les auteurs de cette *publication incendiaire*.

(3) En 1787.

(4) Voyez LHOMOND, *Histoire abrégée de l'Église*, p. 175.

Soit ignorance, soit conviction, soit calcul, une quarantaine de prêtres et religieux crurent pouvoir prêter le serment que l'Assemblée exigeait d'eux; de même que dix-huit moines de St-Amand comptèrent que les vœux monastiques étaient relevés par le décret qui ouvrait les portes des couvents. Nous aurons à en parler quelquefois. Mais il est vrai de dire que le nombre en fut très-restreint (1); d'ailleurs, le peuple montrait une grande irritation toutes les fois qu'il était question des prêtres. Le vingt janvier, une vingtaine d'entre eux prononcèrent le serment à St-Maurice. Il se fit une telle fermentation dans la ville, qu'il fallut doubler les postes du quartier-général et de quelques autres points, par exemple de celui *de la Housse*. Le curé de St-Étienne prononça, en cette occasion, un discours où il cherche à se justifier auprès du *sexe faible* et *timide* qui composait son auditoire. L'abbé Dubus, ex-aumônier du fort St-Sauveur, et nommé ensuite à la cure de Quesnoy-sur-Deûle; l'abbé Bouvet, ex-aumônier du régiment de Brie (2), et plusieurs autres, dont le nom est peu connu à Lille, y faisaient figure. Ces cérémonies donnaient toujours lieu à quelque scandale ou tumulte. Lors du serment des prêtres constitutionnels, la musique du régiment jouait dans l'Église, l'air: *Ah! ça ira!....* Un jour, les officiers firent mettre aux arrêts les musiciens, pour l'avoir joué sans autorisation. A la revue suivante, ils jouèrent le même air; punis de nouveau pour cette récidive, ils furent délivrés par les soldats du régiment, qui leur défendirent d'en jouer d'autre dorénavant.

La première invitation faite par les autorités, aux religieux de Lille, n'avait amené qu'un si petit nombre d'adeptes, qu'il fut jugé nécessaire de donner une convocation pour la semaine sui-

(1) Ceux qui désireraient savoir quels religieux de Lille sortirent de leurs maisons et quels y restèrent, peuvent consulter l'état qui en fut dressé et qui se trouve aux archives de la Mairie, *carton* 6.

(2) Nous avons sous les yeux quelques brochures de ce prêtre, qui avait la plume très-âpre et les opinions fort radicales. Par exemple : *l'A B C des Prêtres; Discours sur l'origine de l'exaltation du Clergé; Discours pour démontrer aux Ecclésiastiques la nécessité de se soumettre aux décrets;* Ces ouvrages sont dans le cabinet de M. Gentil-Descamps, avec une foule d'autres concernant la même matière.

vante. La Municipalité enjoignit à M. Saladin, curé de la Magdeleine, de dire à neuf heures, la messe qui devait suivre la prestation du serment. Elle fit doubler tous les postes, en cas d'alerte.

MM. Descamps, curé de St-Maurice; Destombes, à Ste-Catherine; Delannoy, à St-Etienne; Saladin, à la Magdeleine; refusèrent de prêter le serment, et declarèrent même qu'ils ne liraient pas, en chaire, le décret de la constitution civile du clergé. M. Saladin publia *un discours* à ses paroissiens, où il parle avec beaucoup de force et de dignité des conjonctures du moment (1). Ils furent destitués tous quatre (2). D'ailleurs, des officiers municipaux se chargeaient de faire, en chaire, la lecture de la Constitution.

(1) Voyez *Discours prononcé à la messe paroissiale, par un curé de la châtellenie de Lille;* in-8°, 6 février 1791.

Contre-discours, pour servir de réponse à l'espèce de prône prononcé par M. Becu, curé de St-Étienne, à Lille, avant la prestation du serment civique; in-8°.

Le curé de la Magdeleine et le curé de St-Martin, à Dunkerque, furent signalés dans le *Moniteur* du 6 mars.

(2) On aimera peut-être à trouver ici la liste des nominations, par lesquelles les électeurs du district de Lille pourvurent au remplacement de quelques curés réfractaires.

La Magdeleine,	Nolf, ex-curé de St-Pierre.
Ste-Catherine,	Houzé, ex-carme, docteur en théologie.
St-André,	Guffroy, professeur de rhétorique.
St-Maurice,	Deledeuille, vicaire de St-Maurice.
Tourcoing,	Debay, sous-principal du collége de Lille.
Roubaix,	Quirez, directeur des Bleuets.
Linselles,	Delahouse, vicaire d'Hem.
Quesnoy,	Dubus, aumônier du fort St-Sauveur.
Halluin,	Chombart.
Roncq,	Leroy, professeur du collége de Lille.
Wambrechies,	Philippo.
Annœullin,	Fracinetty, vicaire de Carvin.
Marcq-en-Barœul,	Goffart.
Templeuve,	Morel, ex-minime.
Watrelos,	Maréchal.
Bondues,	Demazières, professeur au collége de Lille.
Érquinghem-sur-la-Lys,	Dupuis, vicaire du dit lieu.
Frelinghien,	Duchâteau, aumônier.
Fives,	Lesage, ex-dominicain, docteur en théologie.

Dans le décret de l'Assemblée nationale, tout n'est pas d'une même nature, et le concordat a consacré une partie de ses dispositions. Les curés de la Flandre française firent paraître une *très-humble adresse*, où ils combattent la mesure dont ils se plaignent. Forts de si bonnes raisons, ils eussent pu, non pas gagner leur procès, jugé à l'avance, mais du moins donner à leur plaidoyer une forme en harmonie avec le fond. Il n'en fut pas ainsi; cette pièce, mal conçue, mal rédigée, n'aurait pu que leur nuire auprès d'un tribunal qui eût voulu les entendre. Il nous semble évident qu'elle n'a pas été faite pour l'Assemblée nationale à laquelle elle paraît destinée.

Dans les pièces qui émanaient de ses bureaux, le procureur de la commune de Lille s'indignait de la témérité avec laquelle les plaignants affirmaient que *la constitution civile du clergé blessait les principes du Catholicisme*; car, disait-il, *l'Assemblée a reconnu nettement que le dogme n'est point attaqué, et qu'aucun article de foi n'est en danger.*

Armentières,	Chemin, vicaire de St-Médard, à Paris.
Comines,	Bouvet, ex-aumônier du régiment de Brie.
Houplines,	Parent.
Deûlemont,	Montagne, vicaire de Seclin.
Ennetières-en-Weppe,	Maugré, ci-devant curé d'Erquinghem-le-Sec.
Cysoing,	Cuvelier, vicaire de Seclin.
Wavrin,	Tavernier, aumônier du régiment de Beaujolais.
Baisieux,	Sauvage.
Bersée,	Favarque, curé de Seclin.
Neuville,	Ducouvent, ex-religieux de Loos.
Fournes,	Delaplace, ex-carme.
Santes,	Lecherf, vicaire.
Fretin,	Valois, vicaire de Don.
Bousbecque,	Thomas, ex-carme.
Mouchaux-Ostricourt,	Verquin, vicaire.
Mons-en-Pevèle,	Dinaut.
Flers,	Gahide, directeur des Vieux-Hommes.
Sainghin-en-Weppe,	Garnier, ex-minime.
Wasquehal,	Ducatillon, professeur dn collége de Lille.
Haubourdin,	Herbaut, ex-religieux de Loos.
Lomme,	Desroulers, ex-bénédictin.
Verlinghem,	Bulteau, vicaire du dit lieu.

A Douai, le 25 mars, les amis de la Constitution assistaient à un *Te Deum* chanté pour remercier le ciel, de la convalescence du Roi. C'était huit jours avant la nomination de l'évêque constitutionnel. On sait quels funèbres épisodes coïncident avec ce moment, et quels tristes pressentiments le massacre de Derbaix et Nicolson vint jeter dans tous les cœurs.

Ces scènes de massacre engagèrent le Directoire du département à se transporter à Lille et à abandonner Douai (1). Mais, sur les instances de la Municipalité, il y revint quelques jours après (2).

Le tumulte arrivé à Douai, était un exemple que des turbulents voulurent suivre à Lille. Un blanchisseur de Wazemmes avait proposé à ses ouvriers de doubler le prix de leurs journées, à condition qu'ils se nourriraient eux-mêmes. Ils avaient accepté; mais les ouvriers des autres confrères s'attroupèrent et défendirent de ne rien changer à l'usage ancien. Assailli par trois à quatre cents mutins, le blanchisseur se vit menacé; un d'eux tira de sa poche un marteau et un clou, disant qu'il l'allait pendre. La Municipalité parvint à dissiper ce rassemblement.

Primat, vicaire de St-Jacques, à Douai, réunit la majorité des suffrages et fut proclamé évêque du Nord (16 avril 1791) (3). Les autorités civiles et militaires, ainsi que tout le corps électoral,

(1) Voyez le *Moniteur* du 20 mars 1791, p. 660, 667 et 684.

(2) Voici la cause de l'émeute : Delsaux chargeait un bateau de blé pour Dunkerque, le peuple s'y oppose, décharge le bateau. Delsaux avertit la Municipalité. Celle-ci ordonne la destruction des couloirs servant au chargement des blés. Le peuple exécute cet ordre. Delsaux persiste à faire charger ses bateaux. Le peuple veut vendre le blé d'un négociant impliqué dans cette affaire. Derbaix venait d'être traîné par les rues et pendu à un réverbère de la place. Un autre Douaisien, Nicolson, qui, la veille, avait été meurtri de coups et traîné par les rues, et qui avait été trépané, fut arraché de sa prison et pendu à un arbre. « Tous ces excès, disait » Alquier, sont la suite des projets des ennemis de la liberté. Le pain vaut » un sou la livre. Des fanatiques révoltés contre les lois ont seuls poussé » le peuple, etc. »

(3) Nolf, curé de St-Pierre, à Lille, eut, après lui, le plus de suffrages. Les frais de l'assemblée tenue pour l'élection de l'évêque, s'élevaient à 437 livres 9 sous. (Voyez le *Compte-rendu du Directoire du District.*)

allèrent le complimenter dans l'église St-Pierre, où le *Te Deum* fut entonné. Le nouvel élu fit une allocution vivement approuvée de son auditoire. Chéron fut nommé vicaire épiscopal. Le soir, il y eut dans la ville une illumination générale. Lorsque le nouvel élu se rendit dans la ville métropolitaine, l'abbé Decroizilles, officier municipal, alla le complimenter, et ne manqua pas de le comparer à Fénelon. Il est à remarquer que le jour même de l'installation du nouvel évêque, le Pape publiait à Rome, un bref qui annulait toutes les élections faites en France, et que, le même jour aussi, l'effigie du Pontife était publiquement brûlée à Paris.

Quelques jours après, le Conseil municipal de Lille allait au-devant de l'évêque constitutionnel. A son entrée dans la ville, il fut salué par les salves d'artillerie déterminées par la loi. Ces autorités se rendirent à St-Étienne, pour le *Te Deum*. Primat monta en chaire et justifia la constitution civile du clergé. Il prêchait des convertis. Il répéta ce qu'il avait dit dans une instruction pastorale qu'il venait de publier (1).

« J.-C., dit-il, n'a pas promis à ses apôtres d'autre autorité » que celle qu'ils acquerraient sur les cœurs par leur instruction » et leurs vertus.... Il leur a dit : Prêchez à toute créature... Il » ne leur a pas conseillé de capituler avec les nations, sur les » prérogatives dont ils jouiraient au milieu des états chrétiens... » Lorsque les Césars furent convertis...., la circonscription des » églises fut calquée sur la circonscription politique... Les repré- » sentants de la nation française ont rétabli l'usage de l'élection, » parce que l'élection est un droit imprescriptible, et parce que » les Chrétiens les plus éclairés, l'ont chéri lorsqu'il existait, et » l'ont regretté lorsque le despotisme l'eut envahi... Ils (les repré- » sentants) ont reconnu et religieusement révéré la subordination » établie par J.-C., entre les évêques et les prêtres... Le droit de » suffrages du Conseil épiscopal, dans les objets d'administration, » est un retour à la discipline des premiers siècles... Ils (les repré- » sentants) ont établi que pour être pasteur légitime, il faut être » constitutionnellement élu, canoniquement institué, validement » ordonné... Or, que pourrait-il manquer à celui à qui l'ordina-

(1) Cette pièce est au cabinet de M. Gentil-Descamps.

» tion confère la vertu spirituelle du sacerdoce, à qui l'élection
» attribue un territoire et dont la confirmation canonique atteste
» l'idonéité?... St-Mathieu fut choisi par les premiers fidèles..., St-
» Jacques le mineur, fut élu de même premier évêque de Jérusalem...
» St-Cyprien dit que le pape Corneille fut élu par le peuple, sur le
» témoignage du clergé.... Le droit d'élection était tellement re-
» connu, que si les évêques ordonnaient un premier pasteur et
» que le peuple en choisît un autre, ce dernier seul était sacré et
» reconnu pour évêque légitime.... La coopération du Conseil
» épiscopal n'a pas pour but de soumettre l'évêque à la ma-
» jorité des suffrages..., mais de lui présenter un appui.... et de
» lui assurer un refuge contre les surprises auxquelles tous les
» hommes sont sujets... L'orgueil et le préjugé.... peuvent s'offen-
» ser de ces mesures, la science et l'humilité ne peuvent les dé-
» savouer..., etc. »

Le soir, des illuminations nombreuses s'allumèrent par la ville, un feu d'artifice fut tiré sur la Grande Place.

L'évêque, homme estimable d'ailleurs, se concilia l'affection de quelques personnes. Il logea à l'Intendance, où il demeura quelques jours, et reçut la visite des amis de la Constitution.

La Municipalité défendit, aux Ursulines, de faire réciter à leurs élèves *des prières propres à leur faire croire que la religion était en danger*. Nous sommes convaincus qu'elle était dans la bonne foi. Mais, se trompant, probablement, dans l'expression de sa volonté, elle proclama *qu'il était défendu aux professeurs en théologie des Récollets, de s'abstenir de lire à leurs élèves, les journaux aristocratiques, et notamment celui intitulé* : L'AMI DU ROI..... ... Ce qui fait mieux présumer de ses velléités personnelles, c'est que le 24 mai, elle ajourne *indéfiniment* la question de la fermeture des églises ; et que, forcée ensuite de suivre l'impulsion de la capitale, elle se hâte, à la fin de cette même année, de revenir là-dessus, et profitant de l'affluence qui avait lieu dans les églises paroissiales, devenues trop petites, elle rend au culte l'église des Jésuites, celle des Augustins et la chapelle de la Trinité. D'ailleurs, encore, au mois de juin, la procession de Notre-Dame de la Treille se pratiqua avec la pompe ordinaire et suivant l'itinéraire accoutumé. Toutes les troupes de la garnison bordaient la

baie. Le chevalier de l'Épinard, rédacteur de la *Gazette du département du Nord,* ayant paru vouloir élever quelque doute sur la sincérité de ces démonstrations, fut assigné par-devant le Conseil de la garde nationale, comme accusé de *troubler l'ordre des familles.* Une administration hostile à la religion, n'eût pas attaché tant de prix à paraître la respecter.

Peut-être que la Municipalité prenait cette disposition particulière pour retarder, s'il était possible, l'impulsion en sens contraire où elle voyait se précipiter une partie du public. Une foule de brochures se faisaient remarquer par leur hardiesse, leur cynisne de doctrines et de langage; d'autres affectaient de prendre le même ton pour les combattre (1). Deux mille citoyens notables de Lille firent à l'Assemblée nationale leurs doléances sur ces libelles (2). Cité comme auteur de quelques-uns d'entre eux, l'avocat Lefebvre dut se rétracter. A l'aide de ces moyens de propagande, il s'opérait enfin un changement notable dans les esprits.

Ce qui y contribuait puissamment, c'était le scandale de quelques individus, qui, après avoir secoué le froc, rejetaient aussi toute réserve; si la Convention vit un nouvel évêque lui présenter sa femme, Lille vit plusieurs des curés constitutionnels se marier, se divorcer, etc..., et tomber dans des excès qui ne sont excusables pour personne. Aussi, tous les autres se virent peu-à-peu l'objet d'un mépris qu'ils n'avaient pas mérité. Repoussés des prêtres fidèles, conspués et foulés aux pieds par ceux mêmes à qui ils avaient tout sacrifié, presque tous ceux qui survécurent aux grandes catastrophes de la Terreur, abjurèrent avant d'arriver au lit de mort.

(1) Parmi ces brochures, nous citons les suivantes qui se trouvent au cabinet de M. Gentil-Descamps : *Jugement du compère Jean sur l'adhésion de l'intrus; — Catéchisme d'un Constitutionnel, tiré du journal intitulé :* LES LOISIRS D'UN CURÉ DÉPLACÉ ;—*Ah! B...., que nous sommes dupes;—le Dîner du Grenadier;—Dialogue patriotique;—Dialogue constitutionnel;— le Citoyen de St-Amand au Citoyen de St-Omer; — Le Moine et l'Antimoine; — le Véritable mot de l'Énigme trouvé sur la cause de l'opposition des prêtres aux lois;—Instruction d'un citoyen de Lille, département du Nord; — sur la Constitution civile du clergé,* etc.

(2) Voyez le *Moniteur universel* du 14 janvier 1791.

Déjà, au mois de janvier 1791, un ex-capucin, à peine sorti de son couvent, était en proie à la misère qu'il avait voulu fuir. Ne sachant que faire pour gagner sa vie, il s'était proposé, comme remplaçant, dans la garde nationale, dont il était d'ailleurs membre, en qualité de citoyen actif. Cette pauvre ressource ne lui fournissait pas de quoi subvenir aux frais d'une toilette brillante. Un ex-jésuite se trouvant un jour aux élections, demanda à son voisin, ex-supérieur des Augustins, quel était ce prêtre mal mis, qui sortait de l'assemblée. C'est, lui répondit-on, un ex-capucin devenu citoyen actif. « Bel avantage pour lui, reprit le jésuite défroqué ! » Ce propos fut considéré comme injurieux à la nation. Il fallut faire, par-devant une vingtaine de témoins, amende honorable. Un mémoire fut imprimé à cette occasion.

L'arrivée des nouveaux curés dans les paroisses qu'on leur avait assignées, fut plus d'une fois le signal du désordre et de la violence. Ainsi, à Ste-Catherine, Houzé, carme déchaussé de Paris, ayant demandé, aux vicaires, la remise des registres, vases sacrés, etc., il s'ensuivit des explications très-vives qui furent traitées de voies de fait et signalées comme des tentatives d'assassinat. Un des vicaires incriminés fut condamné à un bannissement de six mois (1). Dans les villages de l'arrondissement, on poursuivait les prêtres insermentés, on troublait les exercices du culte; on signalait à la haine de la population, les citoyens et les fonctionnaires qui voulaient s'opposer à ces désordres. La société populaire répandait de tous côtés des écrits où elle engageait les habitants des campagnes à dénoncer les prêtres fidèles, à les saisir, à les livrer, etc. (2).

Aussi, le plus grand nombre des prêtres lillois durent chercher dans l'exil un abri contre l'oppression. Plusieurs personnes de la noblesse en firent autant.

Dans l'acte par lequel Pie VI exclut de l'Église les prêtres assermentés, il dit : « Nous apprenons que l'Assemblée a publié un » décret qui, sous prétexte qu'il n'établit qu'une constitution ci-

(1) Voyez le *Moniteur*, t. VIII, p. 506; le 24 mai 1791.

(2) Nous pourrions nommer les signataires de ces pièces.... Nous nous bornerons à dire qu'elles se trouvent au cabinet de M. Gentil-Descamps.

» vile du clergé, renverse en effet, les dogmes les plus sacrés et
» la discipline la plus solennelle; détruit les droits de ce premier
» siége, ceux des évêques, des prêtres, des ordres religieux des
» deux sexes et de toute communion catholique, abolit les céré-
» monies les plus saintes, s'empare des domaines et des revenus
» ecclésiastiques et amène de telles calamités qu'on aurait peine à
» les croire, si on ne les éprouvait.... » Quatre évêques méconnurent la voix du pontife, cent trente-sept lui furent fidèles. Mais une partie du peuple, s'il faut en juger par les pièces que nous avons sous les yeux, avait là-dessus des sentiments nouveaux, et les anathèmes devant lesquels l'Europe tremblait autrefois, étaient l'objet des moqueries les moins réservées et de la dérision la plus grossière.

Néanmoins l'administration ordonna les processions publiques du mois de juin et du mois d'août. Elle crut même pouvoir rappeler que l'une était instituée par Marguerite de Flandre, et l'autre par Louis XIII.

Cependant le peuple de Bailleul, chez qui les doctrines nouvelles n'avaient pas pénétré, s'opposait à la réception de l'évêque constitutionnel dans la ville; huit cents hommes de la garde nationale de Lille partirent aussitôt et firent entrer au bercail le pasteur méconnu. A Hazebrouck, les mécontents firent émeute; un bataillon tout entier de la garde civique se transporta encore sur les lieux, et à l'aide des canonniers de Lille, fit rentrer dans le calme les ouailles inconstitutionnelles. Mais il y eut du sang répandu et un grand nombre de blessés.

Outre les troubles religieux, une cause puissante agitait le peuple; c'était la pénurie des vivres et de la finance. Le 27 juillet, toute la ville était en émoi à l'occasion d'un convoi de grains destiné à l'approvisionnement de la marine, mais qu'on s'imaginait être réservé à quelques accapareurs. Un fort attroupement devait empêcher le passage des bateaux; et à défaut, les habitants d'Houplines se proposaient d'arrêter tout le convoi et d'en faire la mise à terre. Pour la troisième fois, la garde nationale fit le service au-dehors. Cinq cents hommes de ce corps et trois cents de la troupe de ligne, un escadron de cavalerie et un autre de maréchaussée se mirent en mesure d'opposer la force à

la force. On avait distribué à chaque soldat vingt-quatre cartouches. Douze porte-faix devaient suivre l'expédition et recharger, au besoin, les bateaux (1).

La contribution du département du Nord était diminuée nominalement de trois millions et s'élevait à 7,112,000 francs (2). Et cependant les rentrées ne se faisaient pas régulièrement. Pour nos municipaux, leurs embarras financiers devenaient de plus en plus sérieux. Le 17 février et le 2 mars, les octrois avaient été supprimés, et Lille s'était vue privée d'un revenu de douze cent mille francs. Les hôpitaux endettés de cent cinquante mille francs, y perdaient un revenu de cent mille livres; et la ville, dont le passif s'élevait à plus de sept millions, restait avec un actif d'environ seize mille livres de rentes. Que devenait le numéraire? C'était, insinuait-on, les prêtres, les moines, qui le cachaient ou l'emportaient! Aussi, lorsque, le 6 juin, les gardes nationaux de Lesquin eurent arrêté une voiture sur laquelle un religieux cherchait à sauver le trésor de la communauté de St-Bertin, ainsi que des valeurs considérables en assignats, ordre fut expédié de ramener aussitôt au quartier-général les millions de cette prise. C'était probablement un bruit sans fondement; du moins nous n'avons trouvé dans aucun registre ni dans aucune comptabilité des traces de ce prétendu trésor.

La fuite du Roi occasionna tout-à-coup des alarmes qui firent oublier tous les autres sujets de préoccupation.

Le 23 juin, des lettres de Paris instruisirent les Lillois, que Louis XVI, la reine et la famille royale étaient partis de la capitale, la nuit du 20 au 21. A cette nouvelle, une grande consternation se répandit dans toute la ville. Ceux qui croyaient encore à la royauté s'en affligeaient; ceux qui n'y croyaient plus, en concevaient des craintes faciles à expliquer. Chacun se livrait à des conjectures sur la cause de cette disparition. Des gens bien informés prétendaient savoir que le Roi se rendait à Namur; d'autres l'avaient vu à Bruxelles. La Municipalité sachant que « les enne-

(1) Voir le *Moniteur* du 3 février 1791, p. 282.

(2) Aujourd'hui, le chiffre des divers impôts du département s'élève à 55,000,000.

» mis du bien public avaient enfin consommé un crime qui com-
» promettait la sûreté de l'État et le maintien de la Constitution,
» en enlevant le Roi et la famille royale..., » fit fermer toutes les portes de la ville; nul ne pouvait les franchir sans une confrontation suffisante.

Le lendemain 24, des bruits circulaient déjà sur l'arrestation du royal fugitif. C'était à quatre lieues de Reims, à Braisne, qu'elle avait eu lieu. La garde nationale tout entière était sous les armes et faisait des patrouilles. On était dans une inquiétude inexprimable. Le Directoire du département, pour rechercher *les auteurs ou les fauteurs du crime*, montra une activité fabuleuse. En peu d'instants, les directeurs des douanes envoient leurs brigades à la recherche, sur toutes les routes; Rochambeau et Daumont, généraux de l'armée du Nord, expédient des ordres aux commandants des places fortes; en moins d'une heure, des paquets sont adressés à tous les tribunaux; une proclamation est imprimée et envoyée dans toutes les communes (1). Les promeneurs les plus inoffensifs sont exposés à des soupçons, et se voient menacés de la prison pour peu qu'ils présentent un rapport avec le type royal.

Enfin, neuf heures du soir allaient sonner. Deux courriers arrivent à toute bride, apportant la nouvelle officielle de l'arrestation du Roi à Varennes. L'inquiétude qui régnait se change en des transports d'une joie délirante, mais inspirée par des causes diverses. En un instant, toute la ville est illuminée, on danse dans les rues, etc. Il était facile de voir qu'il y avait, au fond des cœurs, des pensées secrètes qui donnaient à cet événement une importance que chacun comprenait bien sans l'énoncer.

La fuite du Roi motiva la suspension provisoire de la royauté. Le 1er juillet, Rochambeau, Bouillé et Alquier, délégués à Lille, reçurent le serment nouveau exigé de la garnison. Le lendemain, la garde nationale, après avoir juré de même, fit une adresse à l'Assemblée nationale, en témoignage d'adhésion et de sympathie.

A la tournure que prenaient les choses, plusieurs des citoyens

(1) La session extraordinaire tenue en cette occasion, est portée pour 570 livres, au compte du district, pour l'année 1790.

qui s'étaient montrés le plus partisans d'une réforme, songeaient à retirer leur coopération à une œuvre de désordre et de bouleversement. Les élections de la garde nationale furent abandonnées, cette année, à un tiers environ des membres inscrits. Il s'y passa cependant un fait digne de considération :

Sur deux mille sept cent cinquante-quatre votants, Bryant, homme de 89, obtint deux mille deux cent cinquante-sept voix. Malgré l'appui de la société populaire, Boisragon, son compétiteur, n'obtint que trois cent soixante-quinze suffrages ; c'est environ un sur sept. Or, si tous les gardes nationaux s'étaient rendus alors et par la suite aux élections, qui ne voit dans quelle lutte inégale se seraient trouvés, le principe de l'ordre et celui de l'anarchie ?

L'absence de la majorité, qui abdiquait son action, fut remarquée, expliquée ; et de déductions en déductions, la cause de la vraie liberté perdit sa force, et l'audace des démagogues s'en accrut ; ils élevèrent la voix, se montrèrent avec moins de retenue, excitant les passions dont ils voulaient tirer profit.

Le sieur Lefebvre, rue des Tours, ayant été accusé de receler un dépôt d'armes destinées à servir *contre le peuple*, le bruit s'en répandit avec rapidité, une émeute se forma instantanément. Le Maire s'empressa de se rendre au milieu de la foule, et pour empêcher que la maison du prévenu ne fût violée, il dut y faire en personne une visite minutieuse. Il ne trouva que le fusil de M. Lefebvre et celui de son fils, qui était garde national comme son père. Mais le témoignage du magistrat ne suffisait pas, et ce fut à grand'peine qu'on empêcha la foule de se porter à de coupables excès.

La mauvaise humeur du peuple se tourna alors contre le commandant de place, M. de Montrosier. Le nouveau despote voulut que les clefs de la ville et des poternes fussent ôtées à cet officier pour être remises au Maire, ainsi que cela se pratiquait *avant le tyran Louis XIV*; la foule assemblée avait manifesté sa volonté, elle ne pouvait pas comprendre qu'elle fût sortie des formes légales. Pour se conformer du moins à la lettre de la loi qu'on invoquait sans cesse, elle consentit pourtant à ce qu'une pétition fût écrite, signée et présentée. Il fallait bien obéir. Des sacs en cuir

contenant toutes les clefs furent déposés à la Commune (mardi 28 juin). MM. Dathis et Bluysen passèrent la nuit à les garder (1). Montrosier sollicita et obtint un congé. Il fut remplacé par Dillon, dont nous raconterons bientôt la tragique et lamentable fin.

Chacun commençait à comprendre que la force allait devenir le droit. Depuis long-temps, les routes n'étaient plus sûres, les diligences, les courriers étaient dévalisés (2). Les fraudeurs opéraient en grand. La garde nationale luttait contre eux, faisant l'office des préposés de la douane (3) ou de la police (4). Aucun sacrifice ne coûtait à son fervent patriotisme, à ce point qu'elle voulait partager le danger des troupes de ligne embarquées pour St-Domingue; un grand nombre de volontaires offrirent de partir, et prièrent Rochambeau d'appuyer leur demande à l'Assemblée nationale (5).

Rochambeau, général de la division du Nord, arrivé à Lille, le 5 juillet 1791, accompagné de Biron, Alquier et Bouillé, passa en revue les gardes nationales; Alquier leur dit : « Le cri de la » liberté s'est fait entendre, et les gardes nationales ont été » créées. Citoyens, vous vous êtes armés pour la conquérir, vous » péririez, s'il le fallait, pour la défendre. La liberté est devenue » pour vous un besoin impérieux; il est nécessaire que nous » soyons libres; mais la liberté n'est pas un vain nom, elle » n'existe que par la plus sévère observation de la loi. Aussi » vous êtes-vous déclarés ses appuis, lorsque vous avez juré de » protéger, en son nom, les personnes et les propriétés; vous » avez réalisé le principe constitutionnel en armant les faibles de » toute votre force. L'Assemblée nationale se reposait sur ces » engagements de votre part; mais vous désirez renouveler vos

(1) Le *Moniteur* du 28 juin 1791.

(2) Ibid. du 25 février 1791; p. 514, 684, 746.

(3) Ibid. du 3 février 1791.

(4) Ibid. du 11 novembre 1791.

(5) Le 25 juin 1791, deux officiers du régiment de Penthièvre, émigraient à Tournai; deux gardes nationaux, de Mouchin, demandèrent l'exhibition de leurs passeports; pour toute réponse, ils tirèrent leurs deux pistolets; les habitants les arrêtèrent, les conduisirent à Lille, pieds et poings liés. Le peuple exigea que le charriot fût découvert.

» serments, vous avez voulu, par un mouvement de patriotisme, » vous approprier la formule prescrite par la loi du 22 juin. Elle » ne contient rien qui ne puisse s'appliquer à vos désirs et aux » circonstances. Vous jurerez donc d'employer les armes remi- » ses en vos mains, à la défense de la patrie, et à maintenir » contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la constitution » décrétée par l'Assemblée nationale; vous jurerez de mourir » plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des » troupes étrangères; vous jurerez de n'obéir qu'aux ordres qui » seront l'expression de la volonté générale et qui vous seront » donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée qui en est » l'organe. Pour nous, revêtus par les suffrages du peuple de » l'auguste caractère de représentant de la nation; investis par » une délégation particulière de toute la puissance nationale, » nous recevrons vos serments, nous applaudirons à votre zèle, » et si quelque sentiment personnel peut se mêler à l'intérêt de » nos fonctions, nous marquerons pour toujours, et parmi nos » plus doux souvenirs, le moment où nous nous serons vus en- » tourés de la garde nationale de Lille. »

Beghin, commandant en troisième, lut la formule du serment décrétée le 21 juin. Les volontaires s'écrièrent : « Je le jure! » Les chapeaux furent mis au bout des baïonnettes, et les baguettes des fusils dans les canons. Ce cliquetis joint aux cris sans cesse répétés de : *Vive la Loi! vive la Nation!* retentit long-temps dans les airs.

Bouillé dit alors aux milices citoyennes : « Vous venez de con- » tracter un nouvel engagement envers la patrie, et c'est l'amour » de la patrie qui vous y a portés.... Citoyens, cultivez soigneu- » ment en vous, ce sentiment; il est le germe des grandes ac- » tions, il est la source de toutes les vertus. Placés en première » ligne pour la défense de l'Empire, vous saurez apprécier cet » avantage. Sans doute, il vous a déjà été envié. Vous connaissez » du moins l'ardeur de vos frères d'armes. Au premier signal, ils » accourraient de toutes parts pour vous seconder. Français! » ainsi toujours puissiez-vous être unis! alors la Constitution » survivra aux siècles, et l'on bénira à jamais la génération qui » l'a fondée. Nous rendrons compte à l'Assemblée nationale de

» vos dispositions. Nous vous recommandons en son nom la sou-
» mission aux lois, la tranquillité et l'union. Craignez jusqu'aux
» exagérations du patriotisme; dans les moments difficiles, le
» calme est le caractère du vrai courage. »

Dès ce moment, quinze mois avant le siége de 1792, les remparts de Lille présentaient plus de cent bouches à feu toutes prêtes à répondre aux ennemis de la patrie. On eût vu gardes nationaux, troupes de ligne, citoyens de tous les états, femmes, filles, enfants, tous armés de pioches et de pelles, remuer les terres et travailler aux fortifications, en chantant: *Ça ira!* La garnison, disait le *Moniteur* du temps, « est animée d'un tel amour de la
» patrie, qu'elle brûle d'impatience de voler au combat pour
» vaincre ou mourir. »

Le dimanche suivant, la garnison renouvelait la cérémonie qui avait été faite par la garde nationale. Le régiment de Brie prêta serment dans la Citadelle, et après lui, Beaujolais et Diesbach. Au régiment de Brie, on nota comme absents trois officiers; au régiment de Beaujolais, un pareil nombre; à celui de Diesbach, un; à celui de Colonelle-générale et à celui de Dillon, huit officiers refusèrent le serment et se retirèrent; à celui de Besançon, artillerie, tous obéirent, ainsi que la gendarmerie et trente-six patriotes hollandais; la cérémonie dura jusqu'à trois heures, et pendant ce temps, la musique ne cessa de répéter l'air : *Ça ira.*

Le même jour, la société populaire tint une séance extraordinaire, à laquelle assistèrent Rochambeau et les commissaires de l'Assemblée nationale.

Fauvel, médecin, leur adressa un discours. Alquier y répondit ainsi que Rochambeau. D'après le *Moniteur* du temps, l'assemblée parut saisie d'enthousiasme, lorsque celui-ci termina son improvisation par ces paroles alors à la mode : « Obéissance à la loi et *ça ira! ça ira!* »

Bouillé, demanda pour lui et ses collégues, membres des Jacobins à Paris, l'affiliation à la société; cette pétition, mise aux voix, fut accueillie à l'unanimité.

Le 18 juillet, la milice bourgeoise adopta l'organisation de la troupe de ligne, et se soumit aux réglements de l'armée. Le mois suivant, des pelotons de la garde nationale de Lille, de Bergues

et de Dunkerque se rendirent à Douai, aux élections des députés du Nord, autant peut-être, pour faire respecter la liberté des suffrages, que pour déposer eux-mêmes leur vote particulier.

Le 15 septembre, à huit heures du soir, un courrier extraordinaire apporta la nouvelle de l'acceptation par le Roi de la nouvelle constitution. La crainte de l'anarchie donna à cette adhésion une importance qu'elle n'avait pas. Au rayon fugitif qui vint briller aux yeux des Lillois, une joie vive et presque frénétique règne par toute la ville. L'espoir de voir enfin cesser ces ébranlements funestes qui, depuis un an, menaçaient de tout détruire, excite des transports extrêmes. Tous ceux qui affectionnaient le passé, tous ceux qui voulaient assurer sagement la Révolution (et c'était la grande majorité), tous les amis du principe démocratique se réunissent dans un sentiment commun d'espérance. En un moment, la ville est illuminée, des salves de mousquetterie, des pétards, des fusées, témoignent de l'allégresse générale. On entendit encore ce soir-là un cri depuis quelque temps refoulé par la crainte : celui de *Vive le Roi !* uni à celui de *Vive la Nation !* Les plus timides avaient repris courage. La proclamation de la Municipalité est le fidèle reflet de la confiance qui avait reparu tout d'un coup.

Trois jours après, un *Te Deum* en actions de grâces de l'acceptation de la Constitution, amena au temple toutes les autorités et l'état-major de tous les corps armés alors en ville. Plus de cent pièces de canon, qui étaient sur les remparts, furent déchargées trois fois. Pendant l'illumination du soir, de nouvelles salves eurent lieu, et le 9 octobre, une nouvelle cérémonie rappela au peuple l'importance de l'acceptation de la Constitution. Une estrade à trois faces fut érigée sur la Grande-Place. Le livre de la loi y fut déposé sur des carreaux de velours ; on y prononça des discours. La sonnerie des cloches, le *Te Deum* réitéré, ainsi que les salves d'artillerie et de mousquetterie, les illuminations, le feu d'artifice, témoignages ordinaires de la joie publique dans les grandes circonstances, montrèrent combien l'opinion donnait de portée à l'acceptation royale, et prévoyait peu le prochain avenir.

Mais c'est en vain qu'on avait voulu s'étourdir et se rassurer, un instinct secret fit bientôt prévaloir les tristes pressentiments

un instant abandonnés, et la désorganisation continua sa marche.

Les assignats de cinq livres, les plus répandus dans la classe laborieuse, perdaient dix à douze pour cent. Une émeute tenta d'en relever la valeur, comme s'il y a au monde un pouvoir capable de consacrer une erreur et de l'élever au rang de vérité. Pour s'opposer au tumulte, la loi martiale fut proclamée, et tout fut en rumeur jusque bien avant dans la nuit. On promit aux ouvriers l'établissement d'un bureau pour l'échange des assignats. Ils ajoutèrent foi aux assurances de la Municipalité, et l'on n'eut pas à déplorer l'effusion du sang.

L'émigration devenait contagieuse. Les officiers de Colonelle-générale se rendirent en masse de Dunkerque à Furnes, en enlevant la caisse et les étendards du régiment. Ath, Tournai et Mons, recevaient chaque jour de nombreux fugitifs (1). Le lieutenant-colonel de Cornette-Blanche, qui se trouvait à Lille, passa à l'étranger (12 octobre). Dans le régiment de Dillon, la désertion devint telle, qu'il fallut le transférer à Arras, où il aurait été plus loin des frontières. C'est là que se rattachent les accusations de trahison qu'on fit planer sur le brave général et qui devinrent l'occasion des déplorables excès dont il fut la victime. Le régiment de Bourbon vint compléter la garnison (21 octobre).

Des maladies épidémiques régnaient dans les quartiers populeux. La paroisse St-Sauveur en était surtout frappée (2). L'usage de la pomme de terre semblait aux médecins une des causes du fléau. Dans plusieurs communes, aucune famille ne fut épargnée (3). Malheureusement, on avait supprimé les places de médecins et de chirurgiens des pauvres ; l'épidémie s'étendit donc sans obstacle. Le directoire du district sentant l'utilité des Sœurs de Charité, les protégeait de tout son pouvoir.

Les finances publiques s'obéraient de plus en plus. On avait

(1) Le *Moniteur* du 11 novembre 1791, rend compte d'un assassinat commis par deux émigrés, se rendant à Tournai, et qui, après avoir tué le conducteur de leur cabriolet, le jetèrent dans un fossé. Le corps du défunt, mis à la bretesque, fut reconnu par son patron.

(2) Voyez le *Mémoire* publié par le docteur DOUBLET, septembre 1791.

(3) Voyez le *Compte-Rendu des travaux du District*, p. 59.

espéré quelque temps que la Commune rentrerait dans les fonds qu'elle avait avancés pour le rachat des offices; mais ce secours n'arrivait pas. Les assignats perdaient trente pour cent de leur valeur écrite. Les impôts exigés de la ville étaient, par suite d'une mauvaise répartition, les trois cinquièmes de la contribution totale du département. On se plaignait, et les administrateurs eux-mêmes articulaient ce grief que « *sous l'ancien régime, la chose* » *publique était infiniment mieux gardée,* » et une brochure, publiée à Lille, montrait tout l'esclavage qui résultait de la prétendue liberté (1).

Mais, dans la capitale, la Révolution avait pris une impétuosité redoutable. Une brochure de ce temps, donne le tableau suivant, très-significatif à notre avis :

« Têtes mises à prix par l'ordre exprès de l'assemblée des Feuillants (2) :

François de Hongrie.	30,000 livres.
Bouillé	8,000 »
Bourbon Xavier (3)	8,000 »
Bourbon Louis XVI.	000 »
Bourbon Charles (4).	6,000 »
Calonne	3,000 »
Duc d'Enghien.	1,200 »

(1) Voyez *les Mille et un Tyrans;* cabinet de M. Gentil-Descamps.

(2) Il y avait alors trois partis en présence : les *Constitutionnels;* les *Jacobins;* les *Aristocrates*. Les premiers avaient fondu toutes leurs nuances dans le club des *Feuillants*, et le nom de *feuillant* devint un titre de proscription quand les Jacobins eurent le dessus.

(3) Comte de Provence, depuis, Louis XVIII.

A la sommation de rentrer en France dans un délai donné, le comte de Provence répondit le 6 décembre 1791 : «Gens de l'Assemblée française, se disant » Nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre I, chapitre Ier, section Ire, article Ier, des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer » en vous-mêmes, dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de » quoi, et après l'expiration du délai vous serez censé avoir abdiqué votre » droit à la qualité d'être raisonnables et ne serez plus considérés que » comme des fous enragés dignes des petites-maisons. »

(4) Depuis, Charles X.

Bourbon Louis-Philippe, ci-devant duc d'Orléans. . . . . 000 »

On faisait circuler dans la province, les bruits les plus injurieux contre mesdames Adélaïde et Victoire de France. Elles s'étaient, disait-on, sauvées, en emportant douze à quatorze millions... On parlait ouvertement de la déchéance du Roi.

Il n'y avait pas encore, à Lille, une majorité agissant dans ce sens; rien ne le démontre mieux que la nomination de M. Vanhœnacker, comme député à l'Assemblée nationale, et celle de M. André, comme maire de la ville (1).

Dans son discours d'installation (24 novembre), ce dernier disait aux Lillois : «...... En acceptant nos fonctions, nous n'avons » pas ignoré combien elles sont délicates et pénibles, ni toutes » les privations qu'elles exigent. Abandon de nos affaires personnelles, pour ne nous occuper que des affaires publiques; » renoncement à nos plaisirs les plus légitimes; assujettissement » à un travail continuel; sacrifice de notre fortune, de notre repos, de notre vie même, voilà quels sont nos engagements et » nos devoirs; voilà le serment que nous venons de prononcer!... » Ce serment ne sera jamais violé..... »

Il est beau de tenir un pareil langage, lorsqu'on sait le justifier, comme ce magistrat, digne successeur de M. Vanhœnacker, que toute la ville vénérait et à qui elle adressa des remerciements bien honorables, lorsqu'il se dessaisit de la direction des affaires communales.

SYNCHRONISMES.

Année 1791, 2 Avril, Mort de Mirabeau; — 3 Mai, Effigie du Pape brûlée à Paris; — 31 ibid., Torture abolie, Guillotine adoptée; — 9 Juin, les Bulles et Décrets de Rome n'auront de valeur en France que s'ils sont approuvés par le Corps Législatif; — 21 ibid., Fuite à Varennes; — 15 Juillet, le Roi suspendu de ses fonctions; — 13 Septembre, le Roi accepte la Constitution; — 1er. Octobre, Première séance de l'Assemblée Législative; — 1er. Novembre, Émission d'Assignats; la somme en est portée à 1400 millions; — 8 ibid., Décret portant la peine de mort contre les Émigrés, s'ils ne rentrent avant le 1er. janvier 1792.

---

(1) Le 14 novembre.

Nous venons de voir la division des esprits engendrer des troubles, des persécutions, de la haine ! Nous allons voir ces tristes fruits se développer et la guerre extérieure se joindre aux maux du pays et leur donner un nouveau caractère.

On discutait sur la constitution nouvelle, on préférait une forme d'administration à une autre ; mais, dès que la France fut envahie, une doctrine commune, le patriotisme, rassembla des hommes opposés pour tout le reste. L'Europe, étonnée, apprit ce que peut l'union des citoyens !

Pourquoi faut-il que le récit de l'héroïsme de nos pères soit entremêlé de scènes d'horreur dont la mémoire nous attriste et dont la honte stigmatise une époque si remarquable.

L'esprit d'agression contre les choses de la religion et de la royauté n'avait fait que s'accroître, et au commencement de cette année, on disait à Lille, comme on le faisait depuis long-temps à Paris, que le Roi était l'instigateur de tous les maux du pays. Le Roi accaparait le blé... ; le Roi méditait les projets les plus désastreux...; le Roi allait, à la première occasion, exercer de cruelles et éclatantes représailles pour se venger des avanies qu'il avait reçues..... La presse répandait des milliers de diatribes, de calomnies, où tout ce qu'il est possible d'imaginer de plus ignoble, de plus révoltant, était mis au jour.

Le 21 janvier 1792 (six mois après Varennes, un an avant 1793), un bruit courait, à Lille, que Louis XVI était parti une seconde fois ! C'était pour se mettre à la tête des étrangers et frapper enfin la France... On s'irritait à la pensée de ce parjure qui suivait de si près le serment dont on s'était si fort réjoui. On s'alarmait des dangers dont chacun faisait la prédiction.

On connut enfin la fausseté de la nouvelle ; mais l'irritation qu'elle avait produite, subsistait et hâtait rapidement l'éclosion des principes nouveaux.

Le Directoire du département avait ordonné la clôture des écoles tenues par des religieux. Le 10 et le 15 janvier, on avait fermé la maison des Ursulines et celles des Conceptionistes. Plusieurs pères de famille usant de la faculté que leur donnait la loi, firent une pétition pour réclamer contre cette mesure ; outre leur protestation au district du département, ils s'adressèrent au Roi, pour

réclamer la liberté de l'enseignement. Cette pièce est fort remarquable et mérite de figurer au dossier de la procédure ou de l'enquête qui tend à faire apprécier le temps dont nous parlons.

La violence du mal qui travaillait le pays ne permettait pas d'espérer le redressement des griefs de cette nature. Ventre affamé n'a pas d'oreilles. Les corps de la garnison, loin d'être une garantie d'ordre, excitaient eux-mêmes le tumulte. Ils ne pouvaient plus se procurer de vivres avec les assignats, leur unique paie. Le 20 janvier, une proclamation de la Mairie aux militaires citoyens, les exhortait surtout à la modération, les engageait à épargner à la ville les scènes qui venaient de se passer à Douai.

Les bons de la caisse patriotique lilloise avaient partagé la défaveur des assignats. Le numéraire disparaissait comme par enchantement. D'ailleurs, les presses nationales, malgré une activité sans repos, ne pouvaient suffire à fabriquer assez de papier-monnaie. L'administration municipale, aussi bien que les particuliers, était dans un labyrinthe sans issue. C'est alors que, sans ressources assurées, la ville fit, pour la première fois, le budget communal, qui s'élevait à 240,000 livres (1).

Jusque vers le milieu de février, la température était restée assez douce. Elle prit alors une rigueur extraordinaire, qui se maintint à différents degrés jusqu'au mois de mai. La végétation en souffrit. Les craintes de disette devenues plus vives, excitèrent de nouvelles accusations d'accaparement contre les émigrés, les prêtres, les nobles. Un homme, objet des soupçons populaires, étant venu à mourir, une foule hostile empêcha que le cercueil ne fût porté dans l'église; elle suivit le corps au cimetière, l'accompagnant de huées et de malédictions. Elle ouvrit la bière, la brisa, en dispersa les débris, lapida le cadavre qu'elle abandonna ensuite privé de sépulture. C'est ainsi qu'on préludait, à Lille, aux scènes du pas de Baisieux et à la première plantation de l'arbre de la liberté (2)!

A l'approche du carême, les évêques insermentés publièrent des mandements où ils exhortaient à la pénitence. Guillaume-

(1) Le premier compte-rendu de la dépense est de l'an 1790.

(2) 13 avril 1792, registre aux Délibérations, t. II, p. 100. C'était le jour même où l'on apprit, à Lille, la mort de Gustave III, tué dans un bal.

Florentin, *prince du saint empire de Salm-Salm-Wild et Rhingrave*, insistait surtout sur l'obligation d'éviter les ministres prévaricateurs.

De son côté, Claude-François Primat, évêque *par la volonté divine et le choix du peuple*, publiait aussi son mandement. Vu la rigueur des circonstances, il autorisait l'usage de la viande tous les jours, sauf le mercredi des cendres, le vendredi-saint et le samedi-saint. Cette pièce mérite d'être lue (1). Dans une lettre pastorale écrite quelques jours auparavant, il approuve les pratiques de piété en usage dans la *confrairie* (sic) du Mont-Carmel, établie dans l'église St-André, à Lille. Qui se serait attendu à voir l'évêque constitutionnel propageant chez les Lillois le chapelet et le scapulaire ! C'est un des traits caractéristiques de notre ville qui conserve dans les circonstances les plus émouvantes la physionomie qui lui est propre.

Ce qui n'empêcha pas que, le 5 avril, quatre cents Lillois et deux pièces de canon ne partissent pour Hazebrouck, afin d'y apaiser une émeute qu'on disait excitée par des prêtres... L'apparition de la force armée suffit pour dissiper les mutins, et deux jours après, les volontaires étaient de retour dans leurs foyers.

Nous croirions manquer à notre titre d'historien lillois, si nous n'enregistrions ici, à sa date (2), la première application, dans notre ville, des nouvelles lois pénales. Un jeune homme étranger (3), resta six heures exposé au pilori, sur la Grande-Place, portant un écritau mentionnant son crime (un vol de 120,000 fr.), et sa peine (dix ans de travaux forcés).

A côté de cette note, plaçons celle de l'arrivée de la *Colonelle-générale*, venant de Dunkerque (4) et passant pour aller à Condé. Au lieu de les loger dans les casernes ou les auberges, comme cela se pratiquait autrefois, les munitionnaires les placèrent chez les particuliers, où ils furent fraternellement reçus et trouvèrent de bons lits au lieu de la paille qui leur était donnée d'ordinaire.

(1) Elle existe au cabinet de M. Gentil-Descamps.
(2) 29 février.
(3) Gaspard de Gouy, de Paris.
(4) 26 mars.

Personne ne parla des anciens priviléges, qui n'eussent pas laissé aux bourgeois cette charge que le patriotisme leur faisait supporter sans réclamation.

On plantait partout alors l'arbre de la liberté. C'était un mât peint aux trois couleurs, surmonté du bonnet rouge, symbole emprunté à la Grèce, suivant les uns, au bagne, suivant les autres (1). A sa partie supérieure, le mât était garni d'une longue flamme ou banderolle. On le plaçait sur les places publiques (2), même dans les *courettes*. Comme ils vinrent promptement à menacer ruine, on les remplaça par des chênes vivaces qui ont successivement disparu.

Autour de ces arbres, on dansait, on chantait, on faisait des cérémonies civiques, on lisait des proclamations. C'était un lieu de rassemblements et de tumultes. Aussi, la police en fit enlever le plus grand nombre.

Cependant les souverains, réunis à Pilnitz, avaient commis, envers les Français, un acte *d'hostilité* et *d'insolence*. La déclaration de guerre à François Ier était, pour l'Assemblée nationale, un acte devenu nécessaire, quoique de part et d'autre on appréciât assez incomplètement l'état des choses.

Le manifeste était à peine lancé, que la propagande politique prit, dans les camps opposés, une incroyable activité. En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux des centaines de proclamations diverses imprimées alors, en Français, en Hollandais, en Allemand, en Flamand.... Quelques-unes sont polyglottes.... On y engage les soldats à déserter; on achèterait leurs chevaux, leurs

(1) On lit dans le *Moniteur*, du 21 mars : « Dans les premiers jours de » la semaine, l'usage du bonnet rouge s'était introduit parmi les membres » de la société des Amis de la Constitution; le président, les secrétaires, » les orateurs à la tribune, en étaient coiffés. Le signe éclatant de l'égalité » se répandait déjà dans les promenades et aux spectacles. A la représenta- » tion de *la Mort de César*, le buste de Voltaire en fut couronné. Une » lettre de Pétion fit disparaître cette nouveauté; ce ne fut que plusieurs » mois après que l'usage en redevint général. »

(2) Nous en avons vu sur la Grande-Place, sur la place du Réduit, à la Citadelle, au fort St-Sauveur. Vers 1810, il s'en trouvait encore un sur la terrasse St-Catherine, en face de la maison du curé.

armes, leurs effets; on leur promet un sauf-conduit, trois sous par lieue, cent livres de rente viagère, etc., etc. Lille était l'officine où les patriotes préparaient ces armes occultes.

Les exilés ne se faisaient pas faute d'employer des moyens analogues. Les militaires, dirigés de l'intérieur vers les frontières, étaient circonvenus; des lettres anonymes les engageaient à se rendre à Coblentz; sinon on les menaçait de la mort. Et ce n'était pas de vaines paroles. Un sieur Marie Le Baron, en fit la triste expérience. Invité à se rendre en Allemagne, il n'en avait pas tenu compte. A peine arrivé à Lille, on l'engage à se transporter dans une maison particulière, il y court. Sur son refus de suivre l'itinéraire, on le menace, on le blesse, il se sauve à peine des mains de ses assassins, et ne sort du guet-à-pens, que couvert de blessures.

Tout le monde comprenait, en effet, de quelle importance il était de donner aux affaires, dès le début, une tournure qui relevât un parti, en décourageant l'autre.

Or, les affaires des patriotes paraissaient en fort mauvais état. La France révolutionnaire était sans troupes exercées; elle n'avait que des recrues indisciplinées, sans instruction militaire; les cadres étaient désorganisés. Ainsi que nous l'avons déjà fait voir, Dumouriez ne s'était nullement préparé à soutenir les hostilités qu'il faisait mine d'entamer. Les canons avaient été retirés des remparts; pas d'approvisionnements en vivres ou en munitions. Il n'y avait plus, à la Citadelle, vingt-cinq hommes pour le service de l'artillerie.

Les adversaires n'ignoraient pas cela, et, sur ces données, ils concertèrent un plan assez habile, dont tout semblait devoir assurer le succès. Ils temporisèrent d'abord, comptant que l'anarchie aurait affaibli et divisé complètement la France. Aussi, les huit premiers mois de l'année se passèrent en escarmouches, en annonces réciproques de la désertion des troupes adversaires, et en récriminations mutuelles sur les pillages, les crimes, les excès, etc.

L'armée coalisée, forte de cent vingt mille hommes, menaçait à la fois, au Nord, la Champagne et la Flandre, se réservant de porter son effort principal sur le point qu'on aurait laissé vulné-

rable; car la France n'avait pas de forces suffisantes pour les couvrir tous les deux. D'ailleurs, les troupes autrichiennes, naturellement braves, s'étaient aguerries dans les campagnes contre les Turcs, et les Prussiens formaient la meilleure armée de l'Europe. Au contraire, l'esprit d'insubordination était dans les régiments français, à ce point, que, le 7 mars, Duhem lisait à l'Assemblée nationale une pétition des corps de la garnison de Lille, réclamant contre *la tyrannie des réglements auxquels ils étaient soumis.*

Le duc de Brunswick avait fait savoir qu'il considérerait comme rebelle, quiconque combattrait ses armées; qu'en cas de résistance, les autorités constituées et tous les citoyens seraient punis de mort, les villes et les bourgades livrées au pillage, etc. Il fit répandre le bruit de la défection des chefs de l'armée, des fonctionnaires publics, etc.

Chez toute nation généreuse, les menaces suffisent pour faire naître l'opposition. Cet effet était inévitable en France. Mais la frayeur et l'intérêt devaient aussi se faire jour. Tout fut bientôt en ébullition; l'énergie des patriotes s'exalta et produisit naturellement des résultats inattendus dont quelques-uns excitent autant d'admiration que d'autres laissent après eux de regrets.

Du nombre de ces derniers, est le *pas de Baisieux*, funèbre épisode de notre histoire locale.

Les Autrichiens s'étant portés vers Tournai, une tentative sur ce point fut concertée. Le jeudi 26 avril, un régiment de cuirassiers vint de Béthune à Lille; le lendemain, il fut suivi du régiment d'Orléans. La nuit du 28, quatre autres régiments de cavalerie et trois régiments d'infanterie, avec six pièces de canon, se dirigèrent sur Tournai. Théobald Dillon, commandant l'expédition, partit le 28, à neuf heures, pour ordonner les mouvements. La foule l'accompagna de ses vœux et de ses applaudissements.

Le maréchal Rochambeau avait donné des instructions précises. Dillon ne devait pas engager d'affaire avec les ennemis, ni se compromettre vis-à-vis de forces supérieures, dans le cas où la garnison de Tournai, considérablement renforcée, viendrait à sa rencontre; si, au contraire, l'ennemi avait évacué cette ville, le général français devait occuper la place, y laisser son infanterie et

suivre l'ennemi avec sa cavalerie, l'inquiéter dans sa marche et faciliter l'opération de Biron sur Mons (1).

L'avant-garde était conduite par Valabris, adjudant-général (2), et le centre par Dechaumont (3); l'arrière-garde avait deux escadrons (4); cinquante chasseurs précédaient la colonne.

Arrivé à Ascq, le général fait faire halte et donne le commandement des grenadiers, au brave Ruault, colonel du 56ᵉ. A une heure du matin, la colonne touchait au village de Baisieux. Nouvelle halte. Berthois et Valabris se portent en avant, pour reconnaître la position des cinquante chasseurs et recueillir des renseignements sur les postes ennemis. Dillon se joint à eux; il apprend que la garnison de Tournai est sortie la veille, du côté de Lille, et que la barrière, à l'entrée du territoire des Autrichiens, est occupée par leurs troupes.

Il était trois heures. Le général s'assure que tout est en ordre, fait observer les distances, et place l'artillerie dans les intervalles. Il ordonne à deux compagnies de grenadiers d'enlever la barrière, ce qui est exécuté aussitôt, et les chasseurs avancent sur la chaussée.

Le général envoie un trompette porter au poste ennemi, la déclaration de guerre. Une escarmouche s'engage; les chasseurs poursuivent un poste de cavalerie, qui se retire précipitamment; quelques coups de fusil sont échangés, un des nôtres est tué, deux autres sont faits prisonniers; cet échec anime les chasseurs. Peu après, ils amènent au général, des soldats tyroliens, qu'ils confient à la garde laissée à Baisieux.

Les deux escadrons de chasseurs, soutenus par les grenadiers,

(1) Voyez *Relations du mouvement exécuté les* 28 *et* 29 *avril*, etc., par Dupont-Chaumont, in-8°, 10 pages; Paris.

(2) Elle se composait de deux escadrons du 6ᵉ de chasseurs à cheval Languedoc, suivis de deux escadrons du 1ᵉʳ régiment de cavalerie de Colonelle-générale.

(3) Il comprenait une compagnie de grenadiers du 1ᵉʳ bataillon de volontaires du département de Seine-et-Oise, et les bataillons de campagne du 24ᵉ (autrefois Brie), et du 56ᵉ (autrefois Bourbon), et du 90ᵉ (autrefois Chartres), avec six pièces de canon.

(4) Du 13ᵉ, autrefois Bourbon.

s'avancent rapidement. Le poste autrichien ayant reçu des renforts, le général français porte sa colonne en avant et la fait deployer en bataillon. Dans cette position, les Français avaient dépassé d'environ quatre cents toises le territoire ennemi. Dillon fait fouiller un village sur la gauche, et étend son déploiement des deux côtés de la chaussée, maintenant sa cavalerie à la hauteur de l'aile droite et sur deux lignes. Il apprend que la garnison de Tournai marche tout entière sur lui et en forces supérieures.

Il communique alors les ordres qu'il a reçus. La colonne fait un mouvement rétrograde qui s'effectue avant que l'arrière-garde se trouve à portée de canon. La cavalerie devait se porter en avant, pour couvrir l'infanterie, qui se repliait en colonne; les grenadiers garder Baisieux, pour protéger la retraite, avec l'artillerie. Ces divers mouvements s'exécutent d'abord avec régularité. Mais quelques escadrons, au lieu de rester en bataille sur la hauteur, quittent cette position importante. L'ennemi tire alors quelques coups de canon, mais à une distance trop considérable, pour que les boulets puissent les atteindre. Ces cavaliers pouvaient se replier lentement, en ordre et sans la moindre perte. Une panique s'empare d'eux, ils se précipitent et communiquent cette funeste impulsion à l'arrière-garde. Les diverses colonnes, rompues par le choc, se jettent en désordre sur la chaussée, et le corps d'armée se met dans une déroute générale, abandonnant les bagages et les charrettes.

L'aide-de-camp du général se porte sur la hauteur, pour observer l'armée ennemie qui se déployait toujours en avançant; elle était encore au-delà de la portée du canon. Il revient en rendre compte à Dillon, qu'il trouve dans Baisieux, occupé à calmer la précipitation de ses troupes, et espérant les rallier.

Cependant l'ennemi, craignant peut-être une surprise, cesse d'avancer et ne fait aucune disposition pour entamer notre arrière-garde; quelques partis seulement vinrent plus tard, saisir les effets abandonnés sur la route.

Pendant que le général fait d'inutiles efforts pour gagner la tête de la colonne, des cris se font entendre, la crainte de trahison était partout. Un des fuyards lui tire un coup de pistolet, et le blesse à la cuisse et à la figure; un autre assassin ajuste

l'aide-de-camp. A la vue de cet attentat, chacun se persuade de la vérité du soupçon. Un cri de *sauve qui peut!* est proféré. La déroute devient complète.

Vers dix heures, quatre dragons arrivent à Lille, bride abattue; ils s'écrient que tout est perdu! L'armée était mise en pièces; le général les avait trahis et menés à la boucherie. Un officier qui les rencontra à la porte les engagea à ne pas répandre l'alarme dans la ville, et leur conseilla de prévenir d'abord le général d'Aumont et les officiers municipaux; ils n'écoutèrent rien et entrèrent sans tarder. Le bruit de l'événement se répand alors avec une incroyable rapidité. On entend retentir de tous côtés : aux armes! les Autrichiens sont à la porte!...

Chacun, comme s'il eût eu une révélation particulière, racontait les détails de l'affaire : Les munitions et les bagages étaient tombés au pouvoir des vainqueurs. Les chasseurs de Languedoc s'étaient couverts de gloire. Sans leurs héroïques efforts, le peu d'infanterie qui s'était sauvé, était haché comme le reste.

Le peuple se répand alors dans les rues et s'agite dans des sens divers. Un officier de la garde nationale, qui avait fait quelques pas au dehors de la ville, arrive monté à califourchon sur un cheval de charrois; il crie à tue-tête que tout est perdu! L'armée est trahie!... coupée en morceaux. La terreur et la colère s'allument en même temps. Il n'y a plus à délibérer. Les soldats et les gardes nationaux s'assemblent et se portent sur les ouvrages de défense. Les cuirassiers commencent à rentrer en foule et en un grand désordre. Les Suisses de Diesbach gardaient la porte et faisaient des patrouilles au dehors. A mesure que les fuyards rentraient, c'était, de leur part, des cris de *trahison!... à bas l'aristocrate!... à la lanterne!...* le peuple répète, et, croyant que le chef de l'expédition était Rochambeau, il demande sa tête.

L'infanterie ne se présentait qu'en petit nombre; mais les cavaliers arrivaient les uns après les autres, avec les mêmes hurlements de *trahison! boucherie!* Du reste, ni hommes ni chevaux n'étaient blessés. Aucun de ces braves n'avait les lèvres noircies par la poudre. On n'entendait au loin aucune décharge d'armes à feu, si ce n'est celles que les cavaliers tiraient eux-mêmes en l'air en fuyant.

Effrayés par le bruit, les promeneurs que la *ducasse* de Fives avait attirés dans le faubourg, se retirent en désordre. Un grand nombre de paysans croient devoir se réfugier à Lille, emportant le plus de meubles possible. La route s'encombre de plus en plus. La certitude d'un désastre affreux gagne tous les esprits. La colère devient de la rage. Les armes à feu sont prêtes, des menaces de mort se font entendre de toutes parts. L'infanterie commençait à rentrer, amenant avec elle trois ou quatre prisonniers autrichiens pris à l'affaire d'avant-poste.

Pendant que tout cela se passait, Dillon, blessé, se dirigeait seul, à cheval, vers le hameau de Quennaumont, à Cysoing, et là, s'informait s'il n'y avait pas de moyens de transport pour le conduire à Orchies. En attendant réponse, il entra dans la cabane d'un paysan, lui acheta un peu d'eau-de-vie, s'en servit pour laver le sang qui lui couvrait la figure. Voyant le temps s'écouler et se trouvant mal, il demanda un prêtre pour se confesser.

Le sieur Desbonnets, prêtre à Cysoing, voulut se rendre près du blessé; mais les paysans, qui soupçonnaient quelque mystère, prétendirent qu'il n'y avait pas de danger, et s'opposèrent à l'entrevue. Sur ces entrefaites, le bruit de la prétendue trahison étant parvenu au village, les paysans patriotes crurent devoir, à leur pays, d'arrêter celui qu'ils considéraient comme un perfide. Les manières distinguées de cet officier, ses décorations, les paroles qu'on avait recueillies, sa blessure, tout servait à constater l'identité; ils le livrèrent donc à cinq cavaliers du régiment. Ceux-ci le transportèrent d'abord à l'abbaye de Cysoing; mais, ayant trouvé un cabriolet, ils l'y placèrent, et prirent avec lui la route de Lille (1).

Il était midi. A cent pas de la porte, Berthois, blessé, revenait, malgré ses souffrances. Aux cris de *trahison!* qui se font entendre, un cuirassier lui assène un coup de sabre à la tête; un autre lui tire un coup de pistolet à travers la poitrine. « Ah! » s'écrie le malheureux officier en expirant, je suis patriote!... » Vous ne me traiteriez pas ainsi, si vous me connaissiez!... Je

(1) Toutes ces circonstances ont leur preuve dans les pièces authentiques déposées au cabinet de M. Gentil-Descamps.

» suis patriote !... » Mais, sans l'écouter, on l'achève, on le précipite par terre, on le hisse par le pied à la lanterne. Ainsi suspendu, il devient le point de mire des fuyards. Il reçut ainsi plus de vingt coups de feu.

La vue du sang excite de plus en plus l'irritation de la foule, et la porte à son paroxysme. On massacre un prisonnier sans défense, on en massacre encore trois autres qui tombent près de la porte. C'était, disait-on, des espions autrichiens. On insulte à leurs cadavres, on les perce de coups. Ceux qui avaient perdu leur sang-froid à la vue de l'ennemi armé, le retrouvent pour faire d'ignobles et atroces quolibets. Ils dépouillent les corps, et, pendant quelques minutes, les fustigent. On les met enfin sur une brouette avec le corps défiguré de Berthois encore revêtu de son uniforme.

A deux heures, les officiers municipaux arrivent, font emporter les morts. Leur présence semble raviver l'ardeur des cris contre le perfide Dillon. Ce qui aurait dû surprendre la masse compacte des curieux réunis dans la rue de Fives, c'est qu'aucun soldat blessé n'avait encore paru.

Enfin, un hourra lointain se fait entendre : Il vient !... il vient !... Puis un autre : A mort !... à mort !... Il faut le déchirer ! le hacher ! lui et ce qui lui appartient ! Mort à Rochambeau ! mort à la noblesse ! etc.

Le cabriolet du général franchit la porte. Dillon était sans chapeau, la figure pâle, mais calme. Quatre cavaliers l'escortaient. A peine s'est-il avancé dans la rue, que cent baïonnettes se dirigent vers lui. Les cavaliers de gauche essaient de les détourner avec leurs épées. Pendant quelques instants, il y eut une sorte de résistance. Le conducteur, effrayé, s'échappa, laissant son cheval se débattre dans la foule. En ce moment, un coup de fusil se fait entendre... ; le général reste sans mouvement... ; il n'était plus !

A peine cet infortuné a-t-il reçu le coup mortel, qu'on tire du cabriolet, le cadavre ; on le jette à terre, on le foule aux pieds, on le martelle à coups de crosse et de canon de fusil ; on le transperce à coups de baïonnettes, et, avec une fureur telle, qu'elles se plient sur les pierres et se tordent dans les insterstices des

pavés. On le traîne à la lanterne; il y éprouve le sort de Berthois. Mais c'était trop peu pour la rage populaire. On l'amène de nouveau à terre; on lui lie une corde à la jambe, on le traîne par les rues. Chacun de le frapper, de lui asséner des coups de talon; sous ces efforts réitérés, la jambe tirée se détache du tronc, on pousse des cris féroces; on court avec le lambeau sanglant et meurtri, et on le traîne ainsi jusqu'à la citadelle, où l'on finit par le jeter dans les fossés. Des témoins oculaires, et encore vivants, nous ont garanti le fait. Ce débris humain resta là longtemps, et nous n'avons pas appris ce qu'il devint.

En traversant le Marché-aux-Poulets, un prisonnier, atteint d'un coup de fusil, tomba par terre; la foule l'acheva en lui passant sur le corps.

Cette marche échevelée, se continua jusqu'au soir. De sept à huit heures, la bande, un peu réduite, s'était rendue sur la place. Là, elle détache l'enseigne de l'Hôtel-Bourbon et celle de plusieurs particuliers; elle en fait un bûcher qu'elle allume, et où elle jette les restes souillés et méconnaissables du malheureux Dillon. Un homme ouvre la poitrine de la victime, en retire le cœur dont il exprime le sang comme d'une éponge, et sur lequel il porte les dents!!

Des soldats, les armes à la main, dansaient autour de ce foyer, poussant des hurlements, des éclats de rire diaboliques, faisant des contorsions, des bouffonneries, des quolibets dignes de l'enfer. On nous a assuré que quelques femmes, à la vue de l'effervescence populaire, saisies d'un délire subit, coururent se mêler à cette orgie sans nom et portèrent convulsivement à leur bouche les lambeaux noircis où brûlés de cette chair!... Dans notre enfance, on nous montrait souvent une de ces malheureuses, qui, depuis, vécut toujours dans une profonde et hideuse misère. Jamais nous n'avons pu jeter les yeux sur elle, sans éprouver un sentiment d'horreur dont nous n'étions pas le maître, et qui, sans détruire la pitié, lui donnait un indicible caractère.

Pendant cette affreuse scène, des patrouilles suisses, calmes et en excellent ordre, veillaient à maintenir la police dans les divers quartiers de la ville. Leurs regards montraient assez ce qu'ils pensaient de ces excès.

La Convention s'émut au récit de ces horribles scènes. Arthur Dillon, frère de la victime, Dumouriez, Lafayette, etc., demandèrent qu'on en punît exemplairement les auteurs (1).

On avait énoncé des menaces contre la sœur du général. Informée des projets formés contre sa vie, elle demanda à plusieurs de ses amis de lui donner asyle. La plupart refusèrent de la recevoir. Ce fut un officier qui eut l'honneur et le bonheur de la sauver. La nuit fut plus paisible qu'on ne l'espérait. Cette dame, infortunée, put se retirer à Paris. Dupont-Chaumont, un des aides-de-camp de Dillon, était resté en arrière pour observer l'ennemi. Blessé au front, il avait perdu connaissance; mais, secouru par un paysan, il avait pu éviter le sort affreux du général. On lui doit une relation détaillée de cette déroute (2).

Un des officiers, accusé par la voix publique, d'avoir crié : *Sauve qui peut!* revint à Lille, un des derniers; il apprit le tumulte, sans savoir précisément dans quel sens il avait lieu. Craignant pour lui-même, il n'entra pas en ville; mais se tint, pendant deux jours, caché sous la voûte d'un aqueduc, près de la porte St-Maurice. Après une longue anxiété, il se hasarda à reparaître. Comme la plupart des Lillois ignoraient le crime qu'il avait commis, on le laissa circuler. Il existe encore aujourd'hui (1844), et c'est non loin de sa demeure, que nous retraçons ces horribles circonstances.

Mais, revenons à la déplorable journée dite du pas de Baisieux, et transportons-nous vers la rue des Tours, au couvent des Ursulines.

Saladin, curé de la Magdeleine, avait, comme on l'a vu, refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé. On

(Fac-similé de la signature de M. Saladin).

(1) Tardiveau fut chargé de rendre un compte hebdomadaire de l'état de la procédure contre les assassins. (Voyez le *Moniteur* du 9 mai.)

(2) Voyez le *Moniteur* du 2 et du 5 mai 1792.

l'avait signalé à l'animadversion du peuple; le matin, en passant par la rue de la Rapine, il fut insulté par quelques ouvriers du rivage, qui remarquèrent son entrée chez les religieuses. De cette visite, ils conclurent qu'il était allé se réjouir avec elles, de la nouvelle reçue le matin, et se féliciter de la déroute de l'armée. Ils le guettèrent long-temps sans réussir à le voir sortir. On vint enfin leur donner avis que le curé ne repasserait plus de ce côté, mais qu'il prendrait sa route par une autre porte, donnant sur la place aux Bleuets. Plusieurs d'entre eux se détachèrent du groupe principal et allèrent se mettre en embuscade dans la rue St-Jacques. Quelques instants après, un sieur Cornille descendit la place aux Bleuets, donnant le bras à une dame, dont la tête était couverte d'une de ces grandes coiffes nommées *cabriolets* (1). Ils étaient prêts à tourner par la rue des Jardins, lorsqu'un grand bruit, qu'ils entendirent de ce côté, les fit changer de direction et prendre par le pont St-Jacques. Ils avaient fait à peine quelques pas dans ce sens, qu'un homme du peuple, s'approchant de la prétendue dame (qui n'était autre que le curé de la Magdeleine), lui donne un soufflet si violent, qu'il le jette sur le pavé. Le sieur Cornille s'enfuit à toutes jambes, et le malheureux prêtre se roule, entortillé dans ses vêtements, jusqu'auprès du pont.

En ce moment, un cavalier vint à passer. Il met pied à terre, s'approche du groupe et s'informe de ce qui est arrivé. *C'est un aristocrate!* lui répond-on; « ce n'est que cela, dit le cavalier, nous aurons bientôt fait. » Et, sans émotion apparente, il va prendre à l'arçon de sa selle, un pistolet, qu'il applique contre la tempe du curé! Le coup part... Le cavalier remonte à cheval aussi paisiblement qu'il en était descendu, et continue sa route. La populace, attroupée, s'empare du cadavre, le pend à une lanterne voisine, où il reçoit encore plusieurs coups de fusil.

Des excès si horribles sont tellement exceptionnels dans l'histoire de Lille, qu'il faut en avoir une entière certitude pour les placer sous les yeux du lecteur. Mais, de même que toutes les violences excessives, ils furent suivis d'un prompt retour.

(1) Voyez la *Revue du Nord*, par M. Brun-Lavainne, t. V, p. 149.

Quand on se fut bien reconnu, on s'étonna de ce qui avait eu lieu; tout le monde en déclina la responsabilité. Après une enquête solennelle, la mémoire de Berthois et de Dillon fut réhabilitée (1). Du prêtre massacré, il n'en fut plus question (2).

Mais, comme tous les désordres, ceux-ci en produisirent de nouveaux. Les paysans, redoutant l'arrivée des Autrichiens, demandaient, à grands cris, de mettre leur récolte à l'abri, dans la ville; chacun refusa l'effrayante responsabilité de tenir des céréales en réserve, et toutes ces provisions eussent été perdues, sans le soin de la Municipalité. Lors de la bagarre, la foule s'était portée à l'Arsenal, pour y prendre des armes. Le Maire dut les réclamer à plusieurs reprises. Ainsi, la tranquillité publique était gravement compromise sous plus d'un rapport.

Tandis que tout cela se passait dans notre localité, une déroute du même genre avait lieu pour Biron, à Valenciennes et à Mons.

Après une attaque assez vive, un des corps français était arrivé sur les glacis de cette dernière ville, croyant que la population se serait déclarée pour eux. Mais c'était une présomption sans fondement. A dix heures du soir, deux régiments de dragons se persuadent qu'ils sont trahis, et s'enfuient à toute bride. Un très-petit nombre de soldats entendirent la voix du chef, et ce fut avec une petite troupe découragée que Biron regagna le camp de Famars, laissant à l'ennemi des prisonniers, deux cent cinquante morts et cinq pièces de canon (3). MM. de Chartres et de Montpensier, qui marchaient en qualité de volontaires, se distinguèrent par leur intrépidité (4).

Chose remarquable, dans une circonstance si critique, qui devait distraire la Municipalité et absorber ses préoccupations,

(1) Arthur Dillon demanda vengeance pour son frère. (Voyez le *Moniteur*, t. XII, p. 295 et 290.) Sa mémoire fut réhabilitée. (Voyez ibid., t. XIII, p. 480.)

(2) La planche inachevée, d'un portrait de M. Saladin, est dans le cabinet de M. Gentil-Descamps.

(3) Voyez le *Moniteur* du 2 et du 5 mai.

(4) Voyez le *Moniteur* du 4 mai.

on la voit prendre et poursuivre, dans l'intérêt des mœurs, des mesures que l'on est à envier aujourd'hui. Malgré le relâchement de tous les liens, malgré la tolérance indispensable au milieu des camps, il avait chassé de la ville toutes les femmes publiques, et fermé leurs maisons. Tout ce rebut s'était concentré au faubourg Notre-Dame. Après le pas de Baisieux, la Municipalité, dans la vue de détourner les soldats, du chemin de ces repaires, fit fermer la porte Notre-Dame; elle ordonna des visites nocturnes, et une quinzaine de ces créatures furent expédiées au loin. Le mois suivant, le Conseil municipal de Wazemmes adopta des mesures semblables (9 juin), et quelques semaines après (12 juillet), une veuve Montreux, qui y avait contrevenu, fut condamnée à la prison. Le jugement fut affiché au coin des rues, avec copie (superflue à notre avis) du procès-verbal, peu édifiant, de la visite faite.

Une circonstance généralement ignorée, doit être mentionnée ici. La Cour avait formé quelques projets sur Lille, dont l'esprit était relativement si modéré; elle avait conservé, à cet égard, un espoir qu'elle ne pouvait plus reposer ailleurs. La position géographique de la ville, aussi bien que la force des murailles, permettait d'y attendre en sûreté les chances des événements. Le prince de Condé fit diriger sur Lille quelques régiments suisses, sur le dévouement desquels il pouvait compter; c'était *Courten* et *Herlac* qui arrivèrent le 5 juin. Les *dragons de la Reine* et *Auxerrois* vinrent les joindre le 6; le voisinage des ennemis légitimait ces mouvements de troupes.

Mais l'œil perçant des comités découvrit le mystère; ils signalèrent les intelligences que le Prince s'était assurées en ville. La Municipalité, instruite de ces manœuvres, sollicita et obtint du Directoire du département du Nord, une somme de trente mille francs, pour subvenir aux frais de la police secrète organisée à cette occasion. Une fois le projet éventé, il fallut y renoncer.

L'animosité des patriotes s'accrut en raison du danger qu'ils soupçonnaient, et dépassa même de beaucoup la limite suffisante. On ne douta plus que l'invasion des ennemis ne fût concertée avec le Roi. Il était convaincu de trahison; c'était dans son énergie que la nation devait désormais chercher son salut. Nous avons

actuellement sous les yeux des actes du 22 mai 1792, où déjà l'on biffait, du protocole, le nom du Roi, qui s'y trouvait après la Nation et la Loi. Il est bon de remarquer que c'est plus de quatre mois avant l'installation de la République.

La nécessité de l'union entre tous les citoyens, de l'entière subordination des soldats envers leurs chefs, fut, plus que jamais, comprise. On avait vu combien le relâchement de la discipline avait compromis Biron; combien il avait été funeste, lors du pas de Baisieux; pour en faire ressortir de plus en plus cette importante vérité, une éclatante mais tardive réparation fut accordée à Berthois et Dillon. Une soixantaine d'officiers de son régiment signèrent une déclaration où ils disaient : « On a voulu enlever à la » patrie deux zélés défenseurs... Ils sont morts victimes de leur » patriotisme et de leur attachement à la Constitution... C'est à la » nation entière à les venger... » Une circulaire, partie de Lille et adressée à toutes les Municipalités et à tous les gardes nationaux, parlait dans ce sens. Un service funèbre, pour le repos de l'âme de Berthois et de Dillon fut célébré à St-Étienne; la société populaire, le Corps municipal et les officiers de la garnison y assistèrent. L'éloge de Berthois fut prononcé et imprimé à grand nombre d'exemplaires.

Neuf personnes furent emprisonnées comme prévenues dans l'affaire de l'assassinat de Dillon. Le 13 juillet, un des coupables reçut la peine de son crime. C'est le premier qui ait eu, à Lille, la tête tranchée par cet instrument, que l'on nomme aujourd'hui guillotine, et que l'on nommait alors *la louison*. Le sieur Louis, médecin, avait proposé de suppléer, de cette manière, au bras souvent incertain du bourreau. Le 2 août, un espion fut arrêté à Valenciennes, et convaincu d'avoir crié : *Sauve qui peut!* Deux individus, dans l'affaire du meurtre de Dillon, furent exécutés le 25 août suivant : ce sont Levasseur, tailleur, et Dupré, maréchal-ferrant. Le premier s'était vanté d'avoir mangé une partie du cœur du général.

Cependant le canon grondait au combat de Rumegies (le 19), et à celui de Chaussette et Macou, près Condé (le 21). L'ennemi approchait, et dès le 6 juin, les gardes nationaux de Templeuve-en-Pevèle étaient venus adjurer les membres de la fédération

de leur prêter le secours promis à la face du ciel, devant l'autel de la patrie. Les Autrichiens pillaient les fermiers, les forçaient à transporter dans les Pays-Bas, les effets volés; ils tuaient femmes, enfants, vieillards, et prenaient une initiative dont plus tard l'Allemagne reçut les représailles. Ils en faisaient autant à Toufflers, Leers, Bachy, Mouchin, Camphin; ils avaient emmené prisonnier, le maire de cette dernière commune.

Luckner, qui succéda à Rochambeau, se chargea de répondre au vœu des paysans opprimés. Dix mille hommes et vingt-quatre canons allèrent prendre les devants et camper à Cysoing. Le lendemain, le général établit, entre Lille et Marquette, une partie du camp de Famars. Une pluie battante, qui tomba toute la nuit, ralentit cette opération sans l'arrêter. Luckner prit son logement chez M. Prevost, au faubourg de Fives. On disait, à Lille, que cette armée, forte de trente mille hommes, avait cinquante pièces d'artillerie. Cette évaluation, exagérée à dessein, aidait à faire naître chez les patriotes une confiance nécessaire pour soutenir leur courage.

Le lendemain (13 juin), Clairfayt était aux prises avec l'avant-garde de Lafayette, commandée par Gouvion, inégal en force. Un violent orage qui s'éleva pendant la canonnade, et des renforts arrivés à propos, déterminèrent la retraite des Autrichiens. Les Français furent sur le point d'être compromis par une cause toute contraire à celle du pas de Baisieux. Depuis cette panique, les recrues regardaient comme la dernière honte une retraite devant l'ennemi. Lorsque Gouvion ordonna à un bataillon de la Côte-d'Or, de faire une manœuvre en arrière, le bataillon marcha, au contraire, en avant; le général voulut l'arrêter, un boulet mit fin à sa harangue. Sa mort surrexcitant l'ardeur des soldats, ils culbutèrent tout ce qui était devant eux; mais, bientôt entourés par des ennemis dix fois plus nombreux, ils se firent tous tuer plutôt que de demander quartier (1).

Le 17, l'armée de Luckner, qui s'était renforcée du 1er régiment de carabiniers et d'une foule de gardes nationaux volontaires, partit à deux heures du matin, pour aller rejoindre le camp de

(1) Voyez *France militaire*, p. 11.

Cysoing et reprendre l'offensive. A dix heures du matin, on savait déjà à Lille, que Pont-Rouge, Werwick, Comines, Menin étaient occupés par nos troupes. Courtrai ne se rendit que le lendemain, à cause de la belle défense de quelques Autrichiens qu'on y avait laissés. Pendant le combat, Luckner, qui, malgré son grand âge, n'avait rien perdu de son ancienne valeur, animait les troupes par son exemple. Les officiers, effrayés de l'audace avec laquelle il se portait aux premiers rangs, lui représentaient que son devoir de général lui défendait de s'exposer comme un grenadier. « Laissez, » mes amis, leur disait le vieillard avec son accent allemand, les » balles respectent les braves (1). » Pendant douze jours, les Français restèrent maîtres de Courtrai. On y planta des arbres de la liberté, ainsi qu'à Ypres et Menin.

Le 20 juin, un exprès dépêché de Roubaix à Lille, demandait des secours. Six cents hommes partirent aussitôt avec deux pièces de canon. Mais les pillards n'attendirent pas les Lillois et se retirèrent après quelques ravages à Wattrelos.

C'est alors qu'une députation de Marseille vint présenter à l'Assemblée nationale une pétition où il était dit : « La liberté fran- » çaise est en péril, les hommes libres du Midi sont prêts pour » la défendre.... Le jour de la colère du peuple est arrivé.... Le » peuple vous demande un décret qui l'autorise à marcher avec » des forces plus imposantes. »

Tandis qu'à Paris, la révolte forçait les Tuileries et exigeait la sanction des lois contre les prêtres (2), la municipalité lilloise ordonnait les processions du St-Sacrement où devaient figurer la garde nationale et de la garnison. Ainsi que cela s'était pratiqué jusque-là, la milice citoyenne aurait tenu le côté droit et la troupe de ligne le côté gauche. C'est dans cet esprit que les convocations du 14 août furent faites. Mais le 15, *vu l'incertitude du temps et la fatigue du service extraordinaire dont la garde nationale était*

(1) *France militaire, Siége de Lille*, p. 11.

(2) On sait que, d'après cette loi, les autorités pouvaient exporter, et sans autre forme de procès, tout prêtre contre lequel vingt citoyens actifs feraient une déposition. La semaine suivante, un décret portait qu'un *autel à la patrie* serait élevé dans chaque commune.

chargée, on donna contre-ordre. Néanmoins la messe de St-Roch eut lieu le lendemain, et suivant l'antique usage, la Municipalité s'y rendit en corps.

Tels étaient les Lillois, quelques semaines avant le siége, où ils donnèrent l'exemple d'un si noble courage civique.

La frontière du nord était l'objet de l'attention générale et le point où se portaient les efforts des partis (1). Jusqu'ici, les affaires d'avant-poste étaient peu favorables aux patriotes. Les Autrichiens avaient repris Menin, Ypres et Courtrai........ Lafayette, successeur de Luckner, avait levé le camp près de Lille. Pour contre-poids de ces échecs, Orchies, surprise par les Autrichiens (le 11), avait été reprise par les Français; la garde nationale avait repoussé un parti de deux mille impériaux qui avait emporté seize charriots de ses morts ou blessés; mais les ennemis prirent la revanche à Pont-sur-Sambre, à Longueville, à Bavai, à Leers, à Lannoy, etc. Les tirailleurs, qui se cachaient dans les blés, inquiétaient les communications et détruisaient les récoltes.

Dans ces alternatives diverses, rien ne se décidait franchement; mais le parti royaliste perdait journellement sa force. Une circonstance remarquable servit à le prouver.

Des habitants de Rouen avaient publié une pétition en faveur de Louis XVI. Les amis du Roi avaient fait circuler cette pièce, et le 4 juillet, ceux des Lillois qui voulaient appuyer cette démarche, s'étaient réunis à la Maison-Commune et y avaient signé un acte d'adhésion. Les plus honorables citoyens, les hommes de 89 y avaient figuré. André, maire, se trouvait à la tête de la liste.

Mais l'opinion contraire avait, depuis peu, recruté des partisans plus bruyants que nombreux, plus ardents que justes. Ils firent imprimer et afficher sur un grand placard la liste alphabétique de toutes les signatures avec ce titre : *Liste des adhérents et signataires à Capet dans la pétition des contre-révolutionnaires du 4 juillet* 1792.

(1) Le 30 mai, l'Assemblée avait accordé, au Nord, 1 million; le 8 juin, elle donna 200,000 francs; le 5 juillet, 390,000 (sur les 2,350,000 accordés aux départements); le 28, elle donnait à Lille les 4/10 de tout l'argent monnayé qu'avait produit la fonte des cloches dans les trois départements du Nord, de la Somme et de l'Aisne.

Indépendamment de celle-là, on en publia une autre avec ce préambule : *Liste des personnes qui ont signé l'adhésion à la Maison-Commune de la ville de Lille, du* 4 *juillet* 1792, *à la pétition aristocratique de plusieurs citoyens de Rouen.* Une troisième édition, en format in-18, ne tarda pas à suivre la publication des deux premières.

Il était évident que cet état nominatif serait devenu une liste de proscription. Une terreur panique s'empara des royalistes et occasionna dans leurs rangs une déroute semblable à celle des soldats de Dillon. En moins de quatre jours, l'immense majorité des signataires avaient rétracté leur adhésion. La société populaire fit publier une liste de ces déserteurs de la cause royale. En comparant celle-ci avec celle qui avait paru précédemment, il fut facile de connaître ceux qui persistaient, le nombre n'en était pas grand ; il fut d'autant mieux remarqué. L'exemple, la frayeur, les conseils, ébranlèrent ceux qui avaient soutenu le premier choc ; les rétractations arrivèrent successivement jusqu'à ne plus laisser un seul des noms qui se trouvaient sur la première affiche. La cause royale était donc perdue.

Les mesures contre les émigrés devinrent plus pressantes ; dans les publications, on ne garda plus de mesures. La journée du 10 août fut représentée aux Lillois comme « *une exécrable tentative* de Louis XVI.... Avec ses agents, il devait exécuter une » Ste-Barthélemi de patriotes, à l'instigation de la Médicis Antoinette *l'Autrichienne.* Il en avait fait massacrer dix mille.... » C'était au courage des Parisiens qu'on devait l'inexécution de » cet infernal complot.... » Tous les événements de ces jours désastreux étaient racontés d'une manière analogue ; aussi les Lillois ne voyaient, dans les horribles scènes, dont on recevait journellement le détail, que des représailles terribles, mais justes, des maux que la Cour faisait à la nation. Les devoirs envers la patrie menacée, remplacèrent tous les autres, et le patriotisme devint la principale vertu des Français révolutionnaires.

Placée entre la Constituante et la Convention, l'assemblée dite *Législative* n'avait rien fondé ; elle avait aidé à tout détruire, elle avait laissé la nation sans constitution, sans Roi et sans armée. Quand André proclama officiellement que la patrie était

en danger (1), ce fut un élan général pour voler à la défense du pays. Pour inscrire les volontaires, trois estrades étaient dressées : l'une sur la Grande-Place ; la seconde, sur la place St-Louis (aujourd'hui le Réduit) ; la troisième, sur la place de la Housse. On accourut faire, avec enthousiasme, le serment de vivre libre ou mourir. Les jeunes gens formèrent des bataillons pour aller à la frontière ; les hommes d'une âge mûr, pour la défense de la ville et les environs ; les vieillards, pour la garde intérieure (2). Bryant, homme de 89, était commandant de la garde nationale (3). Les bourgeois se réunissent pour s'exercer au maniement des armes. La maison de chaque capitaine des milices bourgeoises, devient un point de réunion où l'on concerte les mesures. Les églises se changent en ateliers ; des hôpitaux s'organisent ; du linge, des médicaments y sont apportés ; tout se met en mouvement. Il s'agit de la patrie ! On exige de tous les habitants, des femmes même, le port de la cocarde tricolore, emblême du nouveau culte politique. Les postes sont doublés et triplés. La compagnie de *l'Espérance* se rend à la Maison-Commune pour offrir ses services ; plusieurs de ces enfants pleurent de dépit de ce que leur âge ne leur permet pas d'être admis dans les rangs des défenseurs du pays.

Tandis que la majorité de la population marchait franchement dans cette voie de sacrifices et réclamait du ministère, à Paris, les moyens de rendre fructueux le zèle des hommes du Nord ; tandis que le commandant de la place écrivait itérativement dans le même sens, le ministre, sous une influence étrange, ne se pressait en rien et montrait une malveillance qu'il ne se donnait pas la peine de déguiser.

Cependant le roi de Prusse s'emparait de Longwy (23 août), puis de Verdun (le 2 septembre) ; de jeunes filles, vêtues de blanc,

(1) 19 août 1792.

(2) On les désigna sous le sobriquet de *Royal-Pituite*.

(3) Adjudant-général, Valton ; sous-adjudant-général, Tavant ; 1er bataillon, commandant, Frey ; 2e, Delattre ; 3e, Lesage ; 4e, Menart ; 5e, Desmazières ; 6e, Odelant-Dathis ; 7e, Petit-Berghien (lisez Tiberghien) ; 8e, Fiolet ; 9e, Florent ; 10e, Augeard (lisez Hochard) ; 11e, Wellecomme, 12e, Jourdain.

allaient au-devant du monarque pour lui présenter des fleurs.... Quelques mois après, ces têtes si fraîches avaient roulé sur l'échafaud élevé après la reprise de la ville par les républicains. Les habitants de Longwy étaient déclarés infâmes. Toutes leurs maisons devaient être rasées....

La trahison dont on voyait partout tant d'exemples, donnait beaucoup d'importance à une foule de choses qui, en temps ordinaire, auraient été inaperçues. Le 26 août, l'on avait remarqué sur les remparts de la citadelle une lumière provenant de la combustion de quelque corps, peut-être d'une botte de paille. On crut y voir un signal donné à quelques traîtres de l'extérieur... On en écrivit au ministre, qui traita avec pitié ces craintes qu'il trouvait exagérées, mais qui avaient leur source dans le patriotisme.

Chacun sait quels épouvantables massacres se firent le 2 septembre dans quelques prisons de Paris! Il faut lire les feuilles du temps pour se faire une idée de la manière dont on voulait considérer ces attentats. La *Feuille patriotique de Lille,* dans son numéro du 6 septembre, dit : « Les Patriotes, avant de voler à la » frontière, voulaient mettre hors d'état de nuire, tous les enne- » mis de la chose publique... » Une circulaire partie du Conseil de la commune de Paris et adressée aux départements, les engageait à *massacrer les prisonniers!* Cette pièce est actuellement sous nos regards, et nous ne pouvons plus considérer comme calomnieuse une assertion dont nous avons voulu douter. En 1795 (1er juin), des poursuites furent, il est vrai, ordonnées contre les signataires de cette atroce provocation; mais cela ne fait qu'en confirmer la triste réalité!

L'armée du vieux duc de Saxe-Teschen (1) s'avançait enfin vers le Nord, de manière à se concentrer, au besoin, sur Lille, Douai ou Valenciennes. Dumouriez, arrivé au commandement général, n'avait guère qu'un corps d'armée. Il quitta Sedan pour couvrir les frontières de l'Est. Le Nord resta donc à la discrétion de l'ennemi, qui développa sa ligne d'opérations.

Les Autrichiens s'étant emparés de Roubaix, de Lannoy (5 sep-

(1) Il avait alors soixante ans.

tembre), de St-Amand (le 8), d'Orchies et de Tourcoing (le 10); il n'y avait plus à douter de leurs projets ultérieurs.

Aussi la milice lilloise fit bivouaquer, chaque nuit, sur les remparts, une centaine d'hommes, pour y surveiller l'approche de l'ennemi. Le régiment suisse de Diesbach fut licencié. Les arbres qui se trouvaient à cent toises de la ville, depuis la lunette de Fives jusqu'à la Basse-Deûle, furent abattus; tous les ouvrages en maçonnerie compris dans cette limite furent rasés.

Les ennemis resserraient peu à peu leur cercle; leur cavalerie occupait les bois de Ronchin, d'où elle harcela un régiment de volontaires qui se rendait de Douai à Lille. Dès que le bruit de cette escarmouche fut arrivé en ville, la générale fut battue, les Lillois prirent les armes et voulurent faire une sortie. Ruault, secondé par Clarenthal, du 6e de cavalerie, fit une reconnaissance; mais il n'y eut pas d'engagement. Néanmoins, pour éclairer la marche de l'ennemi et maintenir libres les communications, il envoya des détachements à Haubourdin, à l'abbaye de Loos, à Armentières, à Wambrechies, à Quesnoy, etc.

Les habitans de la châtellenie n'avaient pas moins de zèle que les Lillois eux-mêmes; des volontaires s'organisèrent dans les différents villages, attendant, pour agir, le signal du Conseil de guerre; le faubourg des Malades devait le transmettre à Emmerin; le faubourg de La Barre à Lomme; le faubourg Notre-Dame à Esquermes; les volontaires d'Esquermes auraient, à leur tour, averti ceux de Loos; ceux-ci, Santes, Allennes, etc.... (1).

Cent milliers de poudre avaient été commandés à la fabrique d'Esquerdes; des lettres pressantes avaient de nouveau réclamé du ministre les approvisionnements nécessaires pour une vigoureuse défense.

La nuit du 16 au 17, les Autrichiens s'avancèrent jusque sur les glacis.

Les volontaires venaient en foule des départements voisins; ces hommes étaient pleins de résolution, mais n'avaient aucune pratique.

(1) Cette pièce, datée du 12 septembre, est signée Labbé, maire d'Haubourdin; Degland, de Wazemmes; J.-B. Fava, d'Esquermes, etc...

Ce fut au milieu de ces conjonctures, que la Municipalité reçut de Roland, ministre de l'intérieur, une lettre que voici :

« *Aux Officiers Municipaux de la ville de Lille,*
» *le* 15 *septembre* 1792, *l'an quatrième de la liberté.*

« Les gémissements continuels que vous poussez, Messieurs, » sont fatigants. Le ministre de la guerre m'assure que vous êtes » approvisionnés en munitions, en hommes et en vivres, de ma- » nière à résister à des forces bien autrement imposantes que » celles dont vous êtes menacés. Vous demandez des armes ; » mais à quoi serviraient donc des places fortes, s'il fallait tou- » jours les défendre par des camps? Votre place défiait les po- » tentats du Nord, lorsqu'elle n'avait que des satellites du des- » potisme dans ses murs; et elle tremblerait aujourd'hui, qu'elle » est défendue par les soldats de la liberté! Cessez, Messieurs, » cessez des plaintes pusillanimes et déshonorantes; ayez la noble » fermeté de vous ensevelir sous les ruines de vos fortifications. » Que vos ennemis connaissent ce générenx dévouement; et vous » les ferez fuir.

» Ils n'inondent votre territoire, ils ne vous harcèlent que » parce qu'ils espèrent trouver des traîtres ou des lâches. Voilà, » Messieurs, ce que mon âme, opprimée par votre manque de » courage, doit vous dire.

» J'ajouterai cependant, pour exciter votre confiance, que, » si des dangers pressants vous environnaient, on volera de » toutes parts, pour détruire et combattre vos assaillants.

» Le ministre de l'Intérieur,
» ROLAND. »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires, non plus que la réponse de la Municipalité :

» Lille, 19 septembre 1792.

» MONSIEUR,

» Le style et le ton de votre lettre du 15 de ce mois, nous im- » posent le devoir d'y répondre, sous peine d'avouer, par notre » silence, que nous méritons les qualifications infamantes de » traîtres et de lâches. Nous allons le faire avec cette noble et » franche fermeté que des hommes libres ne doivent perdre qu'a-

» vec la dernière goutte de leur sang, versé pour la défense de
» la patrie et de l'égalité.

» Nous avons rendu avec exactitude les comptes de notre si-
» tuation; nous avons sollicité avec les plus vives instances,
» réitérées à mesure de l'urgence des besoins impérieux, de
» nous mettre en état de faire agir efficacement notre zèle et notre
» courage, ainsi que celui de nos concitoyens, afin que nos ef-
» forts ne fussent pas perdus pour le salut de la chose publique.
» A tout cela, Monsieur, vous répondez, le 15 de ce mois, que
» nos gémissements sont fatigants; que nous sommes appro-
» visionnés en munitions, en hommes et en vivres, de manière
» à résister à des forces autrement imposantes que celles dont
» nous sommes menacés.

» Nous ne nous permettrons pas de douter que le ministre ne
» vous ait donné l'assurance dont vous parlez... Mais, nous oserons
» lui dire, ainsi qu'à vous, Monsieur, que les comptes, à lui ren-
» dus sur cet objet, sont d'une fausseté notoire, constatée par les
» rapports de nos généraux qui n'ont cessé de demander toutes
» sortes d'approvisionnements dont notre place avait besoin. Et
» vous qualifiez nos sollicitations réitérées, de gémissements fati-
» gants, que nous poussons continuellement! Ainsi donc, nos
» généraux poussent aussi continuellement des gémissements fa-
» tigants, car ils ne cessent de demander des forces, des forces,
» et puis encore des forces; non parce que nous sommes menacés,
» mais parce que l'ennemi, après avoir ravagé environ vingt
» lieues de notre territoire, est à nos portes.

» Vous paraissez étonné que nous réclamons des armes, et
» vous vous écriez, avec le ton et les expressions de l'indignation :
» A quoi serviraient donc des places fortes, s'il fallait toujours
» les défendre par des camps?.......

» Monsieur, il ne nous appartient pas de décider s'il faut ou
» non... des camps pour défendre des places; mais nous pouvons
» dire avec vérité que nos généraux ont unanimement pensé qu'il
» fallait un nombre suffisant de troupes dans une place, quelle
» que fut sa force, non-seulement afin de pouvoir soutenir avec
» succès les attaques des ennemis qu'il est impossible de repous-
» ser avec une poignée de soldats, mais encore pour se mettre

» en état d'en purger absolument la terre de la liberté qu'ils
» ont souillée, sans attendre leurs attaques.

» Les habitants de notre ville, les soldats-citoyens, en petit
» nombre qu'elle renferme, ne tremblent pas... Mais ils veulent
» verser leur sang avec utilité pour la patrie, et leur désir serait
» vain, leur but serait manqué, si on nous laissait en l'état actuel
» des choses. Vous n'y croyez pas, Monsieur, à en juger par ces
» autres expressions de votre lettre :

« Cessez, Messieurs, cessez des plaintes pusillanimes et désho-
» norantes, ayez la noble fermeté de vous ensevelir sous les ruines
» de vos fortifications; que vos ennemis connaissent ce généreux
» dévouement, et vous les ferez fuir; ils n'inondent votre terri-
» toire, ils ne vous harcèlent que parce qu'ils espèrent encore
» trouver des traîtres ou des lâches. »

» Notre cœur a bondi à la lecture de ce passage; il se soulève
» encore en le transcrivant, et c'est à des Français, à des hom-
» mes libres que vous vous permettez de tenir un pareil langage!
» Non, Monsieur, non, il n'est pas de vous; c'est à coup sûr
» d'un de vos commis......

» Quoiqu'il en soit, nous nous garderons bien de descendre ici
» jusqu'à la justification! Forts de la pureté de nos intentions et
» de notre amour inviolable pour la nation, pour la liberté, pour
» l'égalité; forts, encore, de ces sentiments dont brûlent tous
» nos concitoyens, nous nous bornerons de vous prier instam-
» ment d'ordonner à vos commis de mesurer désormais leurs ex-
» pressions, et de n'en jamais employer vis-à-vis de nous d'aussi
» déplacées.

» Soyez, en outre, bien convaincu, Monsieur, que nos enne-
» mis, et l'Europe entière apprendront que les Lillois sont dignes
» d'être libres, et ne perdez jamais de vue ce que nos généraux
» répètent sans cesse avec vérité comme avec raison : « Que le
» courage produit bien des actions d'éclat, mais qu'il faut les
» continuer pour vaincre complètement; à quoi il est démonstra-
» tivement impossible de parvenir sans un nombre suffisant de
» combattants. »

« Voilà ce que notre cœur, comprimé par votre langage, voilà
» ce qu'une noble fermeté nous force impérieusement de vous

» dire. Nous vous le devions ; nous y étions tenus par nos con-
» citoyens outragés, et nous ne pouvions nous en dispenser en-
» vers nos généraux, qui méritent à juste titre notre confiance,
» et sur la conduite desquels retombe cruellement la critique si
» peu méritée que l'on s'est permise de la nôtre dans vos bureaux.

» Le Maire et les Officiers Municipaux
» de la ville de Lille. »

Quelques jours après (le 27), le ministre, voulant assumer la responsabilité de sa première lettre, écrivit, en ces termes, au Conseil municipal :

« Vous paraissez douter, Messieurs, que la lettre que je vous
» ai écrite le 15, soit mon ouvrage. Cessez d'avoir cette crainte
» injurieuse à l'attention que j'ai de surveiller tout ce qui porte
» ma signature. Ma lettre du 15, est le résultat d'une conférence
» du Conseil exécutif provisoire où j'avais porté vos plaintes. On
» y calcula les vivres, forces et munitions que vous aviez ; on fut
» d'accord que la place de Lille, secondée par la garde nationale
» de la ville, pouvait défier cent mille assiégeants et leur ré-
» sister pendant plus d'un mois.

» Je n'ai donc pu traiter que de faiblesse et de pusillanimité
» les plaintes continuelles que vous m'adressez ; et je vous répète,
» que si l'ennemi venait à s'emparer de votre ville, il n'y a que
» la perfidie et la lâcheté qui pourraient lui en ouvrir les portes.
» Voilà mon opinion, et je ne craindrai pas d'en rendre juge
» la France entière.

» Le ministre de l'Intérieur,
» ROLAND. »

Était-ce l'entière certitude du patriotisme des Lillois qui inspirait si peu de ménagements pour eux? Une semblable préface fait bien ressortir l'héroïsme qu'ils vont montrer dans la défense de leur ville. Les députés du Nord avaient d'ailleurs donné une preuve de l'esprit de nos contrées, en fournissant à eux seuls le trentième de la somme votée par l'Assemblée nationale tout entière, pour une contribution patriotique volontaire (1). Alors,

(1) Cette contribution s'élevait à 281,272 livres 10 s. Parmi nos députés,
Cochet souscrivit pour . . . . . . 100 livres.

les représentants donnaient au pays les prémices de leur fortune, au lieu d'user de leur position pour soutirer les deniers publics, comme on a pu en voir depuis lors un trop grand nombre d'exemples.

Le 18, ces députés faisaient, à Paris, le serment de « maintenir » de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir à » leur poste... » Le 19, ils prenaient leurs passeports pour revenir dans leurs foyers. Leur place leur semblait être là où ils entrevoyaient des dangers.

Comme le siége était imminent, toutes les *bouches inutiles* furent congédiées, et, parmi celles-ci, figuraient nécessairement les communautés religieuses. Toutefois, il ne leur fut pas loisible d'emporter leurs effets précieux. Les dames de l'Abbiette furent ainsi privées, à ce qu'on assure, de tous leurs meubles, et d'environ quatre-vingt mille francs en numéraire.

Le 20, le procureur-syndic demanda au Conseil de guerre des patrouilles autour de la ville. Des individus suspects rodaient sans cesse dans les fortifications.

Croirait-on qu'au milieu de semblables circonstances, quelqu'un songeât encore à acheter des meubles? Cependant, on vendait alors ceux qu'on avait confisqués aux émigrés; et cela se fit sans interruption, du 18 au 22 septembre (1).

Lemesre, pour.	150 livres.
Gossuin, pour.	500 »
Vanhœnacker, Sallengros, Plouvier, Lejosne, Lefebvre, Coppens, chacun pour 540 livres	3,240 »
Emmery, pour.	5,000 »

(1) Le *Moniteur* publia, sous la date du 7 septembre, une lettre attribuée à Ferdinand de Rohan, archevêque, duc de Cambrai, au Directoire de cette ville. Elle est conçue en ces termes :

« Mons, le 7 septembre.

» J'apprends, Messieurs, que vous prétendez vendre les meubles et effets » que j'ai laissés dans mon archevêché, et que cette vente est affichée pour » un terme très-prochain. Je pourrais vous réclamer les lois de janvier, » lois que vous vous êtes fabriquées, pour m'opposer au vol que vous allez me » faire, puisqu'en effet, je ne ne saurais, d'après ces mêmes lois, être » considéré comme émigré, attendu que je suis au même poste que j'occu-

Le 20, une affaire au Pont-Rouge coûta, à l'ennemi, deux cents hommes, et à nous, quelques blessés; telle était du moins la lettre du bulletin publié.

Pendant que l'on se battait presque sous le canon de la place, les élections avaient lieu dans l'église des Jésuites; et le 22, tandis qu'à Paris, on proclamait la République, trois mille hommes et douze canons se dirigeaient vers Comines, pour en débusquer les Impériaux, qui, néanmoins (le 23), établirent plusieurs camps dans le voisinage de Lille; les plus considérables étaient ceux d'Annapes et de Lezennes.

Un appel fait aux militaires retirés, invalides du district de Lille, procura une compagnie pour le service intérieur. Il fallait, en effet, user de toutes les ressources, la crise avançait; un poste du faubourg de Fives ayant été attaqué, le général Duhoux vint, avec deux cents hommes, délivrer les Belges qui y étaient cernés, et leur donna un renfort. A midi, le Conseil de guerre déclara la ville en état de siége (1).

Chacun s'apprête pour la grande lutte. L'inondation est tendue; des réservoirs sont préparés; les pompes à incendie sont mises

» pais avant 1789, et que vos décrets ne comprennent que ceux qui sont » passés chez l'Étranger depuis cette époque. Il vous aurait sans doute été » bien facile de faire décider la question, en la soumettant à vos législa- » teurs. Vous vous seriez du moins par là mis à couvert de la responsabi- » lité personnelle; mais, malheureusement pour vous, il n'est plus temps. » La loi que j'invoque, et dont j'aurai prochainement justice, c'est la dé- » claration ci-jointe du duc de Brunswick, dont vous ferez bien de lire et » méditer l'article VI. Je vous déclare donc, moi, Messieurs, que je vous » mets tous et chacun de vous en particulier, responsables des pertes que » vous me ferez éprouver par la dilapidation de mon mobilier et autres pos- » sessions, et, vu l'impossibilité où je suis, par les horreurs dont vous êtes » environnés, de vous signifier juridiquement mes justes réclamations contre » vos vexations, et ma soumission formelle à notre malheureux roi, votre » maître; je les dépose ici, chez un officier public, et j'y aurais recours au » besoin. »

(1) Le Conseil de guerre était composé de Duhoux, Ruault, Bryant, Champmorin, Varennes, Dessaulx, Guiscard, J.-B. Garnier, Clarenthal, Lemercier, Baillot, Ferrand, Chemin, Marolles, Thery, Préval, Roger, Valhubert, Beaufort, Valton, Tavaut, Daubourg, Olivier et Poissonnier, greffier.

en état de service ; là, des dépôts de fumier contre les boulets ; ici, confection de gargousses, cartouches... Le papier et le parchemin des archives n'y sont pas épargnés ; plus loin, on fabrique des armes, des piques (1). En trois jours, les canonniers, aidés des travailleurs volontaires, établissent cent vingt plates-formes garnies de canon. Les magasins à poudre de la porte de Fives, et celui de la Noble-Tour, sont évacués ; on abrite, à l'aide de blindages, ceux de l'Esplanade et de la Citadelle ; les pièces que l'artificier de la ville a en magasin, sont jetées à l'eau (2).....

Tandis que tout s'agite et se dévoue, un bruit circule en ville. Les représentants du peuple, envoyés à Lille, devaient passer à Haubourdin, et ils couraient le plus grand danger. Aussitôt un détachement de la garde nationale part avec deux pièces de canon pour protéger leur arrivée. Mais ce n'était qu'une fausse nouvelle.

Le duc de Saxe fit, aux habitants de la Flandre Française, une proclamation en ces termes :

« Tournai, 25 septembre.

» Les malheureux événements en France, ayant déterminé S. M.
» l'Empereur et Roi, comme bon voisin de la Flandre Fran-
» çaise, de venir au secours des bons citoyens de cette province,
» et sauver leur légitime Roi et sa famille, du malheur qui les
» accable ; nous déclarons, par ceci, que tous ceux qui dépo-
» seront leurs armes et se soumettront à la protection que S. M.
» l'Empereur et Roi leur accorde, seront traités en amis et joui-
» ront de toute la protection de la loi (comme tous les habitants
» des villes où ils ont pénétré ont joui) ; mais ceux qui s'y oppo-
» seront, seront traités comme rebelles à leur légitime souve-
» rain. — Donné à notre quartier-général devant Lille, le 24
» septembre 1792. » Signé, Albert.

» Par ordonnance de S. A. R. J. Depernet, général-auditeur. »

Le 25, pour répondre à cette avance, une vigoureuse sortie, appuyée de six pièces d'artillerie, se dirigea vers le camp autrichien.

(1) En avril 1834, on vendait 543 vieilles piques, qui datent de cette époque, et qui, selon nous, auraient dû être conservées à l'Arsenal.

(2) Il en reçut un dédommagement de 2,532 livres.

Le capitaine Chabot, du 15e de ligne, y trouva la mort. Après une canonnade de cinq heures, il fallut songer à se retirer ; ce qui fut fait en fort bon ordre et au petit pas. Parmi les canonniers bourgeois qui se distinguèrent à cette affaire, on cite deux fils de M. Legrand-Leblond, et le caporal Blanchez, qui, après une longue lutte avec un soldat autrichien, le ramena prisonnier.

Le 26 au matin, on reconnut que la tranchée était ouverte. Le siége était commencé.

Avant d'entrer dans de plus grands détails, prenons connaissance des forces qui allaient se trouver en présence (1).

Les Autrichiens avaient onze bataillons d'infanterie, dont deux de réserve ; ce qui comprenait environ vingt-cinq mille hommes. De plus, onze escadrons de cavalerie, huit mille chevaux. Le matériel consistait en douze mortiers, cinquante canons et les accessoires. Ces forces étaient évidemment insuffisantes ponr l'investissement d'une place telle que Lille. On se souvient qu'en 1708, Marlborough était venu avec six mille charriots, quatre-vingt-quatorze pièces de canon, soixante mortiers ; trente-un bataillons d'infanterie et trente-quatre escadrons de cavalerie.

Les Lillois n'avaient d'abord que cinq à six mille hommes (2), à

(1) Voyez le *Journal précis de l'attaque de Lille, du 24 septembre au 8 octobre 1792, l'an Ier de la République Française, rédigé sous le Conseil de guerre* ; in-4°, 16 pages.

(2) Dont voici le tableau :

1° Volontaires de la Manche		522	
D°	de l'Oise, 1er régiment	457	
D°	D° 3e régiment	457	
D°	de la Somme, 4e régiment	576	
			2012
2° Infanterie,	15e régiment	666	
D°	24e »	575	
D°	56e »	645	
D°	90e »	513	
			2399
A REPORTER. . .			4411

quoi il faut ajouter neuf mille hommes successivement arrivés. Puis les renforts survenus pendant le siége (1); à quoi, si l'on ajoute environ huit mille hommes de gardes nationaux; les canonniers lillois, commandés par Nicquet et Ovigneur, et les habitants volontaires qui aidaient de toutes leurs forces, on verra qu'il y avait à peu près égalité numérique.

Mais les Autrichiens, mal renseignés sur les dispositions des Lillois, comptaient sur le concours des bourgeois pour forcer la gar-

REPORT.		4411
3° Cavalerie, 6e »	356	
D° 13e »	450	
Hussards, 1er »	322	
		1128
4° Les Canonniers, commandés par Perrin et Béatrix		132
(1) Le 11 septembre, l'Eure	467	
14 » le Nord	368	
20 » le 2e de la Somme. . .	660	
21 » Calvados	654	
2e volontaires nationaux .	745	
du Pas-de-Calais . . .	482	
		3376
Pendant le siége :		
Le 74e d'infanterie	524	
Le 87e »	429	
Le 4 octobre, le 22e »	620	
5 D° le 19e »	658	
		2231
Le 1er octobre, 6e fédérés	362	
8e D°	400	
14e D°	450	
15e D°	540	
16e D°	480	
17e D°	568	
		2800
		14078

nison. C'est ce qui les porta à entreprendre un siége évidemment disproportionné. Mais, au bout de quelques jours, voyant leurs prévisions trompées, ils voulurent s'en venger en frappant le peuple, et dirigèrent l'effort destructeur de leur artillerie sur le quartier de St-Sauveur.

Dans l'état de siége, le général Ruault, commandant militaire, devenait maître absolu. La Municipalité prenait un rôle secondaire.

On imagine difficilement le mouvement et la confusion qui s'élèvent au sein d'une ville populeuse, le jour où elle se voit définitivement menacée de siége, c'est-à-dire de destruction. Chacun vint proposer au chef militaire ses idées, ses plans plus ou moins extravagants, plus ou moins perfides. Dès qu'ils voyaient leurs idées mises à l'écart, ces conseillers, inhabiles ou méchants, ne manquaient pas de crier à la trahison. Ces cris augmentaient la défiance à laquelle on n'était déjà que trop porté, par suite des défections éclatantes et inattendues, dont la France était chaque jour le témoin. L'ennemi se vantait d'avoir des secrets tout particuliers pour prendre les villes; des gens officieux le proclamaient partout et à grand bruit. Tandis que les agresseurs désignaient probablement par là, les intelligences sur lesquelles ils comptaient mal-à-propos à l'intérieur, la frayeur des patriotes l'appliquait à tous ceux dont les démarches ou les opinions offraient matière au doute. L'Assemblée nationale et le ministère, sous le pouvoir de préoccupations analogues, avaient le vertige, et ne savaient à qui se fier. Le général Duhoux arriva le 23 (1), pour prendre le commandement; mais, quelques jours après, il était rappelé, et Ruault reprenait une secónde fois la tête des affaires.

(1) Dans une lettre particulière du 20 septembre, voici de quelle manière le général Bourdonnay s'exprime sur le compte de Duhoux :

« L'officier-général Duhoux n'a aucuns titres pour être employé à Lille.
» Si le ministre d'Abancourt, qui trahissait si complètement la nation, lui a
» mandé, qu'après avoir été mandé ou relevé à Soissons, il retour-
» nerait à Lille, cette lettre ne peut plus lui servir, puisqu'il a un nouveau
» grade qui exige de nouvelles lettres de service, et il n'a eu aucune lettre
» de service en sa qualité de lieutenant-général. Le ministre m'a mandé ex-

Quatre délégués lillois (1) devinrent aussi l'objet des soupçons violents; on les accusa d'avoir vendu la ville à l'ennemi. Pour protester contre de pareilles imputations, ils se présentèrent au général, demandant d'être surveillés et même détenus pendant le temps du siége.

Pour déjouer toutes les manœuvres qu'on redoutait, un *comité central de surveillance civile et militaire* fut créé (2); la société populaire, qui en avait eu l'idée, en remplit la tâche avec une inexprimable vigilance. Par ses soins, une visite fut faite à l'abbaye de Marquette, que l'on soupçonnait receler un dépôt d'armes; le départ de cinq mille fusils, qu'on disait destinés au camp de Soissons, fut ajourné; il ne fut plus loisible de sortir de la ville, sans une autorisation spéciale, désignant le jour, le nombre d'heures que devait durer la sortie, par quelle porte elle devait se faire (3)... Mais ce comité lui-même était surveillé par les patriotes, dont les alarmes étaient fort promptes à s'élever.

Le Directoire du district de Lille, qui fut, pendant le siége, réduit à trois membres, suppléait au nombre par l'activité et l'énergie de ses convictions; sa correspondance avec le district du département, nous a révélé de précieux détails, que nous placerons chacun à leur date.

La tranchée, ouverte par l'ennemi, s'étendait d'Hellemmes à neuf cents toises de la place, sur la route de Tournai, jusque derrière Fives, qu'elle gagnait en formant quatre zigzags jusqu'à trois cent cinquante toises du saillant des ouvrages extérieurs du bastion de la Noble-Tour. Les batteries étaient placées par échelons, à deux cents pas de distance les unes des autres. Les Autrichiens forçaient les paysans à travailler à la tranchée; ils les y contraignaient à coups de plat de sabre; ils les employaient aux

» pressément, qu'il ne pouvait plus être employé, sans s'être préalablement » justifié de sa conduite à Reims.... »

Cette lettre autographe est au cabinet de M. Gentil-Descamps.

(1) MM. F. Cordonnier, Ch. Fievet, Poutrain et Couvreur.

(2) Legros en fut le président; Nivet, vice-président; Auger et Niquet étaient secrétaires.

(3) Toutes les proclamations du comité commençaient par ces mots : «Aux » habitants de Lille, patriotes et justes. »

endroits les plus exposés au feu de nos batteries; et si les malheureux prenaient la fuite, ils les poursuivaient à coups de fusil. Ruault et Champmorin (1), à la tête de mille hommes, dont deux cent cinquante Belges, firent une sortie pour tenter de chasser les travailleurs, qui durent en effet se retirer; le *Moniteur* du temps, parle avec le plus grand éloge de l'intrépidité des soldats belges faisant partie de l'armée française.

Le 27, les Lillois commencèrent une batterie qui devait prendre à revers les tranchées de l'ennemi, qui, ayant connu ce dessein, abandonna son travail et se décida à bombarder la ville.

Le 29, à onze heures, un parlementaire autrichien, le major d'Aspes, se présenta à la porte St-Maurice. Il fut reçu par le capitaine Morand, aide-de-camp de Ruault, et Varennes, colonel du 15e. Ces officiers lui bandèrent les yeux, et le conduisirent dans une voiture. Il était accompagné d'un trompette et de trois hussards (2). Introduit devant le Conseil de défense, il remit au général-commandant, une lettre, conçue en ces termes :

(1) Le 23 octobre 1792, Champmorin fut accusé devant la Convention. Le 7 novembre, il fut réhabilité.

(2) Le trompette se nommait Joseph Vins. Il est actuellement à l'hôpital-général de Lille, où il a été reçu en 1837. Un concours de circonstances assez singulières l'y a amené.

Né le 19 mars 1775, Joseph Vins faisait partie du régiment de l'Empereur (Kaiser regiment). Entré à Lille, à la suite du major d'Aspes, il eut les yeux bandés. A peine avait-il fait quelques pas en ville, qu'il reçut, dans le dos, une brique, lancée par une femme du peuple. Il arracha alors le bandeau, et aperçut son agresseur prête à lui lancer un second projectile de la même espèce. L'escorte française s'opposa à ces voies de fait. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, les envoyés attendirent quelques heures. On leur offrit du vin, qu'ils acceptèrent. Au départ, les soldats de l'escorte donnèrent aux Autrichiens l'accolade fraternelle.

Joseph Vins avait la poitrine faible. Après le siége de Lille, il fut employé deux ans comme ordonnance. Il servit, en qualité de soldat, dans le même régiment. En 1798, pendant la guerre d'Allemagne, ayant été envoyé à la découverte avec douze hommes, il fut fait prisonnier et dirigé sur la citadelle de Lille. Il y apprit l'état de charron; s'y maria avec une fille de sa nation, qui avait reçu, de Joseph II, une médaille d'enfant de troupes. Ces époux vivent tous deux au moment où nous écrivons cette histoire.

« Monsieur le Commandant,

» L'armée de S. M. l'Empereur et Roi, que j'ai l'honneur de
» commander, est à vos portes; les batteries sont dressées; l'hu-
» manité m'engage, Monsieur, de vous sommer, vous et votre
» garnison, de me rendre la ville et la citadelle de Lille, pour
» prévenir l'effusion du sang. Si vous vous y refusez, Monsieur,
» vous me forcerez, malgré moi, de bombarder une ville riche
» et peuplée que j'aurois désiré ménager. Je demande incessam-
» ment une réponse catégorique.

» Fait au camp, devant Lille, le 25 septembre 1792. ALBERT. »

L'envoyé demanda à remettre à la Municipalité, une autre lettre dont il était également porteur. Le général lui fit savoir que les lois françaises s'opposaient à ce qu'il communiquât avec les citoyens; l'envoyé lui confia la dépêche suivante:

« A la Municipalité de Lille,

» Établi devant votre ville, avec l'armée de Sa Majesté l'Empe-
» reur et Roi, confiée à mes ordres, je viens, en vous sommant
» de la rendre, ainsi que la citadelle, offrir à ses habitants sa
» puissante protection. Mais si, par une vaine résistance, on mé-
» connaissoit les offres que je leur fais, les batteries étant dressées
» et prêtes à foudroyer la ville, la Municipalité sera responsable
» à ses concitoyens de tous les malheurs qui en seroient la suite
» nécessaire.

» Fait au camp, devant Lille, ce 29 septembre 1792.

» ALBERT DE SAXE. »

(Voyez le *fac-simile* ci-joint.)

Ruault répondit au nom de la garnison:

« La garnison que j'ai l'honneur de commander, et moi, sommes
» résolus de nous ensevelir sous les ruines de cette place, plutôt
» que de la rendre à nos ennemis; et ses citoyens, fidèles comme
» nous, à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent
» nos sentiments et nous seconderont de tous leurs efforts. »

L'envoyé d'Albert reçut aussi la réponse qu'André eut l'honneur de signer au nom du Conseil municipal, qui l'avait votée

unanimement (1). Cette réponse est justement célèbre. La voici :

« La Municipalité de Lille à Albert de Saxe.

« Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la » Nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à » notre poste, nous ne sommes pas des parjures. »

Pour ajouter à l'intérêt de cette pièce, nous avons cru devoir reproduire le *fac-simile* de la minute.

Le 29, à une heure, l'officier autrichien partit avec les mêmes précautions qu'à son entrée, et emportant ces deux réponses. Le peuple l'accompagna en criant : Vive la Nation ! Vive la Liberté !... A quoi il ajoutait : Mort aux Autrichiens !

Quoique la généralité des Lillois fût bien décidée à la résistance, ce ne fut pas sans angoisses qu'on attendit l'effet des menaces du général autrichien. Bon nombre d'habitants avaient fait partir leur famille par la porte de la Barre, la seule qui fût restée libre. Ce jour et les suivants, la route de Dunkerque fut couverte de charriots, sur lesquels étaient entassés des femmes et des enfants, avec des meubles et des effets.

A trois heures, la décharge simultanée de vingt-quatre canons de gros calibre, de douze mortiers et de quelques obusiers, salue la ville. Elle est suivie de plusieurs autres qui se succèdent avec rapidité, et deviennent bientôt un feu réglé et nourri qui couvre la ville d'une grêle de bombes, d'obus et de boulets rouges.

Au signal donné, l'artillerie de la place mêle son grondement à celui de l'artillerie autrichienne. Pendant toute la journée et

(1) Le Conseil municipal se composait d'André, maire ; Brovellio, Bernard, Saladin, Devinck, Thierry, Questroy, Brame, Mourcou, Lefebvre, Dhennin, Forceville, Scheppers, Selosse, Maricourt, Lachapelle, Mottez, présents à la délibération. A ces noms, il faut ajouter Charvet, Durot, Hautecœur, qui adhérèrent.

Les notables présents étaient : Prouvost, Detoudi, Deledeuille frères, Laurent, Capron, Cuvelier, Taviel, J.-F. Becu, Ch.-L. Becu, Dehau, Degand, Houzé, Théry, Mannier, auxquels il faut ajouter Roussel, Walop, Gentil, F.-J. Dupont, Nolf, Sauvage, P. Dupont, Ph.-A. Petit, J.-B. Théry, L. François, H. Moreau, A. Bryan, Martel, Delannoy, Ch.-F. Lefebvre, L.-A. Dathis, F.-J. Delannoy, L.-J. Decroix, H.-J. Pante, Darcy, Degland.

Au la Municipalité de Lille,

…nicipalité de Lille a Albert

…s de renouveller notre Serment
…ec Nation, de maintenir la
…iberté & l'Egalité ou de mourir ~~à notre poste~~

…mes pas des parjures. fait à la
… le 29. 7bre 1792
…sal de la Commune de Lille.

…riginalle d'Albert de Saxe, en date
…ssée à la Municipalité de Lille et
… officier Autrichien; l'original de la
Minute est ci-dessus; Après en
…ec M. M. André Maire, Jacquelin,
Commune, De Tondy et Moreau,
… Procureur-Syndic;
Administrateurs Composans le Conseil
…t de Lille, Approuvons la Réponse
… est ci-dessus.

Assemblée du Conseil Général du
…le, l'an 1er de la République
…gt-neuf Septembre mil Sept cent
…ouze

Pour Copie Conforme au
Registre des délibérations du
Conseil. Vanhaelmonde
Dumont
Sirjeau

toute la nuit, on entend un feu roulant de canons, de mortiers et de bombes.

Les boulets rouges ne tardent pas à occasionner des incendies; dans divers quartiers, des maisons s'embrasent. Les habitants se hâtent d'en sortir.... Les groupes formés dans les rues et parmi lesquels on hasardait des propositions sinistres, ne persistent pas; ils se dispersent à la vue des boulets bondissants (1). L'incendie se multiplie et se propage; la caserne St-Maurice est en flammes; l'église St-Étienne, un des rares monuments que les siéges antérieurs avaient laissés à la ville, l'église St-Étienne s'embrase et périt tout entière (2), ainsi qu'une douzaines d'habitations voisines. Les cloches se fondent; au milieu de ce brasier, le métal coule comme de l'eau.

Des secours prompts et abondants, tantôt efficaces, tantôt inutiles, sont portés partout avec rapidité. La terreur se peint sur toutes les figures qu'éclaire une effrayante fournaise, dont les ombres de la nuit avivent les lueurs. Le quartier St-Sauveur, plus exposé que les autres, devient le foyer de l'incendie le plus violent. Une pluie de bombes et de boulets le rendent presque inacessible aux secours. Deux officiers municipaux et un capitaine du génie y pénétrent avec intrépidité, mais ne peuvent y rester que quelques instants; ils sont forcés de se retirer devant les flammes qui s'échappent des portes et des fenêtres, et au milieu de la chute des débris qui obstruent déjà le passage. Ne pouvant éteindre les flammes, on se borne à circonscrire le foyer et à l'empêcher de franchir les rues qu'on lui prescrit pour limites. Plusieurs familles s'étaient refugiées pêle-mêle dans des caves, croyant trouver un abri sous de faibles voûtes; mais la violence du feu ne tarde pas à les y atteindre, et plus d'un malheureux y trouve une mort cruelle; étouffés par le feu et la fumée, écrasés

(1) A la croix Ste-Catherine, trois hommes qui se suivaient à peu de distance, furent renversés par le même boulet, qui emporta les jambes à une femme qui se tenait à la porte de la maison où est aujourd'hui l'enseigne de *la Grosse Chaîne*.

(2) On ne sauva que peu de registres. Elle contenait 2,094 chaises, qui contribuèrent à donner à l'incendie une affreuse activité.

par les bombes et la chute de leurs maisons embrasées, ils sont victimes d'une foule de maux que n'éprouvent pas les compatriotes qui s'exposaient avec tant d'intrépidité sur les remparts et dans les travaux dangereux ou pénibles auxquels ils couraient comme à l'envi. Les boulets autrichiens ne furent cependant pas épargnés et ne manquaient pas de portée, car plusieurs allèrent jusque dans la Citadelle blesser quelques artilleurs.

A une première impression de terreur, succède bientôt une énergique résolution de résister et de tout perdre plutôt que de se rendre ou de capituler. L'animosité de l'attaque fit naître celle de la défense; et l'on peut, sans manquer à l'exactitude de l'histoire, dire que le courage des Lillois s'éleva jusqu'à l'héroïsme. C'est le témoignage des officiers, dont le rapport nous fournit plusieurs des circonstances que nous relatons ici. Une fois initiés à cette situation nouvelle, tous les citoyens se considèrent comme une seule et même famille, dont les intérêts sont communs. Un accord parfait, un ordre régulier s'établit entre les habitants, soit pour aider la garnison, soit pour sauver, s'il est possible, les maisons ou les édifices publics.

Il est vrai de dire que l'administration locale se prêtait, de son côté, à tout ce qui pouvait apporter un adoucissement à ces cruels malheurs. Dès le 30 septembre, le Directoire du district avait fait afficher dans toute la ville la déclaration formelle que toutes les propriétés détruites, incendiées, endommagées par le siége, seraient payées aux propriétaires. Le zèle des Lillois ne se basa pas sur un calcul; mais il était prudent d'enlever aux malveillants un moyen d'agitation, aux faibles, un sujet de regrets.

Aidé d'une partie de la population active qui coopérait sur les remparts à la défense de la place, le général Guiscard répondait vigoureusement au feu des assaillants et maltraitait leurs batteries (1); tandis qu'en ville, un service s'était spontanément établi

(1) Particulièrement quatre d'entre elles; l'une d'elles située derrière *le Petit-Annapes*, auberge du faubourg, était fort difficile à détruire; elle nuisait beaucoup et dirigeait les projectiles vers l'Hôtel-de-Ville, battait le quartier de la rue Notre-Dame à la rue de la Barre; mais, incommodés par le feu des assiégés, les Autrichiens la changèrent. Le 3 octobre,

dans chaque quartier, dans chaque rue, pour porter où il serait besoin, des secours efficaces. Il parvint ainsi, sinon à neutraliser complètement les effets du bombardement, du moins à les diminuer de beaucoup. La nuit, on veillait, sans lumière (1), au lieu le plus élevé des maisons, aussi bien que sur le seuil des portes. On voyait venir les bombes, on reconnaissait les boulets rouges. On s'avertissait mutuellement; les projectiles ardents étaient saisis à l'instant de leur chute, avec des casseroles (2) ou des pinces et jetés dans des chaudrons pleins d'eau qu'une ingénieuse prévoyance tenait toujours prêts pour les recevoir. Ces chaudrons étaient distribués à tous les étages, devant toutes les portes; l'activité des secours était prodigieuse. Une maison était-elle atteinte par un boulet rouge, un cri particulier avertissait les habitants du voisinage, vingt ou trente personnes accouraient au lieu où l'on présumait que s'était arrêté le globe incendiaire, on le cherchait avec soin, et il était rare qu'on ne parvînt pas à le découvrir (3). Cette manœuvre, dont la nécessité ingénieuse donna l'idée, contribua plus qu'aucune autre à arrêter les progrès de l'incendie. Femmes, enfants, vieillards, tous, en un mot, contribuaient de toutes leurs forces à l'entretien continuel de ce pénible service. Lorsque l'incendie avait détruit une maison, les malheureux habitants trouvaient autant de refuges qu'il y avait de maisons dans le voisinage. C'était des amis, des membres d'une même famille, à qui l'on s'empressait d'offrir, avec les consolations d'un tendre intérêt, toutes les provisions et tous les secours dont on pouvait disposer.

le quartier de l'Esplanade fut à son tour visité des boulets et des bombes. Ce jour là, l'église St-Sauveur fut brûlée. Le 4, les boulets rouges tombaient sur le Marché-aux-Poulets, et les bombes sur la rue St-Maurice et les rues adjacentes. Toute la ville était frappée.

(1) Un ordre du 29 septembre, défendait de poser, pendant la nuit, aucune lumière dans les lieux éminents qui auraient pu servir de points de mire.

(2) Un avis imprimé et distribué par la Municipalité, le 1er octobre, avait recommandé ce moyen.

(3) Le *Moniteur* du 19 octobre, rapporte qu'un boulet rouge étant tombé dans la maison d'un émigré nommé Grenet, rue des Jésuites, on fut amené, pour trouver le boulet, à percer un mur assez épais, derrière lequel on trouva, au grenier, des meubles, des glaces, des effets précieux.

Les autorités n'étaient pas moins bienveillantes ni moins actives, tout en restant énergiques et résolues. Des commissaires municipaux veillaient avec sollicitude pour procurer des subsistances aux indigents, des secours aux incendiés; d'autres délégués s'occupaient des pompes, dirigeaient les efforts; escortaient aux remparts les caissons de poudre, mettaient l'ordre dans la foule de volontaires qui se présentaient pour servir le canon; fabriquer ou réparer le matériel; faire des patrouilles contre les malveillants, qui, sous prétexte de police, forçaient les maisons menacées, et les mettaient au pillage.

Car, c'est là une de ces calamités qu'on croirait invraisemblables, si l'expérience n'en montrait la triste réalité. Il y a des êtres dégradés tout prêts à exploiter tous les malheurs ou à les faire naître. Au milieu de ces braves gens, il y avait de ces êtres sans nom, qui prenaient la tâche de neutraliser tous les efforts de la prudence ou du dévouement. Par exemple : les crocs à incendie et les instruments de circonstance que la Mairie avait fait confectionner, étaient déjà détruits au moment où l'on devait en faire usage, et il fallut en fabriquer, à la hâte, de nouveaux; manquant de temps, on s'empara des avirons des bélandriers, des hâches et couperets des bouchers; le tout fut distribué et réparti suivant les besoins, et ce fut à grande peine qu'on put les réunir après le siége.

Heureusement (c'était là l'exception, et la population lilloise, sans distinction d'opinion politique, était d'accord sur ce point) que, devant l'ennemi, il n'y a qu'un drapeau pour les Français. Voici en quels termes le Directoire du district de Lille rendait compte au District du département du Nord, de la situation des esprits:

«..... Le peuple a arrêté que le premier qui, à une époque
» quelconque, parlera de se rendre...., sera mis à mort sur-le-
» champ.....; jusqu'aux aristocrates mêmes, ils se comportent
» bien.... Le premier qui osera proposer de recevoir les brigands
» autrichiens dans l'enceinte des murs de cette ville, recevra......
» la mort de l'un ou de l'autre de nous (1). »

(1) La lettre autographe du 3 octobre 1792, est dans les archives de M. Gentil-Descamps.

Il est important de constater cette généreuse unanimité des Lillois, que l'administration supérieure, et après elle, les journaux les plus répandus, avaient voulu méconnaître. La Municipalité, justement soigneuse d'éclairer, sur ce point, l'opinion publique qu'on avait voulu prévenir, avait fait imprimer les lettres du général autrichien, et les réponses qui y avaient été faites; le 2 octobre, elle en fit tirer de nouveau deux cents exemplaires (1); le 3, elle en commanda douze cents, au bas desquels elle ajouta cette note:

« Quatre jours du bombardement le plus opiniâtre et le plus » meurtrier, supportés avec courage et sans murmures de la » part du peuple, répondent à toutes les calomnies (2)....... »

Mais, n'anticipons pas. L'évidence qui ressort du simple récit des faits, ne laissera pas d'obscurité sur ce point. Revenons au narré du siége.

Une précaution qui contribua beaucoup à diminuer l'action incendiaire des boulets rouges, ce fut le soin qu'on prit de garnir de fumier, les planchers des greniers, ainsi que les rues, où le

(1) Voici la copie textuelle d'une pièce de cette époque, pièce importante et peu connue :

« Douai, 27 septembre 1792, une heure du matin, an Ier de la République.

» Braves citoyens,

» Nous venons de communiquer au général Labourdomage, les dépêches » par lesquelles vous nous informés de la sommation du général autrichien, » de la réponse de la Municipalité et de la vôtre....

» Vous ne démentirez pas, nous en sommes certains, ces réponses dignes » de Lacédémone; vous communiquerés à vos concitoyens les sentiments » généreux qui les ont dictées, et, si quelques lâches, indignes du nom » français que vous honoré, oseraient parler de se rendre, la loi et le salut » de la patrie veuillent qu'ils soient sur le champ voués à l'infâmie et à la » mort.

» Si nous ne pouvons partager vos dangers, soiés assurés, citoyens, que » nous ne bornerons pas notre zèle à de simples encouragements.

» Les administrateurs composant le Conseil
» du département du Nord. »

L'autographe est aux archives de M. Gentil-Descamps.

(2) L'épreuve est dans les archives de M. Gentil-Descamps.

feu de l'ennemi était particulièrement dirigé (1). Car, pour laisser toujours libre le service des charrois, on ne dépava que quelques rues (entre autres, celle de l'Abbiette). Toutes ces dispositions, jointes à l'activité du service et au grand nombre de pompes dirigées rapidement vers les endroits les plus menacés, rendaient les incendies de plus en plus rares, et permettaient de les éteindre facilement, lorsqu'on n'avait pu les prévenir (2).

L'habitude courageuse que les Lillois et les militaires acquirent promptement des périls du bombardement, fit bientôt naître un insouciant mépris des fureurs du général autrichien. La témérité succéda à l'épouvante, et les journées les plus fatales du siége, furent témoins de traits d'héroïsme, d'audace ou de gaîté.

Ici, l'on se dispute le glorieux danger d'arracher la mèche enflammée des obus (3); là, un perruquier, le sieur Maes, ramasse un éclat de bombe, et s'en sert comme de plat à barbe pour raser, dans la rue, quatorze citoyens, riant au milieu du fracas des batteries ennemies; plus loin, on fait, sur la Grande-Place, des parties de boules avec les projectiles que venaient d'envoyer

(1) On avait soin d'arroser souvent ce fumier, d'une grande quantité d'eau.

(2) Long-temps avant le siége, la Municipalité avait demandé, en Angleterre, douze pompes à incendie. Ces appareils arrivèrent à Dunkerque, au mois de novembre. Aux pompes assez mal montées que possédait la ville, elle put joindre celles que les villes voisines lui adressèrent avec un empressement tout patriotique: Armentières, trois; Béthune, une seule avec un bataillon de fédérés (le 8e); Dunkerque, cinq des dix qu'elle possédait, et de plus, un bataillon de volontaires, le seul qui existât dans cette ville.

Toutes ces pompes furent détruites par l'usage ou la malveillance. La Municipalité lilloise en fit construire de neuves pour restituer aux propriétaires. Le compte des frais faits pour cet objet, s'élève à 51,317 francs 15 cent.

(3) Certains critiques ont contesté la possibilité d'arracher ce qu'on appelle la mèche des obus. Cela leur semble impossible. Cette prétendue mèche est un cône de bois perforé dans toute sa longueur. La cavité est garnie de poudre, convenablement préparée. Le cône est enfoncé à coup de maillet dans l'orifice laissé à l'obus ou à la bombe. Cela est très-bien; mais ne peut-il pas arriver que des mèches aient été insuffisamment entassées? ou que la chute du projectile ait opéré dans la mèche (convenablement serrée auparavant) une sorte d'expulsion analogue à celle que les tonneliers pratiquent pour ôter les bondes des barriques de liquide?

les Autrichens; plus loin encore, des enfants reportaient aux remparts ou à l'Arsenal, les boulets ennemis, même les boulets rouges. Un de ces héros enfantins, n'ayant pas, pour relever ce fer brûlant, la casserole dont étaient munis ses camarades, crut pouvoir se servir d'un chapeau. Cette enveloppe ne tarda pas à ressentir et à transmettre aux doigts de l'artilleur novice une chaleur surabondante; il lui répugnait pourtant de céder son butin. Les spectateurs, riant de sa mésaventure, vinrent avec de l'eau, et l'aspergèrent, de manière à prévenir tout accident.

Un boulet, parvenu dans le lieu des séances du Conseil de guerre, n'interrompit point la discussion. Seulement, un membre proposa de le déclarer en permanence, comme l'Assemblée. Ce qui fut voté par acclamation.

Un grenadier, d'un bataillon de volontaires, voyant son capitaine renversé, court à lui, et lui tend la main; à l'instant, une balle perce le poignet du grenadier; il présente l'autre main.....; elle est emportée par un boulet. Sans proférer une plainte, il avance ce qui lui reste du bras, et aide à relever l'officier (1).

Ovigneur servait une pièce sur le rempart. On vient l'avertir que son épouse est sur le point de devenir mère....; il s'informe d'abord si elle est en sûreté. Rassuré sur ce point, il reste à la batterie. On accourt lui dire que sa maison est en flammes... Il voit, en effet, les tourbillons qui s'en élèvent : « Eh bien ! dit-il, je » suis à mon poste, je vais leur rendre feu pour feu (2). »

Un sieur Hamzelin ou Lambelin, avait sa maison attenant à l'église St-Étienne, qui, on le sait, était le point de mire des ennemis. L'incendie s'y étant déclaré, Lambelin veut, au péril de ses jours, conserver *le bonnet de la liberté*, posé à l'extrémité de la

(1) Ce trait nous est fourni par le *Recueil des actions héroïques*, etc., publication du temps. (Voyez les archives de M. Gentil-Descamps.)

(2) On a contesté l'exactitude de ce fait, ou même sa réalité. Outre l'autorité du *Recueil* ci-dessus, outre la tradition populaire, outre la décoration de la légion-d'honneur, décernée à ce brave Lillois, en mémoire de cette belle action, nous avons à nous appuyer sur les registres de la Municipalité du temps et du jour même, qui en font *plusieurs fois* mention.

flèche. Il grimpe sur le clocher qui s'embrasait, et rapporte ce trophée à la Maison-Commnne.

Les artilleurs se distinguèrent par leur adresse, non moins que par leur intrépidité. Reboux, le plus adroit pointeur des canonniers lillois, lança, au milieu d'un convoi, une bombe qui fit sauter un caisson, et tua tous les soldats qui le gardaient. Un boulet, parti des remparts, creva la culasse d'un mortier autrichien, qui est encore aujourd'hui dans la cour de l'Hôtel des Canonniers.

Les Lilloises ne montrèrent pas moins de courage que leurs maris. Telle femme, aujourd'hui encore vivante, traînait, de ses mains délicates, sur une pesante brouette, des boulets aux canonniers, sur le rempart. Un grand nombre d'entre elles préparaient de la charpie, aidaient à panser les blessés. Chaque ménagère tenait sa maison ouverte à tous ceux qui avaient besoin de secours. Médicaments, nourriture, soins empressés, tout était donné sans paiement, sans hésitation; d'autres adressaient au ciel des prières ferventes pour le salut de la ville; une image de Notre-Dame-de-la-Treille, patronne de Lille, était sans cesse entourée de personnes pieuses, qui se rassemblaient publiquement, pour prier autour d'elle. Une neuvaine, commencée le premier jour du bombardement, se termina le jour de la levée du siége.

Quand le Conseil du District de Lille voulut distribuer de l'argent aux ouvriers, la plupart refusèrent, en disant : « Nous avons en- » core de quoi vivre quatre à cinq jours ; après cela, nous vien- » drons vous voir. » Le cinq octobre, malgré des efforts réitérés, il n'y avait encore que huit cent trente francs environ, distribués de cette manière.

Dans une lettre du 1er octobre, que le Directoire du District de Lille écrivit au Directoire du département du Nord, on lit : «..... Nous » avons le cœur attendri de voir combien nos infortunés concitoyens » sont discrets et constants dans leur misère... Là, c'est un père » qui a perdu son fils et sa fille, un mari qui a perdu sa femme, » et qui, sans murmurer, paient le tribut à la nature, et disent : « *Les scélérats ne prendront pas la ville pour cela...* » Là, ce sont » des femmes, transportant loin du point voisin de l'attaque ce » qu'ils ont pu sauver de leurs demeures incendiées, et qui disent :

« *La nation est juste, patiente et courageuse, nous nous vengerons de* » *ces gueux-là, qui font la guerre comme des brigands* (1).... »

Ainsi que nous l'avons dit, chacun tenait sa maison ouverte aux malheureux. La Mairie fit publier un avis, où elle disait : « Les bons citoyens qui, la nuit dernière, se sont empressés » d'offrir un asyle à leurs frères, ruinés par le bombardement, » sont invités à venir en faire la déclaration au secrétariat de la » Municipalité, pour nous mettre en état de les récompenser » comme ils le méritent... » Personne ne se présenta.

Deux incendies ayant éclaté à la fois, l'un, à la Mairie, l'autre, à l'Hôpital-Militaire, on court d'abord aux blessés; chacun s'empare d'un invalide, le porte chez soi, lui donne les secours que son état réclame; puis on revient à l'incendie, et l'on travaille à l'éteindre.

A ces traits touchants, ajoutons en deux qui sont restés peu connus. Bolle, citoyen de Lannoy, avait été chassé, de sa demeure, par les Impériaux. Durant tout le siége, il servit, aux batteries, en qualité de surveillant; et pourvut, à ses frais, à la subsistance de plusieurs artilleurs. Il refusa ensuite toute indemnité pécuniaire, se regardant comme suffisamment récompensé par le sabre d'honneur que lui décerna la Municipalité.

Carette, apothicaire, avait eu ses magasins et son laboratoire brisés par les bombes. Cette perte s'élevait à deux mille francs environ; elle était considérable pour lui; cependant, lors du réglement des indemnités, il ne voulut rien réclamer. Il se consolait de cette perte, disait-il, parce qu'elle lui était personnelle, et que la patrie n'en souffrait pas... Seulement, il demanda à la Municipalité de lui accorder, en compensation, *deux boulets* « *autrichiens qu'il aurait fait enchâsser dans les lieux les plus appa-* » *rents de la maison.* »

Les annales antiques ont-elles quelque chose au-dessus de pareils traits ?

Le 3 octobre, le District du département écrivit aux Lillois : «...... Nous ne vous faisons pas l'éloge de votre conduite, elle » est au-dessus de tout ce que nous pouvons dire pour témoigner

(1) Les lettres se trouvent dans les archives de M. Gentil-Descamps.

» l'admiration qu'elle nous inspire. Citoyens, vous êtes dignes de
» la liberté! Et le grand exemple que vous donnez à vos frères
» de tout l'Empire, couvrira à jamais de gloire votre ville mal-
» heureuse (1)... »

La conduite des Lillois doit d'autant plus être signalée, que plusieurs des agents de l'administration centrale auraient semblé avoir pour but de les pousser dans un sens contraire. Il suffit de lire, dans le *Moniteur* du temps, les lettres qu'ils y ont insérées, pour se convaincre que c'était des hommes peu aguerris et bien moins dévoués que la population lilloise, à laquelle ils rendent d'ailleurs une éclatante justice.

La dignité, le zèle, l'énergie de la Municipalité, n'étaient cependant pas suffisants encore pour lui assurer le suffrage de tout le monde. Elle devait tenir tête aux ministres, aux ennemis du dehors, aux mécontents de l'intérieur, aux ravages de l'incendie. Elle fut calomniée; des perturbateurs cachés, cherchaient à soulever contre elle le peuple souffrant. Un placard, du 2 octobre, contenait une adresse du Conseil municipal, aux Lillois; il y expose sa conduite, offre de communiquer sa correspondance, etc. Le Conseil de guerre avait publié, la veille, la proclamation suivante :

« L'an Ier de la République.

» Citoyens,

» Vous le voyez, un ennemi atroce ne veut pas vous gouverner;
» il veut vous exterminer. Courage! redoublez de zèle contre les
» incendies; envoyez dans les campagnes libres vos tendres épou-
» ses et vos chers enfants; défendez vos habitations des flammes;
» soyez assurés, soyez absolument certains que la République,
» riche de ses vastes domaines et des propriétés des infames émi-
» grés, fera rebâtir vos maisons, vous indemnisera de toutes vos
» pertes. Le Conseil de guerre en prend de rechef l'engagement
» au nom de la nation tout entière, libre enfin de ses tyrans. »

Cet engagement a été rempli.

(1) Voyez l'autographe au cabinet de M. Gentil-Descamps.

Le bombardement continua sans interruption du 29 septembre au 3 octobre, c'est-à-dire pendant cent quarante-quatre heures. Trente mille boulets rouges et six mille bombes avaient été jetés dans la ville. Ces derniers projectiles pesaient jusqu'à cinq cents livres; ils étaient, pour la plupart, remplis de clous, de morceaux de fer, de mitraille, afin que l'effet en fût plus meurtrier. Si l'on en croit le *Moniteur* du 19 octobre, les Autrichiens auraient renfermé, dans ces bombes, des fioles remplies de térébenthine; et quand cette huile, enflammée, s'attachait aux boiseries, elle y mettait le feu. Deux cents maisons étaient en cendres, et deux mille étaient plus ou moins endommagées.

Dans la journée du 3, le feu des assiégeants avait paru se ralentir; mais, le lendemain, il recommença avec une nouvelle activité. Cette circonstance fut attribuée, dans le temps, à l'arrivée au camp de Marie-Christine, femme du duc Albert, archiduchesse d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, et gouvernante des Pays-Bas. On reprocha à cette princesse d'avoir dirigé, en personne, le feu d'une batterie. Mais ce fait, peu digne d'une femme, nous semble démenti par le silence de toute autorité imposante. Il est probable que, du sommet d'une butte, couverte par un retranchement très-épais, Christine, accompagnée des dames de sa Cour, vint quelquefois contempler le spectacle du bombardement de Lille. On pourrait citer une foule d'exemples, qui prouveraient qu'il y a, dans le spectacle grandiose et extraordinaire d'un siége, des motifs suffisants pour exciter une curiosité féminime, sans qu'il faille attribuer cette curiosité à un penchant cruel. Ce qui, du moins, est bien certain, c'est que ce bruit courut dans les rangs des volontaires lillois, qu'il fut accueilli par le peuple, et qu'il exalta la haine contre les ennemis. Christine fut surnommée *l'archi-tigresse* d'Autriche; on dansait dans les rues, en chantant la chanson de *Madame Veto....*, en remplaçant ce nom par celui de *Marie-Christine.*

Non-seulement Christine aurait voulu faire égorger tous les Lillois, mais le général avait promis, à ses soldats, trois jours de pillage, jusqu'à ce que chacun d'eux fût nanti de cent mille écus au moins. Comment en douter? Cela était imprimé....

Pendant le court répit que l'ennemi avait laissé aux Lillois, le

général Guischard avait fait dresser une batterie de vingt-huit mortiers d'un fort calibre. Vers deux heures après-midi, leur détonation subite jeta la surprise dans les rangs ennemis, et fit présumer aux assiégeants qu'il était arrivé du renfort. Cette pensée acheva de les décourager. Les Lillois, au contraire, s'animaient de plus en plus, à la pensée de leur prochaine délivrance.

En effet, de toutes les localités voisines, on dirigeait avec le plus grand empressement les hommes et les vivres disponibles. Ainsi, Cassel envoya d'abord treize rasières de blé, puis un millier de pains; puis, quatorze cent quarante autres; Laventie, quinze à vingt voitures de farine; le maire de Cambrai, la viande salée de sa propre provision.

Une compagnie de volontaires de Laventie, arriva le 2 octobre; St-Omer envoya, le 5, quatre à cinq cents recrues de sa garde nationale; Doullens, Fleurbaix, suivirent cet exemple; Rouen dirigea sur Lille deux mille quatre cents volontaires; mais ils n'arrivèrent qu'après le départ des Autrichiens. Le général Lamarlière entra avec cinq ou six mille hommes de troupes fraîches. Les habitants se disputèrent le plaisir de les loger.

Enfin, le 5 octobre, le jour même ou Gossuin donnait, à la Convention, des nouvelles de la malheureuse ville, les commissaires, députés par la Convention, arrivèrent, avec l'intention d'en partager les dangers. Heureusement, ils purent s'en tenir là. Ils virent les maisons en ruines, et la stoïque fermeté des Lillois. Les lettres qu'ils écrivirent à Paris, expriment toute leur admiration pour ces braves gens, qui préféraient tout perdre plutôt que de se rendre: « Quels hommes, disaient-ils, que ceux qu'on avait » désignés comme des lâches qui auraient cédé à la menace de » l'Autriche !... »

Ce même jour, les munitions commençaient à manquer aux assiégeants. Leur feu se ralentit peu à peu; les bombes devinrent plus rares; les boulets rouges ne furent lancés qu'à de longs intervalles. Manquant enfin de projectiles, ils chargèrent leurs pièces avec des barres de fer, des chaînes, des pierres, et jusqu'aux poids de l'horloge de l'église de Fives. Un de ceux-ci tomba dans la cheminée du sieur Duriez, cabaretier au *Bon Verre*, rue Mahieu-Mahieu.

Cet acharnement insensé laissait voir à quelle extrémité ils étaient réduits. Enfin, le 6 octobre, à onze heures et demie, le feu cessa tout-à-fait, sauf deux ou trois coups, de trois à sept heures du soir. Ils avaient laissé en batterie quatre pièces pour protéger, au besoin, leur retraite.

Deux quartiers et deux faubourgs avaient été la proie des flammes.

Albert, informé des succès de Dumouriez, en Champagne, et craignant de se voir bientôt attaqué par les Français, victorieux, se décida à ordonner le départ.

Il était temps: son artillerie, hors de servicc, par l'usage immodéré qu'il en avait fait; le défaut de munitions, l'accroissement successif du camp de Lens, où se réunissaient des bataillons de volontaires; tout, en un mot, lui défendait de continuer le siége. On prétend, qu'avant de quitter la partie, il voulut tenter, sur Valenciennes, le coup d'essai qui venait d'échouer à Lille; mais, l'approche de Bournonville, l'arrivée prochaine de Dumouriez, lui firent renoncer à ce projet.

Le lendemain 7 octobre, Dumouriez écrivait une proclamation aux Lillois, pour leur dire qu'il vient à leur secours.

Le mouvement rétrograde était à peine commencé, que Béthune dépêchait un courrier pour s'informer s'il était vrai que le siége fût levé. Le colonel Bourdeville et deux cents hommes étaient sortis pour s'assurer de l'état des choses. Ils trouvèrent les retranchements gardés par de forts piquets de cavalerie et une pièce de canon.

Le 8, il ne restait plus un seul homme au camp. Champmorin, avec cinq ou six cents hommes et deux cents ouvriers, se dirigea sur Fives. La foule les accompagnait, curieuse de visiter les retranchements abandonnés. Ils étaient d'une profondeur si considérable, que le feu de la place, malgré sa grande activité, ne dut pas nuire beaucoup aux assiégeants. Les bombes seules ont à s'attribuer la perte de deux mille hommes tués aux ennemis pendant ce siége (1). Quant aux Lillois qui ont péri pour la dé-

(1) Le *Moniteur* parle de 4,000 hommes tués; mais cette évaluation exagérée a été démentie.

fense des remparts, l'état exact n'en a pas été dressé. Nous savons que le curé de St-André fit passer au Comité de surveillance une liste de cent cinquante personnes tuées par les bombes, les boulets et les matériaux des maisons écroulées. Mais nous n'avons pas été assez heureux pour la rencontrer dans nos nombreuses recherches aux archives de la Mairie et ailleurs (1).

Près des retranchements, on retrouva un mortier, des affûts, des débris d'artillerie, des chevaux de frise, etc., dont on chargea une vingtaine de voitures. C'était à qui aurait mis la main à l'œuvre, pour combler la tranchée; aussi, deux jours après, il restait à peine des vestiges des retranchements autrichiens. Un sieur Leroux en avait levé le plan, qui fut adressé à la Convention.

Le Conseil municipal écrivit à l'Assemblée :

« L'ennemi nous a délivrés de sa présence, nous sommes main-
» tenant à couvert des effets de sa rage et de ses projets atroces
» contre la liberté et l'égalité. Il emporte avec lui l'exécration de
» l'univers et la certitude de nous payer chèrement, un jour ou
» l'autre, les maux qu'il nous a faits ou qu'il était dans l'inten-
» tion de nous faire. Deux à trois mille hommes des siens tués ou
» blessés dans cette expédition de cannibales, et toute sa grosse
» artillerie entièrement démolie et hors d'état de service, sont les
» avant-coureurs de notre vengeance, et l'ont forcé à la retraite.
» Nous espérons, Citoyen Président, que vous apprendrez cette
» nouvelle avec autant de plaisir que nous en prenons à vous
» l'annoncer. »

Le 8, réquisition fut faite aux habitants d'Esquermes, Wazemmes, Fives, Lezennes, Marcq, St-André, etc., de rechercher les bombes et boulets tombés sur leur territoire. Il ne fallait pas s'endormir, l'ennemi pouvait revenir en force; car le 10, le canon se faisait encore entendre avec force vers le Pont-Rouge, Orchies et St-Amand.

(1) Nous avons rencontré le nom de Chailly, horloger sur la Grande-Place; de Mme Descamps, veuve Bernard; Lemaire, tanneur; Lange, domestique de M. Théry-Falligan; une femme de confiance employée chez M. Cuvelier-Brame.

Les paysans venus avec les attelages pour le service du siége, restant sans emploi, demandèrent à grands cris de s'en retourner chez eux. La retraite de l'ennemi paraissait si prononcée, que l'autorisation leur en fut accordée, malgré les récriminations des commissaires des guerres.

Le 12, le Comité de surveillance crut pouvoir résilier ses fonctions. Le 15, l'état de siége était levé.

Néanmoins, ce jour-là même, le Directoire du District fit abattre tous les arbres, haies et clôtures qui se trouvaient dans un rayon de deux cent cinquante toises dans les divers faubourgs.

Le jour du départ des Autrichiens, les députés de la Convention firent afficher, à Lille, un placard avec la proclamation suivante :

« Bulletin de la Convention nationale.

« Lille, 6 octobre 1792, l'an Iᵉʳ de la République française.

» Nous sommes entrés, vers les huit heures du soir, dans cette » ville, où l'on rencontre, à chaque pas, les traces de la barbarie » et de la vengeance des tyrans.

» Christine (sœur aînée d'Antoinette), d'après les rapports, est » venue, jeudi, jouir en personne des horreurs commandées par » son frère, qu'elle a bien secondé. On a fait pleuvoir devant elle » une grêle de bombes et de boulets rouges pour hâter la des- » truction de cette belle et opulente cité, qu'elle appelle un re- » paire de scélérats et qu'elle se plaignait de ne pas voir encore » détruite, et elle s'est donné le plaisir de lui envoyer de sa » main quelques boulets rouges.

» Nos ennemis, trompés sur la fermeté et le patriotisme des » citoyens de Lille, comptaient qu'une insurrection allait leur » livrer la place; ils commencèrent leur feu au retour du trom- » pette, qui leur apportait la fière et républicaine réponse que la » Municipalité fit à la sommation du duc Albert de Saxe, et ils » dirigèrent une partie de leur feu sur le quartier St-Sauveur, le » plus peuplé de la ville, et dont les citoyens, toutes les fois » qu'il a fallu déployer l'énergie du patriotisme, se sont montrés » les premiers.

» Mais le peuple, sur la lâcheté duquel on avait fondé de cou-

» pables espérances, s'est montré un peuple de héros. Le quartier » St-Sauveur n'est plus, à la vérité, qu'un amas de ruines; cinq » cents maisons sont entièrement détruites; deux mille autres » sont endommagées par un feu d'artillerie aussi nourri qu'un » feu de file. Mais c'est là tout ce qu'ont pu faire les tyrans. Ils » n'entreront jamais dans cette importante forteresse, dont ils » ménagent les remparts, parce qu'ils appartiennent au roi de » France, et les maisons dont ils n'épargnent que celles qui se » trouvent dans la rue Royale et les environs, quartier de l'aris- » tocratie lilloise. Sous cette voûte de boulets, qui, dans les » moments d'attaque, couvre les citoyens que nous sommes venus » admirer, encourager, consoler de leurs pertes, on a appris à » déjouer les projets destructeurs de nos ennemis. On a descendu » des greniers et des étages les plus exposés, tout ce qui pouvait » servir d'aliment au feu. On a rassemblé à la porte de chaque » maison, des tonneaux toujours remplis d'eau; des citoyens dis- » tribués avec ordre, veillent les bombes et les boulets rouges, » et donnent le signal convenu. On a vu des volontaires, des » citoyens, des enfants même courir sur la bombe et enlever la » mèche, courir après les boulets pour les éteindre avant qu'ils » eussent roulé dans les maisons...

» Les Autrichiens ont beaucoup perdu, leur feu a cessé il y » environ deux heures, et l'on dit qu'ils lèvent le siége. Ils se » retirent chargés de l'exécration du pays qu'ils ont rempli de » meurtres et de toute espèce de brigandage et d'actes d'inhu- » manité et de barbarie dont le récit vous ferait frémir.

» Une foule d'actions dignes des héros des anciennes républi- » ques méritent de fixer votre attention. Nous vous les présente- » rons dans une autre lettre. Les citoyens ont égalé les militaires » par leur intrépidité; tous, en un mot, se sont montrés dignes » de la liberté (1). »

Aussi long-temps qu'avait duré le péril, on l'avait bravé et combattu sans le regarder en face. Dès que les ennemis se furent retirés, on put le considérer à loisir. Rien de plus affligeant que la vue de

(1) Cette proclamation était signée par Daoust, Duhem, Delmas, Duquesnoy, Gustave Doulcet et Bellegarde.

certains quartiers! La rue de Fives, celle de St-Sauveur, de Poids, du Croquet, etc., n'étaient qu'un monceau de décombres (1) au milieu desquels se dressaient quelques pignons isolés, calcinés par le feu, lézardés, menaçant ruine. Quelques-uns portaient les traces des étages qu'ils avaient supportés. Une poutre noircie par le feu et à demi consommée restait, çà et là, tenue par une de ses extrémités ou suspendue en équilibre sur quelque pan de mur à demi renversé. Dans les maisons non incendiées, le faîte des toits présentait de larges brèches; les ardoises, les tuiles, les vitres étaient brisées, les planchers enfoncés (2). Tous les métaux compris dans les constructions, renfermés dans les meubles, étaient fondus et mêlés aux cendres; et il ne manqua pas de gens empressés à fouiller ces ruines brûlantes pour s'emparer de l'or et de l'argent qui s'y rencontraient. La Municipalité dut proscrire cette recherche, ces débris étant devenus propriété nationale, depuis que la Convention avait pris l'engagement de rembourser le montant de toutes les pertes. Les orfèvres et marchands de fer reçurent des ordres en conséquence. Par la suite, un membre du Conseil municipal, le sieur Derode, fut chargé de la vente de ces métaux; il y avait plusieurs millions de livres. Il fut remis libre-

(1) Ces décombres furent, en grande partie, transportés sur *la Plaine* ou Champ-de-Mars (entre la Citadelle et le canal de l'Esplanade), qu'ils servirent à niveler. Avis aux promeneurs. Qu'ils s'assurent bien si cette poussière est sans chaleur, et s'il ne s'en exhale pas quelque effluve du patriotisme de nos pères.

(2) Pour faire apprécier l'effet des projectiles, nous dirons qu'une bombe tombée chez M. Dourlen, apothicaire, rue des Douze-Apôtres, y causa un dommage évalué 1,600 florins (2,000 fr.), dans le compte des indemnités.

Les commissaires de la Convention disaient :

« Citoyens, vous venez de prouver à l'Europe votre amour pour la li-
» berté et votre haine pour la tyrannie.

» Vous avez vu périr vos frères, réduire en cendres une partie de vos
» propriétés, et vous êtes restés fidèles au poste où la patrie et l'honneur
» vous avaient placés, vous vous êtes élevés à la hauteur de la Révolu-
» tion.

» Citoyens, vous avez bien mérité de la patrie! »

ment à la Municipalité, et à trois reprises différentes, des lingots informes, d'or ou d'argent, dont le poids s'élevait à quarante marcs.

L'église St-Étienne était entièrement ruinée ; l'église St-Sauveur avait perdu sa belle flèche, ainsi que les obélisques qui couronnaient sa tour. L'élégante tourelle de la Bourse, le clocher des Jésuites, avaient été sapés par les boulets.

La succession non interrompue des guerres dont la Flandre fut le théâtre, explique facilement pourquoi l'on ne trouve pas à Lille, ces édifices dont plusieurs autres villes sont si richement dotées ; cette explication répond suffisamment à ceux qui reprochent à cette ville d'être privée de monuments. Qui a jamais songé à reprocher à un étendard les glorieuses brèches qu'y a laissées l'ennemi, ou les stygmates qu'y ont imprimés les batailles ?

La retraite des Autrichiens était un événement de la plus haute importance ; aussi la France républicaine applaudit-elle avec enthousiasme au courage des Lillois (1). Ce fut, de toutes parts, un concert de louanges, que l'histoire doit recueillir, et qui forme, pour la ville, un des plus riches fleurons de sa couronne.

Le canon cessait à peine de gronder, que les habitants des villes voisines venaient visiter les ruines d'une cité jadis si florissante ; ils venaient apporter à leurs frères la juste récompense d'un généreux dévouement : leur admiration. Dumouriez, Beurnonville et d'autres officiers adressèrent aux Lillois des lettres de félicitation (2). Douze départements, plus de soixante villes de France témoignèrent leur reconnaissance pour ce courage que Tallien, au sein de la Convention, avait déclaré au-dessus de tout éloge.

Le département du Var exprima le vœu, que sur le fronton des

(1) Voyez le *Moniteur,* tome XIV, page 212.

(2) Dans une lettre du 7 octobre, Beurnonville écrivait à un Lillois et disait : « .... Rien ne m'étonne de la part des braves Lillois.... Rien ne » me flatte plus que quand je pense à mes bons amis de Lille.... » Plus loin, il ajoutait : « Je ne vois pas que les Belges, nos voisins, se soucient » fort de la liberté que nous leur avons offerte aux (sic) prix de notre sang... « Je crois que nous ferons bien mieux d'assurer la nôtre.... »

L'autographe est dans les archives de M. Gentil-Descamps.

portes de Lille, il fût posé un marbre blanc avec ces mots en lettres de fer :

« C'EST LA QUE LES TYRANS ÉCHOUÈRENT EN 1792. »

Il voulait aussi, que sur chaque maison rebâtie, on gravât :

« ELLE FUT DÉTRUITE PAR LES TYRANS,
» ELLE A ÉTÉ REBATIE PAR LA RECONNAISSANCE NATIONALE. »

Versailles proposa qu'après la guerre, les meilleurs citoyens des quatre-vingt-trois départements, vinssent eux-mêmes à Lille rebâtir les maisons, en signe de respect et de reconnaissance. La ville de Landser (Haut-Rhin) demanda que, pendant cent ans, Lille fût exemptée de toute contribution ; que, pendant ce même espace de temps, Longwy et Verdun payassent le double et fussent privées du droit de défendre la patrie.

La municipalité de Cambrai fit placer dans le lieu de ses séances l'inscription suivante :

« AUX BRAVES LILLOIS,
» LA COMMUNE DE CAMBRAI RECONNAISSANTE.
» EXEMPLE A SUIVRE. »

Le 9 octobre, Gossuin proposa à la Convention, de déclarer que Lille avait bien mérité de la patrie. Il voulait qu'on lui envoyât une bannière aux trois couleurs, avec cette légende :

« A LA VILLE DE LILLE,
» LA PATRIE RECONNAISSANTE. »

Et au revers :

« PÉRISSE QUICONQUE AGIRA, PARLERA, OU PENSERA
» CONTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. »

A titre de secours provisoire, il demandait deux millions de francs. Enfin, il voulait qu'on mît à prix la tête *de Albert-Ignace-François-Xavier, duc de Saxe-Teschen, qui avait, contre tous les principes, manifestement violé le droit des gens et de la guerre........* En conséquence, il requérait la Convention de déclarer que *la République française permettrait de courir sus et promettait une somme de cent mille livres à celui qui livrerait la tête du prince Autrichien..........* Ces diverses propositions ayant été renvoyées à l'examen, et les choses paraissant devoir traîner en longueur, Gossuin proposa, le 12 octobre, de se borner à déclarer que *les citoyens de Lille avaient bien mérité de la patrie.*

Ce qui fut voté à l'unanimité. Le décret signé : Monge et Garat, fut enregistré ; mais nous n'avons pas rencontré la lettre officielle qui dut accompagner l'envoi de ce décret. Nous avons sous les yeux une lettre du 23 octobre, par laquelle les commissaires de la Convention, à l'armée du Nord, écrivent, de Lille, à l'Assemblée, pour lui faire connaître qu'ils n'avaient pas reçu le décret en question, et qu'ils en réclamaient une expédition régulière etc.

Le vendredi 26 octobre, David parla encore à ce sujet ; il fit des propositions pour un monument commémoratif, pour des récompenses à décerner. L'Assemblée renvoya le tout au Comité de l'Instruction publique. De l'expédition officielle, nous n'en avons plus de nouvelles. Seulement, nous voyons que, le 3 novembre, le Conseil municipal s'occupait du projet des cérémonies à faire, lors de la publication de la loi *qui déclare que les habitants de Lille ont mérité de la patrie*. Cette proclamation eut lieu, en effet, sur les ruines du quartier St-Sauveur, dans une large brèche qu'y avait faite le canon ennemi.

Le mauvais vouloir du ministre serait-il pour quelque chose dans tout ceci ? Nous l'ignorons. Mais ce qui pourrait justifier le soupçon, c'est la lettre qu'il écrit alors, à l'occasion de l'indemnité. Elle n'est pas moins curieuse que celles dont nous avons donné le texte. La voici :

« Paris, 25 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

» A Messieurs les Officiers municipaux de Lille,

» Vous faites, Messieurs, une mauvaise interprétation de la loi
» du 2 de ce mois ; elle dit positivement qu'il vous sera fait l'a-
» vance de quatre cent mille francs ; comme toute avance entraîne
» l'obligation, vous ne pouvez pas vous dispenser de vous y sou-
» mettre.

» Que la Convention nationale vienne ensuite à votre secours ;
» qu'elle vous accorde de justes indemnités des pertes que votre
» courage et votre patriotisme vous ont fait supporter, rien n'est
» plus juste, et je ferai moi-même tous mes efforts pour appuyer
» vos réclamations, parce que je suis convaincu que la France
» entière vous doit de la reconnaissance ; mais vouloir dicter vous-

» mêmes des lois à cette reconnaissance, c'est aller contre vos » intérêts et tenter une chose qui n'est pas en votre pouvoir.

» Le Ministre de l'Intérieur,

» ROLAND. »

Quoiqu'il en soit de cette humeur assez inconvenante et du reproche de vouloir dicter des lois à la reconnaissance nationale, la population de la plupart des villes sut dédommager amplement les Lillois des avanies du ministre. Paris donna le nom de *rue de Lille* à cette rue qui, jusque-là, était appelée *Bourbon.* Sous la Restauration, ce dernier nom avait reparu ; mais, en 1830, sur la proposition de M. de Brigode, celui de Lille fut restauré à son tour et s'y trouve encore aujourd'hui.

Charleville suivit cet exemple, *la place de Nevers, la rue de Nevers* et *la rue du Palais* reçurent les noms de *Place de Lille, Haute Rue de Lille, Basse Rue de Lille.* Depuis cette époque, la place de Lille a repris son ancien nom, mais les deux rues portent actuellement sur la plaque officielle, l'une : *Rue Haute de Lille dite de Flandre*; l'autre : *Rue Basse de Lille dite du Palais* (1). Marseille donna aussi à une de ses rues, le nom de *Rue de Lille.*

David voulait qu'un monument en granit français fût érigé à Lille, et que les débris de marbre ou de bronze, provenant des statues des cinq derniers rois, y fussent employés pour les ornements (2). Il voulait encore donner une couronne civique à chaque Lillois, et en inscrire le nom sur le monument. Watteau, chargé de donner son avis sur le projet de l'artiste conventionnel, le modifia en plusieurs points ; il voulait que le monument fût placé au Champ-de-Mars, plutôt que dans le quartier St-Sauveur. Un demi-siècle s'écoula, sans qu'il en fût de nouquestion.

Plusieurs poètes rimèrent des couplets sur les airs alors à la mode. Les théâtres s'emparèrent d'un thème si propre à des développements de tout genre ; Desfontaines et Chardin composè-

(1) Ces assertions sont basées sur la lettre que M. le maire de Charleville nous a fait l'honneur de nous écrire, le 1er août 1842.

(2) Voyez le *Moniteur universel,* t. XIV, p. 307.

rent une scène lyrique pour le théâtre de Lille. On joua à Feydeau et ailleurs, *le Siége de Lille, le Serment du Siége de Lille,* etc.

Le Faubourg St-Antoine, à Paris, envoya deux députés chargés d'offrir aux Lillois une branche de chêne et une branche de laurier. Dans le discours prononcé à cette occasion, nous remarquons les passages suivants :

« ... C'est bien ici que l'on respire, dans toute sa pureté, l'air » sacré du patriotisme! Vos murs détruits attestent l'excès de la » férocité des tyrans et l'excès de la bravoure d'un peuple libre!... » Des hommes vont, pour augmenter leur foi, visiter les tom- » beaux des législateurs...... qui fondèrent leurs lois...... Tous » les vrais républicains viendront faire ici un pélerinage patrio- » tique.... L'accolade fraternelle que nous vous demandons, nous » communiquera une partie de vos forces.... Vous serez, pour » nous, ce qu'est l'aimant à l'acier; il lui procure une partie de » sa vertu, sans rien perdre de la sienne (1). »

Mais la reconnaissance nationale ne se borna pas à de stériles marques d'intérêt. La Convention remboursa effectivement tous les dommages occasionnés par le bombardement, non-seulement aux habitants de Lille, mais à ceux des communes voisines où l'ennemi avait fait dégât (2). Elle remboursa jusqu'aux pertes les plus minimes (3); elle remboursa noblement, et sur la simple déclaration que dressait chaque réclamant, après avoir fait le serment de se tenir dans les limites de la justice; elle remboursa, non-seulement aux particuliers, mais aux fabriques des églises (St-Sauveur reçut 51,564 fr.; St-Maurice, 6 à 7,000 fr.); à la Municipalité 180,000 fr. (formant les deux tiers des pertes de la Maison-de-Ville). Le compte-rendu porte la recette à 4,470,314 francs, dont 1,320 *restitués par un inconnu.....,* et un excédant en caisse, de 970,789 francs (4).

(1) prononcé le 16 mars 1793. (Voyez registre aux Délibérations, t. III, du 16 mars.)

(2) Marcq-en-Barœul reçut ainsi 26,000 francs.

(3) La veuve Vanackère, rue des Tanneurs, n° 345, reçut *un franc,* totalité de sa réclamation, pour vitres brisées.

(4) Les notes des réclamants offrent de curieux détails : M. Mouque, brasseur, rue St-Sauveur, n° 1260, avait reçu d'abord 65,000 fr., suivant

Un seul individu (que nous croyons superflu de nommer), qui réclamait quarante mille francs, fut ajourné, vu l'exorbitante et évidente exagération de sa demande. Plusieurs Lillois, entre autres M. Lethierry, firent remise de toutes les sommes qui pouvaient leur être dues pour les dégâts du bombardement, déclarant qu'ils répareraient, à leurs frais, leurs maisons à demi ruinées. La Mairie fit publier, à plusieurs reprises, des listes de personnes, qui, dans leur dénuement, trouvaient encore le moyen de venir au secours de leurs concitoyens plus malheureux. L'Administration municipale fournit, aux pauvres les plus nécessiteux, du pain et des vêtements; elle fit confectionner des outils pour les distribuer aux travailleurs; des *carreaux* pour les dentelières, etc.

Les divers corps de l'armée réunissaient des cotisations volontaires. Des chasseurs envoyèrent, par M. Fevez, 229 livres ; le 9e régiment d'infanterie, à Belle-Ile-en-Mer, donna 1,500 livres ; le 2e bataillon du Pas-de-Calais, 875 livres ; les fédérés de Noyon, 400 livres ; le 1er bataillon du 10e régiment, 530 livres, etc., etc.

La ville de Meyssac (Corrèze), celle de Saintes et plusieurs autres adressèrent le montant de leur souscription patriotique ; les Amis de la Liberté, de Toulouse, 478 livres 15 sous ; les Amis de l'Égalité, de Bordeaux, 272 livres ; ceux de Brest, 1886 livres ; Dunkerque fournit 1525 livres ; Marseille, 1550 ; Rouen, 2070 ; la section de 1792, à Paris, 2,560. C'était souvent le produit des représentations faites au bénéfice des Lillois.

De simples particuliers venaient au secours de la ville. Monnier, négociant à Tain (Drôme), envoya 310 livres, dont cent pour « les braves Canonniers » ; Caudron, maire de Cambrai, demanda trois blessés pour les soigner chez lui ; Aubry, de la même ville, sollicita pour en avoir douze ! Jousseaume, de La Rochelle, préleva, sur son avoir, une somme de 3,000 livres, et ce généreux donateur, accablé d'infirmités, n'avait aucun moyen de réparer le vide que faisait à son budget une si charitable largesse ! N'oublions

sa réclamation. Il prétendit ensuite que ce n'était pas la moitié de sa perte. (Registre aux Résolutions, LXII, novembre 1792.) D'autres, en grand nombre, reçurent 50, 40, 30, 20,000 francs. Tel réclamait, pour une chaise, 5 francs; pour un panier, 20 francs.

pas, dans cette énumération, un compatriote, dont nous retrouverons plus tard le nom illustré par le talent : J-B. Wicart offrit à l'Assemblée, une somme de trois cents livres, pour être envoyée à ses compatriotes malheureux; l'artisan, sorti quasi indigent, il y a quelques années, commençait à payer ainsi la dette de la reconnaissance.

Le lieutenant-général d'Aumont, le général Bourdonnaie, le général Dejean, firent hommage aux bourgeois, de toutes leurs décorations militaires.

Justement fière de tant d'honorables témoignages, la Municipalité fit imprimer le recueil de toutes les lettres qui lui furent adressées en cette occasion. C'est un livre qui devrait être précieux à tous les Lillois, et devrait figurer dans leur bibliothèque. On ne saurait trop bien conserver le souvenir des belles actions.

C'est dans ce sentiment, que, le 26 octobre, des pétitionnaires lillois s'adressèrent à la Municipalité, pour en obtenir l'autorisation de faire frapper une médaille commémorative du siége. Elle aurait porté, d'un côté, la représentation de la ville assiégée, et de l'autre, cette légende : AUX DÉFENSEURS DE LA PATRIE. « Les trois cent douze signataires savaient bien, disaient-ils, » qu'en défendant la ville, ils n'avaient fait que leur devoir.... » Leur but, en n'accordant cette médaille qu'à ceux qui avaient » notoirement pris part aux fatigues du siége, était de faire » reconnaître les lâches qui avaient abandonné leurs foyers, ou » s'étaient retirés dans leurs souterrains. » Un des pétitionnaires joint à sa signature, cette mention : *Possesseur de soixante-six boulets autrichiens*. C'était alors des joyaux précieux dont on se faisait gloire de parer sa maison (1), et dont on a eu, depuis, l'heureuse idée de former une statue commémorative.

(1) Il faut citer comme une exception à l'intrépidité que montrèrent alors les Lillois, un cas particulier, trop curieux pour être oublié. Un sieur ***, marchand filtier, rue des Jésuites, fut si effrayé du bruit et des désastres du bombardement, qu'il en perdit la raison. Nous avons vu une pétition, adressée par lui à la Municipalité, et réclamant l'exemption du service de la garde nationale, pour le motif ci-dessus, qu'il développe avec la plus grande candeur.

Pendant ce temps, une députation de la garde nationale de Lille se présentait à la barre de la Convention. Dès son entrée, elle fut accueillie par les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes. L'orateur, chargé de porter la parole, dit au Président :

« Nous venons vous jurer une haine éternelle pour les despotes, » et une confiance entière dans la Convention nationale. L'ennemi » est venu sous nos murs ; il a brûlé nos maisons ; mais il a été » forcé à une retraite honteuse. Vous avez décrété que nous avons » bien mérité de la patrie ; ce décret est gravé dans nos cœurs. » Si l'ennemi porte encore ses ravages sur le territoire de la Ré- » publique, parlez ! Nous sommes prêts à marcher ! Nous venons re- » commander à votre justice, Briant, notre chef de légion, notre » père et notre ami. Nous vous demandons, pour ce brave offi- » cier, les récompenses qui lui sont dues. Nous déposons, sur le » bureau, des renseignements et des pièces qui attesteront et ses » services et le vœu de nos concitoyens. »

Lorsqu'il eut cessé de parler, les applaudissements recommencèrent. Puis, le Président ayant obtenu le silence, répondit en ces termes :

« Citoyens, vous avez appris aux despotes, ce que peuvent, » contre eux, les hommes animés de l'amour de la liberté. Vous » venez de recevoir, au milieu des représentants du peuple, le » prix de votre dévouement héroïque. Il en est un autre qui ne » peut vous être enlevé ; c'est à l'histoire qu'il est réservé de vous » le donner : elle placera votre nom, à côté de celui des Spartia- » tes. Il est beau de vous voir demander des récompenses pour » le chef qui vous montra le chemin de l'honneur, et, lorsque » vous pourriez y prétendre tous, ne les demander que pour lui » seul ! »

Les délégués lillois sortirent de l'Assemblée, au milieu des mêmes applaudissements qui avaient salué leur entrée. Nous ignorons ce qui advint de leur démarche.

Quant aux projets de monuments, ils eurent un sort commun, et ils n'arrivèrent pas à exécution. Watteau fit un tableau fort médiocre, où il représente la France couronnant la ville de Lille. Celle-ci, pâle et affaiblie, est assise près d'une borne ;

elle s'appuie sur une massue, dont elle écrase la tête de l'aigle autrichienne expirante. La légende rappelle que Lille a bien mérité de la patrie. Le même artiste a peint une grande toile, représentant le siége de 1792. Une gravure, peu remarquable, l'a reproduite.

Si, dans les trois siéges que soutint Lille, il s'est passé des choses mémorables, assurément, c'est dans celui de 1792. Pendant dix-huit jours que Louis XIV cerna la place, il ne tira que onze à douze mille coups de canon, et presque toujours contre les ouvrages de défense qu'il battait en brèche. En 1792, il en fut tiré plus de quarante mille, dont l'effet destructeur et incendiaire fut porté contre les habitants et leurs demeures. Louis XIV réclamait des sujets; les Autrichiens voulaient écraser des ennemis pour les punir de n'avoir pas été des lâches. Le monarque français lança une centaine de bombes; le duc de Saxe en envoya six à sept mille, pendant un espace de temps moitié moindre. Les moyens de destruction étaient donc plus que centuplés. Au siége de 1708, les alliés, tout en s'emparant de la ville, voulaient aussi en ménager les habitants. C'était au point que les réprésentations du théâtre avaient lieu chaque jour, comme si l'on eût été en temps de paix. Dans les trois siéges, les bourgeois se sont montrés braves, généreux, dévoués; mais, dans le premier, ils durent rester en arrière-ligne; le général Spinola, sans énergie, sans habileté, sans expérience, les écartait, pour mettre en avant un ramas de vauriens, pris chez les Espagnols, les Italiens, les Allemands. Aussi, l'on peut dire que Louis XIV ne trouva pas alors des adversaires dignes de lui. Lorsque, quarante ans après, Boufflers tint tête à Eugène et à Marlborough, la scène changea; ce fut une belle, mais terrible lutte, que celle qui eut lieu sur la brèche, entre les troupes les plus vaillantes et les généraux les plus habiles de ce temps. La victoire, chèrement achetée, fut honorable, sans l'être plus que la résistance; mais ici, les Lillois étaient au second rang. En 1792, au contraire, ils se montrent au premier, et à leurs côtés, les braves militaires qui accouraient auprès d'eux. C'est véritablement aux bourgeois que revient l'honneur de la résistance à une attaque d'une violence inouïe et d'une cruauté que les lois de la guerre ne sauraient justifier. La spon-

tanéité du mouvement qui porta nos pères à braver les périls, à regarder comme secondaire la conservation de leurs propriétés, l'intrépidité qu'ils montrèrent au milieu des circonstances si propres à ébranler le courage d'hommes dont les goûts et les occupations paisibles se trouvaient si brusquement et si profondément troublés, font de cet épisode quelque chose de tout spécial que l'esprit de parti doit lui-même admirer, quand il contesterait le principe au nom duquel il a eu lieu. Il n'est pas si commun, dans notre histoire moderne, de voir un intérêt moral, un devoir, préféré à l'intérêt matériel! Il faut en consigner le souvenir dans la mémoire de nos enfants.

Soigneux de conserver la tradition des grandes choses, Napoléon, se garda bien de laisser perdre celle-ci. En rendant à Lille des armoiries, il y plaça une ville assiégée, au-dessus de laquelle se croisent les paraboles des bombes. La Restauration remplaça cet écusson par l'ancienne fleur de lis. La Révolution de 1830, la fit disparaître, sans restituer le blason de l'Empire. Pourquoi tarderait-on à recomposer des armoiries? Seule peut-être de toutes



les villes de France, Lille n'a plus d'écusson. Il semble que son histoire ne présente aucun souvenir glorieux, qu'elle soit honteuse du passé ou indifférente de l'avenir. De l'antique fleur de

lis que portait le scel échevinal, sous la glorieuse Jeanne de Lille; du lion de Flandre, qui y figura si long-temps; de la ville assiégée, octroyée par le grand Empereur; ne pourrait-on pas faire un écu aux trois couleurs nationales, pièce historique et glorieuse à la fois, qui résumerait les souvenirs les plus chers à la province, et qui serait ainsi énoncé :

Triparti de face aux trois couleurs françaises.
Chef d'azur à la ville d'or, bombardée de même.
Face d'argent au lion passant de sable.
Pointe de gueules à fleur de lis d'argent. — Couronne murale ?

Nous soumettons cette idée aux amis de notre gloire civique.

Reprenons le récit de notre histoire.

Huit jours après le départ des Autrichiens, Dumouriez écrivait aux Lillois une seconde lettre, où nous remarquons le passage suivant : «..... Citoyens, mon cœur souffre du triste état où vous » vous trouvez... J'accours à votre secours, à la tête d'une armée » de quarante mille hommes.... » Nous verrons bientôt ce que devint cette promesse. Du moins, ce secours eût été fort opportun; car l'ennemi était là, à la frontière, et la peur faisait des lâches. Aussi, le 15 octobre, la Municipalité de Seclin, accusée d'avoir eu des relations avec les autorités autrichiennes, était arrêtée tout entière par la gendarmerie, et conduite dans les prisons de Lille. Le 16, les Français chassèrent de Mouvaux, les troupes Impériales, qui ne tardèrent pas à revenir avec un renfort de trois mille hommes. Néanmoins l'élan était donné, et ce ne fut plus, pendant quelques mois, qu'une série non interrompue de succès qui soutenaient l'enthousiasme général. Ainsi, le 28 octobre, arrivait à Lille, la nouvelle de la prise de Mayence; le 7 novembre, celle de Mons et de Tournai; le 10, Gand; le 11, Bruges; le 14, Bruxelles (1); le 15, Louvain, Namur et Malines; le 16, Charleroy; le 20, Ostende; le 24, la ville, et le 28, la ci-

(1) Après la bataille de Jemmapes, Dumouriez s'était présenté, le 6 novembre, devant Bruxelles; le 13, il y attaque l'armée autrichienne, forte de 20,000 hommes, et en position sur des hauteurs, et la force à la retraite.

tadelle d'Anvers; le 28, Liége. Le mois suivant, ce fut le tour de Coblentz, de Trèves, etc. Persuadés que combattre, c'était marcher à la victoire, les Français et les Lillois ne balançaient jamais à se mettre en ligne. Ainsi, après la bataille de Jemmapes, les paysans des environs de Bruges s'étaient insurgés et avaient pillé un convoi. Six cents hommes de la garde nationale, requis pour réprimer les révoltés, furent prêts en moins de deux heures, et partirent avec deux pièces de canon. La sédition ne tarda pas à être dissipée (1)

Dès que le territoire de l'arrondissement fut délivré de la présence des étrangers, les Lillois se mirent à reconstruire leurs maisons incendiées. La rue St-Sauveur fut élargie et tirée au cordeau; et, chose remarquable à notre avis, un des premiers soins de l'administration fut de procéder à l'élection d'un curé pour la paroisse de la Magdeleine, en remplacement de l'infortuné Saladin, dont on a vu la fin tragique.

Les électeurs s'entendirent sur le choix d'une nouvelle municipalité. Élue le 19 octobre, elle fut installée le 11 décembre suivant. Lefebvre-Dhennin fut nommé maire; Maricourt, Mottez, Frassinetti, Danel, Derode, Dupont, Hautecœur, etc., officiers municipaux. Il faut citer, en particulier, Moreau, qui périt sur l'échafaud, pour avoir osé plaider dans les journaux la cause de l'infortuné Louis XVI (2). N'oublions pas combien les circonstances étaient devenues difficiles, et nous conviendrons qu'il fallut à ces honnêtes citoyens un grand désir d'être utiles à leur pays, pour accepter toutes les fatigues et les dangers qu'il ne leur était plus possible de ne pas voir devant eux.

Le 22 novembre, les succès de la guerre faisant oublier bien vite les maux dont Lille était victime, on célébra des réjouissances publiques. Un cortége bruyant et nombreux traversa la ville; le Corps municipal tout entier s'y trouvait sur un char de triomphe. Une pièce remarquable y figurait, c'était l'aigle qui surmontait autrefois le beffroi de Tournai, et qui y avait été placée pour la

(1) Voyez la brochure : *Observations des Citoyens, etc.*, p. 31.

(2) Il fut accusé d'avoir voulu favoriser l'évasion du *Tyran*.

joyeuse entrée de Joseph II. Les Français, vainqueurs, l'avaient descendue et envoyée à Lille. Le symbole de l'Autriche était attaché sur le char et lié par des rubans tricolores. Un volontaire le foulait aux pieds et le menaçait de son sabre... La foule qui accompagnait le cortége poussait des cris de joie, à la vue de cette allégorie dont elle saisissait parfaitement la signification.

Une estrade avait été élevée sur la place; des discours y furent prononcés; Poupart, député de la section armée de la Croix-Rouge à Paris, exprima aux Lillois, la sympathie dont ils étaient l'objet; nous remarquons dans son allocution, les passages suivants:

« ...... Courageuse Lille, héritière de la valeur Romaine, fille » chérie de la liberté..., la section de la Croix-Rouge m'envoie.... » attacher un rameau à la couronne civique que t'a décernée la » République française.... Vaillante ville..., nous apprendrons à » nos enfants les éléments de notre langue dans le registre de » tes belles actions.... Ils ne croiront pas leur éducation civique » à son terme..., qu'ils ne se soient baignés dans les eaux de la » Deûle..., baptême qui fait les immortels.... »

Après ces fêtes, les mesures contre les émigrés reprirent leur cours. On les considérait comme la principale cause des maux qu'on venait de souffrir. Aux yeux des Lillois prévenus, toutes les vexations imaginables n'étaient que de justes représailles, une légitime punition. Un particulier, dont le fils s'était émigré, fut, sans autre cause, contraint à entretenir, à ses frais, deux gardes nationaux.... La vente des biens des proscrits fut poussée avec une activité nouvelle, surtout à Douai, à Lille et à Avesnes; Valenciennes y mit plus de tiédeur. Au 1er octobre, les biens nationaux, estimés trente-trois millions, avaient été adjugés au prix de quarante-et-un millions. On en vendit plus du double, et l'on employa partie du produit en numéraire, à échanger les *billets de confiance* que la présence des armées avait répandus en grande quantité dans les environs. On les payait aussi en assignats de cinq livres. Une commission prise dans le sein de la Municipalité fut chargée de ce soin.

Les circulaires du District engageaient les municipalités des villages voisins, à livrer les émigrés qui pourraient se réfugier sur leur territoire; à faire la recherche de ceux qui pourraient s'y

trouver cachés. L'inventaire des églises paroissiales fut également ordonné. Le 15 novembre, les commissaires des guerres réclamaient la collégiale St-Pierre, pour y abriter les troupeaux de moutons « qu'il n'était plus possible de laisser hors de la » ville exposés aux injures du temps. »

Les hommes religieux, les amateurs des arts, les amis des livres, les curieux d'archéologie frémiraient, si nous racontions ici les profanations, les déprédations, le brutal et stupide vandalisme de la plupart des acquéreurs de tableaux, statues, bibliothèques, vases sacrés, etc. Des chartes originales, des manuscrits précieux, des exemplaires uniques envoyés à l'épicier; des colonnes vendues pour faire des bornes, des statues de marbre sciées dans le sens de la longueur, afin d'en obtenir des tablettes ou des appuis de fenêtre; des bois sculptés, aussi précieux par leur travail que par leur antiquité, employés à chauffer le four (1); tout ce qui était métal, fondu et converti en lingots; les rinceaux, fleurons, rosaces, brutalement détruits par le marteau, au dedans aussi bien qu'au dehors des monuments et des édifices, les toiles des tableaux lacérées. C'est alors que Lille perdit les tombeaux qui se trouvaient dans l'église des dominicains, entre autres celui du prince de Melun; ceux de la collégiale St-Pierre, entre autres le magnifique mausolée de Louis de Mâle et la statue de Philippe le Bon.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, tout cela se justifiait, aux yeux des patriotes, par les crimes qu'on supposait aux prêtres, aux émigrés, aux nobles, aux princes, au Roi. Aussi, le 4 décembre, un décret portait la peine de mort contre tous ceux qui proposeraient le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement. Quatre jours après, la Convention déclarait qu'elle voulait juger celui qu'elle tenait au Temple, sous les verroux.

Ce n'était pas seulement du dehors que partait cette haineuse impulsion; les députés de la Convention, venus à Lille, n'avaient-ils pas dit, dans leur adresse aux défenseurs de la cité : « Citoyens,

(1) Des pièces et débris qui accusent de ces mutilations, dignes des barbares, sont en la possession de M. Gentil-Descamps.

» n'oubliez pas qu'un roi parjure et corrupteur est la cause que » les rebelles ont porté le fer et la flamme sur le terroire fran- » çais ; qu'ils ont massacré vos frères ; qu'ils ont ravagé vos » moissons, qu'ils ont incendié vos demeures..... » Les prêtres constitutionnels ne disaient-ils pas en chaire : « On a vu des prê- » tres de toute espèce, curés, vicaires, chanoines, à la tête de » ces brigands d'Autrichiens ou mêlés avec eux.... Des moines de » toute couleur enrégimentés et de divers grades...... (1) » Que pouvait-il advenir de là ? Que le peuple, par suite du droit naturel de défense, par celui de représailles, ne voyait plus dans ceux qu'on lui signalait ainsi, que des ennemis avec lesquels il devait entamer une lutte à mort.

SYNCHRONISMES.

5 Avril 1792, tout costume religieux prohibé ; — 29 Avril, nouvelle émission de 300 millions d'Assignats; — 12 Juin, Dumouriez, Mourgues et Beaulieu, au Ministère ; — 19 Juin, Prise de Menin par Luckner ; — 20 Juin, Prise de Courtrai et d'Ypres ; — 11 Juillet, la Patrie est en danger ; — 31 Juillet, nouvelle émission de 300 millions d'Assignats ; — 20 Août, Lafayette quitte la France avec une partie de son état-major. Il est remplacé par Dumouriez ; — 23 Août, Kellerman remplace Luckner ; — 2 Septembre, Massacre à Paris ; — 9 Septembre, Massacre à Orléans ;— 20 Septembre, Bataille de Valmy ;— 21 Septembre, Convention nationale installée ; — 10 Octobre, au lieu de Monsieur et Madame, Citoyen et Citoyenne ; — 22 Octobre, les Prussiens évacuent ; — 6 Novembre, Dumouriez gagne la Bataille de Jemmapes ; — 8 Novembre, Bourdonnaye prend Tournai ; — 13 Novembre, Dumouriez prend Bruxelles ; — 21 Novembre, encore 800 millions d'Assignats.

---

(1) Ce sont les propes paroles de Houzé, curé de St-Catherine, dans son sermon du 14 octobre. Ce discours, imprimé, est aux archives de M. Gentil-Descamps.

Enthousiastes, en 1789 et 1790; refroidis en 1791, les Lillois s'étaient, en 1792, réchauffés et réunis dans un généreux et unanime sentiment d'honneur patriotique. Ce devoir sacré, une fois accompli, leurs appréhensions, un moment écartées, reprirent le dessus. Naturellement éloignés de tout excès, ils ne pouvaient voir, sans le désapprouver, le dévergondage qui gagnait peu à peu les hommes et les événements. Les acteurs les plus chaleureux et les plus sincères du mouvement primitif, se retirèrent successivement de la scène. On sait tout ce qu'une affreuse anarchie fit naître de troubles et de crimes. Quel Français ne se rappelle avec angoisse les jours de *la Terreur!*

Mais faisons une réserve qui, pour être réitérée, ne sera pas superflue. La Terreur n'était ni la Révolution ni le moyen de la Révolution, dont la violence souillait le droit, et la tyrannie dénaturait les doctrines. Mais, au moral comme au physique, il est une loi éternelle: la fermentation pousse en haut l'écume, et agite la lie. C'est ce qu'on oublia alors; c'est ce qu'on paraît perdre de vue aujourd'hui.

L'année 1793 ne laissa à la ville de Lille qu'un rôle secondaire, mais qui n'était pas sans importance. Dans la défection de Dumouriez, défection qui pouvait ouvrir la France aux étrangers, elle devint le point de ralliement de troupes débandées. Réorganisées au pied de ses murailles, les armées s'essayèrent contre l'ennemi, reprirent peu à peu cette ardeur qui, par la suite, renversa tous les obstacles.

D'ailleurs, comme choses locales, nous aurons à présenter au lecteur l'établissement du tribunal révolutionnaire, celui du temple de la *Raison,* la substitution de noms nouveaux à toutes les anciennes appellations, et surtout la lutte de la charité lilloise contre d'inexprimables misères.

Le déficit existait toujours, et les moyens imaginés pour le combler étaient insuffisants. Néanmoins on comptait bien alors en venir à bout, et l'on ne prévoyait pas la série de banqueroutes au moyen desquelles l'administration acquitta ses dettes.

Au commencement de cette année (3 janvier), le District or-

donna la fonte de toutes les cloches existantes, sauf deux qu'on laisserait à chaque paroisse conservée. Il fallait de l'argent. Le droit de gabelle, les octrois sur les cuirs, les amidons, etc., avaient été supprimés. On les remplaça par un autre impôt *innommé,* pour lequel Lille devait fournir 30,000 livres environ. Une autre mesure plus générale et plus efficace, à ce qu'on pensait, fut prise pour remédier à la rapide dépréciation des assignats. Les marchands, peu confiants en ce papier-monnaie, augmentaient le prix de leurs marchandises et refusaient de les livrer, à moins d'une compensation dans le montant de la somme représentée. A Lille, on en vint à exiger cent soixante-dix capitaux pour un; or, un moyen qui semblait simple et direct pour arrêter cette défiance, c'était de fixer la valeur des denrées et d'indiquer par une loi le prix *le plus haut,* auquel il serait permis de vendre; cette mesure recut le nom de *loi du maximum,* elle fut promulguée le 20 janvier; et, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, le peuple en prit occasion de piller les boutiques, sous prétexte d'accaparement. En tête du tarif et du placard pour le maximum, placard qu'on afficha dans les rues de Lille, on lisait en grosses lettres: *Guerre aux sang-sues du peuple! Paix et joie aux sans-culottes!* Tout marchand, qui refusait de vendre, devait être puni par la confiscation de la marchandise. En se présentant chez lui, on pouvait exiger la livraison de ses produits ou de ses provisions, en les lui payant au prix légal. Le gouvernement usa le premier et très-largement de la faculté qu'il s'était donnée, et ce fut la ruine d'un grand nombre de maisons. Le commerce éprouvait alors, à son tour, les angoisses qu'avaient ressenties la noblesse et le clergé.

Tout marchand, qui vendait au-delà du maximum, devait être puni: la première fois, d'une amende double de la valeur; la seconde fois, de la confiscation totale, au bénéfice du dénonciateur. La possession de quoi que ce fût, devint presque un crime, et l'on persécuta pour crime de *négociantisme,* comme on le fit pour *incivisme* et *modérantisme*; on inventa même, à Lille, un mot que nous n'avons vu employé nulle part ailleurs, celui de *mercantilocrate,* pour désigner ceux qui paraissaient s'être enrichis ou ne pas s'être ruinés dans le commerce.

Cette mesure exorbitante, qui ne fut suspendue que le 29 septembre 1794, était considérée comme un acte d'énergie et de dévouement patriotique; et on faisait, pour le démontrer, un raisonnement qu'on pourrait résumer ainsi : dans une famille, la propriété est commune, et, dans les grandes circonstances, le père emploie, sans scrupule, ce qui est propre à chacun, pour contribuer à l'avantage de tous ; or, l'État est une grande famille; on peut donc le régir comme le fait le bon père. La souffrance momentanée des détenteurs trouve sa compensation dans le soulagement qu'éprouvent les consommateurs.... Ce sophisme était surtout accueilli par ces derniers, qui ne prévoyaient pas que ce secours allait tarir les sources pour l'avenir.

En effet, la loi du maximum fit sortir de France une grande quantité de céréales et contribua puissamment à l'affreuse disette de cette année. L'Angleterre exploita cette mine féconde. Le Pas-de-Calais et le Nord, voisins de la frontière, ne tardèrent pas à être désapprovisionnés. La population et les corps d'armée en ressentirent les funestes effets.

Mais une préoccupation d'une autre nature vint absorber les pensées. Le procès du Roi occupait tous les amis de l'ancien ordre et les partisans du nouveau. La population lilloise protestait contre la prétention de la Convention à juger Louis XVI. Moreau, membre du Conseil municipal, s'était fait l'organe de cette opinion. Il assurait à Vergniaud, l'orateur des Girondins, qu'il aurait avec lui tous les citoyens du Nord pour s'élever contre un tel empiétement de juridiction (1). « Le peuple, disait-il, » a nommé la Convention pour faire des lois, non pour juger » les hommes. »

Cette doctrine fut soutenue dans le sein de l'Assemblée conventionnelle par Fockedey, le seul des députés du Nord qui n'ait pas voté pour la mort. Ce courageux Dunkerqois disait à l'auditoire impatient : « ... La liberté est étouffée par la licence, l'anarchie » règne, les lois sont méprisées. Gardez-vous d'une démarche in- » considérée qui serait la perte de la République! Les crimes de

(1) Voyez *Courrier Français*, 3 janvier, t. XVI, p. 572.

» Louis Capet sont connus ; mais est-ce à vous qu'il appartient de » les juger? Quel exemple donnerez-vous en cumulant tous les » pouvoirs? Je sais que vous exercez la souveraineté nationale, » mais n'avez-vous pas décrété le maintien des autorités judiciai- » res? N'avez-vous pas décrété que vos membres ne pourraient » cumuler deux fonctions à la fois? Et aujourd'hui vous change- » riez de principes! Il serait absurde de supposer que la nation » ait voulu vous investir de pouvoirs abusifs! Et voyez que de » contradictions dans votre conduite! D'abord, vous décrétez la » suppression de la haute cour nationale; et, quelques jours après, » vous décrétez que Louis sera jugé! Un jour, vous décrétez le » maintien des autorités, et, un autre jour, vous usurpez le pouvoir » judiciaire!.... Vous jugez Louis comme roi ou comme citoyen. » Or, vous ne le jugez pas comme citoyen; un citoyen accusé » n'est pas jugé par une assemblée nationale: vous ne le jugez » pas comme roi, car ce serait alors devant le Souverain qu'il » devrait comparaître. Et vous n'êtes pas le Souverain (2)!... Je » vote pour l'appel au peuple.... Je vote pour la détention, jus- » qu'à ce que la République ne soit plus en danger (2). »

Lesage-Senault disait, au contraire : « Un juge national, un » citoyen libre, ne peut pas ne pas condamner le tyran à mort. Je » demande qu'il soit exécuté dans les vingt-quatre heures. » Poultier formulait son vœu par ces mots : « La mort, dans les vingt- » quatre heures. » Boyaval, Merlin, Cochet, Charpentier, Briez, Sallengros, d'Aoust et Duhem, votèrent dans le même sens.

Ce dernier montra toute l'âpreté de son zèle. Au nom de l'humanité, il demandait une exception à la justice contre le tyran; il réclamait l'appel nominal, afin que la nation sût bien si elle avait raison de vouloir être libre, ou si c'était pour elle un crime. Dans son impatience, il s'écriait : « Jugeons sans désemparer, quand les » Autrichiens bombardaient Lille, ils ne désemparaient pas! » Il accompagna son vote de cette explication :

« Le 10 août, lorsque le tyran et sa féroce compagne avaient

(1) Voyez le *Moniteur*, séance du 29 décembre 1792, t. XIV, p. 888.
(2) Ibid., t. XV, p. 296.

» été, par votre ordre, renfermés derrière cette grille de fer (1), » le peuple, dans sa toute puissance, dans son insurrection légi- » time, demandait sa tête; il le pouvait, il le devait peut-être!.. » Alors l'Assemblée nationale rendit plusieurs décrets, elle nom- » ma des commissaires... J'ai été du nombre... Nous avons été » promettre au peuple, au nom de la Législature, au nom de » la Convention future, que justice serait faite. La députation du » Nord a des pouvoirs illimités; elle a été envoyée pour sauver » la patrie, et je veux, pour ma part, en porter la responsabi- » lité. D'ailleurs, comme les citoyens patriotes qui sont aux fron- » tières pour empêcher les crimes postérieurs de Louis Capet, ne » pourraient voter ici, non plus que les citoyens engloutis sous » les ruines causées par les bombes ou les boulets rouges, et que » nos commettants ne nous ont pas envoyés ici pour leur ren- » voyer des décisions à faire, je vote contre le rappel au peu- » ple (2). »

Non moins tranché, mais plus bref, Poultier disait: « Citoyens, » si je voulais ressusciter la royauté, je dirais: *oui!* mais je suis » républicain, et je dis *non!* »

Enfin, dans l'orageuse et mémorable séance du 17 janvier, la Convention se prononça. De sept cent vingt-un membres, trois cent soixante-un demandèrent la mort; vingt-six la mort conditionnelle. On connaît le vote de Fockedey; Gossuin était absent; les autres députés du Nord n'eurent qu'un mot...

Ame candide et pure, esprit loyal et généreux, Louis XVI avait mérité notre estime; de lamentables infortunes lui ont acquis notre vénération. Pour les partis politiques, nous concevons qu'il soit l'objet de jugements divers; pour le cœur, il ne saurait être l'objet d'une dissidence, et l'historien parlant comme chef du jury, pourra dire à la postérité qui l'interrogera: « *La*

(1) Dans la loge du *Logotachygraphe* (sténographe) de l'assemblée.

(2) Par la suite, Duhem exhiba à la Convention une médaille qui lui avait été remise et sur laquelle étaient représentées, d'un côté, la face de Louis XVI, et de l'autre l'inscription: « Louis XVI, né à Versailles 23 » août 1754, roi le 10 mai 1774, martyrisé le 21 janvier 1793. » Voyez le *Moniteur*, t. VX, p. 695.

» *main sur la conscience, devant Dieu et devant les hommes,* NON,
» LE CONDAMNÉ N'EST PAS COUPABLE ! »

Emporté par un gouffre dont les spirales l'étreignaient de plus en plus, ce prince tenta parfois de s'accrocher aux herbes de la rive ; c'est ce qu'on appelle ses trahisons. Cédant tantôt à l'esprit d'une noble résignation, tantôt à l'invincible instinct de l'existence, il parut indécis. Mais manquait-il d'énergie, ce cœur que la foule menaçante ne put faire *battre plus vite qu'à l'ordinaire?* Étaient-ils donc aussi sans énergie, tant d'hommes remarquables, tant de tribuns populaires que moissonna la guillotine? Quand la terre tremble, y a-t-il une disposition de l'âme qui empêche d'être écrasé sous les débris tombant du faîte des édifices? Quand la foudre éclate, y a-t-il un courage qui détourne ses feux redoutables ?

Absorbé par le sable que la tempête amassa autour de lui, ce prince est encore aujourd'hui, comme une statue sans piedestal, ou mieux, comme ces obélisques de Pompéï scellés sous la lave. Il appartient aux hommes sans préjugés, de devancer la réhabilitation que prononcera l'avenir. Le corps mutilé de Louis XVI est désormais en poussière, mais son nom doit resplendir de l'éclat de son innocence et de nos sympathies.

Pierre posée, à diverses reprises, sous la roue du char révolutionnaire, il devait finir par y être broyé. Borne impuissante pour les uns, obstacle malencontreux pour les autres, il ne répondit pas à l'attente des spectateurs de l'amphithéâtre. Mais, s'il n'est pas le héros du succès, il est incontestablement la victime du sacrifice. Mystérieux holocauste consumé sur l'autel de la Providence; pur, il expia les scandales de ses prédécesseurs; pudique, leurs débauches; innocent, leurs crimes; juste, leur tyrannie.

La nouvelle de la mort de Louis XVI frappa de stupeur la plus grande partie des Lillois. Chez eux, comme ailleurs, la vile populace, toujours prête à outrager le génie, le malheur et la vertu, donna seule quelques signes extérieurs de satisfaction (1). »

Les Girondins avaient espéré, par la convocation de la Convention nationale, passer sans secousse, de la royauté à la républi-

(1) M. THIERS, *Histoire de la Révolution Française.*

que. Maîtres de l'Assemblée, ils croyaient l'être du ministère, par la réélection de Roland, Servan et Clavières; mais Danton y entra avec eux, et avec lui le parti des Jacobins. Robespierre et Marat, qui dominaient la Commune de Paris, dominèrent bientôt l'Assemblée. C'est là que se rattache la direction que prirent les affaires, ou plutôt les progrès que fit l'anarchie.

La guerre civile s'allumait en Vendée; des concussions de tout genre mettaient au pillage les ressources publiques; tout était un bouleversement. Si le Nord était plus calme sous certains rapports, il avait à souffrir des malversations et des illégalités des fonctionnaires du second ordre. Les nouveaux munitionnaires n'étaient pas moins rapaces que les anciens, et il se faisait un affreux gaspillage des fourrages, des vivres et des effets d'équipement. Duhem trouva une fraude journalière de quatre mille rations de foin; il découvrit un magasin d'effets, qu'il évaluait à deux millions, et qu'on avait soustraits pièce à pièce, des magasins de la République, tant en Belgique qu'en France, et qu'on réunissait pour les vendre une seconde ou une troisième fois, s'il était possible (1).

La Convention, dont l'énergie croissait avec le péril, ajoutait sans cesse de nouvelles clauses aux serments politiques qu'il fallait prêter en toute occasion. Lors de la fête funèbre pour Lepelletier de St-Fargeau, la formule ordinaire fut augmentée de la promesse *d'éteindre toute haine et ressentiment, et de n'être désormais qu'un peuple de frères.* Après la cérémonie, on donna à la rue des Prêtres, le nom de *rue Lepelletier* (février 1793).

La guerre avec l'Angleterre avait été proclamée, le 16 janvier; les ennemis étaient prêts à rentrer en France, et il était à craindre qu'ils ne vinssent une seconde fois assiéger Lille. On délibéra si l'on démolirait les faubourgs; on s'en tint au projet; mais il fut question de creuser un double rang de fossés, éloignés de deux

(1) Voyez le *Moniteur* du 21 avril, t. XVI, p. 222. C'est dans cette pièce, que le député dit : « Que l'ennemi se présente, et la France verra ce que les » Lillois peuvent faire. »

cent cinquante toises de ceux qui entourent les fortifications actuelles. En attendant, les commandants de la garde nationale distribuèrent leurs compagnies par quartiers, par rues. Des brochures, publiées par de zélés patriotes, aidaient à l'organisation du service, et prêchaient la discipline, sans laquelle rien n'est possible. On y disait au peuple *qu'il ne serait véritablement souverain, que lorsqu'il exécuterait, sans répugnance et sans murmures, les lois et les arrêts.* Le fait est que le zèle des Lillois ne fit pas défaut. Sur la réquisition du général Becourt, la garde nationale ayant été convoquée à la Mairie (10 mars), les hommes demandés, furent immédiatement prêts, et se dirigèrent vers la Belgique. Le sieur Derode avait été chargé de faire appel au patriotisme de la 3e section; c'est lui que la Municipalité députa pour accompagner le détachement jusqu'au faubourg de la Magdeleine. Le capitaine Rollez, qui le commandait, se chargea de donner journellement des nouvelles des hommes de son détachement.

Pendant que la partie, réputée sédentaire, des milices lilloises se dévouait pour le bien public, l'armée du Nord, défaite sur plusieurs points, avait dû se mettre en retraite. Plus de douze cents charriots de munitions et d'effets militaires, venant de Tournai ou de l'armée de Dumouriez, encombraient la ville. Les vingt-quatre commissaires que la Convention avait députés en Belgique, réunis à Lille, lui adressaient de désolants messages.

Par une indécision qu'il est plus aisé de condamner que d'apprécier, Dumouriez, chef de la seule armée qu'on pût opposer à l'invasion, Dumouriez flottait entre des sentiments qui se disputaient son esprit : l'amour de la patrie et la juste répulsion de l'anarchie qui ensanglantait la France. Il ménageait les deux adversaires entre lesquels il était placé: la Convention, asservie aux factions, et le chef des armées autrichiennes. Il n'ignorait pas l'échec que la Cour avait éprouvé dans ses vues sur Lille; mais il savait la population de cette forteresse, aussi calme qu'intrépide; et comptait y trouver des auxiliaires dans tous les amis de l'ordre. Les officiers de l'armée étaient dévoués à leur général. La reconnaissance, les campagnes faites sous ses ordres, les lui avaient attachés; le soldat lui était affectionné, et l'appelait son père. Beurnonville et Miaczinsky qui, dans les défilés de l'Argone,

avait arrêté la marche des Prussiens, ainsi que d'autres officiers de distinction, semblaient initiés à ses vues secrètes et disposés à le suivre partout. Il avait eu le talent de placer quelques-uns d'entre eux pour commander dans plusieurs des places fortes de la frontière. Il lui semblait permis de se compter pour quelque chose dans le coup hardi qu'il voulait tenter, en marchant contre la capitale, délivrant l'Assemblée, et y faisant prévaloir les principes de 1789.

En attendant les événements, il tenait, à Tournai, une sorte de cour Orléaniste, où brillaient madame de Sillery, amie et confidente de Philippe-Égalité, et mademoiselle d'Orléans, jeune princesse, âgée de seize ans. Il paraîtrait que Dumouriez avait le projet de négocier le mariage du jeune Égalité (aujourd'hui roi des Français) avec la fille de Louis XVI, prisonnière au Temple, et qui est aujourd'hui dans l'exil, sous le nom de duchesse d'Angoulême. Quant au fils du Roi, on en aurait fait *des choux et des raves* (1).

Ces desseins, éventés, avaient alarmé les patriotes, et une active surveillance s'élevait autour du général suspect. Des émissaires nombreux allaient sans cesse de Tournai à Lille, et rapportaient, en France, mille bruits plus ou moins défigurés. Déjà, il était certain que l'armée voulait déserter à l'ennemi; les officiers, mécontents de la Convention, voulaient abandonner les drapeaux; les hommes de service allaient abreuver les chevaux français avec ceux des Autrichiens. Dumouriez avait été vu, s'entretenant en secret avec le général Clairfayt. Pour prévenir son crime, des habitants de St-Amand avaient juré de le poignarder, etc.

Au milieu de ces fluctuations, l'armée se démoralisait au moindre revers; odieuse aux Belges, par ses excès, tiraillée en tous sens, elle désertait en masse sur Lille, où les commissaires de la Convention étaient impuissants à les réorganiser.

Il fallait enfin sortir de cette fausse position. La Convention

(1) Voyez dans le *Moniteur*, t. XVI, p. 445, les déclarations de Miaczinsky; et l'*Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine.

manda à sa barre, le général accusé de trahison. Pour ne pas trop l'effaroucher, les commissaires lui assignèrent un rendez-vous, pour le 29 mars après-midi, chez Mousquet, place du Lion-d'Or, à Lille. Dumouriez savait trop quel aurait été le résultat de cette prétendue conférence, il refusa de s'y rendre. Ils allèrent le trouver pour le mettre en arrestation. Il s'assura de leurs personnes. Croyant le moment arrivé, il fit, aux autorités du département, la proclamation suivante :

« Citoyens administrateurs,

» La tyrannie, les assassinats, les crimes, sont à leur comble à » Paris. L'anarchie nous dévore, et, sous le nom sacré de la li- » berté, nous sommes tombés dans un insupportable esclavage... » La Convention a envoyé quatre commissaires pour m'arrêter; » je les ai retenus pour servir d'ôtages. Je ne tarderai pas à mar- » cher sur Paris, faire cesser la sanglante anarchie qui y règne. » Je connais la sagesse du département où je suis... Je vous jure » que, loin d'aspirer à la dictature, je quitterai toute fonction » publique, quand j'aurai sauvé la patrie. »

Ce changement menaçait la Convention et les partis qui s'agitaient autour d'elle. Il pouvait réduire au néant les efforts des républicains. L'Assemblée comprit le danger, et s'anima d'une énergie, dont les redoutables effets ne tardèrent pas à se faire sentir. Mais, avant d'entrer dans ce sujet, continuons à suivre la tentative de Dumouriez.

Au lieu de l'élan, qu'il s'attendait à voir naître, il ne trouva d'abord qu'incertitude; l'abandon général y succéda, et sa situation fut en un instant compromise. Le duc de Chartres, que la Convention n'appelait que *Égalité fils*, aperçut tout de suite les conséquences qui allaient se succéder. Il écrivait, à son père, le 30 mars :

«...... Mon *couleur de rose* est à présent bien passé, et il est » changé dans le noir le plus profond. Je vois la liberté perdue..., » la guerre civile allumée..., des armées innombrables fondre » sur notre malheureuse patrie!... Dans quels malheurs la Con- » vention a précipité la France!... Ma sœur ne se rendra pas à » Lille, où on pourrait l'inquiéter sur mon émigration; je préfère

» qu'elle aille habiter un village aux environs de St-Amand. »

Cependant Devaux et Miaczinsky, confidents de Dumouriez, voulant tenter la fortune, se rallièrent aux fuyards et se replièrent avec eux sur Lille. La ville leur ferma ses portes, comme elle aurait pu faire aux Impériaux eux-mêmes. La trahison du général était manifeste. Un officier municipal, le sieur Derode, fut chargé de proclamer le décret qui déclarait Dumouriez traître à la patrie, hors la loi, et autorisait à courir sus. La garde nationale et la garnison, composée de douze mille hommes de diverses armes, furent unanimes de ne pas pactiser avec les transfuges. Mais, par égard pour des compatriotes, on les autorisa à former un camp dans la plaine de la Magdeleine, et sous le canon de la place. Peu à peu, des pourparlers établirent une confiance réciproque entre les divers corps.

D'abord arrêté, l'aide-de-camp de Miaczinsky s'entendit avec les administrateurs, et quand Miaczinsky parut à son tour devant eux, avec l'espoir qu'il avait encore de les entraîner, il dut enfin se détromper. Les prisonniers, dirigés sur Paris, allèrent subir leur jugement et leur supplice.

Les commissaires de la Convention se hâtèrent de rassurer l'Assemblée. Bientôt, en effet, le camp de Maulde se déclara pour la République, et les affaires prirent une face inattendue. Le Comité de salut public, écrivit une lettre *aux officiers et soldats du camp de la Magdeleine* (1). Perdant enfin toute espérance, et suivi de quelques amis plus attachés à sa personne que dévoués à son parti, Dumouriez monta à cheval avec les deux frères Thouvenot, le duc de Chartres (2), le lieutenant-colonel Barrois, M.

(1) Cette pièce est au cabinet de M. Gentil-Descamps.

(2) Les commissaires de la Convention lui adressèrent un billet du Prince, signé Philippe-Égalité, à l'adresse de Paul Thiébaut, aide-de-camp, chez M. Hamilton, rue Nationale, à Lille. Ce billet, daté de St-Amand, le 3 avril, à une heure et demie du matin, ne contenait que ces mots :

« Il est ordonné à tous les maîtres des postes de la route de Lille, de fournir sur-le-champ, des chevaux nécessaires au porteur du présent, chargé » de dépêches importantes. »

C'est alors que Marat demanda que la tête d'Égalité fils, fût mise à prix comme celle de Dumouriez.

de Fernig et ses deux filles (1), se retira chez le général Clairfayt, et disparut pour toujours de la scène politique.

A une dernière tentative, le prince de Saxe-Cobourg avait publié, le 5 avril, la proclamation suivante, qu'un agent inconnu remit, dans la nuit du 7 au 8 avril, au Directoire de Lille, sans qu'on pût le reconnaître :

« Le général en chef Dumouriez m'a communiqué sa déclaration » à la nation française. J'y trouve les sentiments et les principes » d'un homme vertueux qui aime véritablement sa patrie, et voudrait faire cesser l'anarchie. Je sais que c'est le vœu de tous » les souverains remplis d'estime encore pour l'ensemble d'une » nation si grande et si généreuse, chez lesquelles les principes » immuables de justice et d'honneur furent jadis sacrés. Je sais » que ce vœu est celui de tout ce qu'il y a en France d'honnête, » de sensé et de vertueux. Je déclare donc que je soutiendrai » les intentions généreuses du général en chef Dumouriez et de » sa brave armée. Je ferai joindre, s'il le demande, une partie » de mes troupes ou toute mon armée, à l'armée française, pour » coopérer en amis et compagnons d'armes dignes de s'estimer » réciproquement, à rendre à la France, son roi constitutionnel, » la Constitution qu'elle s'était donnée, et, par conséquent, les » moyens de la rectifier. Je déclare, sur ma parole d'honneur, » que je ne viendrai nullement sur le territoire français pour y » faire des conquêtes, et que, si l'une ou l'autre place était » remise à mes troupes, je ne la regarderais que comme un dépôt » sacré que je rendrais aussitôt que le gouvernement qui sera » établi en France, ou le brave général Dumouriez, le demanderont.

» Le 5 avril 1793.

» Le Prince Cobourg. »

Le général Dampierre, qui avait réuni dans le camp de la Magdeleine, les débris de l'armée, grossit ses rangs de la division Westerman, arrivée le 4, et de la garnison de Gertruydenberg, con-

(1) Voyez dans le *Moniteur*, t. XVI, p. 121, la suspension du décret rendu en leur faveur.

duite par Tilly, qui avait fait sa retraite, en emportant avec elle l'arbre de la liberté. Devenue un centre de ralliement des soldats de la République, Lille fut encore une fois le salut de la France. Aussi, dans leur lettre, datée de Douai, 6 avril, les députés de la Convention, en rendant compte des affaires, et lui annonçant la rentrée d'un matériel important, recueilli par eux, disaient, en parlant d'un mortier crevé au siége de Lille, et que les Autrichiens avaient laissé à Malines : « Nous allons l'offrir aux Lillois, ne » croyant pouvoir, au nom des représentants du peuple, faire » un présent plus agréable aux citoyens de cette superbe ville, » qui a sauvé la France, et qui la sauvera encore (1). »

En effet, les soldats, réorganisés, s'essayèrent peu à peu dans des affaires d'avant-postes. Dampierre, sorti de son camp, se porte à Wattrelos, à Poperinghe, à l'abbaye de Vigogne, puis revient à Lille, pour entreprendre plus sérieusement à Warneton, à Deûlemont, etc. Voyant ses calculs trompés, l'ennemi, qui avait traîné le temps en longueur, comptant sur l'effet de ses manœuvres, voit qu'il faut agir sérieusement ; il attaque sur cinq ou six points à la fois, il est repoussé, et l'avantage reste aux Français à Flers, Roubaix, Lannoy. La vue des prisonniers faits et emmenés à Lille, relève le courage. Afin de se garantir d'une attaque qu'on croyait prochaine, le faubourg des Malades envoie des députés à la Convention, demander des travaux pour le mettre en état de défense. Lille envoie les siens pour faire savoir à l'Assemblée, que, sans le courage de ses habitants, la ville serait au pouvoir de Dumouriez (2), etc. L'enthousiasme gagne, et les Français reprennent l'offensive.

Pendant que cela se passait à Lille, la Convention arrêtait le projet du tribunal révolutionnaire. Cambacérès et Danton en firent la première motion. Pour se sauver des lenteurs ordinaires de la justice, elle adopta ce moyen violent. Plusieurs Lillois figurèrent parmi les membres de ce tribunal fameux ; David, qu'on signale

(1) Voyez le *Moniteur*, t. XVI, p. 85.

(2) Mais, ne perdant jamais de vue le *positif*, les députés demandèrent que le trésor national se chargeât d'acquitter les créances dont la ville était grevée. (*Moniteur*, t. XVI, p. 61.)

souvent comme député de Lille, y fut appelé, ainsi que Becu, médecin, Dumoulin, président du District de Douai, et Granger, substitut de l'accusateur public; François Derenty y exerçait les fonctions de suppléant. Le Comité du salut public désigna les victimes, et les juges les condamnaient par milliers. C'est alors que commença ce que l'on a appelé *le règne de la Terreur*. Être prêtre, noble, riche, ami de la religion ou de la monarchie; désapprouver les excès qui avaient lieu au nom de la liberté, embrasser avec tiédeur la cause républicaine, étaient des motifs d'accusation équivalents à ceux de trahison, de perfidie, d'émigration. Il ne faut pas d'ailleurs s'imaginer que *la Terreur* fût un système complet dans ses moyens et dans ses résultats. Elle commença avec les massacres de 1792, et se régularisa en apparence dans ceux de 1793. Du reste, plusieurs des meneurs, troublés par les périls, étaient violents par crainte, plutôt que féroces par nature, et tiraient leur audace, de la réussite momentanée de leurs attentats. La Terreur n'était pas plus la Révolution, que l'Inquisition le Christianisme.

Une seule peine était infligée par le tribunal: c'était la mort. Punition également réservée aux coupables et aux suspects; aux individus qui passeraient à l'ennemi, comme aux villes qui le laisseraient passer sur leur territoire; aux villes qui se rendraient sans avoir soutenu l'assaut, comme aux particuliers qui passeraient d'un lieu envahi dans un autre qui ne l'était pas encore. Pas de preuves testimoniales; tout le monde avait titre pour amener et dénoncer les conspirateurs, les contre-révolutionnaires, et ceux-ci n'avaient pas le droit de se défendre (1). Un ouvrage en six volumes, rappelle à la postérité les noms des victimes, la cause et le lieu de leur supplice. Le républicain Prudhomme a pris luimême le soin de ce travail que personne ne pourra récuser.

Lesage-Senault, Duhem et Gasparin, envoyés à Lille par la Convention, pour y établir le tribunal révolutionnaire, avaient une rude tâche. Jamais mission ne fut plus épineuse; le pays était démoralisé; les postes que les ennemis occupaient à quelque distance de notre ville, se renforçaient journellement; des

(1) Articles 13 et 16.

voyageurs, arrivant de Tournai, affirmaient qu'on y regardait comme très-certain un second siége de Lille; que l'armée alliée, forte de quarante-cinq à cinquante mille hommes, devait bientôt être augmentée de trente mille Autrichiens. En présence de l'ennemi extérieur, était-il prudent d'exciter l'opposition et de faire à la Convention des ennemis intérieurs? Par mesure dilatoire, les députés s'occupèrent d'abord des forts lillois. La grande inondation fut de nouveau tendue. Ils abordèrent ensuite leur vraie mission, en exigeant des *certificats de civisme*. La Municipalité employa, à délivrer ces pièces, un très-grand nombre de séances. Enfin, ne pouvant suffire à la besogne, elle chargea *les sections* d'y prendre part. Ce soulagement lui permit de veiller avec beaucoup de rigueur à l'entrée et à la sortie des étrangers; elle exigea des *passe-port*, même des personnes du sexe. La peine de mort était infligée à tout homme qui se déguisait en femme; un malheureux moine périt, pour cette raison, le 8 juillet (1). Lavalette était alors commandant provisoire de la place.

Enfin, le 1er mai, le tribunal révolutionnaire fut installé, avec mission de juger tous les crimes de *liberticide* et de *lèse-nation*. Duhem présidait la séance. Le Maire, Lefebvre-Dhennin, homme pacifique et religieux (2), disait à l'assistance: « Le glaive, » dont les lois ont armé le bras des juges, va frapper les coupables..... ; il va frapper ces hommes avilis, qui osent manifester » le désir de voir renaître la tyrannie, il va frapper les traîtres, » qui adhèrent aux projets liberticides de l'infâme Dumouriez....; » mais, si la justice porte un glaive, elle porte aussi une balance (3)... »

Le Président du tribunal révolutionnaire répondit au Maire: » Dans l'Europe entière, il est connu que les Lillois ont mani-

(1) C'était Christophe Nolfe, moine de Phalempin.

(2) C'est lui qui sauva des profanations auxquelles elle aurait été exposée, la statue de Notre-Dame de la Treille alors à St-Pierre. C'est lui qui la restitua ensuite à l'église Ste-Catherine, où elle se trouve actuellement.

(3) Si nous sommes bien informés, les séances avaient lieu dans l'ancien *hôtel Soubise*.

» festé le civisme le plus loyalement dévoué au salut de la patrie ;
« que ce civisme acquit un surcroît d'énergie au milieu des dé-
» sastres et des horreurs du bombardement.... ; tous les amis de
» la liberté sont étonnés que des hommes soient assez audacieux
» pour oser faire éclater des propos et des actions contre-révolu-
» tionnaires dans l'enceinte de cette cité qui a si bien mérité de
» la patrie.

» Les membres du tribunal révolutionnaire partagent cet éton-
» nement avec tous les bons citoyens. Aussi, dès que la réqui-
» sition officielle du département leur est parvenue, ils se sont
» empressés de quitter Valenciennes (1), et se sont transportés à
» Lille avec la ferme intention de contenir et réprimer par le
» glaive de la loi, les ennemis intérieurs de l'égalité.

» Le tribunal assure qu'il réunira ses efforts à ceux des auto-
» rités, pour anéantir les effets de la trahison..... »

L'accusateur public parla à son tour : « Citoyens, dit-il, nous
» venons exercer, en cette ville, des fonctions dont la juste sé-
» vérité est le fruit des circonstances...... Honneur et gloire,
» mille fois honneur et gloire à cette superbe cité, devenue le
» modèle de toutes celles de la République française. Honneur
» et gloire à un peuple de héros, qui, le premier, dans les an-
» nales de notre immortelle Révolution, a prouvé ce que doit
» être un citoyen et ce que doit être la patrie. Honneur et gloire
» à nos frères magnanimes, dont la surveillance a déjoué les
» malveillants... Honneur et gloire à une municipalité patriote !...
» Si, dans cet asyle des vertus civiques, il se trouve un être qui
» l'ait souillé par des attentats qui compromettent le salut public,
» je me rappellerai que ce salut ne permet point la clémence de
» la justice, mais en exige au contraire toute la sévérité... »

Le tribunal n'avait, à Lille, ni Marat ni Danton pour lui four-
nir des prévenus. L'accusateur songea à lui en procurer ; une

(1) Nous tenons d'un témoin oculaire, qu'à Valenciennes, lors des exécutions ordonnées par ce tribunal, il y avait, outre la *guillotine*, deux théâtres ou échaffaudages voisins, l'un pour les curieux, l'autre pour une *musique!* répétition providentielle de ce qu'on y avait vu, il y a deux siècles, lorsqu'au nom de la religion, on y exécutait les hérétiques.

recherche inquisitoriale fut ordonnée. Il fallut afficher aux portes de chaque maison, la liste des personnes qui l'habitaient; les fonctionnaires de la police reçurent des pouvoirs extraordinaires; une foule d'emprisonnements eurent lieu sur les allégations du premier venu.

La société populaire marchait avec ardeur dans cette voie. Après avoir rempli les maisons d'arrêt, on entassa les prisonniers aux Bons-Fils. A la fin d'août, toutes les prisons regorgeaient de suspects (1).

La Municipalité, au contraire, montrait une réserve si grande, qu'elle fut interpellée pour expliquer ses *non-arrestations*. Il fallut bien faire alors quelque démonstration dans le sens du jour elle proclama donc que « les dénonciations contre les personnes » *notoirement suspectes* d'incivisme ou d'aristocratie, *pourraient être* » *faites* aux autorités et aux assemblées générales des sections.... » elle engagea les bons citoyens à la seconder, etc... » Elle congédia de l'Hôpital-Comtesse les *Sœurs hospitalières;* huit citoyennes les remplacèrent (2).

L'Église des Jésuites, qui avait d'abord été donnée au culte, pour remplacer celle de St-Étienne, détruite par le bombardement, fut employée aux séances des sections, puis à *un manége.* Les curés et les vicaires des paroisses durent abandonner les presbytères pour les céder aux instituteurs et institutrices. Le citoyen Inglard occupa la maison du curé de St-Maurice; il y ouvrit pension et demi-pension. Ses prospectus, fort curieux, figurent dans les annonces du temps. La citoyenne Vanstienstraede occucupa la maison du vicaire. Ces pauvres gens devaient jurer de *maintenir la liberté et l'égalité*; par la suite, ils durent joindre à ce serment celui *de haine à la royauté et à l'anarchie!* On exigeait la même chose des religieuses qui avaient obtenu une mince pension alimentaire. Mais bientôt leur présence devint suspecte; toute religieuse, non sermentée, devait sortir de la ville; qui-

(1) Voyez le *Moniteur,* t. XVII, p. 544.

(2) Quoique le procès-verbal d'installation ne parle que de huit citoyennes, il en nomme effectivement dix.

conque la logerait, était menacé d'une amende de cinq cents livres.

Une des choses les plus curieuses de cette époque, se passa en septembre : on convertit St-Maurice en un temple de la *Raison*. On en enleva d'abord tous les ornements, tableaux, balustrades; l'architecte fit construire en charpente, un groupe destiné à figurer une *montagne;* allusion au parti démocratique dominant. Autour des colonnes, des artistes peignirent des arbres dont le feuillage s'étendait sous le ciel des voûtes; sur les murailles latérales, étaient représentés des clairières, des bois; dans le lointain, des collines, etc.; au sommet d'un rocher, était le tombeau de Jean-Jacques, ombragé de saules et de peupliers; dans une grotte, celui de Marat; ailleurs, celui de Michel Lepelletier; puis celui de Bara, d'Agricole Viala; au centre, on voyait l'autel de la patrie et la statue de la liberté.

Châles, l'un des représentants du peuple, en mission à Lille, appela, pour cette ornementation, tous les artistes et ouvriers sans-culottes. Il voulait que le temple fût ouvert le 30 novembre 1793. « Le fanatisme et l'aristocratie, disait-il, frémissent de » rage à la vue de nos fêtes patriotiques. Le temple de la patrie » et des mœurs, qui va s'élever dans vos murs, doit leur servir » de tombeau; ils voudraient bien le saper dans ses fondements, » et en retarder ou en empêcher la construction; sans doute, ce » sont eux qui refroidissent par les calculs de l'intérêt, ou par » les dégoûts malentendus, le premier enthousiasme qui nous » promettait pour l'exécution de nos plans, les bras de tous les » ouvriers et de tous les sans-culottes en général. Pourquoi donc » en ce moment l'atelier est-il presque vide ? Citoyens, ne soyons » pas dupes plus long-temps des aristocrates, allons rapidement » à notre but. Réunissons-nous tous, apportons chacun les talents et les moyens que nous avons, pour qu'à la prochaine » décade le temple soit fini et décoré. Rappelez-vous le zèle des » Parisiens, qui, en quatre jours, ont créé le vaste champ de la » fédération. Les aristocrates font craindre aux ouvriers de n'être pas payés. Je leur garantis qu'ils le seront jour par jour. » Quelques brouillons, soudoyés par l'aristocratie, engagent à » exiger un salaire plus fort que la loi ne le permet. Est-ce dans

» le temple de la patrie et des mœurs, qu'on doit songer à en-
» freindre les lois? Au surplus, comme il faudra passer des nuits,
» et ne pas perdre de temps; d'ici à la décade, je promets à tous
» les citoyens qui s'emploieront avec zèle, à être équitable et gé-
» néreux autant que le permettront les finances de la République.»

La tradition raconte que, dans les grottes qui se trouvaient çà et là sous la montagne, il se passa certains mystères.... La *déesse Raison* y fut représentée par une de ces femmes qui n'ont rien de divin ni même de raisonnable.

Deux pompiers, un gardien, un concierge, furent, sinon *les prêtres,* du moins les fonctionnaires de ce nouveau culte. Le citoyen Defrance fut créé gardien, au traitement de six livres par décade, trois livres étaient payées aux pompiers. Les jours solennels, on plaçait aux portes, des sentinelles qui avaient mission d'empêcher les enfants d'entrer, à moins qu'ils ne fussent conduits par leurs parents.

Lors de la dédicace du temple, le citoyen Gouchon fit les frais poétiques d'une ode à l'Éternel; le citoyen *Desplaces,* directeur du théâtre, avait demandé, par la voie des journaux, une pièce de vers, qui n'eût pas plus de neuf strophes, ni moins de cinq. Ayant obtenu ce qu'il désirait, il composa la musique. Pour juger de l'effet, on en fit la répétition sur le théâtre, le troisième jour des sans-culottides (19 septembre). Des affiches invitèrent les citoyens et les citoyennes à se rendre à la cérémonie; on recommandait à ces dernières d'arriver au temple, non avec des fleurs dans les cheveux, non avec des robes blanches, ce qui aurait pu être difficile pour quelques-unes; mais d'y apporter un cœur brûlant de patriotisme. L'an II, le cinquième jour des sans-culottides, l'inauguration eut lieu. Corbet, membre du Conseil-général de la Commune, sculpteur et acteur du théâtre de Lille, y prononça un discours; il engagea les auditeurs à être *probes, désintéressés, patriotes, sourds aux insinuations des aristocrates.* Le même Corbet fit, pour le temple, une statue de marbre blanc, représentant la liberté (1).

C'est dans l'enceinte de cet édifice que l'on exécutait des concerts

(1) Voyez le registre aux Résolutions, an II, 18 messidor.

et des danses patriotiques ; c'est là que l'on célébrait *la fête de la chute du dernier des tyrans*, et les cérémonies funèbres en l'honneur de ceux qui avaient bien mérité de la patrie.

Telles étaient les mesures auxquelles la Municipalité fut portée, d'un côté par l'entraînement de l'opinion, de l'autre par le calcul de la prudence et surtout par l'irrésistible puissance de la tempête qui soufflait de toutes parts sur la France.

A ce moment, l'Europe coalisée contre la République, avait envoyé contre elle trois cent mille hommes, dont plus de moitié se trouvaient concentrés au Nord, entre la Moselle et la mer. Cent soixante mille Anglais, Écossais, Hollandais, Prussiens, Autrichiens, Hongrois, se tenaient à la frontière. Au lieu de réunir leur effort sur un point, ils s'éparpillèrent. Ce fut le salut de la France. Dans des combats de détail, les recrues s'habituèrent au feu, et des succès partiels relevèrent l'espérance des patriotes.

Toutefois la chance fut plus d'une fois contre eux ; à chaque revers, de nouvelles accusations de trahison s'élevaient contre les chefs militaires. On ne voyait partout que des royalistes déguisés ou des émissaires anglais chargés de corrompre l'armée. Une proclamation municipale du 10 juillet, ordonna de faire disparaître les fleurs de lis qui se trouvaient sur les sabres, et surtout cette inscription gravée sur la lame : *Vive le Roi !* « C'est là, disait le placard, un blasphème ! » Le peuple redoutait la défection de tout ce qui exerçait une autorité. Le général Custine, ayant passé à Lille, une partie du mois de juin, y fut harcelé par la surveillance d'un sieur Ferrières, qui finit par l'accuser ouvertement (1). L'imminence du danger justifiait les alarmes des patriotes. Une escarmouche avait eu lieu à Lezennes, et ils ne parlaient rien moins que d'une levée en masse. Aussi, quand Custine demanda treize pièces de canon, réunies en parc sur le *Réduit*, les habitants s'opposèrent à leur départ, annonçant qu'ils ne toléreraient plus qu'on enlevât ces canons comme on l'avait fait dernièrement, pour vingt-huit pièces destinées, disait-on, au camp *extra-muros*, et qu'ils n'avaient plus revues ; ils déclarèrent qu'ils empêcheraient bien qu'on les désarmât ainsi peu à peu, pour les livrer sans

(1) Voyez *Moniteur*, t. XVII, p. 267, 268, 292, etc.

défense aux Aurichiens. Une émeute repoussa les militaires chargés de convoyer ces pièces, et il fallut consentir à ce qu'elles restassent en ville. Deux fois, les officiers supérieurs voulurent s'emparer des clefs de la ville; deux fois aussi, le peuple qui en fut informé, s'y opposa, exigeant impérieusement qu'elles restassent déposées à la Municipalité. Se confiant bien plus au patriotisme des concitoyens qu'à celui des officiers de l'armée, Lesage-Senault n'était pas d'ailleurs parfaitement sûr des chefs qu'il avait lui-même nommés; et deux jours après la fête pour l'*acceptation unanime* d'une nouvelle constitution (1), il suspendit Lavalette, mit Dufresse en arrestation, envoya Lamarlière au Comité de salut public, et Boisragon-Chevalleau (2) fut chargé, par *interim*, du commandement de la place.

Cédant aux excitations de l'administration supérieure, la Municipalité procéda de nouveau aux visites domiciliaires. Pour ôter à ces perquisitions une partie de ce qu'elles ont d'odieux, elle nomma pour commissaires les plus honorables citoyens (3). Lesage disait que jamais la patrie n'avait été en aussi pressant danger; que les manœuvres de Pitt avaient seules causé la perte de Valenciennes (25 juin); qu'il répandait l'or en profusion, pour corrompre les gardiens de la frontière. Des habitants d'Armentières, furent en effet condamnés, pour avoir voulu livrer leur ville aux Autrichiens (4).

Des combats sanglants eurent lieu à Linselles, à Werwick, et non loin de Courtrai. Le succès pencha tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Les avant-postes du camp de la Magdeleine, inquiétaient les gardes avancées du prince d'Orange. Ce général résolut donc d'enlever Linselles (18 août) et Blaton, et d'y laisser deux bataillons.

Jourdan, qui était parvenu à la hauteur de Lille, sans être si-

(1) 23 juillet. La Constitution avait eu 1,811,918 suffrages.

(2) Le *Moniteur* écrit par erreur Chevano. Il défigure ainsi la graphie de beaucoup de noms propres.

(3) MM. Gentil-Muiron, Derode, Decroix, Danel, Jacquez, etc.

(4) Ce sont Clarisse (Paul), Chapelier, Delattre (Antoine), négociant; Malingié (P.-Fr.), juge-de-paix.

gnalé aux ennemis, arrive à l'improviste; et tandis que, par son ordre, Macdonald reprend Blaton, il fond sur les deux bataillons et massacre tout ce qui ne peut prendre assez tôt la fuite.

En apprenant cette nouvelle, le duc d'Yorck ordonna à trois bataillons de reprendre Linselles, et il les appuya d'une réserve de trois autres bataillons hessois.

Pendant la marche des ennemis, les Français s'étaient fortifiés à Linselles. En débouchant les taillis qui environnent le village, les Anglais s'étant formés en bataille devant les hauteurs, marchèrent avec vivacité sur les redoutes. On les laissa approcher à demi-portée de canon; puis tout-à-coup douze pièces de six, chargées à mitraille, étendent sur place, trois cents soldats et douze officiers. Cette attaque imprévue n'intimide pas le général Lacke; les Anglais se jettent tête baissée et la baïonnette en avant, s'emparent des batteries, en tournent les pièces contre les républicains, qui doivent abandonner le poste. Ce combat coûta la vie à mille hommes, et cependant, le lieu n'étant pas tenable, il fut bientôt abandonné par les Alliés (1).

Le mois suivant, leur armée continuant à se disséminer, Houchard, qui venait de disperser à Hondschoote l'armée anglaise, calcula qu'en se jetant sur le prince d'Orange, au moment où le duc d'Yorck venait d'être battu, celui-ci se tiendrait immobile dans ses positions défensives. Combinant le mouvement de son armée avec celui des troupes du camp de Lille, il attaqua en même temps Messine et Houthem, rejetant le prince de Hesse sur Werwick, tandis que la division de Lille marchait sur Linselles, Roncq et Halluin, culbutant tous les postes. Le général ennemi y fut grièvement blessé.

Voyant le désordre dans les rangs de ses soldats, le prince d'Orange allait battre en retraite sur Courtrai, lorsque l'arrivée du général Beaulieu changea sa résolution. Il arrêta ses gens, fit enlever Werwick par un détachement de Suisses, de Hollandais et de Prussiens.

Le lendemain, les Français, en longeant la Lys, pénétrèrent dans le village et en chassèrent les Alliés; le prince Frédéric

(1) Voyez *France militaire*, par M. A. HUGO, t. I, p. 115.

revint à la charge, mais il fut blessé, et ses troupes écrasées par l'artillerie française, perdirent trois mille hommes et quarante pièces de canon.

Malheureusement, les ennemis prirent leur revanche à Bisseghem. Une panique s'empara des républicains, qui s'enfuirent en désordre sur la route de Menin et jusque sous le canon de Lille, abandonnant artillerie et équipages (1).

On garda, sur cette déroute, un silence prudent; mais la Municipalité, qui en fut informée, résolut d'organiser sans retard, sur le pied de guerre, toute la milice urbaine. Sacqueleu, procureur de la Commune, et Derode, officier municipal, furent chargés de ce soin. Convoquée par leur entremise, l'assemblée se tint dans l'église des Jésuites (24 août). Les accusations de trahison, éclatèrent de toutes parts, et l'assemblée ne put s'arrêter à une décision. Il y advint une confusion inexprimable. On eût dit une répétition des séances de la Convention nationale. A dix heures du soir, le Maire et les officiers municipaux se transportèrent dans l'église des Jésuites, mais l'assistance refusa de les entendre; ils firent alors une démonstration de vigueur. Cinq cents hommes prirent les armes, deux cents d'entre eux gardèrent les abords de la Maison-Commune, et les autres empêchèrent la circulation dans la rue des Jésuites. Pendant ce temps, le tumulte semblait croître au lieu de s'apaiser; à onze heures et demie, le procureur-syndic voulut encore tenter de calmer l'émoi; après une heure et demie d'efforts inutiles, il revint à l'Hôtel-de-ville.

A deux heures, l'assemblée fit enfin savoir qu'elle consentait à se séparer, mais sous la condition qu'il lui serait loisible de se réunir de nouveau à sept heures du matin. A trois heures et demie, elle s'écoula en effet; un piquet s'empara aussitôt de la porte, et le 25 août, toutes les églises restèrent fermées, et les orateurs eurent le temps de se calmer.

Électrisés par cette échauffourée, ou bien élevés, sans intermédiaire, à la hauteur du moment, le Maire et les magistrats municipaux dirent à leurs administrés :

« Pour conquérir les droits de l'homme, il a fallu combattre

(1) Voyez *France militaire*, t. I, p. 120.

» les préjugés, le fanatisme et l'ignorance. Depuis long-temps la » philosophie avait posé les bases du gouvernement populaire, et » malgré les entraves d'une censure inquisitoriale, les principes » de liberté et d'égalité se propageaient, éclairaient les esprits, » échauffaient les cœurs; par une suite nécessaire des lumières » acquises et universellement répandues, la hache a été portée » sur l'arbre de la féodalité, sur le colosse de la domination » sacerdotale et nobiliaire, le temps et les circonstances ont » achevé la régénération si heureusement entreprise. Le génie de » la liberté a présidé à des événements qui étonneront la postérité, » et le peuple Français a détruit toutes les traces d'une ancienne » servitude. Ils sont compris enfin ces droits sacrés de l'homme » et du citoyen; une constitution républicaine nous les garantit; » ils sont compris ces droits imprescriptibles de l'humanité. Ils » sont maintenus par un peuple de frères, qui, dans toutes les » parties de la France se presse autour de l'autel de la patrie, » pour jurer l'unité et l'indivisibilité de la République. Ils sont » maintenus par ces défenseurs ardents de la liberté, dont la bra- » voure et la constance disperseront les satellites que des des- » potes traînent au combat. La victoire est due à la cause que » les Français soutiennent avec tant d'énergie... Pour arriver à » ce terme désiré, soyons unis; l'amour seul de la patrie nous » laissera notre force.

» Dans ce moment, le peuple met le sceau de sa volonté su- » prême à l'acte constitutionnel; ce vaste empire retentit d'une » allégresse universelle; des millions de mains sont levées pour » jurer le maintien de l'œuvre sacrée qui a coûté à la France qua- » tre années de travaux.

» Élançons jusqu'aux cieux le cri de la liberté, que l'écho en » soit répété sur les rives de l'Escaut et de la Meuse. Nos barbares » ennemis apprendront, en pâlissant, que nous recueillons, mal- » gré leur rage, le fruit de nos sueurs et de notre constance. Ils » apprendront que les Lillois, au milieu des débris encore fumants » de leurs maisons, célèbrent le triomphe de la raison sur les » préjugés, de l'égalité sur l'orgueil, de la philosophie sur le » fanatisme. Ce n'est pas assez, citoyens, de vous livrer aux » transports de la joie la plus pure; Républicains, hommes dignes

» d'être libres, vous qui avez fait tant de sacrifices pour obtenir » une constitution, vous qui êtes déterminés à tout entreprendre, » à tout endurer pour la défendre, craignez la division, jurons » une haine implacable aux tyrans; mais jurons aussi qu'aucune » main sacrilége ne portera atteinte à la fraternité; jurons par le » génie de la liberté, et la République française est immortelle. »

Dans d'autres proclamations, le Maire disait:

» Le peuple français se lève; il se lève pour le maintien des » droits de l'homme, pour le maintien de la liberté et de l'égalité.

» Républicains, vous qui préférez mille fois la mort à l'escla- » vage, la patrie vous appelle, souffririez-vous que le sein de » de cette mère chérie fût déchiré? Souffririez-vous que l'on » tentât de vous asservir ou de vous avilir? Non, non, le plus » pur patriotisme enflamme vos cœurs, une sainte indignation » arme vos bras, et, malgré les efforts des tyrans coalisés, vous » coopérerez au triomphe de la République.

» Jeunes citoyens, vous qui dès l'aurore de vos jeunes ans, » voyez le génie de la liberté portant d'une main le flambeau » de la philosophie, et de l'autre, la déclaration des droits de » l'homme, planer sur la France qu'il favorise, l'éclairer, l'é- » chauffer de ses rayons bienfaisants; c'est à juste titre que » l'honneur de marcher, les premiers, dans une si belle carrière » vous est déféré. Il est dû à votre âge, à votre ardeur, comme » la victoire est due à la justice de votre cause; vous jouirez des » bienfaits de la Révolution; vous jouirez du bonheur que vous » préparez à la postérité; non-seulement votre patrie, mais l'Eu- » rope entière vous devra l'anéantissement du despotisme, elle » vous devra la liberté, sans laquelle la vie n'est qu'un long » malheur! »

Le 29 juin, la Municipalité reçut un paquet venant de Marseille. Les contrées du Midi étaient alors suspectes de *fédéralisme*. Il y avait des mouvements contre-révolutionnaires dans le département de la Lozère, et il paraissait probable que la missive marseillaise contenait quelques affiches, circulaires, proclamations anti-conventionnelles. Il fut donc décidé que cet envoi serait refusé ou plutôt que le paquet ne serait pas ouvert, qu'il serait brûlé au milieu de l'Assemblée, que procès-verbal constatant cet

acte et le motif, serait dressé, et que copie authentique en serait envoyée à la municipalité de Marseille. Douai prit une décision semblable. Un mois après, l'exécution n'étant pas encore terminée, le Conseil ordonna qu'elle aurait lieu en même temps, et pour le paquet marseillais et pour les bannières de la fédération de 1790.

Que contenait le paquet en question? C'est ce que nous ne pouvons dire. La majeure partie des feuilles des registres, qui se rapportent à cette époque, ayant été enlevée par la municipalité marseillaise elle-même; « attendu, a-t-elle écrit, que *les dé-» cisions contenues dans les feuilles enlevées, étaient nulles comme » ayant été prises lors de la municipalité provisoire à l'époque des » sections, lesquelles, à Marseille, ont existé jusqu'au 20 août* 1793 (1) » etc.

Au moyen des concessions et de la réserve du Conseil municipal, le Comité de salut public n'eut pas à exercer souvent sa mission à Lille. Aussi, ces jours de terrible mémoire s'y passèrent-ils avec un calme qui fut inconnu dans un trop grand nombre de localités.

Ce n'est pas que le tribunal révolutionnaire se soit montré complètement inoffensif. Depuis son installation, au mois de floréal an II, nous avons compté vingt-six condamnations à mort. Mais elles comprennent plusieurs délits dont sont ordinairement saisies des Cours de justice; par exemple, la désertion, la fabrication de fausse monnaie ou plutôt de faux assignats.

Dans les temps d'ordre et de liberté, la loi respecte toutes les convictions; la raison les éclaire; la violence seule les frappe et les punit. Il faut donc ranger parmi les sentences contre lesquelles l'humanité doit protester, la condamnation à mort de quelques malheureux citoyens persécutés, qui cherchaient, dans la fuite, un asyle qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie, et de quelques autres qui laissaient échapper de leur cœur le cri de leurs affections ou de leurs antipathies (2). Plus d'un noble cœur pensait que la

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le Maire de Marseille.

(2) Une femme fut condamnée à mort, pour avoir *bu à la santé de Louis XVI;* un grenadier, pour avoir dit : *la République est une...;* un

patrie est moins dans le sol, que dans de respectables institutions qui la personnifient à leurs yeux. Or, qu'étaient devenues ces institutions à l'époque déplorable, où, suivant l'expression d'un illustre historien, *la Révolution avait fait naufrage dans le sang!* (1) Nous devons ici une mention particulière au sieur Lejosne de l'Espierre, avocat au parlement de Flandre, et conseiller au bailliage de Lille. Sa correspondance royaliste avec le duc d'Yorck, motiva surtout la sentence fatale qui fut portée contre lui. L'honneur d'appartenir à une noble et ancienne maison n'y fut sans doute pas étranger. Aux yeux des proconsuls de la Convention, c'était un crime suffisant. Lejosne marcha à la mort d'un pas ferme, et défendit aux gardes de mettre la main sur lui. Subjugués par son courage, ces hommes obéirent. Le patient se plaça lui-même sur l'horrible appareil du supplice, et résumant, dans une dernière parole, la conviction de sa vie entière, il s'écria sous le couteau : « *Je meurs pour Dieu et le Roi; vive le Roi!* » Dans son rapport à la Convention, Florent Guyot disait : « Lejosne, noble » avocat, a été guillotiné, ainsi qu'un de ses complices...; deux » autres ont subi le même sort deux jours après...; je puis vous » assurer que la guillotine ne se reposera pas, qu'elle n'ait fait » tomber la tête de tous les coupables (2).

jeune homme, pour avoir dit : *je suis citoyen, et non républicain.*

(1) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I.

(2) Voyez le *Moniteur universel*, t. XIX, p. 540.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier et compléter ce que nous avons dit de la guillotine.

M. Gentil-Descamps possède : 1° une gravure de 1553, par Aldegraves, représentant Titus Manlius faisant décapiter son propre fils, au moyen de la machine en question; et 2° une gravure par Georges Pencz (mort en 1550), rappelant la même exécution par le même instrument.

Bien plus, un ancien historien, Jean d'Autun, parle d'une exécution qui aurait eu lieu à Gènes, en 1507, au moyen d'un appareil analogue.

Toutefois la guillotine parut une nouveauté, lorsque, le 25 août 1792, pour la première fois, à Lille, elle fut employée pour punir un des asssassins du général Dillon.

Le 8 novembre suivant, le ministre Clavière annonçait, au Directoire du département du Nord, l'envoi, par les soins d'un sieur Schmidt, d'une

Ce n'était pas seulement les ennemis que frappait le tribunal révolutionnaire, à ses yeux la tiédeur républicaine était une faute, un crime. Un prêtre septuagenaire, Pierre Gouré, curé de la Bassée, en fit l'expérience. Il avait prononcé le serment civique qu'il ne croyait pas contraire à sa conscience; mais la société populaire voulait davantage: elle exigeait la déclartion solennelle que tout ce qu'il avait enseigné jusque-là n'était que fables et mensonges. Il refusa. « Pour ma foi, il y a un Dieu, s'écriait- » il, pour mon cœur une patrie. Je veux obéir à l'un et à l'autre. » Voilà les objets de mon amour, n'attendez pas de moi une apos- » tasie, je préfère la mort!.... » Le prisonnier mourut, en effet, sous les verroux. Il disait, à ses derniers moments: « J'ai obéi à » vos lois, et je meurs dans vos prisons! Mes vicaires y ont résisté, » ils sont libres dans l'exil. » Florent Guyot voulut se montrer clément, il ordonna la mise en liberté. Il était trop tard!

Le Tribunal de Paris, et celui des autres départements, suppléaient à ce que celui de Lille pouvait laisser à désirer. Dans la lamentable liste de leurs victimes, nous comptons, pour le département du Nord, environ cent cinquante noms, dont douze appartiennent à des Lillois (1).

machine à décapiter. A cet envoi était jointe une gravure qui est encore aux archives départementales. Dans une lettre du 22 messidor, an II, on a biffé les mots *machine à décapiter* pour les remplacer par le mot *guillotine*.

(1) Ce sont:

Bernard, prêtre, condamné par le tribunal de la Vienne, comme réfractaire;

Caron, avoué, condamné par le tribunal de Paris, comme contre-révolutionnaire;

Fourmestraux, conseiller au parlement de Paris, comme émigré;

Gamonet, liquidateur des droits à la régie, comme conspirateur;

Laforge, marchand boutonnier, prévenu de complot contre le Comité de salut public;

Lecocq, boulanger, comme conspirateur, et ayant discrédité les assignats;

Mannier, pour propos séditieux;

Metgy, dit Lacroix, comme distributeur de faux assignats;

Potier, comme complice de l'assassin de Collot-d'Herbois;

Le sieur Paris, dit *le chevalier de l'Épinard*, dont nous avons parlé plusieurs fois, ayant été arrêté le 6 avril, fut expédié à Paris. La femme de ce malheureux alla trouver Bentabole et Levasseur, réclamant, en faveur de son mari, les *imprescriptibles droits de l'homme*. Les conventionnels lui répondirent en ricanant : « *Les droits de l'homme ! il n'y a que les aristocrates qui croient à ce roman !* » Le chevalier, qui avait repris son nom roturier de Paris, fut incarcéré dans la prison de la Force avec un autre Lillois nommé Belille, commandant de Landrecies. Il resta en prison quinze mois, et en fut tiré par deux compatriotes : Bernos père et fils, qui parvinrent jusqu'à lui. Le récit de ses souffrances est vraiment attendrissant et révèle, de la part des bourreaux, des traits d'une incroyable férocité (1).

Le tribunal révolutionnaire de Paris proclamait son amour de l'humanité et de la justice; et ses amis citaient à l'appui les traits de générosité, les acquittements prononcés, les indemnités accordées aux prévenus renvoyés absous : à ce propos, nous mentionnerons quelques anecdotes du temps.

Julien, de Lille, payeur principal de la dette publique, s'était distingué par son désintéressement et ses études. Il avait publié quelques ouvrages importants, entre autres, deux états de la dette publique en 1792 et 1793, et un plan général de liquidation de la dette nationale. Ses travaux l'épuisèrent, et à trente-huit ans, il mourut. La Convention décréta qu'*il avait bien mérité de la*

Roquefeuille, prêtre, trésorier du chapitre de Lille, comme réfractaire;
Honoré (Louis-Joseph), fileur de laine, comme émigré;
Cattaert, orfèvre, comme ayant correspondu avec des émigrés;
Moreau (Henri), officier municipal de Lille, comme coupable de manœuvres tendant à soustraire Louis XVI au supplice;

Les autres condamnations relatées par Prud'homme se distribuent comme suit : Cambrai, 60 environ; Douai, 20; Tourcoing, 5; Dunkerque, 4; Valenciennes, Quesnoy, Cateau, Maubeuge, chacun 3.

(1) Voyez *Mon retour à la vie*, etc., par l'Épinard, cabinet de M. Leclercq, à Lille. M. Gentil a, dans sa collection d'autographes, trois signatures de cet infortuné, l'une de janvier 1790, *le chevalier de l'Épinard*; une autre de décembre 1790, *Jos. Paris, ci-devant chevalier de l'Épinard*; la troisième du 31 mars 1792, *Jos. Paris*, tout court.

patrie, et fit, en outre, remettre à sa veuve une somme de dix mille livres (1).

Parmi les compatriotes acquittés par le tribunal révolutionnaire, nous citerons Marie-Anne Loye, condamnée par le tribunal du Nord, pour faux assignats; Bricher, caporal au 5e bataillon du Nord, fut aussi acquitté et gratifié de 300 livres; Boyart, d'Esquermes, fut renvoyé avec 350 livres; Vandermax, d'Avesnes, avec 500 livres; la veuve Delpierre, d'Armentières, et la veuve Deman, avec 600 livres; la citoyenne Fiévet, de Valenciennes, et la veuve Albert, avec 1000 livres.... (2).

Florent Guyot avait trouvé, dans la maison des *Bons-Fils*, asyle des aliénés, à Lille, un vieillard aveugle. C'était un officier suédois, nommé François Decosse, qui était enfermé depuis quarante-cinq ans, et dont la famille avait payé exactement la pension jusqu'en 1790. Guyot voulut faire croire à la Convention que c'était une des victimes de la tyrannie et de l'arbitraire de l'intendant de Lille, qu'une lettre de cachet avait jeté dans un cabanon de la maison de santé. Il en écrivit dans ce sens à l'Assemblée.

Cinq Lillois, arrêtés à l'occasion de certains troubles qui s'étaient passés aux assemblées des sections, avaient été dirigés sur Paris, au tribunal révolutionnaire. Acquittés, ils avaient été présentés à la séance des Jacobins, où la majorité leur paraissait favorable (3). Robespierre n'était pas de cet avis; monté à la tribune, il dit: « Il existe à Lille deux partis, le parti aristo-
» crate et le parti du peuple : les chefs du premier étaient La-
» marlière et Custine; les autres avaient à leur tête Lavalette et
» Dufresse.... Placé à Lille par Custine, Lamarlière y régnait; il
» avait dans la société populaire de cette ville un parti puissant.
» Il était dans la même ville un autre parti, celui du peuple,
» ayant à sa tête Favart, général modeste autant que patriote, et

(1) *Moniteur*, t. XVIII, p. 85.

(2) Bulletin des décrets de la Convention. PASSIM.

(3) Voyez la séance du 9 décembre 1793. Présidence de Fourcroy. *Moniteur*, t. XIX, p. 642. Voyez aussi t. XVIII, p. 631 et 637.

» qui, pour cela, ne fut pas dénoncé, parce qu'il n'épouvantait
» personne. C'est de cet événement que prit naissance l'affaire
» des accusés d'aujourd'hui. La société de Lille fit alors une épu-
» ration dans laquelle elle se purga de l'adjudant de Lamarlière.
» Les hommes présents ici étaient dans leurs sections, où ils cher-
» chaient à diriger le peuple. Les représentants les firent arrêter,
» supposant que ceux-ci voulaient faire à Lille la même opération
» qui fut faite à Marseille, à Toulouse... Je respecte le jugement;
» mais je demande que la société ne les soutienne pas de ses ap-
» plaudissements. »

Duhem et Bentabole entrèrent dans quelques explications, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

La Convention avait plus besoin de recevoir que de donner; pour s'emparer du bien des émigrés, elle en dressa la liste nominative. On devrait croire que ces états, rédigés avec toute la partialité et le trouble du temps, présentaient une grande quantité d'inexactitudes, et il y en eut en effet un assez bon nombre; mais il est bien remarquable que, sur les listes de radiation, listes qui comprenaient *douze cents* noms, le département du Nord n'ait eu à en rectifier qu'un seul, celui de M. Jacques-Hubert Dehau, de Bergues.

Environ trois cents personnes appartenant au clergé et à la noblesse, avaient cru devoir s'exiler de Lille; environ deux mille autres furent envoyées à l'intérieur, par Lesage-Senault.

Mais, sauf une dixaine d'individus (que nous croyons inutile de nommer), qui demandaient *quelques milliers de têtes,* qui parlaient de *faire venir Lebon pour en abattre,* qui voulaient *se laver les mains dans le sang des aristocrates;* sauf une dixaine d'autres qui criaient bien fort, répandaient force brochures, se promenaient ivres dans les rues, etc.; on peut dire que les Lillois repoussèrent le régime de la terreur et ne lui prêtèrent jamais leur concours.

Au contraire, on cite de cette époque des traits de probité, de dévouement patriotique, que nous nous plaisons à répéter.

M. Mey, marchand de dentelles, devait à Mme Julie Petit, une somme de dix mille francs; il la paya d'abord en assignats, la

seule valeur dont il pût disposer ; il y ajouta spontanément, et peu à peu, cinq mille francs en numéraire pour la dépréciation du papier. Le cours des assignats ayant, par la suite, baissé jusqu'à être réduit à *zéro*, il fit spontanément encore un second remboursement de cinq mille francs en espèces. C'est l'idéal de la délicatesse et de la probité.

Le patriotisme était devenu comme une religion nouvelle que les Lillois pratiquaient avec toute l'ardeur des néophytes.

Un pauvre artisan, nommé Matthez, s'était engagé (17 août), lui et ses trois fils, le plus jeune en qualité de tambour. Au siége d'Ypres, il fut frappé mortellement. Se sentant sur le point d'expirer, il fit venir ses trois enfants et il leur dit : « *Ne vous affligez* » *pas de ma perte ; si vous me jurez de venger ma mort en com-* » *battant pour la République, je mourrai content !* » L'enthousiasme enfantait des prodiges. Le 27 septembre, dix hussards français firent prisonniers quarante-quatre Autrichiens qu'ils ramenèrent à Lille. Françoise Rouelle s'engagea comme volontaire, et combattit dans six batailles rangées.

Dans notre enfance, nous avons vu plusieurs de ces femmes intrépides qui, rentrées dans la vie civile, conservaient encore leurs vêtements masculins et les habitudes des camps ; elles continuaient à se livrer aux pénibles travaux qui sont ordinairement le partage des hommes. Parmi les traits de ce dévouement obscur mais non moins généreux, nous n'aurons garde d'oublier Élisabeth Crombet, pauvre vieille femme sans ressource ultérieure, qui donna tout ce qu'elle possédait *pour fournir à la patrie un défenseur*. Dans une cérémonie publique, qui eut lieu le 13 septembre, les chefs militaires lui prêtèrent l'appui de leurs bras pour la conduire près de l'arbre de la liberté, le Maire lui donna l'accolade fraternelle, et la foule l'entoura aux cris de *Vive la République !* Placée sur un brancard, elle fut reportée chez elle par des volontaires (1).

Les demoiselles Fernig, de Mortagne, dont nous avons déjà

(1) Le soir, on chanta des hymnes, on fit un feu de joie avec les portraits, drapeaux, armoiries, etc., qui rappelaient l'ancien régime.

cité le nom, acquirent une grande célébrité, et nous croyons devoir en parler avec quelque détail (1).

Tandis que leurs frères servaient au loin la patrie, leur père la défendait au foyer domestique. Chef de la garde nationale de Mortagne, il animait tous ses compatriotes, et chaque nuit aussi bien que chaque jour, il harcelait les ennemis dans des affaires d'avant-poste, poursuivait les maraudeurs autrichiens, etc.

Théophile et Félicité, ses deux filles, tremblant pour les jours de leur père, voulurent veiller elles-mêmes sur une si précieuse existence. Au moyen d'armes et d'habits laissés à la maison par leurs frères, à l'aide de la connivence qu'elles obtinrent facilement de quelques serviteurs et anciens soldats de la petite armée, elles se glissèrent inaperçues dans les rangs, firent le coup de feu, s'habituèrent au bruit, à la fatigue, s'inspirant elles-mêmes de l'enthousiasme que, sans le savoir, elles excitaient autour d'elles. Rentrées chaque matin au logis, elles y reprenaient leurs vêtements et leurs façons ordinaires, et le général, sans se douter de leur tendre supercherie, leur racontait aux repas, les aventures auxquelles elles avaient pris part, les dangers dont l'avait préservé leur active et filiale sollicitude.

Un jour, l'aurore commençait à poindre, le père rentrait avec ses gens fatigués d'un combat prolongé, ramenant avec eux leurs blessés et quelques prisonniers autrichiens. Le général Beurnonville les rencontre et veut les passer en revue, désireux d'honorer leur courage et de les remercier au nom de la patrie. Fiers de cet honneur, les paysans s'alignent, le général passe devant le front de l'armée, les félicite, les engage à persévérer.

Cependant deux jeunes volontaires paraissaient fuir ses regards et changer de place, à mesure qu'il approchait du rang qu'ils occupaient; cette particularité attire son attention, il en fait part à M. Fernig, qui ordonna aux enfants d'approcher. Laissons parler M. de Lamartine :

(1) Voyez le *Moniteur* du temps, t. XIII, p. 206, 490, et t. XIV, p. 112, 149; et un opuscule de 1793, intitulé : *l'Almanach républicain*, dédié aux Amis de la Liberté et de l'Égalité; Dunkerque, chez Letocart, Place de la Liberté; in-18, p. 48, n°s 12 et 13.

« Les rangs s'ouvrent et laissent à découvert les deux jeunes filles. Mais leurs habits d'hommes, leur visage voilé par la fumée de la poudre, des coups de feu tirés pendant le combat; leurs lèvres noircies par les cartouches qu'elles avaient déchirées avec les dents, les rendaient méconnaissables aux yeux même de leur propre père. M. de Fernig fut surpris de ne pas connaître ces deux combattants de sa petite armée : Qui êtes-vous? leur demanda-t-il d'un ton sévère. A ces mots, des chuchottements sourds, accompagnés de sourires universels, coururent dans les rangs de la petite troupe. Théophile et Félicité, voyant leur secret découvert, tombèrent à genoux, rougirent, pleurèrent, sanglotèrent, se dénoncèrent et implorèreut, en entourant de leurs bras les jambes de leur père, le pardon de leur pieuse supercherie. M. de Fernig embrassa ses filles en pleurant lui-même. Il les présenta à Beurnonville, qui écrivit cette scène dans sa dépêche à la Convention. La Convention cita le nom de ces deux jeunes filles à la France, et leur envoya des chevaux et des armes d'honneur au nom de la patrie.

» Nous retrouvons les demoiselles Fernig combattant à Jemmapes; pansant les blessés ennemis après les avoir vaincus. Le Tasse n'a pas inventé, dans Clorinde, plus d'héroïsme, plus de merveilleux et plus d'amour que la République n'en fit admirer dans le travestissement filial, dans les exploits et dans la destinée de ces deux héroïnes de la liberté. »

Dans la suite de son récit, l'illustre écrivain nous les montre encore dans le tumulte de la bataille. « Les redoutes étouffées se taisaient. Un détachement de chasseurs à cheval se précipite sur un des derniers bataillons de grenadiers hongrois qui luttaient encore avec les colonnes du centre. La jeune Théophile, fondant avec ces chasseurs, sur ce bataillon, l'enfonce, renverse de deux coups de pistolet deux grenadiers, et fait, de sa main, prisonnier le chef de bataillon, qu'elle conduit désarmé à Ferraud.

» Ailleurs, dans une de ces rencontres entre l'avant-garde française et l'arrière-garde autrichienne, une des jeunes amazones, Félicité, qui portait les ordres de Dumouriez à la tête des colonnes, entraînée par son ardeur, se trouve enveloppée avec une poignée de hussards français par un détachement de hulans

ennemis. Dégagée avec peine des soldats qui l'enveloppaient, elle tournait bride avec un groupe de hussards pour joindre la colonne, quand elle aperçoit un jeune officier de volontaires belges de son parti, renversé de cheval d'un coup de feu et se défendant avec son sabre contre les hulans, qui cherchaient à l'achever. Bien que cet officier lui fût inconnu, à cet aspect, Félicité s'élance au secours du blessé, tue de deux coups de pistolet, deux des hulans, met les autres en fuite, descend de cheval, relève le mourant, le confie à ses hussards, le fait partir, l'accompagne, le recommande elle-même à l'ambulance, et revient rejoindre son général. Rendu à la vie, le jeune belge chercha sa libératrice; Il parcourut en vain les principales villes du Nord, sans pouvoir obtenir aucun renseignement. Il apprit enfin qu'elle était réfugiée au fond du Danemarck. Sa reconnaissance se changea en amour pour la jeune fille qui avait repris les habits, les graces et la modestie de son sexe. Il l'épousa et la ramena dans sa patrie. Théophile, sa sœur et sa compagne de gloire, suivit Félicité à Bruxelles. Elle y mourut jeune encore, sans avoir été mariée. Elle cultivait les arts. Les deux sœurs inséparables dans la vie et dans la mort, comme sur les champs de bataille, reposent sous le même cyprés, sur la terre étrangère. Où sont leurs noms sur les pages de marbre de nos arcs-de-triomphe? Où sont leurs images à Versailles? Où sont leurs statues sur nos frontières qu'elles ont arrosées de leur sang? »

Il n'est personne qui ne s'émeuve au récit de ces merveilles enfantées par le patriotisme. Mais ce qu'on ne remarque peut-être pas assez, c'est que ce sentiment embrasait alors toutes les populations, et en particulier celles du Nord. L'armée de Belgique, animée du même esprit, reçut, pour récompense, la déclaration qu'*elle avait bien mérité de la patrie* (13 mai). Tous les citoyens du département du Nord méritèrent le même honneur (le 20 juin), et l'armée du Nord une seconde fois (le 17 septembre).

A ces traits, nous pourrions en ajouter un grand nombre d'autres, où éclatent le courage stoïque des blessés, le désintéressement des classes pauvres, leur humanité pour les proscrits, leur empressement à soulager la misère des autres. C'est surtout dans ces grandes crises que le caractère se montre ce qu'il est; c'est par-

ticulièrement alors que les Lillois justifièrent bien l'éloge que nous avons fait du leur.

Telle était la physionomie de notre département, alors que le reste de la France avait à déplorer des crimes innombrables; la Convention se décimait elle-même, proscrivait quatre-vingt-dix-neuf de ses membres, dont soixante-treize faisaient d'inutiles protestations; assiégée dans son palais, elle devait se défendre contre les partis qui triomphaient tour-à-tour dans les clubs. Chacun d'eux avait son tribunal, ses cachots, sa guillotine, faisait ses prisonniers, marquait ses victimes et les frappait. Des députés déclaraient eux-mêmes la guerre à la Convention, et à leur voix, plusieurs départements se levaient contre elle. Les Vendéens se rendaient maîtres de Saumur, s'avançaient vers Angers et battaient l'armée républicaine...; Marat tombait sous le poignard de Charlotte Corday, une constitution nouvelle (juin) cédait le pas à une autre, que proposait Héraut de Séchelles; Lyon subissait un siége destructeur, Toulon était livré aux perfides Anglais (1).

Au milieu d'un tourbillon si effrayant, la Convention trouvait le temps de décréter la peine de mort contre les auteurs de *toute falsification de la déclaration des droits de l'homme*; elle prenait, sous sa protection, les enfants trouvés, et les appelait *les enfants naturels de la patrie....*

Mais en même temps elle commandait une levée en masse, et les soldats accouraient à la défense du sol; onze armées se formaient comme par enchantement. Elle ordonnait un emprunt forcé d'un *milliard*, et les fonds tombaient dans ses coffres; elle portait la loi des suspects (2), et le sang coulait comme l'eau (3).

(1) Une commission pour l'échange des prisonniers fut établie à Lille, en vendémiaire, an II.

(2) Pour l'exécution de cette loi (21 septembre 1793), plus de cinquante mille comités révolutionnaires furent installés. D'après Cambon, ils coûtaient annuellement 591 millions; ils comptaient 540,000 membres recevant trois francs par jour. Soit fureur, soit conviction, Marat demandait, par *civisme*, par *philanthropie*, par *humanité*, 250,000 têtes, un dictateur, un triumvirat, ou un tribun militaire. (Rapport fait au Comité de Législation, par Delannoy.)

(3) On compte, parmi les guillotinés: 1,278 nobles, 750 femmes, 1,467

Elle déclarait que le gouvernement serait révolutionnaire, c'est-à-dire sans loi, jusqu'à la paix, et la France secondait ces exorbitantes mesures. Le lion populaire déchaîné allait à St-Denis souiller la cendre des morts, qu'il secouait du tombeau; il se repaissait du supplice de Bailly, de soixante-deux accusés de royalisme, de fédéralisme; il regardait, sans s'émouvoir, la mort des députés dont le poignard volontaire ou le poison terminait la vie. Duquennoy, député du Nord, et deux de ses collègues se frappèrent ainsi avec le même couteau, au sortir de la séance où une commission militaire les avait condamnés; la Convention, dans sa pénurie de chefs expérimentés, ne ménageait pas plus les généraux inhabiles à profiter de la victoire que ceux qui n'avaient pu l'obtenir, et il s'en forma pourtant une pléïade dont les noms sont désormais immortels.

Couthon, Collot-d'Herbois, à Lyon; Fréron, à Toulon; Carrière, à Nantes; Lebon, à Arras, renouvelaient toutes les horreurs connues et en inventaient de nouvelles (1); et, comme pour complément à ces scandales, des prêtres, des évêques constitutionnels venaient devant l'assemblée faire abjuration de toute religion...

Il y a dans ce concours de circonstances quelque chose d'in-

laboureurs et artisans, 350 religieuses, 1,135 prêtres, 13,633 hommes de divers états.... A la place St-Antoine, on creusa un aqueduc pour porter à la Seine le sang des victimes; quatre hommes vidaient le sang par seaux et le jetaient dans ce conduit. (Voyez M. de Chateaubriand, *Études historiques.)*

(1) M. de Chateaubriand, *Études historiques*, compte parmi les victimes : femmes mortes par suite de couches prématurées, 3,400; femmes exécutées ou en couches, 348; femmes tuées dans la Vendée, 15,000; enfants tués dans la Vendée, 22,000; morts dans la Vendée, 900,000; victimes de Carrier, à Nantes, 3,2000 (dont enfants fusillés, 500; noyés, 1,500; femmes fusillées, 300, noyées, 450; nobles noyés, 1,400; artisans noyés, 5,300); victimes de Lyon, 31,000. A cela il faudrait ajouter les massacres de Versailles, des Carmes, à la glacière d'Avignon: les fusillés de Toulon, de Marseille, les égorgés de la ville de Bedoin, dont la population périt presque tout entière.

définissable qui saisit l'âme, et devant lequel il nous semble impossible de garder son sang-froid.

Nous avons cessé, depuis quelque temps, de parler d'un des plus grands embarras du moment, la disette, et il faut bien y rappeler de nouveau notre attention. Toutes *les bouches inutiles* avaient été congédiées des régiments ; la ration de viande avait été réduite, et pourtant on ne trouvait pas à la compléter. Plus d'une fois les boulangers se trouvèrent sans pain, ou n'en avaient que de qualité fort médiocre. Du 6 au 10 ventôse, an II, malgré toutes les perquisitions faites, il n'entra à Lille qu'une quantité insignifiante de bestiaux (1). Les membres de la Municipalité, abandonnant le soin de leurs propres affaires, n'avaient plus d'autre occupation que de chercher des subsistances pour la Commune (2).

Ce dévouement n'était plus un titre suffisant à la confiance du peuple souffrant. Au milieu de la progression que les choses avaient suivie ailleurs, la Municipalité était poussée dans des mesures qui s'éloignaient de plus en plus de ses principes personnels. Elle était dominée par la société populaire qui la harcelait, la devançait, usurpait ses attributions (3). Ce fut ce club qui contribua à la création de l'armée révolutionnaire et à l'organisation de compagnies franches, parmi lesquelles nous citerons en particulier celle de Tourcoing.

Sous cette influence, la petite-poste fut supprimée comme pouvant servir les projets des aristocrates; obligées au port de la cocarde, les femmes ne pouvaient se réunir au-delà de cinq ; les dénonciations, fruit de la haine et de la lâcheté, se multiplièrent

(1) Trois veaux, dix moutons et onze porcs !

(2) Un d'entre eux fit acquisition, pour le chauffage des boulangers, de dix millions de francs de bois blancs ; en mai et en juillet, en qualité de membre de la commission des subsistances, il était à Hazebrouck pour hâter l'envoi des blés destinés à l'approvisionnement de siége. (Voyez registre aux Délibérations de l'époque.)

(3) La société populaire fit emprisonner, à la Citadelle, soixante-deux gendarmes suspects, et alla jusqu'à mettre en suspicion la garde nationale tout entière, et la Municipalité elle-même.

à tel point, qu'il fallut déclarer qu'il n'en serait plus reçu *qui ne fussent signées.*

Les exigences croissantes des terroristes déterminèrent enfin (15 octobre) le représentant Isoré à dissoudre la Municipalité, *comme ne donnant pas une garantie suffisante aux sans-culottes.* Isoré, d'après sa propre déclaration, tua, de sa propre main, une troupe d'émigrés désarmés, dont il réserva un seul *pour entretenir le service de la guillotine à Lille!* Sans formalité, une autre municipalité fut créée par lui. Un sieur Dujardin se vit décoré de l'écharpe de maire. Cet artisan était, du reste, un bon homme tout surpris de son élévation subite. Il ne se porta jamais, de lui-même, à un acte de cruauté. Parmi les membres du Conseil, se trouvaient des artistes dramatiques, des forgerons, des cordonniers, des perruquiers, des charbonniers ambulants, etc.

Par plus d'un motif, la nouvelle administration lilloise ne pouvait s'occuper que d'une chose : les subsistances. Tandis que le club gouvernait, elle travaillait à réunir et à distribuer des vivres. Les souscriptions volontaires qu'elle allait solliciter de maison en maison, lui procurèrent d'abord quelques ressources en numéraire; elle rassembla ainsi beaucoup d'habillements, chemises, souliers qu'elle envoya à l'armée de la Belgique.

L'accaparement avait été déclaré un crime capital, et l'on considérait comme accapareur quiconque *faisait périr ou laissait périr volontairement* des denrées de première nécessité : pain, grains, farines, légumes, fruits, viandes, suif, beurre, poisson, etc. (1).

Une des particularités qui se rattachent à la nouvelle Municipalité, c'est le changement du nom des rues. On commença par supprimer tous les *saints*; on disait donc *Pont Jacques, rue Pierre,*

(1) On considérait comme les objets de première nécessité, les suivants : Vin, vinaigre, cidre, eau-de-vie, huile, charbon, bois, chanvre, sel, soude, savon, miel, sucre; chanvre, papier, laine, cuirs, draps, toiles, étoffes autres que soieries; fer, acier, cuivre. Les détenteurs de tous ces objets devaient les déclarer *sous peine de mort;* la même peine était réservée à la fausse déclaration. On avait établi des magasins sur l'Esplanade; des peines très-sévères menaçaient ceux qui fumeraient dans les environs; les bateliers qui traversaient le canal devaient éteindre leurs feux.

au lieu de *Pont St-Jacques, rue St-Pierre* (1); en l'an V, on disait encore *rue François*, *Fort Sauveur*; mais, peu à peu, l'ancienne dénomination reprit le dessus. Plusieurs personnes, craignant de paraître appartenir à la noblesse, confondirent dans un seul mot la particule qui précédait leur nom : du Riez devint Duriez, et on vit même quelques personnes faire disparaître tout-à-fait cette initiale, ainsi : de Lobel, s'appela *Lobel*, du Brunfaux signa Brunfaux. Pour plus de sûreté, un nomme Leroy changea, dit-on, son nom en celui de *Laloi*.

Quelquefois, on tachait de rapprocher le nouveau nom de l'ancien; d'autres fois, on faisait une antithèse. C'est ainsi que, de la rue *Royale*, on fit la rue *Nationale*; la *Cour du Comte de Flandre* devint la *Cour de la Patrie*. D'autres fois, on faisait des allusions plus ou moins convenables; la rue des *Sœurs Noires*, fut nommée la rue des *Sans-Culottes*; la *Cour-le-Roi*, la *Cour terrassée*; la *Cour du Pont-Royal*, la *Cour renversée*; mais une méprise plaisante eut lieu alors, et montre que les Commissaires n'étaient pas aussi forts en étymologie qu'en Jacobinisme.

(1) La Convention avait fait :
De St-Denis, Ville-Française; —Montmorency, Émile; — de St-Nicolas, Champ-Libre;—de St-Gennin, Montrichard; — de St-Yreix, Yreix-la-Montagne; — de St-Germain-en-Laie, Mont-du-Bon-Air; — de Ste-Menéhould, Montagne-sur-Aisne : — Prou-le-Roi, Prou-sur-Oise; — Montigny-le-Roi, Montigny-sur-Meuse; —Bucy-le-Roi, Bucy-la-République; — Dun-le-Roi, Dun-sur-Auron ; — Chapelle-la-Reine, Chapelle-Égalité ; — Carlat-del-Comte, Carlat-le-Peuple ; — Bar-le-Duc , Bar-sur-Ornain ; — Mont-Louis, Mont-Libre; — Baume-les-Moines ; Baume-le-Jura ; — Auxi-le-Château, Auxi-la-Réunion; — Château-Chinon, Chinon-la-Montagne; — Châteauronx, Indreville; — Château-Thierry , Égalité-sur-Marne ; — Châteaulin, Ville-sur-Orne; —Tonneins, Tonneins-la-Montagne; — Neauple-le-Château, Neauple-la-Montagne; — Montreuil-sur-Mer, Montagne-sur-Mer; — Fort de Monaco, Fort d'Hercule; — Guise, Réunion-sur-Oise; — Gironde, Bec d'Ambez; — Montfort L'Amaury, Montfort-le-Brute.

Une commune de la Nièvre avait été nommée *Brutus-le-Magnanime*; Lyon était devenue *Commune affranchie*; le jardin du Roi, le muséum d'histoire naturelle, le jardin et le palais des Tuileries, le jardin et le palais National.

Il existait, à Lille, un lieu nommé *Pont-à-Rennes*, ce qui signifie *Pont-à-Grenouilles*. Les novateurs, trompés par le son, crurent qu'il était question de l'épouse d'un roi, et, comme le peuple était devenu le Roi, la nation devait être la Reine; le *Pont-à-Rennes* fut métamorphosé en *Pont de la Nation!* La *Cour du Papegaey* (c'est-à-dire du perroquet), ayant une allure ultramontaine, à cause de la syllabe *pape*, fut changée en *Cour du Jais.*

Pour consacrer d'abord les grands principes, la Municipalité fit une *rue de la Révolution* (rue du Chanoine); une *rue de l'Égalité* (rue des Augustins); une *rue de la Liberté* (rue des Capucins); une *place de la République* (place Comtesse); une *rue des Républicains* (rue d'Angleterre); une *rue de la Constitution* (rue Princesse); une *place des Droits de l'Homme* (place St-Louis); une *rue de la Loi* (rue du Papegaey); puis, une *Cour de l'Union* (Cour du Principe Humain); une *Cour de la Fraternité* (Cour du Comte); une *rue de la Paix* (rue des Célestines); une *Cour de la Justice* (Cour des Fondations); une *rue de l'Humanité* (rue des Jésuites).

Elle consacra, à Marat, la rue de la Clef (1); à Francklin, celle des Pénitentes; à Mably, celle des Quinze-Pisse-Pots; à Vandamme, la ruelle des Poissonceaux (2); à J.-J. Rousseau, la rue de l'Abbaye de Loos; à Voltaire, la rue d'Anjou.

Elle appliqua aussi, à certaines rues, le nom de quelques lieux mémorables ou de quelques faits glorieux. Elle fit une *rue de Thionville* (rue des Carmes); de *Jemmapes* (rue Dauphine); de *Dunkerque* (rue du Palais); des *Américains* (rue Ste-Catherine); une *Cour des Marseillais* (Cour du roi de Pologne); une *rue du Bombardement* (rue de Muy); une *rue de la guerre* (rue de l'Abiette); une *rue des Canonniers* (rue de Boufflers).

Elle n'eut garde d'oublier la *rue des Jacobins* (rue des Urbanistes); *des Indemnités* (rue des Bonnes-Filles); *des Patriotes;* elle nomma *Place des Indemnités,* la place des Carmes; rue de *la Fédération,* la petite rue des Dominicains; *Cour du Moulin,* la

(1) A St-Omer, on fit aussi une rue de Lepelletier-St-Fargeau.

(2) Elle portait ce nom dans les affiches de l'an VII.

Cour des Quatre Couronnées : *rue des Arts*, la rue des Récollets; *Clos de la Réforme*, le Cloître St-Pierre (1).

La plupart de ces noms nouveaux ont disparu, sauf sept qui subsistent encore aujourd'hui, et que voici :

Rue de Jemmapes, de Thionville, de J.-J. Rousseau, de Voltaire, des Arts, du Bombardement, des Canonniers.

Une autre substitution de ce temps, c'est celle du calendrier républicain.

Le calendrier sert à la fois à régler l'économie extérieure de la Religion et à ordonner tout ce qui a rapport à la vie civile. Considéré sous le premier rapport, il est évidemment et exclusivement dans la juridiction de l'église. Sous le second, il n'en est plus de même, et il est incontestable que chacun peut proposer pour régler la division civile de l'année une méthode qui lui semble plus rationnelle qu'une autre. Or, notre calendrier actuel présente plusieurs *non-sens* (sans compter son propre nom qui est devenu un mot sans valeur) (2).

(1) Il existait alors huit hôpitaux militaires, savoir :

Celui de l'Humanité, rue de l'Humanité; — des Sans-Culottes, rue des Républicains; — de la Montagne, rue de Thionville; — des Victoires Nationales, place des Droits de l'Homme, — de la République, rue de Pierre; — de Sauveur, rue Sauveur; — de la Citadelle, pour les prisonniers de guerre.

(2) Il présente des incohérences vraiment choquantes, incompatibles avec nos mœurs et notre doctrine religieuse. Pourquoi un mois consacré à Janus (janvier), à la fièvre (février), à Mars, à Jules-César, à Auguste? Pourquoi le 9e mois de l'année s'appelle-t-il le septième (septembre)? Pourquoi le 10e, le 11e, le 12e, ont-ils aussi le nom du 8e, du 9e, du 10e? Pourquoi l'année commence-t-elle quelques jours après le solstice d'hiver? Pourquoi, dans la semaine, des jours dédiés au soleil, à la lune, à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Saturne, à Vénus même? Et celui-ci est précisément le jour où le Sauveur est mort ponr le salut des hommes! Quelles limites séparent et distinguent actuellement les saisons? Aucune.

Dans le calendrier nouveau, au contraire, rien de plus rationnel que les divisions adoptées. Il commence à l'équinoxe d'automne, point fixe et qui est véritablement l'origine d'une nouvelle série, il compte tous les mois égaux, et les jours complémentaires sont établis suivant la nécessité et sans

Les insignes de la France furent aussi changées bien des fois, depuis 1789. Aux fleurs de lis on substitua un grand nombre d'emblèmes.

La République eut pour symbole tantôt des objets inanimés, tantôt des êtres vivants, tantôt des personnages allégoriques. C'était un *bonnet phrygien* avec ou sans *gloire*, avec ou sans cocarde, cet ornement n'y fut ajouté qu'en 1793 ; un *faisceau*, soit avec de simples bandelettes, soit avec la hache, soit avec le bonnet rouge, un *niveau*, un *œil*, une *gloire*, un *coq*, un *lion*, etc. C'était *Mars*, *Bellone*, *Hercule* ; celui-ci représentait le peuple, s'appuyant parfois sur deux femmes, la *Liberté et l'Égalité*. D'autres fois, il les tenait dans sa main, ce qui était plus vrai et plus expressif ; c'était une femme, parfois debout, parfois s'appuyant sur une colonne brisée, parfois assise ; elle tenait ordinairement à la main une pique couronnée du bonnet ; elle avait, à ses côtés,

troubler l'économie générale. Les saisons sont indiquées par les finales des noms, noms significatifs, élégants et sonores :

Vendémaire, temps de la vendange ; — Brumaire, temps des brumes ; — Frimaire, temps des frimats ; — Nivôse, mois des neiges ; — Pluviôse, mois des pluies ; — Ventôse, mois des vents ; — Germinal, de la germination ; — Floréal, mois des fleurs ; — Prairial, mois des prairies ; — Messidor, mois qui donne les moissons ; — Thermidor, mois des chaleurs ; — Fructidor, mois des fruits.

Toutefois les particularités qui ont fait appliquer ces noms, étant propres à la France, ce calendrier ne pourrait être universel. Les noms des jours sont rationnels et pourraient être adoptés partout ; primodi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi. Mais la division décimale ne s'accordait pas avec la semaine, il faut rejeter octidi, nonidi et décadi. A chaque jour, est indiqué le nom d'une plante qu'il faut cultiver ou récolter dans le temps : à chaque décade, était mentionné quelque animal utile à l'agriculture et auquel il faut alors porter des soins. Chaque milieu de décade, le 5e, le 15e, le 25e jour, était cité quelque ustensile qu'il faut réparer ou visiter. L'agriculture y puisait donc de précieux renseignements, et l'almanach si estimé de M. Mathieu de Dombasle n'est qu'un développement de cette idée ; mais on crut que ces noms de plantes, d'outils, d'animaux remplaçaient dérisoirement ceux de saints, dont les noms avaient disparu du nouvel *almanach*. On ne vit dans cètte substitution qu'une impiété, et le procès fut jugé. On devrait revenir de cette proscription déraisonnable, et unir le calendrier agricole au calendrier religieux.

une *ruche*, une *corne d'abondance*, une *balance*, une *épée*, un *canon*, des *monceaux d'armes*; ou bien un *soleil*, des *fers brisés*, le *globe terrestre*, etc. Souvent, des légendes analogues se trouvaient au bas et au-dessus de ces emblèmes.

Les feuilles publiques changèrent aussi leurs titres. Des cent soixante-dix journanx qui paraissaient à Paris, les numéros demandés à Lille, reflétaient les teintes diverses des partis dominants, c'était *Rougyff* ou le franc en vedette Rougiff est l'anagramme de Guffroy, nom de cette feuille (la préférence donnée à cet anagramme, était motivée sur la ressemblance qu'il avait avec *rouge*; or, le bonnet rouge était à la mode); *le Journal des Hommes Libres ou le Républicain, le Batave ou Courrier de l'Égalité, les Annales Patriotiques et Littéraires, le Bulletin des Armées ou le Postillon, les Nouvelles Politiques, les Trois Décades, le Courrier Républicain, le Journal de France ou Journal du Soir, la Gazette Française, le Courrier Universel, etc., etc.* Il ne faut pas oublier *les Grandes Colères et les Grandes Joies du Père Duchesne,* feuille destinée à la lie du peuple; ramas dégoûtant de plates injures et de féroces provocations; elle n'en eut pas moins beaucoup d'imitateurs. Il parut jusqu'à six ou sept feuilles différentes qui avaient ce titre. Le numéro qu'on répandait, avec profusion, le jour de l'exécution de Marie-Antoinette, est particulièrement à citer. On est saisi d'une douloureuse angoisse, quand il n'est pas permis de douter de semblables horreurs.

Une anecdote du temps, trouvera ici sa place. Il existait, à la Boutillerie, près de Fromelles, une chartreuse, qui avait été fondée vers 1600, par Jean Levasseur. Cet échevin mourut en 1644, le 29 avril, et fut mis dans un cercueil de plomb, puis déposé dans le caveau de l'Église, où il resta en paix jusqu'en 1793.

A l'ouverture de ce cercueil, qui était clos depuis cent cinquante ans, on vit, avec surprise, que le corps était dans un état de parfaite conservation. On eût cru un homme endormi, plutôt qu'un cadavre. Les profanateurs du tombeau trouvèrent dans ce fait une preuve de la sainteté de Levasseur; ils tremblè-

rent. Le bruit de l'événement se répandit dans le village, et ce corps fut exposé à la vénération des uns et à l'étonnement des autres. Le procureur-syndic du District de Lille, donna commission à un maître en chirurgie d'examiner le cas et d'en faire son rapport.

Examen fait, la chose fut constatée; seulement, on y refusa tout caractère miraculeux; on rappela que, sur les côtes de Lybie, il se trouvait des corps humains conservés dans des sables où les vagues les ont jetés; qu'on en trouve aussi en Egypte; dans les couvents des Jacobins et des Cordeliers de Toulouse (ville de la République, ajoute le texte). On rappela, qu'en 1781, à St-Quentin, on avait trouvé le corps d'une femme ainsi conservée, après cent soixante-cinq ans de sépulture; qu'au Quesnoy, on avait exhumé de même un homme enterré depuis bien plus long-temps encore. Le rapporteur expliquait, de la manière suivante, la conservation du corps de Jean Levasseur : « Le premier mou-» vement qui s'opère dans les cadavres, ou le premier degré de » décomposition des substances animales, est, disait-il, la fer-» mation; et la fermentation est la séparation en vapeur de » l'air solide qui entre dans la constitution des corps. Cet air » s'appelle air fixe ou acide aérien. Il est le principe conser-» vateur de toutes les substances animales. Cet air animal, » n'ayant pu s'échapper du cercueil de plomb où a été mis Jean » Levasseur, a dû nécessairement le conserver après une certaine » décomposition. » Sganarelle n'aurait pas mieux dit.

L'ignorance profonde de la majorité du Conseil municipal, le langage incorrect de ces pauvres gens, leur accoutrement risible, ont donné lieu à une foule d'anecdotes que nous n'avons pas le courage de rapporter (1). De gros sabots, garnis de paille, étaient

(1) Entre mille traits, en voici un : Un marchand de soieries, nommé substitut de l'agent national, fit observer qu'il n'avait aucune connaissance des lois ni des formes judiciaires, et qu'il ne pouvait, sans compromettre le service et la justice, accepter ces fonctions. On n'eut aucun égard à sa réclamation, et après avoir assuré les nouveaux élus que l'on comptait sur leur civisme......, on se donna l'accolade fraternelle. Quelques jours après, un des municipaux sortants fut chargé, personnellement, de faire le bouillon aux détenus.

la chaussure de rigueur, pour assister au Conseil. Il est tel fonctionnaire qui nous a déclaré avoir fait coudre à ses hauts-de-chausses, des lambeaux de toile blanche, afin qu'on crût que c'était son linge qui s'échappait par les trous. Mais, dans des circonstances si sérieuses, il faut aussi rester sérieux et ne pas se laisser aller à une dérision qui contrasterait trop avec la gravité des circonstances.

En effet, les représentants, usant de leur ascendant, sur le nouveau Conseil, le poussèrent plus avant dans les voies du jacobinisme. Sur l'ordre de Châles et d'Isoré, on incarcéra, à Lille, les principaux habitants de Roubaix (1). Les étrangers, qui ne pouvaient présenter une attestation de civisme, signée de deux citoyens, furent également arrêtés; un ordre du jour engagea les soldats *à dénoncer leurs chefs aristocrates*, ou qui avaient donné des soupçons aux patriotes, et plusieurs d'entre eux furent mis au cachot, sur une simple dénonciation de leurs subordonnés. Enfin, une loi communiste, *considérant que le peuple français est une seule famille, et qu'il y avait des pauvres,* leva, sur cent soixante-quinze *riches* de Lille, un impôt de deux cent quinze mille francs, répartis comme suit : cent vingt, à mille francs; trente-huit, à deux mille cinq cents; douze, à quatre mille; un, à six mille; deux, à huit mille; et deux, à quinze mille. Sur cette imposition, vingt mille francs étaient prélevés pour le *temple de la Raison.* Ceux qui n'avaient pas satisfait, dans les dix jours, étaient taxés au double; ceux qui tardaient vingt jours, au triple.

Les diverses municipalités de l'arrondissement dépouillaient à l'envi leurs églises, chapelles, et en envoyaient à Lille l'argenterie pour l'offrir à la Convention; trois charriots des dépouilles de l'église de Tournai étaient arrivés à Lille, dès le commencement de l'année. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes ne purent désormais paraître en public avec leur ancien costume.

Pour se donner une exaltation qui les mît à la hauteur du moment, la plupart des Jacobins recouraient à l'usage des liqueurs

(1) Par exemple, MM. Duhamel, Cornille, Denis, Lezaire, Bulteau, Jacques Hottart, Antoine Caullier, Boyaval, Louis Delebeck, Lehembre, Grimonpré, Decat, etc.

spiritueuses et à l'ivresse qu'elles procurent. Un arrêté du 13 novembre, signale *l'exorbitante consommation d'eau-de-vie* qui avait lieu, et prend des mesures contre ceux qu'on releverait ivres dans les rues. L'épargne de l'ouvrier et son salaire y passaient en entier; il n'obtenait qu'à un prix excessif, en quantité minime et en qualité détestable, les aliments habituels; il cherchait compensation dans ces liqueurs excitantes. C'est à ces habitudes, ce régime, ces émotions qu'il faut attribuer, selon nous, l'expression particulière aux figures de ce temps, et qui en font un type si tranché pour la peinture et la statuaire.



Tout n'était pas terreur et oppression; il y avait souvent et très-souvent des fêtes républicaines. Le Théâtre était très-fréquenté. Toutefois, la Société populaire défendait d'y représenter des pièces *anti-civiques*, où le nom de comte et de marquis est souvent répété. Une société de jeunes Lillois s'était d'ailleurs organisée spontanément, et jouait *Brutus, la Mort de César, Caïus Gracchus, Guillaume Tell, Régulus, la Ligue des Tyrans, le Jugement des Rois, le Départ du Volontaire pour la Frontière, l'Heureuse Décade*, etc., (1).

(1) Voyez registre aux Résolutions, LXII.

Une nouvelle fondation de *Rosières* date de juillet 1793 ; la loi leur donnait 2,400 francs de dot, dont 2,000 en biens nationaux et 400 en assignats. La Convention donna, la première, l'exemple de cette sollicitude pour les militaires, sollicitude qui obtint à Napoléon tant d'ascendant sur ses soldats. Les commissaires envoyés aux armées, montraient, affectaient même le plus grand soin pour les volontaires, dont ils partageaient d'ailleurs les périls.

Le représentant Châles, cet ancien prêtre, ayant été blessé à Werwick, dans l'affaire du 13 septembre, ne voulut pas retourner à Lille avant les autres blessés ; il revint avec eux et sur les mêmes voitures ; ne pouvant paraître à une fête civique qui eut lieu alors, il fit porter au cortége son écharpe tachée de son sang..... Le mois suivant, il reçut une seconde blessure. A cette époque, les membres de la Société populaire réclament de la charpie et informent les frères de l'empire des soins que les Lilloises prennent des patriotes.

En parcourant successivement chacune des séries de faits qui se sont présentés à nous, nous avons dû cesser un instant de parler des circonstances de la guerre, et il faut ne pas tarder à y revenir, pour mettre le lecteur en état de commencer l'année 1794.

Le 28 juillet, tandis que Mayence ouvrait ses portes aux Autrichiens, qui avaient forcé les Français à capituler, Valenciennes, après une longue et honorable résistance, devait en faire autant.

Le 8 septembre, la bataille d'Hondschoote mettait les Anglais en déroute. Houchard (1), inhabile à profiter de ses avantages, était décapité (le 18 novembre). Bientôt, son armée manquant de fourrages, les députés-commissaires arrivèrent à Lille, et le même jour, quoiqu'il n'existât aucune réserve dans les magasins, un convoi partait pour Cassel ! Les réquisitions d'hommes devinrent plus actives ; le 18 novembre, quatre mille huit cents soldats étaient demandés pour l'armée du Nord ; le département en fournit six cent quarante-cinq ; les couturières furent également re-

(1) Houchard avait été nommé, le 1er août, commandant en chef des armées du Nord et des Ardennes. Le 23 juillet, Custine fut destitué et remplacé par Dietmann.

quises de travailler gratis et de confectionner les effets. Le représentant du peuple leur disait dans sa proclamation : *Si parmi vous il se trouve quelques égoïstes assez coupables pour préférer leurs occupations au salut général, nous leur déclarons qu'elles seront punies d'une amende qui ne pourra excéder* 50 *livres.* Et ces femmes travaillaient pour la République, elles qui n'avaient pas de pain à manger!

Pendant ce temps là, Bonaparte était à Toulon (22 septembre), dont Dugommier devait bientôt s'emparer. Lyon était pris (le 9 octobre). Un décret ordonnait que ses maisons fussent rasées (1). Les Vendéens, toujours braves, étaient défaits à Cholet (17 octobre). Jourdan gagnait, sur Cobourg, la bataille de Wattignies (17 octobre).

Au Nord et au Midi, la Convention avait donc pris le dessus. Les mesures de la Terreur se continuèrent de plus belle, et les suspects payèrent cher les alarmes qu'ils avaient inspirées.

SYNCHRONISMES.

26 Mars 1793, Comité de sûreté générale; — 28 Mars, Tribunal révolutionnaire; Déclaration de Dumouriez contre la Convention; — 1er Avril, Dumouriez arrête quatre commissaires, les envoie en Moravie, où ils restèrent trente-trois mois; — 3 Avril, Dumouriez passe à l'ennemi avec ses aides-de-camp; — Avril, Comité du Salut public ; — 7 Mai, encore 1200 millions d'Assignats; — 26 Juillet, Télégraphe ordonné; — 1er Août, Violation des Tombeaux de St-Denis; — 16 Août, Levée en masse de la Nation; — 28 Août, Un Milliard levé sur les Riches; — 8 Septembre, Bataille d'Hondschoote; — 17 Septembre, Arrestation des Suspects; — 5 Octobre, Maximun décrété; — 17 Octobre, Bataille de Wattignies; — 10 Novembre, Culte de la Raison.

---

(1) La Convention ordonna, que, sur l'emplacement de Lyon en ruines, on plaçât un monument avec cette inscription :

« LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ,
» LYON N'EST PLUS.
» 18e JOUR, 1er MOIS, AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
» UNE ET INDIVISIBLE. »

Le représentant Châles avait déplu à la Société populaire de Lille; elle l'avait accusé, à Paris, comme suspect. Deux décrets l'obligèrent à s'y rendre, au commencement de 1794.

Dans les réquisitions de tout genre qu'on faisait alors dans le département, on procédait toujours avec la menace de suspicion. Quiconque suspendait sa fabrication, était suspect; les sabotiers eux-mêmes, s'ils cessaient de tailler leurs sabots, étaient suspects. Le district de Lille leur disait : *Jusques à quand, citoyens, la malveillance et la cupidité paralyseront-elles les plus belles conceptions?... Depuis la loi du maximum, le sabotier se livre à un désœuvrement total, nous manquons de sabots......, etc.* Les femmes qui ne portaient pas de cocarde étaient suspectes, les couturières, négligentes, étaient suspectes.

Il fallait, sans réplique, satisfaire aux ordres qui se succédaient, et fournir à l'équipement des armées : chemises, bas, souliers, couvertures de laine..., cuivre, métaux..., jusqu'au papier et aux chiffons qui servent à le fabriquer. Il fallait fournir à l'instant, et en nature. Quant au paiement, c'était autre chose.

Les Anglais et les ennemis de la France, pour discréditer plus sûrement les assignats, en faisaient fabriquer une immense quantité de faux, dont ils inondaient les frontières. Comme la falsification était difficile à saisir, l'incertitude la plus cruelle régnait chez ceux à qui on en fournissait. Nous ne savons si c'est à cela qu'il faut rapporter l'origine d'une remarquable ordonnance de ce temps, qui défendait *à tout fonctionnaire public de renoncer à son traitement.*

Les difficultés qui naissaient chaque jour, rendaient plus violente l'énergie de la Convention, mais ne la détrempaient pas. Dans les premiers mois de 1794, St-Just et Lebas, tantôt réunis, tantôt séparés, couraient de l'armée du Nord à l'armée du Rhin, de Lille à Strasbourg, pour réorganiser les armées (1).

Le féroce Lebon, envoyé à Arras, faisait arrêter tous *les suspects*; la mort suivait de près l'arrestation. Les biens des condamnés étaient confisqués au profit de la Nation. Il suffisait même d'être absent pour être dépouillé. Le proconsul voulut venir à

(1) *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 341.

Lille y poursuivre ses exécutions. En entrant en ville, il se trompa de chemin et prit la rue de l'Abbiette. Arrivé à cheval et le pistolet à l'arçon de la selle, il avait sommé le premier passant de lui servir de guide, le menaçant, en cas de refus, de lui brûler la cervelle; nous tenons ce fait, de la personne même qu'il traita si cavalièrement. Il descendit à l'hôtel de la Cloche, près du Théâtre. Un avis fondé ou non lui fit savoir que trois cents Lillois s'étaient dévoués pour le poignarder. Il n'osa donc rester dans leur ville; il en partit précipitamment, et nous n'avons pas retrouvé de traces de son action. Seulement, une lettre écrite à la Municipalité demandait qu'on lui envoyât trois personnes désignées.



(Fac-simile de la signature de Lebon).

Le Conseil donna acte de la réquisition; mais comme *il n'y avait pas de fiacre ni de voiture disponible pour le moment,* il ne fit pas l'envoi demandé.

Dumont, en mission dans le reste du département, avait plus de succès; il écrivait à la Convention: « J'arrête les prêtres qui se » permettent de célébrer les fêtes et le dimanche; je fais dispa- » raître les croix et les crucifix. Je suis dans l'ivresse. Partout » on ferme les églises; on brûle les confessionnaux et les saints; » on fait des gargousses de canon avec les livres de liturgie; » on crie : Plus de prêtres! L'égalité et la raison (1). »

Lebon avait imaginé un moyen plus sûr de détruire les hommes entachés de sacerdoce : il voulut en faire un régiment spécial; il

(1) *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 305.

les aurait sans doute envoyés, les premiers, au feu. Le placard et la proclamation qu'il fit à cette occasion, sont là, sous nos yeux. La vicissitude des affaires ne lui permit pas d'exécuter ce dessein.

St-Just proposa de mettre hors la loi quiconque avait fait partie de la noblesse.... Dans le Nord, les parents des réquisitionnaires en retard étaient traités comme émigrés, « puisqu'ils étaient des lâches, leur disait-on, on les traitait comme royalistes. » C'est-à-dire que l'on confisquait leurs biens. Les maires qui mettaient quelque mollesse ou de la lenteur dans l'exécution de ces mesures, étaient déclarés suspects; et Florent Guyot les menaçait d'une amende de 4,000 francs. Il était défendu, aux familles des suspects, d'aliéner directement ou indirectement. Les receleurs de prêtres à déporter, étaient eux-mêmes menacés de déportation.

La suspicion fit périr Courtois, commandant de Maubeuge, qu'on accusait de vouloir livrer cette place; J.-B. Michel, commandant de la ville de Lille, fut, par le même motif, destitué par le Comité de salut public; sa femme fit des tentatives pour le soustraire à la mort, nous ignorons quel fut le succès de ses efforts; l'avocat Lejosne, frère de celui que nous avons vu périr sur l'échafaud, avait embrassé, avec une égale sincérité, les doctrines contraires à celles que son infortuné frère avait adoptées. Cet homme de bien et d'autres citoyens, qu'on appelait ses complices, furent arrêtés, et restèrent cinq mois en prison, dont la mort de Robespierre leur permit de sortir.

L'ennemi préparait une nouvelle irruption par le Nord; le commandant de Lille ne laissait les portes s'ouvrir qu'à huit heures du matin, il les fermait à trois heures après midi. Au mois d'avril, elles restèrent closes jour et nuit. Les sentinelles ne cessaient de s'envoyer, l'une à l'autre, ce cri si émouvant quand il résonne au milieu du calme et de l'obscurité: *Sentinelle, prenez-garde à vous!....*

Pendant ce temps-là, Danton, Chabot, Camille Desmoulins et Héraut de Séchelles et autres cordeliers étaient suppliciés à Paris; durant trois mois, eurent lieu ces exécutions nommées *charretées*; la démoralisation en était venue à ce point, qu'à Lille même, on conçut de nouvelles craintes. Prévenus et condamnés étaient mis tous ensemble. Les prêtres, vieux, infirmes, obtenaient à grande

peine que leurs vieilles servantes vinssent panser leur plaies, en présence du geôlier. Un sieur Albon, d'Anvers, dont le passe-port n'était pas en règle, resta six mois en prison à Lille, où il devint malade et faillit perdre la vie; on déclara alors qu'il n'y avait pas lieu à poursuite.

Les accusations ou dénonciations étaient devenues un des premiers devoirs *du bon citoyen.* La Société populaire ne ralentissait pas son zèle, un de ses membres accusa même la Municipalité d'être suspecte. Le peuple manquait de tout, on n'avait de pain que sur des cartes. Les œufs se distribuaient de même et avec une grande parcimonie, vu leur rareté. A trois reprises différentes, les boulangers de la ville furent tout-à-fait dépourvus de pain et de farine. L'administration, aux abois, s'adressait, par le télégraphe, au Comité de salut public, qui, ne sachant où donner de la tête, ne faisait pas de réponse. Il fallait, pendant ces affreuses journées, rester en proie à la faim.

C'est dans ces circonstances que Florent Guyot écrivit à la Convention (10 germinal an II, 30 mars 1794): « Je vous adresse un » don civique de deux cents livres, que la compagnie des ca» nonniers du Panthéon, attachée au parc d'artillerie de la » place de Lille, m'a chargé de déposer sur l'autel de la patrie. » Elle renonce généreusement à l'usage de la viande pendant » une décade et demie. Toute l'armée du Nord se dispute l'hon» neur de faire ce dernier sacrifice à la République, et je serai » forcé de mettre des bornes à son dévouement... La Convention » a rappelé aux Français que la justice et la probité étaient à » l'ordre du jour. Le comité révolutionnaire de Lille met en pra» tique cette maxime à l'égard de ces hommes méprisables, qui, » par des banqueroutes frauduleuses, s'enrichissent aux dépens » de leurs créanciers. Il les loge dans une des maisons-d'arrêt » de la Commune, et quelques jours après, toutes leurs dettes sont » acquittées jusqu'au dernier sou. Bien plus, il se trouve aujour» d'hui, dans les affiches de Lille, de fréquentes invitations de la » part des hommes de la même espèce, à tous leurs créanciers, » de présenter leurs billets pour être payés. »

Les fièvres dénommées *épidémiques, putrides, vermineuses,* firent dans la population de grands ravages, surtout parmi les plus pau-

vres, sans qu'il fût possible d'y apporter remède. Le peuple cherchait à s'étourdir par l'usage des liqueurs fortes. Des ordonnances municipales faisaient d'inutiles exhortations à ce sujet. Les officiers municipaux eux-mêmes paraissaient souvent en public dans un état dégoûtant; trois d'entre eux qui avaient encouru la réprimande du président, furent suspendus de leurs fonctions; mais ils rentrèrent bientôt dans le corps qui avait d'abord craint de voir sa dignité compromise.

Les émotions violentes et multipliées auxquelles on était journellement exposé, la privation prolongée qui exerçait ses ravages, le régime auquel plusieurs personnes s'étaient momentanément soumises, tout cela devait agir sur les facultés intellectuelles des individus; et ceux dont la complexion était peu solide, en ressentirent des altérations plus ou moins profondes (1). Aussi avons-nous remarqué, dans les années qui suivent, un grand nombre de femmes aliénées, dont on sollicitait l'admission aux hospices destinés à ces tristes infirmités.

Ne pouvant fournir à la fois *panem et circences,* les représentants fournissaient du moins au peuple ce dernier aliment. Pendant plusieurs mois, le directeur du théâtre de Lille dut faire des représentation gratuites. Le pauvre homme offrit huit mille francs pour être relevé de cette obligation.

Dans ce temps de licence, qui s'attendrait à voir les femmes publiques chassées au loin? Cependant il en était ainsi, et la Municipalité ne les souffrait pas en ville; mais, par contre, les divorces avaient cours. Dans les quatre premiers mois de cette année, nous en avons compté à Lille une quarantaine. Lorsque lés époux divorcés convolaient à quelque nouveau lien, on les qualifiait, sur les annonces, d'*époux divorcés.* Nous avons vu parmi ceux qui usaient de la faculté légale, un prêtre marié (2). Nous avons aussi remarqué deux époux, qui, après divorce, se rema-

(1) On pourrait d'ailleurs citer plusieurs personnes, des dames même, qui jouèrent l'exaltation républicaine, pour échapper ainsi, elles ou les leurs, à la mortelle suspicion des *patriotes.*

(2) C'était C. Droulez, ex-curé de Lomme, natif d'Orchies, et Jeanne Lartigue, sa fille de confiance.

rièrent pour ne plus se séparer. Il n'était d'ailleurs pas bien rare alors de voir des personnes qui se contentaient de faire entre elles et à huis-clos le cérémonial du mariage ou celui du divorce.

C'est le 15 février de cette année, que le pavillon tricolore fut décrété *pavillon national*; mais les trois couleurs n'étaient point alors posées comme elles le sont maintenant (1). Le blanc *croisait* le bleu et le rouge, qui occupaient par moitié l'étendue du drapeau. Ce ne fut donc pas primitivement que l'on donna aux trois couleurs la disposition qu'elles ont prise aujourd'hui.

Tous les établissements d'éducation avaient été fermés, les instituteurs chassés. Malgré les avances faites, personne ne s'était présenté pour remplir les postes vacants. Il fallait pourtant songer à moraliser le peuple. On commença par lui parler de la dignité de la femme. Mais, ainsi qu'il est facile de le prévoir, il ne fut pas question du seul et vrai titre d'égalité avec l'homme, de son âme créée à l'image de Dieu; on lui parla de sa faculté de propager l'espèce!! du soin qu'elle prend d'allaiter, de soigner son enfant... Sans contester aux femmes ce mérite incontestable, nous en connaissons de plus relevés et que les animaux ne partagent pas avec elles.

Robespierre ayant fait porter un décret par lequel le peuple Français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et *l'immortalité de l'âme*, trente-six fêtes furent instituées; c'était une par décade. On célébra, pour la première fois, à Lille, la fête de *l'Être suprême*, le 7 juin. Le Directoire du département félicita la Convention de cette décision; de son côté, la Société populaire fit, le 20 floréal, une procession fort curieuse. Le buste de l'immortel Marat y occupait la place d'honneur, il était accompagné d'un groupe de jeunes citoyennes portant des fleurs. Sur une bannière, on lisait: *L'homme vicieux et corrompu doit redouter l'existence d'un Être suprême; mais elle encourage et fortifie l'homme vertueux.*

Sur une autre:

Les prêtres furent intolérants et persécuteurs, parce qu'ils prêchaient l'erreur. L'homme qui exhorte à l'exercice des vérités, n'emploie que le langage de la raison et de la vérité.

(1) Voyez le registre aux Délibérations, t. V, p. 3; thermidor an III.

Sur une troisième :

Tout de l'Être suprême.

Sur une quatrième :

Superstition, fanatisme, qui fûtes les fléaux du genre humain, disparaissez devant l'hommage simple et sublime que nous rendons à l'Éternel.

Sur une cinquième :

L'Être suprême créa les hommes libres et heureux. L'Éternel protége les peuples qui brisent leurs fers et punissent les tyrans.

Sur un sixième :

L'amour de la patrie et la pratique de toutes les vertus sont le seul culte qui plaise à l'Éternel.

Sur une septième :

L'Être suprême veut que l'homme soit heureux; il n'est point de bonheur sans la liberté et la vertu.

Voyant comment on se disposait à moraliser le peuple, Primat avait résigné les fonctions sacerdotales (1). Cependant les exécutions continuaient, et l'ivraie tombait avec le bon grain. L'angélique sœur du Roi, madame Élisabeth, teignait de son sang l'instrument du supplice, et Collot d'Herbois le fer de son assassin; un Lillois, Lamoral, fut condamné à mort comme complice de cet assassinat.

Quant aux Jacobins, ils se décernaient à eux-mêmes la gloire d'avoir bien *mérité de la patrie.*

La nation semblait être réduite à une division infinie de ses éléments. Au sein de l'armée seule, semblait s'être réfugié ce qu'il restait d'honorable sur le sol de la France.

Depuis la première invasion de 1792, les Alliés n'avaient cessé de tendre à forcer la barrière que leur présentaient les places fortes du Nord. Les Français, dociles à l'appel de la Convention, leur avaient opposé, comme par enchantement, huit cent mille combattants, dont deux cent quarante-cinq mille au Nord; de cette masse d'hommes, cent cinquante mille étaient répartis en divers camps.

Les ennemis, formant huit colonnes, avaient un effectif de trois

(1) 14 novembre 1793.

cent mille hommes, qui réussirent à se placer entre les deux aîles de l'armée française et à les isoler; il se préparait ainsi une immense bataille qui s'étendait de Philippeville à la mer. Les généraux français sentirent tout le danger de cette position, et Pichegru tenta une attaque impétueuse sur toute la ligne. L'événement ne fut pas heureux, et les alliés, profitant de leur supériorité, renforcèrent Clairfayt dans la Flandre maritime.

Cependant le général autrichien fut battu, le 29 avril, à Mouscron. Hammerstein, qui se tenait dans Menin, avec trois mille émigrés et Hanovriens, craignant d'être forcé, voulut mourir les armes à la main, plutôt que de risquer d'être fusillé. Il se précipita donc à travers l'armée française, et se retira avec le reste des siens vers Bruges. Le 10 mai, Clairfayt, dans une attaque sur Courtrai, rencontra Souham, et, après un combat meurtrier, dut se décider encore à la retraite.

Les Alliés comprirent enfin le vice de la tactique qu'ils avaient suivie jusque-là. Tant de manœuvres inutiles fatiguaient énormément leurs troupes, et leur extrême division donnait aux républicains trop de chances de succès. Un Conseil suprême fut tenu à Tournai, sous la présidence de l'empereur d'Autriche et du prince de Cobourg. On y résolut la destruction de l'armée du Nord, qu'on appelait *les soldats de Robespierre* (1).

Le projet était d'une exécution facile et d'un succès assuré, si les chefs eussent porté, en même temps, leurs efforts sur Bondues, Mouveaux et Roubaix. Heureusement pour la France, ils subirent, à leur insu, l'influence de l'habitude, et préférèrent se porter sur Tourcoing en six colonnes concentriques. Les généraux Bush, Otto, Kinsky et Clairfayt, le duc d'Yorck et le prince Charles furent chargés de les diriger.

Mais le génie de la France veillait : Moreau et Souham firent échouer ces mesures insuffisamment concertées. Arrêté à Werwick, Clairfayt perdit vingt-quatre heures; la première colonne, qui s'était emparée de Mouscron, en fut chassée, et, quand la troisième colonne vint occuper Tourcoing, les fuyards lui apprirent leur échec; par une fausse appréciation du moment, la

(1) Voyez le *Moniteur*, t. XX, p. 582.

quatrième colonne crut devoir se disséminer sur un espace de plus de trois lieues, entre Leers et Tourcoing. Le duc d'Yorck fit la même faute, en attaquant à la fois Pont-à-Tressin, Bouvines et Louvil. Dans ce dernier village, la division Bonnand, partie de Sainghin, culbuta les troupes opposées et défendit vigoureusement Bouvines. Enfin, l'archiduc Charles, en retard de huit heures, battit, il est vrai, la brigade française d'Osten, et l'obligea de se replier sur Lezennes; mais le coup était manqué, et le but auquel visaient les généraux, loin d'être atteint, semblait s'être éloigné, sans qu'il fût possible de prévoir comment les choses allaient se décider. Toutefois, les alliés avaient conservé bon espoir, et leur tentative, quoique à demi avortée, leur semblait le gage d'un triomphe complet pour le lendemain.

Mais les généraux français avaient mieux apprécié les choses, et ils surent y parer avec cette vivacité de conception, qui est le propre du soldat français. Au centre morcelé des Alliés, ils opposent la masse des forces républicaines; Moreau, avec huit mille hommes, se charge de contenir Clairfayt vers Lincelles; tandis que divers détachements, échelonnés devant le prince Charles, auraient amusé ses troupes.

A trois heures du matin, Souham, avec quarante-cinq mille hommes, commence l'exécution de son hardi projet, sa droite à Tourcoing et sa gauche à Wattrelos; l'avant-garde des ennemis se retire sur Leers, tandis que, par des motifs inexplicables, les deux divisions de gauche restent immobiles. Pendant ce temps, Bonnand, avec seize mille hommes, attaque vivement le duc d'Yorck. Pris à l'improviste, les Anglais se défendent vaillamment, mais ils doivent enfin céder; leur déroute fut complète. Le général ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval qui l'entraîna vers Wattrelos. Il en fit lui-même l'aveu. Les débris de son armée se dirigèrent vers Tournai, laissant de tous côtés des morts, des blessés, et plus de soixante pièces de canon.

Par suite de cette bataille, la trame ourdie fut brisée, et les Français prirent l'offensive pour ne plus la quitter. Un mois ne s'était pas écoulé, que la ville d'Ypres, avec six mille hommes, cent pièces de canon et cinquante milliers de poudre étaient tombés en leur pouvoir.

Aussi, la bataille de Tourcoing est-elle inscrite sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

Le lendemain, le parc d'artillerie des Anglais tomba au pouvoir des Français. Douze habitants de Roubaix s'attelèrent à une pièce de canon, délaissée par l'ennemi, et la ramenèrent à Lille; quatre jours après, un drapeau, six pièces de canon furent pris à Leers; dans des escarmouches à Bailleul, à Templeuve et autres lieux de l'arrondissement, un grand nombre de prisonniers furent faits et amenés à Lille. Ce succès avait coûté cher, et Lille dut préparer de nombreux hôpitaux pour recevoir les blessés. La vue de ces braves soldats mutilés, excitait l'indignation des chefs aussi bien que du peuple; on décida qu'à l'avenir, *on ne ferait plus de prisonniers anglais ou hanovriens* (1). Mais le principal avantage qui résulta de la victoire, dont Pichegru sut habilement profiter, ce fut l'influence morale qu'elle exerça sur l'armée, et la confiance sans bornes qu'elle inspira à nos soldats.

Aussi, pendant le mois de juin, ce fut une série de succès dont le représentant Choudieu s'attribua en grande partie la gloire. Ypres capitula (18 juin) et ouvrit ses portes au général Morsan (2).

On vit à ce siége un trait que nous devons nous garder d'omettre. Les batteries de brèche venaient d'être achevées, mais on manquait de chevaux pour y conduire les pièces d'artillerie; un bataillon s'attela aux six pièces de gros calibre qu'il s'agissait de traîner, et les conduisit, en parcourant un intervalle de cent cinquante toises, sous le feu le plus violent, jusqu'à la batterie, qui fut aussitôt armée et fit taire le feu des assiégés.

A Fleurus, Jourdan remporta une nouvelle victoire (26 juin), qui assura la Belgique aux Français. Bientôt Mons, Gand, Tournai, Audenarde, Bruxelles, tombaient en leur pouvoir, ainsi que l'artillerie et un grand nombre de prisonniers. Ostende était évacuée par les Anglais.

(1) D'après le *Moniteur* (mars 1794, tome XX, p. 183), six patriotes de Baisieux, Willems et Chéreng, arrêtèrent et livrèrent aux tribunaux, un nommé Coupeleux, de Pont-à-Tressin, espion qui faisait égorger les avant-postes.

(2) Voyez le *Moniteur,* t. 26, p. 14.

A peine maîtresse de ces provinces, la Convention y étendit *la bienfaisante mesure du maximum*, le jour même qu'elle proclamait une nouvelle rédaction *des droits de l'homme*. L'article 1er de ce code dit : « Les droits de l'homme en société sont l'égalité, la » liberté, la sûreté, la propriété, la garantie sociale et la résistan- » ce à l'oppression ; » et à l'article XVII... « *Le droit de propriété consiste en ce que tout homme est maître de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, de son industrie* ; » le maximum était donc une exception à ce principe fondamental.

La Charte actuelle des Français a adopté l'article IV de la déclaration des droits de l'homme : « *Tous les citoyens sont admissibles aux emplois....* » Mais on disait alors, ce qui est sous-entendu aujourd'hui : *les vertus et les talens sont les motifs de la préférence.*

C'est dans l'article XXIX, que se trouve cette maxime si souvent répétée depuis : « Dans tout gouvernement libre, les hommes » doivent avoir un moyen légal de résister à l'oppression ; lors- » que ce moyen est impuissant, *l'insurrection est le plus saint des* » *devoirs.* »

Dans une proclamation aux troupes des tyrans coalisés renfermées dans les places de la République, la Convention leur disait qu'elles *seraient passées au fil de l'épée, si elles ne se rendaient à discrétion dans vingt-quatre heures.* Le fait est, que Louvain, Malines, Landrecies, Nieuport, Anvers, Liège, Tongres, Valenciennes, Condé, Coblentz, Maestrecht ouvrirent successivement leurs portes, et l'ennemi dut abandonner toute la ligne du Nord. L'exaltation de l'armée était à son comble ; elle fit à la Convention une adresse, expression de son enthousiasme ; l'Assemblée décréta (7 janvier) que la garde nationale et les enfants d'Avesnes, les citoyens d'Avesnes et de Maubeuge, les habitants des districts de ces villes, avaient bien mérité de la patrie. Pareille récompense fut décernée, le lendemain, à l'armée du Nord elle-même.

Dans la vue de remédier à l'absence de numéraire, des particuliers avaient fait un fonds commun pour une sorte de banque, et avaient émis des *billets de confiance.* Afin de soulager la communauté de cette dette, les donataires renoncèrent tous à leurs droits, et plusieurs de ceux qui agissaient ainsi, étaient en proie

au besoin, et même à une profonde misère! Les créanciers de l'État pour fournitures et appointements, donnèrent souvent quittance gratuite de ce qui leur était dû.

Cependant Robespierre approchait du terme fatal. Ce farouche égalitaire fut accusé d'aspirer à la tyrannie (1). Le 27 juillet, il fut arrêté; et, le 28, exécuté avec vingt-deux de ses partisans; leur tête sanglante fut montrée à la foule! Le 29, tous les suspects qui remplissaient les prisons, furent rendus à la liberté; un libraire de Lille, actuellement encore vivant, avait eu les cheveux coupés pour aller le lendemain au supplice. Ces trois journées, 27, 28 et 29 juillet 1794, font époque dans l'histoire de la Révolution, sous le nom de *journées de thermidor;* on appela *thermidoriens* ceux qui réagirent contre les terroristes.

Le pouvoir est un magique talisman devant lequel s'inclinent la plupart des hommes. Quand Marat était puissant, quelques Lillois conçurent pour lui une admiration qui allait jusqu'au fanatisme. Un témoin oculaire nous a raconté que, lorsque l'on promenait par les rues de Lille un buste de Marat, alors l'idole du peuple, un habitant de la rue de la Clef, voyant passer le cortége, se précipita au-devant, s'agenouilla dans la boue, sans voir qu'il souillait ses vêtements; et, dans cette posture, il poussait des exclamations inspirées par le délire.

Quelques jours après, Marat était voué à l'exécration générale et précipité dans les égoûts.

Ainsi en fut-il de Robespierre: puissant, il avait vu tout le monde se courber devant lui; à peine était-il abattu, qu'il s'éleva contre lui un concert de malédictions.

Voici ce que la Municipalité lilloise en écrivait à la Convention:

« Liberté, Égalité.

» Lille, le 12 thermidor.

» L'administration du District de Lille à la Convention nationale.

» Représentants du Peuple,

» Nous avons appris avec la plus vive indignation le nouveau

(1) Nous avons sous les yeux des pièces qu'on lui adressait avec cette suscription : « Monseigneur le Président de l'Assemblée nationale. »

» complot formé par Robespierre et ses complices contre la Ré-
» publique et les dangers imminents qu'a courus la Convention
» nationale; mais la douleur a bientôt fait place à la joie, lors-
» que nous avons vu l'intrépidité avec laquelle vous avez bravé
» tous les périls pour déjouer les conspirateurs et sauver encore
» une fois la patrie. C'était donc sous le masque hypocrite du
» patriotisme que des hommes orgueilleux et perfides, ayant sans
» cesse les mots de justice et de vertu dans la bouche et le crime
» dans le cœur, voulaient faire renaître la tyrannie. Les insensés!
» Pouvaient-ils penser qu'après tant de sacrifices et de courage,
» les Français, devenus républicains, eussent pu se résoudre à
» porter encore le joug avilissant de la servitude, et qu'après
» avoir brisé nos fers, vous eussiez eu la faiblesse de souffrir
» qu'on nous en chargeât de nouveau. Citoyens représentants,
» la confiance dont vous investit le peuple, vous imposait de
» grandes obligations dans une circonstance aussi périlleuse, et
» vous les avez toutes remplies. C'est à votre fermeté que la
» France doit son salut; et plus la liberté a été exposée, plus il
» est glorieux pour vous d'avoir conjuré l'orage formé contre
» sa liberté. Continuez de déjouer et de faire punir les traîtres,
» sous quelque forme qu'ils se présentent; et soyez persuadés que
» les habitants de ce district, invariablement attachés à la re-
» présentation nationale, et ne voulant que l'unité et l'indivisi-
» bilité de la République, seront toujours prêts à sacrifier leurs
» biens, leur vie même, s'il le fallait, pour la défendre, envers et
» contre tous.

» Vive la République! »

Gossuin demanda la mention honorable de cette adresse et son insertion en entier au bulletin. Ce qui fut décrété.

Le district de Lille avait voté des adresses à Robespierre, elle en fit d'autres pour applaudir à sa chute :

» Législateurs, dignes représentants du peuple français,

» Des monstres, plus dangereux que tous ceux que vous avez
» terrassés jusqu'à ce jour, parce qu'ils étaient plus perfidement
» dissimulés, prétendaient remettre sous le joug le peuple fran-
» çais. Les scélérats avaient donc oublié qu'il fallait, pour arriver

» à la dictature ou au triumvirat, passer sur les corps sanglants de » tous les républicains, et, que n'en restât-il qu'un seul, ils » étaient poignardés? Fermes à votre poste, environnés des ombres » de la nuit, et n'entendant que des cris funèbres, vous y atten- » diez la mort avec la sécurité de la vertu. Vous avez rempli votre » devoir avec le courage des hommes libres, avec la fierté mâle » qui convient aux représentants d'un peuple courageux et fier, » vous êtes dignes de lui. Poursuivez votre sublime carrière, plus » vos dangers sont grands, plus votre gloire est solide; vous les » vaincrez tous ces dangers et vous vivrez dans la postérité sous » le titre de fondateurs de la première république du monde, » sous celui de libérateurs de l'Europe entière.

» Oui, toute l'Europe, un jour, sera libre comme la France, » malgré la féroce ambition des despotes, qui veulent en vain pro- » longer son asservissement; ils périront tous, quelque nom » qu'ils prennent, empereur ou stathouder, protecteur ou roi, » dictateur ou triumvir. Le trait révolutionnaire est lancé, ils en » sont atteints; les tyrans périront tous au pied du roc immortel. » Que nous font les individus? La patrie seule nous attache; que » nous importent les divers noms des hommes? Qu'est-ce que » Robespierre, St-Just, Couthon et tant d'autres encore? Qu'é- » taient-ils? Des traîtres en démence, qui nous parlaient quel- » quefois le langage de la vertu pour couvrir la perfidie de leurs » projets; qu'est-ce qu'un Lavalette, un Dufresse, dont l'horri- » ble despotisme empêcha tant de fois nos cris de parvenir jus- » qu'à vous? Parce qu'ils étaient les amis, les complices du dic- » tateur qui les sauva de la mort, tous sont tombés sous le fer de » la loi. Vive la République indivisible! Le crime n'échappe point » à la justice nationale, et, aujourd'hui, protecteurs et protégés, » tout a disparu.

» Les braves républicains, qui composent les sections de Paris, » ont fait leur devoir; leur conduite ne nous étonne point. La » Convention sauvée, elle a sauvé la patrie. Nous venons de cé- » lébrer cette fête, cette victoire mémorable, qui vaut plus que » le gain de dix batailles, puisqu'elle n'a pas coûté la vie à un » seul patriote. Achevez donc votre ouvrage, pères de la patrie; » achevez le bonheur des Français, en purgeant la République de

» tous les ambitieux, de tous les traîtres et de tous les contre-
» révolutionnaires. Notre reconnaissance vous assure l'immorta-
» lité. »

La Municipalité, les sociétés populaires de Lille, de Wazemmes et des autres villages de l'arrondissement, ne restèrent pas en arrière pour témoigner leur joie.

Ce fut Duhem qui informa le Conseil municipal de cet important événement. A la fin de la *septième partie du jour* (vers trois heures après-midi), la Municipalité, qui était sous l'influence de la Société populaire, se rendit à la séance du club. Les membres des deux corps vinrent tous ensemble sur la Grande-Place, autour de l'arbre de la liberté. « Là, dit le procès-verbal de cette journée, les autorités, confondues dans une multitude de citoyens, offraient un spectacle digne de la majesté du peuple français; l'estrade en gradins, qui entoure l'arbre de la liberté, couverte sur ses quatre faces, et sur son sommet, des plus chauds amis de la patrie, présentait une masse d'hommes unis par les mêmes sentiments, qui chantèrent des hymnes à la liberté. Les cris de vive la République! répétés sans cesse, font retentir l'air de toutes parts... Duhem chante l'hymne à l'Éternel! Cette masse imposante, après avoir voué à l'exécration les usurpateurs et les traîtres, proteste de son inviolable attachement à la Convention nationale, et jure d'exterminer toute espèce de tyrans; des fanfares patriotiques terminent cette fête, le peuple se rend au lieu des séances de la Société populaire, et le Conseil-général vient reprendre ses fonctions qu'il a continuées jusqu'à trois heures du matin. »

Le lendemain, le Conseil s'occupa de dresser une liste des personnes suspectes de terrorisme. Mais cette réaction fut inoffensive et ne se manifesta guères que par la joie qu'inspirait la fin du long cauchemar qui avait pesé sur le pays.

Robespierre mort, quelques personnes crurent que tout était remis en place et que le maximum était aboli.

On vit renaître quelques velléités pour les arts: une horloge, d'après le nouveau système horaire décimal, fut placée au-dessus de la Grand'Garde, ainsi qu'une statue en marbre, représentant la liberté; le Christ qui se trouvait encore à la salle du

conclave, fut remplacé par un tableau représentant la pensée du jour (1).

A cette époque, Poultier et Duhem étaient inspecteurs des palais nationaux, et Wicar, membre du Conservatoire du muséum des arts pour les antiquités. Gossuin, Poultier, Saladin, Merlin, membres du comité d'instruction publique.

A Paris, on ouvrait *le Livre de la Bienfaisance nationale pour les cultivateurs et les vieillards infirmes.* L'École polytechnique, le Conservatoire des arts et métiers, l'Institut, l'École normale, le Musée d'artillerie, étaient fondés (2).

Le tribunal révolutionnaire continuait néanmoins à tenir ses redoutables assises. Seulement, il se montrait moins sévère (3).

Les députés de la Convention arrivaient presque mensuellement à Lille. Berlier tenta de contenir les espérances monarchiques trop promptes à se relever (4). A Berlier succéda Roger Ducos, qui fournit, aux citoyens de Lille, deux millions (assignats) pour indemnités du siége; Florent Guyot et Alquier reparurent en décembre avec Roberjot, qui eut, à Rastadt, une fin si tragique.

A mesure qu'elle se sentait plus forte, la Convention se montrait aussi plus calme; à chaque succès des armées, correspondaient autant de tentatives de réorganisation intérieure; effet admirable de la générosité, qui est le fond même du caractère national; plante vivace qui perçait à travers les ruines sanglantes dont on avait jonché le sol.

(1) Le citoyen Watteau avait offert de l'exécuter pour 300 livres; mais on ne lui en offrit que 200, qu'il accepta.

(2) L'organisation de l'Institut lui donnait l'autorisation de recevoir 144 membres et 144 associés dans les départements. Elle divisait le corps en trois:

1° Sciences physiques et mathématiques, dix sections; — 2° Sciences morales et politiques, six sections; — 3° Littérature et beaux-arts, huit sections. — Chaque section comprenait six membres.

(3) Parmi les acquittements de l'époque, nous remarquons un sieur *Beverchère,* de Lille, auquel on alloua 1,150 francs de dommages et intérêts, pour sa détention préventive.

(4) Il institua un tribunal spécial pour juger les individus mis hors la loi par le décret de septembre 1793.

Le dernier jour de cette année vit supprimer la franchise du port de Dunkerque; c'était une anomalie sous le règne de l'Égalité. Aujourd'hui, on commence peut-être à comprendre que ces mesures, fort belles en théorie, ressemblent trop au raisonnement que les membres firent contre l'estomac. Il n'y a qu'une chose à y objecter, et elle est sans replique : beaucoup de gens en souffrent et personne n'y gagne.

SYNCHRONISMES.

13 Février 1794, Drapeau national, trois bandes verticales; — 7 Mai, Existence de l'Être Suprême ; — 18 Mai, Victoire de Tourcoing; — 8 Juin, Fête de l'Être Suprême; — 16 Juin, Première bataille de Fleurus ; — 24 Décembre, Maximum supprimé.

1795.

Le travail de l'année dernière se poursuit et se consolide pendant celle-ci. La guerre, partout favorable aux armes des républicains, recule journellement les frontières de la France. Le théâtre de la guerre s'éloigne du département, depuis si longtemps foulé. La lave incandescente, qui s'était échappée du volcan, faisait tout fuir devant elle.

La Convention voyant son œuvre affermie, résilie enfin ses pouvoirs, et donne à la France une nouvelle constitution, celle du Directoire. La frénésie d'un transport que deux siècles avaient élaborée, se calmait; on eût dit que le malade, plantureusement phlébotomisé, recouvrait peu à peu ses anciennes perceptions.

Pendant cette année, la troisième de la Convention, cette as-

semblée eut à lutter contre une recrudescence des difficultés qui s'étaient levées devant elle; mais elle les surmonta les unes après les autres. La guerre civile, en Vendée, anéantit l'armée de Charette; les émigrés, attirés par les secours de l'Angleterre, arrivèrent au guet-à-pens de Quiberon, où ils périrent, frappés d'un côté par l'artillerie anglaise, de l'autre par celle du général Hoche; il en fut réservé trois cent cinquante victimes qui s'étaient rendues sur la promesse qu'on leur laisserait la vie sauve...... Tallien les envoya à l'échafaud! C'est là que périt le fils de Sombreuil, dont le nom rappelle des souvenirs à la fois si touchants et si cruels. Les sociétés dites du Soleil et de Jésus, voulurent aussi s'élever contre la Convention; elles durent s'éparpiller et se retirer dans l'ombre. Outre ces attaques lointaines, l'Assemblée avait à soutenir journellement, et corps à corps, si l'on peut ainsi parler, des luttes avec la Commune et les sections de Paris, qui, pendant des heures entières, traversaient en armes le lieu des séances, qui massacraient Ferraud, dont elles portaient la tête sanglante à Boissy d'Anglas (1). Elle en avait de plus intimes encore avec ses propres membres qu'elle croyait coupables de trahison. Le lillois Duhem, un des plus chauds montagnards (2), et Châles, notre administrateur, furent séquestrés à Ham. Le républicain Poultier, de Lille, fut rappelé de Lyon, où l'Assemblée l'avait envoyé en mission. D'autres étaient déportés; le club de Clichy se remuait vivement, les Jacobins réclamaient la constitution de 93; en un mot, la Convention semblait devoir disparaître abîmée sous ses propres ruines.

Dans la pauvre ville de Lille, le commerce, réduit à presque rien, réclamait en vain contre la suppression des franchises du port de Dunkerque, qui contribuaient autrefois à sa prospérité. Les hos-

(1) La Convention assista à la pompe funèbre de ce député, le 14 prairial; à Lille, cette cérémonie eut lieu le 20.

(2) Duhem fut condamné à rester trois jours à la prison de l'Abbaye; comme on lui en refusa les portes, on décréta qu'il se tiendrait chez lui. Quelques jours après, Duhem fut accusé d'avoir tenu assemblée au café *Payen*, et quarante conspirateurs auraient juré, sur des glaives et des poignards, de détruire la Convention.

pices dont on avait mêlé tous les titres de fondation, étaient régis au hasard et sans égard à l'institution primitive ; pour avoir quelque mince ressource, on poursuivait les mesures de sévérité contre les émigrés et surtout contre leurs propriétés.

Le besoin et le manque de travail avaient fait pulluler les voleurs, on enlevait jusqu'aux charrettes, jusqu'aux chevaux que les malheureux gardiens n'étaient pas assez forts pour défendre, ou assez prudents pour dérober aux yeux des affamés. La disette était telle, que le blé était distribué dans vingt-deux dépôts, où l'on n'obtenait que très-difficilement, et sur des autorisations municipales, quelques rations insuffisantes pour les besoins de chaque famille (1). Il était sévèrement défendu de vendre ou d'acheter du blé, en quelque quantité minime que ce fût, sans permission spéciale et écrite.

Pour éviter que toute la population mourût de faim, on leva encore, sur quelques particuliers, un emprunt forcé. La Municipalité dut se multiplier pour suffire aux exigences de ce service extraordinaire. Elle envoya quelques-uns de ses membres dans les pays voisins, pour y acheter des subsistances. Par leurs soins généreux et désintéressés, deux bâtiments arrivèrent à Dunkerque, apportant du blé pour l'approvisionnement de notre ville. Il serait difficile de dire avec quelle joie on reçut cette nouvelle ; plusieurs

(1) Le pain était distribué sur la présentation des cartes de deux couleurs, portant le nº de la section, l'indication du dépôt et la quantité de 2 — 5 livres.

Ces 22 dépôts étaient :

1re *Section.* — Au pont Bruyant ; — aux Hybernois, Dupont ; — aux Gantois, Montagne ; — à la Housse, Coquentin.

2e *Section.* — A l'Abbiette, Corman ; — autour du Temple, Francs ; — aux Bons-Fils, Lebure ; — aux Vieux-Hommes, Gourmez.

3e *Section.* — Aux Sœurs-Noires, le Commissaire ; — à l'Hôpital-Jacques, Fiévet ; — chez Dusart, rue des Urbanistes, Herbaut.

4e *Section.* — A St-François de Sales, Leclercq ; — au Salon des Arts, Bruz ; — au Béguinage, Dubrai.

5e *Section.* — Au Bureau de la Section, Santerre ; — aux Dominicains, Fourmestraux ; — aux Incurables, N.... ; — aux Ameublements, Marescaux.

6e *Section.* — Aux Pauvres-Clercs, Henneron ; — à la Cour du Frêne ; — aux Bapaumes, Morel ; — aux Madelonnettes, Dubois.

(Voyez la proclamation du Conseil-Général, dans les feuilles du temps.)

fois, des familles entières avaient dû se mettre au lit le soir, sans avoir un morceau à manger. Le 3 messidor an III, la Commune fournissait, aux hospices, du blé à onze cents francs le quintal, prix coûtant. En cette circonstance, l'infatigable patriotisme des Lillois se montra encore dans tout son jour. Malgré les incroyables sacrifices précédemment faits, voyant les pauvres en proie à une affreuse disette, le Conseil assemble les principaux habitants et leur expose la misère et le péril commun; en un instant, une somme de cinq cent mille francs est réunie; trois jours après, on y joint une pareille somme. Quand le peuple, affamé, se portait en foule sur le marché, au lieu de requérir la force armée, le Conseil se rendit plus d'une fois en corps sur la Place; la vue de l'écharpe municipale suffit toujours pour ramener l'ordre.

Dans une telle situation, qui ne croirait voir toute la ville livrée à un sombre désespoir, et pourtant il n'en était rien; faute de moyens directs d'apaiser la faim, on cherchait à s'en distraire en se jetant dans des extrêmes opposés; c'était tous les jours des bals et des fêtes. En classant les ordonnances de la mairie de cette époque, nous trouvons que les plus nombreuses, après celles qui sont relatives aux subsistances, concernent les bals et les spectacles. La Municipalité dut plusieurs fois mettre obstacle à cette ardeur dansante qui s'était emparée des Lillois affamés. Elle refusa plusieurs fois d'autoriser des bals soit chez des particuliers, soit dans les lieux publics. Il y en avait chaque jour, et la Municipalité, pour son propre compte, en donnait de temps en temps. Au sortir d'une de ces réunions, un malheureux fut assassiné, ce qui donna lieu à les remettre aux décadis seulement, et jusqu'à neuf heures du soir. Il est à remarquer que la Municipalité tint toujours à ce que les patrouilles nocturnes ne fussent faites que par la garde nationale. Elle demanda même que le régiment de chasseurs, alors en garnison à Lille, ne fût pas appelé à ce service, et fût consigné jusqu'à son départ.

Cette insouciance violente et forcée eut le bon effet de soutenir l'esprit public. La France, affaiblie, eût dû être écrasée sous les efforts de ses ennemis; il n'en fut pas ainsi. Les armées firent des prodiges, et la nature elle-même, qui, en leur offrant des obstacles divers, semblait se plaire à rehausser la gloire de

leur succès, leur prêtait parfois des facilités inattendues. Parmi les choses mémorables de cette année, il faut placer la prise d'une flotte par la cavalerie qui, manœuvrant sur la surface du Texel durcie par la gelée, s'élança à l'abordage. L'armée du Nord reçut plusieurs fois le décret d'honneur, et la mention qu'elle continuait de bien mériter de la patrie. Dans l'exaltation que ces nouvelles faisaient naître, un enthousiaste lillois datait alors *l'an IIIe de la République, impérissable et victorieuse.*

Parmi les représentants que la Convention envoya, cette année, à Lille, on compte Peres, Richard, Delemare, Stadens et Merlin.

Les réserves d'artillerie étaient désormais sans utilité pour la défense de la frontière; on les expédia au loin aux armées. On dirigea vers Strasbourg et Maestricht les pièces d'artillerie de nos arsenaux, les poudres vers Perpignan. Ces munitions, cheminant par la voie de terre, arrivèrent à leur destination, après la conclusion de la paix.

Dans le *tohu-bohu* résultant du mélange incohérent de tous les agents que nous avons rapidement indiqués, la tendance à l'ordre continuait à agir. Après la chute de Robespierre, les terroristes avaient été désarmés. On avait donné ordre de démolir toutes les *montagnes*; celle de St-Maurice fut mise en pièces, et les matériaux en furent vendus à l'encan.

Comme l'enquête faite contre les terroristes dans les diverses sections, avait donné occasion de dresser des états nominatifs, il en était résulté de véritables listes de proscription; c'était un germe de trouble et de discorde, on tenta de les faire disparaître. D'ailleurs, le tribunal révolutionnaire lui-même fut supprimé (31 mai), et Lebon mis en jugement à peu près à cette époque.

La Convention avait cassé plusieurs arrêts empreints de terrorisme; elle accorda des secours aux religieuses. Mais outre cela, elle avait pris, pour l'enseignement, des mesures de la plus haute importance, et auxquelles on ne peut qu'applaudir. D'abord, elle organisa deux établissements pour les sourds-muets. Le maire de Lille, en prévenant ses administrés de l'ouverture de ces deux écoles, leur donnait avis que deux cents livres seraient payées à chaque sourd-muet entrant à l'établissement. Depuis

lors, ces fondations se sont multipliées, et l'on a su en apprécier l'immense utilité sans la prime de deux cents livres données à ceux qu'on voulait d'abord engager à y envoyer leurs enfants.

Au milieu de toutes ses préoccupations, l'Assemblée fonda une école pour les langues asiatiques : l'Arabe, le Turc, le Persan, le Tartare et le Malais ! Elle organisa, dans toute la France, des écoles centrales, qui sont devenues nos colléges royaux et communaux ; elle établit le système des mesures métriques, idée utile et glorieuse à la fois, dont la France a doté le monde, et à laquelle le monde entier finira par rendre hommage (1).

Cependant la Vendée était un moment pacifiée ; des traités de paix étaient conclus entre la République française et l'Espagne (22 janvier) ; la Toscane (9 février) ; la Prusse (5 avril) et la Hollande (5 mai). Un esprit de conciliation se faisait jour à l'Assemblée, qui accordait trois mille francs à mademoiselle de Sombreuil, l'héroïne de la piété filiale ; le District refusait de réviser la liste de radiation des émigrés.

Le libre exercice des cultes fut proclamé, et les églises de la ville rendues aux fidèles (2). Toutefois, cela ne se fit pas sans

(1) Dans ces jours difficiles, l'administration municipale favorisa les arts : en 1790, elle ouvrit une exposition de peinture, de sculpture et d'architecture, où les artistes lillois paraissaient seuls. Nous voudrions voir se rétablir cet usage si propre, même lorsqu'il constaterait notre infériorité, à exciter le zèle et à faire naître l'émulation. Une école de dessin pour les citoyennes, fut ouverte en 1794. Il serait à désirer, en effet, que les femmes, qui ont si peu de carrières ouvertes devant elles, prissent le parti de s'emparer de certaines branches des arts, à leur convenance. La calligraphie, le dessin, la peinture, la danse, devraient leur être exclusivement dévolus dans les écoles de filles.

En l'an III, Watteau peignait le siége de Lille, actuellement au Musée. Il fit ouvrir une sousription pour la gravure qui devait le reproduire (*). On exécutait alors beaucoup de portraits à l'aide du *physionotrace*, et qu'on gravait ensuite à la manière noire. C'était en quelque façon le *Daguerréotype* du jour ; il est resté un grand nombre de médaillons de cette époque, faits par ce procédé.

(2) La proclamation publiée alors mérite d'être conservée :

(*) Cette gravure, tirée à 1,200 exemplaires, coûta d'abord 30 francs ; en l'an VI, les marchands l'offraient pour 12 francs.

opposition, et le tumulte qui en résulta contraignit l'autorité à laisser fermés encore, pour quelque temps, ces édifices.

La garde nationale fut réorganisée, ainsi que la Municipalité; le président Delamarre plaça, à la tête de ce Conseil, le brave André (1).

Des secours venaient en aide aux efforts et au travail. Avesnes et son District reçurent une indemnité de trois millions; quelques jours après, Lille eut, à son tour, une indemnité de 1,400,000 fr. On l'autorisa même à emprunter dix millions pour subvenir enfin à régler sa dette.

Après d'incroyables convulsions et des efforts qui semblent surhumains, la Convention abdiqua. Elle avait, en trois années,

« La Municipalité de Lille à ses citoyens,

» Citoyens, la liberté des cultes n'est plus un vain mot; la loi de prai-» rial a pour objet d'assurer l'exercice du plus beau droit de l'homme, » celui de rendre à l'Être suprême le tribut d'hommages qui lui est dû, » et de le lui rendre dans la forme analogue à ses opinions religieuses.

» Vous n'abuserez pas de l'exercice de ce droit sacré, vertueux répu-» blicains; et ce qui doit opérer la réunion des esprits ne deviendra pas » parmi nous un nouveau germe de division.

» La tolérance, cette vertu de l'homme probe, nous garantira de cet » esprit d'inquiétude, d'agitation et de trouble, qui opère l'inévitable choc » des opinions religieuses et dégénère en frénésie sanguinaire.

» Que cette douce pensée de l'immortalité de l'ame nous console des » peines de la vie. Que l'union et la concorde habitent avec nous, et » rappelons-nous sans cesse que le but du décret bienfaisant du 11 prai-» rial, est d'assurer, de faciliter de plus en plus le libre exercice des cul-» tes.

» Désirant faire jouir promptement nos concitoyens du bienfait de la » loi, nous les prévenons que le Directoire du District vient, par son » arrêté du 15 de ce mois, de mettre à leur disposition les six édifices » dits ci-devant la Magdeleine, Ste-Catherine, les Jésuites, St-Sauveur, » les Carmes de la rue Nationale et St-Maurice, pour être employés à » l'exercice de leur culte, moyennant par eux de se conformer au pres-» crit de la loi.

» Fait en la séance du 17 messidor, 3e année républicaine.

» Signé, André, maire, et Rohart, secrétaire-greffier.

» Lu, publié et affiché, etc., le 19 messidor. »

(1) On compte, parmi les officiers municipaux élus alors, N. Bigo, Derode, Cuvelier-Brame, Rouzé-Derode, Fevez-Ghesquière, etc.

promulgué huit mille trois cent soixante-dix lois, ce qui donne une moyenne de HUIT lois *par journée*. Avant de se retirer, elle avait préparé une nouvelle constitution qu'elle soumit d'abord à l'approbation des armées. La division de Sambre-et-Meuse fut la première à l'accueillir unanimement, et il en fut de même pour les autres corps. La dernière séance de la Convention se tint le 26 octobre 1795.

De même que la Révolution, l'Assemblée conventionnelle a été diversement appréciée. Nous dirons, de l'une, ce que nous avons dit de l'autre; les actes en sont divers et de nature contraire, une même appréciation ne peut leur être appliquée. Chargée d'en finir avec la royauté, l'aristocratie, le clergé, en un mot avec tout le passé, elle alla même plus loin: elle compromit le présent et escompta l'avenir; mais si, pendant ces mémorables années, tout ne fut pas louable, tout du moins fut grand! Quelle leçon pour l'humanité! L'assassinat juridique de Louis XVI, celui de son infortunée compagne, de sa noble sœur, de leurs amis, des prêtres, des nobles, des citoyens qui paraissaient leur conserver quelque attachement, les crimes affreux dont chaque lieu de la France a été le témoin, la guerre civile et les ébranlements continuels qui résultèrent (1), les malheurs incalculables qui ont assailli

(1) Dans la séance du 28 mars 1796, le conventionnel Mailhe traçant l'historique des secousses en sens divers, qui, depuis quelques années, avaient ébranlé la France, disait:

»1790, 14 juillet, la liberté devait sonner en France la dernière heure des rois; mais elle ne fit que s'asseoir sur le trône à côté du Tyran; — 4 août, elle commence à marcher sur les décombres de la superstition et de la féodalité; — 6 octobre, elle place le chef de ses ennemis sous les regards immédiats d'une grande population.

»1791, 21 juin, elle souriait à la fuite du monarque, et criait aux Français qu'à elle seule est le droit de les gouverner; — 16 juillet, elle fit un pas rétrograde; — 14 septembre, elle fut constitutionnellement unie à la monarchie.

»1792, 20 juin, elle préluda à la dissolution de cette incompatible société (le *Moniteur* dit incomparable).

»1792, 10 août, elle foudroie le trône et enchaîna le Tyran; — 2 septem-

la France, voilà un fond bien noir pour le tableau. Ce qui s'y dessine fortement, c'est une énergie sans exemple, une activité à peine concevable, un bonheur inouï dans l'évènement de ses efforts.... Ce qui y rayonne, c'est une action intelligente et élevée qui a consacré de salutaires principes qui seront long-temps dans l'avenir l'orgueil de la patrie.

SYNCHRONISMES.

20 Janvier 1795, Prise de la Flotte Hollandaise par les Hussards; — 7 Avril, Poids et Mesures uniformes décimales métriques; — 31 Mai, Tribunal révolutionnaire supprimé; — 23 septembre, Constitution de l'an III; — 1er Novembre, Directoire formé; — 4 Novembre, le Directoire s'établit au Luxembourg.

---

bre, des brigands voulurent l'étouffer sous des monçeaux de cadavres; — 22 septembre, elle proclama la République.

» 1793, 21 janvier, elle apprit aux peuples et aux rois que la justice nationale sait atteindre jusqu'au haut du trône le parjure et la trahison; — 10 mars, elle faillit succomber sous les nouvelles tentatives d'une anarchique et royale conspiration; — 31 mai, attaquée jusque dans son sanctuaire, enchaînée et immolée dans la personne de ses représentants, elle ne tarda pas à disparaître devant le gouvernement révolutionnaire, ou ne fut plus qu'un imposant fantôme adossé au sceptre du brigandage et de l'assassinat.

» 1794, 9 thermidor, elle se releva de ses longues humiliations par le supplice de ses hypocrites bourreaux, ce jour devant être pour elle ce que le 10 août avait été pour la royauté; — 12 germinal, elle triompha des plus horribles attentats de l'anarchie que traînait après elle la hideuse royauté; — 13 vendémiaire, elle fit éclater tous les prodiges de courage dans le combat le plus inégal et le plus dangereux peut-être que le royalisme lui eût encore livré dans le cours de la Révolution. » (Voyez le *Moniteur universel*, t. XXVIII, p. 88.)

1795-1796.

La Constitution nouvelle avait établi deux Conseils, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents. Le Directoire exécutif était la tête quintuple du corps démocratique.

Cette forme de gouvernement subsista quatre ans environ. Elle eut à se défendre contre de redoutables adversaires : à l'intérieur contre les Jacobins, qui voyaient leur pouvoir s'effacer, et les Royalistes, qui espéraient ressaisir le leur. Les Vendéens se relevèrent ; Babœuf, Brottier organisèrent des conspirations. Des insurgés réunis au camp de Grenelle, réclamèrent la Constitution de 93. Louis XVIII s'adressant aux Français, leur faisait connaître la forme du gouvernement qu'il se proposait de donner au pays. L'Assemblée elle-même se divisa : Carnot et Barthélemy luttèrent contre Merlin et François de Neufchâteau ; mais enfin, le principe de l'unité dominant peu à peu, une nouvelle constitution, dite de l'an VIII, créa le Consulat.

L'époque que nous allons parcourir est celle où les armées françaises obtinrent des succès sans exemple, sous les ordres du général Bonaparte. En Italie, en Égypte, cet homme se plaça alors au rang, peut-être à la tête des plus grands capitaines du monde.

Vaincus tour-à-tour, les souverains de l'Europe s'empressèrent d'accepter la paix quand elle leur était offerte, et quand elle ne l'était pas, de la proposer ou même de l'acheter. Le Piémont, l'Italie, Bade, Wurtemberg, Naples, l'Autriche firent successivement avec la République française des traités..., traités menteurs que la crainte faisait souscrire et que l'intérêt leur faisait violer quand ils en croyaient l'occasion favorable. Les plus célèbres sont ceux de Léoben et de Campo-Formio, et le traité de Rastadt, où les plénipotentiaires Bonnier et Roberjeot furent massacrés. Il faut citer aussi le congrès de Lille entre l'Angleterre et la France, mais qui fut rompu sans résultat.

Si l'on en excepte quelques avantages obtenus par l'archiduc Charles, on peut dire que la victoire demeura partout aux Français. Elle ne parut les abandonner en Italie que lorsque Bonaparte, écarté par la jalousie du Directoire, eût été envoyé en Égypte. Les ennemis qui avaient éprouvé sa valeur se hâtèrent de reprendre l'offensive, et battirent souvent les généraux français jusqu'à ce qu'enfin il eût repris la tête des affaires et les eût rétablies dans le premier état. La France avait alors 437,000 combattants.

L'expédition tentée sur l'Irlande n'eut pas une issue favorable, et l'Angleterre en fut quitte pour la peur. Par contre, comme la République avait fait des traités de ligue offensive avec la Hollande, l'Espagne, la Sardaigne, les Anglais détruisirent, dans plusieurs combats, les forces navales de ces états et s'emparèrent du cap de Bonne-Espérance, où ils ont établi un poste important, un relai sur la route des Indes. Ils s'emparèrent aussi de l'île de Malte, qui servait à leurs desseins, et abandonnèrent la Corse dont ils s'étaient momentanément emparés, mais dont ils n'avaient plus que faire.

L'entraînement de l'exemple, l'influence de la propagande, la politique bien entendue de la France, contribuèrent à l'établissement de républiques de second ordre qui l'entouraient comme un rempart naturel pour la défendre contre toute agression étrangère.

L'affermissement de la puissance gouvernementale faisant sentir l'inconvénient du mouvement démocratique, on chercha à le dompter. Les sociétés ou cercles politiques furent peu à peu supprimés. Nous joignons à ce chapitre l'histoire du Club lillois, épisode intéressant de l'histoire générale de la cité.

Le Directoire commença sa gestion par décréter que les armées du Nord *ne cessaient de bien mériter de la patrie*. Trois fois de suite, pareille mention fut promulguée dans le mois de novembre 1795. Nous l'avons déjà dit, et cela ne cessait pas d'être vrai, c'était souvent la seule paie qu'on pût donner au soldat; c'était assez pour soutenir son ardeur.

Tous les malheurs des années précédentes, les guerres, les troubles, les tentatives des ennemis extérieurs et intérieurs, n'avaient pas permis de travailler à assurer l'avenir. De sorte qu'à une misère déjà très-grande, succéda une misère excessive dont l'absence de numéraire augmentait encore les embarras à Lille. La journée de travail était de 12 livres 10 sous. On la porta à 40 francs. Le pain coûtait 20 sous, 30 sous, pour les pauvres, 40 sous, 4 francs, 10 francs la livre, pour les autres, en proportion de leur fortune. On payait 2 sous en numéraire, le reste en assignats. La dépréciation de ce papier fut telle, en pluviôse, que, le 26, on le vendait à deux cent soixante-quinze capitaux pour un en espèces; le lendemain, le cours était de deux cent quatre-vingt-six; le 1er ventôse de deux cent quatre-vingt-douze, et le lendemain de

trois cent vingt-six; on donna même 8,137 livres assignats pour 24 livres en numéraire. Ce qui fait trois cent vingt-huit capitaux pour un. Plus de la moitié de la population n'avait pas le strict nécessaire. Il serait difficile d'imaginer des circonstances plus pénibles que celles où l'on se trouvait alors; le 21 brumaire an V, il n'y avait plus en ville de vivres que pour cinq jours, et l'on n'avait aucune réserve en nature, ni aucun fonds pour s'en procurer. L'administration s'adressa inutilement au Directoire exécutif, qui était hors d'état de le secourir. Chacun attendait avec terreur le jour où il n'y aurait plus eu de pain. Dans une position si critique, les officiers municipaux nouvellement nommés par les assemblées primaires refusent tous cette dangereuse fonction; de sorte que l'ancienne municipalité demeure chargée de tout le poids des événements. Elle fait alors un dernier effort, obtient de nouvelles souscriptions en numéraire. Ceux qui possédaient quelque argenterie en font l'abandon. Ces généreux sacrifices sauvent encore une fois la population d'une mort inévitable. Au commencement, la Municipalité chargea quelques-uns d'aller en Belgique acquérir du blé, de plus en plus rare à Lille. Ils partirent pour cette importante mission. Après leur retour, une émeute formidable s'éleva. Voici à quelle occasion.

Dans l'intention de continuer plus long-temps la distribution gratuite aux plus indigents, la Mairie avait publié, le 2 pluviôse, un arrêté par lequel elle augmentait d'un sol en numéraire le pain de 40 sous et de 2 sous celui de 4 francs. Cette ordonnance ayant été affichée, la population tout entière se souleva. A trois heures, un rassemblement qu'on évalue de 15 à 20,000 personnes, se porte vers la Maison-Commune et l'envahit, en occupant la place et les rues circonvoisines. On force les portes, on brise les vitres de l'Hôtel-de-Ville et l'on s'empare des officiers municipaux les premiers arrivés; on leur fait éprouver les plus mauvais traitements; des injures, des coups leur sont donnés, et c'est à grand'peine qu'ils conservent la vie sauve.

Pendant ce temps-là, l'intrépide André s'était transporté chez le commandant de la place, pour requérir la force armée. En attendant qu'elle fût prête, il se dirigea vers la Maison-de-Ville assiégée. Il y est à peine arrivé, que la foule, qui s'était ouverte

pour lui laisser passage, l'arrête et s'ameute autour de lui sans le laisser parvenir au lieu des séances ; c'est en vain qu'il veut donner des explications, la fureur ne fait que s'accroître, et ses jours étaient en péril, s'il n'eût été secouru promptement par quelques hommes qui l'arrachèrent des mains de ces forcenés. Le peuple alors s'écria tout d'une voix qu'il voulait le rapport de l'ordonnance dans une demi-heure ou le massacre et le pillage. Un de ceux qui avaient été au secours du Maire, crut pouvoir s'interposer encore, et quoique sans mission, il demanda et obtint une heure de délai. Le général commandant la division, son état-major et les chefs de la garde nationale s'étaient rendus à la Maison-Commune, car la multitude s'accroissait sans cesse, et quelques centaines de soldats dont ils pouvaient disposer n'auraient pu lui imposer, ils préférèrent s'y présenter comme conciliateurs. D'ailleurs, dès le commencement de l'émeute, un poste qui avait été requis, refusa de marcher et répondit à la lettre du Maire que « les municipaux étaient fort heureux si, le soir, ils avaient encore » la tête sur les épaules. » Le porteur du message, en venant rendre compte de la réponse, avait été frappé, foulé aux pieds, et n'était revenu près du Maire qu'à travers mille dangers. L'attroupement qui se pressait sur la Place et dans les rues, croyant que le Maire était toujours absent de la Mairie, résolut de se porter vers son domicile, où l'on pensait que la frayeur le tenait renfermé ; sa maison fut forcée, et comme les meneurs de cette expédition ne croyaient qu'à demi aux allégations qu'on leur faisait, ils déclarèrent que si dans une heure le Maire ne paraissait pas, ils savaient ce qu'ils avaient à faire.

Comme le rassemblement principal était loin de se dissiper et que les révoltés étaient maîtres de l'Hôtel-de-Ville, dont ils occupaient la cour et les salles intérieures, un chef militaire voulut tenter de protéger du moins la personne des municipaux. Il parvint à décider cent soldats, qui se frayèrent avec peine un passage à travers la masse compacte d'hommes et de femmes qui obstruaient les rues. Dès qu'on aperçut le détachement, on ferma la porte de Rihour, et l'on se disposa à en interdire l'approche. La Municipalité voyant qu'elle n'avait aucun secours à attendre, et sachant que la foule qui avait consenti à un armistice, se dis-

posait aux derniers excès après l'heure écoulée, céda à la violence et suspendit son arrêté, en laissant le pain au même prix que le mois dernier. Le substitut du procureur-syndic, revêtu de son écharpe, se présenta sur le perron pour faire lecture de cette ordonnance; mais les assistants ne s'en contentèrent pas, ils voulurent qu'on l'imprimât et qu'on l'affichât dans toute la ville. Il fallut céder à cette seconde exigence, ce qui fut exécuté vers le soir. L'assemblée alors se retira, sans se porter à des voies de fait.

L'officier commandant le poste, qui avait refusé de marcher, fut cité au conseil de discipline et condamné à la salle de police. A cette nouvelle, le peuple s'émeut de nouveau, des groupes se forment pour l'enlever de prison, se rassemblent devant la maison d'arrêt et commencent à enfoncer les portes. Les officiers de la garde nationale accourus sur les lieux, s'efforcèrent en vain de faire comprendre que de telles prétentions étaient la violation de la loi; on voulut passer outre. C'était inutilement qu'on disait aux mutins que justice serait faite à l'égard de l'officier; ils s'irritaient surtout à la vue des compagnies envoyées contre eux et battaient les portes avec des poutres, en manière de bélier. Les orateurs sont repoussés, on les accuse de *chouannerie*, de *royalisme*, aussi bien que les autorités. Toutefois, sur de nouvelles instances, les révoltés consentent à attendre une demi-heure, disant qu'après ce délai, ils mettraient eux-mêmes en liberté le détenu. Il fallut encore céder; l'officier parut, le peuple l'accueillit de ses bravos (1)!

Le Directoire destitua le Conseil et le remplaça par cinq membres (2). André leur remit sans regret un pouvoir doublement inapprécié. Sa conduite, en effet, avait été qualifiée de *faiblesse*

(1) Les personnes qui, pendant ces deux jours, restèrent courageusement à un poste devenu si périlleux, sont : MM. André, maire; Frassinetty, Coigny, Derode, Hue de Wallers, Duriez, Alavoine, Lorthioy, Delehaie, Fleur, officiers municipaux; Fievet, Monard, Deledicque, Bonnier, Cuvelier-Brame, De Renty, Lachapelle, Meresse-Coulon, Deberckem, Fevet-Ghesquière, notables.

Lesage-Senault avait dénoncé la Municipalité comme aristocrate.

(2) MM. Capron, Dhennin, Drapiez, Meurisse et Jacquez.

indigne, de manque de courage et d'énergie! Qu'aurait donc fait le Maire dans cette lutte? L'enquête prouva que le général Vialle avait cent soixante-deux hommes de cavalerie et neuf cent quarante-un hommes d'infanterie; et l'émeute comptait vingt mille individus, parmi lesquels les hommes étaient pour la plupart munis de leurs armes.

De même que pendant les années antérieures à 89, nous avons signalé une tendance générale à l'innovation, de même nous devons, dès à présent, indiquer un mouvement qui reporte la généralité vers une partie du passé. Ainsi, déjà en 96, les rues avaient repris leurs anciennes appellations. On disait dans les publications des annonces: rue St-Sébastien, rue St-Sauveur, rue St-Maurice, etc. Le *Pont-à-Grenouilles*, que nous avons vu si plaisamment travesti en *Pont de la Nation*, était redevenu le Pont-à-Raines ou à-Rennes....... Les biens nationaux étaient déjà désignés d'une manière défavorable, et l'épithète *biens patrimoniaux* mise en grosses lettres sur les affiches, indiquait assez la réprobation qui pesait sur ceux qui n'avaient pas ce caractère. Les routes, qui étaient depuis plusieurs années sans réparations, étaient défoncées et impraticables en beaucoup d'endroits. On commença à les réparer. Le service des postes fut réorganisé; le corps des pompiers reforma ses cadres.

Les marchands de meubles ou d'objets relatifs au culte, en faisaient ouvertement le commerce. On réclamait hautement l'exercice libre du culte catholique. On exprimait, sans détour, le blâme pour les faits accomplis. C'est alors que parut l'*Histoire philosophique de la Révolution française*, par Fantin Desodoards.

Comme le District avait réuni les livres provenant des diverses bibliothèques confisquées au profit de la nation, il songea à fonder une bibliothèque publique, et c'est là l'origine de celle que possède actuellement la ville de Lille. On avait jeté sans soin et sous une espèce de hangar ou dans des appartements délabrés, tous les livres ainsi rassemblés. Ils y restaient exposés à l'humidité et même à la pluie. Quand il fallut mettre de l'ordre dans cette multitude d'ouvrages confondus, on nomma des commissaires, qui, après un examen de quelques heures, déclarèrent qu'il y avait vingt à vingt-cinq mille volumes de vieux

livres sans valeur, *et qu'il fallait mettre au rebut avant de faire le catalogue!!!* Cette exécution faite, la ville conserva le fonds de ce que l'on voit aujourd'hui sur les rayons de la bibliothèque communale. L'abbé Grégoire, le conventionnel, prétendait que ces livres et manuscrits fussent envoyés à Paris. « Ces richesses, disait-il, n'appartiennent pas plus aux Lillois que leurs » murailles. Elles sont à la Nation. Ce qui est national n'est à » personne, il est à tous. » Heureusement que l'Assemblée ne partagea pas cette opinion, et au mois de nivôse an VI, la bibliothèque de Lille fut provisoirement ouverte tous les jours de neuf à douze heures, et de trois à six, à l'*Académie des Arts, rue de la République, près le quai de la Basse-Deûle.*

Notons que la loi du 27 pluviôse an II, avait décidé qu'aucun grade ne serait donné dans l'armée à ceux qui ne sauraient pas lire.

On sait que le lillois Ropra refusa courageusement de donner son concours à la destruction des belles archives de la Chambre des Comptes, que Garat voulait brutalement faire disparaître. M. le Dr Le Glay et, après lui, la *Revue du Nord*, ont fait connaître avec détail ce trait honorable que la Municipalité a récompensé en donnant le nom de Ropra à la rue qui longe le palais des archives.

Quelques-uns des prêtres que l'effervescence des premiers jours de la Révolution avait entraînés, avaient pu faire, depuis lors, de sérieuses réflexions. Plusieurs d'entre eux allaient aux pieds des évêques abjurer leur serment constitutionnel et demander pénitence. Romain-Joseph Desfossez, de Lille, et Auguste-Arnold Triboulet, ancien moine de Loos, firent aussi une rétractation publique. Elle leur valut un mandat d'exil. Cependant la Municipalité interpréta toujours la loi en faveur des proscrits, restreignant le plus possible le nombre des déportations.

Quelques amis de la Révolution, effrayés des tendances religieuses et monarchiques qu'ils apercevaient jusque dans le conseil des Cinq-Cents, firent de nouveaux efforts, et produisirent une réaction dans le sens de la Terreur. La presse fut liée, les prêtres poursuivis, les émigrés signalés à la haine comme des agents de troubles prochains.

En effet, leurs dépouilles dont on craignait qu'ils ne vinssent réclamer les restes, leurs dépouilles n'avaient pas suffi, et il fallait tirer le parti le plus avantageux possible de tout ce qu'il en restait. La somme que l'on avait lancée en assignats, s'élevait à cinq milliards, et ils étaient désormais sans valeur; il fallut chercher à les rajeunir. On créa deux milliards quatre cent millions de *mandats territoriaux*, nouveau papier-monnaie qui devait remplacer le premier et servir à l'acquit des achats de domaines nationaux. Les assignats avaient d'abord été reçus en paiement de ce nouveau papier, on déclara qu'on ne les accepterait plus dans les bureaux qu'au taux du cours. Aussitôt cette mesure connue, ce fut à qui se porterait acquéreur des biens nationaux. A Lille, les commis ne pouvaient suffire à la multiplicité de leur besogne. Dans le seul mois de juin, plus de cinq mille soumissionnaires se firent inscrire. On ne termina pourtant que deux cents contrats. Les adjudications se passaient au double et au triple de la mise à prix. Pour profiter de cette disposition, le District promulgua des peines contre ceux qui refuseraient de recevoir les mandats, et restitua un quart des emprunts faits pour les subsistances.

Mais ce nouveau papier-monnaie avait à peine paru, que les étrangers et les Anglais, en particulier, en fabriquèrent de faux qu'ils jetèrent en profusion comme ils avaient fait pour les assignats. Cet embarras, qu'il était facile de prévoir, ne laissa pas long-temps efficace la nouvelle mesure prise par le Directoire.

Le 15 novembre 1795, une tempête fit échouer, sur les côtes de Calais, trois navires Danois qui portaient des troupes à la solde de l'Angleterre. Deux d'entre eux périrent corps et biens, le troisième fut sauvé.

Sur ces bâtiments se trouvaient des individus de diverses nations, qui s'efforcèrent de gagner le rivage. L'humanité des habitants recueillit ces infortunés, où l'on comptait des Allemands, des Hongrois, des Hanovriens, ainsi que cinquante-trois Français qui cherchaient à s'éloigner de la France. Les administrateurs les mirent tous dans les prisons de Calais.

Quelques mois après, une décision fut rendue. Vu que leur destination était pour les Grandes-Indes, qu'ils n'avaient pas été

pris mais qu'ils étaient *naufragés*, qu'ils ne faisaient point partie de rassemblements hostiles, qu'ils voyageaient sous pavillon neutre et qu'ils s'étaient engagés à ne pas servir contre la France, on les libéra. Les Français furent renvoyés devant les tribunaux et à leur domicile respectif. En attendant, on les tint, six mois, dans les casemates de la citadelle de Lille. On comptait parmi eux MM. de Choiseul, Montmorenci, Vibray, etc. Merlin, alors ministre de la justice, envoya à Douai ceux qui étaient du département du Nord. Les autres furent mis à la caserne des Malades, puis aux Bons-Fils, rue de Tournai. Il paraît qu'ils tentèrent de corrompre leurs gardiens, ce qui fit augmenter la rigueur dont on usait envers eux. On les mit par la suite à un secret très-rigoureux.

Après bien des délais, on décida que M. de Choiseul serait rembarqué et conduit en pays neutre. L'administration municipale demanda à Paris l'autorisation de le diriger vers Dunkerque. Il paraît qu'il en fut décidé autrement, car nous le verrons bientôt écrire au premier consul et dater sa lettre de la frontière.

Le nouveau régime avait consacré en principe que le peuple a besoin de fêtes, et le Directoire en avait décrété sept qu'on nommait nationales. C'était :

La fête de la République,	1er vendémiaire ;
La fête de la Jeunesse,	10 germinal ;
La fête des Époux,	10 floréal,
La fête de la Reconnaissance,	10 prairial ;
La fête de l'Agriculture,	10 messidor ;
La fête de la Liberté,	10 thermidor ;
La fête des Vieillards,	10 fructidor.

Comme la pénurie des fonds ne permettait pas d'y déployer beaucoup de luxe ni d'y donner beaucoup d'éclat, on suppléait par un appareil économique toujours sous la main et qui n'exigeait aucun frais d'entretien. C'était un long cortége où figuraient, en diverses fractions, tous les fonctionnaires publics de l'ordre judiciaire, administratif, militaire, etc. ; ceux qui recevaient quelque secours des caisses publiques : enfants, vieillards des hospices ; à cela ajoutez les musiques des régiments de la garnison, des pelotons d'infanterie et de cavalerie, des drapeaux,

des pièces de canon, des tambours, trompettes et autres moyens de faire du bruit à peu de frais.

La fête consistait en discours, chants patriotiques, conseils sur la morale du citoyen, banquets fraternels, distributions de récompenses, etc. Il y avait en outre, à chaque fête, une partie spéciale et qui était le *propre* du jour. Ainsi, à la fête de la Jeunesse, on distribuait les prix des écoles (1). On inscrivait sur le livre des citoyens, ceux qui avaient atteint l'âge requis. Le jour de la fête de la République, de la souveraineté du peuple, on élevait sur l'Esplanade, une estrade sur laquelle étaient un trône et tous les attributs de la royauté, et les canonniers devaient le détruire à coups de canon, etc., etc. A la fête qui eut lieu en ventôse an VI, on lisait sur des bannières : « La souveraineté » réside dans l'universalité des citoyens, » ou « l'universalité des » citoyens est le souverain. » Dans le programme nous voyons : « .... Les vieillards s'avanceront au milieu de l'enceinte, et, réu- » nissant leurs baguettes, ils en formeront un faisceau, qu'ils » lieront avec des rubans tricolores. Un des vieillards montera » sur l'autel de la patrie, et dira : la souveraineté du peuple est » inaliénable. Comme il ne peut exercer par lui-même tous les » droits qu'elle lui donne, il délégue une partie de sa puissance » à des représentants, à des magistrats choisis par lui-même ou » par des électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de » l'importance de ce choix que le peuple s'assemble aujourd'hui... » Les jeunes gens porteront le livre de la Constitution et le fais- » ceau, etc... »

Plus calmes, les Lillois pouvaient maintenant jeter un coup-d'œil sur les dernières années écoulées, et voir quelle influence elles avaient eue sur le commerce.

La population industrielle était de plus de moitié moindre de ce qu'elle était, dix ans auparavant. Cette diminution n'avait pas porté de la même manière sur toutes les industries. Quelques-unes avaient été maintenues, d'autres avaient disparu complétement. Par contre, d'autres avaient été créées. C'est ce dont on

(1) Cette année, on consacra 45 livres à l'acquisition des livres donnés en prix au Collége.

pourra se convaincre facilement, en parcourant les détails qui vont suivre.

La fabrication des huiles, qui occupait deux cents ouvriers, donnait alors de la besogne à deux cent cinquante.

Huit fabriques de tabac à Lille, et vingt dans l'arrondissement, avaient été récemment créées.

La filature de coton, à peine connue en 1788, avait deux mille ouvriers; la fabrique de nankins, qui n'existait pas alors, comptait actuellement trois mille ouvriers.

Quelques manufactures s'étaient à peu près maintenues, c'était surtout celles des objets de première nécessité: salines, tanneries, faïenceries, papeteries, bonnetteries, raffineries, fabriques de couvertures de laine.

Il n'en était pas de même des dentelles, qui avaient perdu moitié, et dont les cinq mille ouvrières se trouvaient réduites à deux mille cinq cents. La fabrique de toile, qui livrait au commerce vingt mille pièces de ce tissu, était encore plus diminuée, ainsi que celle des molletons, qui, de cinq cent vingt ouvriers, était descendue à deux cent treize; celle des toiles à matelas ne pouvait nourrir que le quart des ouvriers d'autrefois (huit cents réduits à deux cents).

Les bourgeteurs, dont on comptait environ mille en 1788, n'étaient plus deux cents. Les fabricants de pannes étaient descendus de deux cents à quarante; les ouvriers pour les toiles peintes, de six cents à cent, un sixième! Il en était de même des drapiers, trois cent soixante à soixante; et des sayeteurs, qui, de douze à treize mille, restaient tout au plus deux à trois mille.

C'était bien encore pis pour les fabricants de velours, réduits à 1/10e (cent à dix), pour les filtiers, descendus de dix mille à onze cents!

Quant aux fabriques de porcelaine, aux douze amidonneries, elles avaient tout-à-fait disparu, ainsi que les trois mille ouvriers fabriquant de la prunelle.

En définitive, tout compris et déduit, la population industrielle de trente-cinq mille individus en 1788, n'en comptait plus que treize mille en 1797. C'est, comme on voit, un peu plus du 1/3! et encore ce tiers n'avait-il pas toujours du pain.

Aussi, les malheureux travailleurs, après de longues et inutiles privations, se jetèrent-ils dans le crime. Les campagnes furent exploitées par des malfaiteurs ou des brigands qui dévalisaient les chaumières, torturaient par le feu les paysans isolés, les contraignant ainsi à déclarer où était caché leur pécule : de là le nom de *chauffeurs* qui leur fut donné. On raconte encore, à la veillée, dans nos campagnes, les effroyables histoires de ces expéditions nocturnes, où les voleurs épuisaient toutes les inventions de la barbarie.

Aussi, plusieurs communes firent-elles des patrouilles de jour et de nuit. Nous attribuons au désespoir les suicides multipliés que nous remarquons alors. Dans un seul mois, nous comptons, à Lille, treize noyés!

Ceux qui survivaient se trouvaient dans une si pénible situation, que l'on conçoit comment ils étaient si prompts à embrasser tout ce qu'on leur présentait comme propre à soulager leur misère. Les loteries tentaient la misère et la cupidité, et ce fut sans doute pour en percevoir le bénéfice assuré que le gouvernement voulut en exercer le monopole dans les loteries dites *nationales*.

On faisait grand bruit des lots favorables qui sortaient parfois de l'urne. Dix francs produisaient huit à neuf mille francs. On inscrivait cela en grosses lettres sur des tableaux ornés de fleurs et de rubans. On leurrait ainsi l'ignorance des pauvres, auxquels on donnait des facilités pour le paiement de leur mise. Heureusement que cette iniquité a pris fin. On mettait aussi en loterie des montres, des bijoux, sur lesquels on faisait trois cents billets à douze sous.

Nous avons vu avec quelle avidité le public avait adopté la spéculation des biens nationaux, et, cependant, la généralité réprouvait ces marchés. Les tribunaux de police étaient souvent saisis d'affaires où il était question d'injures adressées aux acquéreurs de ces biens, qu'on traitait de *voleurs*. Néanmoins, le couvent des Sœurs-Grises fut adjugé cette année.

Ce qui montre le retour rapide qui s'opérait, c'est que déjà, lors des élections (1), des individus témoignaient hautement leur

(1) On rayait alors, de la liste des électeurs, les Français nationalisés en

répugnance à faire le serment tel qu'il était conçu, et qu'on publiait des discussions pour ou contre.

Le goût pour la danse persistait sans modification. Les bals de *Peterinck* réunissaient le beau monde. Les distinctions aristocratiques commençaient à s'y faire voir, et les dames lilloises se montraient parfois peu courtoises envers les militaires; toutes les fois qu'un *ci-devant* réclamait la préférence, il était certain de l'obtenir. Les danseuses envoyaient même leur refus par les préférés. Il s'ensuivit des rixes violentes, et les officiers, mystifiés, auraient tiré de ces affronts une vengeance sanglante, si le général Bessières n'y avait mis promptement obstacle. La maison fut fermée. Les scellés apposés sur la porte.

Une société d'amateurs de l'art dramatique ne tarda pas à se former, et des particuliers s'amusaient à répéter les chefs-d'œuvre de la scène. On exigea d'eux qu'ils ne jouassent que des pièces patriotiques. Un soir, des applaudissements extraordinaires se firent entendre à l'occasion de l'épitèthe de *fripon*, donnée à un certain valet nommé *Merlin*. La Municipalité fit publier qu'elle rechercherait la cause de ces *étonnants applaudissements*.

Pour exécuter certains opéras, on leur donnait le costume et le langage républicain. La partition d'Œdipe fut ainsi remaniée (1). On peut juger jusqu'où allait le scrupule de nos administrateurs: le *Festin de Pierre* fut rayé du répertoire, avec défense de représenter *une chose aussi immorale, et dont les interprétations pourraient s'étendre si loin.*

Les divorces diminuaient peu à peu, réprouvés qu'ils étaient par l'opinion. Les derniers que nous ayons rencontrés, se rapportent aux mois de messidor, thermidor et fructidor de cette année. L'inobservation du décadi était générale. On étalait, ce jour là, les marchandises, comme si c'eût été un jour ordinaire. On cessait d'orner chaque maison du drapeau tricolore. Il arriva quelquefois qu'on n'en rencontrait que sept ou huit dans toute

pays étrangers, les individus affiliés à des corporations étrangères ou supprimées..., ceux qui recevaient pension de l'étranger, les débiteurs faillis ou leurs héritiers immédiats, les domestiques, les accusés, les contumaces.

(1) Le manuscrit corrigé se trouve à la bibliothèque du Théâtre.

la ville. En 1793 ou 1794, on n'aurait pas impunément manqué à ce devoir. Aussi, chacun était très-exact à arborer le pavillon de fer-blanc, que, par économie, on avait fait confectionner. Ces drapeaux avaient quelques décimètres carrés de surface, et étaient peints des trois couleurs. On avait aussi pris l'habitude d'exposer, au-dessus de la porte, un tableau de papier de tapisserie, représentant le peuple sous la figure d'Hercule, entouré d'attributs analogues (1).

Le port de la cocarde commençait aussi à tomber en désuétude. On dut renouveler les anciennes lois à cet égard. Un arrêté municipal déclara que, quiconque serait rencontré sans cette décoration, serait conduit chez le plus prochain marchand, et contraint à en acheter une et à la faire attacher immédiatement à son chapeau.

Les arbres de la liberté, qu'on avait plantés en divers lieux de la ville, menaçaient ruine; on dut en enlever plusieurs pour éviter les accidents. Sur la Grande-Place, on le remplaça par un *chêne vivace;* on fit de même à la Citadelle et au fort St-Sauveur.

Les émigrés qui, dans l'exil, étaient pour la plupart réduits à une extrême nécessité, rentraient de nouveau, sans attendre la loi d'amnistie dont on parlait à l'avance. Ils bravaient le péril de marcher sur la lave à peine refroidie, et qui pouvait, à chaque instant, se briser sous leurs pieds. Quelle qu'en fût la cause, il est certain que des complots furent alors ourdis contre le Directoire, qui se remit aussitôt sur la défensive. Des mesures de vigueur furent de nouveau activées. La peine de mort, par la fusillade, était réservée à quiconque parlerait de rappeler la royauté, la constitution de 93 et la famille d'Orléans. La presse occasionna plusieurs fois des plaintes sur ses tendances. Plusieurs journaux furent prohibés. En un mot, pour revenir à l'ordre, on ne balançait pas à recourir à des moyens analogues à ceux qu'avait employés *la tyrannie.* La répression a presque toujours

(1) M. Gentil-Descamps a, dans son cabinet, des échantillons de ces curiosités.

le caractère de l'oppression aux yeux de ceux qu'elle arrête dans leurs projets.

L'état des finances était tel, que la Municipalité supprima, le 12 floréal an V, la place de caissier! Pour se procurer quelques fonds, elle envoyait, chez des particuliers, des collecteurs y toucher le montant des impôts; outre cette courtoisie, qui datait de l'ancien régime et qui épargnait aux contribuables des courses toujours pénibles, il faut applaudir à l'économie du mode de recouvrement, qui était adjugé au rabais. Un sieur *** l'accepta, à raison de 1/33e pour cent. Nous sommes aujourd'hui bien loin de cette économie.

L'éclairage de la ville coûtait alors vingt-huit mille francs, qui étaient recouvrés au moyen d'un impôt particulier, s'élevant de 2 1/2 à 3 pour cent du prix du loyer des maisons.

L'administration municipale fut renouvelée le 12 juillet, et composée de M. Bluysen, Artaud, Colle-Delcourt, Vanderwecken-Rouzé, Coigny. C'était des hommes honorables et qui n'avaient presque plus la couleur du parti dominant d'autrefois.

Au dehors, les armées victorieuses continuaient à triompher des ennemis de la France. Mais, ne pouvant mettre que peu de garnison derrière elles, elles laissaient les pays conquis exposés aux menées des mécontents. C'est ce qui arriva pour la Belgique: les paysans des environs de Gand se soulevèrent, et le général Liébert mit en réquisition une colonne mobile, pour faire, disait-il, la guerre aux brigands armés. Les Lillois partirent pour cette expédition, qui fut vite terminée.

Voyant les succès incroyables de la France, l'Angleterre se décida à entrer en négociations. Lille fut choisie pour le lieu de réunion des plénipotentiaires. Le Directoire délégua Letourneur de la Manche, Pléville, Le Peley et Maret, qui, depuis, fut duc de Bassano. Colchin était le secrétaire. L'Angleterre y envoya lord Malmersbury.

Pour recevoir les membres de la légation française, on prépara les maisons de MM. d'Austaing et Vandercruysse, alors émigrés; Letourneur choisit cette dernière pour s'y installer avec sa femme, à qui l'Intendance ne convenait pas. On réserva cet hôtel pour le lieu des séances.

Le plénipotentiaire anglais fut logé chez M. de Tenremonde. A son passage à Armentières, les habitants voulaient lui rendre les honneurs militaires; mais l'administration leur fit connaître les intentions contraires du Directoire. Le noble lord, qui ignorait probablement cette circonstance, se présenta, dès son arrivée, à la Mairie, et remercia les administrateurs de leur courtoisie. Le Président lui fit un discours, et toutes les choses se passèrent le mieux du monde, en fait de politesse. Un artiste, Adam, capitaine aux vétérans, en garnison à la Citadelle, offrit même de faire les bustes des plénipotentiaires.

Quant aux conférences, elles furent peu fructueuses, et le 27 fructidor, Treilhard et Bonnier vinrent remplacer Letourneur et Maret. Comme il s'agissait d'obtenir la restitution des conquêtes de l'Angleterre sur la France et la Hollande, sans donner aucune compensation, c'était un marché fort difficile à conclure avec des Anglais. En effet, le premier des jours complémentaires (qu'on n'appelait plus *sans-culottides*), les conférences furent rompues; lord Malmesbury réclama ses passe-ports de la Mairie, et alla porter ces propositions au cabinet de Londres. Arrivé dans cette capitale, il envoya la réponse négative (1).

Il avait été question de faire aux ministres plénipotentiaires une fête aussi somptueuse que pouvait le permettre l'état de la caisse municipale. Letourneur, qui prévoyait l'issue de ces entrevues, engagea à ne pas se jeter dans des dépenses inutiles, et l'on ne fit pas le feu d'artifice projeté, non plus que la joûte sur l'eau. On se borna à la revue des troupes et aux aubades que tous les tambours de la garde nationale allèrent jouer sous les fenêtres du lord; sa seigneurie eut d'abord le mauvais esprit de prendre cela pour une mystification. On l'éclaira sur ce point, et il se déclara très-satisfait de cette attention.

La guerre continua donc contre l'Angleterre. On arma en course. Les corsaires français, bons voiliers, montés par des hommes intrépides, firent un tort considérable aux Anglais, et procurèrent aux armateurs des bénéfices importants. Cette guerre

(1) On peut voir les pièces relatives à ces négociations, dans le *Moniteur universel*, t. XXVIII, p. 735 et 814.

de détail se poursuivit sous le Consulat et l'Empire. Les navires armés pour ces expéditions, trouvaient, dans les ports de la Manche, un asyle assuré contre la poursuite des vaisseaux de guerre; ils ramenaient une foule de prises, et armaient aussi pour la course, les navires dont ils s'étaient emparés. Les feuilles publiques étaient chaque jour remplies de détails sur les ventes à faire, sur les expéditions projetées, sur les hauts faits des corsaires. L'*Émile,* par exemple, avec dix-neuf hommes et trois canons, avait pris à l'abordage un trois-mâts de vingt-six canons, monté par cent cinquante hommes, etc. Plusieurs maisons de commerce du département du Nord, durent, à cette sorte de spéculation, un notable accroissement de leur fortune.

Une fête funèbre, en mémoire du général Hoche, fut célébrée à Lille. Nous croyons devoir donner ici un spécimen des cérémonies de l'époque.

Celle-ci eut lieu en vendémiaire, an VI. Entre autres dispositions, le programme municipal portait les suivantes :

» Chaque fonctionnaire public tiendra à la main une branche » de chêne ou de laurier. L'urne funéraire sera portée au milieu » de l'administration municipale, sur un brancard couvert de » draperies tricolores. Des rubans aux trois couleurs, entrelacés » de crêpes noirs, seront attachés aux pieds de l'urne, et tenus » par les présidents des diverses autorités et les généraux de » division et de brigade, commandant en cette Commune. La » compagnie des vétérans de la garde sédentaire, formera une » double haie, à chaque côté de l'urne...

» Le cortége parcourra les rues de Dunkerque, de l'Humanité, » du Molinel, des Malades et du Noir-Moreau.

» Arrivé au Temple, connu sous le nom d'église St-Maurice, les » chasseurs à cheval se rangeront en bataille près du portail; la » première brigade de la garde nationale se rangera également » dans la nef droite; les vétérans se placeront dans le fond de » l'église, derrière l'autel de la patrie; et la deuxième brigade » dans la nef gauche; les autorités constituées occuperont la » nef du milieu; les enfants seront placés entre les trois colonnes » qui séparent les trois nefs.

» L'urne funéraire sera déposée sur l'autel de la patrie, aux

» pieds de la statue de la Liberté. Il sera exécuté des morceaux de
» musique. Le Président de l'administration municipale pronon-
» cera l'oraison funèbre.

» Il sera chanté des hymnes patriotiques. Après quoi, les fonc-
» tionnaires publics iront, dans l'ordre ci-dessus, déposer, sur
» l'urne, leurs branches de chêne et de laurier, et le cortége re-
» viendra dans le même ordre à la Maison-Commune, par les
» rue du Priez, place des Raignaux, rue des Arts, Marché-aux-
» Poulets, Petite et Grande-Place.... »

Cependant les adversaires de la Révolution renouvelaient leurs attaques contre le Directoire, qui répondit à ces hostilités par de nouvelles mesures de rigueur. Artaud et Lefebvre-Lasseré, hommes de loi à Lille, prévenus de former chez eux des conciliabules où se tramaient des complots contre la République, furent arrêtés (1). Le District dut reprendre son attitude menaçante et recommencer cette toile de Pénélope, dont l'esprit public divisait les fils plus promptement qu'il ne les avait tissés. On le vit donc raviver les jugements contre les émigrés (2); menacer de peines sévères les receleurs de prêtres réfractaires; faire disparaître tous les signes extérieurs du culte; vendre les biens des communautés (3); violer ouvertement le secret des lettres (4); sévir contre les soldats retardataires (5); tenter de réchauffer

(1) Voyez le *Moniteur*, t. XXIX, p. 200.

(2) C'est alors que MM. Cuignet, Demadre, St-Aldegonde furent prévenus d'émigration.

(3) On vendit l'hôpital des Jésuites, à Armentières. Les grilles et férailles provenant des maisons religieuses, et qu'on avait déposées à la Magdeleine. L'église des Dominicains, qui menaçait ruine, fut démolie. Sur l'emplacement de cet édifice, on a fait le *Cirque*, aujourd'hui l'hôtel des Douanes. Sur l'emplacement de l'église des Récollets, on a fait, depuis, le Marché-au-Beurre.

(4) Nous avons, sous les yeux, des ordres de l'administration supérieure, ordonnant de retenir toutes les lettres qui arriveraient à Lille, pour un sieur Friand et son épouse, pour le sieur Morel, pour le sieur Lemay, etc..., et recommandant d'ouvrir toute lettre destinée à l'étranger ou en provenant.

(5) Pour s'adresser d'abord au sentiment de l'honneur, on fit afficher au pilori le nom des conscrits retardataires. Un malheureux, pour se soustraire à la réquisition, se sauva dans les carrières de Lezennes. L'habitation, pro-

l'opinion par des drames patriotiques (1), par l'éclat donné aux fêtes populaires; recourir même à de prétendus miracles républicains (2), pour relever l'opinion qui s'en allait.

Ce qui excitait surtout le zèle des administrateurs, c'était l'inobservation du décadi. Leurs exhortations trouvaient les esprits indifférents. C'était, sans plus de succès, qu'ils avaient engagé les curés des paroisses à reporter au décadi les offices du dimanche.

longée dans cè séjour humide, lui ôta l'usage des pieds, dont il dut subir ensuite l'amputation. Il marche aujourd'hui sur deux jambes de bois. Il préférerait, sans doute, pouvoir s'en prendre à un boulet ennemi.

(1) Le directeur du théâtre reçut ordre de ne donner que des *pièces patriotiques*. On lui imposa l'obligation de faire viser, chaque mois, son répertoire. Son obstination à ne pas représenter des *pièces républicaines* lui valut la fermeture de la salle, pendant une décade. Le pauvre homme était entre deux périls qu'il redoutait également : de voir les loges vides, s'il obéissait; fermées, s'il n'obéissait pas.

(2) Le 1er mars 1799, lors de la démolition de l'église d'Antreulles, les ouvriers avaient trouvé un cercueil de plomb, contenant un guerrier revêtu de ses armes, et inhumé en 1639. Il était dans un état de parfaite conservation. C'était moins un cadavre qu'un homme plongé dans le sommeil. Le peuple qui en fut informé, crut voir dans le phénomène, un miracle. Le défunt fut appelé, par lui, du nom de St-Ladron. Ses reliques devinrent l'objet de spéculations lucratives. Ses restes, inhumés au cimetière commun, furent exhumés plus de trente fois, pour satisfaire à l'avide curiosité de ceux qui accouraient de toutes parts.

La République ne pouvait rester en arrière, elle eut aussi son miracle. La femme d'un volontaire de l'armée du Nord, mit au monde une fille qui portait sur la poitrine l'empreinte d'un bonnet rouge. Le représentant du peuple près de l'armée du Nord, commit une proclamation où il signale ce fait merveilleux comme une incontestable marque de la protection divine qui sanctionnait de ce sceau une révolution désormais à l'abri de tout soupçon. Il dit, entre autres choses : « Le peuple français n'a brisé les antiques » idoles, que pour mieux honorer les vertus... Le jour de la liberté, en » dissipant les ténèbres mensongères du fanatisme, rend tout leur éclat » aux œuvres de la nature, qui s'est plu pendant le cours de notre révolu» tion à nous prodiguer ses bienfaits; que si les miracles inventés par » l'imposture sacerdotale étaient accueillis par l'ignorance et la sottise, il » n'appartient qu'aux esprits éclairés et à la raison d'observer attentivement » les prodiges variés du moteur secret de l'univers. »

Le décadi du 6 juin 1799, était un des anciens jours de marché. Les vendeurs étaient arrivés de la campagne avec leurs denrées, et avaient étalé, malgré les remontrances des fonctionnaires. La force armée fut requise pour comprimer cette sédition d'un nouveau genre. Il fallut aller d'étal en étal procéder au chargement des volailles, à l'enlèvement des légumes.

L'invasion des idées anciennes semblait si redoutable encore, que la Municipalité défendit les feux de la St-Jean, mesure qu'on peut trouver prudente; faisait enlever ce qu'il appelait des enseignes aristocratiques restées jusque-là bien paisibles, par exemple, celles de l'*Hôtel de Flandre*, du *Comte d'Egmont*; conservait les peintures du temple de la Raison, qu'on était sur le point de couvrir de badigeon.

Cette somnolence apparente de la population n'avait pas éteint en elle l'esprit patriotique que nous y avons tant de fois remarqué (1).

Une sédition s'était de nouveau élevée à Bruges, et les révoltés, déjà en campagne, se dirigeaient vers Lille. Aussitôt, la générale est battue; la moitié de la garde nationale, mise en réquisition, se prépare à s'opposer à l'attaque; en peu d'heures, tous sont prêts; les uns à partir, les autres à veiller. La citadelle est pleine d'Anglais (2) qui pourraient profiter du tumulte; le commandant les consigne dans les casemates; des canons, chargés à mitraille, sont dirigés sur les issues des souterrains. Bourgeois et militaires, tous sont animés du même zèle; la révolte s'effraie; elle se dissipe, et chacun rentre dans son repos. Le *Moniteur* du temps (3) relate l'hommage rendu à la belle conduite de la garde nationale de Lille, par Laurent, général de brigade. Beffroy et Lesage-Senault rappelèrent aussi au Conseil des Cinq-Cents, les titres de Lille à la reconnaissance nationale (4).

(1) Un sieur Doche, de Lille, fit prendre, au Conseil des Cinq-Cents, une résolution sur les moyens de faire rentrer dans les arsenaux les objets qu'on en avait détournés. (Voyez le *Moniteur*, t. XXIX, p. 724.)

(2) L'arrivée à Lille de quinze cents de ces prisonniers est mentionnée au *Moniteur*, t. XXIX, p. 282 et 284.

(3) Voyez le *Moniteur*, t. XXIX, p. 489.

(4) Ibid., t. XXVIII, p. 294.

Ces mouvements hostiles des Belges semblaient, au Directoire, une preuve de la mollesse des autorités et du concours que la révolte comptait y trouver. Il cassa donc le conseil de la Commune de Lille, dont il ne conserva que quatre des anciens membres. Ainsi réduite, l'administration ne pouvait fonctionner. Aucun candidat ne se présentait. Le Directoire ne vit qu'un parti à prendre : puisque les Lillois refusaient de composer une administration municipale, il les menaça du régime militaire. Lille fut déclarée en état de siége (7 mars 1799).

D'honorables citoyens se dévouèrent. MM. Thery-Falligan, Jacquez, Roelans, Delespaul, Carlier-Houzé, acceptèrent les fonctions redoutées, et le décret fut rapporté (13 avril).

Jamais assemblée ne se trouva plus dénuée que cette municipalité, installée à la pointe de l'épée. Elle dut suspendre tous les travaux publics, même ceux de l'École centrale, que le Conseil avait accordée à Lille, de préférence à Maubeuge, qui avait d'abord été désignée. Elle tourna toute son attention vers les subsistances. Le dénuement était déplorable; on en peut juger par la lettre qu'elle écrivit au ministre (18 brumaire an VIII); elle lui disait que, s'il ne pourvoyait sans délai à la nourriture des détenus, elle ouvrirait la porte des maisons d'arrêt.

C'était en vain que, dans la solennité de la fête de l'agriculture, elle proclamait l'agriculteur comme l'homme le plus intelligent et le plus utile; ses leçons, bien sages d'ailleurs, ne pouvaient être mises en pratique; les bras manquaient, les campagnes étaient infestées de pillards.

Le bruit courait en ville que les clubs politiques allaient se rouvrir et que le général, commandant le département, en aurait été le régulateur. Le souvenir de l'oppression où la Société populaire avait tenu la population lilloise, soulevait tout le monde contre la Municipalité.

Le mécontentement se fit surtout remarquer, à la fête du 27 juillet. Tandis qu'on célébrait *la destruction de la tyrannie qui avait couvert la France de bastilles et d'échafauds*, et lorsque les autorités, réunies sur la Grande-Place, se livraient à toutes sortes de discours, un incident s'éleva...... Le Maire avait terminé une allocution par le cri : *Vive la République!...* Du sein de la foule,

on entendit : *A bas les Jacobins !* Le lendemain, fête de la liberté, ce même cri, plus compact et plus fréquent, se fait encore entendre (1).

La Municipalité, dans sa proclamation, conjura les Lillois de conserver leur union. Elle leur dit : « C'est notre union qui nous » a préservés des horreurs commises dans Arras, Cambrai, Nan» tes... ; c'est par notre union que nous avons déjoué les projets » liberticides de Lavalette, qui, pour décimer à loisir les habitants » de cette Commune, a mis tout en usage pour la faire déclarer » en état de siége........ N'allons pas donner prise aux malveil» lants. »

Informé de cette manifestation, le Directoire accusa, pour la seconde fois, le Conseil municipal de Lille, de manquer de l'énergie républicaine. MM. Thery-Falligan, Carlier et Leboucq, qu'on croyait moins avancés que les autres, furent encore destitués (2 août) ; et cinq jours après, le Directoire du District, pour empêcher que de semblables mouvements eussent lieu à la prochaine fête du 10 août, demanda, à la Municipalité de Lille, *de lui désigner trente des principaux habitants qui resteraient en ôtage, et répondraient de la tranquillité de la ville.*

Une demande si extraordinaire, si opposée à la légalité, et qui nous faisait reculer de quelques siècles, au temps des révoltes de la Flandre contre les seigneurs, fut justement réprouvée des *deux* membres restant au Conseil de la Commune. Ils déclinèrent l'exécution d'une pareille mesure, et firent remarquer que l'administration, réduite comme elle l'était, ne pouvait prendre une décision en une matière si importante....... L'affaire en resta là, et les trois membres furent réintégrés en décembre suivant.

Les hommes et les choses continuèrent à reprendre leur allure d'autrefois, et la Municipalité refusa itérativement de prononcer un divorce qu'on sollicitait d'elle (1er février).

Les peintures de St-Maurice furent cachées sous le badigeon ; on revint à l'emploi des corbillards pour les convois funèbres.

Il était alors question de transporter, à Bruxelles, l'atelier

(1) Voyez dans le *Moniteur*, t. XXIX, p. 775, le détail des désordres occasionnés à Lille par les Jacobins.

monétaire de Lille. La Municipalité réclama contre un pareil projet, qui n'eut pas de suite.

Les partis avaient abusé de la liberté de la presse; elle avait été d'abord limitée, puis rendue, puis suspendue de nouveau. Néanmoins, les sociétés populaires tendaient à se reformer. Un club qui s'intitulait : *le Cercle des amis des lois*, fut autorisé à tenir ses séances au cabaret ayant pour enseigne : le *Charpentier hardi*. Il s'en ouvrit une couple d'autres; mais leur action passa inaperçue, et ne ressembla en rien à celle du premier club, dont nous joignons l'histoire à ce chapitre.

Les assemblées primaires se réunissaient dans les églises. St-Sauveur était réservée à la section nommée l'*Égalité*; St-Maurice à la *Fraternité*; l'École centrale à la *Sagesse*; la Magdeleine, à l'*Union*; St-André à la *Concorde*; les Incurables à l'*Amitié*; la Commune à la *Réunion*; les Jésuites à l'*Humanité*.

Un fait plus important à signaler, c'est le progrès de l'esprit religieux. En 1796, l'évêque de Reims adressait une circulaire imprimée *aux prêtres de son diocèse, exilés pour la cause de la foi*. Lorsqu'à la même époque, les églises (dont la réouverture avait été tant de fois ajournée) furent enfin rendues au culte, la Municipalité fit une proclamation, où nous remarquons les passages suivants :

« Il est du devoir de l'administration de rappeler à chacun de » vous les principes consacrés par les lois, que tous les cultes sont » libres, et que de toutes les persécutions, celle des consciences » est la plus odieuse.

» Nous devons tous être bien pénétrés, citoyens, que Dieu seul » est l'arbitre des cœurs, et que les relations de l'homme avec » lui doivent être libres et sacrées, qu'aucune volonté particu- » lière n'a le droit de les diriger, ni de les contraindre; et de » même qu'aucun de nous ne verrait de bon œil qu'on voulût » lui imposer telle obligation religieuse ou la lui défendre; de » même, nous ne devons ni imposer ni défendre aux autres » rien qui puisse attenter à leur liberté. La loi, d'ailleurs, l'a » ainsi ordonné, et le premier devoir d'un citoyen est de lui » obéir; la violer, serait un malheur public, et l'autorité ne

» pourrait se dispenser d'appeler sur les coupables toute la sé-
» vérité de la justice. »

On travaillait alors à assembler un *concile national* (1). Les prêtres, écartés par l'orage révolutionnaire, étaient revenus; un *synode* pour la nomination des députés du département, eut lieu à Lille. Quelques passages du procès-verbal de cette séance, rendent sensibles les progrès qu'avait faits pendant peu d'années la

(1) On a imprimé, à Paris, une brochure in-8°, de 23 pages, qui se vendait à Lille, chez J.-B. Royer, rue de la Comédie. Elle avait pour titre: *Lettre synodique du Concile national de France, aux prêtres et aux fidèles, sur les moyens de rétablir la paix religieuse.* Cette lettre est terminée par un projet de décret sur la pacification religieuse, et le Concile dit:

« ART. I. — L'Église gallicane proteste de son attachement inviolable à » l'Église catholique, apostolique et romaine. Elle reconnaît que le Pape en » est de droit divin le chef visible, et qu'il a, en cette qualité, la primauté » d'honneur et de juridiction.

» II. — Elle professe tous les dogmes reçus par l'Église universellle, et » condamne avec elle toutes les erreurs qu'elle a proscrites.

» III. — Elle croit et enseigne notamment 1° que l'Église a reçu de J.-C. » le pouvoir de se gouverner elle-même; mais que son autorité est pure» ment spirituelle; 2° que l'épiscopat est essentiel au gouvernement de » l'Église, et que les évêques sont de droit divin supérieurs aux prêtres » même en juridiction.

» IV. — Elle reconnaît que, hors le cas de nécessité, il faut avoir reçu de » l'Église une mission canonique pour l'exercice légitime du ministère pas» toral.

» V. — Elle exige de ses pasteurs le maintien de ses maximes et de ses » libertés.

» VI.—Elle reconnaît pour bases fondamentales de sa discipline, l'élection » des évêques par le clergé et le peuple, et leur confirmation et élection, » par le métropolitain.

» VII. — Tous les pasteurs et prêtres, qui sont restés fidèles à leur voca» tion, seront appelés, indistinctement, à l'exercice du Saint Ministère, » quelle qu'ait été leur opinion sur les questions qui ont divisé l'Église en » France. . . . .

» XVII. — Le présent décret sera adressé à N. S. P. le Pape, qui sera » supplié d'employer ses soins paternels pour pacifier l'église de France.

» Signé : CL. LECOZ,
» Présidant le Concile national de France. »

doctrine orthodoxe, chez ceux qui avaient cru pouvoir s'en éloigner un moment (1).

«... Primat, revêtu de son rochet, camail violet, étole pasto-
» rale, assisté de deux aumôniers, faisant les fonctions d'ar-
» chidiacres, accompagné de tous les membres du Conseil épis-
» copal résidant à Lille et environs, s'est rendu à St-André, où
» il a trouvé le clergé du diocèse, réuni pour la tenue du
» synode convoqué par lettre du 27 juillet dernier. La messe
» du St-Esprit a été célébrée par le citoyen Frassinety...
» Les citoyens 1° Nolf, curé de la Magdeleine, à Lille;
2° Deledeulle, curé de St-Sauveur, à Lille;
3° Scheele, curé de Dunkerque;
4° Barré, curé de Bergues;
5° Guerrier, curé d'Estaires, préfet apostolique;
6° Becu, curé de St-Étienne, à Lille;
7° Deledeulle, curé de St-Maurice, à Lille;
» ont été nommés scrutateurs du bureau. — Frassinety, Ghemard,
» Faubert, ont été nommés secrétaires... Les archiprêtres et les
» membres du Conseil formaient l'assemblée. Les ecclésiastiques,
» qui étaient présents en habit de chœur, se sont placés sur les
» deux premières lignes à droite et à gauche, selon leur dignité
» et leur ancienneté...

» Au 2e rang, à droite, étaient les curés et les ecclésiastiques,
» qui n'avaient pas de costume. A gauche, les marguilliers de la
» paroisse St-André, les associés de plusieurs confréries, et vis-
» à-vis le bureau, les fidèles.

» L'évêque a fait le signe de la croix, et, après avoir rappelé
» ces paroles de J.-C. : *Ubi sunt duo vel tres....*, il fit un discours
» où il déplora les malheurs des temps et les scandales donnés;
» il prêcha la réconciliation....; on recueillit les suffrages....; le
» citoyen Besse eut quatre-vingt-et-une voix, et le citoyen Re-
» naut, curé de Santes, quatre.

» Le citoyen Besse fut donc proclamé député de l'Église du

(1) Voir le procès-verbal du synode diocésain de l'Église du Nord, tenu à Lille, dans l'église paroissiale de St-André, le 16 août 1797, an V de la République, pour l'élection d'un député au Concile national.

» Nord, au Concile, et le citoyen Renaut, suppléant ou adjoint » à l'évêque, en cas de besoin... Ils avaient été tous deux re- » présentants du peuple à l'Assemblée constituante.

» On parla alors des sujets qui intéressaient l'Église....., de » la détresse où se trouvaient beaucoup de prêtres....

» On a proposé le cas de deux prêtres, mariés sous la Terreur, » qui désiraient se ranger dans la classe des prêtres soumis aux » lois, pourvu qu'on leur permette (sic) de reprendre les fonc- » tions du Saint Ministère, jurant qu'ils sont décidés de se rendre » à Tournai... Ils se flattent, enhardis par plusieurs exemples de » ce genre, d'être réintégrés et absous de tous les cas possibles, » moyennant la rétractation de leur serment de fidélité..., et une » pénitence de quelques semaines...... Il a été répondu que

» L'Église qui honore le mariage et qui abhorre la fornication et » l'adultère, a trouvé, dans la sainteté du ministère sacerdotal, » des motifs pour prescrire le célibat aux prêtres. Cette obliga- » tion, qui fait que le prêtre, vu sous tous les rapports de la » société, n'a pas de famille plus chère que son troupeau, auquel » il consacre ses affections, serait sans doute moins censurée, si, » comme dans les premiers temps, les prêtres n'étaient ordonnés » qu'à un âge plus assorti à la nature de leurs engagements. Des » prêtres faibles ou déhontés, n'ont pas craint de les rompre, et » ils voudraient justifier leur conduite par quelques exemples de » l'antiquité. Nous ne céderons ni à une vue ni à une raison qui » s'égare; pénétrés de respect pour la pureté de notre ministère » et pour les lois de l'Église, nous croyons que ceux qui, après » avoir reçu les ordres sacrés, se sont engagés dans le mariage, » ont encouru la peine de l'infidélité (1).

» L'évêque annonce une cartabelle pour l'année 1798... L'évêque » a témoigné, aux assistants, sa vive satisfaction sur l'ordre, la » décence, la gravité qui avaient régné dans le synode.... Il a » recommandé de veiller à ce qu'on fît exactement les prières » ordonnées pendant tout le temps de la tenue du Concile... Il

(1) Lettre encyclique, p. 21 et 22. Le lecteur apprendra avec intérêt que Primat, devenu archevêque de Toulouse, reçut le pallium des mains de S. S. Pie VI, dans un consistoire secret tenu à Paris, en 1805.

» accorde les indulgences de l'Église à ceux qui les accompliront.
» La séance levée, on s'est avancé vers l'autel où l'évêque s'est
» mis à genoux pendant l'exposition du St-Sacrement, on a
» chanté l'*Exaudiat* (1)...... »

Pendant que cela se passait à Lille, on y proclamait encore une fête pour *la chute du dernier des tyrans.* Les armées françaises continuaient à s'étendre au dehors. Bonaparte s'acheminait vers la puissance consulaire, qu'il obtint après avoir été mis au ban de la loi. Proclamé à Paris, le 9 et le 10 novembre, le décret qui nomme trois consuls, ne tarda pas à l'être à Lille, où il fut accueilli avec une allégresse universelle. Les habitants semblaient n'avoir plus qu'une opinion; on s'embrassait, on se félicitait dans les rues. La constitution de 93 avait eu, en France, 1,801,918 suffrages; celle de l'an III, 1,057,390. La constitution de l'an VIII en eut 3,011,700.

Telle fut, pour les Lillois, la fin du Directoire, qui coïncide, à proprement parler, à celle de la République et à celle d'un siècle si fécond en grands événements. Lille peut réclamer une belle part de ce qui se passa dans la province. A huit années de distance de la fin et du commencement, 1708 et 1792 se tiennent aux extrémités de cette chaîne glorieuse.

La ferveur du mouvement patriotique avait fait oublier le soin des intérêts matériels; ceux-ci vont reprendre leur influence et nous les verrons, dans les chapitres suivants, arriver, par une prospérité toujours croissante, à l'état florissant où ils sont aujourd'hui.

L'amour de la liberté avait enfanté des prodiges; la fatigue les fit perdre de vue et toléra le despotisme sous une forme nouvelle; forme qu'il a changée depuis, sans quitter toutefois le sentier qu'il a trouvé frayé devant lui.

On sait que les mœurs, sous le Directoire, ne brillèrent pas d'un pur éclat. Il n'était pas rare de voir de jeunes garçons, outrageant publiquement la pudeur, se livrant même à des actes de

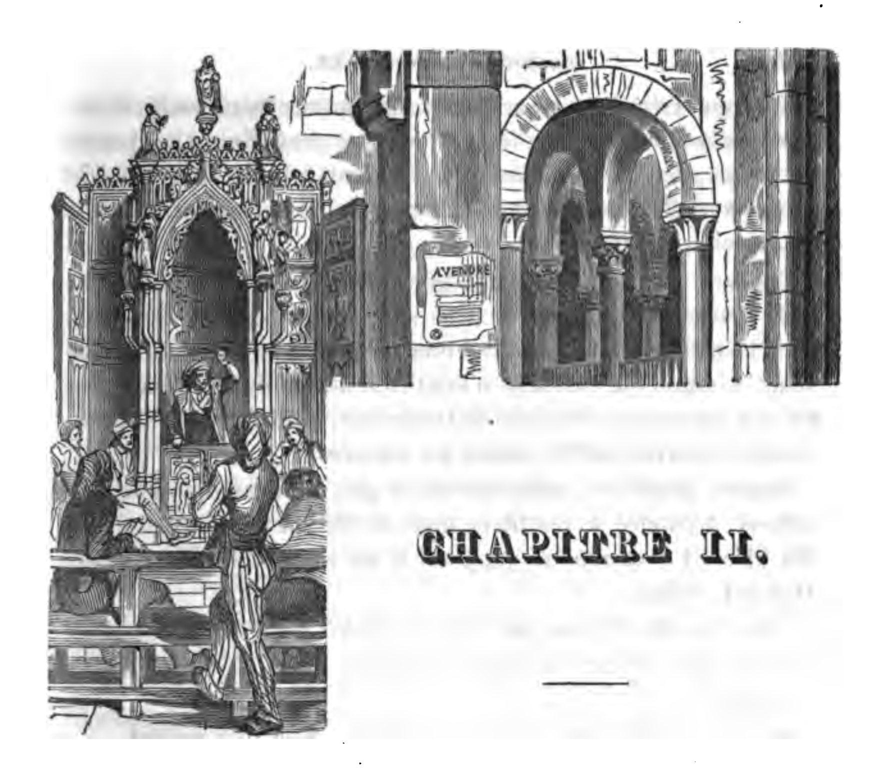
(1) Le compte-rendu fut imprimé. A chacun des archiprêtres, on remit deux exemplaires. On en distribuait, à Lille, chez Delétang, vicaire à St-Maurice.

violence, maltraitant des femmes, brisant les vitres, etc. C'était une triste conséquence des exemples qu'ils avaient eus sous les yeux. Au surplus, des gens de bon ton en étaient à peu près au même point; on connaît la mise indécente des dames d'alors;



leurs robes à la grecque, ouvertes jusqu'au genou; leurs vêtements transparents; leurs cothurnes; les bagues ornées de pierreries qu'elles mettaient aux doigts de leurs pieds, etc.

Les dernières années de Louis XVI, appartiennent véritablement à un autre règne, et nous les avons rangées sous le texte des Assemblées. De même, le règne de la République ne lui appartient plus que nominalement sous le Consulat et l'Empire. Les principes démocratiques pâlissaient devant l'astre de Bonaparte. C'était le moment du pouvoir militaire succédant au pouvoir populaire. Dix années avaient suffi pour opérer ce changement.



CHAPITRE II.

La Société Populaire.



DANS une maison de la rue des Jésuites, en face de l'église, quatre personnes s'étaient réunies, le 11 novembre 1789 (1). C'était deux médecins et deux hommes de loi (2). Ils parlaient avec chaleur des affaires du moment, de la nécessité d'activer la propagation des principes libéraux ; ils citaient les sociétés populaires établies sur plusieurs points de la France, et l'impulsion qu'en

(1) Note autographe de M. Sta. Cabinet de M. Gentil-Descamps.

(2) Becu, Duhem, Vantourout et Sta. Ce dernier était né en Irlande, les autres étaient enfants de la cité.

avait reçue l'opinion. Ils arrivèrent à exprimer la nécessité d'établir dès-lors, à Lille, une institution de ce genre ; et, sans perdre de temps, ils la constituèrent à l'instant même, dressèrent le procès-verbal de fondation, et la capitale de la Flandre française eut un club politique.

Pendant cinq années, il fut le centre d'une action puissante, mais désordonnée, variable dans son intensité, mais constante dans le but général: la destruction du passé, la conquête de l'avenir. L'esprit qui l'animait n'avait rien de spontané ; c'était plutôt une émanation des clubs de la capitale, dont il reflétait successivement et avec fidélité toutes les nuances.

Jamais, peut-être, assemblée n'eut plus de dénominations que celle-ci. L'énoncé de ces titres nous montre la marche graduelle des idées (1), et sous ce rapport, il est curieux de les étudier. D'abord, c'était :

Messieurs de l'Union patriotique, affiliés à la Société des Amis de Paris, des ville et châtellenie de Lille.

Ensuite :

Messieurs du Comité patriotique de Lille. Nom plus spécial.

La Société des Amis de la Constitution. Titre que pouvaient prendre les amis de l'ordre, mais titre bien vague dans un temps où les constitutions se succédaient avec tant de rapidité.

Puis : *Les Amis de l'Égalité ;*

Les Amis de la Liberté et de l'Égalité ;

La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, dite Société populaire ;

La Société populaire ;

La Société populaire régénérée.

Puis encore : *La Société républicaine ;*

La Société des sans-culottes ;

La Société populaire révolutionnaire.

Enfin, lorsque la Convention eut déclaré que l'océan populaire ne devait pas porter ses flots au-delà (12 juin 1795), et que dé-

(1) Ces titres sont extraits des lettres ou paquets qui ont été adressés à la société.

sormais nul ne devait prendre le titre de Révolutionnaire, puisque la Révolution était terminée, la société reçut le titre officiel de *Société de surveillance.* Ce fut comme le signal de sa mort, qui ne tarda guère. Jusque-là, nulle autorité régulière ne l'avait guidée; il n'y avait plus de pouvoir debout, et par conséquent plus de sanction à demander (1).

Ces changements continuels nous paraissent avoir été communs à plus d'une société. Ainsi, à Paris, un Comité de recherches, un Comité de renseignements, un Comité des rapports, qui était en correspondance avec la Société de Lille, nous paraît n'être qu'un seul club, sous diverses dénominations. Un journaliste de Paris (2), fort actif, mais fort mal avisé, écrivait au club lillois (les *Amis de la Constitution*), qu'il comptait parmi ses abonnés la *Société Patriotique de Lille,* et exprimait le désir de voir leur club se faire également inscrire pour sa feuille.

Le petit noyau primitif régla à son gré les conditions d'admission et d'affiliation (3). Comme en ce bas monde rien ne s'obtient sans argent, pas même la liberté, il exigea vingt livres de cotisation annuelle; à Wazemmes, c'était trois livres seulement. Elle fut supprimée par la suite. Les représentants, en mission à Lille, fournirent des fonds pour l'admission gratuite des patriotes, fonds destinés à couvrir les dépenses du bureau, surtout les frais d'impression, qui étaient considérables.

Les séances eurent d'abord lieu à *huis-clos;* mais, à mesure que l'institution recevait ses développements, on sentit que c'était un abus, les séances devinrent publiques. Des affiches, souvent tricolores, quelquefois manuscrites, donnaient connaissance des jours où avaient lieu les réunions. En 1793, c'était le duodi, quintidi, octidi, décadi. Il y en avait généralement trois ou quatre

(1) Tous les renseignements que contient ce chapitre, sont déduits de titres originaux, soit imprimés, soit manuscrits, et qui sont dans le cabinet de M. Gentil-Descamps. Nous avons donc cru inutile de faire des citations que pas un lecteur peut-être ne serait en état de vérifier, s'il n'allait comme nous solliciter l'obligeance de notre estimable compatriote.

(2) *Mercure National.*

(3) Le réglement de Société des Amis de la Constitution a été imprimé à Lille, chez Deboubers; 27 janvier 1791.

par décade, sans compter les séances extraordinaires pour l'arrivée de quelque personnage célèbre : par exemple, celle du général Dumouriez et de Morton, qui vinrent au sein de l'assemblée recevoir l'accolade de leurs frères les patriotes lillois ; ou bien encore lorsque Fourcade et Gouchon, députés du faubourg St-Antoine, vinrent leur présenter, de la part des Parisiens, une couronne de chêne et de laurier.

L'assemblée était dirigée par un président, aidé de deux secrétaires. Trois censeurs étaient chargés de rappeler à l'ordre ceux qui s'en écartaient. Ces fonctionnaires se renouvelaient par l'élection et à des époques déterminées. Quelquefois, un comité de quatre membres était chargé de toutes les démarches officielles. L'article 16 du réglement fait remarquer que le président n'a pas le droit d'accorder ou de refuser la parole à ceux qui la demandent ; mais qu'il veille seulement à ce que chacun parle dans l'ordre où la parole a été retenue.

Le lieu des séances changea plusieurs fois. D'abord c'était chez Sta, fondateur ; puis au collége St-Pierre, rue du Gland ; puis dans la rue de l'Abbiette, à l'ancien gouvernement, où est aujourd'hui l'usine de M. Mariage. En 92, c'était dans l'église des Jésuites ; en 93, dans la rue des Sœurs-Noires, que l'on appelait rue des Sans-Culottes. A Wazemmes, c'était dans l'église.

Le 7 pluviôse, an II, la société de cette dernière localité décréta qu'elle n'y tiendrait plus de séances, avant qu'on en eût fait disparaître tous les *signes du fanatisme*. La Municipalité fut invitée à donner des ordres en conséquence.

Dans les premiers temps, les candidats devaient être présentés par un membre, et il leur suffisait d'être connus par leur amour pour la constitution. Par la suite, on voulait que le candidat se fût rendu recommandable par *quelque acte de surveillance républicaine, de sensibilité envers les braves défenseurs ou envers les infirmes, ou enfin par ses talents dans l'art d'enflammer ses frères.....* Alors, sur la proposition d'un membre, l'admission était mise aux voix.

En 93, il fallait être présenté par deux membres ; un placard affiché dans la salle, indiquait les questions suivantes, auxquelles

il fallait répondre sur-le-champ, sous peine d'être noté d'incivisme :

1° Es-tu Français ou étranger avec certificat d'hospitalité ?

2° N'es-tu pas noble ou prêtre ?

3° Quelle était (sic) ta position et ta fortune en 89 ?

4° Qu'as-tu fait pour la Révolution, en 89 et années suivantes ?

5° Qu'as-tu fait pour la Révolution, depuis le 10 août 1792 ?

6° Qu'as-tu fait pour la Révolution, pendant le bombardement de 1792 ?

7° Qu'est-tu (sic), quelle est a fortune en 93 ?

8° Par quels moyens s'est-elle accrue (1) ?

9° N'as-tu pas signé d'adresses contre-révolutionnaires ?

10° Quelles ont été et quelles sont tes liaisons ?

Ces précautions éloignaient de la Société, les prêtres, les nobles, les *mercantilocrates*, etc., gens qui n'avaient pu augmenter leur fortune et dont la plupart avaient fort peu travaillé pour la Révolution depuis 92. Dans les premiers temps, au contraire, des nobles, des ecclésiastiques, des docteurs en théologie, des avocats, des négociants, des généraux, des officiers, sollicitaient leur admission comme une faveur ; mais peu à peu ils disparurent, soit qu'ils se retirassent d'eux-mêmes, soit qu'on leur signifiât brutalement leur congé ou qu'on dressât leur acte d'accusation. Enfin, il fut déclaré que les nobles, les prêtres, les agioteurs, les accapareurs ne seraient jamais reçus. Sous ces dénominations, on chassa tous les citoyens honorables. Il ne resta plus alors qu'un ignoble ramassis de comédiens, de filous, de débauchés, d'artisans du dernier étage, et qui s'appelaient des *patriotes purs*. Ils assistaient aux séances en bonnet rouge, en tablier de cuir, les manches de la chemise retroussées jusqu'au coude. En 1794, une nouvelle épuration, dans le sens *anti-terroriste*, avait lieu.

Chaque mois, à Wazemmes, les membres devaient être soumis à la réélection. Les membres absents deux fois consécutives, sans avis, étaient rayés.

A proprement parler, le club de Lille eut trois phases : la première, constitutionnelle, libérale et intelligente : la deuxième,

(1) Cette question suppose que tous les candidats s'étaient enrichis.

démocratique, et comme transition à la troisième, qui fut violente et dévergondée.

Affiliée d'abord à celle de Paris, la Société resta long-temps composée d'une quinzaine de membres; en juin, on en comptait trente (1). Ce nombre fut diminué par la désertion de quelques-uns. Elle se renforça ensuite par l'admission d'un assez grand nombre de sans-culottes. Duhem assure que le club de Lille, proportion gardée, a toujours été aussi nombreux que celui de Paris. Enfin, aux jours de la Terreur, la foule encombrait les alentours du lieu des séances. La Municipalité, qui était à la dévotion de cette assemblée, s'y portait parfois tout entière. L'état-major et bon nombre de soldats, d'artisans, y furent sans doute amenés par la frayeur. Il se faisait alors une si grande consommation d'eau-de-vie, que la Municipalité dùt prendre des mesures à cet égard, en rappelant que « *la vertu et les mœurs étaient à l'ordre du jour.* » Elle menaça d'une amende de douze livres les citoyens trouvés ivres dans les rues, et de six livres les cabaretiers qui leur auraient vendu des boissons.

Les premiers membres ne voyaient, dans leur réunion, qu'un moyen d'assurer dans le pays la solidité de l'édifice nouveau. Duhem, chaud montagnard, *le choléra morbus de l'Assemblée nationale*(2), était d'abord un pur constitutionnel. Leur constance dans les épreuves qu'ils eurent d'abord à subir, était un acte de courage patriotique. Dès l'origine, on avait semé contre eux des bruits sinistres et désavantageux. Sta, les frères Becu, Duhem, Salomon, Boisragon, etc., éprouvèrent non-seulement des contrariétés, mais virent leurs jours menacés par la foule irritée. Il en fut de même dans plusieurs localités. Il n'en fallait pas tant, pour que des hommes timides ou peu dévoués se prissent d'effroi. Guidés par de sombres prévisions qui ne se sont que trop réalisées, conseillés par leurs femmes, ils se retirèrent successivement, et lorsque la société comptait à peine six mois d'existence.

(1) Registre des Délibérations, t. I, p. 57.

(2) Il est dénommé ainsi dans une publication du temps.

Dès le 12 juin 1790, la garde nationale avait pris ombrage de la Société populaire, et l'avait dénoncée à la Municipalité. Le lendemain, une pareille dénonciation fut envoyée au Comité des recherches de l'Assemblée nationale. Le 14, une lettre sur le même sujet fut adressée à l'Assemblée nationale elle-même. On y disait que long-temps avant l'insurrection qui éclata parmi les soldats de la garnison de Lille, la Société populaire avait annoncé le fait à plusieurs municipalités, en les engageant à se tenir sur leurs gardes; tandis qu'elle n'en n'avait pas dit un mot à celle de Lille (1). Pour appuyer des démonstrations (19 juin), des députés allèrent à Paris; mais, à peine arrivés, ils firent savoir que leurs efforts n'auraient pas le résultat désiré. Le mouvement de la capitale avait déjà mis les esprits dans une région toute différente de celle où se trouvaient encore les Lillois.

Le sieur Cochon de L'Apparent, secrétaire du Comité des recherches de l'Assemblée nationale, répondit assez vertement aux plaignants qu'il était loisible aux citoyens de s'assembler. Il fit une réponse semblable aux commandants et chefs de division de la garde nationale de Lille, qui lui avaient écrit dans le même sens. La Société populaire, disait-il, a raison de répandre la connaissance des lois.

La bourgeoisie en général, la Municipalité et la garde nationale voyaient de mauvais œil cette institution naissante; on écrivit de nouveau à Paris, le sieur Waymel-Rouzé fut envoyé à Dunkerque pour prendre connaissance des pièces qu'y avait envoyées la Société populaire (2); mais ce fut inutilement.

Le club lillois fut toujours unique; c'est en ceci que Lille diffère essentiellement de Paris, où les opinions diverses avaient des organes distincts : la constitution aux Feuillants, l'anarchie aux Jacobins, la monarchie à Clichy.

La Société, qui vit le bombardement, s'était distinguée par son zèle à soutenir l'ardeur des Lillois contre les ennemis; à fournir aux armées, des recrues, du linge, etc. Mais bientôt elle fut elle-même dispersée. Lavalette fit entrer dans les rangs une foule

(1) Registre aux Délibérations, t. I, p. 22.
(2) Ibid., t. I, p. 18.

d'étrangers, ses créatures, qui, fidèles à ses ordres, opprimèrent les Lillois ; c'est ainsi que *Drapiez* fut accusé par eux ; un membre qui prit sa défense fut chassé ; *Becu,* médecin, fut rayé de la liste ; *Bourdon,* fatigué des séances orageuses qui se succédaient, se retira ; *Duhem,* quoique très-progressif, fut insulté : on l'appelait *le roi des muscadins* de Lille.



Ce fut après une *régénération* de ce genre, que la Société, devenue terroriste, organisa l'armée révolutionnaire. Plusieurs membres, ainsi chassés du club par Dufresse, collègue de Lavalette, voulurent organiser une Société populaire par section ; mais les agents de Lavalette crièrent à l'insurrection, au fédéralisme, à la contre-révolution. Ces efforts n'eurent donc pas de suite. *Chasles* et *Isoré,* circonvenus, crurent à des rapports sur les attroupements et sur une coalition des sections. Trois présidents de section et deux motionnaires furent envoyés au tribunal révolutionnaire, à Paris (1). Ils avaient été accusés de pratiquer des manœuvres *tendantes à rompre l'unité, l'indivisibilité de la République......, en proposant de détruire la Société populaire. Dumas*, vice-président

(1) Savoir : Meresse-Coulon, Felman-Loth, J.-B.-J. Plancq, Peterinck-Raison, Sigisbert-Cotton.

du tribunal, les déclara acquittés. Dans une allocution qu'il leur adressa, il dépeint, à sa manière, les derniers actes de la lutte contre les démagogues : « Par quelle fatalité, dit-il, une commune » qui a bravé les menaces, le fer et le feu des tyrans, semble-t- » elle s'affaisser sous le poids des intrigues?... Il existe à Lille une » Société populaire dont l'organisation vicieuse dans son origine » s'est perfectionnée avec le temps, etc.... » Maulin, substitut, les nomma : « braves citoyens de Lille, de cette ville dont la » mémoire occupera une place si glorieuse dans les fastes de la » République. »

Le club lillois ressembla trop souvent à Saturne, et dévora ses propres enfants. Sta, fondateur, était en prison en 93. Les hommes les plus avancés eurent un sort semblable. Duhem (1), Demons (2), furent accusés; Agut, qui fut incarcéré trois fois, Lavalette, Target, Adhémar, leur panégyriste, et bien d'autres furent conduits à la barre de la Convention et jetés dans les cachots. C'est de là qu'ils ont, dans leurs justifications personnelles, révélé mutuellement leurs excès.

En général, les connaissances littéraires ou autres n'étaient pas exigées des récipiendaires. La grammaire même n'était pas de rigueur, si l'on doit en juger par quelques pièces autographes que nous avons sous les yeux.

Le secrétaire (3) écrivait le 27 février 1793 : « Le citoyen De-

(1) Il se justifia dans un mémoire imprimé, le 23 juin, an II.

(2) Demons commence sa justification par ces mots : « Toulon est pris, » vive la Montagne! » Il repousse ensuite les accusations dont il est l'objet. Il défie « qu'on puisse lui reprocher le plus petit iota depuis son » existence. »

(3) Fleur, devenu secrétaire de la Municipalité, ayant été accusé par la Société populaire, fut suspendu de ses fonctions sans qu'aucun jugement eût été prononcé. En apprenant cette nouvelle, son émotion fut si violente, qu'il en perdit instantanément la raison ; en entrant dans la salle, il s'écria : « *Je suis Marat! Vive la République!* » Il s'assit alors au bureau, où il resta quelque temps taciturne. Il entra tout-à-coup en fureur, tira un poignard et s'en serait frappé, si on ne l'eût promptement désarmé. Conduit dans une pièce voisine, il pousse des cris de désespoir, disant qu'on l'avait trompé, qu'il avait mérité la mort, etc.

» boubers est prié de remettre au porteur six *baton* de cire *des-*
» *penne* pour la Société des Amis de la liberté *est* de l'égalité.

Et le lendemain : « Le citoyens Deboubers est prié de donner au porteur six *baton* de *sire Despane.* »

Un autre, traçant la devise du jour, écrivait : « Liberté *et Galité,* ou la Mort. »

Un placard de la société d'Armentières nous apprend qu'on a déjoué « les *infernals* complots des aristocrates. » Le citoyen Delacroix, juge-de-paix à Armentières, et président de la Société populaire, écrivait son prénom, tantôt Casimir, tantôt *Cazemir,* tantôt *Casemir.* Un poète du temps composa le quatrain suivant, qui était placardé aux murs du lieu des séances :

Si tu veux être ins*crit*
Au temple de Mémoire,
Mourir pour la pa*trie*
Voilà la seule gloire.

Le comité de Perpignan faisait des adresses aux comités de France : une d'elles, envoyée à Lille, est signée de « Coriandre et de Millié fils, ex-*vis*-président. »

Les procès-verbaux de Wazemmes rapportent qu'un membre demanda que « la société *nomassent* un délégué chargé d'expli-
» quer au peuple la loi sur les accaparements. » On choisit le
» citoyen Col. »

Le 10 pluviôse, an II, il fut déclaré « qu'on raierait ceux qui se *permettrait* de tenir hors du *sain* de la société des propos ou des *ménaces* contre les motions faites à la Société. » Le même registre rappelle que le 20 vendémiaire, an II, « *on continuât le puration.* » Un sans-culottes cite : « Le philosophe Héraclide qui a posé cet axiôme sacré : que les citoyens doivent combattre avec autant d'ardeur pour la défense des lois *que celle de leur rempart....* »

Bornons-là ces détails, de crainte qu'on ne leur attribue un sens ou une portée qui n'est pas dans notre intention, et donnons une idée de la correspondance des clubs.

Il était arrêté, entre les patriotes, de demander à la Convention, de rester à son poste ; la société de Wazemmes avait tardé à remplir ce devoir, elle y suppléa de la manière suivante :

» Il fallait un coup aussi éclatant que celui que tu viens de » porter, coup qui a encore une fois sauvé la République, pour » que la société *rompe* le silence qu'elle s'était imposée. Depuis » long-temps, elle te votait intérieurement une adresse pour t'en- » gager à rester à ton poste; mais, disait-elle, c'est la distraire » de ses grandes occupations. Observer fidèlement les lois et les » faire aimer de ses frères, c'est lui prouver combien elle désire » qu'elle continue ses pénibles travaux; mais, enivré de joie en » apprenant que tu t'étais sauvée toi-même par l'énergie de tes » comités de salut public et de sûreté *général*, elle ne peut plus » se contenir, il faut qu'elle parle. Eh bien! donc, reste à ton » poste; que les ennemis de la République et les tyrans coalisés » tremblent en te voyant siéger sur la sainte montagne; qu'au- » cune parcelle ne s'en détache, à moins que ce ne soit encore » pour les écraser tous.

» Quant à la Société, elle a suivi la marche des vrais Jacobins, » dont elle brigue l'affiliation, elle s'est mise à l'unisson des au- » tres. De l'église, elle en a fait le lieu ordinaire de ses séances; » les cloches sont envoyées à la fonderie des canons, et 468 li- » vres de cuivre rouge ont été fournis par les habitants de cette » commune, qui s'en sont dépouillés sans aucune indemnité. Déjà » 186 livres de salpêtre sont sortis de l'atelier pour les alimenter, » et les hochets du fanatisme montant à une somme *conséquente* » ont été portés depuis long-temps au District. Enfin, la collecte » qui a été faite pour les défenseurs de la patrie, au nom de la » Société, dans la commune et celle d'Esquermes, dont plusieurs » habitants sont membres, a produit 419 chemises, parmi les- » quelles il s'en trouve 380 neuves, et les autres supportées; six » paires de souliers avec une paire de *boucle* de souliers, 3 culot- » tes, 3 habits, 22 paires de *bats* et 4 paires de guêtres.

» Vive la République. »

« 23 thermidor, an II (10 août 1794).

» Au Peuple de Paris.

» Égalité, Liberté, Fraternité, ou la Mort,

» Wazemmes, 20 termidor, an II de la République une et indivisible.

» Les Membres de la Société populaire et révolutionnaire,
» séante à Wazemmes, au peuple de Paris,

» Tu as encore une fois sauvé la patrie par l'énergie que tu as » montrée dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Quoi, l'infâme » Robespierre, malgré son long séjour parmi *toy*, n'avait donc » pu se pénétrer de ton caractère prononcé pour la liberté? L'am- » bitieux, *angoué* des flatteries de ses lâches complices, croyait-il » avoir assez d'empire sur *toy* pour te forcer à l'accepter pour maî- » tre? Comptait-il sur ceux qui ont renversé le trône des Capets » pour lui en élever un sur ses débris? Qu'il se trompait! tu l'as » justement puni de son audace. Grâces t'en soient rendues. Tu n'as » jamais cessé de bien mériter de notre chère patrie, et tu as » répondu à notre attente en te ralliant à la Convention nationale, » en servant de rempart à ce dépôt précieux que le peuple fran- » çais t'a confié. Nous transmettrons à nos enfants la reconnais- » sance que nous t'avons vouée en même temps que nous leur » apprendrons à avoir en horreur les tyrans, sous quelque forme » qu'ils se présentent. »

Suivent les signatures.

A la chute des terroristes, une protestation dans un autre sens et surtout d'un autre style :

« 4 nivôse, an III (24 décembre 1794).

» A la Convention nationale.

» Citoyens représentants,

» Toujours pénétrés de plus en plus de reconnaissance pour vos » glorieux travaux, nous vous adressons pour la deuxième fois, » le 9 thermidor, le tribut d'estime que tous les bons citoyens » vous doivent. De vils scélérats avaient abusé de notre haine » pour le despotisme par de ténébreuses intrigues, et avaient » tourné à leur profit notre impulsion vers la liberté. Ces mons- » tres avaient érigé, en parlant de vertu et de justice, l'assassinat » en principe, et notre stupeur redoublant leur audace; ils ont » couvert la République de brigandages; mais, représentants fidè- » les, vous avez heureusement reconnu cette conjuration et en » avez anéanti les chefs, et depuis vous vous occupez à réparer le

» mal que ces tyrans nous ont fait. Continuez donc, représentants, » à faire régner la justice, et nos malheurs seront bientôt oubliés » par les charmes d'une vraie liberté.

» Votre décret sur les Sociétés populaires n'a fait que chasser » dehors les suppôts de la faction de Robespierre. Les citoyens » qui veulent avec nous la justice sont restés ou rentrés. »

Quelques prêtres renégats obtenaient dans les clubs un triomphe facile et assuré. Le citoyen Duchateau prononça, le 21 brumaire, un discours contre les prêtres et la religion, et il était applaudi avec fureur. « Après avoir entendu cet acte authen- » tique de la plus pure vérité, dit le procès-verbal, le Comité de » Lille en ordonne l'envoi à la Convention, aux Jacobins de toute » la France, à tout le peuple de la République, au ministre de » l'intérieur, avec invitation de la faire traduire dans toutes les » langues, comme le flambeau le plus propre à éclairer tous les » peuples de l'univers. »

Dans d'autres circulaires, on s'exprimait en ces termes : « Nous » t'invitons à donner la plus grande publicité à l'adresse que nous » t'envoyons, et de la lire aux citoyens en même temps que les » décrets dans le temple, chaque décadi,.... les principes qu'elle » renferme étant très-propres à éclairer nos frères, que le fana- » tisme pourrait aveugler encore. »

De simples soldats occupaient souvent la tribune, et leurs discours étaient imprimés ; on en décrétait l'envoi aux sociétés affiliées et même à toutes celles de la France. Vernois, soldat au régiment de Brie, prononça ainsi un discours auquel Duhem répondit. Vandamme, depuis général, alors simple militaire, pérorait devant l'assemblée, et la presse a multiplié ces chefs-d'œuvre, qui sans elle ne seraient point parvenus jusqu'à nous. Il est facile de voir, à la teneur de beaucoup de ces oraisons, que nos modernes Démosthènes s'adressaient à un auditoire composé en grande partie de soldats (1).

(1) Après le massacre de Dillon, une adresse de la Société entretint les frères et amis de la nécessité de la discipline et de l'obéissance... « Faut-il » s'en prendre à ses chefs ?.. leur disait-elle. Faut-il porter sur eux des mains » ingrates et cruelles ?... La mort d'un soldat au champ de bataille est plus

Cette pénurie d'hommes instruits n'était pas sans inconvénients pour les réformateurs. La société de Colmar, s'adressant à celle de Lille, lui fait savoir que, pour l'instruction des jeunes patriotes alsaciens, il lui faudrait cent instituteurs, et qu'elle n'a pu encore en réunir que trente-un.

Ceux qui furent nommés devinrent l'objet de plusieurs plaintes; on s'informa avec soin des maximes qu'ils professaient; il fallut songer à en interdire plusieurs qui n'étaient pas assez républicains. Le 13 prairial, an II, on fit disparaître le *tableau infame* qui se trouvait au-dessus de la porte d'un instituteur, au faubourg de Béthune. On n'indique pas en quoi consistait l'infamie. Le 30 ventôse, an II, la société de Wazemmes entendait la récitation d'une prière républicaine et la déclaration des droits de l'homme par un enfant de dix ans. En récompense, il obtint l'accolade fraternelle et un livre qui contenait la constitution et les droits de l'homme. Le 20 germinal, un autre jeune républicain, de dix ans, vint à la tribune prononcer un discours *improvisé* qui fut vivement applaudi. Le 13 prairial suivant, François Fiévet, âgé de dix ans; Louis Courtecuisse, âgé de douze ans; Joseph Corbut, dix ans; Louis Morelle, douze ans; Jacques Sterne, recevaient des prix pour la récitation des *droits de l'homme.*

Les comédiens et artistes dramatiques figuraient d'une façon toute remarquable sur le nouveau théâtre. Quant à la composition de leurs allocutions, on y trouve un art qui montre que plusieurs avaient fait des études; quelques exordes sont calqués sur ceux de Cicéron. Corbet, acteur de Lille, travaillait aussi d'après les grand maîtres.

Au surplus, les idoles de la veille étaient souvent renversées le lendemain. Ainsi, Target, cet ex-prêtre qui, à ce qu'il dit lui-même, était le père Duchesne de la Société, fut néanmoins enfermé dans une prison, où il manquait absolument des choses les plus urgentes. Ainsi Becu, curé de St-Étienne; Deledeulle, curé de St-Maurice, quoiqu'ayant obtenu la présidence, n'en furent pas moins chassés, à cause de leur qualité de prêtre, qui inspirait

» utile que celle de mille hommes égorgés comme des troupeaux dans une
» fuite honteuse, etc.... »

une invincible défiance. Ainsi, Nolf, autrefois curé de St-Pierre et député de 89, clubiste plus tard, ne pouvait pas laver sa tache originelle. La Société populaire lui adressa ces dures paroles (le 11 frimaire, an II) : « les prêtres, les ci-devant prêtres ont perdu » la confiance publique ; nous t'engageons à ne plus siéger parmi » nous. » Même compliment fut adressé à Chasles, le représentant. Le compte-rendu de la séance des Jacobins, du 16 février (1), nous apprend comment il chercha à s'en venger.

« CHASLES.... La commune de Lille, dont j'estime la population environ 40,000 âmes, peut, avec les étrangers qui y abondent, monter à 60,000. J'en divise les habitants en deux classes, les *bombardés* et les *encavés*. Les premiers sont les riches, qui, tous, superbement logés, proposaient aux malheureux six francs par jour pour habiter dans les caves, qui, dans ce pays, sont les logements des pauvres, et pour que ceux-ci allassent ramasser les boulets qui brûlaient leurs maisons. Le plus grand nombre de ces muscadins avaient même pris le parti de se sauver, après avoir fait déloger tous leurs meubles. Il n'était donc resté dans Lille que ceux qui n'étaient pas en correspondance avec Albert et Christine. Ce sont pourtant les bombardés qui se font honneur de la défense de Lille.

« LEVASSEUR. J'ai été à Lille avec Bentabole, je ne sais pas si le patriotisme y est devenu tel, que Chasles y puisse passer pour un modéré ; mais j'avoue qu'à cette époque, je n'ai pas remarqué dans la ville de Lille, dont j'avais une haute idée sur la défense, le patriotisme qu'on m'avait tant vanté.

» Quinze cents jeunes gens, que nous mîmes en réquisition, ne me parurent pas merveilleusement disposés pour la Révolution. Au surplus, je rends justice aux Sans-Culottes de cette commune, et je rends hommage à Chasles pour la blessure qu'il a reçue, non comme l'ont dit de lâches détracteurs, dans un moulin, mais bien dans les rangs, au milieu de ses frères d'armes....

« UN MEMBRE. Les Lillois ne se contentent pas, comme l'a dit un préopinant, d'accaparer les gros sous, ils accaparent aussi les écus de 6 livres et les louis d'or. La section de Guillaume-Tell vient d'arrêter 250,000 livres en numéraire, destinées pour un

(1) Voyez le *Moniteur*, t. XIX, p. 506.

habitant de Lille. Cette somme a été portée à la trésorerie nationale. Outre cela, une malle contenant 7,000 livres en numéraire adressée à un nommé Montagne, a été saisie; mais on n'en connaît pas le possesseur, qui avait sans doute changé de nom. Il s'est fait à Lille un commerce continuel d'argent, on y a transporté plus de 1,200,000 livres en numéraire, avant le décret qui défend ce commerce honteux. Un individu a été guillotiné avant-hier, pour avoir voulu faire passer par Lille, à nos ennemis, 47,000 livres cachées dans des pots de pommade.

« COLLOT-D'HERBOIS. Tu as dit que les Sans-Culottes étaient payés pour ramasser des boulets rouges et pour éteindre le feu; de pareils travaux ne s'entreprennent pas pour de l'argent... Ayons grand soin de ne pas envelopper nos frères de Lille dans le déshonneur qui doit couvrir les lâches et les malveillants de cette commune... A Lille comme ailleurs, on a vu les passions particulières se choquer. Tout a été mis en œuvre pour diviser les patriotes et ressusciter l'aristocratie; mais à Lille, l'aristocratie ne sera pas plus épargnée qu'ailleurs. Le parti que nous avons à prendre est de la tuer pour jamais.

» ... L'armée du Nord... marchera dans le chemin de la gloire. Pichegru est entouré de héros, et sans doute ces victoires ne sont pas toutes accaparées par les Lillois. Nos soldats voleront de succès en succès; ils mériteront toujours l'estime des Français, ainsi que les Sans-Culottes de Lille, qui ont ramassé les boulets rouges sans recevoir de l'argent...

» DUFOURCY demande que la société des Jacobins écrive à l'armée et aux Sans-Culottes de Lille pour entretenir l'amitié et la fraternité qui doivent régner entre républicains. »

Si nous avions trouvé sous la main le registre des procès-verbaux de Lille, nous aurions pu en déduire la teneur des séances dans cette ville. A défaut de ce document, nous avons recueilli celui de Wazemmes et de plusieurs autres localités.

Dans quelques clubs, on ouvrait la séance par la lecture de trois articles de la déclaration des droits de l'homme; puis on proclamait les décrets de la Convention, les arrêtés des autorités; on lisait aussi les *Annales du civisme*, publication périodique de l'époque, où l'on insérait tous les traits les plus propres à entre-

tenir l'exaltation des esprits. On chantait des hymnes patriotiques, on distribuait des prix aux jeunes gens qui se distinguaient dans l'art de chanter *la Marseillaise*, de réciter la déclaration des droits de l'homme, la constitution, ou autres choses civiques. On parlait surtout des affaires du moment, du maximum, des accapareurs, des marchands d'argent, des émigrés, des prêtres, des suspects, des opérations de l'armée; plus souvent encore des vivres, qui manquèrent pendant si long-temps, etc., etc.

Les pièces émanant de la société de Lille, portaient un timbre qui changea souvent. C'était une légende :

« SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION. LILLE, 1789, »
entourée d'une branche de laurier sur laquelle on lisait :

« VIVRE LIBRE OU MOURIR. »

En septembre 1792, les publications de la Société portaient une vignette avec cette inscription :

» LA NATION ET LA LOI,
» LIBERTÉ, ÉGALITÉ. »

Il n'était plus question du Roi.

En 93, la devise était :

« LA TERREUR ET LA GUILLOTINE SONT A L'ORDRE DU JOUR. »

La salle était ornée de devises analogues. Par exemple :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ OU LA MORT.
» VIVE LA MONTAGNE !
» ÉCRASONS LES TYRANS.
» VIVE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE !
» QUE TOUT INDIVIDU QUI USURPERAIT LA SOUVERAINETÉ,
» SOIT A L'INSTANT MIS A MORT PAR LES HOMMES
LIBRES. (*Déclaration, art.* 27.) »

Chaque membre prêtait un serment, qui variait avec les circonstances. Le 30 nivôse, an II, la Société de Nieppe, exigeait celui-ci :

» Je jure d'être fidèle à l'unité et à l'indivisibilité de la Répu-
» blique française, d'exécuter et de faire exécuter de tout mon
» pouvoir les décrets de la Convention nationale; de dénoncer tous
» les traîtres et conspirateurs contre la liberté et l'égalité, et de
» porter secours et assistance à tous ceux qui auront le courage
» de se dévouer à de pareilles dénonciations. »

Il ne faut pas s'effrayer de ces dispositions; car, d'après le réglement, le jacobin est l'homme le plus doux et le plus aimable. « Il est amant de la liberté...; il donne l'exemple de toutes » les vertus républicaines...; il instruit ses frères...; il visite les » prisons..., les hôpitaux..., les indigents, etc... (1) »

A Lille, le Ier germinal an II (avril 1794), la séance étant présidée par le citoyen Renty, directeur des postes, Abbel, Gillebert et Wet étaient censeurs.

«...... La citoyenne Vandenen et la citoyenne Rose firent présent de paquets de charpie..... Druon offrit une paire de draps, deux pantalons neufs et quatre gilets; Payen un paquet de cartouches et une médaille en cuivre; Deletappe vingt-cinq balles; Devaux un sabre; Bernard un fusil avec sa baïonnette; Montagne un sabre et une épée, un bassin de cuivre; Deschamps une giberne; Toiseni un sabre...; des remerciements sont votés à ces patriotes.

«.......... Deux dénonciations sont envoyées.......; on en fera promptement rapport.

«......... On nomme commissaires pour examiner l'état des prisons : Thomas, Brame, Bottin, Abel, Menayer, Dancourt, Daubresse et Wet.

«......... Il est décidé qu'aucun militaire ne sera plus reçu dans les prisons pour cause d'indiscipline...

«......... Les œufs seront dorénavant distribués sur des cartes, dans chaque section.

«........ Un membre demande que, le jour du combat, qui va bientôt être livré aux ennemis de la patrie, tous les citoyens se portent en masse sur la deuxième ligne, pour soutenir et raffermir le courage de nos jeunes guerriers; pour ramasser les blessés, etc.

«........ Un autre demande que la Société de Lille marche en

(1) Outre les dons faits à l'armée, la Société de Wazemmes, pendant toute l'année de son existence, distribua :

18 livres à une pauvre famille;.
19 livres 10 sous à la veuve Legrand;
20 livres à une pauvre famille.

Elle consacra jusqu'à 50 livres pour l'embellissement de la salle de ses séances.

corps à la tête de cette nouvelle armée..., et que tout membre, assez lâche pour refuser..., soit déclaré incapable de porter le nom de *républicain*... Ces diverses propositions sont adoptées à l'unanimité, aux cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

«....... On demande l'établissement des litières pour les blessés; un membre propose de faire marcher, en première ligne, tous les suspects...; un autre, que tous les signataires de l'adresse de Capet soient désarmés.... Adopté. »

Des commissaires furent chargés de porter sur-le-champ cette proposition au représentant du peuple. En attendant leur retour, on chante *la Marseillaise*. Un membre annonce que le matin, les Autrichiens ont fait descendre les cloches dans le village de Roncq, dans le dessein de s'en emparer; mais, après leur avoir donné la chasse, les frères d'armes ont fait tourner bride aux chevaux et les ont ramenés à Lille.

Les commissaires, de retour, annoncent que le désarmement sera mis en délibération, etc.

Au commencement, la Société prenait le ton badin, comme on peut en juger par la circulaire suivante, que le club de Valenciennes fit imprimer (en juillet 1790) :

» Messieurs et Dames,

» Vous êtes priés d'assister au service solennel de la ci-devant
» très-haute, très-puissante et très-révérende Dame l'Aristocratie,
» décédée le 14 juillet 1790, dans le Champ-de-Mars, à Paris.
» Le deuil sera porté par MM. les abbés, prieurs, receveurs, etc.,
» etc., les plus attachés aux abus de l'ancien régime.

» Ce service sera chanté en grande musique par les électeurs du
» District, le vendredi 23 juillet 1790, à sept heures du matin, à
» la maison abbatiale et nationale de St-Jean.

» L'assemblée se fera en l'hôtel du ci-devant monseigneur l'In-
» tendant, rue de l'Intendance.

» Un *Te Deum*, s'il vous plaît. »

Les séances avaient une physionomie plus terrible, quand on entendait déclarer à la tribune de Lille : « Déjouez les complots » de l'intrigue et du modérantisme, qui, avec des mots d'ordre » et de paix assassinent la liberté. » Lorsque Dufresse s'écriait :

« Oui, je suis un républicain de sang.... J'ai soif de sang.... Il » me faut des têtes......., » les auditeurs gardaient un morne silence. St-Just n'avait-il pas établi cette doctrine, lorsque, dans son rapport sur la conjuration de Fabre d'Églantine, Danton, etc., il dit: « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour de la » patrie; il est tellement exclusif, qu'il immole tout, sans pitié, » sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. »

Les journaux rapportèrent ces particularités et signalèrent le club comme composé de patriotes douteux, égarés ou sur le point de l'être. Ce fut l'occasion d'un placard, où, après avoir fait à sa manière l'histoire de la société, « dominaient d'abord la richesse et le modérantisme...., » le Comité révolutionnaire explique comment ces traîtres de modérés ont fait place à *la sans-culotterie*. Il frémit surtout à cette épithète de *douteux*.

« Nous douteux! s'écrie-t-il, nous, dont le seul nom glace d'ef- » froi tous les partis anti-révolutionnaires..... Le fanatisme aux » abois nous abandonne ses temples et ses trésors, délaisse ses » ministres. Il se réfugie chez les Belges..... Une armée révolu- » tionnaire, organisée dans notre sein, composée de *sans-culottes*, » précédée de la terreur, suivie de la guillotine, a déjà bien mé- » rité de la patrie....

» .... Nous douteux! ouvrez la déclaration des droits de l'hom- » me, le livre sublime de la constitution, offrez-nous un passage, » un iota qui ne soit pas sacré pour nous.... L'amour de tous les » hommes est notre première passion. Quand nos mœurs seront » épurées, nous pourrons dire, notre première vertu... »

Outre les membres résidants, la société comptait des citoyennes qui, pendant les séances, s'occupaient à faire de la charpie; quelques-unes figurèrent à la tribune.

Le 28 avril 1791, plusieurs dames lilloises y firent le serment civique.

L'épouse du citoyen Sta, entre autres, s'y est distinguée (1).

Voici le discours qu'elle prononça :

« Depuis long-temps, chers concitoyens, nous souffrions de

(1) Il y avait à Paris, un député de ce nom qui fut arrêté à la barrière, lors de la prise de la Bastille.

» n'oser manifester notre patriotisme. Enhardies aujourd'hui par » l'exemple des citoyennes d'Alais et de Brest, encouragées par » l'accueil bienveillant avec lequel vous nous admettez à vos sé- » ances, nous venons épancher, dans le sein de votre respectable » assemblée, les sentiments dont nos cœurs sont remplis. Nous » venons jurer entre vos mains un attachement inviolable à la » Constitution.

» Oui, mes chers concitoyens, malgré la faiblesse, apanage de » notre sexe, nous ambitionnons de défendre, de cimenter, s'il » le faut, de notre sang les droits que l'homme tient de la na- » ture, les droits sacrés et imprescriptibles de la liberté et de l'é- » galité. Nous vouons une haine implacable au despotisme et à » l'aristocratie, et autant nous faisons cas de la noblesse réelle, » celle des sentiments, autant nous méprisons les hochets de la » vanité, les titres chimériques et ridicules qui trop long-temps » ont tenu lieu de vrai mérite.

» Telles sont, chers concitoyens, les dispositions dans lesquelles » nous sommes résolues de vivre, tels sont les principes dont nous » ne nous départirons jamais; nous les inculquerons de bonne » heure dans l'esprit de nos enfants. Nous leur inspirerons l'o- » béissance aux lois, le respect pour ceux qui en sont les organes, » l'amour de la justice et de la vérité, le dévouement à la patrie; » nous leur apprendrons surtout à chérir tous les hommes et à » ne reconnaître en eux d'autres distinctions que celles qui éma- » nent des talents et de la vertu. »

Madame Sta, ayant alors prêté serment sur le contenu de son discours, Mesdames Delesalle, Garet, Drapier, Fr. de Boquillon, Buisine, Bordière, Gillote, Pinte et ses nièces, Gobry, Demailly, Saugeon, Gahide, Gouillerot, Fauvel, Delerue, Wibaut, Duhem, Adélaïde et Charlotte Wellecomme, Deconynck, Théry, Bigeon, etc., montèrent successivement à la tribune et suivirent son exemple. Alors le président leur adressant la parole, dit : « Mesdames, » toutes les villes de l'Empire suivront à l'envi l'exemple que vous » leur donnez aujourd'hui, l'exemple que leur ont donné comme » vous les dames d'Alais et de Brest.

» Assurés de recevoir de la main des grâces le prix du courage

» et du patriotisme, de quoi ne seraient pas capables les amis de » la Constitution ?

» Le jour où notre société a reçu les serments des citoyennes » de la ville de Lille, sera compté dans ses fastes au nombre de » ses jours les plus beaux et les plus glorieux (1). »

L'accolade fraternelle entre les citoyens et les citoyennes était souvent la cérémonie finale des séances. L'assemblée se retirait ensuite dans le plus grand ordre. Toutefois, les corridors n'étant pas éclairés, plusieurs citoyennes y firent des chutes, et pour remédier à cet inconvénient, on posa un réverbère à la porte (1794).

Il existe actuellement encore à Lille, une citoyenne qui faisait partie de la Société populaire de 93.

La Société avait, en outre, des clubs affiliés, dont les membres avaient droit d'assister aux séances. Le cabinet de M. Gentil possède des pièces diverses provenant des sociétés de Wazemmes (2),

(1) Une personne bien informée, nous donne, sur Mme Sta, les renseignements suivants :

« Lors de son discours à la tribune de la Société populaire, Mme Sta était protestante. Sa fortune, d'abord prospère, changea bientôt, et elle se trouva réduite à manquer de tout. Elle fut recueillie par une des demoiselles Comère, maîtresses de pension. C'est dans leur maison qu'elle resta jusqu'à sa mort. Sollicitée d'embrasser la religion catholique, elle refusa absolument, défendant même qu'on lui en parlât de nouveau. Peu à peu, touchée de la tendre charité avec laquelle on continuait à fournir à tous ses besoins et honnêtes délassements, elle demanda elle-même à faire son abjuration. »

(Affiches nationales du dépôt du Nord réunies à *l'Abeille patriotique*, n° 40, 4 mai 1791).

(2) Elle avait le titre de *Société populaire et révolutionnaire*. D'autres fois, celui de *Société des amis de la République française*. Ce fut le 7 pluviôse an II, que cette affiliation eut lieu. Voici en quels termes l'acte est conçu : « Liberté, Égalité, Indivisibilité de la République ou la Mort. La Société populaire et révolutionnaire de Lille aux Président et Membres de la Société populaire et révolutionnaire de Wazemmes.

» La Société ayant arrêté l'affiliation de la société de Wazemmes, nous charge de vous en faire passer, séance tenante, l'extrait dudit arrêté.

» Extrait de l'arrêté du 7 nivôse de la Société populaire et révolutionnaire de Lille :

» La Société arrête l'affiliation de la société de Wazemmes, et que le

Nieppe, Sailly-sur-la-Lys, Maroilles, La Gorgue, Armentières, Estaires, Deûlemont, Houplines, Caestre, Wavrin, Fournes, Herlies, Wicres, Roubaix, Mons-en-Barœul, Marquillies, Frelinghien (1), Seclin, Bailleul, etc.; cette dernière s'intitulait *Société populaire et montagnarde.* Au loin, on comptait pour affiliées, Aire, Gand, Arras, Béthune, Hazebrouck, Valenciennes, Douai, Paris, Angers, Montauban, Dijon, Montreuil, Dunkerque, Hondschoote, Beaune, Bourges, Béziers, Perpignan, Tours, Grenoble, Tulle, Argental..., et il y en avait sans doute beaucoup d'autres. C'était presque toujours dans les églises que se tenaient les réunions.

Un fait qui nous frappe, dans l'examen de ces pièces, c'est la haute considération dont jouissait la Société de Lille, soit qu'elle défendît la Constitution, soit qu'elle devînt patriote ou qu'elle se montrât *sans-culotte.* Sous chacun de ces trois aspects, on la consultait avec déférence, on suivait ses avis, ses prescriptions; on copiait presque textuellement le réglement qu'elle s'était donné; on reportait sur elle tout l'honneur de la défense de 92. Il semblait aux étrangers que le club fût la ville de Lille et réciproquement.

Comme la Société s'était fondée elle-même, ses attributions n'étaient pas déterminées, et elle exerçait son action dans tous les sens, suivant l'influence du moment... D'après l'examen de la correspondance, il paraît qu'elle s'était donné la mission d'*éclairer,* de *conduire,* et d'*échauffer* les esprits. D'abord, il était question de législation. Ainsi, Robespierre avait été consulté sur le sens du mot *contribution,* et il répondait, le 12 février 1790. Merlin, de Douai, avait de nombreuses entrevues avec le Comité lillois, et lui écrivait fréquemment. La Société faisait imprimer des bro-

Comité de correspondance est chargé de lui faire savoir. Signé, Dubruy, secrétaire. Salut et fraternité.—Les membres du Comité de correspondance. Signé, Chocquet.—Julien faisant les fonctions de président, Bulteau, Wacrenier, Lecroart et Inglard.—Timbré et scellé. »

(1) Le 20 thermidor, le citoyen Blanquart, secrétaire de la Société de cette localité, prononçait un discours virulent contre la religion catholique. Cette direction lui était commune avec plus d'un autre club.

chures, et les répandait avec profusion (1). Au moyen de la presse, elle transmettait aussi ses délibérations aux communes du District, aux comités de la France. Ces clubs étaient un puissant levier; mais cette force, souvent aveugle, frappait les amis aussi bien que les ennemis. L'Assemblée nationale dut, à plusieurs reprises, improuver les empiètements des clubs de province. Le nôtre n'encourut pas cette censure; une fois seulement, ainsi qu'on l'a vu, le tribunal révolutionnaire le taxa d'un peu de mollesse.

Le Comité s'était imposé une tâche immense : délivrer des cartes de civisme (2), faire des arrêtés contre la mendicité, envoyer des députations aux fêtes républicaines, aux plantations d'arbres de la liberté (3), proposer la formule du serment, faire circuler des listes de souscription pour les offrandes patriotiques, aux défen-

(1) De février 1790 à la fin de la même année, elle fit imprimer et distribuer les ouvrages suivants : *Aux Voleurs* (*), *Complot découvert*, *Je m'en f...*, *Opinion du baron de Menon*, *le Réveil*, *Avis*, *Pacte fédératif*, *Motion*, *Baiser fraternel*, *Lettre du Comité des recherches*, *Discours de Becu*, *Rapport sur les assignats*, *Projet de pétition*, *Patriote centenaire*, *Voyage d'Ypres*, *Droits de l'homme*.... Il est probable qu'elle continua dans cette voie; mais nous n'avons pas la liste officielle des publications des années subséquentes.

(2) En 1792, le 12 octobre, ils étaient conçus comme suit : « Nous.... » certifions que le citoyen.... est resté constamment à son poste pour par- » tager les dangers des intrépides défenseurs de Lille, à l'époque du bom- » bardement de cette ville, et qu'il a donné, dans cette circonstance » critique, les preuves les plus éclatantes de civisme et de dévouement à » la chose publique..., et signé NOLF, président; GÉRARD, secrétaire. » Ces certificats ne furent abolis que le 5 août 1795. On faisait circuler une épigramme contre les certificats. « Avis du Conseil général de la » commune de Lille aux citoyens qui ont besoin d'un certificat de civisme :

« Vous qui voulez paraître citoyens,
» D'aristocrates que vous fûtes,
» De vos places, par nous, vous préviendrez les chutes,
» Venez à nous, nous lavons les vauriens. »

(3) Comme cela eut lieu à Wazemmes, le 9 nivôse an II; à Esquermes, le 20 ventôse, même année.

(*) M. Gentil-Descamps en a plusieurs numéros.

seurs de la patrie (1); solliciter des visites domiciliaires chez les individus soupçonnés, ou de détenir des marchandises anglaises, ou de faire l'accaparement; inspecter les jardins d'agrément, afin de les faire cultiver en légumes, et surtout en pommes de terre; pousser les particuliers à fabriquer du salpêtre (2); proposer des levées volontaires; donner des renseignements sur les détenus politiques (3) et des conseils secrets aux autres clubs de Paris ou de la province; fournir des articles à plusieurs journaux; faire exécuter la loi du maximum (4); nommer des commissions pour rechercher la cause de la stagnation des affaires (5); réclamer de la charpie pour les

(1) Dans les listes du comité de Wazemmes, nous voyons que les collectes faites au faubourg des Malades, à Esquermes et au faubourg de la Barre, produisirent 536 chemises, dont 497 neuves, 22 paires de *bats*, 6 paires de souliers, 4 paires de guêtres, 3 *abits*, 3 gilets, 2 culottes, 1 paire de boucles, etc. De plus, au faubourg des Malades, 1,963 livres de dons volontaires. Le maximum est de 25 livres (par Planquelle), et le minimum, 1 sou; à Esquermes, 773 livres 7 sous, dont le maximum est 50 livres (par Ph. Derode); au faubourg de la Barre, 558 livres 10 sous en assignats, et 40 livres 6 sous en numéraire.

(2) Le 20 germinal an II, des membres du club de Wazemmes, offrirent 186 livres de salpêtre de leur fabrication. La Société accepta, et leur donna en échange l'accolade fraternelle.

(3) Il lui était enjoint de remplir les colonnes d'un tableau intitulé : « Tableau de la vie politique et des opinions du citoyen N, par le Comité de surveillance, » sous sa responsabilité et dans le délai de huit jours, à compter du jour de sa réception, le nom du détenu; son domicile avant sa détention, son âge, le nombre de ses enfants, le lieu où il est détenu, depuis quand? pourquoi? sa profession avant et après la Révolution, ses relations et ses liaisons, le caractère et les opinions politiques qu'il avait montrés dans les mois de mai, juillet, octobre 1789, au 31 mai et dans les crises de la guerre? s'il avait signé des pétitions et arrêtés?

(4) Le 20 germinal an II, on lut à la société de Wazemmes, les premiers numéros du maximum des denrées; et le 30, la Société arrêtait que chacun de ses membres serait tenu de faire le serment de ne jamais rien vendre ou acheter au-dessus de la taxe, et de dénoncer ceux qui enfreindraient la loi du maximum.

(5) Par exemple, à l'occasion des huiles, le 18 floréal an II, il s'agissait de savoir si la disette de cette denrée était *égoïsme*, de la part des fabricants d'huile ou de la part des cultivateurs. Le 21 floréal, le Comité des subsistances de Paris lui écrivit dans le même sens.

hôpitaux militaires; travailler à l'achat des huiles du pays, que les clubs distribuaient dans leurs localités; s'efforcer d'introduire dans la pratique le calendrier républicain ; exciter les habitants des campagnes contre les prêtres, les émigrés, les conscrits retardataires (1); organiser l'armée révolutionnaire et la fête de l'Être-Suprême; appeler une émission d'assignats forcés; s'occuper de la rentrée des *bons* amenés par le passage des frères d'armes, depuis le bombardement, afin de vérifier s'il n'y en avait point de faux ; propager les tontines pour les sans-culottes; distribuer des aumônes à des familles pauvres, au moyen des collectes faites dans les séances; en un mot, par des efforts de tous les instants, tendre au progrès des idées nouvelles. En définitive, ce centre d'action qui n'était soumis à la légalité, ni dans sa forme ni dans sa composition, ni dans ses actes, était une sorte de gouvernement municipal, turbulent, variable, qui harcelait sans cesse la municipalité régulière, entravait sa marche, la devançait, portait contre elle des accusations hasardées, la dominait et parvenait à en écarter les citoyens de mérite.

Des attributions si diverses (2) expliquent-elles bien l'estime dont nous avons parlé et que nous pourrions prouver par une multitude de pièces? Nous nous bornerons à en citer quelques-unes.

Le 12 février 1790, Robespierre lui écrivait : « Si je connaissais » un grand nombre de citoyens tels que vous, je compterais sur » la régénération de mon pays. Votre patriotisme rendra du moins » de signalés services à la contrée que vous habitez. La flamme » sacrée qui vous anime ne peut manquer de se répandre de pro» che en proche, et vous serez les bienfaiteurs de vos concitoyens

(1) La société de Wazemmes, déclarait, le 26 floréal, qu'elle sévirait contre tous les muscadins de la 1re réquisition qui se trouveraient encore dans la Commune; et, le 10 pluviôse an III, elle signale les noms de ceux qu'elle soupçonnait de n'être pas encore *embataillonnés*.

(2) Outre la Société populaire, il y avait le Comité de surveillance qui en différait complètement et qui s'était organisé même dans les villages. Ainsi, le Comité de surveillance d'Esquermes, était composé de Leblanc, Delugelle, officiers municipaux; Terrache, notable; Carette, Blanquart, La Chapelle, Crespeau, Meulmar, Samson, Dubus, Parent, Daguin; commissaire aux subsistances, Plancq-Meurice.

» comme vous en êtes les modèles.... La douleur patriotique que » vous inspirent les décrets qui attachent à la fortune (1) et aux » caprices d'un pouvoir arbitraire, les droits inviolables de l'hom- » me, suffirait pour vous rendre chers à tous les amis de la liberté. » Elle adoucit jusqu'à un certain point la mienne, en même temps » que vos encouragements fortifient mon zèle pour la défense de » cette grande cause du peuple. »

Merlin, de Douai, représentant, leur écrivait :

« ... Je saisis avec empressement cette occasion, pour rendre à » votre patriotisme l'hommage qu'il mérite de la part de bons ci- » toyens, et que vous doivent surtout vos députés, dont vous » secondez si courageusement les efforts. »

Et le 9 août 1790 : « J'ai reçu votre mémoire sur la disposi- » tion *vraiment* et *non à peu près Turque* de l'art. 18 du titre *de* » *Exec.* de votre coutume. Je l'ai remis à M. Tronchet, mon collè- » gue, qui prépare un décret sur les rentes foncières.... Je tien- » drai exactement la main à ce que ce mémoire soit pris en très- » grande considération.... »

Au commencement, il s'agissait si peu (pour les Lillois du moins) de renverser la royauté, que la formule du serment proposé par la Société, était exagérée dans le sens monarchique.

Il n'était pas question non plus d'attaquer la doctrine religieuse; en 1790, et même en 1792, on faisait chanter le *Te Deum* (2) et des *obits* pour le repos des âmes des sociétaires défunts (3).

(1) Il voulait rappeler ici la condition d'éligibilité dans l'imposition d'un marc d'argent. L'opinion générale repoussait alors cette distinction comme contraire aux droits naturels.

(2) Le 19 août 1790, les sans-culottes invitaient, par une affiche tricolore, les citoyens et les troupes de ligne au *Te Deum* qui serait chanté, à cinq heures du soir, à St-Étienne, en action de grâces de l'avantage qu'ils avaient remporté, le 10 août, au château des Tuileries, et à l'*obit* solennel qui serait chanté, le lundi, à dix heures, pour le repos des âmes *des frères et amis sans-culottes qui ont péri glorieusement dans ladite journée.*

(3) Le vendredi 25 mai 1792, la société faisait célébrer dans l'église St-Étienne, un obit solennel « pour le repos de l'âme de M. Berthois, colonel » de génie, et de celles des frères les militaires morts dans l'affaire du 29 » avril, près de Tournai. » Blondela prononça l'éloge funèbre de Berthois. Le 7 avril an II, Duhem, médecin et président de la Société des Amis de

Toutefois, ces démonstrations (si elles étaient sincères) furent bientôt remplacées par d'autres. Le 26 prairial an II, la Société régénérée de Perpignan, écrivant à celle de Lille, prétend que les peuples ne seront heureux que lorsqu'ils seront délivrés des rois et des prêtres.... Celle de Valence prévient qu'elle s'organise contre les suspects (an II, 27 germinal). La société d'Armentières (an II, 22 brumaire) prétend qu'un état républicain ne doit pas reconnaître de culte. Elle décréte donc qu'il n'y aura plus, à Armentières, de curé ni de vicaire, et que tous les ornements de l'église seront enlevés et envoyés au District de Lille. Mêlant le persifflage à l'impiété, elle veut qu'à l'avenir les vieillards et les enfants, images parlantes des deux âges de la nature, s'assembleront au temple et y tiendront lieu de toutes les vierges et de tous les saints.... « *Ce redoutable arrêté*, dit-elle, *ce foudroyant arrêté* » sera porté à nos frères de la Société de Lille.... » Au bas était le visa suivant : « Vu et approuvé avec la satisfaction républi-» caine, que cela est de nature à inspirer à tous les amis de la » Constitution. Signé, CHASLES et ISORÉ. »

Par suite de la considération portée à la Société de Lille, Barnave, Rochambeau, Rœderer, Chabrillant, de la Société des Amis de la Constitution, de Paris, lui adressaient, le 27 mai 1790, plusieurs ouvrages (1). Robespierre lui offrit une brochure intitulée : *Adresse au Peuple Belgique*, et qu'il croyait propre à seconder le patriotisme dans le pays. Il envoya aussi une motion sur la

la Constitution, prononçait à St-Étienne, un discours funèbre pour Honoré Riquetti, ci-devant comte de Mirabeau, après l'obit solennel que la Société avait fait célébrer en cette église pour le défunt.

On ne laissait alors échapper aucune occasion de faire des discours et d'en imprimer. M. Gentil-Descamps en possède un grand nombre; par exemple : *Ma façon de penser*, par MOREAU, homme de loi, in-8°; *Discours* par PAUL, 1791, in-8°, 40 pages ; 1792, *Discours* par BOUCHOTTE, membre de la Société populaire; 1792, par NOLF, curé constitutionnel; etc., etc.

(1) Parmi les attaques qui sapèrent la vieille monarchie chancelante, il faut citer : *Plus de ministres ou point de grâce*, par BILLAUD-VARENNES, membre de la Société des Amis de la Constitution de Paris et affilié à la Société de Lille.

restitution des biens communaux, et un mémoire justificatif que la calomnie, dont il était l'objet, avait rendu nécessaire. Nous n'avons pas vu qu'il ait offert au club lillois les publications qu'il avait faites, cette année, pour *l'abolition absolue de la peine de mort.*

Le 22 août 1790, Cambon, de la société des Amis de la Constitution et de la liberté du club patriotique de Béziers, lui adressait ses productions poétiques.

Les relations avec la capitale étaient très-actives... L'Assemblée nationale s'informait de ce qu'on pensait, à Lille, du discours de Mirabeau, sur les assignats; et, par réciprocité, on lui rendait compte des bruits qui circulaient à Paris, où l'on disait que Lille était le rendez-vous des contre-révolutionnaires (1).

Le 26 août, Duquenoy, le représentant du peuple, qui périt, frappé par le poignard, venait, au nom de la Société de Valenciennes, demander l'affiliation. Le 20 septembre, la Société de Beaume, présidée par Monnot, prêtre, écrivait à Lille, pour demander règle de conduite, solliciter défense mutuelle, et rappeler ce qui était arrivé à la Société de Nancy, dont les papiers avaient été mis sous le sceau de la Municipalité, etc.

Et, chez le peuple de Lille, le crédit n'était pas moindre. Dans un compte-rendu à l'Assemblée nationale, Duhem cite deux bourgeois: l'un, nommé Loustalot; l'autre, Capon-Ledieu, *père de famille et fabricant de couvertes.* Ces deux patriotes étaient si confiants en l'influence du Comité, sur le bonheur du pays, que, lorsque Lavalette et Dufresse se furent rendus maîtres de la Société et l'eurent exploitée dans le sens de la Terreur, *ils en moururent de douleur*; et que, dans les affreuses convulsions qui précédèrent leur mort, ils répétaient avec horreur le nom de ces deux hommes, qu'ils regardaient comme des contre-révolutionnaires.

Nous avons sous les yeux une lettre anonyme qu'un pauvre fabricant écrivait à M. Becu, curé et membre de la Société... Il le prie de demander au Roi de *faire aller le commerce*; de ne plus

(1) On voit, dans le n° 63 du *Courrier français*, une lettre de la Société populaire de Lille, à la Société de la Révolution de Londres.

employer pour ses vêtements et ceux de toute la Cour, que des étoffes françaises.

On s'étonnera peu de cette erreur d'un simple artisan; mais nous ferons remarquer que cette bonne opinion était partagée par les classes plus élevées. Ainsi, M. de St-Aldegonde de Noir-Carmes, colonel-général de la garde nationale de Marchiennes (1), écrivait en ces termes, le 20 avril 1790, à M. Sta, président: « .... Quelle » surprise est la mienne! ravi de la charmante lettre que m'a écrite » votre Comité, je cours à Lille, je vole chez vous, je vous témoi- » gne mon regret de ne l'avoir pas plus tôt reçue, la vive reconnais- » sance dont elle me touche, le désir que j'avais de m'incorporer à » ce club courageux et fidèle, mon projet d'y venir solliciter cette » faveur; et sans me laisser le temps de faire aucune démarche, » vous me prévenez, vous me choisissez, vous m'ouvrez votre » sein, vous m'adoptez parmi vos membres! mes amis, mes frè- » res, je suis pénétré de l'honneur que vous me faites.... Je ré- » pondrai à la confiance du peuple, je me sacrifierai pour les » décrets de l'Assemblée nationale. Je contribuerai de tout mon » pouvoir à ce que la Révolution se consomme dans nos contrées » belgiques, non pas avec cette lenteur timide, qui ferait mépri- » ser la bonne cause, ou ce fanatisme inquisitoire qui ne pourrait » que la déshonorer, mais avec cette force majestueuse, toujours » menaçante, mais toujours paisible, qui maintient les tyrans » vaincus dans une éternelle impuissance, et fait mourir dans » leurs âmes, jusqu'à l'idée de se relever jamais.. .... »

Ceux même qui se séparaient de la Société, exprimaient des sentiments analogues.

La retraite de ces membres est un fait digne d'attention. C'est du moment où les gens de bien ont quitté la partie, que les adversaires l'ont gagnée. Les déserteurs de la bonne cause deviennent donc presque aussi coupables que ses ennemis. C'est la mollesse des hommes paisibles qui a permis ensuite d'organiser la Terreur.

Après six mois d'existence, ayant été délaissés, ainsi que nous

(1) Le 7 mars 1798 (17 ventôse an VI), MM. Cugnet, Demadre, de St-Aldegonde, étaient prévenus du crime d'émigration.

l'avons dit, les membres restants, luttèrent contre la persécution; mais l'abandon neutralisa leurs efforts. Il paraît qu'ils dédaignèrent de chercher la popularité par le bonnet rouge. Nous sommes même portés à croire que c'est à leur instigation qu'on fit courir une liste pour appuyer une pétition de Rouennais, en faveur de Louis XVI. Cette souscription, couverte d'un grand nombre de signatures, fut bientôt suivie d'une autre liste de rétractation, où l'on désavouait la première. Cette marque de pusillanimité est à peine croyable de la part des hommes de cœur dont on voit les noms y figurer. Quoiqu'il en soit, ces noms ont été affichés, et le souvenir reste. Les patriotes n'oublièrent pas les *signataires à Capet*, et on les désigna long-temps par cette épithète. En 1793, la Société avait ordonné à tous les membres, de faire connaître, dans la huitaine, par un écrit signé de chacun d'eux, et qui serait soumis à la censure commune, sa conduite et ses principes avant et depuis la rétractation. Chacun s'empressa d'y satisfaire.

Aussi long-temps que cette réunion compta des hommes de bien, elle se signala par des efforts plus ou moins louables. Une fois qu'ils eurent été chassés ou réduits au silence, elle tomba dans d'ignobles excès. Ainsi qu'on devait s'y attendre, il n'était plus question de constitution, ni de loi, ni d'un principe quelconque. Il s'agissait d'obtenir la domination, n'importe par quelle voie. Les manœuvres qui eurent lieu, à Paris, entre les clubs, les luttes de ceux qui briguaient la faveur dite *populaire*, se répétaient à Lille; mais elles étaient rapetissées comme le théâtre où elles se passaient.

Fatigués du siége de 1792 et des sacrifices qu'il avait nécessités, les Lillois semblaient avoir perdu cette énergie dont ils avaient donné tant de preuves pendant quatre ans. Lavalette leur fut envoyé en qualité de commandant de place. Cet ex-marquis, hypocrite de patriotisme exalté, s'était trouvé aux affaires de Nancy, et on lui reprochait d'être partisan de Lafayette, et de viser à une suprématie qu'on ne tolérait plus alors. Se servant du style à la mode, Duhem disait : *qu'il cachait son ambition sous l'humble masque d'une fausse sans-culotterie.*

Les dénonciations du bataillon des Lombards le signalaient comme un feuillant déguisé, un agitateur, un dilapidateur de la

fortune publique, une créature de Dumouriez, un intrigant, ignorant dans l'art militaire et indigne d'être capitaine, etc... Ce qui pouvait laisser croire à ces accusations, c'est la société dont il s'était entouré. Nivet, son aide-de-camp, était un ancien garçon orfèvre à Paris; Dufresse, acteur du théâtre de Bruxelles, fut créé, par lui, adjudant-général en chef de l'armée révolutionnaire du département du Nord; Beauvoisin, ami de ce dernier, avait été convaincu aussi bien que Dufresse d'avoir fait des faux. Calandini, italien, ex-commis de la gabelle, à Amiens, devint son aide-de-camp, puis capitaine de 1re classe, puis commandant en chef de la ville de Péronne; Dumas, autrefois valet de Dubarry, trompette dans un régiment, ne tarda pas à devenir lieutenant-colonel du 13e de chasseurs, puis général de brigade; Target passe du grade de maréchal-de-logis de gendarmerie à celui de chef de brigade du 13e de chasseurs; et quel homme que ce Target! D'abord prêtre, il s'était engagé, en 1784, dans le 5e régiment de dragons (autrefois Colonelle-Générale), puis dans le 6e régiment de la garde nationale parisienne, connu sous le nom de compagnie des grenadiers de l'Oratoire. En travaillant au Champ-de-Mars, en 1790, il se lia avec une fille du peuple, avec laquelle il vécut jusqu'en 1792, ayant une paie de dix-sept sous par jour, et il signa, lui, troisième, la pétition: *A bas le veto!* Sa femme, en sa qualité de citoyenne, signa, la quatrième. Aux journées de septembre, il fut un des bourreaux des nobles et des émigrés, du sang desquels il rentrait tout couvert dans le galetas, où sa femme mettait au monde un fils qu'il nomma: *Victoire du peuple Égalité* (1). Charbrui, un de ses amis, fut poursuivi pour malversation; sa femme, qui vivait avec Dufresse, vint inutilement solliciter le représentant lillois.

Cet homme et ses suppôts avaient un rival: c'était Lamarlière (2), ex-noble, qui avait eu un grade sous Dumouriez; obséquieux,

(1) Il logeait à l'hôtel de Diesbach.

(2) Ne confondez pas ce Target avec Guillaume-Jean-Baptiste Target, avocat, un des quarante de l'Académie, et membre de l'Assemblée constituante; ni avec celui qui refusa de défendre Louis XVI, et signa son refus: « Le républicain Target. »

empressé d'obéir aux ordres des représentants, dont il voulait se ménager la protection, il cherchait aussi la popularité. D'après les accusations dont il fut l'objet, il n'était pas moins immoral que son compétiteur. Calandini, créature de Lavalette, l'accusa formellement de trahison; il ouvrait, chaque nuit, les portes de la ville de Lille, conférait avec des trompettes ennemis, etc.

La Société populaire était l'arène où se livraient ces combats, et l'auditoire restait incertain. Car, Lamarlière expliquait d'une façon spécieuse les faits articulés contre lui.

Leur conduite éveilla l'attention de Duhem, député par la Convention aux armées du Nord; il profita des rassemblements des patriotes que Lavalette régalait au cabaret, et d'une sédition qu'il avait cherché à soulever chez les compagnies de canonniers de ligne (1), pour les suspendre de leurs fonctions (23 juillet 1793) et les envoyer à Paris, à la barre de l'Assemblée nationale, y rendre compte de leur gestion. Bourdon, de l'Oise, avait aussi accusé Lavalette. La Convention ne jugea pas comme Duhem. Il s'était expliqué, en l'absence de Robespierre (2) et de Jean-Bon-St-André; au retour de ses amis, Lavalette fut renvoyé à Lille, et il n'en devint que plus puissant. Chasles lui fut tout dévoué. Pour Dufresse, après sa sortie de la prison, il voulut faire payer cher les avanies qu'il avait subies... Une circonstance lui parut favorable :

Bentabole avait mis en réquisition tous les hommes de seize à soixante ans, pour le service de la place; il avait choisi trois bataillons de cinq cents hommes, qui auraient été soldés. Les Lillois qui, depuis le commencement, avaient montré autant de désintéressement que de zèle, et avaient servi sans rétribution, firent des observations. Il s'ensuivit des explications plus ou moins vives, qui ressemblaient à des troubles. Dufresse voulut réprimer la rébellion par le fer et par le feu. On fit croire aux

(1) Qui exigeaient la même paie que les gendarmes. Or, la peine de mort était réservée à ceux qui *augmentaient la paie*.

(2) Duhem prétend qu'il démontra, à Robespierre, la trahison de Lamarlière; lui nomma les complices qu'il avait fait arrêter : O. Moran, Jouy, la famille anglaise Hamilton.

gendarmes, que les citoyens les attaqueraient et réciproquement. Il ne s'agissait de rien moins que d'incendier Lille à boulets rouges. A la persuasion de Duhem, Bentabole préféra les voies de douceur et obtint le succès qu'il désirait. Mais Dufresse s'en vengea, en éliminant de la Société populaire les *bourgeois* qui lui déplaisaient. Le 1er septembre, il ordonna un scrutin épuratoire. C'était une véritable dissolution de la Société. Il fit plus; il cassa la Municipalité et la recomposa de créatures qu'il croyait lui être dévouées. Il lui adressa un discours remarquable, que nous croyons devoir transcrire :

« La confiance de vos frères vous a portés à des premières » fonctions de la République; vous devez vous représenter toute » l'immensité de vos devoirs. Peut-être, les difficultés vous ef- » fraient, et vous vous défiez de vos forces; mais, rassurez-vous. » Je dois, en bon républicain, vous faire connaître les obliga- » tions que vous contractez avec le peuple et les moyens que » vous avez pour remplir cet engagement. Les magistrats du » peuple sont appelés à la tête pour lui communiquer les lois et » lui en faire apprécier les bienfaits. Ils doivent agir avec sévérité, » lorsqu'ils trouvent des hommes qui veulent s'y soustraire. Les » magistrats du peuple doivent, par leur conduite, propager les » principes d'une révolution qui doit faire le bonheur de l'u- » nivers. Qu'il est beau ce jour où l'on voit le peuple gouverné » par le peuple. Pour le voir de plus près, transportez-vous dans » les chaumières du pauvre, et cherchez à diminuer ses peines. » Recherchez avec exactitude tous les hommes qui ont payé tribut » à la patrie, et qui sont privés, par leurs blessures, de la servir » encore. Découvrez-les, faites les connaître à la patrie recon- » naissante; souvenez-vous, magistrats du peuple, que vous » devez être la consolation des veuves et le père de l'orphelin. » Voilà vos engagements, et voici les moyens de les remplir. » Car, pour tout cela, il ne faut être que républicain et honnête » homme. Qu'un orgueil mal entendu ne vous fasse pas oublier » que c'est la Société populaire qui vous a décorés de l'écharpe » aux trois couleurs. Elle s'applaudit de son ouvrage, parce » qu'elle espère que vous ferez le bien du peuple. Si vous la » trompiez, la vengeance serait terrible. Citoyens, d'un côté, la

» couronne civique; de l'autre, l'échafaud. Choisissez!..... »

Il s'agissait, comme on le voit, de faire de la Municipalité, une succursale du Comité populaire.

La Municipalité, qui souffrait qu'on lui adressât de semblables paroles, ne se montra pourtant pas suffisamment docile; et, tout en satisfaisant le peuple, elle mécontenta les bonnets rouges du club. Ce fut donc un concert de vociférations contre elle. Nivet reprochait surtout au peuple l'appui qu'il donnait à ses magistrats. Cet appui ne leur fut pas inutile, puisqu'ils en furent quittes pour la destitution et pour être chassés de la Société populaire. On composa alors un Comité de surveillance, remanié toutes les fois qu'il trompait l'espoir de la faction.

Le citoyen, élevé à la dignité de Maire, était un artisan exerçant l'état de charron. Lors de son installation, il commence par déclarer qu'on peut fort bien employer la plane et le tarel, et ne pas savoir manier la parole.... « Je n'ai encore, dit-il, que pu » jeter un coup-d'œil aussi rapide que l'éclair, sur l'*immensité de* » *mes devoirs*.... Mais, m'arrêtant aux principaux de ces devoirs, » que je pense être: l'exacte observance des lois, l'amour de la » justice, qui sont de faire, autant qu'il est en moi, le bonheur » du peuple...... Voilà les bases fondamentales de tout ce que » je me propose d'exécuter...... »

Le discours que le citoyen Wattier, procureur de la Commune, prononça, lors de son installation, mérite aussi d'être rapporté. « Citoyens, dit-il, on peut tromper le peuple; mais » le peuple ne se trompe jamais; il n'envie que le bonheur « commun; et si les traîtres réussissent dans leurs projets perfi» des médités en secret contre lui, c'est que ces projets lui ont » été présentés sous les couleurs séduisantes du bien public. Ils » ne réussiront pas, ceux qui cherchent à égarer le peuple des » sentiers de la liberté. L'œil de la surveillance est ouvert sur eux, » et pénètre jusque dans les replis les plus cachés; l'œil de la » surveillance, par ses rayons lumineux, dispersera bientôt les » brouillards infects et marécageux qui voudraient empoisonner » la source de tout bonheur,.... la liberté..... C'est à nous, ma» gistrats du peuple, à justifier le choix de nos dignes représen» tants. Leur confiance nous a placés à la tête de cette cité im-

» portante, prouvons au peuple que nous sommes dignes du poste
» que nous occupons...... »

Les représentants, envoyés près de l'armée du Nord, profitaient de l'audace et de la scélératesse de Dufresse. Lorsque, pour couronner son œuvre, il créa une armée révolutionnaire, Chasles et Isoré firent une proclamation que nous rapporterons encore textuellement, parce qu'il n'y a rien qui puisse donner une idée de ces choses-là que les choses elles-mêmes :

«........ Convaincus qu'il existe, au mépris des volontés de la
» nation, des cœurs vils et noirs de corruption, nageant dans
» un sang impur, et palpitant du désir de démentir la raison et
» les lois humaines que les préjugés inventés par le charlatanisme
» d'une légion d'hommes ambitieux, cachés dans les ténèbres de
» l'hypocrisie, qui, prêchant la chasteté, la sobriété, cultivent
» en secret des passions, pour semer dans l'ignorance et la su-
» perstition, et faire germer dans tous les cœurs faibles, une
» terreur à la honte du ciel même, voulant que la déclaration des
» droits de l'homme, fondement de la République française,
» soit le seul livre révolutionnaire de la religion et du gouverne-
» ment, et que nul individu, résidant en France, ne conserve
» la hardiesse d'insulter aux lois du pays, sans être puni à l'heure
» même ou son infidélité sera reconnue, arrêtons qu'il y aura,
» dans le département du Nord, une armée révolutionnaire,
» commandée par Dufresse. Que cette armée, habillée à la demi-
» hussarde, et coiffée du bonnet de la liberté, se transportera
» dans tous les lieux où les ennemis intérieurs attaqueront l'éga-
» lité, la liberté, l'humanité, les mœurs et la vertu. Cette armée
» sera suivie d'un tribunal pour juger les ennemis des sociétés
» populaires, les faux patriotes, les fanatiques, les accapareurs
» et les banqueroutiers......

» Tout déporté, tout homme noté d'incivisme, tout marchand
» convaincu ou soupçonné d'accaparement, tout marchand, fa-
» bricant, chef d'atelier, qui diminuera son commerce, se reti-
» rera, vendra ses chevaux et ustensiles; tous ceux qui auront
» perdu la confiance du peuple, quelque part qu'ils se soient
» retirés, seront imposés, par forme de sol additionnel, à un
» impôt qui sera proportionnel aux richesses des personnes sus-

» pectées...., et de manière à ce qu'il ne reste à qui que ce soit » de cette espèce que l'absolu nécessaire de la vie (3 novembre » 1793). »

Un long placard faisait connaître les motifs de cette inqualifiable création; on y disait en substance: « Pendant que nos guerriers » repoussent, des frontières, l'ennemi de la France..., il faut » nous armer contre les ennemis intérieurs... .. » Ce fond était orné et relevé des fleurs d'une rhétorique spéciale. Parmi les signataires, outre les Lavalette, Dufresse, Nivet, Target et autres membres du club, on trouvait Favart, général de division; Sougis, commandant l'artillerie; Martez, chef de brigade; Vaillant, commissaire-ordonnateur; Dujardin, maire; Dubrusle, Cambray, Fleur et Bidaux, officiers municipaux; Marechalle, substitut du procureur de la Commune; Nicolay, major de place; etc.

Cette armée fut organisée, sans qu'aucune loi en donnât l'autorisation (1). Dufresse disait: « qu'*en révolution, on ne suit pas de* » *loi*; qu'en révolution, il vaut mieux aller au-delà du but que » de rester en deça (2). »

On forma dix compagnies de cent hommes, divisés en quatre pelotons de vingt-cinq; une compagnie de canonniers et un détachement de trente hussards, un officier et un sous-officier. Chaque compagnie avait, en outre, un chef, deux adjoints, quatre sous-chefs; ajoutons-y le général en chef et le tambour, nous aurons un total de douze cent douze. Chacun des membres avait dû passer au scrutin épuratoire de la Société populaire.

La paie était réglée ainsi qu'il suit : pour chaque sans-culotte,

(1) On afficha, à cette occasion, un placard conçu en ces termes :
« Tous les citoyens qui désireraient avoir des renseignements concernants » (sic) l'enrôlement, l'organisation et la solde de l'armée révolutionnaire du » département du Nord, pourront s'adresser au sans-culotte Beauvoisin, ad- » judant-général de ladite armée, qui est chargé de recevoir les réclama- » tions contre les citoyens qui seraient reçus soldats de ladite armée, et » qui n'auraient pas la confiance du peuple. On le trouvera tous les jours, » et à toute heure, chez le représentant du peuple ou chez le citoyen Du- » fresse, général-commandant de l'armée révolutionnaire. »

(2) Ce mot est de Danton.

quarante sous par jour; chaque sous-chef, quatre francs; les adjoints de 2e classe, six francs; de 1re classe, huit francs; les chefs de compagnie, dix francs; le général en chef, vingt francs. Les fonds, pour faire face à ces dépenses, se tiraient de la confiscation des biens des suspects d'accaparement, etc.

La tenue de cette armée était bien conforme à sa destination. Un pantalon et un gilet à volonté; pas d'habit. Les manches retroussées jusqu'aux coudes; un bonnet rouge, surmonté d'un plumet, qui variait selon les grades : rouge pour le général en chef; tricolore en spirale pour les chefs de compagnie; en quartiers pour les adjoints, et par étages pour les simples soldats.

Les officiers n'avaient d'autre distinction qu'un large ruban tricolore en laine, et qu'ils portaient au bras gauche. L'arme était : fusil, baïonnette, giberne, ceinturon, buffletterie noire. Chacun des membres était porteur d'une carte ou brevet, où se trouvait une guillotine ambulante montée sur quatre roues.

On ne recevait pour membres, d'après l'expression de Dufresse, que des gens ayant la mine de *coupe-jarrets* et de *coupe-tête*. Pour monter sa cavalerie, le général prit les plus beaux chevaux de l'armée de défense; il donna à ses hussards les bottes destinées à une compagnie en activité de service. Lui-même, en costume de Robert, chef des brigands, il parcourait les rues de Lille, traînant, à sa suite, des canons, menaçant chacun de la mort, provoquant le peuple au carnage.

Tandis que tout se taisait devant ce scélérat, des femmes conçurent la généreuse pensée de l'accuser à la barre de la Municipalité. Cinq Lilloises, dont le registre aux Délibérations n'a pas annoté les noms, se présentèrent, le 21 brumaire an II, pour dénoncer, devant le Conseil municipal, le farouche et redoutable Dufresse. Le Conseil était alors à la dévotion du club, et se contenta d'entendre les dépositions faites contre le prévenu; mais les choses en restèrent là. Le chef des brigands continua ses exploits (1).

Ils voulurent d'abord fraterniser ou fédéraliser, comme on l'avait fait dans le Midi et à Strasbourg, avec les sociétés voisines;

(1) Nous ignorons ce qu'il en advint pour les cinq courageuses femmes qui avaient pris cette dangereuse initiative.

celles d'Arras et de Douai empêchèrent le complot de s'étendre. Néanmoins, ils commencèrent leurs opérations dans l'arrondissement de Dunkerque; les violences qu'ils commirent dans cette dernière ville, à Bailleul, à Douai, à La Bassée, etc., sont consignées dans des dénonciations en forme.

Les représentants du peuple Hentz et Guyot, députés à l'armée du Nord, vinrent à Lille; ils se présentèrent incognito à la Société populaire, y virent Dufresse et Lavalette, puis les firent arrêter. Le 30 juillet 1794, ils publièrent, à ce sujet, une proclamation. On put alors respirer un instant, jusqu'à ce qu'enfin, le 19 août suivant, on lut au temple de l'Être-Suprême la déclaration de la fin de la Terreur.

Tout ce qui provenait de la Société populaire avait un cachet spécial qui se retrouve dans les fêtes publiques et nationales qu'elle organisait à Lille. On peut en juger par la solennité de *la Régénération,* célébrée le 30 brumaire an II.

Sur la place du Réduit, on avait élevé un tertre entouré de peupliers et situé au centre d'un bassin circulaire. Sur un lit de gazon était une femme à plusieurs mamelles, représentant la Nature. De ses mamelles jaillissaient des filets d'eau qui tombaient sur un globe considérable, et à la partie supérieure duquel se trouvaient la France et l'Amérique; à l'hémisphère opposée, se trouvaient côte à côte l'Autriche et l'Angleterre, qui restaient ainsi dans l'ombre, et privées des ondes régénératrices.

Des groupes alternatifs de gendarmes à pied et à cheval, des canonniers de l'infanterie, de la cavalerie, des tambours, des trompettes et de la musique, formaient un cortége où figuraient aussi l'armée révolutionnaire, des artisans portant des emblêmes, et les fonctionnaires confondus avec les mères et les sœurs des recrues. Les mères portaient un mannequin qu'on appela, ce jour-là : *la Mère des Gracques,* et un étendard où était écrit : *Elle sacrifia tout à la patrie*; et les jeunes filles portaient une statue de la Nature et cette inscription : *Nous suivrons ses lois*, *et nous resterons pures comme elle.*

Les autres groupes avaient des étendards, avec des maximes analogues. Les gendarmes : *Armés pour le peuple, nous ne marcherons que pour le peuple*; les canonniers : *Le peuple nous a confié la*

foudre, nous ne le tromperons jamais; l'infanterie : *Le peuple est armé pour ses droits et la destruction des traîtres, il ne quittera les armes que lorsqu'il n'aura plus que des amis*; la cavalerie : *Nous écraserons sous nos pieds ceux qui ne sont pas le peuple*; les nouvelles recrues : *Nous nous aiderons*; les canonniers de l'armée révolutionnaire : *Gare la foudre, le peuple la lance*; Dufresse et son état-major : *Traîtres et modérés, la guillotine est là*; les hussards de l'armée révolutionnaire : *La Terreur est à l'ordre du jour. Plus de quartier pour les scélérats! Notre marche est comme celle du boulet : droite et rapide.* Puis venaient les ouvriers des ateliers de la République, enfin le peuple.... Le tout entremêlé de pièces de canon, bustes de Marat, faisceaux de la liberté, etc. La Société populaire terminait la marche. Sur sa bannière, on lisait : *Autorités, nous vous veillons, nous vous défendons.*

Il faut citer, en particulier, un emblême du jour. C'était un vieil étendard tout déchiré, et à côté, un bel étendard tout neuf. L'un représentait l'ancien calendrier, l'autre le nouveau, dit le programme. Sur l'une des deux bannières, on lisait : *Tout à neuf!* et sur l'autre : *A bas les vieilles breloques* (1)*!* Puis enfin la compagnie des Vétérans et celle de l'*Espérance.*

Ce long cortége se rendit sur la place du Réduit; la foule se rangea en cercle; les représentants du peuple, le Maire, les officiers municipaux, les chefs des autorités constituées, le plus ancien de chaque section allèrent boire dans une même coupe, l'eau régénératrice, sous les yeux de la *Nature* et du peuple; ils renouvelèrent le serment de combattre tous les tyrans. Puis, l'un d'eux ayant rempli la coupe commune, on reprit la marche et on porta la précieuse liqueur au représentant, qui était malade

(1) Nous avons, sous les yeux, une épreuve des placards où cette inscription se trouve : *Mettons tout à neuf;* on a biffé ce mot *mettons*, et on l'a surmonté d'un autre : *fout...* Dans les exemplaires du tirage définitif, on avait mis simplement : *tout à neuf!*

Cette devise était celle du journal *Rougiff*, rédacteur du *Franc en Vedette.* Il parodiait ce passage d'une hymne de l'Église : *Omnia sint nova; corda voces et opera,* avec cette traduction qui était en toutes lettres : « F...... tout » à neuf, le cœur sur la main, f......! C'est ça un cantique!.. Ah! b.....! »

à l'hôtel où est aujourd'hui la Préfecture; puis on revint sur la Grande-Place. Là, un échaffaudage à la romaine devait servir de tribune aux orateurs. Une pique, placée à un angle de l'estrade, portait une couronne civique; une autre, à l'opposite, une couronne royale brisée et un trident rompu. Les noms de Marat, Lepelletier et Beauvais étaient inscrits avec honneur. Lyon et Toulon étaient voués à l'exécration. L'assistance entonna *la Marseillaise*, et quand on fut arrivé à ce vers :

« Amour sacré de la patrie..... »

tous les étendards s'agitèrent; la musique, le canon, le peuple, tout mêla ses bruits et ses rugissements en une seule et immense voix.

Une disposition supplémentaire voulut donner une sorte de sanction religieuse à toutes ces démonstrations ; on se rendit au temple, dont la principale entrée était décorée de deux faisceaux posés sur un socle, terminés par des bonnets de la liberté, et supportant un niveau avec sa règle, qui allait d'un faisceau à l'autre. On y lisait: *Le niveau de l'égalité assure seul la République; nul ne pénétrera dans le Temple, qu'à travers cette porte sacrée; malheur à celui qui serait trop grand pour elle.* Dans l'arche placée sur l'autel de la patrie, on déposa les tables de la Constitution, et, d'après le programme que nous transcrivons, « chacun se retira plein de la grandeur des images qu'il venait » de voir. »

Enfin, pour terminer ces renseignements sur les œuvres de la Société populaire, rappelons la fête donnée, le 10 nivôse an II (1793), pour la prise de Toulon, par les troupes de la République. Ici encore, laissons parler un membre du club lillois :

« La Commune de Lille, qui saisit toujours avec le zèle du vrai » patriotisme, l'occasion d'ajouter une pierre à l'édifice imposant » de la liberté, qu'elle chérit et qu'elle défendra toujours avec la » même énergie contre les esclaves coalisés, vient de célébrer, » avec enthousiasme, la prise de Toulon et les victoires éclatantes » du héros de la patrie sur les Anglais et les Espagnols, nations » également lâches ; l'une par la superstition la plus sanguinaire, » l'autre par sa cupidité, son ambition et sa basse idolâtrie pour » la royauté.

» Le soir même du jour où nous apprîmes l'heureuse nouvelle » de la prise de Toulon, le Conseil-Général de la Commune as- » semblé, et où se trouve le représentant du peuple, Hentz, » manda quelques artistes, pour consacrer, par une fête solen- » nelle, notre nouvelle conquête, en attendant la délivrance de » nos braves frères de Landau. Mais, depuis, cette victoire fut » suivie de tant d'autres......

» Les artistes de Lille, tous républicains prononcés, depuis le » premier moment de la Révolution, quoiqu'ils n'eussent qu'un » jour et une nuit pour concevoir et exécuter leur plan, voulurent, » cette fois, sortir des routes ordinaires, et offrir au peuple une » fête vraiment républicaine, un spectacle digne de lui. Le matin » de la décade, après un jour et une nuit d'un travail qui tenait » du prodige, on vit, comme par enchantement, dans les murs » de Lille, sur toute l'étendue de la place publique, une ville, « ses remparts, ses bastions, ses tours; c'était la rebelle Toulon. » D'un côté, on voyait sa porte de Secours; de l'autre, la porte » d'entrée et le pont levé. Dans l'intérieur, les édifices publics, » les nombreuses maisons des aristocrates, chargées des signes de » la féroce tyrannie nobiliaire et sacerdotale; enfin, toutes les » marques du plus honteux esclavage et du luxe insolent des » commerçants avides.

» La garde nationale, formée en corps d'armée, munie de ses » canons, commença la fête à trois heures du soir, en attaquant » le fort du Réduit, défendu par un corps de troupes, que l'on » supposa être les Anglais. L'affaire conduite par le général » Valton, fut vigoureuse, et l'ennemi, supposé forcé de quitter » la place, vint se jeter en désordre par la porte de Secours, » dans la ville de Toulon, sur les remparts de laquelle flottaient » les pavillons espagnols et anglais. Les ennemis renforcèrent » leurs postes, et l'on vit, par le moyen des habits que l'on s'é- » tait procurés au théâtre, sur les bastions et sur toute l'étendue » des remparts, des sentinelles anglaises et espagnoles. Tandis » que tout ceci s'opérait, notre armée victorieuse attaquait, sur le » port, des bateaux longs et prêts à faire voile, et arrachait les » pavillons ennemis, en y subsituant le drapeau tricolore. En- » suite, après avoir parcouru les différents quartiers indiqués

» pour sa marche, aux cris de : *Vive la République!* elle vint,
» sur deux colonnes, avec ses canons, et dans le plus bel
» ordre, devant la place de Toulon, en face de la porte dont
» le pont était levé. Les sentinelles tirèrent plusieurs coups de
» fusil, et tous les remparts retentirent du cri d'alarme. On en-
» tendit crier : aux armes! dans l'intérieur. Notre armée attaqua la
» ville, abattit les chaînes du pont-levis à coups de canon. Bien-
» tôt elle entra dans la ville rebelle, en escaladant les murailles.
» D'autres entrèrent par la porte, au bruit d'une mousquetterie
» continuelle, renforcée, par intervalles, de coups de canon....
» Le tambour battait de toutes parts, tandis que la cavalerie, au
» bruit de ses trompettes, allait, avec un gros de troupes,
» s'emparer de la porte de Secours. Cependant tout était disposé
» dans le secret; de manière, qu'au moment où l'on croyait la
» fête absolument finie, le spectacle le plus imposant, le plus
» inopiné, vint frapper et fixer tous les regards. Il était cinq
» heures et demie. On avait mis deux heures à exécuter les
» marches militaires et les diverses attaques. Comme la nuit
» était noire, au moment où l'on forçait la ville de Toulon, on
» avait entouré sa vaste circonférence de torches et de flambeaux,
» afin qu'aucun des détails n'échappât aux nombreux specta-
» teurs. La mousquetterie continuant toujours dans l'intérieur
» de la ville, on vit, du côté des bastions, le feu prendre aux
» hôtels des ennemis du peuple, et ces édifices, en s'écroulant
» sur eux-mêmes, laissèrent voir à la foule immense des répu-
» blicains, la montagne, dominant seule sur les ruines des palais
» ncendiés. Bientôt on vit, sur le sommet imposant de la mon-
» tagne, un vaste foyer de lumière et un défenseur de la patrie,
» faisant flotter le drapeau tricolore, aux cris mille fois répétés
» de : *Vive la Liberté! vive la République! vive la Montagne!* A
» l'instant même où le drapeau national flottait sur la cîme du
» rocher, on vit briller, sur le massif de la grande porte, cette
» inscription victorieuse :

» TOULON N'EST PLUS!
» VIVE LE PORT DE LA MONTAGNE!
» VIVE LES HÉROS DE LA LIBERTÉ! »

» Jamais fête ne fit plus d'impression sur les amis de la pa-
» trie.......

» La partie militaire fut dirigée, avec beaucoup d'intelligence,
» par le général Valton, qui avait conçu le plan des différentes
» attaques...... Cette fête, vraiment républicaine, fut composée
» par les citoyens Biarez, Dewarlez et Corbet, artiste. »

Il semblerait que les Lillois, les héros de 1792, eussent dû être à jamais bien notés dans l'esprit de la Convention nationale. Cependant on parvint à les discréditer auprès d'elle. Chasles, irrité des attaques de la *Sentinelle* (journal publié à Arras), jaloux de Hentz et Guyot, qu'on avait chargé de faire une expédition qui devait lui revenir, puisqu'il était alors en mission à Lille; mécontent de l'arrestation de Lavalette, Chasles publia un factum, où il parle fort peu respectueusement des Lillois et de ses collègues qu'il ne voyait jamais, quoiqu'ils logeassent sous le même toît que lui... Il y parle d'une conspiration imaginaire; il répéte ce qu'il avait dit à la tribune des Jacobins, que les patriotes lillois recevaient six livres par jour, pour ramasser les boulets rouges pendant le siége......... « Quoique l'esprit révo-
» lutionnaire n'ait jamais pu s'élever ici à une grande hauteur,
» dit-il, néanmoins à l'arrivée de mes collègues, Lille était
» calme et révolutionnaire autant que le comportent le caractère
» des habitants et la nature du climat.... » Mais, à l'en croire, à partir de l'arrivée de ses deux rivaux, tout fut compromis, le maximum resta inobservé; l'aristocratie, triomphante, leva la tête; les prêtres se montrèrent insolents; on chôma les dimanches; le jour de Noël, 25 décembre 1793, les boutiques restèrent fermées; au lieu de dire citoyen et citoyenne, on disait monsieur et madame; on ne se tutoyait plus; on n'achevait pas la vente des biens immeubles des émigrés; Lille regorgeait de signataires de pétitions inciviques; elle était remplie d'accapareurs, d'usuriers, de capitalistes, d'étrangers, d'espions, etc.

La Société populaire lui répondit fort vertement. Elle lui dit, entre autres choses : « Tu es prêtre, tu étais accoutumé à être
» encensé, il faut pourtant te décider à entendre un langage
» libre............ » Elle finissait par ces mots : « Mais la chose
» publique est là; nous lui devons nos moments, et nous ne

» voulons nous occuper des prêtres que comme des autres enne-
» mis de la patrie. »

A partir de cette époque, la Société populaire vit décroître son influence. Nous cessons même de trouver des traces de son action. Le représentant Merlin en ordonna la fermeture, le 24 prairial 1794, et l'on mit les scellés sur les portes de la salle.



Ces scellés furent levés, le 29 messidor.

Un placard de juin 1794, indique pourtant les séances pour les duodi, quintidi, octidi, décadi du mois; on invite les membres épurés à venir entendre la lecture de la liste des membres non réadmis; le 2 septembre de la même année, on leur adressa une convocation pour une réunion extraordinaire. Ce fut probablement la dernière; car, un décret du 19 fructidor an II (5 sep-

tembre 1794), supprima les bureaux des sections, et un autre décret de prairial an III (mai 1795), ordonna que l'édifice consacré aux séances, fût et demeurât fermé (1). Les commissaires Mallet et Hue furent chargés de mettre les scellés sur la porte.

En nivôse an VI, les acquéreurs de la maison des Sœurs-Noires demandaient qu'on en enlevât l'amphithéâtre qui avait servi aux séances de la Société populaire.

Pour la plupart des gouvernements, les clubs politiques semblent un danger permanent. Aussi les voit-on prendre un soin extrême de réprimer ou de prévenir tout ce qui, de près ou de loin, pourrait y ressembler. Si l'on ne peut nier que les Sociétés populaires aient exercé une redoutable influence, on ne peut se refuser de convenir qu'en certaines circonstances elles aient eu une action éminemment salutaire ; sans elles, la Convention n'eut pas réussi à refouler loin du sol français les étrangers qui l'envahissaient de toutes parts. Comme le feu, l'esprit politique répand partout la vie ; comme le feu, il peut tout détruire. C'est à le maintenir dans un juste équilibre que consiste la tâche des gouvernants. Problème difficile, que, depuis cinquante ans, on n'a pas encore su résoudre en France.

(1) Cette suspension fut motivée par le blâme que la Société populaire avait répandu sur les mesures contre les terroristes.





CHAPITRE III.

Lille sous le Consulat.

Les quatorze années qui ouvrent le dix-neuvième siècle, contiennent, pour ainsi dire, un siècle tout entier. Que de gloire!... que de revers!... que de conquêtes!... que de sacrifices!.... quelle élévation!... quelle chute!... que de prospérités!... que d'infortunes!...

Mais, autant l'histoire générale a d'éclat et d'intérêt, autant celle des choses purement locales pâlit et se décolore. Fragment d'un vaste tout, chaque partie semble s'effacer et se perdre, dès qu'on la considère à part. Le fer incandescent projette des écailles étincelantes; mais, une fois détachées de la masse, elles ne sont plus que des scories froides et inertes que le forgeron dédaigne et balaie de son aire.

ANDIS que l'on voyait diminuer graduellement les maux du pays, Lille, surchargée d'une foule d'enfants légalement nommés *enfants de la patrie*, Lille consacrait à ce chapitre de son son bubget, une somme annuelle de plus de huit cent mille francs ; dépense énorme, relativement aux ressources amoindries par une suite de circonstances fâcheuses, et par les mesures législatives qui avaient tari la source des revenus municipaux. La ville, qui acquittait ainsi une dette départementale, payait, en outre, la cinquième partie des impôts exigés du département (1).

Aussi, dans l'impossibilité de pourvoir à l'éclairage de la voie publique, la Municipalité avait ordonné aux locataires principaux, d'illuminer la façade des maisons, par des lumières placées soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Après dix heures, les personnes, circulant dans les rues, devaient porter ostensiblement une lumière ardente.

Les écoles, fort mal tenues, étaient peu suivies, et les jeunes garçons, livrés à l'oisiveté, prenaient des habitudes blâmables, honteuses. On les voyait, se baignant dans les canaux, et y outrageant publiquement la pudeur et la nature. Réunis en bandes de cinq à six cents, ils se rendaient sur les remparts ou dans les ouvrages avancés de la place. Là, figurant la petite guerre, ils se livraient des batailles sérieuses et même sanglantes. Non-seu-

(1) Le mouvement de la population présente les chiffres suivants :

1797,	2.709	Naissances,	1.627	décès.	— Excédant des naissances	1120.
1798,	2,874	—	2,188	—	—	686.
1799,	2,593	—	1,987	—	—	606.

En ces trois années, il y avait donc un accroissement de population dépassant de 2,664 le résultat des moyennes. (Voyez tome I de cet ouvrage, page 171.)

lement les passants inoffensifs se trouvaient compromis, mais les mutins résistaient à la force armée.

C'est en messidor an III, qu'avaient commencé ces luttes. Un as de pique, au bout d'un bâton, planté sur le territoire d'une paroisse, était le défi adressé à tous les enfants du quartier. La nouvelle circulait rapidement, au cri de : *tue ! tue !* ou *tu-tu !* continuellement répété et mot d'ordre en la circonstance. Ils accouraient, munis de pierres, de tessons, et se battaient avec un acharnement incroyable. Le soir, on les voyait revenir blessés, les mains et la figure barbouillées de leur sang ; mais tout disposés à recommencer le lendemain. A défaut de projectiles, ils démolissaient les parapets et les bastions. La paroisse St-Sauveur étant la plus populeuse, avait eu plusieurs fois l'avantage ; aussi, deux ou trois paroisses finirent par se réunir contre elle, jusqu'à ce qu'enfin cette fièvre belliqueuse se dissipât d'elle-même.

Le laisser-aller était si général, sous le rapport des mœurs, que l'on vit, à Lille, un célibataire, professeur, tenir un pensionnat de jeunes filles, sans que personne y trouvât à dire. Faut-il ajouter que tel'instituteur y fut puni, pour avoir initié ses élèves à des désordres contre nature ; et telle institutrice, parce que les enfants, confiés à ses soins, avaient contracté cette lèpre honteuse, qui est le fruit du libertinage ?

Comme si les efforts et les sacrifices des années antérieures eussent épuisé l'esprit d'ordre et de discipline, la garde nationale semblait avoir abjuré son passé. Les hommes envoyés aux postes ne s'y rendaient pas, s'en échappaient, brisaient les meubles, démolissaient les murs des corps-de-garde. Le service n'était cependant plus trop rude, le commandant de place ayant réduit à trente-huit le nombre des hommes à fournir journellement aux trois postes conservés.

Les recrues pour l'armée n'avaient guère plus de zèle. On vit les conscrits du premier et du deuxième bataillon du Nord abandonner leurs drapeaux, et, sans la permission des chefs, se rendre dans leurs familles, sous prétexte d'y faire leurs adieux. Baret, délégué des consuls, dut prendre beaucoup de mesures pour les faire revenir au corps. En punition d'un si coupable relâchement, il suspendit (23 frimaire an VIII) l'administration du département

du Nord, et la remplaça par un Conseil de sept membres (1).

Tel était l'état de prostration occasionné dans l'esprit national par les deux années précédentes. Des malheurs particuliers étaient venus se joindre aux calamités publiques. Une cruelle épizootie sévissait dans le département; un grand nombre de chiens attaqués d'hydrophobie s'étant répandus dans Lille, y avaient fait des morsures funestes; un ouragan qui avait passé sur la ville, l'avait couverte de débris; les voûtes de l'École Centrale s'étaient entr'ouvertes et avaient croulé, etc.

Mais, à partir de l'établissement du Consulat, commence une nouvelle série de faits, et, sous une nouvelle forme, les institutions anciennes modifiées par les idées nouvelles, se relèvent, s'élaborent et se consolident.

Un nouveau *synode diocésain du Nord* fut tenu à Lille (2). Primat était devenu évêque de Toulouse, il fallait pourvoir à son remplacement. Le *presbytère*, réuni dans l'église Ste-Catherine, écrivit aux vicaires de Tournai pour les engager à se rendre à l'assemblée. Schelle (3), curé de Dunkerque, obtint la majorité des suffrages. Deledeulle fut nommé député au Concile métropolitain, et Nolf, trésorier; en cette qualité, ce dernier fit une collecte volontaire destinée à défrayer l'évêque et le député au concile. Schelle fut sacré à Reims par Nicolas Diot (le 17 brumiaire an IX); il résida à Dunkerque, et mourut au presbytère de St-Éloi, le 4 mars 1803, où il fut exposé revêtu des habits pontificaux. Entre temps, Louis Belmas avait été élu évêque de Cambrai (en avril 1802).

Le synode vota à l'unanimité un obit pour l'âme de Pie VI. Le lendemain, soixante curés constitutionnels assistaient à la messe et aux prières dites pour le pontife qui les avait excom-

(1) Savoir: Mallez, à Douai; Laurent Coppens, à Steene; Ernest Demoustier, à Faumont; Scrive, ancien procureur-syndic, à Lille; Prissette, à Avesnes; Hovelt, à Dunkerque.

(2) Le procès-verbal se trouve dans le cabinet de M. Gentil-Descamps, sous la date du 6 août 1800.

(3) Il avait été interdit par l'évêque d'Ypres. Voyez le *Moniteur* du 15 février 1791, p. 465.

muniés. Le procès-verbal de la séance mentionne que la primauté du Pape a toujours été reconnue par les assistants. Nous remarquons parmi eux les archiprêtres d'Erquinghem, d'Haubourdin, de Phalempin, de Quesnoy, d'Hazebrouck, de Bachy, etc.

Enfin calmée, la nation revenait dans les temples remercier le Ciel du succès des armées françaises (1); la procession pour la Fête-Dieu se faisait avec pompe dans l'intérieur des temples. Les livres hostiles à la religion étaient sérieusement poursuivis (2).

L'administration se régularisait dans les préfectures et sous-

(1) Le 19 juin 1800, le *Te Deum* fut chanté à St-Maurice.

(2) En voici une preuve : on avait imprimé à Valenciennes un livre ayant pour titre : « *Entretien sur toutes les Religions, et particulièrement sur l'origine de la Religion chrétienne* (*). » L'auteur avait gardé l'anonyme. Le préfet, en défendant la vente de cet ouvrage, émet des considérations qu'il est intéressant de rapporter....

« .... Considérant que sous prétexte de faire connaître le véritable esprit » de toutes les religions, l'auteur anonyme de cet ouvrage, emploie tous » les moyens pour les anéantir, les tourner en ridicule et détruire le dogme » consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme;.......

» Qu'il dirige particulièrement ses efforts contre la religion chrétienne » et embrasse dans la même proscription tous ses ministres ; qu'il s'atta- » che à déverser la calomnie et le mépris sur le Souverain-Pontife de cette » religion, auquel toutes les puissances de l'Europe accordent tous les » égards dûs à son caractère et à ses vertus;

» Que dans plusieurs passages il se fait comme un plaisir de fouler aux » pieds la morale la moins austère et de mettre les propos les plus licen- » cieux dans la bouche d'un des personnages qu'il a fait parler....

» Considérant qu'au moment où le gouvernement emploie, fait ses efforts » pour rétablir en France l'exercice de la religion chrétienne, lorsqu'il » conclut avec le Souverain-Pontife, et à la face de l'Europe, une conven- » tion que réclament la politique et la morale; lorsque de toutes les par- » ties de la République, le premier Consul reçoit les félicitations et les » actions de grâces des citoyens de toutes les religions pour ce nouveau » bienfait; nous ne pouvons voir dans l'ouvrage qui vient d'être signalé, » qu'une tentative audacieuse pour exciter l'opposition et la résistance aux » lois bienfaisantes sur le libre exercice des cultes. — Art. 1er. Il est dé- » fendu de réimprimer, vendre, débiter, distribuer dans le département » du Nord l'ouvrage intitulé : etc. »

(*) In-12, 142 pages.

préfectures (1); dans les tribunaux (2), dans les municipalités (3). L'instruction publique occupait l'attention des magistrats de la cité (4); les écoles publiques de chirurgie, d'anatomie reprenaient leurs cours gratuits. Les décrets contre les émigrés perdaient de leur inflexible rigueur. Les proscrits rentraient clandestinement dans leurs foyers, sans y être poursuivis. M. de Choiseul, croyant l'occasion favorable, écrivit au maire de Lille pour protester contre la mesure qui le condamnait à l'exil (5).

Mille particularités, dont le détail nous entraînerait trop loin, prouvaient le retour à l'ordre, et la fin du fiévreux transport des dix dernières années. Nous citons, parce qu'elle se présente à notre mémoire, la recommandation de donner désormais aux enfants

(1) Joubert fut le premier préfet du Nord; Gauthier, secrétaire-général. Après lui, Dieudonné; secrétaire, Bottin.

(2) Fauvel fut le premier nommé président du tribunal de 1re instance de Lille; Waymel-Rouzé, vice-président.

(3) L'administration municipale avait, pour président, M. E. Vanhœnacker, lorsque le 28 pluviôse an VIII, une nouvelle organisation des communes amena de nouvelles élections. La nouvelle municipalité, installée le 30 thermidor suivant, avait pour maire M. Gentil-Muiron, pour adjoints MM. Aronio, Charles Bernard, Leboucq et Burette-Martel.

(4) Le Comité d'instruction publique fut composé de MM. Girard-Janin, professeur à l'École Centrale; Saladin, bibliothécaire; Blondela, secrétaire de l'administration des hospices.

La Municipalité fit des démarches très-actives pour que Lille obtînt une des Écoles Spéciales Militaires, qu'il était question d'établir dans les départements. Une commission, présidée par M. Sachon, se rendit dans ce but à Paris.

(5) Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion :

« Mon respect pour la loi, mon obéissance aux ordres du gouvernement, me font revenir à lui présenter mes justes réclamations. De la » frontière, je prends acte devant l'administration municipale de cette » commune que mon obéissance à ma déportation n'est point une renonciation à mes droits de rester dans ma patrie.

» Obligé de me soustraire à une mort certaine, je fus contraint de » quitter le sol de la France, à l'époque des massacres de septembre 1792. » Proscrit alors par la commune de Paris, ses mandats d'arrêt, ceux du » Comité des Recherches de l'Assemblée, forcèrent ma momentanée expatriation. Ma famille resta. Elle périt sur l'échafaud. Mes titres, l'exposé » des persécutions que j'ai souffertes, sont sous les yeux du premier Consul.

des noms décents et convenables (1); les offices publics mis au concours (2); l'agriculture favorisée (3); la police rétablie (4); les routes réparées; la navigation des canaux favorisée, la vallée de la Scarpe desséchée; les travaux statistiques et littéraires entrepris (5); la réapparition des cortéges, des jeux et des pompes d'autrefois; l'introduction de la vaccine (6); la proposition des tableaux d'honneur (7).

» Victime pendant quatre ans d'une grande et éclatante injustice natio-
» nale, elle sera réparée avec grandeur par le représentant de la France,
» et j'attendrez (sic) avec confiance la décision de sa justice. »

(1) Plusieurs des noms infligés aux enfants-trouvés, et dont nous avons encore des traces dans le livre des adresses, justifient bien cette mesure.

(2) Cela se pratiquait pour les charges de notaire.

(3) Des primes furent proposées aux éleveurs de mérinos; la culture du tabac, encore libre, donnait de magnifiques produits; la journée du travail fut fixée à 1 franc pour les communes de 5,000 âmes, et de 65 centimes pour les populations moindres.

(4) Les fonctions de la police urbaine furent réparties entre six commissaires, savoir: Deberkem, Destombes, Sénelar, Lalou, Masurel et Jacquart. Le nom de ce dernier est devenu populaire à Lille. La cloche de dix heures s'appelle encore *Jacquart*. « Jacquart sonne, disent les habitués de l'estaminet; il est temps de se retirer. »

(5) C'est alors que commence la série de statistique lilloise intitulée: *Calendrier de Lille*, et que M. Dánel a continué jusqu'aujourd'hui. C'est la suite des livrets publiés, les siècles précédents, sous le titre de *Renouvellement de la Loy*. M. Bottin publia alors son *Annuaire statistique*; Dieudonné sa *Statistique du département*, ouvrage encore consulté de nos jours; Regnault-Warin *Lille ancienne et moderne*.

(6) Toutes les administrations firent des efforts unanimes et soutenus pour la propagation de la vaccine; elles engagèrent les curés à user de leur influence pour les seconder, la plupart n'y répondirent que faiblement. Une épidémie variolique qui vint à sévir dans les faubourgs, détermina, quoiqu'un peu tard, certains parents à tenter l'épreuve sur les survivants.

(7) Il fut question d'élever une colonne départementale sur laquelle seraient inscrits les noms de ceux qui se seraient distingués par quelque belle action. Cette généreuse pensée est restée inexécutée jusqu'aujourd'hui. En 1843, M. de St-Aignan, préfet du Nord, a cherché à la faire revivre sous une autre forme, par les tableaux d'honneur qu'il a proposé de placer dans chaque commune. Espérons que ce projet se réalisera. On ne peut faire trop d'efforts pour porter les hommes au bien. En 1801, il était ques-

La progression du bien-être matériel nous paraît d'ailleurs constatée par deux preuves irrécusables : l'une, l'ouverture des restaurants, des maisons de bains (1), l'introduction du confortable, l'exhibition des truffes et autres condiments recherchés, le tracé de l'Esplanade (2);.... l'autre, plus positive, l'augmentation graduelle des dépenses municipales toujours subordonnées aux recettes (3).

Quant aux droits politiques pour l'affermissement desquels la France s'était émue et avait été bouleversée, chacun était disposé à en faire bon marché. La loi, en paraissant les assurer, les rendait presque illusoires (4). L'estime des droits civiques, la prati-

tion d'inscrire sur la colonne le nom de P.-J Leroy (né en 1777, à Hazebrouck), qui, avec deux autres soldats, s'était emparé d'une batterie ennemie, à la bataille de Hohenlinden. En attendant l'immortalité, on lui donna un fusil d'honneur.

(1) Les bains Thibaut, rue Basse, furent ouverts, le 27 floréal an IX.

(2) L'architecte Verly avait fourni un plan dont l'exécution fut ajournée, comme excédant les ressources. On se borna à aligner, comme nous le voyons aujourd'hui, les arbres placés à cinq mètres de distance, et d'en former des allées de sept mètres de largeur.

(3) Voici la progression des recettes municipales : an V, 60,000 fr. ; an VI, 106,000 ; an VII, 127,000 ; an VIII, 168,000 ; an IX, 400,000 fr. Cette dernière somme est le résultat de la loi du 27 frimaire an VIII, qui accorde à Lille un octroi municipal. Il était temps : depuis trois ans, les employés de la Mairie n'étaient pas payés.

En l'an IX, la contribution foncière du département s'élevait à 4,300,000. Celle de l'arrondissement de Lille à 1,532,000 ; celle de Lille à 257,000. La contribution mobilière était de 680,000, dont 262,000 pour l'arrondissement, et 102,000 pour la ville. Le département contenait six cent quatre-vingt-treize communes, et l'arrondissement cent trente-deux. D'après les relevés de 1790, le département avait 96,675 citoyens actifs, dont 20,500 pour l'arrondissement. Cet arrondissement contenait 40,000 bonniers, qui, évalué à 75 fr. de fermage l'un, donnent 3,000,000 de revenu. Les habitations de la ville 1,000,000. Lille payait, elle seule, 1/6 de tout le département. Répartition inégale, contre laquelle on renouvela les observations faites l'année précédente.

(4) On peut en juger par la citation suivante : Pour exercer leur droit électoral, les contribuables de Lille, de Fives, de Comines et autres communes de l'arrondissement, étaient invités à venir, à leur loisir, voter chez le notaire Thery, rue de Ban-de-Wedde, qui aurait reçu leurs

que de ces mêmes devoirs supposent des lumières et du dévouement. L'éducation populaire n'avait pas préparé la nation à ces droits ni à ces devoirs. La France n'est guère plus avancée aujourd'hui, et il se passera encore du temps, avant que la majorité des citoyens sache et comprenne ce qu'il lui incombe à cet égard.

Lorsqu'en floréal an X, des registres furent ouverts à la Commune pour recevoir l'expression du vœu des Français sur la nomination de Bonaparte au consulat à vie, le désir de la paix, le besoin de repos firent oublier tous les sacrifices et taire toutes les antipathies. A la majorité de 3,389,259 contre 209,624, la nation se replaça sur le sentier de la monarchie.

Le 23 thermidor, Scrive, sous-préfet de Lille, adressait aux maires de l'arrondissement une expédition du sénatus-consulte, et quatre jours après, la publication solennelle en était faite en ville. Le 15 août, jour consacré à St-Napoléon, un *Te Deum* était chanté dans toutes nos églises.

Le Concordat conclu avec le Souverain-Pontife (1), releva tout-à-fait l'espérance des hommes religieux. Louis Belmas avait remplacé Schelle. On sait que le nouvel évêque dut son élévation à sa présence d'esprit devant Bonaparte. Proposé par le premier Consul, il fut désigné par le Pape pour le siége de Cambrai. Il justifia ce choix par une conduite ferme et prudente qui rendit le clergé de son diocèse un des plus recommandables de la France, sous le triple rapport des mœurs, du zèle et du savoir.

La prudence était alors une vertu importante et difficile. Plusieurs des prêtres rentrés de l'émigration, n'appréciaient pas la situation des esprits. Leur zèle s'était aigri dans l'exil ou exalté par la souffrance. Ils avaient complétement repoussé des idées devenues désormais des faits ; dans quelques localités, ils voulaient

bulletins et les aurait renfermés dans une boîte à clef. Les électeurs de l'autre division devaient se rendre chez le sieur Duriez. Pour déposer leur vote, il fallait, dit l'instruction, art. V, « que chaque votant fît deux » bulletins : sur le premier, il devait inscrire les noms des deux cent » soixante-huit notables;... sur le deuxième, les noms des notables absents » pour le service public....... Il devait en inscrire seize, nombre double » de celui à élire, etc. »

(1) 9 germinal an IX. (30 mars 1802.)

refuser la sépulture à certains particuliers; l'administration départementale proclama que le cimetière commun doit recevoir les restes mortels de tous les citoyens; c'est à cette circonstance qu'il faut se reporter pour apprécier les manifestes des autorités de ce temps qui parlent souvent « des menées, des intrigues des prêtres... »

Enfin, une grande mesure compléta toutes les précédentes. L'amnistie générale fut promise aux émigrés, sans autre condition que leur simple demande. Lille vit alors rentrer dans son sein plusieurs de ses enfants exilés depuis dix ans.

C'est à l'année 1801 que se rapporte le projet d'un beffroi à élever sur les restes de la tour St-Étienne. Le souvenir de l'excessive température à laquelle le pied de l'édifice avait été soumis, lors de l'incendie de 1792, fit concevoir de justes craintes sur la solidité des constructions dont il serait la base, on renonça à ce projet. La démolition en fut ordonnée. C'est de là que datent la plupart des maisons qui se suivent de l'entrée de la rue Esquermoise à la place du Théâtre et la rue des Prêtres. C'est aussi l'origine des passages appelés *les Débris St-Étienne*.

Une inscription placée au-dessus de l'horloge de la Grand'Garde apprenait aux citoyens que

« TOUS NOS INSTANTS SONT A LA PATRIE. »

Cette pensée, d'un patriotisme trop exigeant, fut remplacée par le décret de la Convention:

« LES HABITANTS DE LILLE ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE. »

C'était les inviter à se reposer sur les souvenirs de la gloire.

La division décimale du jour avait été rapportée; mais le cadran était encore tracé sur ce système auquel le peuple n'avait jamais pu s'habituer. Les chiffres duodécimaux ne tardèrent pas à reprendre leur ancienne place.

La rareté permanente des céréales, les accaparements qu'il fallait sans cesse contenir, les dangers inhérents à la profession de boulanger avaient considérablement réduit le nombre de ces industriels. L'exigence des approvisionnements de la ville, la crainte d'une nouvelle disette, excitèrent souvent la sollicitude de la Municipalité, qui, pour venir au secours des pauvres, fut obligée

de puiser dans la caisse des octrois. A force de soins, ces jours mauvais se passèrent sans trouble.

Dès qu'il fut évident que la persécution n'était plus à craindre, plusieurs familles demandèrent, par la voie des journaux, « des ex-religieuses, » pour faire des éducations particulières, soigner les malades, etc. La Mairie elle-même fit appel aux *sœurs de la charité*, aux *sœurs hospitalières.*

Le progrès obtenu sur ce point capital en amena plusieurs autres. Le calendrier républicain nominalement légal, cédait la place au calendrier Grégorien. Dans les diverses publications de mai, juin 1802, les deux supputations étaient employées conjointement. Ce ne fut pourtant que le 21 janvier 1806, que la Municipalité revint, sur ses registres, à l'ère chrétienne.

Dans la plupart des localités voisines, les anciens jours de marchés s'étaient spontanément rétablis. Sur la demande du maire de Lille, le préfet réinstalla (2 brumaire an X) les marchés d'autrefois. Dans les considérants de ses ordonnances, la Municipalité ne craignait pas d'invoquer des dispositions de 1745, 1690 et années antérieures.

Pendant que ces faits domestiques s'accomplissaient sans bruit, la paix d'Amiens était conclue (29 mars), la Légion-d'Honneur instituée (19 mai). Une sage et prévoyante politique cédait, au prix de 81 millions, la Louisiane, que la France aurait un jour perdue sans compensation. Le premier Consul était autorisé à se choisir un successeur. Le titre changé, la France avait repris le gouvernement monarchique.

A l'occasion de la paix générale, une fête, c'est l'ordre (18 brumaire). Après les salves d'artillerie et la sonnerie des cloches encore subsistantes, les milices lilloises firent la petite guerre. Une armée combinée, formée des détachements de la garnison, fit un simulacre d'attaque au chemin couvert de la Citadelle. Au fort de la mêlée, un héraut vint lire la proclamation de la paix; des *bravos* universels lui répondirent. Le soir, sous les colonnades du Grand-Magasin, un bal immense, composé de plus de soixante quadrilles, s'agitait en cadence.

Car la danse était encore l'amusement favori des Lillois; il y avait des bals, non-seulement pour les adultes, mais même pour

les enfants. On en donnait le même jour dans deux ou trois locaux à la fois. On faisait plus : au Ramponeau, par exemple, deux bals d'enfants se succédaient par soirée. Le pain était alors à 16 centimes la livre. Après la danse, la musique tenait le premier rang parmi les plaisirs publics ; Lemoine, Garat, Rode venaient se faire admirer dans la salle des concerts, aujourd'hui celle de l'Association Lilloise : Drouet, le célèbre flûtiste, alors âgé de huit ans ; madame Plome-Salvini et autres artistes plus ou moins connus, exploitaient le public de Lille. C'était le bon temps pour les amateurs d'aérostats et de feux d'artifice ; il n'était pas de belle journée sans ces accessoires. Les amis de l'art dramatique trouvaient le plaisir de la diversité, dans les représentations burlesques que les *artistes* de Tourcoing et de Roubaix donnaient aux curieux de l'idiôme de ce terroir (1).

(1) Le goût des délassements dramatiques a persisté dans les environs de Tourcoing, et, en 1840, il y existait encore une confrérie de *maîtres-ès-jeux*, qui ne se bornait pas à représenter des drames et des tragédies ; mais qui en produisait elle-même. Le *fac-simile* du prologue du deuxième acte de *Marie-Stuart* en fera suffisamment juger.

(Voir le fac-simile ci-joint.)

A ces renseignements, nous croyons pouvoir en joindre un autre pour les amateurs d'anecdotes :

On a souvent signalé les abus de la réclame ; mais toutes les annonces des modernes nous semblent s'effacer devant le charlatanisme naïf d'un Lillois nommé Robert Ma....., véritable type de ce personnage devenu, de nos jours, le type de la *flouerie*, sous la qualification de Robert Macaire, et qui lui a emprunté son nom, ses locutions, son style. Seulement le Robert Macaire a trouvé Bertrand, que l'autre ne faisait encore qu'appeler de ses vœux. Citons textuellement. « En l'an IX, Robert Ma....., » inventeur du *châssis physique* et ancien distillateur, ayant travaillé en » Amérique, à Paris, à Londres, dans le Brabant, etc., faisant toutes » les liqueurs des îles et une infinité d'autres, de sa composition, vient » de faire une découverte dans cette partie, dont le produit est incalcu- » lable. Pour l'exécuter en grand, ce citoyen Ma..... désire trouver un » associé qui fût d'un âge mûr, veuf ou célibataire. Un double avantage » dans cette entreprise, c'est que l'auteur a inventé un *bain-mari* (sic) » *sublime* pour rectifier les esprits, dont le secret est à lui seul. Il ose » assurer une fortune assurée dans la distillation, à celui qui s'associerait » avec lui ; beaucoup d'agrément et de profit avec le *châssis physique*, » joint à une société agréable.... Il demeure, etc.... »

La reconnaissance des habitants du Nord avait conçu le projet d'élever, au premier Consul, un monument départemental : obélisque en marbre d'Italie, où des reliefs et des inscriptions auraient rappelé les victoires et les bienfaits de Bonaparte. Le devis, s'élevant à cent mille francs, avait été adopté. Mais le héros, objet de cet hommage, déclara qu'il ne permettrait pas, que de son vivant, on lui érigeât de monuments. Napoléon, empereur, opposa un pareil refus à une nouvelle demande des Lillois (1).

La confiance générale releva le courage des industriels. Une manufacture de porcelaine et plusieurs usines nouvelles s'établirent

Trois ans après, le Bertrand qu'appelait Robert Ma..... ne s'était pas encore présenté, et ce dernier croyait devoir faire une nouvelle proclamation.

« An XII, le citoyen Robert Ma....., auteur de plusieurs ouvrages » d'agriculture et inventeur du *châssis physique,* dans lequel il cultive » sans feu toutes les plantes des Indes et de l'Amérique, avec le plus » grand succès, telles que le café, la cannelle, la girofle, la muscade et » le thé; tous les jasmins du Malabar, de Toscane, d'Arabie, et celui du » Cap de Bonne-Espérance, de même que les dix espèces d'ananas connus, » etc. Comme il a beaucoup perdu à la Révolution, il désirerait trouver » un associé pour travailler de compte à demi. Il assure un très-grand » bénéfice dans cette entreprise : il ne veut qu'une personne d'un âge mûr, » veuf ou célibataire, ou bien un officier retiré du service, veuf ou cé- » libataire. La personne pourrait demeurer avec lui; il joindra à son » châssis physique une orangerie, dans laquelle il cultive sans feu l'orange » de Malte, l'orange rouge du pays d'Hyères, celle de Curaçao, le limo- » nier de St-Domingue et le cédrat de Paramaribo; toutes plantes en pleine » terre, à demeure : il n'y a point d'exemple, jusqu'à ce jour, de pareils » procédés. Ledit citoyen Robert Ma..... est occupé à rédiger un nouvel » ouvrage intitulé : *le Catéchisme d'Agriculture de Télémaque, fils » d'Ulysse,* qu'on imprimera incessamment; en ce cas, il partagerait la » moitié du bénéfice de ce précieux livre. Ses œillets de Chine ne font » que croître et embellir : ils seront le double plus chers dans un mois. » Il ne lui en reste plus que deux cents plantes, etc., etc. »

(1) La Municipalité vota 12,000 fr. pour l'achat d'un bloc de marbre de Carare destiné à la statue de l'Empereur; mais le 31 août 1807, le ministre fit savoir au Conseil que Napoléon ne consentait pas à ce qu'il fût donné suite à ce projet. La ville, chargée d'une dette d'environ 100,000 francs, en fut délivrée par la liquidation qu'en fit faire l'Empereur sur ses fonds particuliers.

à Lille. L'exposition des produits de l'industrie nationale permit de constater les progrès rapides faits en un peu d'années. On en peut juger par le passage suivant, extrait du rapport du jury :

« ..... L'étranger, accouru de tous les points du globe pour » contempler l'enchanteresse galerie, s'est arrêté plein d'admi- » ration devant le portique qui portait inscrit à son frontispice: » *département du Nord*.... Ses regards avides ont parcouru dans » leurs moindres détails les chefs-d'œuvre de l'industrie de ses » habitants, et il s'est écrié, en s'en arrachant : Oui, le dépar- » tement du Nord, qui est le premier de la République par sa » population pressée, la richesse de son sol et sa culture rai- » sonnée, est aussi le premier de tous par l'état florissant de ses » manufactures, de ses fabriques. *Honneur donc au département* » *du Nord !* »

Que ce fût là un simple encouragement ou un éloge fondé, il opéra un effet très-grand et augmenta la satisfaction générale.

L'arrivée de Bonaparte à Lille exalta cette disposition des esprits. Malgré les besoins de l'administration et le défaut de réserves, le vote unanime de la Municipalité consacra aux frais de réception une somme de 60,000 francs, ce qui était sans exemple jusque-là.

Le 6 juillet, le premier Consul fit son entrée par la porte de la Barre. Il revenait de Dunkerque, où il venait de faire l'inspection de la côte, passer en revue la flottille, et prendre une idée des difficultés que présentait le projet de descente en Angleterre. M. Gentil-Muiron, maire, lui offrit les clefs de la ville, et lui dit en substance : « Général, voici les clefs de Lille; si les habitants » furent assez heureux pour les conserver contre les efforts d'une » armée ennemie, ils sont fiers aujourd'hui de vous les offrir » sans taches. Ils ne pouvaient les céder qu'à celui dont la gloire » et les bienfaits commandent l'admiration et la reconnaissance. »

S'adressant à Joséphine, il lui dit : « Madame, faire le charme » de la vie d'un héros qui la consacre tout entière au bonheur » et à la gloire de la France, et au maintien de la paix qu'il a » donnée aux nations, c'est mériter et fixer tous les droits à la » reconnaissance universelle. Qu'il est flatteur pour moi d'être » admis à vous en présenter l'hommage unanime et sincère. »



Paris, imprimé par René.

GENTIL-MUIRON

Maire de Lille (1804).

Par son affabilité et ses manières, Joséphine contribua beaucoup à faire, au Consul, des amis qui ne soupçonnaient pas que sept ans plus tard, cette épouse serait répudiée et remplacée par une Autrichienne.

Les réjouissances publiques furent vives, sincères, spontanées. Contrairement à ce qu'on a trop souvent vu depuis, le style officiel de la Municipalité était bien moins laudatif que celui dont retentissait la salle des délibérations. Pour les édiles Lillois, le Consul était là, *l'espoir de l'avenir, le héros, le libérateur de la France, le restaurateur des temples, l'ami, le bienfaiteur, le père des Français, etc.* Aussi, pour perpétuer le souvenir de ce jour, ils firent frapper trois exemplaires d'une médaille en or (1), portant d'un côté le buste du premier Consul, de l'autre, cette inscription :

« AMOUR, FIDÉLITÉ, RECONNAISSANCE. »

Ces sentiments se font remarquer dans l'adresse qu'ils rédigèrent, lorsqu'une conspiration attenta à sa puissance et à sa vie :

« Citoyen, premier Consul,

» Honoré, chéri, révéré par les paisibles habitants de la ville » de Lille, lorsqu'ils n'avaient le bonheur de vous connaître que » par vos bienfaits, leur amour et leur reconnaissance pour le » chef auguste de l'État était sans bornes, vous paraissez dans

(1) De ces trois exemplaires, l'un fut adressé au Corps-Législatif; le second, au Tribunat; le troisième, à M. Gentil-Muiron (2 vendémiaire an XII). Nous devons, à la mémoire de cet honorable citoyen, de rappeler un beau trait, dont cette distinction était la juste récompense. En 1802, pendant un de ces moments de disette trop fréquents dans l'histoire, il s'obligea personnellement pour une somme de 100,000 francs. M. Gentil-Descamps conserve précieusement la médaille offerte à son père. Il garde de même une boîte enrichie d'un chiffre en diamants, représentant les initiales N. B., présent du premier Consul. Il y a, depuis, renfermé une mèche des cheveux de l'Empereur, que lui a donnée M. Marchand, valet de chambre de Napoléon. La Monnaie de Lille fit frapper, en bronze et en argent, un grand nombre d'exemplaires de la médaille dont nous venons de parler.

M. Gentil a aussi le coin et l'exemplaire unique d'une autre médaille frappée à Lille, en l'honneur de Bonaparte, mais dont le coin se brisa au premier coup de balancier.

» nos murs, citoyen premier Consul, et les sentiments sont portés jusqu'à l'enthousiasme. Vous avez daigné en lire la touchante expression dans nos yeux attendris. Ils étaient les fidèles interprètes de nos cœurs. Les habitants de Lille ne savent pas feindre.

» Quelle a donc été leur douleur et leur indignation au premier bruit des dangers que vous avez courus! L'on ne peut les peindre qu'en les mesurant sur la vivacité et la tendresse de notre amour pour le père de la patrie.

» Mais le ciel veillait sur les destinées de la France, désormais inséparables de celles du héros qui l'a sauvée. L'horrible complot est déjoué. Le père, l'ami des Français leur est rendu par un nouveau miracle, et les monstres qui méditaient le plus noir des attentats n'en recueilleront que la honte.... et l'exécration du genre humain.

» Dans une conjoncture aussi importante, daignez recevoir, citoyen premier Consul, nos sincères félicitations, celles du peuple, dont nous sommes les organes, et permettez-nous de vous réitérer l'expression de notre amour, de notre fidélité, de notre reconnaissance (1). »

L'affection des Lillois pour Bonaparte fut payée de retour; en mémoire du courage qu'ils avaient montré lors du bombardement, il leur donna son portrait peint par David, portrait que la fureur populaire déchira en 1815, et qu'elle livra aux flammes d'un foyer allumé sur la place publique! Informé que le revenu des hôpitaux ne suffisait pas, il fit un riche présent pour venir à leur secours. Le 3 thermidor, il accorda à Lille la Préfecture, qui y fut transférée au préjudice de Douai, mais à l'avantage du département. Le 29 brumaire, il établit l'École Secondaire, pour laquelle on avait conçu tant de craintes. Le commerce appréhendait l'exécution d'une mesure tendant à entraver la liberté de la culture du tabac, il n'y consentit pas et se rendit aux vœux de la Chambre de Commerce. Arrivé à St-Cloud le 13 fructidor, il porta un décret par lequel :

(1) Ce sont les trois mots inscrits sur la médaille.

« Art. 1er. Les canonniers sédentaires de la ville de Lille se-
» ront de nouveau organisés ;

» Art. II. Ils porteront l'uniforme des canonniers et s'exerce-
» ront aux manœuvres: à cet effet, il leur sera donné une maison
» nationale pour leur tenir lieu de celle qui a été vendue ;

» Art. III. Il leur sera fait présent de deux pièces de quatre,
» sur lesquelles seront gravés ces mots :

« LE PREMIER CONSUL AUX CANONNIERS DE LILLE, »

avec la date du 29 septembre 1792.

L'arrivée du premier Consul à l'Intendance coïncide avec la naissance d'une fille du général Vandamme, logé dans cet hôtel; Bonaparte la nomma Joséphine, du nom de sa femme. C'est dans le même hôtel que lui parvint la nouvelle des efforts que faisait l'Angleterre pour rallumer la guerre civile en Vendée, où l'on se montrait peu disposé à la seconder. Pour déconcerter ses projets et s'attacher en même temps les Vendéens, il en forma une légion, à la tête de laquelle il plaça le général d'Autichamp. Par une dépêche datée de Lille, du 7 juillet, et adressée au ministre de la guerre, il lui recommandait de n'admettre dans cette légion que des hommes qui avaient fait la guerre de la Vendée contre la République.

Lorsque l'Intendance eut été affectée à la Préfecture, Vandamme se rendit à Givet, auprès du Consul, pour lui faire des remontrances et tâcher de conserver ce domicile aux commandants de la division. Bonaparte, préoccupé, décida que cet hôtel, qui appartenait à la ville, resterait affecté au service militaire. Cette décision occasionna de justes réclamations. Elle privait la ville d'une propriété importante et acquise de ses deniers effectifs.

Mais ce tort ignoré de la généralité ne diminuait pas l'élan qui la portait vers lui. Ce mouvement ne fit que s'assurer et s'accroître, lorsqu'on vit créer un ministère des cultes (7 octobre); lorsque les rentes, fondations et biens des fabriques non aliénés furent rendus à leur pieuse destination; lorsque les églises furent réparées des deniers de la Commune (1); lorsque St-André eut

(1) On consacra cette année 16,000 francs à cet objet.

été déclaré paroisse; lorsque toutes les difficultés mises jusque-là à la rentrée des émigrés eurent été levées.

Les mesures secondaires, conséquences de celles-là, ne tardèrent pas à les compléter. Les presbytères furent réparés, embellis (1); le Conseil d'administration de secours organisé, vingt lits ajoutés à ceux de l'hospice St-Sauveur.

Pendant que l'Institut de France était fondé à Paris (25 juillet), la *Société des amateurs des sciences et des arts* se constituait à Lille. Cinq instituteurs était rétribués des fonds de la Commune (2). Les prêtres établissaient des maisons d'éducation dans les localités environnantes.

Dans le réglement de l'École centrale de Lille, on remarque la disposition suivante: « Outre les prix de succès, il y aura un prix de sagesse, un prix d'application, un prix de mémoire. Les élèves sont aussi tenus à suivre les exercices religieux que les classes.... Lorsqu'il y aura cent cinquante élèves, l'évêque sera prié d'autoriser un orateur particulier, etc. » On choisit pour principal un prêtre, M. Rohart (3), alors occupé d'une éducation particulière à Hazebrouck. M. Belmas donnait d'ailleurs, à tout ce qui concernait l'éducation, un concours actif et bienveillant; il s'occupa d'organiser le collége de Cambrai, il présida à la distribution des prix, etc. Il est un fait peu connu, mais qui doit trouver ici sa place, c'est que le *citoyen Belmas,* alors évêque de Cambrai, étant venu à Lille, fut insulté dans la rue par des troupes d'enfants, *suscités sans doute par des malveillants*, *qui le huèrent publiquement*.... Le préfet écrivit (16 prairial an X) au maire, M. Gentil-Muiron, pour avoir des renseignements à ce sujet. Nous ignorons quelle en fut la suite.

(1) Les curés de Lille étaient alors: St-Maurice, Deledeulle; Magdeleine, Delahaie; St-Catherine, Destombes; St-Sauveur, Breuwart; St-Étienne, Becu. Chaque presbytère devait avoir un jardin.

(2) C'était Leroy, Verdure, Moulin, Behague, Verlays. La Municipalité leur assurait 300 francs de fixe. Les parents devaient payer 3 francs par mois, par chaque enfant qu'ils envoyaient à l'école.

(3) Les autres professeurs étaient: M. Mariage, prêtre, pour la rhétorique; Waels, pour la seconde; Poirette, prêtre; Liébart, prêtre, Meurillon, ex-récollet; puis Saladin, Watteau, Masse-Raoult, Lestiboudois.

Les élèves et les maîtres qui composaient autrefois le collége de chirurgie, sollicitèrent la restauration de cette école. L'administration des hospices fit faire, à ses frais, trois cours publics et gratuits: un de clinique médicale, par M. Dourlen; le deuxième, de clinique chirurgicale, par M. Vanderhagen; le troisième, d'opérations, par M. Brielman. La Commune ressuscita l'École de dessin, celle d'architecture, et sollicita, pour Lille, une des deux *Écoles spéciales des arts mécaniques et de chimie*, dont l'établissement avait été décrété. Fourcroy répondit qu'il s'emploierait au succès de cette demande, qui toutefois n'eut pas de résultat.

L'École gratuite de musique avait déjà été reconstituée en faveur de *douze personnes de chaque sexe*, et avait ambitionné le titre de *succursale de l'Académie de Paris*. Le Musée avait été l'objet d'une allocation de 20,000 francs. M. Vanblarembergh e en fut nommé le conservateur; la ville l'envoya, pour la représenter, à Paris, et solliciter le meilleur choix possible dans les tableaux dont on allait faire la répartition. La ville en obtint quarante-six (1).

(1) A l'occasion de ces renseignements sur le Musée de Lille, nous croyons pouvoir présenter ici la substance d'un rapport fait par M. Bruneel à la Commission historique. (Voyez le *Bulletin* de cette commission et l'*Écho du Nord*, 13 janvier 1848, n° 13.)

En mai 1795, Watteau père, chargé par la Municipalité du soin d'inventorier les tableaux réunis à Lille, lui présenta une liste de cinq cent quatre-vingt-cinq toiles qu'il jugeait dignes d'être conservées; nous y remarquons : de Gonzales-Coques, Pierre Wouwermans, Gérard-Dow, Van-Ost, Huysmans, le Guerchin, le Poussin, chacun un; de Bourguignon, Gérard de Lairesse, Michel Coxie, Rombouts, chacun d'eux; de Jacques Jordaens, trois; de Berghem, Palamède, Téniers, chacun quatre; de Franck, six; de Van Artois, neuf; de Breughel, onze; de Vanderburgh, vingt-un.

De tout cela, il fut fait deux parts: l'une le *Dépôt*, l'autre le *Musée*. Le premier, à son tour, répartit entre diverses églises de l'arrondissement, des toiles données ou vendues de six à douze francs la pièce. Tourcoing obtint à ce prix une Vierge de Vandyck. L'église St-Sauveur s'enrichit de sept tableaux; St-Maurice, de douze; la Magdeleine, de neuf; Ste-Catherine, de dix; les confréries de la Miséricorde, de cinq; St-Étienne, de trois. Enfin, en 1813, une vente publique de trois cent cinquante-quatre tableaux produisit 1,365 fr. 50 cent. Le Musée actuel possède environ deux cents toiles. Il est des collections plus nombreuses, mais peu d'entre elles sont aussi riches en œuvres remarquables.

Un M. Lafitte, qui s'occupa activement de cette affaire, donna une tournure si favorable à ces démarches, que la Municipalité lui envoya, en remerciement, une soupière d'argent de 8 à 900 francs, avec cette inscription :

« LA COMMUNE DE LILLE AU CITOYEN LAFITTE. »

Les Lillois virent successivement la Chambre de commerce se réorganiser, ainsi que le Comité des courtiers ; le travail des ouvriers se régulariser (1) ; les salles d'asyle faire spontanément leur première apparition (2) ; les monts-de-piété se rouvrir (3) ; les droits de péage, rétablis induement de toutes parts sur les routes de notre département, disparaître devant les mesures de l'admistration (4).

Au milieu de ce progrès pacifique, Bonaparte caressait toujours le projet de descente en Angleterre. Le camp de Boulogne réunissait alors les meilleures troupes. Lille dut pourvoir à des réquisitions de charrettes et de fourrages destinés à l'approvisionnement. Ce fut dans ce camp que se fit la première distribution des insignes de la Légion-d'Honneur.

Si un Magistrat avait mérité d'être inscrit sur ce livre d'honneur, c'était, sans contredit, le brave André, deux fois maire de Lille, dans des conjonctures si difficiles. Les membres qui avaient composé le Conseil municipal, en 1792 et 1795, se réunirent spontanément, pour demander la décoration pour ce fonctionnaire. Nous ignorons si ce vœu fut entendu ; du moins il honore également et

(1) On demanda quelque chose en remplacement des jurandes, tant était pressant le besoin d'association entre les éléments commerciaux.

(2) Cette généreuse pensée, qui veillait sur les enfants des ouvriers, est éclose spontanément dans le cœur des manufacturiers. Elle a pu naître ailleurs, sans qu'on puisse réclamer la primauté d'invention. La charité n'a pas besoin d'ordres d'importation.

Il y aura, dit le réglement, « une salle particulière où les mères, chargées d'enfants trop jeunes pour travailler, les confieront à la garde d'une » femme, qui prendra soin de les surveiller, de leur apprendre à tricoter, » etc. »

(3) Ils se rouvrirent aussi à Bergues, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

(4) Arborio Corezzano était alors sous-préfet de Lille.

celui qui en était l'objet et ceux qui en avaient conçu la généreuse pensée.

La guerre n'avait pas tardé, ainsi que nous l'avons fait remarquer, à suivre la proclamation de la paix générale. L'évêque de Cambrai fit, à cette occasion, un mandement, pour ordonner des prières publiques. On y remarque les passages suivants :

«........ Aujourd'hui, nous vous manifestons le vœu que nous » a exprimé le premier Consul, dans la lettre qu'il nous a fait » l'honneur de nous écrire........ Si Dieu a bien voulu accomplir » ces magnifiques promesses en faveur d'un prince qui n'en » connaissait pas l'auteur, refuserait-il ses bienfaits à un héros » qu'il a suscité comme Cyrus, pour restaurer ses temples ?....... » Pour nous, c'est dans le Seigneur que nous mettons notre » confiance, nous mettrons notre gloire à réclamer sa protection, » et nous invoquerons le nom de notre Dieu. A ces causes, etc. »

Le préfet exhorta les habitants à armer des vaisseaux à leurs frais, et à les offrir au premier Consul, pour la guerre contre l'Angleterre. Sa proclamation dit, entre autres choses : «...... Armons un bâtiment ; que l'histoire, fidèle dépositaire de l'expédition des Français, dans le cœur de l'Angleterre, puisse dire à » la postérité : « A la tête de la flotte qui a protégé la descente » des Français en Angleterre, on voyait le vaisseau *le Département* » *du Nord*, à côté de celui : *le Commerce de Paris*..... »

Indépendamment du vaisseau, le Nord fournit quatre cent cinquante-six hommes pour la levée.

Bonaparte croyait maintenant les choses assez mûries pour aspirer ouvertement au pouvoir monarchique. Il s'était montré restaurateur, il voulut être législateur, résumant les travaux des meilleurs légistes modernes. Le 15 janvier 1804, le code Napoléon fut adopté. Il semblait que rien ne manquât à cette gloire rapide et éclatante, qui, en peu d'années, avait fait d'un lieutenant d'artillerie, un empereur....... ; l'empereur d'une nation qui avait vaincu successivement toutes les armées de l'Europe coalisée contre elle.

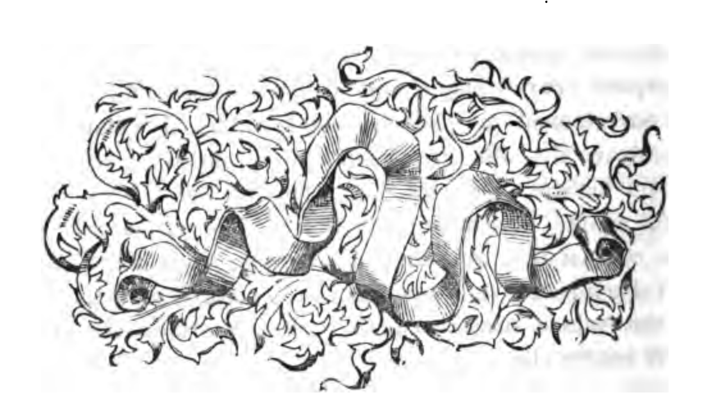
L'adhésion de la nation à cette élévation extraordinaire, est un fait qui se déduit du résultat des votes. Les électeurs consultés, donnèrent 3,572,329 suffrages *pour*, et 2,569 *contre*. A Lille, on

comptait 3,114 *pour* et 2 dans le sens contraire. Le 18 mai, un *sénatus-consulte* déclara donc Bonaparte, empereur *héréditaire*.

Terminons ce chapitre par une réflexion qui se présente d'elle-même. A mesure qu'il franchissait les degrés du trône, Bonaparte éprouvait l'effet du vertige qui s'empare de tous ceux qui arrivent au faîte d'un haut édifice. Il crut s'y affermir, en proposant à Louis XVIII de transiger sur ses droits..... C'était une inconséquence. Si le vote du peuple lui donnait un titre suffisant à ses yeux, pourquoi vouloir le sanctionner par une adhésion de nulle valeur dans le système qui admet l'élection comme valable ?

Mais il fit plus qu'une faute.... Le duc d'Enghien fut assassiné, sinon par son ordre, du moins par ses amis, par ceux qui agissaient en vue de lui plaire. Cette tache de sang restera sur la mémoire de l'Empereur toujours humide, comme elle resta toujours vivante dans la conscience de Bonaparte (1).

(1) Nous avons écrit l'éloge du prince qui périt victime de cet assassinat juridique. Ce premier essai de notre plume réclame l'indulgence du lecteur; ce que nous y avouons aujourd'hui comme alors : c'est un amour constant de la justice, c'est la résolution d'élever toujours en sa faveur notre voix toute faible et impuissante qu'elle est.





CHAPITRE IV.

Lille sous l'Empire.

1804-1814.

Le premier Consul avait procuré, à la France, d'insignes bienfaits; on y avait répondu par des tentatives d'assassinat. Il avait établi le Corps Législatif et réglé l'administration intérieure. institué les Préfectures, les Conseils, les Sous-Préfectures... La machine infernale faillit mettre un terme à ces améliorations. Il avait aboli la liste des émigrés, conclu le Concordat, créé un ministère des Cultes, la Légion-d'Honneur, l'Institut... La conjuration de Cadoudal se plaça sur sa route; à force de victoires, il avait imposé la paix générale; Moreau et Pichegru se levèrent contre lui. Une fois Empereur, il sembla, pour un instant, avoir désarmé cette im-

placable opposition. Éblouie, l'opinion se laissa maîtriser. Dans l'auréole qui brillait autour de lui, il parut, quelque temps, comme l'envoyé de Dieu, dont le doigt lui avait frayé le chemin.

Les substances, dites *héroïques*, sont des remèdes ou des poisons, selon la dose; son ambition lui exagéra les nécessités de la guerre. Entraîné dans une fausse voie, Napoléon viola les droits du Souverain-Pontife; dans la vue d'affermir un trône récent par un mariage politique, il répudia une femme intéressante; il alluma, en Espagne, une guerre affreuse et immotivée....

A des prospérités inouïes, succédèrent des calamités sans exemple. Vaincue par les éléments, affaiblie par la défection des Alliés, épuisée d'hommes et d'argent, exaspérée de ses sacrifices sans trêve, la France passa de l'enthousiasme à l'opposition, à la haine. Pour les mêmes hommes, dont le vote l'avait appelé au trône, l'Empereur devint un *usurpateur*. L'injure et les malédictions remplacèrent le respect, la sympathie. Inconnue à toute la jeune génération, la famille des Bourbons, rappelée en France, fut accueillie, dans notre ville, avec une exaltation qu'il faut avoir vue, pour la croire possible. Une transition si brusque devait être suivie d'une réaction. Elle éclata avant la fin d'une année. Débarqué seul, sur un point du littoral, Bonaparte se trouva, en peu de jours, transporté à Paris, où il fut encore maître pendant cent jours. Une formidable tempête, formée aussitôt autour de lui, l'emporta dans son tourbillon, et le jeta sur le rocher de Ste-Hélène.

Tels sont les grands événements qui s'accomplissent pendant les dix ans de cette époque, dont nous allons grouper les faits locaux contemporains.



Dès le 30 avril 1804, le Tribunat avait entendu la proposition de rétablir l'autorité monarchique. Dix jours après, le sénat proclamait Napoléon Bonaparte, Empereur héréditaire. Ainsi, après une gestation de douze années, avait lieu l'avortement de la République! Le sénatus-consulte était porté, d'après le résultat du vote du peuple, sur cette question posée sous la forme affirmative que voici :

« Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la des-
» cendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon

» Bonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légi-
» time de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte. »

Le Préfet, les conseillers de préfecture, les membres du Tribunal d'appel du département, devançant le vote du peuple souverain, avaient envoyé des adresses exprimant leur vœu unanime de voir Napoléon parvenir à l'Empire. Quand le dépouillement du scrutin national eut manifesté la volonté générale, le Pape se rendit, à Paris, pour sacrer le nouvel élu, qui, d'ailleurs posa de ses propres mains la couronne sur sa tête. Replacée au rang des monarchies, la France célébra (1) ce mémorable événement par des fêtes splendides.

La Révolution avait aboli les distinctions nobiliaires; à peine créé, l'Empire les ressuscita toutes. L'illustration de la race n'existant plus, l'illustration individuelle fut d'abord la seule à proclamer. Avec elle, revinrent les titres désormais vides, de *ducs, comtes, barons.* Non-sens dans la langue du dix-neuvième siècle, hochets offerts à la vanité plébéienne. De Brigode, maire après Gentil-Muiron, fut honoré du titre de *Chambellan*; Berthier était *Grand-Veneur*; Herbaut, Simon et autres compatriotes, furent nommés *Lieutenants de Louveterie,* etc. Napoléon parlait de *son* peuple; le Maire disait : « *mon Conseil.* » Il disait au Conseil : « J'ai donné ordre à *mes* adjoints (2).

Rentrant de l'émigration, tel marquis lillois regardait comme non avenu tout ce qui avait eu lieu depuis son départ; il prétendait contraindre les acquéreurs de ses biens, à les lui rendre sans délai et sans indemnité; sans quoi il les en aurait chassés, disait-il. Le Préfet dut l'exiler à Avesnes, où il le plaça sous la surveillance du maire de cette ville et du sous-préfet.

L'administration impériale s'acquitta des promesses faites aux Lillois par le premier Consul. On la vit successivement installer, à Lille, la préfecture du Nord, aborner les communes, déterminer les formules des actes civils; organiser le service des gardes-

(1) Les fêtes eurent lieu à Lille, le 2 prairial.

(2) Ce fonctionnaire établit dans les dépenses communales une économie bien remarquable. Au budget de l'an XII, la dépense n'excédait pas 50,000 francs, dont 7,550 pour le traitement des employés.

champêtres, les pharmacies rurales, les sages-femmes pour les pauvres; les dépôts de boîtes fumigatoires; entreprendre ou étudier les grands travaux d'utilité publique, tels que la jonction de l'Yser à la Lys.

Elle pourvut aussi au traitement des curés, qui étaient, la plupart, dans le dernier dénuement; et régla les donations destinées aux pauvres, aux hospices, etc. L'Évêque mit la règle dans les affaires des fabriques, fixa le casuel et les honoraires des prêtres (1).

L'industrie s'occupait alors de la confection des nankins, dont Roubaix expédiait annuellement plus de huit cent mille pièces; M. Scrive travaillait à importer les merveilleuses machines que chacun a pu visiter dans sa fabrique de cardes.

Regnault-Warin y publiait son livre : *Lille ancienne et moderne*; Dewez, son *Histoire générale de la Belgique*. Les feuilles d'annonces commençaient à indiquer les karmesses, dont la célébration a lieu chaque dimanche, dans plusieurs des localités de l'arrondissement de Lille.

Telle était la physionomie de cette ville, à la fin de l'année 1804.

On sait que, pendant l'année suivante, l'Empereur, monté au trône d'Italie, entra dans Vienne vaincue; que, sur les champs d'Austerlitz, il abaissa à la fois l'Autriche et la Russie, et leur imposa cent millions pour frais de la guerre; et que la paix de Presbourg consacrait ces étonnants résultats de la valeur française.

Afin de tenter une diversion, l'Angleterre attaquait la flottille de Boulogne, pour laquelle elle montrait un prétendu mépris que démentaient ses efforts inquiets. Joseph Bonaparte vint à Lille le 13 mai, en se rendant à Ambleteuse, où les Anglais échouèrent complètement. Trafalgar leur offrit une trop abondante compensation.

(1) Dans son mandement pour le carême de l'an XII, le prélat ordonne l'abstinence de viande pour le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine. Parmi les motifs de pénitence, il parle de « l'extrême sé» cheresse qui, l'été dernier, a dévoré les légumes; la guerre qui aug» mente la consommation dans le diocèse et prive des ressources que four» nissait la mer;... les maladies qui régnent dans plusieurs paroisses... »

La garde nationale s'organisa en colonnes mobiles, afin de se porter au littoral sur tous les points que menacerait l'Angleterre. L'honneur national était intéressé dans cette mesure; aussi, les Lillois s'y prêtèrent-ils avec empressement. Le général Rampon, délégué pour cet objet, demandait, pour *deux mois*, six mille hommes, des départements du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de la Lys. Le Nord fournit, pour son contingent, deux mille six cents volontaires, qui furent les premiers réunis à St-Omer, lieu du rendez-vous. Les détachements envoyés par Lille furent les plus complets, les mieux organisés. Le Maire, dans sa proclamation du 25 brumaire an XIV, et le Préfet, dans la sienne, ne manquèrent pas de signaler cette glorieuse promptitude, devançant tout le département qui, lui-même, avait encore devancé d'un mois les autres départements, dans la levée de la conscription. « Habitants du Nord, disaient-ils, votre nom » est inscrit dans les fastes de la reconnaisance nationale !....... » Les ennemis n'oublieront jamais les canonniers ni les bataillons » de la garde nationale de Lille, etc. » C'est donc à juste titre que cette cité fut comptée parmi les *bonnes villes* de l'Empire.

Les Anglais revinrent plusieurs fois sur Boulogne, tantôt pour y essayer des projectiles incendiaires, tantôt pour bombarder la ville, tantôt pour détruire la flottille. Dans une de ces attaques, le capitaine Barrois, commandant un détachement dans le fort Rouge, fut vivement canonné pendant deux heures; mais il riposta, de manière à faire reculer les frégates anglaises. Si le dédain des Anglais, pour la flottille, n'était qu'une mensongère jactance, le public, en France, en avait conçu des espérances que l'événement ne justifia pas.

La popularité de l'Empereur allait toujours croissant. Le clergé se laissait lui-même entraîner; ses prières publiques remerciaient Dieu du rétablissement de la religion catholique; dans le catéchisme adopté pour *toutes les Églises de l'Empire français*, il enseignait l'obéissance et l'amour dûs à l'Empereur, dont le saint patron avait pris place dans le calendrier usuel.

La fête de l'Empereur se célébrait avec une pompe extraordinaire; aux prières publiques, aux réjouissances accoutumées, se joignaient des distributions de secours aux indigents, la dotation

et le mariage des rosières impériales, anneaux de cette chaîne qui lia si étroitement le peuple et l'armée au chef qui les fascinait. Aussi, lorsque le projet d'une garde d'honneur impériale eut été mis en avant, plusieurs jeunes gens, des meilleures familles lilloises, se présentèrent, pour en faire partie (1).

Dans ses mandements, sachant allier la dignité et la déférence, l'évêque de Belmas entretenait ses fidèles des actions et des volontés impériales. A l'occasion de la guerre de Prusse, il dit : «...... Demandons à Dieu qu'il veille lui-même à la sûreté de nos » camps, qu'il couvre nos troupes de son bouclier, qu'il com- » batte lui-même nos ennemis de son glaive ; ou plutôt, qu'il » daigne le remettre dans le fourreau, ce glaive terrible, dont il » se sert depuis si long-temps, pour châtier les hommes, et qu'il » leur donne enfin, à tous, la paix et le bonheur...... » A l'occasion du couronnement : « L'Empereur veut que ce jour et la » bataille d'Austerlitz soient célébrés, *à perpétuité*, le premier » dimanche de décembre, et que le lundi suivant, soit chanté » un obit pour les braves qui y sont morts.... » Cette perpétuité, ordonnée par le mandement, n'atteignit pas la neuvième année!

La conscription, coupe réglée des jeunes hommes, soutirait annuellement de la population la partie la plus vigoureuse, et ne laissait au foyer que les individus plus ou moins infirmes. C'est une des causes de la détérioration de la race humaine dans ce pays. Elle trouva des apologistes. Regnault de St-Jean-d'Angely démontrait que c'était un moyen efficace d'augmenter la population. Les célibataires, disait-il, vont se hâter de contracter le mariage pour éviter l'armée. Ce qui est plus positif, c'est que la population du département, qui, en 1790, était de 808,000, était, en l'an IX, de 794,000. Ce qui, avec l'excédant des naissances, évalué à 7,000 par an, donne une dépopulation de 84,000 pour une dizaine d'années.

Cette diminution passait inaperçue ; l'espoir de l'avenir faisait oublier le passé. Les améliorations de tout genre continuaient

(1) Parmi eux nous remarquons MM. Barrois, Dhellin, Formigier, Bernard (Auguste), Vanackere, Burette, Cauviant, Catteau, Chapuys, Castel, Deledicque, Huvino de Bourghelles, etc., etc.

leur cours ; l'année 1806 vit commencer les opérations du cadastre, renouveler les plaques des rues, établir deux *tours* pour l'enfance abandonnée (1), voter les fonds nécessaires pour l'établissement en ville d'une école primaire de médecine (2), étudier le projet d'un abattoir à la ferme dite *du Metz* (3), transformer le cloître des Capucins en un atelier de salpétrière, et même viser l'acquisition du théâtre pour le compte de la ville.

C'est de l'année suivante, que datent l'institution de la garde-police, l'agrandissement du cimetière, la plantation (aujourd'hui disparue) du quai de la Basse-Deûle, la construction du pont Napoléon. Outre ce monument, Lille avait alors une rue *Impériale* (rue Royale), une rue *Bonaparte* (aujourd'hui d'Angleterre), une place *Napoléon* (place St-André), une rue *Napoléon* (rue de la Monnaie), une rue *Joséphine* (rue St-Pierre).

La guerre, dont la Péninsule Hispanique fut le théâtre, vit un trait honorable, que nous aimons à rappeler aux Lillois, et que nous empruntons à un recueil du temps (4) :

En 1808, à l'une des affaires les plus chaudes et les plus meurtrières de la campagne du Portugal, le 27e de ligne donna l'un des premiers, et se vit tourné par un corps d'Anglais. Le colonel ralliait ses gens; un coup de feu lui fracasse sa jambe et tue son cheval. Pendant que ses soldats travaillaient à le venger dignement, un sergent de voltigeurs, petit et mince, nommé Ghesquière, dit à deux camarades, qu'il serait aussi honteux de laisser à l'ennemi les restes de leur brave colonel, que d'aban-

(1) Le préfet de Pommerœul en établit dans les chef-lieux de sous-préfectures. Lille en eut deux, un à St-Sauveur, l'autre à l'Hôpital-Général; ce dernier subsista jusqu'en 1840, époque à laquelle M. de St-Aignan le supprima.

(2) 220,000 francs furent votés pour cet objet, en 1806. On échangea alors le bâtiment de l'ancienne *perche aux draps* contre une portion du terrain de l'Abattoir actuel.

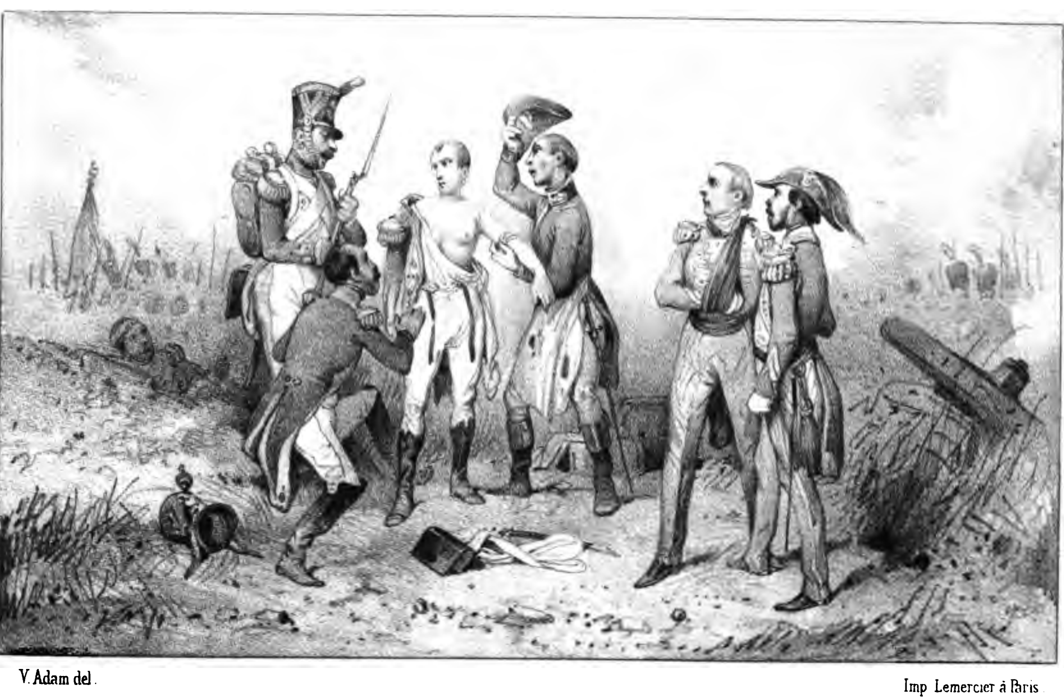
(3) 20,000 francs furent votés dans ce but; et l'on proposa le local des *Minimes*, rue de la Barre, puis *l'Académie des arts*. Cette idée fut abandonnée par la suite.

(4) *Napoléon*, journal anecdotique et biographique, 1833, in-8°, sous le titre : *Le Voltigeur sans moustaches*, page 50, 1808.

donner leur drapeau. Ils vont donc à trois pour remplir ce pieux devoir. Chemin faisant, les deux soldats tombent sous les balles anglaises. Ghesquière arrive seul et s'efforce, mais inutilement, à charger le corps. Il aperçoit alors deux officiers ennemis; il les appelle, et les menace de son fusil. Les deux Anglais accourent pour le faire prisonnier. Ghesquière blesse l'un, lutte avec l'autre, et finit par rester vainqueur; ils se rendent à lui. Un cheval s'étant présenté, Ghesquière charge le corps du colonel et arrive à l'ambulance avec sa précieuse dépouille et les deux prisonniers. Heureusement, le colonel n'était pas mort; des soins donnés à propos le rappellent à la vie!... Mais Ghesquière était blessé au bras. En le pansant, le chirurgien reconnaît, avec surprise, que le sergent n'est pas un homme...... Les officiers anglais pleuraient de rage d'avoir été vaincus par une femme. Le colonel ne savait comment exprimer sa reconnaissance; le vieux chirurgien avait instinctivement ôté son chapeau, et un grenadier, le camarade de lit de Ghesquière, ne revenait pas de son étonnement. Oui, le sergent n'était rien autre que Virginie Ghesquière, née à Deûlemont, près de Lille; elle était partie pour remplacer son frère, seul soutien de sa famille. Elle servit six ans; devint caporal, fourrier, sergent, et reçut la croix de la Légion-d'Honneur. (Voir le sujet épisodique ci-joint.)

Après la bataille de Friedland et le traité de Tilsitt qui constituèrent sa puissance sur une base plus large et plus solide que jamais, Napoléon revint à son projet favori. La flottille de Boulogne fut armée avec une diligence incroyable. Cette fois, l'affaire allait être sérieuse. L'Angleterre épiait avec inquiétude le moment où, délivré d'autres soins, l'Empereur l'aurait prise corps à corps. Elle préparait, dans ses ports, une expédition considérable, dont la destination était un secret. Du moins, Cambacérès, alors chargé de la direction de l'intérieur, n'en était pas informé; car il ne prit aucune mesure, et, partout dans le pays, l'œuvre de régénération se poursuivait sans préoccupation; les églises, les presbytères et les hôpitaux étaient restaurés, entretenus (1); un atelier public était fondé dans le local du *St-*

(1) Elle coûta 9,000 francs.



V. Adam del.

Imp. Lemercier à Paris.

Le Voltigeur sans moustaches.

1808

(Vor Derode l'histoire de Lille)

Esprit, près le Pont-Neuf (1); la façade du Manége s'élevait à l'extrémité de l'Esplanade (2).

Pendant que la flotte anglaise se rassemblait pour sa destination, encore mystérieuse, le roi de Hollande visitait paisiblement l'île de Walcheren, sans se douter qu'elle allait si prochainement devenir le théâtre de la guerre.

Le 29 juillet, l'expédition parut sur les côtes de cette île, et le lendemain, une partie des troupes y débarquait, ainsi que dans l'île de Schouven.

Quelques jours auparavant, le général Rousseau avait eu de vagues renseignements sur une expédition que l'Angleterre devait prochainement diriger sur Flessingue, et il en avait écrit au ministre. A la vue même des Anglais, il fit passer, dans cette dernière île, tous les renforts qu'il put se procurer.

Les départements le plus à portée de fournir des secours, étaient presque dépourvus de troupes réglées; il n'y avait nulle part un régiment au complet; mais çà et là des bataillons de dépôt, des légions de réserve et des détachements de différents corps; du reste, pas d'artillerie. Les batteries étaient servies par des gardes-côtes.

Une partie des gardes nationales du Nord et du Pas-de-Calais, récemment mobilisées, se trouvaient à St-Omer, formant trois légions de trois bataillons, commandées par des officiers appartenant aux premières familles du pays. M. Ghesquière de Stradin, commandant la 2e légion, mourut des suites de la fatigue qu'il éprouva dans cette campagne. M. Albert de Rouvroy, chef de la 1re, fut, par la suite, créé baron de l'Empire, en récompense des services rendus par la légion. Ces troupes étaient bien disciplinées, habituées au maniement des armes. Le 31 juillet, elles

(1) 10,000 francs y furent consacrés.

(2) Trois sages-femmes pour les pauvres furent payées des fonds de la Commune; vingt lits pour des femmes en couches furent fondés.

Par une condescendance blâmable, le maire de la ville faisait renonciation à la propriété du *Grand-Magasin*, édifice remarquable, bâti le siècle dernier, aux frais des États de la Flandre Wallonne.

Le gouvernement impérial réclamait cette propriété comme bien national inaliéné. On revint bientôt sur cette concession précipitée.

partirent de St-Omer et se rendirent, marches forcées, à l'île de Cadzand, où elles arrivèrent le 3 août. Les canonniers sédentaires de Lille les y avaient devancées d'un jour.

A la nouvelle de l'agression des Anglais, un zèle unanime s'empare de nos compatriotes. Partout les gardes nationales se réorganisent avec une admirable promptitude; partout, et particulièrement dans le département du Nord, la population manifeste l'élan le plus généreux. En moins de vingt jours, ce département lève quarante mille hommes. Outre les canonniers sédentaires et le contingent qu'elle avait fourni à la première légion d'élite, Lille envoie huit compagnies de chasseurs et de grenadiers, et environ cinq cents hommes des compagnies du centre. C'était, pour la plupart, des hommes établis et chefs de famille; et pourtant, il n'y eut presque aucune demande d'exemption, tant était général le désir de chasser les Anglais! Les Belges furent plus froids. Gand et Bruxelles envoyèrent aussi leurs gardes nationales; mais lentement, sans enthousiasme. De Chauvelin, préfet de la Lys, se donna beaucoup de mouvement, sans faire sortir de leur apathie, ses administrés, qui n'étaient Français que de nom. Dans l'île de Cadzand, la population, tout hollandaise par l'idiome, le caractère et les mœurs, était indifférente aux événements. Anglais ou Français, c'était pour elle une même chose sous deux noms divers; c'était la dévastation de la basse-cour et du cellier.

Les habitants de ces terres basses et humides sont exposés annuellement à des fièvres assez intenses. A cette époque, tout concourait à donner au fléau une malignité plus grande: température variable, pluies fréquentes, absence d'eau potable, pénurie de bière, etc. Aussi, quelques jours après leur arrivée, nos compatriotes furent atteints d'une fièvre épidémique, qui fit des ravages très-grands. Obligés de se tenir dans les polders, ayant de l'eau jusqu'aux genoux; ne pouvant bivouaquer, car il était impossible de se coucher, ils tombèrent malades. Plus d'un tiers furent dirigés sur les hôpitaux, où la plupart trouvèrent la mort. Cette fièvre de Cadzand était si tenace, qn'en 1839, il se trouvait encore à Lille, plusieurs anciens gardes nationaux, qui n'en étaient pas guéris.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations militaires; elles sont décrites avec beaucoup d'exactitude dans le *Moniteur* du temps (1).

Le seul fait qui ait été défiguré, et il est facile de comprendre dans quel but, c'est le passage de dix frégates anglaises dans le bras occidental de l'Escaut, passage que l'on regardait comme impraticable, à cause des feux croisés des nombreuses batteries élevées dans les îles de Walcheren et de Cadzand. Laissons ici parler M. Brun-Lavainne, témoin oculaire, à qui nous devons d'ailleurs les renseignements que l'on vient de lire :

« Dans le rapport où il fait mention de cette entreprise auda- » cieuse, le général Rousseau dit que les frégates entrèrent dans » la passe du Nord et se trouvèrent ainsi beaucoup plus rappro- » chées du feu de Flessingue que de celui de Cadzand; que les » batteries *Impériale* et *Napoléon*, placées dans cette dernière » île, bien qu'elles tirassent à toute volée, ne purent atteindre » les vaisseaux ennemis, à cause de la distance. Cette assertion » est complètement erronée. De nombreux témoins, au nombre » desquels je me trouvais, ont assisté, du haut d'une digue, à ce » combat. Ils ont parfaitement vu les boulets de nos batteries, » tomber souvent au-delà des frégates, et, ce qui prouve encore » que la distance n'était pas trop grande, c'est que la plupart » des boulets anglais passèrent au-dessus des batteries, et vin- » rent tomber dans les polders, presque au pied de la deuxième » digue, où nous nous trouvions. Mes camarades et moi, nous » ramassâmes quelques-uns de ces boulets, et les rapportâmes à » M. de Rouvroy, colonel, qui les conserva quelque temps. Il » ne faut donc s'en prendre qu'à la maladresse de nos canon- » niers gardes-côtes, si l'escadre anglaise n'a pas été foudroyée » en traversant ce formidable passage.

» Ce qu'il y eut de remarquable, ce fut de voir la première

(1) Voyez le *Moniteur* de 1809 : du 9 août, rubrique d'Amsterdam; du 14, rubrique de Rotterdam; du 16, de Paris; du 20, d'Anvers; du 21, de Breskens; du 23, pièces officielles ; du 24, pièces officielles; du 9 septembre, rubrique d'Anvers ; du 11, pièces officielles; du 14, pièces officielles.

» frégate, entrer dans la passe, et recevoir le feu de toutes les » batteries, sans tirer un seul coup de canon. Elle continua ainsi » sa route avec un superbe dédain, comme pour montrer, avec » quelle facilité, elle faisait ce qui était réputé impossible. Le » commodore Otway, qui commandait cette frégate, a dit, dans » un rapport, que l'ordre avait été donné à toute la division, de » passer sans tirer; mais, qu'une bombe étant tombée sur une » des frégates, il fit commencer le feu par toutes celles qui » suivaient. Pendant plusieurs heures que dura ce combat, il n'y » eut, de notre côté, qu'un seul homme légèrement blessé; on » eût dit qu'on assistait à une petite guerre. Du reste, ce passage » franchi, une partie de la flotte anglaise put s'embosser à peu » de distance de Flessingue, couper la communication entre les » deux îles, et commencer le bombardement, qui amena la » reddition de cette ville. »

Pendant ce temps-là, Anvers, sans garnison, était exposé à être attaqué par les Anglais. Bernadotte, qui s'y trouvait, prodiguait l'or aux espions, et leur faisait répandre le bruit que la ville était parfaitement défendue. Chaque nuit, le payeur lui faisait passer, par un jeune Lillois, quarante mille francs en or. C'est ce qui explique pourquoi les Anglais ne tentèrent rien contre un point si important, dont ils auraient pu s'emparer.

Décimés à leur tour, par la fièvre meurtrière qui frappait l'armée française, les Anglais durent abandonner une conquête qui leur avait coûté des sommes immenses. Et ce qu'il résulta surtout de cette expédition désastreuse, ce fut la preuve de l'énergie avec laquelle, en l'absence de l'Empereur et de ses immortelles armées, la population tout entière se levait contre l'invasion étrangère.

Les gardes nationaux qui survécurent, ne rentrèrent pas immédiatement dans leurs foyers. Les régiments dits d'*élite*, demeurèrent encore quelque temps en Hollande, pour y parer, au besoin, à une nouvelle attaque. On en tira un corps, qui fut organisé à Versailles, sous le titre de : *Garde Nationale Impériale.* Envoyé bientôt après en Espagne, il y perdit cette dénomination, et devint le 151e régiment de ligne.

En souvenir de l'héroïsme qu'ils avaient montré en ces jours

difficiles, les canonniers Lillois reçurent, en 1811, un magnifique drapeau aux armes de la ville (1).



L'expédition de Flessingue avait semé le deuil dans Lille, mais n'y avait encore rien changé aux dispositions du public pour l'Empereur. C'était aux Anglais seuls qu'il en reportait l'odieux. Aussi, lorsqu'en octobre 1809, on apprit que Napoléon se proposait de visiter Lille, une garde d'honneur s'organisa volontairement et offrit de pourvoir elle-même aux frais d'équipement. La Mairie n'y consentit pas et voulut payer des deniers de la ville cette dépense de dix-sept mille francs.

On sait que le 16 décembre, un sénatus-consulte, et le 9 janvier suivant, un décret de l'officialité de Paris prononcèrent la dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine, et que le 1er avril, l'Empereur divorcé épousa Marie-Louise d'Autriche.

Les nouveaux époux devaient traverser Lille en se rendant à Anvers. Napoléon voulait faire, de ce point important, un port de

(1) Il avait coûté 1,200 francs.

guerre et de commerce, également propre à menacer l'Angleterre et à servir d'asyle à la marine. Pour recevoir les impériales personnes, le Conseil municipal nomma une commission de quatre membres. Les délégués firent généreusement les choses. Ils y employèrent une somme de cent soixante-dix mille francs, cause d'un déficit qui ne fut comblé que dix ans après.

Le 23 mai 1810, Leurs Majestés Impériales et Royales firent leur entrée par la porte de Paris. Toute la Cour les accompagnait. Les principaux personnages furent logés chez les plus riches particuliers : le roi et la reine de Westphalie, chez M. D'Avelin; le comte de Beauharnais, chez Mme de Bossut; le prince Aldobrandini, chez M. Deflandre; le comte Lauriston, chez M. Debus, etc.



L'air contraint ou dédaigneux de la nouvelle impératrice contrastait avec l'aisance et la dignité de Joséphine, que les

Lillois avaient vue peu d'années auparavant. L'Empereur lui-même semblait avoir perdu de cette attraction si puissante qu'il exerçait autrefois. Néanmoins, ces remarques ne se faisaient que tout bas, et, si l'esprit était changé, l'affluence était la même; le bruit, l'éclat, ne faisaient que croître.

Un arc-de-triomphe, qui dépassait les maisons voisines, avait été élevé au coin de la rue d'Angleterre et de la rue Impériale. Cette dernière rue était garnie, dans toute sa longueur, de candélabres et de trophées. La porte d'Ypres était surmontée d'un monument qui terminait la perspective. Le soir, un feu d'artifice y fut tiré, et, au milieu d'une immense auréole étincelant dans le ciel, se voyait un N assez grand pour être aperçu dans toute l'étendue de cette vaste rue où la foule se pressait et ne cessait de faire retentir l'air des cris de *Vive l'Empereur !*

Elleviou et Gavaudan, célèbres acteurs de ce temps, avaient suivi la Cour, et, sur l'ordre de Napoléon, jouèrent devant lui *Adolphe et Clara* et *Richard cœur de Lion.* Pièces qu'il affectionnait beaucoup.

Lors de sa présence à Lille, le premier Consul avait enlevé à la ville la propriété de l'Intendance; l'Empereur en ordonna la restitution. Mais, dans le premier voyage, il avait assuré la libre culture du tabac; dans le second, il en décréta le monopole au profit du gouvernement. C'était, pour l'agriculture du département, et surtout pour celle de l'arrondissement de Lille, un coup funeste, dont elle ressent aujourd'hui les ruineuses conséquences. Dès que cette décision fut portée, Lille sollicita une des manufactures impériales. Ce vœu fut entendu. Il était rationnel de placer une usine de ce genre au centre de la production.

Observons d'ailleurs que la remise de l'Intendance à la ville entrait dans un plan général, auquel s'était arrêté l'Empereur. C'était de laisser aux villes la propriété des bâtiments militaires, afin de leur en imposer l'entretien, qui était auparavant au compte du gouvernement.

Redevenue propriétaire de cet hôtel, la ville voulut aussi avoir, pour Mairie, un édifice dont les proportions et la magnificence fussent en rapport avec l'importance de la ville. Le Conseil municipal s'arrêta, quelque temps, au projet de bâtir sur l'emplace-

ment de l'ancienne église St-Étienne; mais l'irrégularité de ce terrain y fit renoncer. On voulut le faire du côté opposé de la Grande-Place, au lieu où est la Grand'Garde; la dépense considérable qui en serait résultée, fit ajourner ce dessein.

Le 23 mars 1811, naquit cet enfant, dont tant d'éclat entourait le berceau, et qui, voyant le jour, fut nommé roi de Rome. On ne manqua pas de signaler la concordance entre l'apparition de la comète et la naissance de l'héritier impérial.

Une députation du Conseil municipal porta, *au pied du trône*, l'expression des sentiments des Lillois. Son Excellence le ministre de l'Intérieur avait autorisé cette manifestation. Huit mille francs furent accordés aux représentants, pour leur permettre de soutenir le train convenable aux députés d'une bonne ville. Voici l'adresse dont ils étaient porteurs :

« Sire,

» Le grand Empire que vous avez créé, retentit en ce moment » des acclamations de la joie la plus vive. Tous les peuples pren- » nent part à la naissance du Prince destiné à s'asseoir, après » Votre Majesté, sur le trône qui gouverne la plus belle partie » du monde. Votre bonne ville de Lille est heureuse de pouvoir » faire éclater aussi les accents de son allégresse; elle est glo- » rieuse surtout d'être admise à exprimer ses sentiments à la » personne même de Votre Majesté.

» Les Lillois se rappellent avec orgueil que V. M. a daigné les » honorer de sa présence, dans les premiers jours de son union » avec l'auguste princesse qu'elle associait à ses hautes destinées. » Dès lors, ils ont conçu l'espoir de l'heureux événement qui » comble aujourd'hui tous leurs souhaits.

» Sire, la nation française comptait déjà parmi ses rois un de » ces rares génies suscités par la Providence pour régénérer les » empires. Le nom de Charlemagne rappelle l'une des époques » les plus glorieuses de notre histoire. Mais avec ce grand prince » disparut l'éclat dont il avait environné la puissance souveraine. » En séparant les fleurons de sa couronne, il ne prévit pas qu'il » léguait à sa postérité les désordres et la guerre. Qu'un avenir » plus flatteur s'ouvre pour vos enfants!.... Napoléon le Grand » a rétabli l'unité de l'Empire; il régit tous les peuples par les

» mêmes lois et les mêmes institutions, et il leur offre aujour-
» d'hui, dans son fils, un Roi qui succédera à sa puissance tout
» entière, et qui régnera comme lui, pour leur bonheur et leur
« gloire.

» Sire, nous sommes les organes d'une cité qui professe une
» franchise austère. Nous aimons à nous flatter de l'espoir que
» V. M., connaissant notre sincérité, daignera agréer nos hom-
» mages, et nous compter au nombre de ses sujets les plus
» dévoués (1). »

C'est ainsi qu'on parlait vingt ans après 1791!

L'Empereur avait dirigé sur Lille une colonne de prisonniers de guerre espagnols. Il les employa à curer la Deûle, de la Porte-d'Eau jusqu'à Deûlemont; mettant au compte de la ville une dépense qui concerne le département tout entier. Le Conseil fit quelques murmures à huis-clos; mais, oubliant *son austère franchise*, il ne dit mot à l'Empereur, d'une perte de six à sept cent mille francs qu'il en résultait dans les finances municipales.

Entraînées par leur propre poids et par les pluies abondantes qui survinrent, les boues rejetées sur les crêtes rentrèrent bientôt dans le lit de la rivière. Arrivés en juin, les prisonniers travaillèrent jusqu'en septembre, époque des fortes chaleurs. Les émanations de cette vase putréfiée occasionnèrent beaucoup de maladies. Les choses en étaient là, lorsque l'approvisionnement du camp de Boulogne ayant rendu nécessaire le rétablissement de la navigation, l'ouvrage commencé fut mis au néant et tout le matériel abandonné; double préjudice pour la caisse communale.

Le Conseil avait émis le vœu que le collége de Lille fût érigé en lycée; en 1812, il vota quatre-vingt mille francs pour frais de premier établissement. L'Empereur avait exaucé cette demande; cependant, ce ne fut qu'en 1813 que parut le décret.

Par suite du système qu'il avait adopté, Napoléon favorisait de tout son pouvoir, la fabrication du sucre indigène; fabrication que le fisc semble aujourd'hui vouloir étouffer dans ses étreintes redoublées. M. Duquesne établit la première usine de ce genre qui ait existé à Lille. Elle était située à l'angle de la rue d'Anjou

(1) Signé: F. Danel, Burette, Danel, Huvigo de Bourghelles.

et l'Esplanade. Mais les difficultés du dehors amenèrent dans les affaires une redoutable réaction.

Une crise commerciale, telle qu'on n'en avait vue de long-temps, vint alors affliger la ville. Dans le mois de février, tout le négoce y fut livré à la consternation. Lille avait perdu la fabrique autrefois si lucrative des camelots, et plusieurs branches d'un commerce spécial; elle avait, il est vrai, conquis la filature du coton; mais les débouchés s'étaient fermés tout-à-coup; la chute de quelques grandes maisons d'Allemagne avait jeté partout l'alarme. La confiance disparut, les meilleurs effets n'étaient plus négociables. Les ouvriers erraient sans ouvrage; plusieurs même se donnèrent la mort, à cause de leur misère sans espérance. Le Conseil avait cependant voté des secours considérables pour les malheureux qui se trouvaient sans pain. Peu à peu cette gêne excessive disparut; mais la population ne se remit que difficilement des sacrifices qu'elle avait faits alors. On en reporta sur l'Empereur toute la responsabilité. La misère du temps n'empêcha pas le Conseil de voter pour le Maire un traitement annuel de douze mille francs; c'est ainsi que les autres bonnes villes en usaient. Le budget municipal s'élevait, cette année, à 1,350,000 francs.

Cependant, la plupart des membres de l'ancienne noblesse s'étaient résignés à reconnaître le nouveau pouvoir. Le 24 mars (1812), M. de Vidampierre, Demadre, Cardon, Waresquiel, admis dans le sein de la Municipalité, faisaient le serment « *d'obéissance aux constitutions de l'Empire, et de fidélité à l'Empereur.* » M. Imbert d'Ennevelin, Picot-Bazus, depuis créé baron, M. de Rouvroy, Bonnier de Layens, etc., avaient prêté le même serment (1); et la nation se pliait encore sans trop de résistance aux volontés de l'Empereur. Cependant les levées d'hommes et d'argent qu'il exigeait incessamment, devenaient de plus en plus lourdes et lui aliénaient peu à peu les esprits. Le succès avait jusqu'ici couronné ses principales entreprises, elles devaient donc avoir des approbateurs. Un revers aurait suffi pour changer cette disposition et faire éclater les mécontentements qui couvaient silencieux dans l'ombre.

(1) 1er mai 1809.

La fatale issue de la campagne de Russie amena cette explosion.

Après mille efforts, les Français entrés à Moscou (14 août) (1), en furent chassés par l'incendie. On connaît les calamités qui accablèrent alors l'armée, et la réduisirent d'une manière si effrayante (2). Toutes les villes du Nord de la France recueillirent quelques-uns des déplorables débris échappés de la catastrophe. Notre cœur se resserre encore au souvenir de ces jours de désolation !

Par un décret daté de Moscou (21 septembre), Napoléon avait réglé les jours de foire du département du Nord. Dans ce tableau, Lille est portée pour deux foires annuelles de neuf jours chacune. La première devait commencer le 29 août, et la deuxième le 14 décembre. Cette dernière n'a jamais été tenue. Si l'on s'étonne de voir de tels objets réglés au milieu des embarras qui devaient assaillir l'Empereur, il faut se rappeler que c'était chez lui une sorte de système arrêté. Il aimait à se montrer libre d'esprit et maître de lui-même au milieu des circonstances les plus difficiles.

Dans cette affreuse déroute, l'armée s'était désorganisée de plus en plus et avait regagné la France. Napoléon, revenu le premier à Paris, exposa la situation des choses. Les autorités étaient encore pour lui; elles cherchèrent à exciter le zèle des populations. Des hommes, des écus, c'était là le fond de toutes les proclamations. Mais les uns et les autres étaient rares et se cachaient.

La ville de Paris avait offert cinq cents cavaliers montés et équipés, Lille ne pouvait rester en arrière. Elle en offrit cinquante,

(1) Ce jour-là, les voûtes du Collége s'écroulèrent.

(2) Un Lillois, encore vivant, faisait alors partie de la division Vandamme. Cette division était dans une vallée entourée par les ennemis, et dans laquelle elle fut prise. Des Cosaques étaient chargés d'escorter les prisonniers vers la Pologne. Le Lillois dont nous parlons, marchait péniblement à la suite de ses compagnons d'infortune; un Cosaque l'accoste, il était grossièrement accoutré, comme ils le sont tous, et avait la figure cachée sous une barbe épaisse. Ce Cosaque appelait notre compatriote par son nom ! « *Eh ben !* lui dit-il, *i n'fait pont si fro d'din l'rue d'Z'étaques.* » Ces mots dits, il pique des deux et disparaît ! Quel était cet individu ? probablement un déserteur lillois engagé dans l'armée russe.

qui furent acceptés. L'adresse de la ville à *l'austère franchise* mérite d'être rapportée.

« SIRE,

» Lorsque les habitants de votre bonne ville de Lille ont appris les désastres causés dans vos armées par la rigueur des saisons, ils en ont éprouvé une douleur aussi vive que le désir d'offrir à V. M. leurs bras et leur fortune pour réparer ces pertes imprévues.

» Mais aujourd'hui que la trahison augmente les désastres, l'indignation succède à la douleur, le sentiment de l'honneur national reçoit une nouvelle force, l'amour de la patrie toujours brûlant dans nos cœurs prend un nouvel essor. Nous sentons le besoin d'en porter l'expression jusqu'au pied du trône de V. M.

» Les habitants de Lille n'ont jamais eu besoin d'exemple quand ils pouvaient montrer à V. M. I. et R. combien leur dévouement est sans bornes, et cependant, Sire, les vœux de votre bonne ville de Paris sont déjà parvenus jusqu'à nous.

» Que nos vœux y soient entendus avec la même bonté, que votre Majesté daigne nous permettre de lui offrir de nouveaux défenseurs; ils seront dignes de soutenir la réputation de leurs concitoyens, ils opposeront aussi la bravoure et la loyauté à la plus lâche trahison (1). »

Tel était le langage officiel. Mais le peuple parlait autrement de l'Empereur, à qui seul il attribuait tous ces revers; il murmurait hautement. Le commerce faisait de même. Il se tenait souvent à la Bourse de Lille les discours les plus violents contre Napoléon et son système. Les levées d'hommes ne se faisaient plus que par contrainte. Partout où il y avait des facilités pour se cacher, on comptait autant de réfractaires que de conscrits.

Il y avait dans le département du Nord une portion de territoire qui excitait l'attention. C'est l'espace compris entre Hazebrouck, Cassel, Bailleul et Aire; pays dépourvu de grandes routes, terrains marécageux coupés de fossés profonds, couvert de

(1) Signé : Imbert d'Ennevelin, Rouvroy de la Mairie, Demadre, comte de Vidampierre, baron Picot-Bazus, Renty, Danel, etc.

bois, divisé par de fortes haies d'épines. Échiquier où ne peuvent pénétrer que de faibles divisions armées, et qui d'ailleurs y peuvent être isolées et prises comme dans une souricière; contrée peu fréquentée où l'on croirait retrouver les Morins et les Ménapiens de César, modifiés seulement par le christianisme; gens de mœurs douces, simples, mais énergiques.

Avec la religion, la foi en la royauté s'était infiltrée dans les habitudes. Dieu et le Roi y étaient l'objet d'une vénération profonde qui les confondait presque en un égal devoir. La légitimité y était passée à l'état pratique. Au roi appartenait, de droit divin, la domination; et avec elle et lui revenaient le respect, le dévouement. Un zèle pur et complet ne devait jamais mettre en balance la fortune, l'existence même, avec le paiement de cette dette sacrée.

La paternité y était une sorte de pouvoir royal et participait à quelques-uns de ses priviléges. Chaque soir, après la prière, vous eussiez pu voir, dans chaque chaumière, le fils aîné s'agenouiller devant le père de famille et demander la bénédiction, la recevoir avec respect. Le refus du patriarche eût été une calamité, et rien n'aurait coûté pour la prévenir.

Parmi ces Vendéens du Nord, se distinguaient Fruchard, sa femme et ses quatre fils. Un d'entre eux était affligé d'épilepsie, et ils en avaient un soin charitable et affectueux. Partageant les sentiments de leur père, ses fils, hommes à la taille élevée, aux traits mâles, aux membres athlétiques, écoutaient à la veillée les récits de leurs parents: le bonheur et le calme dont jouissait le pays avant la Révolution de 89; le martyre de Louis XVI; les troubles qui avaient ensanglanté les années de la République, et les persécutions dont la famille avait été l'objet. « Les *Bleus* » m'avaient entraînée sur la place de La Gorgue, disait la mère, » et là, me présentant la cocarde tricolore, ils voulurent me la » faire porter. Je la foulai aux pieds. Ils me menacèrent de me » lier à l'arbre de la liberté: je refuse, répondis-je; et devant » l'échafaud, je refuserais encore. Rien au monde ne serait capable » de me faire changer! »

Ce jour là, un voisin qui avait éprouvé la bienfaisance de la famille Fruchard, parvint à la faire échapper des mains des Bleus.

Louis Fruchard, l'aîné de la famille, était brave ; sa figure avait des traits supérieurs à sa condition, il s'y reflétait une gravité et une noblesse qui le faisaient remarquer au premier abord. Sa voix était forte et accentuée ; elle avait quelque chose d'insinuant et de dominateur. Il était d'une haute stature et d'une vigueur peu commune. Il domptait, avec une facilité merveilleuse, les chevaux réputés indomptables, et s'était attiré une réputation méritée de bravoure et de sang-froid.

A la fête de La Gorgue, il vit un jour cinq ou six individus s'attaquer à un militaire seul, le terrasser et le meurtrir. Cet homme lui était inconnu. Mais la lâcheté des agresseurs excita Fruchard contre eux. Il se précipita sur les assaillants, qui s'attendaient peu à cette attaque. Ils abandonnèrent donc un instant le militaire abattu et frappé à la tête, et qui avait perdu connaissance. Adossé à un mur, Louis se défendit si bien, que les adversaires ne purent lui porter de coups décisifs ; tandis que les siens portèrent de façon qu'il assomma un homme ; et lorsqu'après un quart-d'heure, la police intervint, il était le seul qui n'eût pas de blessures. Les agresseurs furent mis en prison et regardés comme des lâches ; lui, au contraire, reçut beaucoup de louanges de tous ses compagnons.

Tel était le chef futur des Vendéens du Nord.

L'avènement de l'Empereur au trône était passé inaperçu dans cette contrée, et son règne se serait écoulé de même, si les levées toujours renouvelées ne fussent venues à des intervalles si rapprochés alarmer les paisibles familles.

Naturellement peu traitables, se fiant sur l'inviolabilité de leur contrée, les jeunes gens appelés à faire partie des milices passèrent promptement des murmures à la révolte. Après avoir sourdement fermenté dans les chaumières, elle se manifesta enfin, le 10 novembre 1813, et se maintint dans toute son action jusqu'en avril 1814. Une fois donné, l'exemple fut suivi, et l'on évalue à vingt mille le nombre des réfractaires de ce pays et des cantons voisins qui se réunirent dans les bois pour se soustraire à la conscription.

En voyant leur fils Louis appelé aux armes, Fruchard et sa femme sentirent se renouveler et leur regret des temps passés et

leur opposition aux choses présentes. Le fils partagea cette exaltation et la transmit à ses compagnons. Voici comment elle se fit jour :

Une revue des conscrits avait lieu à Hazebrouck. Les jeunes hommes se mutinèrent; peu à peu ils devinrent agresseurs; les archives de la Sous-Préfecture furent lacérées, détruites, les autorités chassées. Il n'y avait plus de milieu entre l'obéissance passive ou la révolte armée. Ce dernier parti était grave. Les familles des conscrits poursuivies, vexées, emprisonnées, ruinées, tel en était le résultat le plus prochain. La grandeur du danger excita les esprits. Louis Fruchard savait que les puissances de l'Europe étaient liguées contre l'Empereur, et qu'il n'y avait pas à craindre l'attaque d'armée régulière. Il avait vu les gendarmes reculer devant le premier soulèvement des conscrits mutinés. Il se persuada que s'il levait l'étendart assez haut pour que toute la France l'aperçût, tout le département du Nord, toute la France suivraient aussi cette impulsion. Sa mère lui avait dit que le roi légitime était en Angleterre; pouvait-il balancer?

Mais quoi? compromettre ainsi sa famille! Avant de prendre un parti définitif, Louis demande à son père et à sa mère une entrevue secrète. « Mon père, lui dit-il, la Providence me destine » à rendre service à mon pays, en le délivrant du joug pesant qui » l'accable et en rendant à nos princes légitimes le trône qui » leur appartient. Le pays est prêt à se lever; il n'attend qu'un » mot. Je crois que c'est à moi à le dire. Mes sentiments, vous » les connaissez : ce sont les vôtres. Cependant, j'attends votre » permission, ne voulant vous déplaire en rien. Ordonnez, j'o» béis. » — « Mon fils, dit le paysan attendri et ému de fierté, » je t'approuve; sois toujours honnête homme! et si tu succom» bes, que ton dernier cri soit: *vivent les Bourbons !* »

Cependant la mère de Fruchard pleurait! Louis tremblait que sa tendresse ne vînt s'opposer à un dessein qu'il croyait inspiré du Ciel, et que son père avait approuvé. Il se trompait: sa mère le serra silencieusement sur son cœur. Puis, lui prenant la main : « Louis, dit-elle, la cause que tu soutiens est sainte; le Ciel » sera ta sauve-garde, mon cœur me le dit; nos princes légiti» mes reviendront sur ce trône qui n'a jamais cessé de leur appar-

Louis Fruchard, l'aîné de la famille, était brave; sa
des traits supérieurs à sa condition, il s'y reflétait
et une noblesse qui le faisaient remarquer au pre
voix était forte et accentuée; elle avait quelque
et de dominateur. Il était d'une haute stature et
commune. Il domptait, avec une facilité mer
réputés indomptables, et s'était attiré une
bravoure et de sang-froid.

A la fête de La Gorgue, il vit un je
s'attaquer à un militaire seul, le ter
homme lui était inconnu. Mais la l
Fruchard contre eux. Il se précipi
tendaient peu à cette attaque. I
tant le militaire abattu et fra
connaissance. Adossé à un m
les adversaires ne purent lui
les siens portèrent de façon
près un quart-d'heure, la
pas de blessures. Les a
comme des lâches; lui
de tous ses compagn

Tel était le chef

L'avènement d
cette contrée,
vées toujours
rapprochés

Naturelle
contrée,
rent pr
demen
le 1
jus
é

...ier à son
...clamation fait accourir
...ament pour leur chef Louis
...exempt d'orgueil et d'ambition, se
...mission; il accepte. Bientôt il organise
...gnies, nomme des chefs, choisit ses aides-
...e la discipline, trace un plan de campagne, et ses
... écoutées avec attention, observées avec docilité.
...ner l'entrée du pays aux détachements envoyés contre
...u leurs familles; s'abstenir de toute vexation injuste envers
...s particuliers; menacer le vol ou la débauche des punitions les

(1) Nous tirons ces détails d'une note autographe de M. Louis Fruchard.

...tenir une discipline exacte et soutenue, voilà ...tout d'abord de son armée. Quant à la paie, ...et quant aux vivres, les plus riches fourni... aux besoins communs.

...département s'imaginant que cette troupe, ...s et qu'il voulait faire considérer comme ...aiteurs, allait se disperser à la première ...staires un détachement de huit cents ...s contre les réfractaires. Informé ... vingt courriers porteurs de ses ... deux heures du matin, le toc- ...rgés. Trois points de réunion ...Est, l'autre à l'Ouest de la ...es les compagnies seront ... à midi, elles seront sur ... hommes, formera la ...onscrits du Pas-de- ... Ses deux frères au- ... Dieu pour la défense de ...urement ne se fasse entendre... ...ral improvisé.

...at des choses, le chef du détachement ...a troupe en deux parties, l'une sur Merville, ...es. Ce fut dans cette ville que se fit la première ... voyant arriver des forces supérieures, les troupes im- ...fermèrent dans la Maison-de-Ville. Le moyen le plus prompt de les en faire sortir, c'était d'y mettre le feu, et les conscrits s'y disposaient déjà. Mais ce moyen répugnait à Louis XVII, il s'y opposa. Il préféra poster ses hommes dans les maisons voisines, et de midi à la nuit, ils échangèrent des coups de fusils. Les assiégeants eurent sept hommes tués et vingt blessés. Les assiégés un nombre égal; mais ils eurent soin de profiter de la nuit pour les emporter et les mettre dans un bateau couvert et se sauver eux-mêmes à Lille. Plusieurs expéditions du même genre furent tentées; mais, accueillies toujours par des forces supérieures, elles durent toujours se retirer sans résultat décisif. Dans ces diverses rencontres, plusieurs des révoltés furent faits

» tenir ! Va, ne crains rien ; chaque nuit, je serai à genoux à prier !
» Dieu et ta mère veilleront sur toi (1). »

Fort de ce double assentiment, qui était pour lui le sceau de la volonté divine, Louis va préparer son départ et se dispose à entrer dans la carrière qui s'ouvre devant lui, et à user de l'ascendant qu'il avait acquis sur ses camarades.

Il attache à son chapeau une cocarde blanche ; et croyant que le successeur de Louis XVI doit naturellement être Louis XVII, il écrit sur son chapeau : « *Je combats pour Louis XVII.* » De là le sobriquet de Louis XVII, sous lequel il fut long-temps désigné. Il convoque ses camarades insurgés, et puisant dans son énergie une éloquence qu'on ne lui connaissait pas, il fait un exposé des circonstances politiques : « Mes amis, leur dit-il, les
» puissances coalisées ne se battent contre la France que pour la
» délivrer de Bonaparte et rétablir les Bourbons, nos seuls sou-
» verains légitimes ; ne rejoignons plus les armées du Tyran ; ne
» lui payons plus aucune espèce de contributions ; armons-nous,
» unissons-nous pour chasser les troupes envoyées contre nous !
» Pour se soustraire à la tyrannie, il suffit de vouloir hardiment :
» Bonaparte est aux prises avec l'Europe ; il a contre lui l'opinion
» publique ; il sera bientôt contraint de renoncer au trône usurpé.
» Un meilleur avenir nous attend ; mais, pour l'obtenir, pre-
» nons les armes contre celui qui nous gouverne injustement et
» qui nous prouve tous les jours qu'il est capable de sacrifier à son
» embition (sic) le dernier des Français. »

L'étincelle allume l'incendie. Cette proclamation fait accourir des milliers de villageois, qui proclament pour leur chef Louis XVII. Le général improvisé, exempt d'orgueil et d'ambition, se sent à la hauteur de sa mission ; il accepte. Bientôt il organise son armée par compagnies, nomme des chefs, choisit ses aides-de-camp, impose la discipline, trace un plan de campagne, et ses paroles sont écoutées avec attention, observées avec docilité.

Empêcher l'entrée du pays aux détachements envoyés contre eux ou leurs familles ; s'abstenir de toute vexation injuste envers les particuliers ; menacer le vol ou la débauche des punitions les

(1) Nous tirons ces détails d'une note autographe de M. Louis Fruchard.

plus sévères ; maintenir une discipline exacte et soutenue, voilà ce qu'il sut obtenir tout d'abord de son armée. Quant à la paie, il n'y en eut jamais ; et quant aux vivres, les plus riches fournirent volontairement aux besoins communs.

Le commandant du département s'imaginant que cette troupe, qu'il qualifiait de bandits et qu'il voulait faire considérer comme un rassemblement de malfaiteurs, allait se disperser à la première attaque sérieuse, envoya à Estaires un détachement de huit cents hommes, qu'il avait exaspérés contre les réfractaires. Informé de cette attaque, Louis expédie vingt courriers porteurs de ses ordres : le 26 décembre (1813), à deux heures du matin, le tocsin sonnera dans tous les villages insurgés. Trois points de réunion sont indiqués : un au Nord, un à l'Est, l'autre à l'Ouest de la bourgade menacée. A dix heures, toutes les compagnies seront en ligne ; à onze heures, elles partiront ; à midi, elles seront sur la place d'Estaires. Ce qui dépassera 1,500 hommes, formera la réserve. Le père Fruchard commandera les conscrits du Pas-de-Calais, dont le point de réunion est à l'Est. Ses deux frères auront une compagnie. Chacun invoquera Dieu pour la défense de la cause commune. Que jamais un jurement ne se fasse entendre... Tels furent les ordres du général improvisé.

Ignorant le véritable état des choses, le chef du détachement venu de Lille, divisa sa troupe en deux parties, l'une sur Merville, l'autre sur Estaires. Ce fut dans cette ville que se fit la première rencontre. En voyant arriver des forces supérieures, les troupes impériales se renfermèrent dans la Maison-de-Ville. Le moyen le plus sûr et le plus prompt de les en faire sortir, c'était d'y mettre le feu, et les conscrits s'y disposaient déjà. Mais ce moyen répugnait à Louis XVII, il s'y opposa. Il préféra poster ses hommes dans les maisons voisines, et de midi à la nuit, ils échangèrent des coups de fusils. Les assiégeants eurent sept hommes tués et vingt blessés. Les assiégés un nombre égal ; mais ils eurent soin de profiter de la nuit pour les emporter et les mettre dans un bateau couvert et se sauver eux-mêmes à Lille. Plusieurs expéditions du même genre furent tentées ; mais, accueillies toujours par des forces supérieures, elles durent toujours se retirer sans résultat décisif.

Dans ces diverses rencontres, plusieurs des révoltés furent faits

prisonniers. Contre les lois de l'humanité et celles de la guerre, ils furent l'objet de traitements que rien ne justifiait. Une fois désarmés et isolés, ils étaient frappés; et c'était mutilés ou sanglants qu'on les passait par les armes. Dans ces épreuves, les conscrits montraient une constance héroïque. Deux d'entre eux, arrêtés et reconnus comme chefs de compagnies du village de Pré-à-Foin (1), avaient été conduits à Béthune. Les juges leur offrirent leur grâce, s'ils voulaient renoncer à la cause qu'ils avaient embrassée. Ils répondirent : « Faites de nous ce que vous voudrez, mais jamais nous ne consentirons à démentir notre conscience et nos sentiments, et à nous déshonorer aux yeux de nos compatriotes. » Ils allèrent courageusement au supplice.

On raconte, de Louis XVII, que dans une des tournées qu'il faisait dans le pays, vêtu comme les campagnards, d'une blouse et d'un chapeau de paille, ayant cachés, sous sa selle, deux pistolets d'arçon, il rencontra deux gendarmes qui ne le connaissaient pas, et avec lesquels il fit route. Les militaires avaient mission de l'arrêter. Après des pourparlers divers, ils demandèrent si leur compagnon de voyage n'aurait pas pu leur indiquer le lieu de la retraite de leur ennemi. Dans cette conjoncture difficile, Fruchard conserva toute sa présence d'esprit : « Je connais ce luron-là, leur dit-il, et si vous voulez me suivre, je vous le montrerai. » Puis la conversation revint sur des choses indifférentes. Arrivé au détour d'un chemin où il se savait proche des siens, il fait tout à coup face aux gendarmes et leur dit : « Je vous ai promis de vous montrer Louis XVII, vous le voyez devant vous ! En garde ! » A ces mots, il fond sur ses adversaires, les met hors de combat et regagne son quartier-général.

Les prisonniers faits par les insurgés, étaient traités avec humanité ; le chef se serait fait scrupule d'un acte qui pût paraître inspiré par la cupidité ou la colère. Son armée attaquait les convois d'espèces du gouvernement, mais elle ne touchait pas à la propriété particulière. Elle distribuait aux pauvres le produit des prises de la guerre. Elle faisait de même pour les convois de blé et de subsistances destinés à l'armée impériale.

(1) L'un se nommait Paternel et l'autre Leprêtre.

Le 16 février 1814, le baron de Geismar, colonel aux gardes de l'empereur de Russie et commandant un corps de cavalerie légère de six à sept cents hommes, vint prêter main-forte aux révoltés. Il fit aux gens du pays de Lalleu et cantons limitrophes la proclamation suivante : « *On fait savoir que tout conscrit et tout autre* » *qui voudront se battre pour la cause des Bourbons, seront com-* » *mandés par Louis Fruchard, surnommé Louis XVII, qui marche* » *avec un corps de troupes alliées. Ils seront bien nourris, habillés* » *et payés.* »

Au concours qu'il trouva, le colonel russe vit qu'il ne risquait rien de s'engager dans le pays. Ç'eût été, sans cela, un téméraire projet que celui de traverser une contrée hérissée de places fortes, et dont les chemins, dans cette partie du territoire, peuvent être si facilement coupés, inondés, barrés, où toute manœuvre stratégique est impossible. Cette troupe y resta pourtant pendant plus de six semaines, détachée complétement du gros de l'armée russe. Ce secours donna à Louis Fruchard une importance qu'on n'aurait jamais soupçonnée. Il se rendit maître de l'arrondissement d'Hazebrouck et porta même ses vues sur Cassel. Cette ville, placée sur une hauteur, domine le pays, et pouvait servir ses desseins. On avait fait d'inutiles tentatives pour le chasser des bois de Nieppe, lorsqu'enfin on envoya des cavaliers et du canon. Il y eut sur les flancs de la montagne un combat sérieux. Les canonniers sédentaires de Lille, qui servaient deux pièces de campagne, ayant pris part à l'affaire, les révoltés s'enfuirent et se réfugièrent dans leurs bois. Par la suite, Louis XVIII crut ne pouvoir mieux récompenser le chef de parti, qu'en le nommant capitaine de ses gardes. Un de ses frères fut admis dans la compagnie de Noailles; l'autre, lieutenant au 28e de ligne. Leurs parents reçurent les bienfaits de la liste civile de ce prince.

Les volontaires n'oublièrent pas le succès de leur première révolte, et à l'époque des Cent-Jours, ils reformèrent leurs cadres. Ils se rendirent à Gand, à la suite du roi fugitif. Après cette époque, on en forma deux régiments sous les ordres de Bourmont et du prince de Croï-Solre.

Pour ne pas diviser le récit, nous venons d'anticiper de quelques mois. Revenant maintenant à ce qui concerne spécialement

la ville de Lille, nous ne dirons rien des événements de 1812 et de 1813, dont le retentissement n'est pas encore éteint en Europe, et que chaque lecteur a présent au souvenir.

Dès que la puissance de Napoléon parut ébranlée, les plus dociles se sentirent des velléités de résistance. Le Conseil municipal, dont on a pu apprécier les formules obséquieuses, déclara qu'il *persistait* dans sa délibération relative à *un vœu* que le trône n'avait pas entendu (1).

Par une mesure que les événements rendirent inutile, Napoléon avait choisi Marie-Louise d'Autriche pour régente de l'Empire. Le 7 octobre 1813, elle vint au sénat en cette qualité. Le 10 du même mois, le Conseil municipal rédigea ce projet de lettre:

« Madame, si la paix est un bien précieux auquel les Français » aspirent, ils ne la veulent qu'avouée par l'honneur. Ils ont en» tendu les accents de votre Majesté. Ils vont répondre à votre » attente et montrer au monde ce que peut un peuple grand et » généreux, accoutumé à vaincre sous la conduite et par le gé» nie de son auguste chef;

» Que la bonne ville de Lille, en ce moment mémorable, se » plait à exprimer les sentiments qu'elle partage avec tous les » Français. Elle vous supplie de transmettre à votre auguste époux » l'hommage de son amour, de son respect, de son dévouement, » et le serment qu'elle renouvelle de tout sacrifier pour la gloire » du trône et la sûreté de l'Empire (2). »

La trahison de Bernadotte fit ajouter à cette lettre la phrase suivante: « La conduite du prince royal de Suède doit exciter » l'indignation des Français... »

Il aurait fallu, en effet, un énergique et unanime effort de la nation pour repousser l'agression étrangère. Une levée de cent quatre-vingt mille hommes avait été décrétée, ainsi qu'une mesure rétroactive qui comprenait, sous le nom de *garde d'honneur,* tous

(1) Il était question d'un *vœu* relatif à la préfecture et du traitement du secrétaire des prud'hommes.

(2) Signé: Imbert-d'Ennevelin, Rouvroy de la Mairie, Demadre de Norguet, comte de Vidampierre, baron de Picot-Bazus, Bonnier de Layens, Fr. Barrois, Lenglart, etc.

les hommes valides des familles riches, qui avaient jusque-là réussi à se soustraire à la conscription. Mais le levain de la division fermentait partout; le Corps législatif lui-même crut pouvoir se permettre des observations. Il fut immédiatement dissous (28 décembre).

Cependant les armées alliées atteignaient la frontière, et une levée en masse était ordonnée dans les départements des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs, du Mont-Blanc. Lille recevait l'ordre de faire approvisionnement de siége et d'emprunter 300,000 francs pour cet objet. Mais le Conseil répondit d'une manière tout à fait inaccoutumée. L'opposition s'y était fait jour.

Dans un manifeste du 22 février, l'empereur de Russie avait parlé de rétablir les Bourbons sur le trône. Les Français divisés, effrayés de leur isolement et du danger qui menaçait de toutes parts la patrie, se tournèrent vers ces princes comme l'unique moyen de salut au milieu de la tempête, comme le moyen le plus prompt et le plus certain d'éviter tous les maux prêts à fondre sur le pays. Les puissances alliées elles-mêmes, sentant bien la difficulté de se partager un semblable territoire, trouvaient avec plaisir cette issue à leur entreprise. L'empereur vit donc lui échapper presque tous les moyens sur lesquels il comptait pour repousser les ennemis.

Forcés de reculer, à mesure que les Alliés avançaient, les administrations françaises de la Hollande et de la Belgique se repliaient sur Lille; le matériel disponible prenait le même chemin, et la ville était encombrée. La Citadelle reçut momentanément le bagne d'Anvers.

Il se passa alors une affaire dont nous tenons à conserver le souvenir.

Le général Maison avait laissé à Anvers une garnison assez mal approvisionnée, et était arrivé à Lille avec un corps de huit à dix mille hommes. Il avait dessein de diriger sur le premier de ces deux points un convoi de ravitaillement. Il fit, en effet, des préparatifs, et lorsque tout fut disposé, il fit sortir ses troupes par la porte de la Magdeleine, pour les diriger vers Courtrai.

La colonne s'avança jusqu'à Menin, ville alors complétement ouverte; les fortifications que l'on y voit aujourd'hui, étant postérieures à 1815.

Un poste de Saxons, de garde sur la rive de la Lys, voyant une colonne débouchant dans la plaine, tourne le pont et répand l'alarme en ville. Cette circonstance pouvait retarder la marche ou l'arrêter tout à fait.

Deux canonniers Lillois, Huguet et Cousinneau, comprennent le danger et se dévouent. Ils conviennent de se jeter à la nage et d'aller tourner le pont. Huguet devait s'élancer le premier dans les eaux à demi glacées; s'il succombait sous les balles saxonnes, Cousinneau devait tenter à son tour. Après s'être juré d'exécuter ce dessein, ils vont le communiquer au général. Celui-ci loue leur générosité, et prépare un détachement pour favoriser ce coup-de main.

A la nuit tombante, Huguet se jette à la rivière et arrive au pont. Entendant du bruit de ce côté, les Saxons font feu. Les Français ripostent et les forcent à s'occuper d'eux-mêmes. Pendant ce temps, le courageux Huguet arrive au bord opposé, monte, va au pont et le tourne. Un signal en avertit l'armée, elle passe poussant devant elle les Saxons et arrive enfin à sa destination.

Nous croyons devoir également rapporter un trait de cette époque, qui se passa sous les murs de Lille, et qui rappelle les scènes antiques :

Un faible détachement de gendarmes d'élite , se trouvait posté sur la route de Lille à Menin. Un gros de cavalerie saxonne s'étant montré, le capitaine français, sans compter les ennemis, ordonne la charge et se précipite au galop, suivi de peu de ses gens. A la vue de cet officier qui les attaque seul, les Saxons ouvrent les rangs et les referment. L'imprudent remarqua seulement alors qu'il n'était pas suivi, il voulut tenter de se faire jour une seconde fois. Le commandant s'avançant vers lui, ordonne à ses soldats de rester simples spectateurs du combat qu'il veut livrer personnellement à son adversaire. Les deux chefs se battent corps à corps, chacun d'eux fait preuve de force et d'adresse, portant de vigoureux coups et parant avec promptitude ceux de l'ennemi. Bientôt chacun d'eux est blessé, le sang coule;

mais la lutte continue avec plus de fureur. L'attention des Saxons se porte tout entière sur ce spectacle.



Cependant les gendarmes honteux du péril où ils voient leur capitaine, chargent avec colère les Saxons, rangés en cercle, et les forcent à reculer, puis à prendre la fuite, laissant en leur pouvoir leur chef blessé. Se retrouvant au milieu des siens, le Français tendit la main à son rival, en lui disant: « Capitaine, » à la rigueur, vous seriez mon prisonnier; mais je n'entends pas » qu'il en soit ainsi. Vous êtes un brave, touchez-là. Venez vous » faire panser. Après cela, vous êtes libre. » Les deux combattants devenus amis, arrivèrent à Lille dans un même cabriolet, s'entretenant avec la plus grande cordialité. Ils descendirent gaiement à l'hôpital, d'où le capitaine saxon sortit aussi après sa guérison.

Les Alliés avaient souvent éprouvé les effets de la valeur française; ils comptaient beaucoup sur l'effet de leurs proclamations, sur la division qu'elles devaient produire, sur la diversion que tentaient les partisans et particulièrement Louis XVII. Ils avançaient donc très-lentement, évitant une affaire générale qui aurait pu leur être funeste.

Lille était devenue le centre des opérations du général Maison. La ville avait été mise en état de siége, la grande inondation était tendue. Une partie des faubourgs avait été abattue pour éclairer la place: l'ennemi le savait et se tenait à distance. Un jour, pour-

tant, un détachement s'avança jusqu'à Hellemmes, et l'on entendit de la ville une vive fusillade et quelques décharges d'artillerie. Aussitôt la générale est battue; la garde nationale, depuis long-temps désorganisée et dont les membres n'avaient plus d'uniforme, se rassemble sur les remparts, se disposant à faire bonne contenance en cas d'attaque. Tous les postes avancés furent couverts de défenseurs, qui y restèrent jusqu'à la nuit. Il y eut quelques blessés. Le soir on ramena des prisonniers et des mamelucks français. Mais les Alliés, repoussés, se retirèrent.

Les blessés et les malades arrivaient de tous côtés, et les hôpitaux devinrent insuffisants. Les bourgeois s'empressèrent de fournir du linge, des literies, des vivres pour leurs compatriotes souffrants. L'église St-Étienne et l'église St-Sauveur devinrent des succursales de l'ambulance; on y entassa les malades. Une fièvre épidémique ne tarda pas à y exercer ses ravages.

Au dehors, les choses se hâtaient pour une prochaine solution. Le 31 mars, le cri de *vive le Roi!* s'était fait entendre à Paris. La statue de la place Vendôme avait été couverte d'un voile noir, et un gouvernement provisoire avait été installé. Quatre jours après, la déchéance de Napoléon Bonaparte était proclamée. Le peuple l'avait fait Empereur, le Sénat crut pouvoir lui ôter ce titre.

Cette nouvelle excita, parmi les troupes de la garnison de Lille, une grande effervescence, dont les suites alarmaient les chefs. Chaque jour, de nombreux rassemblements se formaient sans ordres des officiers. Le cri de *vive l'Empereur!* était jeté avec colère et désespoir.

Usant de l'ascendant qu'il avait sur les officiers, le général avait su les amener à une attitude calme; mais les soldats étaient moins accessibles à la persuasion. Un jour, ils se rassemblent au nombre de sept à huit mille, excités par les sous-officiers et font battre le rappel. Aussitôt le général monte à cheval avec ses aides-de-camp et se montre tout-à-coup à un groupe de mutins délibérant sur la place de la Mairie. S'adressant à un tambour, « par quel » ordre, dit-il, bats-tu le rappel? Par l'ordre de mon caporal, » répond celui-ci? Eh bien! moi, je te le défends! » Sans s'inquiéter de cette parole, le tambour recommence à battre. D'un

coup de son épée, le général perce les deux peaux de la caisse, et revenant au milieu des soldats qui avaient encouragé la désobéissance de leur camarade, il leur parle avec véhémence, les exhorte à ne pas méconnaître les devoirs et à souiller ainsi leur gloire. Ses paroles en touchent quelques-uns, qui se mettent pourtant à crier : *Vive l'Empereur!* L'orateur ne se décourage pas, il explique que l'Empereur s'est résigné à son sort; que Louis XVIII, le nouveau roi appelé par le peuple, va travailler au bonheur de la nation. « Si du moins, leur dit-il, vous ne voulez » pas crier : *vive le Roi!* criez avec moi : *vive la France!* » La foule répète : *vive la France!* et bientôt après : *vive le général Maison!* Cette démonstration calme les regrets prêts à se tourner en fureur. La journée se passe sans encombre.

Le lendemain, un détachement des artilleurs de la vieille garde entra en ville. Ces braves avaient le désespoir au cœur; ils criaient avec rage : *vive l'Empereur!* En passant dans la rue Esquermoise, ils aperçurent quelques cocardes blanches dans une boutique : ils en brisèrent les vitrines à coups de sabre.

Le général les rassembla sur le Champ-de-Mars et leur dit qu'il les avait appelés pour réprimer l'insubordination des régiments d'infanterie; qu'il comptait sur leur bravoure, leur discipline, leur amour de la patrie...... Ces mots magiques calmèrent encore leur émoi. Il les posta alors en dehors de la porte de Paris et de la porte de Béthune, avec des pièces chargées à mitraille, pour s'opposer à la sortie de ceux qui seraient assez lâches pour déserter les drapeaux de la France. C'est ainsi que fut conservé, dans sa presque intégrité, le beau corps d'armée du général Maison. Par la suite, Louis XVIII, applaudissant à la fidélité de ces régiments, les incorpora dans sa garde.

Enfin, le 12 avril, le maire de Lille réunit le Conseil pour lui donner communication officielle des *événements importants survenus dans la capitale*, et lui proposer d'adhérer, au nom de la ville, aux actes émanés du Sénat. Des raisons de prudence, inspirées par la présence d'une nombreuse armée, dont les membres n'étaient pas *suffisamment éclairés sur les véritables intérêts de la patrie*, n'avaient pas permis au Préfet d'autoriser plus tôt la convocation du Conseil.

La délibération de ce jour est consignée au registre, dans les termes suivants :

« Considérant qu'en prononçant la déchéance de Napoléon
» Bonaparte et sa famille, et préparant une constitution qui assure
» le maintien de la liberté publique sous le règne de nos anciens
» rois, le Sénat a rempli le vœu des Français et particulièrement
» celui des habitants de la ville de Lille, le Conseil déclare adhérer
» au décret du Sénat qui prononce la déchéance de Napoléon
» Bonaparte et de sa famille, et aux bases de la constitution qui
» appellant Louis-Stanislas-Xavier au trône de France, en établit
» la succession dans sa famille (1). »

Deux jours après, le comte d'Artois, MONSIEUR, depuis Charles X, était nommé lieutenant-général du royaume; et le 21, une députation de quatre membres choisis dans le sein de la Municipalité était désignée pour porter au Roi une adresse exprimant les sentiments des Lillois envers les Bourbons. MM. Imbert-d'Ennevelin, comte de Vidampierre, Bonnier de Layens, Beausser-Mathon furent chargés de cette mission.

(1) Signé : Imbert-d'Ennevelin, comte de Vidampierre, baron Picot-Bazus, Danel, Bonnier de Layens, Demadre de Norguet, L. Renty, Ch. Fievet.





CHAPITRE V.

Lille sous la Restauration.

Voici une nouvelle période. Tandis que dans bien des localités le conflit des opinions exalte les esprits et ensanglante le sol ; que des illuminés prophétisent leurs visions et prêchent leurs rêveries, Lille ferme ses portes aux étrangers qui envahissent la France, de même qu'elle ferme son cœur aux haines qui divisent le pays. La joie d'une délivrance inespérée et dont on n'avait peut-être pas bien pesé toutes les conséquences, s'y répandit en fêtes paisibles où brillait bien moins le sentiment politique du jour, sentiment dont le temps modifia bientôt la trop vive impétuosité, que la charité, fonds même du caractère lillois.

Une *comédie* (le mot est historique), une comédie se commença devant la nation. Le premier acte dura quinze ans. Exécuté devant les Bourbons de la branche aînée, il les abusa sur leur position et les laissa étrangers à la connaissance de l'esprit public. Louis XVIII régna dix ans ; Charles X,

son frère, lui succéda. Des émeutes, des troubles sans cesse renaissants, des conspirations qui éclataient tantôt à Nimes, à Grenoble, à Lyon, tantôt à la Rochelle, à Brest, à Rouen, à Paris, telles furent les circonstances au milieu desquelles les Bourbons s'endormirent. Les obstacles qui avaient entravé le gouvernement du premier de ces princes avaient grandi, quand le second parvint aux affaires. Usant d'une faculté qu'il se croyait concédée par la Charte, Charles X prit des mesures illégales : ce fut le signal de la Révolution de 1830, qui, en trois jours, plaça sur le trône le monarque qui règne et gouverne aujourd'hui.

UN concours de circonstances dont nous avons rendu compte dans le chapitre précédent, avait appelé le général Macors à gouverner Lille. La ville était en état de siége, et les citoyens devaient s'approvisionner pour six mois. Le négoce avait suspendu toute opération ; on réclamait des Lillois leurs enfants pour en faire des conscrits, leurs écus pour couvrir les frais de la guerre ; on faisait réquisition de leurs armes ; on leur demandait du linge pour les blessés, des secours pour les hôpitaux, et par-dessus tout on les requérait eux-mêmes pour une levée en masse. Les Alliés répandaient des proclamations pour organiser la résistance aux ordres de l'Empereur et diviser de plus en plus les opinions ; Louis Fruchard attirait à lui les réfractaires ; un acte du Sénat déclarait *Bonaparte* déchu du trône (1er avril), et appelait pour gouverner la France Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI. Le général Maison faisait à son armée une proclamation pour lui annoncer que la ligne du Nord était conservée, qu'un armistice était conclu, etc., etc. (14 avril).

Débarqué à Calais (24 avril), le Roi se dirigea vers Paris : il y entra le 1er mai, le jour même que Napoléon arrivait à l'île d'Elbe. Le général Maison alla faire hommage au Roi de France, du corps d'armée qu'il avait su lui conserver.

La députation choisie dans le sein de la municipalité lilloise portait à Louis XVIII l'adresse suivante :

« Sire,

» L'Éternel a marqué les destinées de la nation; elles sont à » jamais unies à celle de votre noble race. La France et le sceptre » des Bourbons sont deux choses inséparables. En vain, quelques » factieux entraînant une foule égarée ont-ils rompu quelquefois » les nœuds de cette alliance. Elle fut sans cesse renouvelée plus » sainte et plus inviolable. Comme Henri IV, dont vous avez le » cœur paternel, vous venez, Sire, rendre la vie à l'État, trop » long-temps déchiré par ses propres enfants. Nous saluons l'au- » rore de votre règne; les acclamations d'une joie vive et pure » succèdent aux cris de guerre et de terreur. Votre présence éteint » nos cruelles dissensions. La liberté publique et la justice nous » sont rendues; enfin, à l'ombre des lis, un avenir de paix et » de prospérité s'ouvre pour nous et nos neveux.

» La ville de Lille, Sire, qui fut presque le berceau de la vieille » France, et qui est devenue un de ses principaux boulevards, ob- » tint, par sa fidélité, l'estime de vos ancêtres. Elle se rendra » digne de la vôtre. Elle vous supplie d'agréer l'hommage de son » amour et les vœux qu'elle fait pour voir prolonger la vie de » son bon Roi, si chère aux Français et si nécessaire à leur féli- » cité. »

La proclamation du nouveau gouvernement occasionna dans la ville un inexprimable enthousiasme. La foule organisa spontanément des cortéges et promena dans toute la ville le drapeau aux fleurs de lis et le buste du roi; la musique, instantanément formée, jouait sans cesse l'air *vive Henri IV!* et autres chants analogues. Ivre de joie, la population se précipitait à la suite de ce cortége, emplissant les rues, faisant retentir l'air de ses joyeuses acclamations. Au théâtre, elle applaudissait des pièces de circonstance, où les allusions étaient avidement saisies et reçues avec transport; des chants royalistes retentissaient de toutes parts, des

illuminations se firent spontanément, le cri de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* sortait de toutes les bouches; le drapeau blanc était arboré à toutes les croisées.

Le 3 mai, Mortier, duc de Trévise, commissaire extraordinaire pour le département du Nord et du Pas-de-Calais, adressait aux habitants une proclamation sur les affaires présentes (1).

Deux mois après, le duc de Berry, neveu du roi, vint à Lille (2). On avait cherché à répandre, contre sa personne, des préventions défavorables, à cause de sa brusquerie et de la trop grande facilité avec laquelle il distribuait les insignes de la Légion-d'Honneur; ce que l'on croyait fait à dessein pour discréditer cet ordre. Mais la noble franchise du prince et sa bienfaisance lui firent de nombreux amis parmi les Lillois (3). Il fut accueilli par eux avec un transport inexprimable, et nous croyons qu'il serait difficile de dépeindre avec vérité le vif et sincère enthousiasme de la population.

Néanmoins le Gouverneur, qui, depuis quelques semaines, avait repris la particule nobiliaire et signait *de Macors*, empêcha la foule d'approcher de la revue que le Duc passa sur l'Esplanade, où étaient réunis les gardes nationaux. Le peuple s'en dédommagea amplement par la suite. Il s'efforçait de toucher l'habit du prince, il était heureux de l'avoir aperçu. Nous nous souvenons d'avoir assisté à une fête donnée dans les allées de la promenade; un banquet avait été offert au duc de Berry, par la garde nationale. La foule qui se pressait pour jouir de la vue du prince était surtout composée de dames, elles renversèrent une partie de la clôture et entrèrent dans l'espace réservé; la consigne ne pouvait s'exercer avec une entière rigueur envers de semblables agresseurs.

(1) Le même maréchal, qu'attendait une mort si déplorable, paraîtra plusieurs fois sur la scène pour Louis XVIII, pour Nopoléon aux Cent-Jours. pour Louis-Philippe après la Révolution de 1830.

(2) Les commissaires nommés pour le recevoir étaient MM. D'Ennevelin, de Vidampierre, Bonnier de Layens, Beaussier-Mathon. La fête coûta 5,200 francs.

(3) Il obtint, pour la garde nationale de Lille, l'autorisation de porter un ruban blanc avec liseré bleu, auquel était suspendue une fleur de lis, décoration que la banlieue ne tarda pas à usurper.

Les formules les plus polies ne purent les engager à rétrograder, elles assaillirent la tente où était le prince et allèrent lui présenter un hommage dont il ne laissa pas que d'être flatté ; mais l'orateur féminin ayant obtenu la permission d'embrasser le prince, chacune des membres de l'auditoire voulut en faire autant; le prince ne pouvait reculer, il soutint bravement son rôle jusqu'à ce qu'un visage, accompagné d'agréments équivoques, se fut présenté à son tour; il prit alors le parti de la retraite, et, abandonnant le festin, il se retira à son hôtel.

Ce fut là le seul événement de notre histoire locale pendant 1814. La loterie de Bruxelles fut transportée à Lille, et dans la disposition actuelle des esprits où l'on ne rêvait plus que restitutions, le *Grand-Magasin* et *l'Hôtel de la Préfecture* furent abandonnés au gouvernement, parce que la ville ne s'en reconnaissait pas le propriétaire ; quelques années après, on revint sur ces mesures un peu trop légèrement décidées.

Un calme apparent régnait en France; l'empereur Alexandre, noble et généreux ennemi, prenait soin de rendre l'occupation aussi légère que possible; il évitait avec une attention extrême tout ce qui pouvait blesser la susceptibilité française; les biens non vendus étaient rendus aux émigrés (3 décembre); le séquestre était mis sur les biens de la famille *Bonaparte* ; on rendait aux restes de Louis XVI les honneurs du caveau royal de St-Denis. C'était au plus si quelques craintes assez vagues accusaient de conspiration le général Excelmans. Le 1er mars, les corps de l'armée exprimaient même le vœu qu'un monument expiatoire fût érigé au roi martyr.

Mais ce jour-là même, sorti de l'île d'Elbe, Napoléon débarquait à Antibes avec quinze cents hommes. Cette nouvelle fit, sur la France, un effet électrique, et tira le gouvernement de la fausse sécurité où il s'était endormi. Ce fut comme un changement à vue sur la scène. La famille royale se met en mouvement; les chambres sont convoquées. Le frère du roi se rend à Lyon;.... mais, à Grenoble, le cri de *vive l'Empereur!* se fait entendre. Il semblait qu'un talisman exerçât sa magique influence sur tous les militaires qui se réveillaient au nom de leur ancien chef et voulaient se joindre à lui.

Le danger était imminent : le Conseil municipal de Lille adressa au Roi l'assurance de son dévouement (10 mars), la plupart des villes de France en firent autant. S'il eût fallu conjecturer de l'état prochain des choses sur ces éphémères protestations, on eût pu assurer au Roi le gain de sa cause.

Le 11, le duc de Trévise engagea la garnison de Lille à faire serment de fidélité à Louis XVIII. Ce prince, apprenant les rapides progrès de *l'usurpateur*, crut devoir quitter Paris; en effet, la trahison gagnait de proche en proche. Ney, qui avait promis au prince fugitif de lui ramener Bonaparte prisonnier, se joignit à ce dernier avec les troupes qu'il commandait.

Napoléon connaissait les mesures par lesquelles les Bourbons avaient déplu aux masses; il ne tarda pas à abolir la censure qu'ils avaient rétablie; à casser la noblesse et autres institutions qui venaient d'être renouvelées; il rappela aux populations que Louis XVIII, datant de la *vingtième année* de son règne, niait ridiculement la série extraordinaire des faits de la République et de l'Empire, etc.

Les Lillois ne restaient pas inactifs, ils s'étaient émus des dangers du pays. Un jour, le 15 mars, un citoyen monte sur une futaille dans la cour de la Mairie; de cette tribune improvisée, il harangue la foule et l'engage à prendre les armes pour défendre le Roi. Le soir, au théâtre, on jouait *Joconde*, opéra; jamais pièce ne semblait moins susceptible de prêter aux allusions. Lorsqu'on chanta : *Allons combattre les infidèles*, le parterre s'écria tout d'une voix : *Oui, allons combattre les infidèles!* désignant par-là ceux qui abandonnaient la cause royale. On se porta en foule à la loge de M. de Brigode, et l'on exigea la promesse que le lendemain on aurait des armes. Aussitôt on s'enrôle; un corps de volontaires est formé. Le 16, une première compagnie presque entièrement composée de canonniers sédentaires et commandée par le capitaine Poirel, part et se dirige vers Paris. MM. de Formigier et Ch. Fievet fils, gardes d'honneur à cheval du duc de Berry, prirent les devants sur ces premiers détachements. Le lendemain 17, une seconde compagnie, commandée par le capitaine Coustenoble, part aussi avec deux pièces de canon. D'autres compagnies se préparent à les suivre.

Dès que les communes environnantes furent informées du mouvement qui venait de s'opérer à Lille, on y parla de suivre cet exemple; on vit arriver d'Armentières, du pays de Lallœu et de la forêt de Nieppe, un détachement considérable de jeunes gens, dont la plupart s'étaient insurgés sous le gouvernement impérial, et qui venaient maintenant servir volontairement. Le total de ces forces, réunies à Lille, formaient huit ou neuf compagnies, dont les dernières ne partirent pas.

En effet, parvenus à Compiègne, les premiers Lillois apprirent l'événement du 20 mars!... Il fallut songer à revenir sur ses pas. Le retour eut lieu, le lendemain du départ de Louis XVIII; les volontaires furent désarmés. Ce fut à leur grand regret, car ils tenaient beaucoup à rentrer en ville avec armes et bagages.

Le 19, le Roi avait quitté Paris, et le duc d'Orléans était arrivé à Lille. Les courriers furent interceptés; et le 21, les journaux de la capitale n'arrivèrent pas. Connaissant la vive affection des Lillois et croyant que la garnison était partie, Louis XVIII résolut de se fixer provisoirement chez eux; il logea chez M. de Brigode, à l'hôtel d'Avelin, aujourd'hui occupé par M. Du Maisniel. La garde se composait de moitié grenadiers de la ligne et de moitié canonniers sédentaires, commandés par le capitaine Vanackere. Ceux-ci, exaspérés par les circonstances, redoutaient tout des militaires en présence desquels ils se trouvaient, et dont l'esprit était loin de leur paraître rassurant; aussi, craignit-on plusieurs fois de les voir en venir aux mains. Le général Mortier dut avertir le Roi que la garnison manifestait des intentions hostiles.

Il y avait quelque trahison à craindre: le Roi avait donné l'ordre de faire sortir de Lille toute la garnison, et cela n'avait pas été fait. Drouet, comte d'Erlon, s'était dirigé vers Paris, et c'était le duc d'Orléans qui avait fait revenir sur ses pas tout ce corps d'armée.

Étonné et mécontent de l'inobservation de ses ordres, le Roi mit le général aux arrêts. Mais celui-ci s'échappa et alla une seconde fois à Paris, où il rejoignit Napoléon. Les canonniers de la ligne avaient déjà dans leur giberne l'aigle et la cocarde, qu'ils brûlaient de replacer sur leur shako. Quelques-uns prenaient

déjà les devants et se promenaient en ville avec les emblêmes impériaux.

Le Roi quitta donc Lille au milieu des larmes de ses amis; au moment où sa voiture sortait de la cour de l'hôtel, le peuple, pour s'opposer au départ, s'était précipité au-devant des chevaux, et s'était efforcé de les dételer. « Ne nous quittez pas, s'écriait-» on, nous vous défendrons, nous mourrons s'il le faut. » Le Roi, ému, répondit: « Je reviendrai, mes enfants, oui je reviendrai » bientôt. »

Le même jour, le drapeau impérial fut arboré. Mais on ne vit que quatre particuliers le placer à leur fenêtre. Louis XVIII alla à Gand; le duc d'Orléans ne tarda pas à se rendre en Angleterre, d'où il ne revint que deux ans après (avril 1817). Le comte d'Artois s'était embarqué, la duchesse d'Angoulême était à Bordeaux. Les voitures que le duc de Berry avait dû abandonner embourbées près de Béthune, furent ramenées à Lille.

Il faut avoir lu et comparé les journaux de cette époque, les proclamations et pièces de toute espèce, tant imprimées que manuscrites, répandues avec profusion, pour se faire nne idée des ressources que chacun employa dans sa cause. Le mensonge flagrant y est démontré par l'opposition absolue des affirmations qu'on y prodiguait. A croire celui-ci, partout on criait : *Vive l'Empereur!* d'après celui-là, on criait en tout lieu : *Vive le Roi!* Pendant les cent jours que dura ce bouleversement, ce n'était, de toutes parts, que proclamations des Alliés qui ne s'attaquaient qu'à l'ambition de Bonaparte, des discours de Napoléon qui ne voulait que chasser les ennemis du pays, sans tenter désormais de conquêtes; c'était des appels faits par l'Empereur; c'était des invitations à ne pas s'y rendre et à aller rejoindre l'armée royale à Alost; c'était Wellington, Blucher et cent autres, qui, sachant que l'union des Français aurait brisé toutes les tentatives, s'efforçaient de semer la division, tandis que les autres faisaient des efforts désespérés pour maintenir cette union. Le peuple, avec son bon sens, a bien qualifié le *Moniteur officiel* d'alors, en le nommant le *Menteur officiel*.

Néanmoins Napoléon, rentré à Paris, avait repris le titre d'Empereur, et le *Moniteur* du 26, mentionne que le duc de

Trévise, arrivant de Lille, s'était présenté chez *l'Empereur* ; que le général, par sa fermeté, lui avait conservé Lille. *L'Empereur* avait passé en revue ses troupes à Paris, etc.

Aussitôt, des adresses de dévouement à *l'Empereur* partent de de tous les points de la France, même des localités d'où étaient venues des assurances de fidélité à Louis XVIII. La Cour impériale de Douai s'exprima en termes très-explicites. Il ne fut pas de même d'Armentières, qui se conserva au Roi pendant les Cent-Jours. Quant au Conseil municipal de Lille, sur l'invitation du préfet Dupont-Deleporte, et afin que les bruits sur le *mauvais esprit* des Lillois fussent démentis, il rédigea l'adresse suivante :

« Sire,

» La ville de Lille, entre toutes celles de l'Empire, s'est toujours » distinguée par son amour, son dévouement et sa fidélité pour » ses souverains. Nous espérons que, dans les circonstances im» portantes où nous nous trouvons, vous voudrez bien permettre » que, par notre organe, elle renouvelle, au pied de votre trône, » l'hommage de tous ses sentiments.

» Quel avenir heureux ne doit pas espérer un peuple dont le » souverain se déclare si hautement le protecteur des idées libé» rales? Où peuvent-elles prendre des racines plus profondes que » dans notre belle France, le séjour des sciences et des arts?

» Oui, sire, après avoir été le vainqueur de l'Europe, vous » vous bornerez à faire le bonheur des Français. Vous nous en » donnez l'assurance, et nous la recevons avec cette reconnais» sance qui est le devoir de ceux qui ont l'honneur de se dire » de Votre Majesté etc. (1).

D'après les changements survenus, quelques remaniements se firent dans le personnel du Conseil municipal, et les membres prêtèrent serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur (2). Du 20 mars au 24 mai, la ville fut administrée par M. de Waresquiel, premier adjoint.

(1) Était signé: Imbert-d'Ennevelin, Dehau-Cardon, Lethierry, Dumesnil, Leroy, Danel, Roelants, etc,

(2) Parmi les membres désignés, nous avons remarqué que les suivants ne prêtèrent pas le serment : Burette-Martel, Lepage, Picot-Bazus, Hau-

Les comptoirs de commerce étant inoccupés, vu la suppression totale des affaires, les commis de plusieurs maisons furent changés en scribes, qui multipliaient des proclamations et pièces clandestines qui circulaient alors. Le soir, ils répandaient ces copies; les jetaient dans les casernes, au moyen d'une pierre à laquelle ils les attachaient; les glissaient sous les portes des particuliers, dans les charriots des rouliers, dans les hottes des maraîchers. Chaque matin, la ville lisait avidement ces nouvelles plus ou moins exactes. Lapoype, gouverneur, ne pouvait parer ces invisibles coups dont il comprenait bien toute la portée. Les officiers de la garnison, qui n'ignoraient pas les dispositions des Lillois, avaient contre eux une violente animosité. Au Théâtre, ils vexaient en toute occasion les bourgeois; ils faisaient exécuter des airs et chanter des hymnes *Bonapartistes*. Un homme respectable se rendait un jour au salon des négociants; il avait, par hasard, une épingle sur sa manche; un officier, qui le remarque, prend, ou feint de prendre cette épingle, pour un signe de ralliement royaliste; il apostrophe le *factieux* de la manière la plus brutale; celui-ci veut répondre, l'officier le heurte et lève sur lui sa canne; on se rassemble, la garde arrive, on conduit l'homme et l'épingle au poste de la Place. Il y eut un moment de rumeur parmi les passants, qui voulaient délivrer de force leur compatriote; mais l'autorité le fit mettre aussitôt en liberté, et calma ainsi l'effervescence du peuple.

Cependant Napoléon proclamait, à Paris, un acte additionnel aux constitutions de l'Empire; il assemblait un *Champ de Mai*. Pour donner le change sur le mouvement de désertion qui s'opérait dans le département, sous l'influence de Louis Fruchard, les journaux publiaient cette lettre de l'Empereur au ministre de la guerre: « Mon cousin, il y a beaucoup d'hommes

trive, Waymel-Rouzé, Louis Wacrenier; outre ces messieurs, le Conseil comptait MM. Beaussier-Mathon, Dumesnil, Lethierry, Danel, Fr. Barrois, Rouzé-Mathon, Ch. Fievet, L. Renty, Floris Roelants, Juvernay, Dehau-Cardon, Pigalle, Drapier, De Bully, Paul Danel, Briansiaux, Heegmann, Cordier, Revoire, Braemts, Deleville-Beaussart, Alavoine, Vanhœnacker, Gentil-Muiron, maire.

» dans les places de la 16e division militaire, qui pourraient, » sur le champ, augmenter nos armées; s'il y avait de l'argent » pour les habiller, envoyez-leur en, et que les paiements se » fassent. »

L'événement approchait. Les diligences et les envois de France ne pouvaient plus franchir la frontière. Lapoype fit un nouvel appel, non plus pour l'Empereur qu'il voyait définitivement rejeté par les populations, mais à l'amour du pays et à l'horreur du joug étranger. Mais alors, pour la majorité, l'étranger c'était Napoléon.

Le maréchal Ney vint à Lille, où se trouvaient réunies beaucoup de troupes qui devaient faire partie de la grande armée. Il les passa en revue, et reçut la visite des autorités, puis celle des officiers de la garde nationale. Des témoins auriculaires citent ce passage de sa conversation : « La France est une p..... qui s'a» bandonne au premier venu; mais voilà l'Empereur de retour, » et tout ira bien; d'ailleurs, s'il veut encore trop faire à sa tête, » nous le forcerons bien à suivre nos conseils. »

Le 8 juin, quelques-unes des portes de la ville furent fermées (celles de Gand, de Tournai, de Béthune). Le 17, jour de la bataille de Fleurus, le Gouverneur faisait encore une réquisition de fusils; le bulletin officiel apprenait que l'avantage était resté à l'Empereur, et les esprits étaient dans une grande anxiété sur l'issue d'un événement qui devait toujours avoir un côté funeste. La bataille de Waterloo brisa enfin toutes les espérances de Napoléon, qui rentra le 20, à neuf heures du soir, à Paris. Là, voyant bien que le mal était désormais sans remède, il abdiqua une seconde fois, en faveur de son fils Napoléon II. Une commission administra les affaires, et commença ses actes par un appel aux conscrits. Louis XVIII rentra aussitôt en France, et le 26, il était à Cambrai, où il assistait à un *Te Deum*.

Le 22, Avesnes capitulait; le 23, Maubeuge était bloquée par vingt mille Prussiens; les Anglais étaient devant Cambrai, qui se rendit après un semblant de siége; Bouchain fut enlevé par les paysans. La plupart des localités du Nord se voyaient en la puissance des étrangers.

Le commerce, qui, en temps ordinaire, absorbe toutes les pen-

sées des Lillois, cède bien vite la place à l'amour de la patrie, dès que l'indépendance nationale est menacée. C'est une tradition respectée, que l'obligation de conserver cettte indépendance au prix de tous les sacrifices. Dans ces conjonctures, M. Gentil-Muiron se montra un homme énergique, habile et bienveillant. Le 26 juin, le Conseil municipal engagea le peuple à rester paisible et à attendre la solution qui se préparait; et, quoique les sentiments royalistes fussent bien évidents et en grande majorité en ville, on ne fit aucune manifestation désordonnée. La garde nationale, organisée, se chargea seule du service de la place; elle contint l'indiscipline des troupes qui voulaient se débander; elle préserva la cité de l'occupation étrangère, et Lille resta, sans souillure, au milieu du pays.

Pendant les deux semaines qui suivirent la déplorable journée de Waterloo, l'administration devait garder une attitude prudente. La ville était remplie de bataillons des gardes mobiles des départements de l'Aisne et de la Somme. Tous ces militaires disaient que, puisqu'il n'y avait plus de chef, chacun pouvait s'en retourner chez soi. Ils étaient d'ailleurs exaltés et en hostilité ouverte avec les bourgeois. Le peuple les désignait par le sobriquet de *bêtes de somme, bêtes à laine*, allusion au nom de leur département.

On avait voulu organiser, à Lille, de semblables milices. On donna, pour lieu de rassemblement, la cour du Grand-Magasin. Tous les officiers nouvellement nommés s'y trouvèrent; mais les hommes désignés pour gardes nationaux, vinrent à la porte huer leurs chefs. L'autorité militaire était assez disposée à user de moyens de rigueur; mais la Municipalité remontrait qu'il était peu rationnel d'envoyer des citoyens servir loin de chez eux, et de laisser la ville à la merci d'une troupe en laquelle ils n'avaient qu'une très-médiocre confiance.

On forma, à la même époque, les corps francs, que l'on joignit aux douaniers à cheval, sous les ordres du général Fernig. Un jour, ce chef dirigea un fort détachement de ses troupes vers la ville d'Armentières, qui n'avait cessé de maintenir le drapeau blanc. Le commandant de l'expédition avait aussi un drapeau blanc, qu'il arbora en s'approchant de cette ville. Trompés par ce signal, les habitants se persuadent que c'est une troupe amie,

et accourent sans défiance au-devant d'elle, apprêtant déjà des raffraîchissements, et faisant retentir l'air de cris de joie. Tout à coup le drapeau blanc est abattu, et une décharge de mousquetterie, faite à bout portant, renverse un grand nombre de personnes dans la foule accourue. Le reste s'enfuit; mais les douaniers et les chasseurs les poursuivent et en atteignent un grand nombre qu'ils blessent à coups de sabre. Le colonel du corps franc et quelques douaniers furent traduits, pour ce fait, après les Cent-Jours, devant le tribunal de Lille; mais ils prouvèrent qu'ils n'avaient fait que suivre les ordres du général, ils furent donc acquittés.

On comprend facilement l'indignation avec laquelle on apprit, à Lille, cette perfidie, et l'aversion qui existait déjà contre les troupes impériales, ne fit que s'accroître; c'est ce qui explique, en partie comment la défaite de Waterloo produisit d'abord, à Lille, un effet si différent de celui que le souvenir en fait naître aujourd'hui.

Dès que l'issue de cette funeste bataille fut connue, les Lillois ne doutèrent plus du prochain retour de Louis XVIII à Lille. De toutes parts, on fit, pour cet événement, des préparatifs secrets.

Il fallait, en effet, user de réserve pour éviter quelque malheur. Lapoype, gouverneur, était maître de la Citadelle, il l'avait approvisionnée, et pouvait nuire gravement à la ville. Pendant que l'on temporisait, les royalistes levaient peu à peu le front. Un dimanche, le Gouvernenr avait réuni, sur le Champ-de-Mars, toutes les gardes nationales, y compris un détachement de celles de Lille. En recevant l'ordre pour cette revue, les grenadiers ne doutaient pas qu'on ne dût y faire la proclamation du gouvernement royal. En conséquence, ils se procurèrent de petits drapeaux blancs, qu'ils mirent dans leurs gibernes, en attendant le moment de les placer au bout de leurs fusils. Quelques-uns aussi prirent la précaution de se munir de cartouches. Cependant, les chefs qui n'auguraient pas aussi bien des dispositions du Gouverneur, lui firent représenter qu'il y avait du danger de mettre ainsi en présence deux opinions si opposées, et demandèrent du moins qu'on défendit aux bataillons picards de crier : *Vive l'Empereur!* A cette condition, ils promettaient de s'abstenir de

crier : *Vive le Roi!* Le général parut consentir à cet arrangement, et la revue eut lieu. Les canonniers de la Citadelle étaient à leurs pièces, en cas d'événement; mais on a assuré que M. Hulo, commandant d'artillerie, avait fait mettre secrètement de la terre au lieu de poudre dans les gargousses. Quoiqu'il en soit, lorsque l'on commença à défiler, les grenadiers bourgeois, qui tenaient la droite, passèrent devant le général, sans proférer aucun cri. Les premiers pelotons d'un bataillon de l'Aisne, observèrent également le silence; mais un des pelotons suivants s'étant mis à crier : *Vive l'Empereur!* ce cri fut à l'instant répété d'un bout à l'autre de la colonne. Les Lillois, émus de colère, s'arrêtent; et, malgré l'énorme infériorité de leur nombre (ils n'étaient que six cents), ils répondent par le cri unanime de: *Vive le Roi!* En même temps, tous ceux qui s'étaient munis de cartouches, sortent des rangs et viennent se placer en ligne devant la tête du premier bataillon de l'Aisne; de part et d'autre on charge les armes avec précipitation: quelques instants encore, et le carnage va commencer.

Le chef de la garde Lilloise, M. de Fréval, commande à ses tambours le pas accéléré, les dirige vers la rue de la Barre, accourt au milieu des gardes nationaux les plus exaltés, les pousse, les entraîne, parvient à les replacer dans les rangs, et le bataillon sort enfin du Champ-de-Mars; mais au cri de : *Vive le Roi!* qui se répète sans interruption et avec une sorte de rage jusqu'à ce que le service soit terminé.

Lapoype ne se rendait pas, soit qu'il craignît que la place tombât entre les mains des Alliés, soit qu'il voulût s'assurer de la tournure définitive des choses. Dans ces circonstances critiques, M. Gentil-Muiron continua à rendre d'éminents services; il s'opposa à ce que l'on formât des listes officielles de proscription, à ce qu'on enlevât quatre-vingt-six mille francs appartenant à la Commune. Cette longue attente exaltait les esprits.

Un soir, des cris d'alarme se font entendre aux environs du Théâtre. Le bruit se répand qu'un complot vient d'être découvert; que les douaniers et les corps francs veulent s'emparer des canons, tirer sur les habitants et mettre la ville au pillage. Des gardes nationaux courent au café de *la Victoire*, rue des

Arts, où étaient, disait-on, les chefs de la conspiration, et la foule s'assemble devant cette maison.

Ici, nous devons suspendre un instant ce récit, pour parler d'un autre événement qui se passait en même temps.

Démoralisées par une lutte journalière, les troupes, en garnison à Lille, avaient résolu d'en sortir avec armes et bagages. Ce départ eut pu faire naître bien des malheurs. Ces troupes, isolées, auraient fini par tomber dans quelque parti des Alliés, et se seraient fait massacrer; ou bien, elles auraient pillé les campagnes. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, six cents hommes se présentent à la porte St-Maurice, gardée par vingt-cinq canonniers bourgeois, sous le capitaine Coustenoble. Ce chef, s'adressant aux premiers qui se présentent, leur dit qu'il a ordre de tenir cette porte fermée, mais qu'ils n'ont qu'à se rendre à la porte de Paris, et qu'elle leur sera ouverte. Ils changent donc de direction, et se rendent vers cette issue. Il s'y trouvait des canonniers de ligne commandés par un officier, et ayant deux pièces de canon au-devant du poste en dedans de la ville. Cette garde faiblit à la première menace des déserteurs. Ceux-ci forcent le passage, démontent les pièces et s'échappent de la ville.

Le succès de cette première tentative en fait naître une seconde. Une nouvelle bande d'environ quatre cents hommes gagne la porte de Paris, et pour mieux surprendre le poste, arrive par la place du *Réduit*. Mais la garde avait été changée. Elle était actuellement composée de vingt canonniers sédentaires, sous les ordres du capitaine Poirel. Celui-ci avait fait charger à mitraille ses deux pièces de canon. Cet officier et ses braves compagnons étaient pris entre deux périls; car, outre cette attaque qui venait de la ville, ils avaient, derrière eux, un poste de gardes nationaux appartenant aux mêmes régiments que les agresseurs. Le capitaine Poirel s'était avancé vers la place du Réduit, au-devant des mutins, pour les sommer de se retirer; mais, sourds à sa voix, ils répondent par une agression personnelle. Les uns le menacent de leurs baïonnettes, d'autres le couchent en joue pendant que les suivants crient: *Tire! tire! tue! tue!...* A mesure que la colonne avançait, le capitaine s'était rapproché des siens; voyant ses paroles inutiles,

il prononce enfin à haute voix le commandement de *feu!* que ses canonniers attendaient à leur poste. Par un hasard heureux, l'étoupille seule brûla. Mais, à l'apparition de la fumée, les mutins, effrayés, se sauvent dans toutes les directions, s'entassent dans les maisons latérales. La boutique du boulanger Doremus en fut encombrée. Sur de nouvelles sommations, ils déposent les armes et livrent leurs gibernes pleines de cartouches.

Pendant ce temps-là, l'arrière-garde qui n'avait pas vu ce qui s'était passé, voulait avancer à son tour; mais, désarmés par l'exemple des autres, ils cédèrent aussi. Toutefois, d'eux d'entre eux étaient sortis pendant que la porte était ouverte pour le passage d'une voiture. Ils fuyaient avec leurs armes, lorsque le même Poirel les aperçut et courut à eux, les menaçant et leur intimant l'ordre de rentrer; l'un d'eux veut le frapper de sa baïonnette, Poirel para le coup au moyen de son sabre, qui fut brisé sur le fusil, un tronçon lui resta seul en main. Néanmoins il avait su tellement imposer à ces deux fuyards, qu'il les ramena tous deux au corps-de-garde.

On conçoit que pareil événement ait mis en émoi toute la ville et toutes les casernes. On avait à craindre quelque malheur. On se souvient, en effet, de ce qui se passait tout à l'heure au café de *la Victoire*, rue des Arts. Des gardes nationaux accusaient un officier des douanes d'avoir maltraité un bourgeois de Lille sur la route d'Armentières. Informée de ce bruit, la foule entourait déjà le café, lorsque le brave Poirel, qui revenait de la porte de Paris, vint à passer. Il s'informa de la cause du bruit, et se munit d'un sabre pour remplacer le sien; il entre et voit un officier acculé dans le couloir et assailli par une douzaine de gardes nationaux, il avait été frappé à l'œil, le sang coulait de la blessure; pour le sauver, Poirel prit le parti de lui adresser la parole et de le considérer comme son prisonnier. On cesse donc les voies de fait, le prisonnier est conduit au corps-de-garde de la Place, où il aurait été en sûreté. Chemin faisant, des gardes nationaux exaspérés voulaient passer sur lui leur colère, Poirel para de son sabre plusieurs coups qui eussent infailliblement atteint le pauvre officier. Lorsqu'il fut à l'abri, il embrassa celui qu'il appelait son sauveur. Le surlendemain, il fut mis en liberté et rejoignit sa

famille. Diverses scènes de ce genre eurent lieu sur divers points de la ville et montrèrent toute l'exaspération des Lillois. Heureusement, les choses se calmèrent sans qu'on eût d'autres accidents à déplorer.

Mais la générale avait été battue dans toute la ville; toute la garde nationale, les canonniers et le régiment de la Couronne étaient sous les armes Le commissaires de police Jacquart, venu sur les lieux , exige l'ouverture de tous les appartements du café de *la Victoire*, il les trouve tous vides; un seul restait à visiter, et l'hôtesse paraissait ne pas consentir à ce qu'on s'y introduisît; son trouble confirma les soupçons, on allait enfoncer la porte, lorsque des filles publiques, qui s'y trouvaient réfugiées, vinrent ouvrir elles-mêmes aux visiteurs.

Malgré cet insuccès, on continua ces visites rue des Arts, sur les quais et autres lieux. Des gardes nationaux rôdaient sur les toits, tandis que des détachements cernaient les maisons suspectes; il arriva même qu'un des poursuivants fût pris dans l'obscurité pour un des poursuivis, et qu'on fit feu sur lui; heureusement ce fut sans l'atteindre.

Le régiment de la Couronne, informé que l'auberge de *Bâle en Suisse*, rue Princesse, recélait des douaniers, se dirige vers ce point. La foule, qui en est informée, les devance; pour ne pas être précédée, la patrouille prend le pas de course. Les habitants des rues où cela se passe, s'effraient, ferment leurs maisons, illuminent pour éclairer la voie publique.

Le commissaire Jacquart, accouru aussi sur le lieu, trouva quelques douaniers couchés, très-inoffensifs; on leur prit leurs cartouches, on les fit lever et on les conduisit au poste de la Grande-Place. En voyant conduire les prisonniers, les soupçons s'exaltent, toute la ville est en combustion.

Dès qu'on avait battu la générale, les ouvriers du port, connus sous le nom de *rivageois*, s'étaient rassemblés; et pour empêcher qu'il ne se passât le moindre désordre dans le quartier où ils ont leurs demeures, ils en gardèrent toutes les rues, au moyen de sentinelles armées de longs bâtons, et qui firent leur service avec la même régularité que des milices.

La patrouille, qui, vers minuit, ramenait les douaniers, trouva

une de ces sentinelles au coin de chacune des rues qui aboutissent à la rue de St-André, de St-Pierre et de la Monnaie. L'homme posté au coin de la place St-Martin tenait par le collet un officier qu'on avait vu passer: l'arrêter et le désarmer avait été l'affaire d'un moment, et le rivageois attendait le passage d'une patrouille pour lui remettre ce prisonnier ainsi que son arme. Cela fait, la patrouille continua sa marche, en observant le plus grand silence.

En arrivant sur la Place-d'Armes, on la trouva couverte de troupes bivouaquées, les unes autour des canons, les autres le long des trottoirs: c'était un tableau vraiment pittoresque et effrayant que cette assemblée tumultueuse éclairée des dernières lueurs de l'illumination qui s'éteignait. Un murmure sourd et que le silence de la nuit rendait solennel, s'élevait du sein de cette masse compacte; enfin, le lendemain, tout s'éclaircit peu à peu, et la ville fut délivrée de ses alarmes.

Le 7 juillet, les Tuileries étaient occupées par les Alliés; les pairs suspendirent leurs séances. Le lendemain, Louis XVIII rentrait à Paris.

Mais à cette époque, Lapoype tenait toujours Lille. Une proclamation datée du 11, recommande aux habitants de conserver l'attitude qu'ils avaient gardée jusque-là. Cette attitude, il faut en convenir, commençait à être un peu agitée. Le 12, le général crut devoir se rendre. Il écrivit au Maire, lui demandant quels seraient les membres du Conseil qui iraient porter à Paris l'adresse au Roi. Comme on ne répondait pas à cette missive, il en envoya une seconde, pour prier le Maire de lui désigner les commissaires pour la rédaction de l'adresse qui se ferait chez le général Coutard. Le Conseil fit savoir qu'il rédigerait lui-même l'adresse qu'il se proposait d'envoyer à Sa Majesté (1). La voici:

« SIRE,

» Les Lillois sont glorieux de ce que vous avez daigné vous
» souvenir de leur amour. Leurs cœurs n'ont jamais cessé d'être
» près de vous. Si la position militaire de la ville les a privés

(1) MM. Beaussier-Mathon, Vanhœnacker, Briansiaux, Lepage et Juvernay, auxquels M. Fievet témoigna le désir de s'adjoindre, portèrent, à Paris, cette adresse légèrement modifiée.

» d'être les premiers à vous porter leurs vœux, ils osent se flatter » que Votre Majesté n'en est pas moins convaincue de leur fidé- » lité. Ils se glorifient, Sire, de n'avoir jamais changé de senti- » ments. Vous avez vu couler leurs larmes avec abondance, lors- » que, traversant leurs murs dans les circonstances déplorables » où vous vous êtes éloigné de vos États contre votre vœu et celui » de la France. Que n'avez-vous été semblablement témoin de » l'enthousiasme spontané et universel qui s'est manifesté dans » tous les habitants, à l'instant même où il leur a été permis de » faire éclater la joie que leur inspire votre retour, etc. »

Cette adresse fut proclamée, et le Roi reconnu. En un instant, toute la ville vit ses maisons pavoisées jusque dans les quartiers les plus reculés, le cri de *vive le Roi!* se fit de nouveau entendre de toutes parts. Deux bataillons de royalistes, formés en Belgique, se présentèrent sous les ordres du général Bourmont, ainsi que les gardes nationales des cantons d'Armentières et d'Haubourdin; on les reçut d'une manière fraternelle. Ces troupes avaient amené avec elles quelques pièces de canon qu'elles déposèrent sur la Grande-Place, sous la garde du poste.

Pour remercier le colonel Hulo d'avoir, le premier, proposé de proclamer de nouveau Louis XVIII, la ville lui offrit une épée d'honneur. Sur la lame étaient gravés ces mots :

A M. LE COLONEL HULO,
LA VILLE DE LILLE RECONNAISSANTE (12 juillet).

Une fois le danger passé, une foule de gens qui s'étaient tenus bien paisibles, firent parade de leur silence comme d'un dévouement admirable et qui méritait récompense. Talleyrand disait : « Nous étions deux mille à Gand,.... aujourd'hui on en compte quarante mille. » La décoration du lis servit à satisfaire les plus empressés.

L'assurance de la joie générale dont le Conseil municipal parlait dans son adresse, était la simple vérité. Nous essaierions inutilement de faire une exacte peinture du délire, de l'exaltation, de la joie qui animait la ville. L'espérance de la paix, la certitude de conserver leurs enfants rendait la joie à toutes les familles; *plus de conscription!* c'était le cri officiel, comme celui des populations; les commerçants espéraient aussi voir refleurir leur né-

goce; le 18 juillet, commença une série de fêtes qui dura plusieurs mois. Ce jour là, l'allégresse publique se manifesta d'une manière toute particulière; des tables furent dressées dans les rues, plusieurs centaines de convives y furent admis; un linge blanc comme la neige, de la vaisselle très-élégante, de l'argenterie, du vin, des comestibles choisis étaient fournis à l'envi par les particuliers. Les uns dépavaient les rues pour y planter des arbres, les autres tendaient des draperies qui en traversaient la largeur. Ceux-ci ornaient la façade des maisons, y attachaient des tapisseries, des guirlandes; ceux-là élevaient des arcs-de-triomphe de verdure, chacun voulait que la fête d'aujourd'hui fût plus belle que celle de la veille; de l'éclat on en vint au luxe, du luxe à la prodigalité.

Les jeunes femmes, les filles des plus riches particuliers, les citoyens les plus marquants se faisaient gloire de servir les pauvres dans ces banquets improvisés. Les pauvres étaient d'abord les seuls convives; mais bientôt la distinction des fortunes s'effaça tout-à-fait, chacun prit place au festin. Là, sans étiquette, sans souvenir de rang, de richesse, confondus en un seul sentiment de joie, celui de la chute de *l'usurpateur,* on buvait, on chantait, on s'embrassait, on était véritablement dans l'ivresse de l'âme avant d'y joindre celle de la tête. Des orchestres qui se formaient instantanément, exécutaient des danses, après avoir accompagné ou chanté des hymnes monarchiques; des illuminations, des transparents, des girandoles, des feux de mille couleurs brillaient de toutes parts pendant la nuit. Le drapeau blanc était à toutes les croisées, la cocarde blanche à tous les chapeaux. On se tutoyait sans s'être jamais vus. C'était un délire profond et ineffable, une véritable communauté de cœurs et de biens. Nous doutons que l'homme le plus froid soit resté indifférent au milieu de cet élan général.

Quelques excès se mêlèrent à cette joie. On cassa des vitres chez trois ou quatre personnes, qui, trois mois auparavant, avaient arboré le drapeau impérial. Sur la place de la Mairie, on brûla tout ce qui rappelait le gouvernement renversé. Le portrait de Napoléon, peint par David, y fut mis sur le bûcher; un homme, fort estimable d'ailleurs, perça de son épée cette toile inoffensive.

Lorsque la foule se portait au Théâtre, on forçait tous les acteurs et les spectateurs à chanter le *Serment Français*, *la Lilloise*, et autres pièces analogues à la circonstance. Lorsque l'on en était à ce vers :

« Abjurons toutes nos querelles!..... »

pensée conforme à celle du Roi: *union et oubli*, les coryphées s'animant d'une énergie nouvelle, semblaient menacer d'une manière fort significative tous ceux qui paraissaient ne pas vouloir *oublier* comme eux. Les dames se tenaient debout, agitaient leur mouchoir, et celles qui restaient assises étaient invitées, et au besoin, contraintes à se lever.

Pendant que tout cela se passait à Lille, Ney, Labédoyère et dix-sept autres étaient mis en jugement; Soult et quarante-deux officiers-généraux étaient bannis. Les villes et villages du département avaient le loisir de détester la présence des garnisons mises par les Alliés. Quant aux Lillois, une députation fut envoyée par eux au quartier-général, afin de régler les fournitures que Lille devait faire aux magasins de Raismes et de Haspres. C'est là tout ce qu'ils eurent personnellement à souffrir des Alliés. C'était là un fruit d'autant plus doux, qu'il était la conséquence du courage que les Lillois avaient montré. Le gouvernement avait si bien su l'apprécier, qu'il envoya quatorze décorations de la Légion-d'Honneur pour être distribuées à la garde nationale.

Le 26 juillet, le duc de Berry présidait le collége électoral du département. Il y recevait les mêmes preuves d'amour qui l'avaient si profondément touché, et lui firent dire ces paroles: « Désormais, entre nous, c'est à la vie et à la mort! »

On se trouvait alors dans une situation d'esprit semblable à celle où nous avons vu nos ancêtres, après les jours si agités du règne de Philippe II. La pensée religieuse sanctifia le besoin d'expiation et la disposition au repentir. L'amour du souverain devint une sorte de culte, tant il était sincère et paraissait saint. Aussi, avec quelle anxiété n'explorait-on pas l'avenir pour y chercher tout ce qui aurait pu encore détruire tant de bonheur. Les Cent-Jours avaient pris le pays à l'improviste; mais, l'année suivante, nous ne savons quelle calamité aurait pu fondre sur la France, sans qu'elle eût été pronostiquée par quelque penseur prévoyant. Nous avons

trouvé les noms de quelques personnes que l'ardeur entraîna ainsi dans des hallucinations qui ne laissaient pas de faire naître une superstitieuse crainte et d'entretenir une irritation qu'il eût été avantageux de calmer. Nous venons de relire des relations imprimées et d'autres manuscrites, sur un brave homme de Gallardon (Eure-et-Loire), nommé Martin. Cet homme recevait des visites de l'ange Raphaël, qui lui ordonnait d'aller trouver le Roi et de lui donner des avis sur la manière de gouverner. Cet homme simple, obéissant à sa conviction, obtint d'être présenté à Louis XVIII; s'il ne transmit au monarque que les révélations que nous avons lues, il ne fallait pas, pour les faire, un secours surnaturel. Pour bien les apprécier, il suffit de comparer ses prédictions avec l'événement. Ce Martin annonçait au Roi des troubles qui dureraient jusqu'en 1840, après quoi une paix générale aurait eu lieu. C'en est assez sur ce sujet; mais alors on répandait avec mystère ces messages célestes, et plusieurs personnes, à Lille, se croyaient pieusement obligées d'y ajouter foi. Martin n'était d'ailleurs pas le seul; une religieuse de Dijon, dont on communiquait aussi les paroles prophétiques, avait, disait-on, des révélations du Sauveur des hommes. Suivant cette nouvelle version, Paris était irrévocablement condamné à la destruction pour l'année 1816, et rien ne pouvait empêcher l'exécution de cette sentence. De la révolution de 1830, il n'en fut pas dit un mot. Cela était pourtant d'un certain intérêt pour les Bourbons de la branche aînée. Pour un autre illuminé nommé Deleuze, la fin de 1815 devait voir aussi celle de la France. Un certain Alsacien, dont le nom nous échappe, avait mission de voyager sans relâche, pour prophétiser quand les inspirations lui seraient données; il marchait sans repos, couchait sur les arbres, mangeait une fois par mois. Un habitant de Lille, le sieur V...., recevait des communications de la Ste-Vierge; à l'en croire, il écrivait sous la dictée de la mère de Dieu, les pages qu'il exhibait chaque matin à ses amis... Elle lui ordonna enfin d'aller en Angleterre, d'où il n'est pas encore revenu. Les actes et les paroles de cet apôtre ne répondaient guère à la mission qu'il prétendait lui être donnée. On vit apparaître, en 1817, un Mathurin Bruno, se disant le fils de Louis XVI, et qui, en cette qualité, réclamait le trône.

Mais un fléau que les prédictions ne dénoncèrent pas, frappa la France : ce fut la disette qui devint cruelle en 1816 et 1817. Et ici encore la charité lilloise se montra dans tout son lustre.

La guerre, l'influence des saisons, l'occupation étrangère avaient contribué à produire la pénurie de céréales. Le pain quadrupla de prix, et encore n'en obtenait-on qu'en petite quantité et de mauvaise nature. Les pauvres étaient hors d'état de s'en procurer le strict nécessaire. La journée de travail et le salaire des ouvriers avaient été augmentés d'un dixième, mais cela était tout-à-fait insuffisant. Le Mont-de-Piété, qui avait reçu en dépôt toutes les ressources des pauvres, avait des fonds disponibles. La Municipalité lui fit l'emprunt de 340,000 francs à l'intérêt de 5 p. %, l'employa à acheter du blé pour le revendre à bas prix aux indigents. En janvier 1817, elle leur faisait distribuer par jour 15 à 20,000 livres de pain. Elle cédait aux boulangers le blé à 80 francs le sac. Elle fit acheter ainsi pour plus de 1,500,000 francs de blé, sur lesquels elle perdit plus du tiers. Cette perte était d'autant plus lourde, que le produit des octrois était diminué de plus de 200,000 francs. Cette dette honorable et sacrée fut acquittée à partir de 1820, et n'empêcha pas la ville de voir ses affaires financières prospérer d'une manière remarquable, puisqu'elle fit toutes les acquisitions dont nous parlerons par la suite.

C'est pendant cet intervalle que, sur la proposition du duc d'Otrante, la presse fut surveillée par un comité *ad hoc*; les cours prévôtales furent instituées. Ney, défendu par M. Berryer et M. Dupin, n'en fut pas moins condamné le 6 décembre, et exécuté le lendemain. Au commencement de 1816, nous aurions à parler de la conspiration de Lavalette, de celle dite des patriotes, de la condamnation du comte d'Erlon, de celle de Clausel ;... mais nous devons nous borner aux choses locales et citer le général Chartran (1),

(1) Son tombeau se trouve au cimetière de Wazemmes. C'est une pyramide sur laquelle on lit les deux inscriptions suivantes :

1° *Chartran, Jean-Hyacinthe-Sébastien, maréchal-de-camp, né à Carcassonne, le* 28 *janvier* 1779, *assassiné juridiquement à Lille le* 22 *mai* 1816.

2° *Au général Chartran, la garde nationale de Lille et de Wazemmes, MDCCCXXXII.*

qui fut exécuté à Lille, le 22 mai 1816. Sa mémoire fut réhabilitée en 1832.



(Fac-simile de la signature du général Chartran.)

Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, les idées d'autrefois avaient repris le dessus sur des impressions d'autant plus éphémères qu'elles avaient été plus vives. Les royalistes les plus prononcés ne visèrent plus qu'à *la modération.* C'est sous ce nom que quelques Lillois déguisaient une véritable froideur pour la légitimité. Le même mouvement s'opérait en France et occasionna l'apparition du *Dictionnaire des girouettes.*

Aussitôt que l'opposition fut formée, elle eut un organe dans un journal de la localité; mais le directeur de cette feuille trouva, d'abord, une répulsion si formelle, qu'à la demande presque unanime du premier bataillon de grenadiers, dont il faisait partie, il fut rayé, *pour cause d'opinion,* des contrôles de la garde nationale.

Mais le caractère lillois reprit bien vite le dessus, et une circonstance frivole vint le dévoiler.

Talma était à Lille. On applaudissait son talent d'acteur tragique; mais, pour quelques-uns, il se mêlait à l'admiration de ce talent, le souvenir des relations de l'artiste avec l'Empereur.

Il y avait alors en garnison à Lille un régiment de chasseurs vendéens. Les officiers de ce corps voulaient siffler Talma, parce que, disaient-ils, lors du retour de Varennes, il s'était trouvé

près de la voiture de Louis XVI et avait aidé le Roi à en descendre.

Ce point se débattit long-temps entre les habitués du Théâtre, et ils convinrent qu'il ne serait fait de démonstration en aucun sens. Il advint que des spectateurs, ignorant la convention, jetèrent des couronnes et des *bravo!* Les officiers vendéens s'irritent, dégaînent leurs sabres, poursuivent la foule désarmée et font évacuer le parterre. La frayeur gagne les loges, les femmes s'empressent, on se foule aux portes, plusieurs sont blessées; après cet exploit, les vainqueurs montent sur la scène et brandissent leurs épées. Dans leur ardeur, ils auraient qualifié de *canailles* les habitués du Théâtre. Ce propos vrai ou non circule dans la foule et l'irrite comme toujours. Des provocations particulières ont lieu, des duels sont convenus, et le nombre en fut grand.

Quatre jeunes hommes s'étaient rendus au Café de Paris, et là avaient défié quatre officiers vendéens. Ceux-ci dirent que, puisque c'était une affaire de corps, ils devaient consulter leurs camarades, et qu'ils proposaient un combat de trente officiers contre trente bourgeois. Contrairement à leur prévision, cette offre fut acceptée sur le champ, et les quatre jeunes hommes convinrent qu'à trois heures ils arriveraient avec vingt-six autres de leurs concitoyens.

Il y avait alors à Lille une salle d'armes, et un grand nombre des membres y étaient très-forts sur l'escrime; il s'y trouvait plusieurs des maîtres des régiments licenciés de l'armée de la Loire. Il n'y avait donc que l'embarras du choix. A trois heures, les trente hommes arrivaient au Café de Paris; mais les officiers étaient absents. Afin d'éviter l'effusion du sang, le colonel les avait consignés. Informée de cette défense, la petite armée se rend vers la caserne St-André. La foule l'accompagne et se grossit chemin faisant; elle s'anime à venger l'insulte qu'on a ainsi jetée à toute la ville, dans cette épithète de *canailles*. M. Poirel, dont nous avons déjà parlé, est choisi pour chef suprême de l'expédition qui se prépare.

Chemin faisant, elle rencontre des officiers, se promenant à cheval, malgré la prétendue consigne. La foule les entoure, s'empare de leur épée, et la porte à Poirel, qui la fait briser, et dont on jette les tronçons dans un égoût; les prisonniers sont alors mis en liberté. Un Lillois, nommé Delobel, qui faisait partie

du corps des chasseurs vendéens, et qui fut ainsi rencontré, subit le sort des autres.

Quand la troupe fut arrivée devant la caserne, l'adjudant de service fit sonner le boute-selle. Poirel se présente seul, armé d'un bâton, et lui intime l'ordre de faire cesser, le menaçant de l'assommer, et lui montrant, comme suite de son refus, l'invasion inévitable du peuple dans la caserne. Douze hommes de garde se tenaient près de l'officier, l'épée à la main : « Mettez » donc vos lattes dans le fourreau, leur dit Poirel, ce n'est pas » à vous que nous en voulons, c'est à vos officiers qui nous ont » insultés. » L'adjudant réplique : « Mais si je fais cesser le » boute-selle, qui me garantit que le peuple n'entrera pas ? » « Moi, lui répondit l'interlocuteur, on n'entrera que sur mon » corps; » il se mit, en effet, sur le seuil, et lui et ses amis continrent, non sans peine, la foule exaspérée. Pendant que tout cela se passait, on était allé réunir les autorités, le général, le colonel du 46e régiment, etc. Ces officiers engagèrent Poirel à entrer dans une salle, pour expliquer l'affaire. Il s'y rendit en effet. Le tout débattu, il fut convenu que les régiments partiraient, et que les bourgeois cesseraient toute hostilité. La foule, impatiente, attendait toujours l'issue de la conférence. Le colonel du 46e la lui fit connaître, et l'engagea à se retirer. On répondit tout d'une voix, qu'il fallait que Poirel se montrât et vînt confirmer les paroles du colonel; il parut en effet, et la foule s'écoula non sans murmurer.

Les hommes les plus monarchiques, et qui avaient adopté le plus franchement la doctrine religieuse, oubliant que le duel est un crime, se montrèrent intraitables dans cette circonstance. Aussi, pour éviter tout conflit entre les masses, une compagnie de la garde nationale fut postée dans la cour intérieure de la caserne. Les chasseurs ne devaient partir que le lendemain; mais, vu l'exaspération générale, et pour éviter des malheurs, ils partirent entre onze heures et minuit. Afin de faire moins de bruit, ils prirent leur chemin par le rempart, et gagnèrent la porte de la Barre, pour se rendre à Béthune. Le matin, la foule qui se portait de nouveau vers la caserne, apprit avec désappointement le départ des chasseurs. Les officiers des autres corps de la gar-

nison voulurent fraterniser avec les Lillois, et un punch servit à sceller la promesse de vivre en bonne intelligence.

Nous ne pouvons signaler ici en détail les mesures de la politique générale ; il suffira sans doute de dire que l'âge des électeurs fut fixé à trente ans, et le cens à trois cents francs ; que le double vote fut introduit ; que les présidents des colléges électoraux furent nommés par le Roi ; que la pairie fut rendue héréditaire, et que Louis XVIII déclara que le système du gouvernement était le sien et non celui de ses ministres. Contre-sens constitutionnel ! Le budget de l'État était alors de 1,098,000,000 francs.

Le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline de Naples, donna sinon de la stabilité aux affaires, du moins l'espérance aux amis du Roi. Cet événement (17 juin 1816) fut célébré, à Lille, par de nouvelles fêtes où le même zèle se montra. Le duc d'Angoulême qui, depuis, mourut dans l'exil à Goritz (3 juin 1843), était à Lille (décembre 1818), et recevait de semblables témoignages d'amour (1). Tandis que les choses paraissaient se consolider en France, les rois alliés, réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), revenant sur leur générosité passée, avaient adopté le projet de morceler la France. L'empereur de Russie remit, au duc de Richelieu, une carte sur laquelle étaient marquées les concessions qu'il voulait imposer. M. de Châteaubriand a déclaré avoir vu, et tenu entre ses mains, cette carte où l'on enlevait au territoire français, Lille, Metz, Strasbourg, avec deux lieues en deça sur toute la ligne, depuis la Flandre jusqu'à l'Alsace (2).

Ces projets hostiles restaient dans le mystère des relations diplomatiques, et les affaires commerciales avaient repris leur cours ; la France jouissait d'un calme profond, lorsqu'un jour une affreuse nouvelle retentit à travers tout le pays. Le 13 février 1820, un assassin, nommé Louvel, avait frappé mortellement le duc de Berry, prince que sa vie aurait dû mettre à l'abri du poignard. Le *Moniteur* ne transmit pas d'abord les paroles par lesquelles le malheureux époux révélait que la duchesse pouvait devenir mère.

(1) Les frais de réception s'élevèrent à 14,219 francs.

(2) *Commerce de Dunkerque*, 28 mai 1846.

Le Conseil municipal, qui n'avait pas l'espoir de ce qui arriva par la suite, exprimait au Roi sa douleur en ces termes (18 février), adoptés à l'unanimité :

« Sire,

» Les habitants de la ville de Lille, dont nous sommes les » organes, plongés dans la plus profonde douleur, et animés » de toute l'indignation qu'excite un exécrable attentat, viennent » mêler leurs larmes à celles de Votre Majesté, et exprimer les » plus vifs regrets sur la mort de votre fils d'adoption.

» Hélas ! il n'est plus cet aimable Prince qui a honoré notre » ville de sa présence, et a conquis tous les cœurs par son » affabilité. Il n'est plus celui qui nous a dit avec la bonté et » les grâces d'un Bourbon : *Entre nous, c'est à la vie et à la » mort !* Ah ! ce sera jusqu'à la mort que nous le regretterons.

» La magnanimité héroïque et la pieuse résignation qui vous » ont soutenu, Sire, dans les longs malheurs qui ont accablé » les vrais Français, ne vous abandonnera pas dans ce triste mo- » ment. Que le ciel jette enfin sur la France un œil de commisé- » ration, qu'il lui conserve un monarque chéri, qui l'a délivrée » de l'anarchie et rendue au bonheur ; qu'il prolonge des jours » si précieux, même aux dépens des nôtres ! Tels sont les vœux » que nous formons avec ferveur ; nous espérons qu'ils seront » exaucés, et cet espoir soulage nos cœurs froissés et relève nos » âmes abattues. »

Le 25 du mois suivant, le préfet fit savoir à la Municipalité, que les entrailles du duc de Berry seraient transportées à Lille ; une commission fut aussitôt nommée pour élever un monument funèbre à la mémoire du prince. Trois projets lui furent soumis par M. Leplus, élève médailliste de l'école d'architecture de Lille. Le plan adopté fut exécuté à St-Maurice, dans une chapelle de la nef de gauche, à l'emplacement dit du *Dieu de Pitié* (1). M. Gois fils, proposé par M. Peyre, fut chargé de la sculpture du mausolée ; trente-huit mille francs y furent consacrés. La ville de Lille, assise et désolée, tient embrassée une urne censée contenir

(1) Une chapelle ardente y fut construite, et les entrailles du duc y furent transférées le 25 juin 1820.

les restes du prince; pour calmer sa douleur, la religion lui montre le ciel. Le médaillon du prince est sur le cénotaphe, entouré d'étoiles, symboles de la gloire dont il jouissait dans le sein de Dieu.



Cette idée est belle et chrétienne, il est fâcheux que l'exécution ait laissé quelque chose à désirer.

Le Conseil remercia le Roi en ces termes (27 mars 1820):

« Les membres du Conseil municipal de la ville de Lille, viennent, au nom de cette cité fidèle, déposer aux pieds de Votre » Majesté, l'expression de leur vive reconnaissance, mêlée au » sentiment de la plus profonde douleur!

» Attachés au Prince que nous pleurons, par les liens qui de» vaient être pour long-temps indissolubles, nous sentons tout à » la fois la perte que nous avons faite, et le prix inestimable du » don que vous nous accordez.

» Toute la France, Sire, vous doit la paix et le bonheur. Par» ticulièrement favorisés de Votre Majesté, nous vous devons de » posséder dans nos murs, les restes pieux de votre fils adoptif, ce » héros, l'espérance de la monarchie antique, dont le fer des

» assassins, dirigés par des maximes empoisonnées, menace d'é-
» branler les fondements.

» Mais si jamais, malgré l'union de tous les bons Français, ces
» temps de malheurs, où vous vîtes couler nos armes (sic), peu-
» vent se produire encore, alors, Sire, notre immense popula-
» lation, prenant pour étendard l'urne sacrée qui nous est confiée,
» irait sous cet (sic) oriflamme auguste, combattre et vaincre les
» ennemis de son roi et de la légitimité. »

Si un goût sévère peut trouver à censurer dans cette rédaction, on peut du moins dire que les sentiments qu'elle exprime étaient alors ceux de la majorité des Lillois; mais ces sentiments n'étaient déjà plus unamines, et nous allons en donner bientôt d'incontestables preuves.

L'attentat, commis sur le duc de Berry, éveilla de nouveau des espérances qui s'étaient contenues jusque-là. Des conspirations s'organisèrent successivement à Paris, à la Rochelle. Le 19 août 1820, le Conseil écrivit au Roi :

« Sire,

» Tandis que vos fidèles sujets, encore effrayés de l'horrible
» attentat commis sur votre fils d'adoption, lèvent les mains vers
» le ciel et sollicitent de sa bonté un nouvel appui au trône
» légitime, quelques factieux conspirent contre la sûreté géné-
» rale, contre les garanties du bonheur public. La trahison,
» fomentée par d'abominables doctrines, ose lever sa tête sacri-
» lége.... Quelle fureur! quel délire!....

» Ils font sans doute d'impuissants efforts, ces monstres avides
» du sang le plus pur, et poussés au crime par l'ambition et la
» cupidité; le peuple français, heureux, est dévoué et inacces-
» sible à la séduction et à la crainte; mais c'est contre ce que
» nous avons de plus cher que sont dirigées des manœuvres
» impies, nos cœurs en sont alarmés.

» Ah! Sire, il est temps, et vos fidèles sujets vous en conjurent,
» fermez votre cœur à la clémence, les perfides en abusent. Que
» toute espèce de licence soit réprimée, qu'ils soient réduits au
» silence ces hommes pour qui rien n'est sacré; que le dogme
» de la légitimité ne soit pas impunément attaqué; que le glaive
» de la justice n'épargne aucun coupable. C'est ainsi que la fidé-

» lité jouira du calme que votre sagesse lui assure. C'est ainsi
» qu'elle n'aura plus à trembler pour les jours précieux de Votre
» Majesté, jours dont la prolongation est l'objet de ses vœux les
» plus ardents.

» Tels sont les sentiments, plus énergiques dans leurs âmes que
» dans leurs expressions, des habitants de Lille, dont nous som-
» mes les organes (1). »

La douleur, on le voit, n'était pas étrangère à de tels vœux; mais, lorsque la naissance d'un prince eut été annoncée (29 septembre), la joie la plus vive remplaça la stupeur, et les félicitations des Lillois arrivèrent au Roi et à la duchesse de Berry, sous l'énoncé que voici (1er octobre 1820):

« *Vive le Roi long-temps! Vivent les Bourbons toujours!* Tel est
» le cri unanime qu'ont poussé les habitants de Lille, en appre-
» nant la naissance d'un Bourbon, d'un prince que la France
» attendait.

» Les décrets de la Providence sont accomplis! De cette tige
» brillante, si déplorablement abattue avant le temps, sort une
» branche précieuse qui promet à l'empire des Lis des siècles de
» prospérité.

» Oui, Sire, l'auguste enfant qui vient de naître, est le gage
» de toutes les espérances et de toutes les félicités; élevé sur le
» modèle, sous les yeux du plus sage et du meilleur des rois, il
» sera comme lui l'idole des Français. Il est déjà la nôtre. Nous
» transportons sur sa tête, l'amour que nous avions pour son
» noble père. Heureux, si l'affection dont nous honorait le duc
» de Berry, revit dans le duc de Bordeaux. »

A la duchesse de Berry :

« MADAME,

» Jamais allégresse n'a été plus vive et mieux sentie, que celle
» des habitants de cette ville, en apprenant ce mémorable évé-
» nement, qui fixe à jamais nos futures destinées.

» Nos cœurs ont tressailli de joie, lorsque l'artillerie de nos

(1) Signé : Imbert d'Ennevelin, Danel, Bonnier de Layens, Briansiaux, etc.

» remparts nous a annoncé la naissance d'un prince qui comble
» nos désirs et nos espérances les plus chères.

» Grâces soient rendues à l'héroïque courage de V. A. R., qui
» a vaincu sa douleur, pour s'arrêter à la sublime pensée qu'elle
» se dévouait à la France et à la renaissance des Lis.

» Sur le précieux rejeton issu de tous côtés du noble sang des
» Bourbons, se fonde le bonheur des Français. Un jour, il en fera
» la gloire. La vertu lui donne le jour, la vertu guidera ses pre-
» miers pas; en un mot, il sera digne de ses illustres parents,
» bon, juste et vaillant comme ses ancêtres.

» Que le ciel veille sur le royal enfant, sur son auguste mère,
» objet de nos respects et de notre reconnaissance, et qu'elle
» daigne lui apprendre un jour combien le sang dont il sort est
» cher à la ville de Lille, qui espère avoir acquis quelques droits
» à sa recommandation. »

Dans l'enthousiasme du moment, le jeune prince fut appelé *Dieudonné*; on le surnomma : l'*Enfant du Miracle*, en mémoire d'un songe mystérieux, dans lequel sa mère aurait été avertie par St-Louis, qu'elle portait un fils. Mais sa naissance enlevait à la branche d'Orléans l'espoir d'arriver de long-temps au trône. Le duc d'Orléans et ses amis publièrent une protestation, et cherchèrent à démontrer une *supposition de part*.

Néanmoins, rassurés sur l'avenir, les Français se livraient à l'espérance, et un gage de leur amour fut donné au duc de Bordeaux; des souscriptions volontaires lui acquirent le château de Chambord et ses dépendances. Le Conseil municipal de Lille y contribua pour 3,000 fr. Les 21, 22 et 23 octobre, des fêtes pour la naissance du prince donnèrent occasion à la joie publique de se manifester encore, il en fut de même au mois d'avril 1821, pour la cérémonie du baptême, la Municipalité donna 10,000 francs aux pauvres et distribua 6,000 livres de viande.

Lorsque le mausolée du duc de Berry eut été terminé, le directeur de la Monnaie de Lille fit frapper des médailles où était représenté le monument funèbre. Une souscription pour cette médaille en demande cent en argent et trois cent quarante en bronze. Une députation (25 mars 1822) alla en présenter un exemplaire au Roi. Aujourd'hui ce monument n'existe plus, l'esprit de parti

en a dispersé les pierres. A l'occasion du service funèbre anniversaire célébré à Paris et à Lille, un soulèvement se manifesta après 1830, comme nous le dirons bientôt. L'une des statues qui en faisaient partie, resta long-temps dans une niche, derrière un confessional, à St-Maurice; depuis, on l'a placée au calvaire de la chapelle du Dieu de Pitié. L'autre est dans les réserves de l'Abattoir. Le médaillon en marbre, où était le portrait du prince, a été vendu aux frippiers, et se trouve à Livry, près Paris; les balustrades et ornements y adhérant ont été livrés comme du vieux fer!

Les amis de ce prince devaient avoir encore une autre douleur.



En 1829, une statue en bronze, ouvrage du célèbre statuaire Bra, avait été placée sur la place du Concert.

Le même mouvement renversa ce monument pieux.

Le lecteur remarquera que, pour grouper ce qui a rapport au

duc de Berry, nous avons interverti l'ordre chronologique et que nous n'avons pas parlé de la mort de Napoléon ni de celle de Louis XVIII; nous ne pouvons cependant les passer sous silence.

Relégué sur le rocher inhospitalier de Ste-Hélène, l'Empereur expira le 5 mai 1821. Cette mort prit peu à peu un immense retentissement. Les Anglais y voyaient un danger de moins, les Bourbons une force de plus; cette solidarité d'espérances leur nuisit bien plus que l'événement ne leur fut utile. Par un prestige immense, Napoléon avait fasciné ses soldats; par des victoires sans exemple, il avait étonné le monde. Par l'ascendant de sa volonté, il avait attiré après lui la nation en général et la ville de Lille en particulier, et les Français avaient oublié quelque temps, le soin d'une liberté, objet de tant de sacrifices. La gloire couvrant le despotisme, l'Empereur avait établi l'ordre au sein du chaos. Législateur, après avoir été conquérant, il avait donné son nom au code français et au XIXe siècle; comme si ce nom était plus glorieux encore que le siècle lui-même. Favorisé par la fortune, il avait trouvé la France fatiguée de l'anarchie, et de cette lassitude il s'était fait un marche-pied pour arriver à un trône nouveau, devant lequel les rois frémissants s'inclinèrent. Aux applaudissements de la France, il regarda de cette hauteur les colères de l'Europe. Il les avait domptées, elles le renversèrent à leur tour. On sait quelles déplorables circonstances accompagnèrent et suivirent sa chute. Les esprits en sont encore occupés, et toute parole serait bien pâle auprès de tels souvenirs.

Mais l'odieux de ces calamités passa peu à peu de sa tête sur celle de Louis XVIII. Astre obscur à son lever, éblouissant à son zénith, Napoléon prit encore à son coucher le lustre particulier que donne la persécution. Tombé prématurément, il accusa de sa mort la perfidie de l'Angleterre. Devant cette ruine inattendue, l'Europe, promptement calmée, oublia ses griefs; les adversaires mêmes de l'Empereur l'admirèrent sans réserve, quand ils ne durent plus le craindre. Du sein des mers occidentales, un nouvel astre se leva dans le ciel de l'histoire. Les regards de la vieille génération aussi bien que ceux de la nouvelle aiment à l'y suivre. Ils aiment à se reporter vers les héroïques souvenirs qui s'y trouvent accumulés et dont l'éloignement augmente encore le charme

mystérieux. L'Europe, le monde entier a prononcé son verdict, et l'épithète de grand accompagnera désormais dans l'histoire le nom de Napoléon; nom d'autant plus éclatant qu'on avait voulu l'abaisser davantage.

Cinq ans après, Louis XVIII descendit à son tour dans la tombe, formant dans un sens inverse un contraste bien remarquable.

Louable sous bien des rapports, ce prince trouva cependant peu de sympathie, même parmi les amis de la légitimité. Il retardait leur impatience et s'attira leurs reproches. On dit que (1) « *il ne donna à l'église de France aucune garantie durable; qu'il laissa vendre le reste des biens non aliénés du clergé*; on lui fait un crime *d'avoir soumis les actes du St-Siége au contrôle d'un conseil de laics. Sous lui*, dit-on, *les évêques n'avaient pas la liberté de se réunir..., la liberté de l'enseignement fut refusée..., l'université reconnue...* » Les hommes politiques, ses amis, ne purent lui pardonner d'avoir octroyé une charte et fait aux idées nouvelles certaines concessions; ses ennemis le signalent, au contraire, comme ayant ramené les *capucins*, ils l'accusent d'avoir voulu ressuciter le système féodal dont la qualification de roi de France était le symbole, etc. Des accusations si contradictoires ne peuvent être adoptées sans modification. Jamais situation ne fut plus difficile que celle de Louis XVIII. Placé au milieu de récifs dangereux , il devait finir par se briser sur l'un de ces deux écueils : les anciennes doctrines ou les nouvelles. Il s'appuyait sur les premières, il voulait paraître compter sur les autres. Revêtu d'un titre inaliénable aux yeux de ses amis, celui qui dérive du droit divin, il ne pouvait reconnaître le *fait* accompli au soleil et devant toute l'Europe, qui l'avait accepté; pour ne pas mentir et paraître aux hommes nouveaux faire une négation insensée, il crut qu'une *charte octroyée* était un moyen terme ingénieux; c'était une inconséquence. Dater ses ordonnances de la vingtième année de son régne (2), c'était nier la

(1) *Ami de la Religion*, 25 septembre 1841, n° 3496.

(2) La charte octroyée le 4 juin 1814.

Révolution et l'Empire, faire reparaître le *bon plaisir* (1); dans des ordonnances sur des matières votées par les chambres, c'était une contradiction et pis que cela. Il n'y avait donc, pour asseoir les affaires, qu'un sol mouvant où deux principes étaient en antagonisme incessant. Les convulsions inséparables de cet état de choses devaient ébranler tout ce qu'on aurait tenté d'y édifier.

A ceci ajoutons des crimes médités, des assassinats tentés ou accomplis; des trahisons qui s'ourdissent et se renouvellent, les douleurs de l'occupation étrangère, les horreurs de la famine,... et nous aurons une idée des obstacles que les Bourbons avaient à vaincre. Naturellement bons et indulgents, intéressés à se faire aimer, ils ne furent sévères que par nécessité.

Leur force initiale, c'était l'aversion que la nation avait conçue contre la tyrannie et les exactions des dernières années de l'Empire, la réprobation qui s'élevait contre la politique envahissante et odieuse de l'Empereur; c'était aussi le besoin de la paix et du repos dont on était privé depuis vingt-cinq ans.

Mais, par suite de l'inconstance humaine, le mal qu'on abhorrait perdit sa hideur à mesure qu'il s'éloigna; la jouissance des biens qu'on avait enfin obtenus en faisait méconnaître la valeur réelle. Les affections nouvelles s'attiédirent, changèrent; les anciennes reparurent modifiées toutefois par les circonstances... Voilà les secrets agents des mutations étonnantes que nous allons voir bientôt se produire.

En 1823, Charles X succéda à Louis XVIII. Le Conseil municipal lui fit l'adresse suivante :

« Les maire, adjoints et conseillers municipaux de la ville de » Lille remplissent un devoir bien doux en offrant à V. M. les » sentiments d'amour et de respect dont leurs cœurs sont pénétrés.

» Louis XVIII fut destiné par les décrets de la Providence à » rendre à la France le bonheur et la gloire dont elle a toujours » joui sous ses légitimes souverains. Ce grand monarque a glo» rieusement rempli cette mission. La postérité conservera la

(1) Ordonnance du 19 novembre sur l'observation des dimanches.

» mémoire de l'ineffable bienfait dû à sa sagesse et à ses vertus.

» Charles X, que sa naissance place sur le trône, consolidera » les institutions données par son auguste frère. Charles X est » un descendant de St-Louis, d'Henri IV, de Louis-le-Grand, » c'est un Bourbon, c'est donc un prince religieux, magnanime » et juste, c'est un roi qui chérit ses sujets comme un père aime » ses enfants.

» Heureux effet de la légitimité, un seul et même instant trans- » met le sceptre et présente à la vénération publique le prince qui » doit le porter. Le monarque regretté revit dans son succes- » seurs (1). »

Charles X encourut le même blâme que son prédécesseur. On lui reproche d'avoir maintenu toutes les entraves du clergé. La presse fut déchaînée, et les ministres, ajoute-t-on, ont exigé l'enseignement de la déclaration de 1682; les jésuites furent sacrifiés.... Les adversaires disent, au contraire, qu'il est tombé parce qu'il donna toute faveur au clergé; qu'il a péri parce qu'il a voulu entraver la liberté.

Ce prince, d'un caractère bon, franc et loyal, avait hérité non-seulement du trône de Louis XVIII *le Désiré*, mais encore des difficultés qui avaient grandi pendant un règne de dix années. Lorsqu'il vint, en 1827 (10 septembre), rendre visite à ses *fidèles Lillois* (style du temps), l'arc-de-triomphe élevé à Louis XIV fut restauré, et l'épithète de *Bien-Aimé* y fut inscrit à côté de celle du grand roi (2).

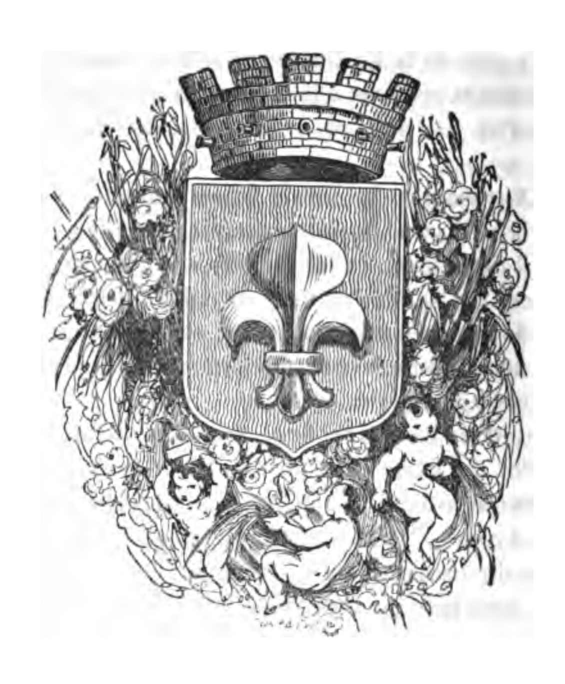
En visitant la Citadelle, Charles X jeta un regard sur les casemates où avaient été enfermés M. de Choiseul et ses compagnons d'infortune; il ne put se défendre d'une profonde émotion en contemplant ces épaisses murailles et les ouvertures qu'on y avait pratiquées pour passer du pain et de l'eau à ces infortunés détenus (3).

(1) Signé : Imbert-d'Ennevelin, comte de Vidampierre, Demardre, etc.

(2) Les cérémonies, fêtes, etc., votées par la Municipalité, à l'arrivée de Charles X à Lille, occasionnèrent une dépense de plus de cent cinquante mille francs.

(3) Voyez *Calais et St-Omer*, par M. Piers; Aire, 1843, in-8°, p. 12.

Trois ans après, ce prince était banni de la France. Il partait pour l'exil, où il est mort loin de sa patrie. Alger n'avait même pas su l'abriter sous l'éclat de la gloire.





CHAPITRE VI.

Lille depuis la Révolution de Juillet.



Vers le moment où Paris se soulevait contre Charles X, un mouvement semblable s'effectuait à Lille, le 28 juillet 1830. Des gendarmes avaient été envoyés pour s'emparer des presses de l'*Écho du Nord*. Un officier de l'armée impériale, M. de Montigny, défendit l'entrée de la maison de M. Lelcu, son ami.

Les agents de la force publique s'emparèrent d'abord de lui, mais il leur fut bientôt arraché et revint sur la Grande-Place. Un détachement de cuirassiers y avait été posté, avec ordre de dissiper les rassemblements déjà nombreux. M. de Montigny va trouver le colonel de ce corps, l'engage à se montrer prudent, et lui fait voir quelles seraient les suites d'une démonstration hostile, qui est toujours un mauvais moyen auprès du peuple de Lille. Néanmoins, ce chef ordonne deux charges successives pour dissiper la foule; deux fois de Montigny s'élance à la tête du cheval de M. de St-Belin, et lui représente itérativement le danger d'une telle démarche; il lui fait remarquer que les huées de la foule et l'exaspération du peuple allaient croissant. En effet, des personnes avaient parcouru les quartiers populeux de la ville et avaient donné *pour boire* à un bon nombre d'ouvriers. Des groupes plus ou moins nombreux se promenaient dans la ville avec des drapeaux, sur lesquels étaient écrits ces mots: *vive la Charte!*

Le 29, l'agitation augmente, on lance des pierres contre les cavaliers. Un cheval tombe blessé d'un coup qui l'atteint à la tête. La Mairie est assiégée par la foule; les vitres en sont brisées. M. de Muyssart se présente et engage le peuple à se retirer. Sa voix est impuissante, des pierres effleurent ses cheveux blancs. Un morceau de fer, lancé de la foule, blesse un homme placé derrière lui.

A cette agression, la cavalerie répond par une charge précédée des sommations légales. Des tessons, des pierres lui sont jetés, un coup de feu se fait entendre. Ce pouvait être le signal de grands malheurs. Cependant la foule se retire. Les cuirassiers rentrent à laur caserne, et l'on répand le bruit que le colonel est mis aux arrêts.

Vers le soir, et probablement sur l'ordre transmis par le télégraphe, ce même colonel revient à la tête de son régiment. Deux bataillons de ligne, répartis dans les divers quartiers de la ville, pour y prévenir toute démonstration hostile, se montraient fort pacifiques et peu disposés à faire usage de leurs armes. Des jeunes gens lillois circulaient parmi eux et fraternisaient le verre à la main. Cette conduite excitait d'autant plus le peuple contre les cuirassiers, qui déployaient seuls tout l'appareil du mouvement et de la

menace. M. de Montigny alla une troisième fois trouver le colonel, pour l'engager à imiter ses collègues de la ligne. M. de St-Belin, irrité de cette insistance, voulut le poursuivre, et lui appuya même au corps la pointe de son sabre. M. de Montigny, au lieu de fuir ou de reculer, s'arrête, et se découvrant la poitrine : « Frappe, dit-il, si tu l'oses! » Le colonel se détourna.

La vue de cette attaque personnelle avait irrité la foule. Des gens officieux avaient fait circuler le bruit que le colonel s'était écrié : « *Avec mon régiment, je passerais sur le corps à cent mille canailles comme vous*..... » Avec de semblables mots, on est toujours sûr de soulever le peuple de notre pays.

Le lendemain, la garde nationale, voyant le danger, s'organise spontanément et choisit pour chef l'intrépide de Montigny. Celui-ci s'empare aussitôt de la porte de Béthune, afin de fermer, de ce côté, l'entrée aux troupes du camp de St-Omer, que l'on craignait de voir arriver à Lille. Pendant ce temps, plusieurs Lillois vont trouver le général de Rottembourg, gouverneur de la place, et lui demandent, sans autre préambule, s'il est disposé à laisser entrer en ville des personnes étrangères à la garnison. « Je ne sais de qui vous voulez me parler, dit le général, est-ce du roi qu'il est question? » Un des assistants lui répond : « C'est cela même! » « Mais c'est fort embarrassant! je ne puis répondre à une demande de cette nature; donnez-moi le temps d'y réfléchir... » — « Général, lui réplique l'interlocuteur, nous ne sommes pas libres d'attendre; la sûreté de la ville peut être compromise par un délai : la guerre civile peut éclater, nous voulons la prévenir. » — « Voyons, dit le général, embarrassé, que demandez-vous? » On lui répéta la question. Après avoir réfléchi : « Non, dit-il, je ne laisserai pas entrer! » — « En donnez-vous votre parole? » — « Oui! j'y engage ma tête... » — « Votre tête! Oh! ce serait dommage... » — « Ainsi donc, répétèrent les témoins, vous nous donnez votre parole que la porte serait refusée à toute personne étrangère à la garnison? » Il répéta son serment. Les députés le quittèrent.

Pendant la journée, la cour de la Mairie s'était remplie d'hommes de toutes les conditions, qui demandaient à grands cris la tête du colonel de St-Belin. Les citoyens, ordinairement les plus calmes et les plus inoffensifs, se signalaient par les propos les plus

exaltés. Lorsque les délégués, sortant de chez le Gouverneur, vinrent apporter la réponse du général, on fit trève aux idées de vengeance qui préoccupaient les esprits, et l'effervescence se calma. Les autres fonctionnaires avaient, de leur part, donné à M. de Montigny, une assurance formelle et conforme à celle de M. de Rottembourg. Le drapeau tricolore avait remplacé le drapeau blanc.

Le 2 août, s'imaginant que l'effervescence était calmée, M. de St-Belin eut l'imprudence de se rendre seul à la Mairie, pour y conférer avec le chef de la garde nationale et lui donner la main. Le peuple reconnait l'agresseur de la veille et s'irrite de son audace; la foule s'ameute; il n'est question de rien moins que de massacrer le colonel; on cerne l'Hôtel-de-Ville; M. de Montigny, averti à temps et aidé de quelques amis, parvient à retirer le malheureux des mains du peuple. Après une courte et bienveillante explication, il prend le bras du colonel, en signe de réconciliation, et se présente avec lui à la foule. Cette vue l'apaise, elle se retire. M. de St-Belin écrivit à son libérateur une lettre que nous avons actuellement sous les yeux et où il lui exprime sa reconnaissance.

Mais l'émeute ne pouvait s'être levée pour rien. Des hommes inconnus, armés de bâtons et portant de sales bannières, parcouraient les rues, et, une tête de bois au bout d'une pique, parlaient de *piller les riches*. Ils commencèrent leurs expéditions par quelques boulangers. L'influence morale de la garde nationale parvint heureusement à dissiper ce danger, et les choses reprirent extérieurement leur cours habituel.

Au milieu de l'effervescence qui persistait dans les esprits, l'ancienne municipalité donna sa démission. M. Barrois-Virnot fut proposé pour maire, MM. Gentil, Dujardin, Th. Lestiboudois, Dambricourt, comme adjoints. M. Gentil, d'abord, puis M. Lestiboubois acceptèrent, puis successivement tous les autres candidats, après que l'Angleterre eut reconnu le nouveau gouvernement. Une nouvelle administration s'organisa; le 23 septembre, les membres du nouveau Conseil étaient installés.

Les finances se trouvaient compromises. La ville avait, en effet, une dette arriérée de 5 à 600 mille francs; ce fut de ce côté qu'ils

tournèrent leurs soins, sans se préoccuper exclusivement de la politique générale. Il fallait des suppressions et des sacrifices. M. Smet, le nouveau maire, renonça spontanément à l'allocation annuelle de douze mille francs, dont les premiers fonctionnaires des bonnes villes jouissaient depuis l'Empire. Le Conseil réduisit le traitement du receveur des octrois, celui du premier préposé; il supprima les bourses que la ville votait pour le séminaire de Cambrai et le collége de Lille; il sollicita l'annulation de celle que le gouvernement imposait à la ville pour le lycée de Douai. Il vendit le matériel des fêtes qu'on avait acquis si coûteusement sous le règne précédent; le pensionnat du Collége fut cédé à un particulier, et le mobilier en fut vendu. Les subsides accordés aux vicaires ou alloués aux fabriques de quelques paroisses furent également supprimés. Le Conseil, organe de la probité publique, disait qu'avant d'être généreux, il faut être juste et acquitter ses dettes.

Au moyen de ces diverses mesures, on effectua une première économie de 65,000 francs; mais l'économie n'exclut pas la charité ni la prévoyance. Peu après, il accorda une pension à un canonnier lillois, qui avait servi à la défense de 1792. Il vota 12,000 francs pour les ateliers de charité, où les ouvriers inoccupés, pendant l'hiver, auraient trouvé du travail et du pain. Il porta ses vues sur l'établissement de la banque de Lille, et garantit 25,000 francs en cas de perte; il fit aussi agrandir le Jardin Botanique.

Dans le budget des deux premières années qui suivirent la révolution de juillet, les écoles des Frères de la doctrine chrétienne, que nous avons vues instituées sous les règnes précédents, continuèrent à recevoir le subside voté pour eux autrefois, et qui s'élevait de onze à douze mille francs. Ces instituteurs admettaient alors, dans leurs classes, y compris les écoles dominicales, environ un millier d'enfants. La nouvelle administration avait la volonté formelle de favoriser la méthode d'enseignement mutuel; on comprenait donc bien que cette allocation tirait à sa fin. Elle fut, en effet, supprimée au mois de mars 1832.

Une pétition signée d'environ quatre mille personnes fut, à cette occasion, adressée à la Municipalité, et sur son silence, des souscriptions particulières furent ouvertes pour assurer aux religieux

le subside nécessaire. Depuis cette époque, les choses se sont ainsi continuées.

Tout en redoutant l'influence des congrégations, et en ne secondant pas les désirs de quelques personnes religieuses, l'administration ne fut jamais hostile à la religion. Dès qu'elle le put, elle accorda des subsides aux vicaires et sollicita de l'évêque des aumôniers pour l'instruction des enfants admis dans les écoles qu'elle entretenait. Elle fonda deux nouvelles écoles mutuelles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles; une classe de géométrie et de mécanique, etc.

L'opposition contre la famille exilée se manifesta d'une manière significative : une association fut formée dans le département du Nord, pour assurer l'indépendance du pays et l'expulsion perpétuelle de la branche ainée des Bourbons. Tous les associés s'engageaient sur la vie et l'honneur à combattre par tous les sacrifices personnels et pécuniaires, l'étranger et les Bourbons de la branche aînée, et à ne jamais transiger avec eux à quelque extrémité que la patrie fût réduite (1).

Cette disposition hostile se manifesta dès le commencement de 1831.

Le 14 février, des troubles sérieux avaient eu lieu à Paris, à l'occasion d'un service funèbre célébré dans l'église St-Germain-l'Auxerrois, pour le duc de Berry. L'église fut dévastée. l'archevêché démoli, plusieurs monuments publics dégradés. Le lendemain, dès que cette nouvelle fut arrivée à Lille, le préfet engagea la population à rester calme. Néanmoins, le 17, vers midi, quelques personnes se présentent à la Mairie, pour demander que la statue du duc de Berry, érigée sur la place du Concert, fût transportée au Musée. Le Maire avait déjà donné des ordres pour effectuer cette translation. Et, en effet, l'architecte de la ville était sur la place du Concert, avec cinq ou six ouvriers. Quelques jeunes gens sortant de la Bourse, se dirigèrent vers le monument, en compagnie d'une troupe assez nombreuse. Ils jettent une corde au cou de la statue et s'efforcent de l'abattre. Elle résista quelque temps. On nous a assuré que des ouvriers du rivage, sollicités

(1) Voyez l'*Écho du Nord*, n° 75, de 1846.

de donner un coup de main, refusèrent de s'y prêter. Enfin, le bronze tombe avec fracas et se brise sur le pavé; on achève de le mutiler, on en traîne les débris autour de la place. La grille et le piédestal furent aussi endommagés, il ne resta d'intact, sur le socle, que cette inscription historique:

« ENTRE-NOUS, C'EST DÉSORMAIS A LA VIE ET A LA MORT. »

Peu satisfaits de cette première expédition, les mêmes individus courent à l'église St-Maurice pour y détruire le tombeau du duc de Berry. Averti en temps, le doyen avait congédié les enfants qui se trouvaient alors au catéchisme, et avait fait fermer les portes du temple. Le maire et deux adjoints pénétrèrent dans l'église par une petite entrée latérale. Ils firent savoir au pasteur que, pour éviter quelque plus grand malheur, il fallait procéder à la démolition du monument menacé; et l'on se mit immédiatement à l'œuvre.

Pendant ce temps-là, une foule considérable s'amassait autour de l'église et tentait déjà d'en forcer la porte. Un piquet de gardes nationaux y fut donc posté. Alors les assaillants voulurent s'introduire par une fenêtre qu'ils avaient brisée du côté de la rue St-Gênois. Quelques citoyens s'y opposèrent avec fermeté. Un bataillon qui fit le cordon autour de l'édifice tout entier, en empêcha la violation.

Tandis que ce tumulte se faisait à l'extérieur, des ouvriers, la plupart volontaires, procédaient à l'enlèvement des pièces diverses qui composaient le tombeau. Un sapeur-pompier voulait commencer par frapper à coups de hache la croix qui couronnait le monument. Un de ses chefs (M. Poirel) lui fit remarquer qu'il risquait de tomber, et le fit descendre. Le même officier accompagna le curé lorsqu'il transporta en lieu de sûreté le St-Ciboire. On travailla toute la journée avec assez de lenteur, et, le lendemain, les démolisseurs fatigués ou repentants ne continuèrent plus. Les entrailles du prince restèrent donc au lieu où elles avaient été déposées, et où elles sont encore aujourd'hui. Nous avons déjà fait connaître quelle fut la destinée des fragments de ce tombeau.

Le 42e régiment d'infanterie, dont nous avons parlé tout à l'heure, vint à partir pour un département voisin. Afin de lui donner des marques de sympathie, toute la garde nationale fut convoquée

pour lui faire *la conduite*. Un grand nombre de Lillois s'étaient joints spontanément au cortège et accompagna les partants jusqu'à Haubourdin, où de nombreuses et copieuses libations scellèrent les assurances réciproques de fraternité.

On sait quels événements affligèrent alors la capitale. A cette occasion, le Conseil municipal adressa au Roi la protestation suivante :

« Sire,

» Dans les circonstances graves et douloureuses où les tentati-
» ves criminelles des factions ont placé la patrie, le Conseil muni-
» cipal de la ville de Lille croit accomplir un devoir, en cédant
» au besoin de vous exprimer les sentiments dont il est pénétré.

» Fidélité inviolable au monarque et à la dynastie que la volonté
» nationale a élevés sur le trône constitutionnel fondé par la
» révolution de 1830 ; horreur de l'implacable faction, qui, en-
» hardie par une longanimité dont elle n'était pas digne, voudrait,
» en s'appuyant sur l'ignorance et le fanatisme, nous replacer
» sous le joug humiliant du droit divin et du privilége. Horreur
» encore de cette autre faction dont la monstrueuse alliance avec
» la première et les efforts aussi coupables qu'insensés n'au-
» raient d'autre effet que de nous précipiter à travers les orages
» d'une république impossible, dans les désordres d'une sanglante
» anarchie.

» Sire, vous avez reçu le dépôt sacré de notre pacte social ;
» vous le préserverez de toute atteinte. Les révolutions se font
» en un jour, les institutions qui en surgissent ne peuvent se dé-
» velopper qu'avec une sage lenteur et sous le règne des lois.
» Puisse l'empressement de tous les Français à venir se serrer au-
» tour de la royauté de juillet, rendre bientôt superflues les me-
» sures d'exception que vous avez dû prendre contre l'anarchie,
» dans l'intérêt de l'ordre, et nous permettre de nous livrer avec
» sécurité à l'achèvement de l'édifice constitutionnel. »

Dans quelques rues de Lille, des personnes plus pieuses que prudentes se réunissaient devant des images de la Ste-Vierge, et chantaient les litanies pour implorer son secours contre l'invasion du choléra. Certains passants en prirent de l'ombrage et voulurent les interrompre ou les faire cesser. Chacun prit parti

pour ses amis; des explications, des articles de journaux aigrirent les prétentions au lieu de les calmer. Les convenances sont vite oubliées dans ces sortes de discussions. On parla du drapeau national comme *de la livrée des palefreniers du crapuleux Philippe-Égalité*. Un *charivari* fut donné à l'auteur de ces paroles injurieuses, il se fit des rassemblements; des vitres furent cassées chez des particuliers, rue de l'Arc et rue de la Barre (1). Le préfet fut poursuivi par des sifflets, des huées, etc. Une condamnation à la Cour d'assises, des disputes très-vives, et même un duel eurent lieu à cette occasion.

Les choses n'allaient pas en s'améliorant à Paris; l'adresse, votée deux mois après, par le Conseil de la Commune, en donnera la preuve. Voici ce qu'il disait au Roi :

« SIRE,

» Un vil assassin a eu l'audace d'attenter aux jours de Votre » Majesté! Le Conseil municipal de la ville de Lille en a res- » senti une profonde indignation, et, comme toute la France, il » rend grâces à la Providence qui n'a pas permis que le crime » s'accomplît.

» Après la noble et généreuse révolution de 1830, qui a » consacré le triomphe de la loi sur l'arbitraire, le peuple » français vous a confié ses destinées. Son espoir repose en vous. » C'est à l'abri du trône constitutionnel, égide et gardien de » nos libertés, qu'il attend le développement progressif des ins- » titutions, dont la Charte a posé les grandes bases. Vivez long- » temps, Sire, pour accomplir la tâche glorieuse que vous vous » êtes imposée, pour affermir l'œuvre de notre régénération, » pour assurer aux Français la jouissance des droits qu'ils ont » achetés par quarante années de sacrifices, pour rendre la » patrie heureuse à l'intérieur, forte et respectée au dehors. » L'amour et la reconnaissance d'un grand peuple seront votre » récompense. »

Cette manifestation, très-significative par elle-même, ne trouva pas au Conseil la sympathie et le concours ordinaires; ce qui

(1) Une indemnité de cent neuf francs fut payée, pour cet objet, par la caisse municipale.

nous semble digne de remarque, dix-huit voix contre quinze voulaient qu'une adresse fût votée; dix-huit contre quatre adoptèrent cette rédaction. Onze membres s'abstinrent. Ces deux adresses sont presque les seules manifestations de ce genre qui aient été faites, à partir de la Révolution de Juillet jusqu'à ce jour.

Lille fut alors visitée par un fléau redoutabe, qui avait sévi sur plusieurs contrées de l'Europe, le *choléra-morbus*. C'est de Samarang (1), et en 1819, à ce qu'on assure, qu'il fut importé d'abord le long de la côte de Java, et ensuite dans l'intérieur de l'île, où il emporta, sur son passage, plus de cent mille habitants. Samarang le revit en 1821. C'est dans ce port et à Batavia, qu'il a frappé le plus de victimes. Depuis la terrible *peste noire*, qui, au milieu du quinzième siècle, enleva plus de la moitié de la population de l'ancien continent, jamais une maladie aussi dévorante ne s'étendit sur une si vaste surface, et ne frappa autant de têtes. Du delta du Gange, où le choléra est endémique, ce fléau exterminateur étendit sa maligne influence sur toute l'Asie méridionale et orientale, et sur une grande partie de l'Asie moyenne et de la Malaisie; dans cette dernière, il moissonna de nombreuses victimes jusqu'aux extrémités orientales de l'archipel des Moluques. Après avoir ravagé Ceylan, l'île de Maurice et de Bourbon, il envahit l'Arabie, pénétra en Perse, en Syrie, en Égypte... De la Perse, il passa en Russie, pour désoler, dans toutes les directions, cet empire immense; en remontant le Volga, comme en descendant le Don de Moscou et de St-Pétersbourg, frappant, dans sa marche rapide, d'innombrables victimes, il suit, en Pologne, les mouvements des armées belligérantes, fléau guidé par un autre fléau. De là, il s'étend, d'un côté dans la Gallicie, pour se propager bientôt dans la Hongrie, l'Autriche, la Moravie, la Bohême; de l'autre, dans la Pologne prussienne, pour envahir la Prusse, le Brandebourg, la Silésie, la Saxe; pendant ces deux invasions, il enlève beau coup de monde dans l'Esthonie, la Livonie, la Finlande et

(1) Voyez Balbi, *Abrégé de Géographie*, p. 1243.

jusque dans les solitudes glaciales du gouvernement d'Arkangel. De Hambourg, il s'élance brusquement à Sunderland, dans l'archipel britannique. Londres, Liverpool, Édimbourg, Glascow, Dublin, Cork, sont les principaux théâtres de ses ravages. Du Royaume-Uni, l'inexplicable fléau vient subitement éclater dans la capitale de la France, d'où il se propage à travers les départements, en suivant le cours des fleuves, et franchissant l'Atlantique; il annonce ses ravages dans le Nouveau-Monde, par les nombreuses victimes qu'il frappe dans la capitale du Bas-Canada, d'où il cessa, pendant longtemps, de se faire voir sur le globe.

Une profonde terreur avait devancé le choléra. Ses terribles effets, sa cause mystérieuse, l'irrégularité et le caprice de sa course, le faisaient considérer comme un ange exterminateur qui bondissait au hasard dans les airs, au gré de sa rage infernale, et qui répandait sur la terre une des coupes de la colère céleste, frappant à son gré le genre humain, abandonné pour quelque temps à sa fureur puissante.

Dès les premières manifestations de ce mal dans la ville de Lille, des rassemblements s'étaient formés dans les rues, et le désordre y voulut trouver une occasion pour reparaître. Le Maire fit, à ce sujet, une proclamation fort sage. Il s'efforçait de calmer les esprits dont le trouble était surtout propre à augmenter le mal. L'administration prit une foule de mesures éclairées, qui satisfaisaient à la fois la prudence et la charité. Nous les consignerions ici comme un hommage à son zèle et comme un document important pour l'avenir, si elles n'avaient été publiées dans des brochures que chacun possède encore. Au moyen de tout cela, les choses reprirent à peu près leur cours accoutumé; la confiance reparut, et les amusements ne furent pas bannis; la crainte de la contagion se dissipa; les relations des familles ne restèrent pas interrompues; les malheureux, atteints du mal, reçurent des secours empressés, et le dévouement de diverses personnes jeta un éclat honorable sur l'humanité.

Dans le département, peu de localités furent exemptées. Le 14 avril, l'invasion commença par Douai; le 17, Valenciennes était frappée; Dunkerque et Cambrai eurent leur tour le 25; Lille fut

atteinte le 31 mai; de Lille, le fléau se répandit dans les localités environnantes. Dans notre ville, où il régna six mois environ, sur 1731 malades, 955 périrent.

La durée du fléau varia considérablement. A Avesnes, il subsista deux mois et demi; à Hazebrouck, une semaine seulement; il disparut de Lille le 17 octobre. L'épidémie fut dans sa plus grande intensité du 11 août au 4 septembre, surtout du 25 au 29 août; dans la journée du 25, on observa cinquante-six nouveaux cas. Le département du Nord compta environ 12,000 malades, dont la moitié moururent. Parmi les malades, on eut 10 morts sur 16 attaqués à Dunkerque; 10 sur 17 à Hazebrouck; 10 sur 19 à Avesnes et à Valenciennes; 10 sur 21 à Lille, et 10 sur 23 à Douai et à Cambrai.

Un caractère tout spécial du choléra, c'est que les malades cadavérisés avant leur mort perdaient toute chaleur, la peau devenait inerte....... Le malade conservait toutes ses facultés intellectuelles. Après la mort, au contraire, la chaleur réapparaissait, la figure semblait revivre.

Les individus qui, proportion gardée, ont fourni le plus de victimes, sont ceux de soixante à quatre-vingts ans et les enfants au-dessous de cinq ans. Ceux au contraire qui en ont donné le moins, étaient de l'âge de seize à vingt ans. C'est surtout sur la classe pauvre que le fléau a sévi; c'est dans les rues voisines du Becquerel qu'on remarque le plus de cas. Du reste, la mortalité varia à ce point, que, dans la *Cour du Chaudron*, on compte 1 mort sur 3 habitants, et dans la *Cour Thouret*, 1 sur 102.

L'hôpital général compta 263 décès. On s'attendait, en effet, à y observer une grande mortalité, vu l'âge de ces pauvres gens et l'impuissance des moyens thérapeutiques ordinaires. Le 12 août, il mourut trente-deux vieillards, et le 13 et le 14, cinquante. Un trait, que notre titre d'historien nous oblige de consigner ici, se passa alors, et montre l'heureuse influence de la confiance et de la prière.

N'ayant pas d'espoir dans les moyens humains, cette foule de pauvres vieillards résolut d'aller à N.-D. de Loos lui demander la guérison de la peste. Tout le monde blâmait une semblable mesure, et, à voir ces malheureux, dont plusieurs pouvaient à

peine se traîner; on disait, et nous avons dit nous-même, qu'il en serait resté la moitié sur la route; que ceux qui survivraient à ce travail excessif, ne tarderaient pas à ressentir les atteintes du mal qu'ils auraient évité en restant paisibles. Contrairement à toutes les prévisions les plus raisonnables, la fatigue n'abattit personne, et la mortalité diminua rapidement et devint moindre (1) que dans les temps ordinaires.

Nous croyons superflu de parler ici avec détail des événements politiques généraux. Chacun sait qu'en 1832, les Bourbons de la branche aînée furent déclarés bannis; que l'année suivante, la duchesse de Berry fut enfermée dans la forteresse de Blaye; que de tristes événements rendirent fameux le nom de la rue Transnonain, à Paris; que Fieschi et sa machine infernale firent treize victimes, parmi lesquelles on compte un illustre maréchal, enfant du Nord.

Cependant l'effervescence des esprits se calmant peu à peu, les études du Collége communal furent l'objet d'une sérieuse révision; on y fonda successivement une seconde chaire de mathématiques et une chaire d'histoire. Les Écoles académiques eurent un professeur d'anatomie. Une École préparatoire de médecine fut votée.

Les hospices et maisons de charité furent aussi étudiées avec le soin que réclame un si important sujet. Le projet si souvent

(1) On peut en juger par le tableau suivant :

15	Août	23	morts à l'hôpital St-Sauveur; le	15	Août	7	m. à l'Hôp.-Général,
16	»	22	»	»	16	»	18	»	»
17	»	12	»	»	17	»	7	»	»
18	»	10	»	»	18	»	11	»	»
19	»	13	»	»	19	»	6	»	»
20	»	12	»	»	20	»	6	»	»
21	»	11	»	»	21	»	5	»	»
22	»	15	»	»	22	»	3	»	»
23	»	17	»	»	23	»	1	»	»
24	»	16	»	»	24	»	1	»	»
25	»	9	»	»	25	»	0	»	»
26	»	10	»	»	26	»	0	»	»
27	»	17	»	»	27	»	2	»	»

repris et abandonné, de les réunir en une même administration commune, reparut, appuyé de nouveaux arguments. Néanmoins la décision n'a pas été prise.

L'éclairage au gaz, admis et établi en 1836, fournit sa lumière à plus de cinq mille becs. On n'a qu'un regret à exprimer, c'est que ce soit une société anglaise qui administre cette usine.

Une concession importante fut faite à la commodité du public. Les portes de la ville, qui se fermaient chaque soir, restèrent désormais ouvertes la nuit aussi bien que le jour. Cette facilité permit, à un bon nombre d'artisans, de quitter leurs caves humides, pour prendre, autour de Lille, une maison saine, propre, aérée; plusieurs personnes, d'une fortune médiocre, profitèrent de la circonstance, et c'est de là que se formèrent les rues que les entrepreneurs construisirent, comme par enchantement, à Wazemmes et à Esquermes. C'est de là que *les Moulins*, *Fives*, et le faubourg de la Barre, tirèrent une partie de leur extension subite. La population de Lille, alors de soixante-douze à soixante-treize mille individus, s'en est vue amoindrie en apparence; mais cette mesure, d'une haute philantrophie, doit s'apprécier à un plus haut point de vue, que celui du revenu de quelques propriétaires.

Des projets d'assainissement et de rectification de nos rues, le tracé de nouvelles places, la construction d'établissements publics d'une importance telle, qu'il semblerait impossible à de simples communes de songer à les réaliser, furent étudiées et même sont en voie d'exécution.

Deux des principaux sont relatifs au débarcadère du chemin de fer, à la construction d'un palais des Beaux-Arts et d'un Collége royal. On pourrait y joindre la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, sur le terrain de l'ancien palais de Rihour et la construction d'une Halle au blé. Les devis primitifs s'élèvent déjà à une somme de *trois millions*, dont les économies assurées sur les revenus ordinaires de la commune ont déjà déterminé l'extinction pour un terme peu éloigné.

Wicar avait parcouru avec honneur une route où tant de jeunes gens se fourvoient. Lorsque la fortune l'eut placé bien haut, en

Italie, il sentit son cœur s'émouvoir au nom de son pays, et il légua, à sa ville natale, la riche collection de dessins qu'il avait réunis par tant d'années de travaux. Aujourd'hui, la ville possède un riche musée, que des princes lui envient. Elle peut, du legs du chevalier Wicar, envoyer à Rome deux ou trois Lillois, moins favorisés de la fortune que du génie. C'est en 1834, qu'elle a été mise en possession de cette libérale dotation. C'est à la même époque que M. Scrive-Labbe, nommé membre de la Légion-d'Honneur, recevait une récompense qu'il avait si bien méritée (1).

M. de Montigny, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, avait eu, avec un officier de Charles X, et lors du voyage de la reine des Belges à Lille, quelques explications assez vives, qui se terminèrent par un duel. Obéissant à un préjugé trop répandu, trois fois les adversaires firent feu l'un sur l'autre. Enfin, les témoins déclarèrent *l'honneur satisfait*, et s'opposèrent à ce que ce combat se prolongeât davantage. L'officier était sans ressources pécuniaires ; il ne craignit pas de faire appel à la bienveillance de son généreux adversaire. Celui-ci fut assez heureux pour lui procurer de l'emploi. Cet officier qui, depuis ce temps, a fait son chemin, est aujourd'hui dans une très-belle position. Nous venons de lire la lettre par laquelle il témoigne, à son ennemi d'autrefois, toute sa reconnaissance, pour les démarches qu'il a faites, et dont le résultat est si satisfaisant.

M. Duverger, qui s'est placé au rang des meilleurs typographes français, et qui a dirigé quelque temps l'Imprimerie Royale, à Paris; M. Duverger, né à Lille, avait été boursier de la ville, sous l'Empire. Il est l'inventeur d'un procédé pour l'impression

(1) Nous profitons de cette circonstance pour rectifier et compléter ce que nous avons dit de cet honorable industriel : c'est en 1815, qu'il fit un voyage en Angleterre pour étudier le nouveau système de fabrication des cardes à la mécanique. En 1821, il importa la première machine à fabriquer les cardes; en 1834, il importa également le système anglais pour filer le lin et les étoupes de lin à la mécanique. En 1806 et en 1827, il remporta, aux expositions de l'industrie, des médailles d'argent; en 1834, 1839 et 1844, des médailles d'or. En 1834, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur.

de la musique; il a aussi introduit, dans l'art qu'il exerce, des améliorations qui lui ont valu des médailles d'or et d'argent aux diverses expositions. Ce digne Lillois, jaloux de témoigner, à sa mère patrie, la reconnaissance dont il était pénétré, lui a fait hommage de toutes ces distinctions, demandant qu'on en employât la valeur à l'extension de l'instruction primaire. Il écrivit, au Conseil municipal, une lettre que nous transcrivons ici comme un titre d'honneur :

« Boursier de la ville de Lille aux lycées de Liége et de Douai » pendant les années 1812 à 1817, je viens vous prier d'accepter, » au nom de la ville dont vous êtes le premier magistrat, le don » des médailles qui m'ont été décernées comme encouragement » pour des perfectionnements dans la typographie; j'y joins quel- » ques volumes de musique, imprimés par mes procédés, pour » qu'ils soient exposés dans la bibliothèque communale. Quant » aux médailles, je désire qu'elles soient fondues, et que le » produit en soit consacré à l'extension de l'instruction primaire, » en sus des sommes votées par le Conseil municipal. Ces objets » qui, entre mes mains, n'avaient qu'une valeur morte, rece- » vront ainsi une destination utile, et témoigneront de ma gra- » titude envers la ville qui est ma bienfaitrice. » Se conformant aux intentions du donateur, le Conseil municipal vota, pour l'instruction primaire, une somme de mille francs, valeur intrinsèque des médailles; mais il conserva les médailles elles-mêmes, et en ordonna le dépôt au musée.

Une circonstance qui a obtenu du retentissement, faillit troubler la paix publique, et renouvela, à Lille, des scènes qui y étaient depuis long-temps inconnues.

A l'occasion du recensement ordonné en 1841, il s'était produit une polémique très-vive. Les uns admettaient la mesure, les autres la signalaient comme illégale. Cette dernière opinion était généralement admise à Lille. Et, lorsque les fonctionnaires, chargés de l'opération, se présentaient au domicile des particuliers, plusieurs refusèrent leur porte; la foule s'assembla, accompagna de ses huées les refus de plus en plus fréquents. Des enfants criaient ironiquement : Il entrera!... il n'entrera pas!... jetant des pommes, des pierres, etc.

Pour assurer les officiers du fisc contre les attaques, on crut devoir les faire précéder et les faire suivre, à une certaine distance, par des détachements de la ligne, qui laissaient entièment libre la partie de rue qui les séparait. Cette mesure excita des murmures, et les attroupements devinrent très-nombreux.

M. de St-Aignan, préfet, crut devoir imposer à la foule par un déploiement militaire et des sommations que rien ne nécessitait. Ce qui irritait le peuple. On lui prêtait ce propos : *Je les ferai aller, ces Flamands!* C'était autant qu'il en fallait pour donner de la consistance à l'opposition jusque-là sans direction formelle.

Plus il apparaissait de compagnies et d'escadrons sur les places publiques, plus la foule augmentait! Plus on affectait l'air menaçant, plus la population se montrait fière et peu persuadée. Des charges sont ordonnées; on ouvre le passage à la troupe; on se refoule sur les trottoirs, pour reprendre le large dès que la troupe a laissé le terrain libre. Même manœuvre si elle revenait sur ses pas. Cependant, le jeu devenait plus sérieux; une grêle de pierres, de tessons, etc., vole sur la troupe. De nouvelles représentations sont faites au préfet, qui aurait répondu : « Eh bien! messieurs, gardez-vous, je me garderai. » Des bataillons d'infanterie et de cavalerie avaient été postés pour défendre l'hôtel de la préfecture et la demeure du général Magnan. C'était, en effet, contre ces deux fonctionnaires, que le peuple paraissait s'irriter davantage. Des détachements, dont on évalue le nombre à plusieurs milliers, s'étaient dirigés vers ces deux points, et stationnaient à l'entour. Les sommations légales avaient été faites inutilement, et la foule restait complètement immobile devant la charge des armes. Les pierres et autres projectiles de cette nature n'en étaient pas moins jetés à la troupe. Il en serait résulté quelque malheur, lorsque enfin la compagnie commandée par M. Victor Vigne, vint se placer entre les soldats et le peuple. Celui-ci cria : *Vive la garde nationale!* Mais, malgré ce témoignage, on lançait toujours des pierres, qui, cette fois, arrivaient à cette garde nationale elle-même.

Le Maire avait engagé la population à rester paisible; mais l'irritation ne faisait que s'accroître; des coups avaient été donnés, et la foule grossissait incessamment. Près de la salle du théâ-

tre, une barricade avait été faite et des pavés étaient disposés pour la résistance; les amas de matériaux destinés à l'agrandissement de la salle du Théâtre avaient abondamment fourni des munitions ou projectiles. Les prisonniers, que faisaient les patrouilles, leur étaient violemment arrachés. Tel est le peuple à Lille: un mot l'irrite, un mot le désarme; mais la violence l'exaspère.

La garde nationale appelée, quoique bien tard, remplaça la troupe de ligne dans les différents postes de la place; et, ainsi que la Municipalité l'avait prévu, l'émeute cessa comme par enchantement. Dès qu'on ne vit plus que la garde citoyenne, les groupes se dissipèrent; chacun rentra chez soi, et, à dix heures du soir, les rues étaient presque désertes; ces mêmes rues où la veille, la troupe menaçant la population, y avait attiré des milliers d'hommes irrités et prêts à en venir aux mains. Pour consacrer cette circonstance, le Maire écrivit à la garde nationale, en la personne de son colonel, une lettre de félicitation, où il constate la belle et heureuse influence de la milice lilloise, pour le maintien pacifique de l'ordre. Quant au préfet, il allégua qu'il ne pouvait avoir en elle toute la confiance qu'on lui demandait, puisque le chef même de cette milice avait refusé sa porte aux officiers du fisc.

Une imposante cérémonie eut lieu l'année suivante. On le sait, le souvenir de 1792 est vivant partout. De près ou de loin, on salue les Lillois, en leur rappelant leur glorieuse défense. Aussi, lorsque le cinquantième anniversaire de ce fait mémorable approchait, la municipalité de Lille ne manqua pas de préparer une fête pour célébrer ce grand jour. Elle adressa des invitations aux villes qui étaient accourues à sa défense, aux jours du danger. Dans notre Flandre, on n'a pas perdu la tradition du patriotisme et de la fraternité. Toutes les anciennes alliées s'émurent en recevant ces lettres; elles convoquèrent leurs enfants, et des députations se dirigèrent vers Lille au moment fixé, 8 octobre, jour où les Autrichiens avaient quitté leurs lignes. Ceux-là seuls qui ont assisté à cette fête nationale, peuvent savoir combien le vieil amour du pays s'y montra ardent et fort.

Les divers détachements envoyés à Lille, étaient au nombre de seize, savoir : Amiens, St-Omer, Cambrai, Valenciennes, Arras, Béthune, Douai, Merville, La Bassée, Armentières, Tourcoing, Haubourdin, Esquermes, Wazemmes, Les Moulins, Fives.

Les habitants de la ville et des faubourgs s'empressent, comme autrefois, d'offrir l'hospitalité à ces députés. La Mairie avait fait préparer de vastes salles qu'elle tenait à la disposition de ceux qui n'auraient point eu d'invitations ou n'auraient pas voulu en profiter. La cordialité flamande est pleine de rondeur et de bonhommie, et les hôtes en firent une nouvelle expérience. Chacun s'empressait de leur offrir sa maison, les faisait asseoir à sa table, et les pressait d'aimables instances pour leur faire accepter ; le meilleur vin de la cave était offert, et il s'en fit, ces jours-là, une notable consommation.

Il restait encore des boulets autrichiens jetés dans la ville, en assez grande quantité, pour qu'on en pût faire un monument commémoratif. M. Benvignat émit un projet. C'était une colonne obsidionale, au pied de laquelle était une femme ; pleine d'énergie, elle tenait d'une main la mèche d'un canon, de l'autre, elle montrait, sur la colonne, la noble et laconique réponse du Conseil municipal. Le monument devait être placé près de la Maison-Commune, depuis il a été transféré au centre même de la Grande-Place.

L'exécution présentait plusieurs inconvénients que l'on signalait. Néanmoins les préparatifs s'étaient faits pour que la pose de la première pierre fût effectuée en présence des témoins accourus de toutes parts.

Le jour étant arrivé, les détachements entrent en ville. Ici, nous croyons ne pouvoir mieux faire, que de laisser parler un témoin oculaire, étranger à la cité. Voici comment il s'exprime :

« Un beau soleil d'automne dorait de ses rayons la tour du beffroi de Lille et l'enceinte immense de ses remparts. Le bruissement des préludes de la fête toute militaire du jour parvenait jusqu'à nous ; les roulements des tambours et les accents lointains des fanfares annonçaient le départ du détachement de la milice citoyenne qui venait à notre rencontre. Bientôt nous aperçumes nos frères Lillois s'avançant vers nous en colonne

» serrée, dans l'ordre le plus parfait, précédés de leur harmo-
» nieuse musique et suivis d'une foule immense qui avait franchi
» avec eux les murs de la place. A notre tête, marchait le chef
» de notre députation, accompagné d'un grand nombre d'officiers.
» Un étendard flottait au milieu de notre troupe, qui bientôt mar-
» cha confondue dans les rangs hospitaliers de la milice lilloise.

» Ainsi placés comme avant-garde de nos frères de Douai, Va-
» lenciennes, St-Omer, et autres villes dont les cohortes nom-
» breuses occupaient les divers faubourgs, nous fumes conduits à
» l'Hôtel-de-Ville par une des rues les plus spacieuses de la capitale
» du Nord, et sa magnifique Place-d'Armes. Là, réunis en cos-
» tume, dans une salle richement décorée, M. le maire de Lille,
» les adjoints et le corps municipal tout entier nous attendaient.
» Simple, noble et véritablement fraternelle, la réception de ces
» dignes citoyens laissera dans nos cœurs un souvenir ineffaçable. »
Le major Bulau prenant la parole, lui dit :

« Il y a cinquante ans, nos pères sont accourus pour partager
» vos dangers. Aujourd'hui, vous célébrez le glorieux anniver-
» saire de votre héroïque défense. Nous venons pour honorer
» nos pères, pour vous exprimer les sentiments d'admiration que
» leur avait inspirés votre énergie et votre patriotisme. Nous
» venons pour resserrer les liens d'une fraternité d'armes qui a
» pris naissance au moment du péril, et que nous tenons à honneur
» de conserver pour le maintien du trône, de l'indépendance na-
» tionale et de nos institutions constitutionnelles. » Cette haran-
gue, si simple et si énergique à la fois, fut suivie des cris de:
Vive la ville de Lille! « Ils auraient dû venir à Lille, ajoute le
» narrateur, ceux qui croient que l'esprit militaire s'affaiblit en
» France; ils auraient vu si le sang de nos pères n'anime pas
» tous les Français, et en particulier les habitants du Nord.

« Ce fut dans le silence d'une émotion recueillie que nous en-
» tendîmes l'allocution flatteuse du premier magistrat de la cité,
» l'honorable M. Bigo, qui, avec l'infatigable chef de la légion
» lilloise, le brave colonel Montigny, a été l'âme de la solennité
» toute patriotique à laquelle nous étions conviés. D'unanimes
» acclamations parties de nos rangs répondirent au cri de : *Vive
» la Garde Nationale d'Amiens!* qui termina le discours. L'instant

» d'après nos hôtes fraternisaient avec nous, et des rafraîchisse-
» ments servis avec tout le bon goût d'une scrupuleuse hospitalité
» nous étaient offerts dans cette salle même où nous étions réunis.

» Au bruit des tambours et de la musique qui annonçait la
» venue d'une seconde députation, nous reprimes notre marche
» pour occuper dans l'une des rues contiguës à l'Hôtel-de-Ville, le
» poste d'honneur assigné à notre députation, comme étant la plus
» lointaine de toutes.

» A notre gauche, vinrent successivement se ranger en bataille
» les milices du Pas-de-Calais et du Nord. St-Omer, Valenciennes,
» Douai se faisaient distinguer entre toutes les autres députation,
» par leur nombre, leur magnifique tenue et leur allure toute
» martiale. En tête de quelques unes, marchaient revêtus de
» l'uniforme du temps, plusieurs vétérans du petit nombre des
» anciens défenseurs de Lille, qu'ont épargnés jusqu'à ce jour
» les guerres de la République ou de l'Empire, et la succession
» de cinquante années révolues depuis la levée du siège si mémo-
» rable de 1792. De nombreux *vivat* retentissaient sur le passage
» de ces braves vieillards.

» Le plus grand ordre régnait dans tous les mouvements mili-
» taires, dirigés avec autant de vigueur que d'habileté, par le
» colonel Montigny. Pendant que le corps municipal passait les
» députations en revue, la magnifique légion lilloise se formait
» sur la Place-d'Armes, dont l'Hôtel-de-Ville nous séparait. Vers
» onze heures, la masse des députations, formant un effectif de
» plus de quinze cents hommes, vint, sous le commandement du
» colonel de la légion d'Arras, se joindre aux colones urbaines,
» alors réunies sur la place de Lille, dont une population im-
» mense occupait les fenêtres et les abords. Une véritable armée
» citoyenne, au nombre de plus de quatre mille soldats, s'ache-
» mina rapidement, enseignes déployées, au son de la musique
» militaire la plus harmonieuse qui puisse se rencontrer en
» France, et dans l'ordre le plus parfait, vers le Champ-de-
» Mars, immense esplanade qui s'étend entre la ville et l'un des
» fronts de son inexpugnable citadelle. Les régiments d'infan-
» terie et de cavalerie, composant la garnison de Lille, s'y dé-
» ployaient déjà sur deux longues files, sous le commandement

» du général Magnan. Les milices citoyennes formèrent la troi-
» sième ligne, et tout aussitôt la revue commença. Les autorités
» civiles et militaires, ayant à leur tête un digne vétéran de nos
» armées, M. le lieutenant-général Corbineau, le Corps munici-
» pal et plusieurs magistrats de la ville à l'époque du siége,
» formaient le cortége, dans les rangs duquel on cherchait vai-
» nement M. le comte de St-Aignan, préfet du Nord, absent de
» Lille ce jour-là.

» Au retour du Champ-de-Mars, le même cortége vint se
» ranger auprès de l'effigie du monument, qui devait s'élever
» sur la place de l'Hôtel-de-Ville. De bruyantes fanfares, des
» salves d'applaudissements et des acclamations unanimes an-
» nonçaient à l'armée citoyenne, massée en un vaste carré, sur
» la Place-d'Armes, que la cérémonie de la première pierre s'ac-
» complissait. »

Une tente, dressée près de la Mairie, abritait une table où fut dressé le procès-verbal de cette pose; les personnages présents, parmi lesquels figurait M. Thiers, y apposèrent leur siguature. Le procès-verbal fut mis dans un cylindre en verre, hermétiquement fermé et scellé dans une pierre, avec des médailles de Louis-Philippe 1er, prince régnant. Le Maire y prononça un discours analogue à la circonstance.

« Bientôt l'hymne marseillais vibre au son des instruments de
» vingt musiques militaires. Le défilé commence au son d'une
» animation patriotique que tout cœur français peut comprendre,
» mais qu'aucune plume ne saurait décrire. Notre petit bataillon
» marche en tête, d'un pas rapide. Il ne se ralentit un instant,
» que pour saluer du cri de : *Vive les Lillois!* répété au bruit
» des acclamatious et des applaudissements d'une foule immense:
« Honneur à la patriotique municipalité lilloise! Honneur! Cent
» fois honneur à la digne fille des nobles aïeux, qui répondi-
» rent au chef réclamant à coups de canon leur soumission au
» joug de l'étranger : « Nous venons de renouveler le serment
» d'être fidèles à la liberté et à l'égalité, ou de mourir à notre
» poste. Nous ne sommes pas des parjures. »

Dans l'hôtel que les artilleurs lillois doivent à la munificence impériale, qui voulut récompenser ainsi leur bravoure, un pa-

villon immense avait été construit, où près de cent tables étaient servies.

Dix-sept cent quatre-vingt-douze convives, dont le nombre, correspondant au chiffre de l'année du siége, devaient s'y asseoir.

C'était un admirable coup-d'œil que celui de ce banquet, où se trouvaient confondus dans l'élan de la même joie fraternelle, les gardes nationaux de tout grade, appartenant aux députations, les officiers de la garnison et les commissaires de la fête. Des trophées militaires, des drapeaux, des écussons, portant en lettres d'or les noms des villes auxiliaires de Lille assiégée, décoraient les piliers. Des airs patriotiques, des salves, retentissaient à tout instant, et furent bientôt couverts par le bruit des toasts, des applaudissements et de *la Marseillaise* chantée en chœur. Le soir, un magnifique concert militaire, exécuté sur la Place-d'Armes, dans un pavillon illuminé et décoré d'enseignes au nom de toutes les députations, attirait la population. Le lendemain, la belle compagnie de Douai faisait hommage d'un étendard brodé par des dames Douaisiennes, et sur lequel on lisait :

« HOMMAGE DES ARTILLEURS
DE LA GARDE NATIONALE DE DOUAI,
AUX ARTILLEURS
DE LA GARDE NATIONALE DE LILLE,
8 OCTOBRE 1842,
A LA MÉMOIRE
DES BRAVES CANONNIERS
QUI ONT DÉFENDU LA PLACE
DE LILLE,
EN 1792. »

Après la fête guerrière, vint, le lendemain, la fête de l'agriculture, autre gloire de notre Flandre. La Société Royale des sciences de Lille, sur la proposition que lui en avait faite l'auteur de cette histoire, avait remis à ce jour la distribution des récompenses qu'elle accorde annuellement aux efforts tentés pour l'amélioration de la science et de la pratique agricole. La salle du Théâtre, qui venait d'être restaurée, fut inaugurée de la sorte ; la foule accourut à cette touchante solennité, avec l'empressement qu'elle y met toujours ; mais la présence des étrangers, amenés par la

fête, en augmenta considérablement le nombre. Toutes les places étaient occupées par un public avide de ces douces émotions qu'il allait y chercher. Ici encore, laissons parler un des témoins, dont les paroles doivent être moins suspectes d'enthousiasme et d'exagération (1):

« Après les solennités guerrières, la fête de l'agriculture ; à » côté des glorieux souvenirs du patriotisme, prêt à s'ensevelir » sous les ruines, les récompenses décernées au laboureur, qui, » lui aussi, dans sa vie pleine de travaux, a bien mérité de son » pays. Telle est l'alliance d'idées, quelque peu étrange au pre- » mier coup-d'œil, mais pleine de grandeur au fond, que » Lille vient de nous offrir dans les journées des 8 et 9 octobre.

» Lille, dans ces deux journées, a résumé ses deux gloires : » et avec le même orgueil, elle a montré à la France et ses conci- » toyens en armes, boulevard de la patrie aux jours des grands » périls et ses renommés agriculteurs, habiles et infatigables » nourriciers du pays.....

» A Lille, l'utilité réelle d'une Société d'agriculture a été bien » comprise..... Le but auquel ces sociétés doivent viser, la So- » ciété de Lille, la première entre toutes, sous ce rapport, nous » paraît l'avoir atteint.

» Le 9 octobre 1842, lorsque la grande villle, où affluait un » nombre énorme d'étrangers, était encore tout émue du glorieux » jubilé célébré la veille, la Société d'agriculture tenait sa séance » solennelle... L'élite de la population s'y était rendue. La salle » présentait ce ravissant coup-d'œil qui se remarque aux jours » où le renom de quelque grand artiste appelle tout ce que la » ville compte de femmes belles et élégantes ; mais ce qui frap- » pait vivement l'attention, c'était l'aspect tout nouveau que » présentait la scène. Sur le devant, un bureau surchargé de » médailles, de couronnes, d'instruments rustiques, dont les » lames ornées de bandelettes de soie tricolore ; en arrière, » les rangs nombreux des membres de la Société. Dans le » fond, comme une garde d'honneur, composée des lauréats » des anciens concours, sur la poitrine desquels brillaient les

(1) Le *Progrès du Pas-de-Calais*, 15 octobre 1842.

» médailles par eux obtenues; enfin, sur les côtés du théâtre, » des banquettes occupées par ceux qui devaient être les héros » de cette journée. Là se confondaient d'une façon touchante » tous les rangs et tous les âges de la grande famille agricole. » Des hommes mûrs, joignant la simplicité des formes à cette » distinction que donnent l'éducation et les habitudes de la classe » aisée. Quelques jeunes gens, aux manières plus élégantes, et » qui ont la noble fierté de ne pas dédaigner la charrue de » leurs aïeux; à côté d'eux, de simples journaliers ou domesti» ques, bergers ou laboureurs; ici, une robuste poitrine sous une » blouse bleue, là un vieillard, cassé par l'âge et les fatigues, » avec la veste du dimanche, d'une coupe antique; plus loin, » le berger à la taille haute et droite, dont les mèches de che» veux blancs s'échappent de dessous un feutre qui a bravé des » pluies et bien des automnes; et sur toutes ces figures, un » étonnement naïf du bonheur et du recueillement tout à la fois. » Enfin, un banc surtout excitait vivement l'intérêt de toute » l'assemblée. Il était occupé par de vieilles femmes, véritable » élite de cette classe si utile et si humble des servantes de fer» me, qui, souvent, par un demi-siècle de travaux pénibles, à » force de fidélité, d'ordre et d'économie, ont puissamment » contribué à fonder la fortune de leur maître.......

» Ce qui nous a surtout vivement émus, ce qui élevait cette » séance d'académie au niveau d'une véritable fête de l'agricul» ture; ce qui lui donnait un parfum antique, et, sans préten» tion, sans phrases, rappelait les jours les plus poétiques de la » simplicité et de l'égalité primitives, ce fut la distribution des » récompenses à ces gens agricoles, aux hommes de pratique » et de labeur.

» Les voici, ces hommes et ces femmes, dont la vie n'a été » qu'un long enchaînement de travaux pénibles et obscurs, eux, » long-temps oubliés, dédaignés de la foule, qui n'ont jamais » eu pour bien faire d'autre stimulant que celui d'une bonne » conscience, que le sentiment du devoir; le jour de la justice » est venu pour eux, on leur tient compte aujourd'hui de leur » qualité de travailleurs, d'hommes utiles. Aujourd'hui, il y a » pour eux de la joie publique, des distinctions, des honneurs.

» Pour eux, la grande ville déploie ses spectacles et ses pom- » pes; tous les arts sont conviés pour donner de l'éclat à leur » fête. Les savants, les puissants, les riches, les femmes belles » ou brillantes de parures, se sont réunies exprès, pour entendre » proclamer les mérites du pâtre, la constance du laboureur, » les vertus domestiques de la servante de ferme; ils sont venus » les couronner, les applaudir ; et leurs applaudissements , je » les ai entendus, étaient du bon aloi, quand on a prononcé » leurs noms.

» Des hommes, au cœur honnête, mais aigris par plus d'une » injustice sociale, nous présentent parfois de sombres tableaux » de la guerre sourde qui existerait au sein de la société, des » jalousies et des défiances qui rendraient irréconciliables entre » elles les différentes classes. N'était-ce donc pas un démenti à » cette désolante préoccupation que cette journée du 9 octobre, » à Lille? Il fallait voir avec quel enthousiasme, quel attendris- » sement même ce public des hautes classes concourait, s'asso- » ciait au triomphe de ces modestes hommes des champs. Com- » bien vives étaient ces acclamations, quand le front du laboureur » ou du berger s'inclinait sous les couronnes, quand il regagnait » sa place , tenant au bras cette bêche, cette houlette, cette » fourche, ces épis d'argent, qui resteront l'éternel orgueil de » sa chaumière! Même les naïves gaucheries, la rustique origi- » nalité de quelques-uns, n'excitaient que ce rire sympathique » qui rassure, qui encourage et ne blesse pas.

» Et ces bonnes vieilles, au dos voûté, à la démarche chance- » lante, de quelle vénération ce public semblait les entourer, » alors qu'elles venaient recevoir le prix du zèle et de la fidélité » dans la plus humble des conditions! Certes, les plus grandes » dames n'auraient pas rencontré de sa part un intérêt mieux » senti ni des égards plus délicats. Et tout-à-l'heure encore, des » hommes sortis de ses rangs, de riches cultivateurs appelés » aussi à recueillir des couronnes , n'avaient pas obtenu une » faveur aussi marquée que ces hommes du peuple, ces filles de » ferme; mais, vraiment, c'était justice aussi; car ces hommes de » peuple, ces filles de ferme n'arrivaient à cette fête, à ces ré- » compenses, au déclin de leur vie, qu'après quarante, cin-

» quante et soixante années de services honnêtes, assidus, labo-
» rieux, dans la maison du même maître. Que de vertus sup-
» posent de pareils états de service!

» Honneur à la Société d'agriculture de Lille! Elle a eu une
» pensée haute quand elle a compris que le meilleur moyen
» d'inspirer une heureuse impulsion à l'agriculture, c'est de placer
» les agriculteurs sous le patronage bienveillant des classes les
» plus éclairées, et que le plus grand service à rendre aux mœurs
» publiques, c'est de mettre en lumière, de rehausser, de dési-
» gner à l'estime de tous, ce qui est utile et noble en soi, quelle
» que soit l'humilité du rang ou les aspérités de la forme...... »

Ces témoignages de sympathie sont spontanés, et à cause de cela même très-glorieux; et ils ne se bornent pas à une impression fugitive. De retour dans leurs foyers, les députés racontèrent, sous l'impression de cette même approbation, ce qu'ils avaient vu, entendu, éprouvé. Et les gardes nationales, partageant, à leur tour, le même sentiment, écrivirent, à celle de Lille, de ces mots précieux qui font un titre d'honneur. Nous nous bornerons à reproduire quelques passages caractéristiques.

M. le commandant de la compagnie d'artillerie de Valenciennes, ancien maire de cette même ville, dit à M. le colonel de la garde nationale de Lille :

«....... Nos canonniers ont saisi avec empressement cette oc-
» casion de donner au pays une preuve de leur patriotisme, et
» à la ville de Lille en particulier, une nouvelle marque de la
» vive sympathie de nos concitoyens, pour les habitants du
» chef-lieu. Ils étaient fiers aussi de recevoir dans leurs rangs
» ces respectables débris de notre défense de 93......... L'em-
» pressement qu'ont mis les différents corps des gardes natio-
» nales du Nord de la France, à prendre part à cette fête, est
» une nouvelle preuve de ce qu'on peut attendre du pays, si la
» France était menacée. C'est un enseignement tout vivant pour
» les puissances étrangères; il ne permet plus de douter que les
» fils seraient les dignes émules de leurs pères. »

La garde nationale de St-Omer dit :

« Le détachement de notre compagnie, rentré de la fête de
» Lille, nous a rendu un compte fidèle de la réception et des

» adieux que vous leur avez faits, et nos cœurs en ont été vive-
» ment touchés. Permettez-nous donc, de vous exprimer, en peu
» de mots, la reconnaissance que nous éprouvons.

» Cette reconnaissance, nous la formulons en un vœu que voici:
» Que les gardes nationaux de Lille et de St-Omer restent frater-
» nellement et perpétuellement unis, en paix comme en guerre!
» Que l'amour du pays et de ses libertés anime toujours leurs
» armes! Que les enfants de Lille soient dignes de leurs pères
» qui ont si vaillamment combattu en 1792, et que les enfants
» de St-Omer se pressent autour de ces fils des braves, aux
» jours d'alarme, pour ne former qu'un faisceau puissant et in-
» dissoluble. »

Pendant les années qui s'étaient écoulées depuis 1834, l'esprit public avait pris, à Lille, une disposition que nous ferons bien comprendre, en rappelant les principaux passages d'un discours que des électeurs adressèrent, le 11 août 1844, à MM. Delespaul et Lestiboudois, deux députés de la ville de Lille.

L'interprète des électeurs dit au premier :

« Vous venons vous féliciter de la ligne politique que vous avez
» suivie. Élu député à une époque où il n'était déjà plus permis
» de se faire illusion sur les tendances des hommes qui n'avaient
» accepté la direction de la Révolution que pour la trahir plus
» sûrement, vous avez dû prendre place sur les bancs de cette
» opposition patriote dont les efforts tendent vainement à ra-
» mener le pouvoir aux principes de Juillet 1830.

» Depuis lors, votre conduite a constamment mérité nos suf-
» frages; toujours vous avez combattu les mesures funestes qu'un
» pouvoir hostile à la liberté n'a que trop souvent proposé;
» toujours votre vote a été acquis aux mesures libérales, aux
» propositions généreuses et patriotiques.

» Justement soucieux des intérêts des contribuables, vous
» vous êtes associé à toutes les demandes d'économie raisonnables;
» par votre initiative, vous avez déterminé le rejet sans discus-
» sion de la loi de dotation, de honteuse mémoire. Mais non
» moins préoccupé des vrais intérêts de la France, vous avez vôté,
» malgré le ministère, des fonds pour l'augmentation de notre
» marine.

» Profondément indigné de la conduite du pouvoir dans la » question de Taïti, on vous a vu vous joindre, même en dehors » de la chambre, à ces milliers de Français qui ont protesté con- » tre le brutal désaveu de la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars!

» Vous avez noblement compris les fonctions de mandataire du » peuple : l'on ne vous a point vu, comme tant d'autres, faire » de la députation un moyen de fortune pour eux et pour les » leurs; vous avez su prouver, au contraire, quand s'est présentée » la question des incompatibilités, combien vous mettiez les ques- » tions de principes au-dessus de vos intérêts personnels.

» Plus tard, votre nom s'est inscrit à côté de ceux des dignes » députés qui ont déclaré hautement ne vouloir prendre aucune » participation aux entreprises de chemins de fer.

» Dans toutes les occasions vous vous êtes occupé, avec un zèle » ardent, de toutes les questions intéressant notre localité, et » nous vous devons, ainsi qu'à votre honorable collègue, un vote » grandement utile à notre belle cité; mais, et nous ne saurions » trop vous en féliciter, vous ne vous êtes pas laissé absorber » par les seuls intérêts locaux; toujours, et par-dessus tout, vous » avez servi les intérêts généraux de la France. Zélé, actif, la- » borieux, persévérant, vous avez résisté au profond sentiment de » découragement qui paraît s'être emparé d'un certain nombre de » membres de l'opposition.

. . . .

» Suivez, Monsieur, la voie dans laquelle vous êtes heureuse- » ment entré; ne vous laissez arrêter ni par la résistance de vos » adversaires, ni par le découragement et la mollesse de vos » auxiliaires. Les circonstances sont graves, et la France a besoin » de l'énergie de tous ses enfants : à l'intérieur, nous avons perdu » presque toutes les libertés conquises en Juillet, et les odieuses » lois de septembre souillent encore nos codes; le principe de la » souveraineté nationale est inscrit, il est vrai, en tête de notre » constitution, mais nous attendons encore l'application du moin- » dre des corollaires qui en découlent; les impôts menacent de » devenir intolérables moins par l'élévation de leur chiffre que par » le mauvais emploi qu'on en fait, et un gouvernement éhonté

» ose encore venir nous parler de dotations princières! A l'extérieur, tout présente un aspect plus sombre encore.

. . . .

» Dans cet état des choses, votre conduite passée nous est un » sûr garant que vous ne vous montrerez pas inférieur aux circonstances. Vous saurez réclamer nos libertés perdues, défendre nos finances qu'on veut livrer au pillage de tous les princes » venus ou à venir, voter tous les sacrifices nécessaires à l'augmentation d'une marine qui a toujours fait la gloire de la France » et qui semble maintenant appelée à assurer son indépendance » et sa grandeur; vous saurez exiger enfin que le pouvoir ne sacrifie plus à la peur l'honneur et la dignité nationale. Habitants » d'une cité industrieuse et commerçante, nous avons le plus » grand intérêt à la paix; aussi toute guerre d'ambition et de » conquête nous trouverait-elle pour obstinés adversaires; mais, » d'un autre côté, nous ne saurons jamais voir sans indignation » qu'on abaisse le pays devant l'étranger, et qu'on abandonne » lâchement nos droits les plus sacrés. »

L'honorable M. Delespaul répondit :

« . . . . Je vous remercie, Monsieur, d'être venu me faire entendre ici des paroles si patriotiques, si françaises. Elles vont droit » à mon cœur. Pas plus que vous, je ne veux de cette politique de » lâches condescendances vis-à-vis de l'Angleterre, de ces honteux désaveux adressés à nos braves amiraux, à nos braves marins, sur un ordre parti de l'autre côté du détroit. Comment » défendront-ils l'honneur de notre pavillon, l'honneur de cette » patrie qu'ils portent sur leurs vaisseaux, à quatre mille lieues » de la France, sous le coup de cette menace de rappel, véritable épée de Damoclès, toujours prête à les frapper? Aussi, me » suis-je fait un devoir d'inscrire mon nom comme député (nous » étions vingt-huit) sur la liste des citoyens qui ont pris part à » la souscription nationale pour offrir une épée d'honneur à notre » digne et courageux amiral, M. Dupetit-Thouars.

» Oui, la guerre est la plus grande calamité de ce monde; mais » une paix achetée par de continuels sacrifices, par un système » de concessions et d'humiliations que nous serions condamnés » à voir se renouveler chaque jour, ce serait pour les gens de cœur

» quelque chose de pis que la guerre; ce serait une chose que
» nul Français n'oserait vouloir, s'il craint de passer pour traître
» aux yeux de son pays.

. . . .

» Vous avez parlé de nos institutions de 1830 si étrangement
» défigurées, si souvent mises en péril par de fausses et perfides
» interprétations. Je suis le partisan ardent, invariable de ces
» institutions. Je n'en ai jamais abandonné la défense, soit lors-
» qu'il s'est agi du jury ou des élections, ou de la jurisprudence-
» Bourdeau en matière de diffamation par la voie de la presse,
» soit lorsqu'il s'est agi de la violation des prérogatives munici-
» pales en matière d'impôts dans la question du recensement, en
» 1841.

» Ces institutions me sont chères. Elles me trouveront toujours
» prêt à monter sur la brèche pour les protéger, pour les défen-
» dre.

» Je désire surtout que l'on s'occupe un peu plus qu'on ne l'a
» fait jusqu'ici du soulagement des classes ouvrières, de ces clas-
» ses qui, grâce au ciel, supportent leur misère sans se plaindre
» au sein d'une société refroidie par l'égoïsme, par l'individua-
» lisme, mais qui, par cela même qu'elles souffrent sans se plain-
» dre, n'en ont que plus de droits aux sympathies, à la sollicitude
» éclairée du législateur. »

De là, les électeurs se rendirent chez M. Lestiboudois (Th.), et lui dirent :

« . . . . La seule récompense véritable qu'un peuple libre puisse
» offrir à son élu, c'est l'expression publique de sa gratitude;
» acceptez la, Monsieur, comme un tribut justement acquis du
» mandataire qui est resté fidèle à ses devoirs et à sa politique.

» Il est douloureux pour les âmes honnêtes d'avoir à constater
» la marche adoptée par les gouvernements dans la répartition
» des faveurs dont ils disposent; trop souvent les honneurs, les
» distinctions de toute espèce, les emplois largement rétribués,
» au lieu d'échoir au vrai mérite, au dévouement désintéressé,
» deviennent la récompense du servilisme.

» Les peuples, au contraire, plus grands, plus dignes dans leur
» manière de rémunérer les services qui leur sont rendus, ne

» paient qu'en estime et en reconnaissance les courageux défen-
» seurs de leurs libertés, les protecteurs de leurs droits, les fer-
» mes soutiens de l'honneur national.

» C'est à ce titre que vous recevez ici un témoignage sincère
» de nos vives sympathies et nos félicitations sur votre conduite
» parlementaire; puissiez-vous y trouver une compensation aux
» fatigues, aux dégoûts de votre mission, aux déceptions dont
» vous avez eu si souvent à gémir.

» La voie que vous avez suivie à la Chambre, la bannière sous
» laquelle vous y avez combattu, répondent d'une manière satis-
» faisante et complète à ce que nous étions en droit d'attendre
» de vous. C'est sous l'empire d'idées généreuses et indépendantes
» que nous vous avons élu; ces idées, vous ne les avez pas mé-
» connues. Nous avons la mémoire fidèle pour les actes des hom-
» mes de cœur et de dévouement; nous n'oublierons pas que dès
» l'ouverture de la session, lors de la discussion de l'adressse,
» vous avez repoussé la phrase mensongère par laquelle le minis-
» tère prônait bien haut la prospérité de notre commerce. Vous
» avez victorieusement démontré que le système suivi jusqu'alors
» par le gouvernement était destructif de nos intérêts commer-
» ciaux, en laissant s'accroître chaque jour davange l'importa-
» tion des produits étrangers, et diminuant proportionnellement
» l'exportation des produits nationaux.

» Quand est venue la loi si intéressante des patentes, vous avez
» combattu vaillamment et en homme qui possédez bien la ques-
» tion.

» Vous avez savamment défendu les intérêts des contribuables
» contre les exigences toujours croissantes du pouvoir, lorsqu'il
» s'est agi de la base du droit proportionnel.

» C'est aussi à votre coopération que nous sommes redevables
» de l'intervention efficace de l'autorité municipale dans l'opéra-
» tion du recensement; là encore, vous avez donné une preuve
» d'indépendance et de patriotisme, en vous efforçant de faire ob-
» tenir au pays une garantie que le gouvernement voulait lui ravir
» à titre légal, après s'être convaincu de son impuissance à l'ob-
» tenir par d'autres voies.

» Dans cette impopulaire prétention du pouvoir, le ministère

» est venu échouer à la Chambre, comme il avait échoué devant » les populations qui avaient le sentiment de leurs droits.

. . . .

» Plus tard, vous vous êtes montré, dans la grande question » des chemins de fer, le défenseur chaleureux et persévérant des » intérêts généraux qui s'accordaient heureusement avec ceux de » notre ville. Vous avez pesé de tout le poids de votre savoir et » et de votre active intervention durant les débats relatifs au tracé » de la ligne de fer destinée à relier les ports de la Manche à la » grande artère du Nord; vous avez employé toutes vos ressour- » ces, vous n'avez rien négligé pour mener à bonne fin une affaire » du succès de laquelle dépendait notre avenir commercial. Le » résultat a couronné votre juste entreprise; Lille sera le point » de départ du chemin de la mer. Vous avez bien mérité de la » population lilloise.

» Indépendamment de vos travaux à la Chambre, nous n'igno- » rons pas les nombreuses et pressantes démarches que vous et » votre honorable collègue de l'arrondissement de Lille n'avez » cessé de renouveler pour obtenir une solution favorable à la » question vitale de débarcadère intérieur. Vous avez porté ce » débat à la tribune; vous avez fait reconnaître par l'administra- » tion les justes droits d'un grand centre industriel et démontré » l'intérêt que l'exploitation du chemin de fer aurait à les satisfaire.

. . . .

» Peut-être, car il ne faut plus s'étonner de rien, viendra-t-on » de nouveau présenter aux Chambres des dotations; votre réso- » lution ne saurait être douteuse.

» En résumé, nos intérêts politiques, moraux et matériels ont, » dans tout le cours de la session qui vient de finir, rencontré en » vous un laborieux et loyal défenseur. Appréciateur intelligent » des besoins du pays et défenseur de sa dignité trop souvent » méconnue, vous vous êtes indigné d'une politique d'abaissement; » vous avez souvent été assez heureux pour éclairer les questions » débattues dans le sein de la chambre; telle a été votre conduite » à l'assemblée législative, nous y donnons la sanction la plus » complète en vous priant de recevoir nos félicitations et nos re- » merciments.

« Citoyens indépendants, nous voulons être représentés au par-
» lement par un homme indépendant; nous sommes heureux de
» vous avoir choisi pour représenter nos opinions; vous serez fidèle
» au drapeau que vous avez arboré; puissiez-vous ne pas vous
» lasser des lourdes charges de la députation; nos suffrages vous
» restent acquis désormais. »

L'honorable député répondit entre autres choses :

« . . . . Vos intérêts sont graves; mais, en toute occasion,
» vous faites passer les intérêts de l'État avant les vôtres; vous
» faites passer la grandeur et la dignité de la France avant toute
» autre considération. J'étais donc sûr de conquérir vos sympa-
» thies en m'associant aux efforts des défenseurs de l'indépendance
» et de l'honneur du pays. Je suis ami sincère de la paix, je sais
» tous les maux qui peuvent fondre sur la France à la suite d'une
» guerre de coalition. Mais je n'ignore pas que la lâcheté n'éloi-
» gne pas la guerre. Je pense qu'une insulte acceptée ne fait que
» différer les combats, en ramenant des insultes plus intoléra-
» bles. Il n'est pour les peuples qu'un moyen d'être grand et
» puissant et de conserver en même temps les éléments de pros-
» périté qu'il doit à la nature et à son génie : c'est, en respectant
» les droits des autres, de savoir verser son sang pour faire res-
» pecter les siens. Cette maxime est la règle de votre opinion,
» elle dominera ma conduite. »

Nous mentionnerons, en l'abrégeant beaucoup, l'inauguration faite en 1845 du monument commémoratif de 1792, monument dont nous avons parlé lors de la pose de la première pierre, en 1842.

Une scène toujours émouvante se renouvela en cette occasion. A une époque où les passions cupides envahissent de plus en plus la société, on aime à voir des populations agricoles et industrielles, oubliant toute préoccupation, s'animer aux souvenirs du patriotisme. A Lille, aujourd'hui comme autrefois, les hommes de bien peuvent différer sur quelques points du symbole politique; mais il est un terrain où l'on est certain de les réunir tous, celui de l'honneur et de l'indépendance.

Cette union des cœurs ne fut jamais plus remarquable qu'à l'inauguration du monument de 1792.

Les poètes, les musiciens, les artistes s'étaient mis au travail. Stances, hymnes, couplets, transparents, tout prit sa part dans la manifestation de la pensée publique. Afin que dans la solennité prochaine l'enfance pût s'impressionner de ce fluide vivifiant qui électrise les cœurs dans les fêtes populaires, la rentrée des classes avait été différée.

Les étrangers affluent de toutes parts sur les routes qui aboutissent à Lille; les voitures s'empressent, se croisent; le zèle, la curiosité, le patriotisme font accourir une foule innombrable; la presse y envoie ses représentants, qui viennent y esquisser, sous ses différents aspects, la patriotique cité; tous les hôtels sont occupés. Plus d'un voyageur était exposé à rester sans gîte. Mais on accueille les arrivants comme des amis, comme des frères. L'hospitalité lilloise se tient à la hauteur de sa vieille réputation.

Le 8, à six heures du matin, le tambour bat le rappel, une population joyeuse se répand dans les rues et les places publiques, les locomotives : *la Ville de Lille*, *la Ville de Douai*, *le Maréchal de Boufflers* amènent près de trois mille citoyens représentant quarante localités plus ou moins importantes, parmi lesquelles figurent Douai, Arras, St-Omer, Calais, Valenciennes, Doullens, Amiens, Paris (1).

La cérémonie de 1842 se renouvelle plus solennelle, plus animée. Les rares survivants de la grande époque s'y trouvent réunis. M. Vanwetter, volontaire de 1792, M. Godfacelem et deux canonniers témoins du siége et membres de la compagnie Ovigneur; M. Scheppers, le seul qui reste de l'héroïque Municipalité, et qui allait être décoré de la croix des braves. Les citoyens armés se rendent au pied du monument. A trois heures, le voile qui le couvrait est enlevé (2). Le défilé commence. Les canonniers lil-

(1) Voici la liste de ces députations : Amiens, Armentières, Arras, Bailleul, Béthune, Bouchain, Calais, Cambrai, Comines, Cysoing, Douai, Doullens, Esquermes, Estaires, Halluin, Haubourdin, les Moulins, La Bassée, Landrecies, Lannoy, Le Cateau, Lens, Le Quesnoy, Lillers, Marchiennes, Maubeuge, Orchies, Paris, Quesnoy, Roubaix, St-Amand, St-Omer, Seclin, Tourcoing, Valenciennes, Wambrechies, Wattignies, Wazemmes.

(2) L'auteur de cette histoire avait proposé d'entourer la statue d'un

lois, avec leurs six pièces de campagne, sont suivis de tous les détachements des gardes nationales. Des airs patriotiques, des discours, des cris joyeux se croisent dans l'air et remplissent la ville, comme on l'avait vu trois ans auparavant.

En quelques semaines, la vaste cour de l'hôtel des canonniers avait été transformée en une immense salle carrée, terminée par un hémicycle; quatre rangs de colonnes la partageaient en cinq nefs. Dans les bas côtés, cinquante-six tables de cinquante-six convives, offraient plus de trois mille places aux invités. Une disposition brillante et symétrique, des décorations guerrières, trophées, panoplies, écussons portant les noms des villes représentées au banquet, offraient un séduisant spectacle. A cinq heures, le canon donne le signal. Les convives s'asseient. A côté d'un élève de l'École polytechnique, un vétéran de 92; à côté d'un élève de St-Cyr, un délégué des régiments de ligne.

Le soir, une splendide illumination d'un effet quasi féerique, et au-dessus de toute description, étincelait dans la ville (1); le lendemain, nouveaux banquets : les canonniers offrent le déjeûner à sept cents artilleurs étrangers; les pompiers, à dix-sept cents convives. Des courses, des joûtes chevaleresques, qui semblaient un souvenir des fêtes de l'Épinette, sont exécutées sur le Champ-de-Mars, et montrent que le sang des Flamands et des Artésiens d'autrefois, bouillonne dans les veines de leurs descendants...

Mais il faut nous arrêter, l'exiguité de l'espace qui reste disponible nous force à émonder notre travail. Nous passons donc sous silence des faits, des actes, des noms que nous aurions aimé à rappeler au lecteur. S'il remarque de ces omissions, il appréciera notre motif et comprendra nos regrets.

Terminons ce chapitre en exposant sur le prince régnant une

immense drapeau tricolore, avec les chiffres 1792. Au moment convenable, un aérostat, en forme d'aigle, les aîles étendues, aurait enlevé vers l'espace le glorieux étendard.

(1) Le frontispice de ce chapitre rappelle la décoration de la Grande-Place.

opinion qui sera le pendant de celle que nous avons émise sur chacun de ses prédécesseurs.

Mettant à part de graves inculpations dont il a été l'objet, nous disons : une vie honnête, des mœurs réglées, une tenacité rare, une sagacité parfois remarquable, un succès hors de prévision, voilà ce qu'il nous semble impossible de contester à ce prince.

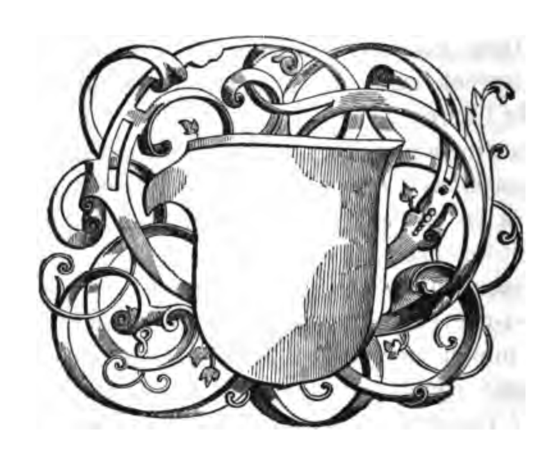
Les honneurs rendus à la cendre de Napoléon, l'apothéose de toutes les gloires de la France dans le magnifique palais de Versailles, lui attirèrent les sympathies générales ; le maintien de la paix lui valut celles des hommes de commerce et de finance, de même que les chants de *la Marseillaise* et les poignées de main de 1830 lui assurèrent d'abord celles des vainqueurs de Juillet. Plus tard, les hochets aristocratiques, les honneurs, les places firent venir à lui la nombreuse brigade des hommes avides et vaniteux ; de même qu'une excessive prudence et de nombreuses concessions lui obtinrent enfin la tolérance long-temps défiante des souverains de l'Europe.

Mais les instincts généreux de la nation ont-ils été vraiment satisfaits ? Les intérêts moraux et les intérêts matériels n'ont-ils pas été placés en un dangereux antagonisme ? Faute de pouvoir ou de vouloir toucher aux cordes élevées du cœur humain, n'est-ce pas seulement sur les cordes basses que l'on a posé le doigt ? La France a-t-elle continué à occuper le rang où elle s'était placée, dans le monde moral et politique ? Le système représentatif, accepté comme condition du contrat synallagmatique de Juillet, a-t-il été sincèrement pratiqué ? N'a-t-on pas fait un moyen de stabilité gouvernementale, de ce qui a toujours été regardé comme un grand danger : l'accroissement indéfini de la dette publique ? Compromettre son honneur pour la dominer, est-ce un acte légitime envers une nation ?

Diplomate, Louis-Philippe peut être parfait ; loyal, ne serait-il pas inconséquent ? En un mot, pour avoir été souvent habile, a-t-il toujours été louable ? C'est un point sur lequel la postérité se prononcera.

Les Citations nombreuses que nous avons fait figurer dans ce chapitre ont

pour cause un scrupule honorable, que chacun comprendra. Si, un jour, ces lignes survivent encore, et que nos neveux les lisent avec une juste fierté, on ne pourra leur dire : cet éloge qui vous plaît, est dû à la flatterie d'un concitoyen, ou du moins à l'entraînement de l'amour-propre qui a exagéré à ses yeux l'importance des choses dont il a été le témoin... Ce sont nos voisins, nos émules, qui ont proclamé librement leur pensée, protesté hautement de leur admiration et de leur sympathie Ce n'est donc point une puérile vanité qui nous a fait recueillir leurs paroles, c'est ce sentiment profond et saint, qui comprend tout le prix du véritable honneur, dont l'estime des gens de bien est comme le parfum sur la terre.





CHAPITRE VII.

LA MUNICIPALITÉ LILLOISE DEPUIS 1790.

On sait que depuis soixante ans environ, l'ancienne organisation municipale a pris fin et a été remplacée par une institution nouvelle, qui, tout en portant le même titre générique, en diffère presque totalement, et par le mode de recrutement et par la juridiction qui lui est laissée.

Pour faire mieux apprécier l'action du nouveau corps, nous allons le considérer sous divers points de vue et rappeler les manifestations par lesquelles il a montré ses préoccupations et ses tendances. On excusera la répétition inévitable de quelques faits dont on a déjà rencontré la mention dans plusieurs parties de ce troisième tome.

L'Échevinage ou le *Magistrat*, était nommé par le souverain; cette municipalité d'autrefois avait les attributions d'une cour civile et d'une cour criminelle; elle cumulait même les fonctions législatives. La municipalité d'aujourd'hui borne son action à une police un peu étendue. Dans les temps écoulés, le Magistrat faisait des *ordonnances*, prononçait des *arrêts*; formulait des *résolutions*; aujourd'hui le Conseil municipal propose des *réglements*, exprime des *vœux*, consigne des *délibérations*.

En prenant en apparence plus de liberté, ce corps a donc effectivement perdu de son ancien pouvoir. Le caractère de l'administration a même pris un caractère mixte, puisque c'est le roi qui choisit parmi les candidats le maire et les adjoints dont il veut former l'administration municipale.

Nous n'énonçons pas ici une critique contre la loi qui a sagement reporté, à des tribunaux spéciaux, les pouvoirs de l'ancien échevinage; attribué le vote de l'impôt à la chambre des députés; confié la répartition des charges à des hommes spéciaux; nous constatons un fait. Nous ne balançons pas à déclarer abusive cette législation, qui, dans l'ancien régime, appelait à des fonctions délicates et importantes des hommes qui n'avaient souvent d'autre titre qu'une présomption de bon vouloir; le choix du prince, en élevant, pour décider les questions les plus épineuses du droit, des personnes qui n'avaient pas besoin de grade au barreau, ne pouvait leur inoculer ces connaissances difficiles. Sous le régime actuel, l'élection populaire donne à des hommes présumés plus capables, des fonctions qui sont bien certainement moins difficiles. On peut, si l'on veut, voir là un progrès.

Dans les époques antérieures, l'Échevinage était rétribué; actuellement les fonctions municipales sont gratuites (1). L'un réglait les comptes des finances à huis-clos; l'autre délibère, dépense, administre avec une entière publicité; devant le souverain, la moralité, le dévouement, le blason étaient les premiers titres, la

(1) On pourrait en excepter les maires des bonnes villes, qui, sous l'Empire et la Restauration avaient un fixe de douze mille francs. Le troisième jour des sans culottides de l'an III, 120 francs par mois furent accordés aux notables.

fortune était le second; aujourd'hui le cens est presque la seule qualité exigée. Y a-t-il aussi progrès? C'est un point en litige. Une chose nous paraît digne et honorable, c'est l'attitude générale du Corps municipal; à toutes les époques, on le voit animé d'un esprit de sage indépendance et se tenir aussi éloigné de la tracasserie des tribuns populaires, que de la courtisannerie habituelle aux fonctionnaires.

S'il se présente un point où les deux corps diffèrent le plus, c'est peut-être la gestion des finances de la ville. Nous avons vu le Magistrat vaniteux, prodigue, sensuel; la Municipalité est au contraire positive, économe, sévère.

Il nous a paru qu'en général les municipaux imposés à la commune par le souverain, quelqu'il fût, gèrent moins avarement les finances et arrivent toujours à un déficit plus ou moins considérable. Les élus du peuple sont plus réservés, paient les dettes contractées par eux et même par leurs prédécesseurs, et parviennent à ménager des réserves. Rappellerons-nous les sept à huit millions de déficit de l'ancien Magistrat? Dirons-nous que la municipalité de l'Empire, malgré le subside par lequel Napoléon avait une fois rétabli l'équilibre, arriva encore à un arriéré de 6 à 700,000 francs? Qu'en 1830, une dette de 4 à 500,000 francs fut léguée au Conseil nouveau? On peut rechercher la cause de ces faits; pourrait-on en nier la réalité?

La comptabilité était autrefois illusoire ou nulle. En 1790, dès les premières élections, un ordre parfait ou du moins une complète publicité (moyen infaillible pour y parvenir), mit la lumière au sein des finances communales. Il en serait résulté d'heureuses conséquences, si les malheurs des années suivantes n'avaient tout remis en question. De l'an III à l'an V, la Municipalité dépensa, pour sauver la population des étreintes de la famine, une somme qui atteint presque neuf millions. En 1816, cet ennemi domestique fit encore ses ravages. Depuis 1830, la ville a comblé les anciens déficits.

Un contraste remarquable doit être également signalé. L'Échevinage, foncièrement catholique, était pourtant toujours aux prises avec le clergé, qu'il dominait d'un manière parfois abusive. Aujourd'hui la Municipalité, adoptant le principe de la liberté de

conscience, s'isole du clergé; s'abstient de toute manifestation religieuse, et les ministres du culte ont recouvré toute l'indépendance dont ils étaient privés autrefois.

La loi de 1789 avait constitué, dans chaque commune, un maire, deux officiers municipaux et un procureur-syndic sous l'autorité du directoire du district. Ils devaient régler la police de la voierie, la taxe du pain et de la viande. Mais dans les troubles qui survinrent, la Municipalité fut amenée à faire tantôt beaucoup plus, tantôt beaucoup moins.

En 1791, Lille avait dix officiers municipaux, un procureur de la Commune et trente-six notables qui devaient se renouveler par fractions. L'élection populaire était le seul titre exigé par la loi. Avec quelle patriotique ardeur, avec quel généreux dévouement s'étaient avancés ces hommes nouveaux!

L'Assemblée législative et la Royauté ayant fait place à la Convention et à la République, la municipalité lilloise qui succèda à la précédente dut ajourner ses beaux rêves et considérer devant elle de sévères réalités; celle qui vint après lutta contre la défection, l'anarchie, la misère, et par son zèle, fut digne de ses deux aînées.

Une constitution nouvelle, proposée en juin 1793, sanctionnée en août, modifiée en décembre, fut contemporaine des jours néfastes de la terreur. La Municipalité destituée, remaniée, à l'arbitre des députés de la Convention, perdit tout caractère. Elle ne conserva de l'esprit lillois qu'un zèle infatigable, une charité sans limites pour les maux communs.

Deux ans après, la constitution du 22 août 1795, promulguée le 25 octobre suivant, établit le Directoire. Pendant ce nouveau système, le Conseil de la Commune eut des destinés diverses, mais décolorées. Au Maire succéda le *Président de l'assemblée municipale*. Ce président était élu mensuellement parmi les membres. Le public avait alors le droit d'assister aux délibérations et d'y énoncer son avis.

Après les émeutes occasionnés par la famine, l'administration municipale, réduite à deux membres, la ville déclarée en état de siége, par suite du refus que chacun faisait de ces dangereuses et équivoques fonctions, nous montrent assez quel était l'affaisse-

ment de l'esprit public, à la suite des secousses funestes qui avaient tout ébranlé.

Dans les jours de la terreur, les hommes subitement appelés à figurer au Conseil, surent s'abstenir de toute violence et de toute cruauté, et même opposer à la tyrannie une force d'inertie qui neutralisa les velléités des proconsuls conventionnels. Le féroce Lebon lui-même se retira sans rien faire, et ses ordres sanguinaires furent éludés.

Après la chute de Robespierre, la frayeur publique avait désigné à la surveillance publique quelques misérables terroristes et quelques particuliers exaltés; des listes avaient été dressées et pouvaient devenir des causes de malheurs nouveaux et de désordres en sens contraire; la Municipalité, en les détruisant, épargna encore à la ville ces funestes réactions dont la France eut trop souvent à gémir ailleurs.

Sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Restauration, la composition du Conseil ne fut plus remise à l'élection communale; on en était presque revenu aux anciens errements. Après 1830, l'institution municipale reprit une teinte démocratique plus prononcée. C'est ce qui nous explique l'antagonisme entre ce corps et le représentant de l'administration générale.

Aujourd'hui, les attributions des Conseils municipaux sont définies par une loi du 18 juillet 1837 (titre II, chapitre II; articles 17 à 19).

Si, de la considération de l'ensemble, on vient à celle des individus, on remarque qu'en général tous les hommes appelés au Conseil ont été dignes de cette distinction. Seulement, la politique dominante du jour exerce son influence dans le choix des élus.

En 90, le Corps municipal comptait dans ses rangs des membres des trois ordres. L'année suivante, il ne s'y trouve plus d'ecclésiastiques; les nobles se retirent également. En 94, les artisans arrivent à leur tour. Après des vicissitudes diverses, la noblesse bourgeoise reparaît sous l'Empire et s'accroît sous la Restauration. Elle ne se montre plus depuis 1830.

Au milieu de ces oscillations, il est d'honorables citoyens qui persistent à toutes les époques. Plusieurs Lillois se retrouvent pendant vingt, vingt-cinq et même trente années consécutives. On

pourra s'en convaincre en examinant la liste alphabétique des membres qui ont fait partie du corps municipal.

Le premier qui fut appelé à porter l'écharpe de maire est le digne Vanhœnacker, dont nous avons reproduit le portrait. Nous aurions désiré en faire autant pour le brave André, mais nous n'avons pu réussir. Après lui, vint Lefebvre-D'hennin, puis Desjardin. En 1795, le représentant Delamarre rappela André. Sous le Consulat, Gentil-Muiron se distingua par sa fermeté pleine de bienveillance. Après lui, vint le comte de Brigode; puis, sous la Restauration, le comte de Muyssart.

M. Smet, nommé maire en 1831, renonça spontanément au traitement de 12,000 francs alloué par les bonnes villes. M. Lethierry, en 1832, et M. Bigo, qui occupe le fauteuil du maire depuis 1834, imitèrent son désintéressement.

Si maintenent nous cherchions quels établissements ont été procurés à la cité, nous aurions à dresser un inventaire bien satisfaisant, mais que nous devons abréger.

Aux municipalités de 1790 à 1800, nous n'avons pas à demander de monuments; la lutte avec l'ennemi extérieur, l'holocauste de la ville s'immolant sur l'autel de la patrie; les efforts incessants du zèle civique et de la charité pendant des années de troubles et d'inexprimables misères, voilà sans doute un bel héritage, et la cité a su l'apprécier, en érigeant sur la place publique un impérissable monument qui en résume le souvenir.

Sous le Consulat et l'Empire, l'ordre renaît abrité par la gloire. Tout ce que la tempête avait détruit se relève et se consolide, deux tours pour l'enfance abandonnée s'établissent; le pont Napoléon, le bassin de l'Esplanade, le Manége, la manufacture des Tabacs s'élèvent en ville. Le projet d'un Abattoir public, l'acquisition du Théâtre au compte de la ville, occupaient déjà les édiles.

Sous la Restauration, l'instruction publique excite leur attention (1), la concurrence s'établit entre les diverses méthodes d'en-

(1) En 1818, le Conseil demanda trois Frères de la Doctrine chrétienne, à 600 francs. Il donna 1,500 à l'instituteur communal. De son côté, le préfet avait demandé qu'on établît une école d'enseignement mutuel. Le

seignement; des cours publics et gratuits de physique et de chimie (1) sont ouverts pour la première fois; des encouragements sont donnés aux arts (2). Un festival, dont le souvenir a survécu, est organisé. Les religieuses sont appelées pour instruire et secourir les pauvres (3); le Mont-de-Piété est relevé; la Société de charité maternelle s'organise (1816), ainsi que les Caisses d'épargnes. C'est de ce temps que date l'apparition des compagnies d'assurances, l'entreprise du balayage des cheminées, le premier emploi des pompes à feu.

C'est encore alors qu'il faut reporter les premiers tentatives pour

Conseil vota ces deux écoles: il consacra 5,400 francs pour l'établissement d'une école des Frères, et 4,000 francs pour une école mutuelle. (Voyez le registre aux délibérations, 1818.) En 1821, 9 janvier, les Frères avaient quatre cents élèves, et les écoles mutuelles cent cinquante. Aussi, le Conseil émit le vœu d'une nouvelle école, rue des Urbanistes, et d'une autre, place du Réduit. Une somme de 8,500 francs fut votée pour cet objet et le noviciat de cinq jeunes Frères.

(1) Les Carmélites reçurent 1,000 francs de la commune. En 1818, elles instruisaient deux cent cinquante filles. Les Ursulines avaient été appelées par le Conseil; comme elles ne s'étaient pas rendues à cette invitation, le Conseil reporta aux Carmélites l'allocation qu'il leur destinait. Les Ursulines arrivèrent en 1825. Les Sœurs du Bon-Secours et du Sacré-Cœur, en janvier 1829.

(2) Le cours de physique fut ouvert en octobre 1817. Il comptait deux cents auditeurs; 1,000 francs pour le professeur et 500 francs pour les frais furent votés. Le cours de chimie fut ouvert en 1822, le 6 mai, sur la proposition de M. Carpentier-Leperre. Une école secondaire de médecine, créée en 1805 et relevée en 1812, fut redemandée en 1828.

(3) En septembre 1819, M. Ducornet obtenait le prix de l'école de dessin; la ville lui alloua une pension annuelle de 300 francs. M. Serrur reçut 300 francs pour son tableau de la *mort d'Agamemnon,* de plus, un secours de 3,700 francs. Lorsqu'en 1817, il eut remporté le prix du torse, il fut admis à concourir ponr le grand prix. Son tableau de concours lui valut 1,200 francs de la Municipalité. En septembre 1818, M. Descamps, pensionnaire à Rome, en donnant à la ville son tableau des femmes de Sparte, demanda pour sa vieille mère une pension. Le Conseil lui alloua 400 francs par an. Les plus beaux tableaux du Musée avaient été réclamés par les cours étrangères et devaient être envoyés à Paris, la Municipalité sut les conserver à la ville.

obtenir la translation à Lille du siége de l'évêché (1), la demande de l'entrepôt réel et d'une section de la Cour d'assise (2).

Un plan fut adopté pour l'alignement de la ville (3); la rue du duc de Bordeaux (aujourd'hui de la Deûle) fut percée; les cuvettes hermétiques appliquées à l'orifice des égoûts (4); les projets du marché St-Nicolas, d'un Beffroi communal, de la restauration de St-Maurice, de l'Abattoir furent mis à l'étude.

Depuis 1830, les rues, les places publiques se sont ornées de trottoirs; les derniers *burguets* de cave ont disparu; des cuvettes hermétiques ont achevé de remplacer partout les égoûts. La voie publique est éclairée par le gaz; plusieurs rues sont ornées de candelabres. La rue Wicar a traversé, pour l'aérer, le quartier le plus populeux, mais le plus malsain de la ville; celle du Palais-de-Justice a permis de jouir de la vue d'un monument remarquable; le pont St-Jacques a été élargi; le pont de Roubaix, construit.

La ville possède maintenant un magnifique hôtel des Archives; l'aile gauche de l'immense Hospice-Général a été terminée. La Bourse, ce curieux monument de l'époque espagnole, a été restaurée; le Théâtre agrandi. La Municipalité a fondé une école de peinture; une de statuaire; une chaire d'histoire au collége, une autre de zoologie; des salles d'asile ont été ouvertes à l'enfance; des écoles mutuelles gratuites pour les enfants des deux sexes; une école primaire-supérieure; une école de sourds-

(1) M. Charvet-Defrenne, auteur de la proposition, faisait remarquer que, des douze principales villes de France, les six qui précédent Lille et les cinq qui la suivent dans l'ordre de la population ont un évêché; Lille seule en est privée.

(2) 3 mai 1827.

(3) 18 Juillet 1824. Il avait été envoyé au ministre au 21 juin 1822.

(4) A ces mesures de salubrité publique, il faut joindre celles qui concernent les maisons de prostitution, de débauche, etc. De 1807 à 1825, nous avons compté plus de quatre cents ordonnances pour l'ouverture, la suppression temporaire ou définitive de ces mauvais lieux; vingt-cinq sur les étrangers: de 1818 à 1825, plus de quarante boulangers interdits pour cinq, dix et quinze jours; un, deux et trois mois, etc.

muets (1) et de jeunes aveugles. Les caisses d'épargnes ont reçu une heureuse extension; la Banque de Lille a été établie; le Collége communal a été élevé au rang de collége royal, et un magnifique édifice lui est préparé. Un Débarcadère intérieur pour le chemin de fer; un splendide Hôtel-de-Ville s'élèvent dans les murs de la ville; une Halle se construit sur l'emplacement de l'ancien Marché-au-Charbon. Le projet d'une École de natation est à l'étude.

N'oublions pas les soins donnés pour assurer à la ville la propriété de la Deûle (2), de l'hôtel de l'Intendance (3) du Grand-Magasin.

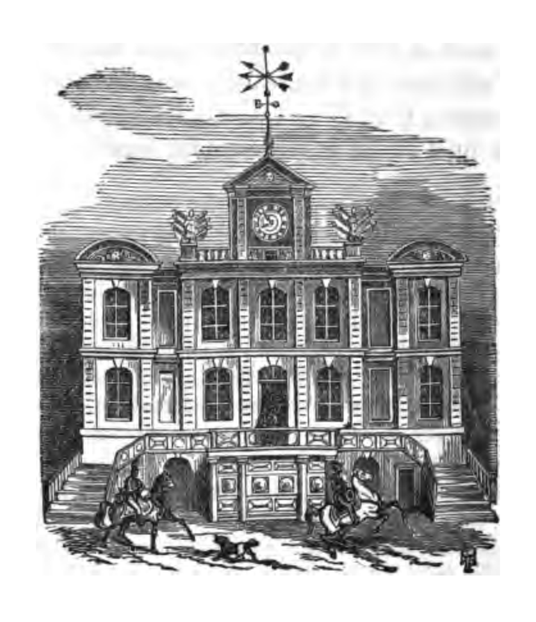
Comme on le voit, le Conseil municipal de Lille marche sans interruption dans la voie de progrès. Visant au solide plus qu'au brillant, à l'utile plus qu'à l'agréable, sans toutefois le dédaigner systématiquement, il est l'expression intellectuelle de la cité, en même temps qu'il en est le représentant légal.

(1) En 1835, il n'existait aucune école de ce genre, ni à Lille ni dans le département du Nord. A cette époque, le sieur Victor Derode, chef d'institution à Esquermes, appela de Rhodez, Massieu, le célèbre élève de l'abbé Sicard, le fit venir à ses frais; sans aucune impulsion extérieure, sans le concours de personne, il fonda un établissement dont les prospectus ont été répandus partout. Après quelques années, il dût cesser des efforts infructueux et des sacrifices au-dessus de ses moyens. Toutefois, ces efforts et ces sacrifices ne furent pas perdus pour le public. Le but auquel visait cet instituteur fut atteint en ce sens que, par une disposition nouvelle, les Conseillers municipaux de Lille, plaçant sous leur patronage une entreprise abandonnée jusque là à ses seules ressources, utilisèrent les éléments préparés par le sieur Derode, et fondèrent l'établissement qui prospère aujourd'hui. Ce simple énoncé ne semblera sans doute à personne une récompense exagérée, des travaux que ce citoyen a si péniblement conçus, entrepris et exécutés.

(2) En 1816, on proposait de construire, au pont de Canteleu, une écluse à porte busquée, et d'abandonner au gouvernement les 650,000 fr. dus par lui à la ville, pourvu que celle-ci fût confirmée dans la propriété de la rivière. On peut voir ce qui concerne cette question dans les registres des délibérations du Conseil municipal.

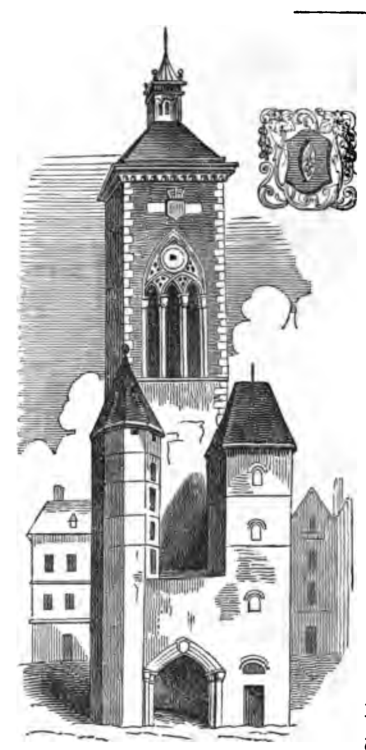
(3) Le 13 mai 1818, on remontrait que l'ancien Magistrat y avait dépensé 542,390 livres; de 1784 à 1790, les débours portent un chiffre de 323,000 livres.

A chacune des administrations que nous venons d'énumérer, on pourrait, sans doute, adresser quelques reproches; mais ce n'est pas là le rôle de l'historien, qui parle des choses contemporaines. A l'écrivain de raconter, au lecteur de juger.





REVUE RÉTROSPECTIVE.



On le sait, nous l'avons déjà dit, l'espace va nous manquer. Désireux de nous renfermer dans le cadre que le prospectus de ce livre nous avait tracé à l'avance, nous devons renoncer à traiter des *famille nobles de la Flandre Wallonne*; nous devons retrancher tout ce que nous avons préparé au prix de beaucoup de soins et de travaux sur le *commerce de Lille*, sur *l'instruction publique*, sur *les milices lilloises* et sur *les établissements de charité et de religion*. Nous devons également garder en portefeuille le *bulletin bibliographique* des ouvrages où il est fait mention de Lille; *la liste alphabétique* des lauréats des divers écoles; *la table générale* des hommes, des lieux et des choses

dont il est parlé dans le corps de notre livre; document utile aux lecteurs sérieux, indispensable aux hommes qui font, de l'histoire, le sujet de leurs études ou de leurs travaux.

Mais, devant l'accomplissement d'un devoir de probité, celui de nous rapprocher le plus possible des termes posés par nous-mêmes à nos souscripteurs, nous y renonçons et nous faisons taire nos regrets.

Nous avons sacrifié de même *l'étude des mœurs du XIXe siècle,* dont nous ne donnerons que les dessins suivants rappelant la physionomie un peu chargée, peut-être, des gens à la mode sous la Restauration.



La vignette qui suit donne une idée de la tenue des élégants depuis la Révolution de 1830.



Après ces préliminaires, que de respectables scrupules ont rendus nécessaires, reprenons notre course, pour la dernière fois dans cet ouvrage.

En le commençant, nous avons exprimé nos craintes et laissé voir nos espérances; qu'il nous soit aujourd'hui permis de dire nos joies et nos actions de grâces. Chacun a voulu encourager notre bon vouloir; aucune sympathie ne nous a fait défaut. C'est un puissant motif qui doit animer les plus faibles et relever la ville de Lille de l'injuste accusation dont elle a été si souvent l'objet.

Mais, si nous nous réjouissons d'un succès si honorable, c'est moins pour le présent que pour l'avenir. Quelque imparfaite que soit notre œuvre, elle a du moins suffi pour montrer quel vaste champ s'ouvre aux travaux de l'intelligence dans l'exploration de l'histoire d'une province trop long-temps méconnue ; elle a signalé aux artistes une source dédaignée, où ils pourront puiser des inspirations, trouver des types dignes de revivre pour la postérité.

Maîtres, ne vous étonnez pas de nous voir tenir ce langage. La vérité ne peut-elle apparaître à l'esprit du plus infime penseur aussi bien qu'au génie d'un Leibnitz? Le soleil n'éclaire-t-il pas l'œil du ciron aussi bien que celui de l'aigle? Le petit pâtre n'a-t-il jamais indiqué à une puissante armée le sentier de la montagne?

Eh bien! nous disons qu'il y a ici deux voies ouvertes pour ceux qui cultivent les arts. Deux voies où nous avons planté des jalons. L'une plus élevée où pourront s'acheminer ceux qui, en établissant d'habiles contrastes, savent mettre en scène les passions, différencier les types, les mœurs, les époques; travail où les choses locales et les détails se trouvent relégués au second rang.

L'autre, plus restreinte, mais bien riche encore, est réservée à ceux qui exploitent ces choses et ces détails, au milieu desquels ils pourront semer la vie en rappelant les principaux traits de notre récit; en faisant poser dans les monuments avec leurs costumes, dans l'exécution des choses qu'ils ont particulièrement étudiées, les hommes dont ils voudront exploiter le souvenir.

Histoire ou légendes, sujets civils ou religieux, paysages ou intérieurs, bustes ou portraits, siéges ou batailles, tout peut être également fécond à l'homme de génie et de bonne volonté.

Le statuaire lillois ne trouverait-il pas quelques inspirations pour faire jaillir du bloc de marbre ou du bronze amolli, l'image de Bauduin V? Ce prince sage et puissant, au nom duquel l'histoire a indissolublement joint celui de Lille? Celle de Jeanne, cette vertueuse princesse, à qui il ne manque aucune gloire, pas même celle que lui donne la calomnie? Celle de Guy de Dampierre, ce comte libéral, qui consacra par un acte authentique, un privilége que la démocratie est aujourd'hui réduite à disputer au pouvoir? Celle de Philippe, que la postérité appela bon et qui

dut peut-être ce glorieux surnom à la fidélité avec laquelle il soumettait sa volonté à celle de la loi; ce Philippe assez grand pour louer le magistrat qui ose la lui rappeler? Celle de Jeanne Maillotte, l'héroïne populaire, et vingt autres personnages qu'il n'est plus permis de laisser dans l'oubli?

Pourquoi les monuments, dont la munificence municipale dotera successivement la ville, ne porteraient-ils pas, suivant leur destination: ici, les légendes populaires; là, les beaux traits de l'histoire? Ici, la lutte chevaleresque de Lyderic et de Phinaert; celle du sire de Wasmes, avec un monstrueux serpent, terreur de la contrée; là, Bauduin, bras de fer, exposant aux créneaux du château de Lille, les têtes des Normands, sanglants trophées de la victoire? Ici, un des cent épisodes guerriers des siéges soutenus par la ville; là, un des mille traits d'héroïsme ou de dévouement qui se rencontrent à côté des premiers?

Ne trouvez-vous pas qu'il faut que les Lillois possèdent dans leur ville le buste de Philippe de Comines, celui d'Alain de Lille, de Jacquemar Giélée, ou de quelque autre célèbre trouvère; celui de Gauthier de Lille, de Marie Dergnaux et enfin quelques-uns des enfants de la cité qui ont obtenu une juste célébrité dans les lettres ou les arts?

A ces noms qui intéressent directement l'illustration de la ville, ne pourrait-on pas joindre ceux qui s'y rattachent intimément: Raimbert, St-Bernard, St-Thomas, Boufflers et tant d'autres?

Dans la multitude de sujets qui se présentent à notre souvenir, nous n'avons que l'embarras du choix. Quel sujet préférer ou du sire de Mailly, massacré par les députés flamands, ou de Delobel, se mesurant dans la lice avec l'empereur Maximilien? De Renty, terrassant le *grand diable* ou de Philippe d'Alsace, le bienfaiteur du commerce? De Philippe-le-Hardi, fondant à Lille, la Chambre des comptes; ou d'Isabelle, la bonne infante, entrant au couvent de l'Abbiette avec les deux nains qui portaient le bout de sa robe?

Le paysage a-t-il vos préférences? Alors, représentez les effets du soleil d'automne sur les donjons de la Flandre, sur les tourelles du château du Buc, sur ces redoutables machicoulis qui couronnaient la porte St-Pierre; faites revivre les oseraies qui

couvraient le pays, et au milieu desquelles coulait silencieusement la fontaine Delsauch, non loin de l'hermitage du bon Religieux, le père nourricier du premier forestier de Flandre; rappelez l'aspect des environs de la ville et des innombrables moulins qui l'entourent; les tapis si doux à l'œil que l'œillette et le colza étendent chaque printemps sur nos campagnes. Faites plus! franchissant les limites de l'histoire, reportez-nous à ces temps géologiques où des arbres, aujourd'hui inconnus dans nos campagnes, élevaient au ciel leurs gigantesques rameaux: où des animaux, aujourd'hui confinés entre les tropiques, vivaient sous ces latitudes; si vous le préférez, revenez à ces époques où les Romains élevaient, sur les bords de la Deûle, ces monuments dont les fondements ont seuls survécu; montrez-nous cette rivière aujourd'hui traînante et fangeuse, alors pleine de jeunesse et de vigueur, faisant bondir ses eaux écumantes en cascades multipliées.

Avez-vous préféré l'art monumental? Replacez-nous sous les arceaux de St-Pierre; mettez-nous autour du tombeau de Louis de Male ou de Louis de Melun; faites revivre la chapelle du Joyau, le palais des puissants ducs Orientaux! La chapelle de N.-D. de la Treille, où s'agenouilla Louis XIV; voici la Bourse, la Tourelle de Comtesse; groupez ou dessinez séparément le magnifique Hospice-Général, le vaste Magasin, l'hôtel des Archives, le Palais-de-Justice, le Monument de 1792, le moderne Hôtel-de-Ville, l'Arc-de-Triomphe qu'admirent tous les étrangers; faites revivre le Colysée, le Cirque, le Temple de la Raison.

Votre imagination aime-t-elle le tumulte des batailles? Avez-vous acquis l'art de grouper les masses, excellez-vous dans la peinture du flot populaire au sein des émeutes et des combats? La vaste plaine de Bouvines est un canevas propre à la distribution de vos corps d'armées; Rosebecque, Mons-en-Pévèle, ont assez de retentissement pour attirer votre attention, assez d'épisodes pour exciter votre verve. Dussiez-vous déplaire à nos alliés les Anglais, vous ne dédaignerez pas le combat où le prince de Salisbury et ses officiers sont faits prisonniers par les Lillois; ni la guerre chevaleresque que le châtelain de Lille fait

à l'Angleterre; ni le combat où ces mêmes Lillois s'emparent de Delanoue, sous les murs d'Englemoustier; ni le hardi coup de main de Luxembourg. Le préférez-vous? montrez le sire de Fauquemont, enlevant le duc de Vendôme, pour le précipiter dans un puits, et Boufflers, sur la brèche, comblant la tranchée des cadavres des ennemis, et mainte autre glorieuse scène qui appartient au terroir.

Si vos études et vos affections vous portent aux choses modernes, mettez sur vos toiles le siége de 1792, la bataille de Tourcoing, inscrite sur l'arc-de-triomphe de l'Étoile; Mathey et ses fils; Fernig et ses héroïques filles veillant au salut du pays; Virginie Ghesquière, Magdeleine Caulier, méritant la croix des braves.

Votre pensée, plus calme, se plaît-elle aux scènes de paix et de religion. Vous avez un choix plus vaste encore; au moyen-âge: voici la consécration de la collégiale St-Pierre, par Bauduin V, en présence du roi de France, son pupille, et de tous les religieux et les seigneurs du pays accourus à la solennité. Vous aimerez à représenter le châtelain de Lille, rapportant de la Palestine le Saint-Sang, conservé à Bruges; St-Bernard consacrant l'église de Loos; St-Thomas cherchant, à Lille, un refuge contre les persécutions; St-Seghers, étonnant le pays par sa piété et ses miracles; St-Piat, St-Eubert, St-Chrysole, apportant au pays la bonne nouvelle et renonvelant les merveilles dont les légendes se sont emparées; la procession de Lille se déroulant en innombrable replis dans les rues de la ville; la consécration de la pieuse cité à N.-D. de la Treille; les mémorables cérémonies du sacre de l'électeur bavarois; l'arrivée de Fénelon, l'anniversaire de la procession de 1254.

Les tableaux dits *de genre*, vous conviennent-ils mieux? Voici cent motifs divers : les querelles bourgeoises, les cours d'amour; le sabbat, l'exécution d'un arsin; Voltaire à la représentation de Mahomet; Connecte prêchant à St-Étienne; Guillaume-le-Bâtard, traînant par les cheveux sa future épouse Mathilde; le vainqueur des jeux de l'Épinette; le Broquelet; Brûle-Maison; l'ascension de Mosment; celle de Blanchard; l'inauguration du chemin de fer........ Mais il faut nous arrêter dans cette énumération qui serait sans fin.

Le *sévère* pourrait y trouver aussi sa place. Le mariage de Guillaume-le-Conquérant avec la fille de Bauduin de Lille ; la cruelle Richilde, exemple des vissicitudes de la fortune ; Girard du Buc sauvant, dans son château-fort, les députés flamands ; quelques-uns des douze siéges de Lille ; le sac de la ville par Henri III ou par Philippe-Auguste.... Les Lillois payant la rançon du roi Jean ou du duc de Bourgogne ; le duc de Bourgogne, assemblant son conseil à Lille, y recevant les députés ; Philippe au repas du faisan ; Gantois nourrissant l'armée du téméraire ; l'arrivée à Lille, soit de Charles VI, roi de France, soit de Charles-Quint, d'Henri VIII, de Philippe II, de son cruel ministre le duc d'Albe, d'Anne d'Autriche, sa fiancée ; des archiducs Albert et Isabelle ; des ambassadeurs siamois, de Louis XIV, de Louis XV, de Napoléon..... La consécration du drapeau du régiment de l'Espérance ; la Fédération ; toutes les scènes diverses de l'époque révolutionnaire ; Dufresse et son armée ; la fête de le régénération ; l'installation du tribunal révolutionnaire ; l'émeute qui assiége la Maison-de-Ville.

Que ne pourrions-nous pas indiquer encore, si nous ne craignions de redire ce qui est présent à la pensée de plus d'un lecteur ?

Et vous, poètes ! la merveilleuse légende d'Hémelgaerde ; les annales du palais de la Salle ; l'institution de la toison d'or ; les tournois chevaleresques ; la guerre des malcontents ; l'Inquisition repoussée ; la révolte déjouée ; les siéges si nombreux qui ont changé en escarboucles historiqnes les débris des monuments de la cité ; l'intarissable bienfaisance des Lillois ; leur piété envers la reine céleste !... Ne vous fourniraient-ils pas quelques chaleureuses inspirations !

Et vous, romanciers, en distribuant avec ce charme qui vous est propre, les détails de mœurs que vous présente l'histoire ; en fondant dans vos attachants récits les légendes populaires que la tradition a conservées en tant de localités, ne pourriez-vous pas faire ressortir quelque utile leçon, quelque vérité importante, quelques tableaux attrayants ?

Vous, architectes, nous attendons aussi votre œuvre, œuvre lilloise, œuvre artistique et nationale !

L'individu est constitué par trois termes : son âme, son cœur et son bras. La cité se personnifie par trois manifestations : l'Église, la Maison-de-Ville, l'Hôtel des Milices. C'est à vous de créer cette épopée lilloise, ce poème en trois chants, ce triple monument qui montre Lille morale, intelligente et forte.

Nous vous demandons un temple, parce que la prière est la plus sublime expression de l'âme ; la base de la moralité, la preuve de l'intelligence. Mais nous voulons un temple lillois par la pensée, par l'exécution ; par les détails comme par l'ensemble ; par le but, par les moyens (1).

(1) Plaçons-nous dans les champs de l'hypothèse où l'on ne se heurte pas contre des difficultés d'argent et autres de cette nature.

Sur le terrain de l'église St-Maurice, qu'il a été plusieurs fois question de rebâtir et de faire précéder d'une place publique ; ou sur l'emplacement de l'ancienne église St-Étienne, détruite par le bombardement, dans un espace circonscrit par les rues de St-Étienne, des Prêtres, le Marché-aux-Fromages, la Grande-Place, la rue Esquermoise, espace que nous supposons applani, exhaussé, entièrement libre.

On tracerait sa figure symétrique, qui serait possible, en alignant ce terrain avec la rue Esquermoise, la rue de Tenremonde, etc., élargissant toutes les rues qui seraient contiguës au dit terrain. La rue du Curé St-Étienne, prendrait le nom de rue de N.-D. de Lille.

Le terrain isolé, garni de grilles, offrirait un jardin, au milieu duquel serait élevée une chapelle, ou, si l'on veut, une cathédrale à la patronne de Lille.

Cinq portes en permettraient l'accès. Chacune d'elles porterait une statue de la ville, représentée sous un de ses attributs.

Ces statues seraient en métal, fer ou plomb.

Lille et la Foi ;

Lille et l'Espérance ;

Lille et la Charité ;

Lille et la Prudence ;

Lille et la Tempérance.

De manière à ce que partout l'édifice portât le cachet d'un monument communal lillois.

La clôture serait formée d'une grille.

Dans la terrasse, les chemins seraient disposés de manière à laisser également libres en leur voie les piétons et les voitures.

Sur la pelouse seraient des bancs de pierre.

L'église, en style ogival pur, serait isolée au milieu, bâtie en matériaux

L'Hôtel-de-Ville devrait se trouver en face, ainsi qu'on en avait conçu la pensée sous le Consulat; mais aujourd'hui, que les édiles l'ont fait ériger sur l'emplacement de l'ancien palais de Rihour, il ne peut plus être question d'en élever un autre; acceptons donc ce monument, et ne parlons que des accessoires à y placer.

du pays. Les colonnettes, en fer du département, travaillé par des fondeurs de la ville; les voûtes en briques; la couverture en cuivre ou plomb. L'aiguille de la tour servirait de gnomon ou cadran public.

Sur les pinacles, figureraient les statues en plomb de N.-D., sous les diverses invocations pratiquées à Lille et dans l'ancienne châtellenie.

Dans les niches extérieures, seraient placées les statues également en plomb ou en fer des personnages religieux qui ont visité, et les Lillois qui ont obtenu une réputation religieuse.

Par exemple : St-Thomas de Cantorbery; St-Bernard; St-Louis, roi de France; puis Fénelon, l'électeur Clément; puis Jeanne, Isabelle, Marguerite; puis Seghers.

Au fronton de l'église, serait placé l'inscription :

DEO, OPTIMO, MAXIMO
SACRUM,
SUB INVOCATIONE BEAT. M. V.
CANCELLATÆ, INSULARUM DEFENSORIS
SUMPTU PUBLICO
ÆDIFICABANT.
S. P. Q. I.

Dans l'intérieur, seraient des chapelles latérales, de manière à ce qu'il y en eût une pour chaque saint honoré dans l'arrondissement. Le maître-autel à St-Ubert, patron de Lille, et les chapelles principales à St-Piat, St-Chrysole, St-Amand, St-Martin.

Dans des niches intérieures, seraient placées les statues en bois injectées, des saints qui ont eu une église à Lille : St-André, la Magdeleine, St-Pierre, Ste-Catherine, St-Étienne, St-Maurice, St-Jean, alternativement placées.

Les vîtraux coloriés et les tableaux représenteraient des traits de l'histoire locale. La consécration de la ville à N.-D. et autres faits analogues.

Le sol de l'église serait en marbre, mais recouvert d'un plancher avec bancs ou stalles, partout égales ou semblables, où le public serait admis gratuitement. On y joindrait, si l'on veut, des calorifères.

Le plain-chant serait seul pratiqué. Une orgue, à deux siéges, et chacun six claviers.

Les ciboires, remontrances, calices, ornements extérieurs, seraient en fer, doré, s'il en est besoin.

D'abord, une inscription faisant partie de l'édifice lui-même, et devant durer autant que lui, rappellerait sa nature, et présenterait aux regards ces mots : MAISON COMMUNE OU HÔTEL-DE-VILLE, HÔTEL MUNICIPAL, à l'exclusion du mot : *Mairie.*

Sur la porte d'entrée et sur les portes des pièces principales, figurerait l'emblème de la ville, son écusson.

Cet hôtel de la Municipalité devrait en tout être lillois, et nous prions le lecteur de s'arrêter un instant à une considération qui s'applique à notre sujet.

Quelque ait été le souverain, marquis ou comte de Flandre, duc de Bourgogne ou prince d'Autriche, roi d'Espagne ou de France, quelle qu'ait été la forme du gouvernement arbitraire ou légale, royale ou républicaine, directoriale ou consulaire, impériale ou constitutionnelle, Lille n'a pas vu s'opérer, dans son individualité, des changements analogues à ceux du pouvoir dominant. Elle n'a pas cessé d'être identique, une, spéciale, constante en son caractère physique et moral. L'édifice où la ville se personnifie, doit donc rappeler uniquement sa personnification sans mélange des principes ou des formes politiques qui y ont joué un rôle, exercé une influence. Ou bien il faut rappeler tous ces pouvoirs et leurs vicissitudes, ou il faut n'en rappeler aucun. Ce dernier parti nous semble le plus logique, le plus digne. Non pas que nous voulions renier la qualité de français et proscrire le drapeau national. Qu'il lui soit fait une place, une place d'honneur, c'est tout ce que la raison et le patriotisme demandent.

Il résulte encore que tout ce qui est honorable dans le passé de la ville, doit être considéré comme exclusivement lillois, sans aucune autre distinction d'époque, de drapeau, de symbole.

Nous voudrions donc que le premier étage, divisé en quatre ailes, contînt les quatre salles suivantes :

Salle Municipale;

Salle d'Honneur;

Salle de l'Industrie;

Salle de la Bienfaisance.

Les plans pour l'ornementation de ces salles, seraient mis au concours général des artistes lillois. Une des conditions du pro-

gramme serait de ne représenter dans les dites salles que les hommes et les choses de la ville.

Dans la salle Municipale : Lille calme et forte;

La salle d'Honneur : Lille libre, intelligente et religieuse;

La salle de Bienfaisance : Lille prudente, dévouée et charitable;

La salle de l'Industrie : Lille active, industrieuse et commerçante.

Il serait trop long, il serait peut-être hors de propos d'entrer dans les détails que nécessiterait l'exécution de nos vœux particuliers. Cependant, pour en dire quelque chose, et en même temps rester dans de justes limites, nous énoncerons rapidement quelques vues.

La salle municipale serait ornée des bustes des maires; de tableaux qui rappelleraient aux élus de la cité le devoir qui leur incombe.

Ce devoir les oblige à résister à l'arbitraire, à la tyrannie du pouvoir aussi bien qu'à l'agression étrangère et à l'émeute populaire. Nous aimerions à voir autour de la salle et encastré dans des boiseries analogues, le trait de Philippe-le-Bon lacérant son ordonnance sur les toits de paille; la Municipalité de 1793, refusant d'envoyer à Lebon les victimes qu'il demande; la réponse de la Municipalité de 1792 au parlementaire autrichien; la Municipalité calmant l'émeute soulevée par un recensement illégal en 1841.

Dans chaque salle se trouverait un tableau d'honneur. Le tableau d'honneur de la salle municipale comprendrait : 1° les noms de tous ceux qui, depuis 1235, ont fait partie du Magistrat ou du Corps municipal; 2° les améliorations que chaque administration a introduites, importées, consolidées dans la ville.

La salle d'honneur, proprement dite, rappellerait aux Lillois les traits honorables ou fameux de leur histoire. On y placerait la statue de Bauduin V, fondateur, et de Jeanne, restauratrice de la ville; Charles-Quint, Isabelle, Louis XIV, qui l'ont agrandie. On y placerait les portraits, bustes ou médailles des théologiens, philosophes, annalistes, poètes, romanciers, savants, naturalistes, peintres, graveurs, statuaires, architectes, typo-

graphes qui seraient jugés dignes de cet honneur exclusivement réservé aux morts (1).

Une des extrémités de la salle d'honneur serait réservée aux dames Lilloises. Cette consécration de l'égalité de la femme n'est pas ce qu'on appelle une galanterie, une fadaise ; c'est un dogme de justice et de religion. Toutes les femmes qui ont honoré particulièrement la ville y seraient rappelées sans distinction ni catégories : la comtesse et reine Mathilde aussi bien que la dentelière Crombez ; la protestante Antoinette Bourignon aussi bien que la catholique Mme de Semeries ; Jeanne Maillotte et Virginie Ghesquière; les héroïnes guerrières, aussi bien que les courageuses dénonciatrices de Dufresse.

(1) Nous croyons devoir présenter ici, sous la forme d'une table alphabétique, l'aperçu d'une liste beaucoup plus étendue qu'on pourrait déduire de l'*Histoire de Lille,* et qui donne une idée des sujets de tableaux, bustes, bas-reliefs, etc., dont il vient d'être parlé.

Abbaye de Marquette, I, 217; Aides (demandes des), II, 471; Alain de Lille, I, 282; Alarme à pommes, II, 14; Ambassadeurs Siamois, II, 211; Anne d'Autriche à Lille, II, 45; Armée révolutionnaire, III, 285; Arsin, I, 271; Assaut, II, 241-249; Aspect de la ville, à diverses époques, I, 85; Aspect de la ville, après le Bombardement de 1792, III, 115.

Bancloche sonnée, II, 459; Banquets des Échevins, II, 417 à 439; Banquets de Nôce, II, 147; Batailles d'enfants, III, 297; Batailles des éperons, I, 233; Bataille de Mons-en-Pevèle, I, 234; Bataille de Rosebecque, I, 253; Bataille de Tourcoing, III, 203; Baudet-le-Mol, I, 278; Bauduin expose aux créneaux du Château de Lille les têtes des Normands, I, 186; Behourt, I, 387; Bénédiction des premiers drapeaux de la Garde Nationale; III, 35; Bénéfices (Constitution des) II, 447; Bernard (Saint) à Lille, I, 203; Bourgeteurs, I, 379; Bourse, II, 158; Brèche comblée, II, 255; Broquelet, I, 177.

Capitaine Dubois, II, 249; Castrum, I, ; 187 Chamillart au clocher de Seclin, II, 246; Chanoines de St-Géry et l'Échevinage, I, 310; Chapelle St-Maurice rebâtie en 1022, I, 187; Charles le Téméraire part seul, I, 327; Charles V à Lille, I, 249; Charles-Quint à Lille, II, 13; Charles VI et sa Cour, à Lille, I, 253 à 259; le Château de Courtrai, I, 232; Châteaux féodaux, I, 285: Châteaux-forts, I, 186; le Châtelain de Lille fait la guerre aux Anglais, I, 303-304; le Châtelain de Lille déployant la bannière, II, 50; Charles X à la Citadelle, III, 387; Chartreuse de Fromelles, III, 191; Chevaliers se constituant prisonniers, I, 272; Chevalier Doignon, II, 256; Chevalier de Luxembourg, II, 253; Chevaliers errants, I; 395, Citadelle, I,

Au milieu du salon d'honneur seraient placés les noms des lauréats des diverses écoles entretenues par la ville.

Dans un local voisin, serait rassemblée une collection de productions artistiques, littéraires et industrielles dues à des Lillois; d'ouvrages imprimés, manuscrits, vitraux, reliefs, ciselures, médailles, journaux, revues, en un mot, tout ce qui pourrait servir à signaler la marche que l'esprit humain à suivie à Lille, dans les branches si diverses des sciences et des arts, soit qu'il ait reçu l'impulsion soit qu'il l'ait donnée. On y joindrait tous les documents concernant spécialement l'histoire locale, soit en originaux, soit en copies authentiques de ce qui fournirait aux diverses époques, des données certaines sur la population, les impôts, le commerce, l'instruction publique, le territoire, l'agriculture, etc.

Dans la salle de l'Industrie, se trouveraient les noms des industriels ayant obtenu des médailles ou mentions honorables aux expositions nationales; un musée comparatif des produits des diverses époques et des localités voisines, avec les produits similaires lillois. Une bibliothèque commerciale, statistique, technologique de tout ce qui peut intéresser le département du Nord et l'arrondissement de Lille s'y trouverait jointe. On y verrait des modèles des machines inventées, importées ou perfectionnées par les Lillois; des tableaux rappelleraient les principaux épisodes: les drapiers, les sayetteurs, les bourgeteurs des temps anciens se trouveraient en regard des ouvriers des temps modernes.

La salle de bienfaisance serait ornée dans un sens analogue.

Si le lecteur veut bien supposer un instant, cette première ébau-

che émondée, adaptée, fixée convenablement, après avoir subi l'examen et la discussion, pourra-t-il refuser d'admettre que la ville y trouvera un honorable établissement; l'esprit public une vive et salutaire impulsion?

Il nous resterait à parler du troisième édifice pour lequel nous avons déjà signalé l'emplacement de l'ancien château du Buc, berceau historique ou traditionnel de la ville, et qui serait destiné aux réunions des milices lilloises de toute arme, hôtel où fraterniseraient les trois divisions, dont l'artillerie est l'aînée, la garde nationale la cadette, et les pompiers la plus récente, mais non la moins utile et la moins dévouée.

Là se trouverait une sorte de musée d'artillerie. Le tableau d'honneur mentionnerait ceux des Lillois qui se sont distingués

par des traits de bravoure; ceux d'entre eux qui ont obtenu des grades ou des décorations militaires; la liste des citoyens qui ont fait partie des milices. La salle serait ornée des trophées, de drapeaux pris sur l'ennemi.

Nous avons hâte de terminer, et pourtant nous avons tant de choses à dire!

Un dernier mot aux hommes de méditation et d'étude. O vous qui voulez sonder les choses sans vous arrêter à la surface! Quel vaste champ s'ouvre à vos explorations. Que de réflexions peut faire naître la vue de l'antagonisme enfanté par le morcellement des nations, des territoires, des industries, des capitaux! Le contraste des hommes avec les époques; des lois avec les mœurs; des usages avec les principes; de la forme des institutions avec

leur esprit! Quelle étude que celle de ce progrès dont l'homme semble ne faire la conquête dans une voie que pour le perdre dans une autre; de ce progrès, pôle où tend l'esprit humain, mais dont il est détourné par tant d'obstacles, et où il ne parviendra qu'après la pondération équitable des prétentions opposées, des partis et des systèmes qui se disputent le monde!

L'histoire de Lille est une des pages de ce livre immense où vous aimez à lire! Puissiez-vous ne pas la dédaigner quand elle se présentera sous votre doigt. Ce n'est pas auprès de vous qu'il faudra nous justifier d'avoir laissé chaque époque parler son langage particulier, sans prétendre le rectifier par le nôtre. Selon le vent qui souffle sur elle, chaque génération se fait du juste et de l'injuste, des idées dont les limites extrêmes diffèrent bien plus

qu'on le croit. Les choses passées ne sont en général ni aussi bien ni aussi mal que nous nous habituons à le penser, et c'est dans l'analyse de ces aberrations de l'esprit humain que l'histoire donne de si importantes leçons. En voyant chaque époque nous présenter comme absolus tant de systèmes qui ne tardent pas à être modifiés, transformés, annihilés, on apprend à traiter avec juste circonspection ceux qui arrivent avec les mêmes prétentions et les mêmes formules; on cherche à creuser davantage la raison et la conscience humaine, pour y trouver la racine des devoirs, la base des lois. Devant le miroir inexorable de l'histoire, les choses se montrent, non pas ce que nous aimerions qu'elles fussent, mais ce qu'elles sont en effet. Il en résulte pour l'esprit public une équitable disposition qui écarte le préjugé. On vient à douter de bien des choses que la théorie présentait comme incontestables, comme fondées, plusieurs de celles qu'on avait repoussées jusque-là. On cesse de prendre l'enthousiasme pour la raison; le zèle pour la capacité; la force pour le droit; le fait accompli pour la justice; et l'on comprend enfin cette importante leçon : qu'on

Qu'il nous soit aussi permis de parler d'un projet que les circonstances seules nous ont forcé d'ajourner.

Chacun sait, à Lille, les remarquables résultats obtenus par M. Blanquart-Éverard, dans la reproduction indéfinie des épreuves daguerriennes sur papier; épreuves qui ressemblent à d'excellentes gravures *manière noire* et de la teinte voulue.

Nous avons eu dessein de faire un livre, illustré par des épreuves de ce genre, où nous aurions reproduit tous les sites pittoresques des environs, les monuments de la ville, les établissements publics, les intérieurs des églises, des musées, les objets curieux, les tableaux marquants qui y sont renfermés, en un mot, où nous aurions fixé, d'une manière aussi exacte que correcte, la physionomie actuelle de la ville. Nous avons entretenu M. Blanquart de ce patriotique projet. Si les obstacles qui en ont amené l'ajournement, venaient à disparaître, nous y reviendrions avec un infatigable empressement.

peut amollir son cœur à la miséricorde et à la tolérance, sans courir le risque d'y perdre une seule vertu; et que dans toutes les choses qui sont du domaine de la conscience, le soin de la former est antérieur au devoir d'y obéir.



ÉPILOGUE.

Quand du bord escarpé, qui s'élève sans cesse,
De ce gouffre sans fond qu'on nomme le passé,
Sur l'abyme entr'ouvert, notre regard s'abaisse,
Et suit le cours du fleuve en ses rives pressé,

Il voit mille clartés briller à la surface,
Et qui, dans cette nuit, météores brillants,
Tandis que sans retour, tout pâlit et s'efface,
Semblent grandir encor sous le souffle des vents!

Ce sont les vertus de chaque âge
Surnageant aux eaux de l'oubli,
Noble et précieux héritage
Qu'un soin pieux a recueilli.
Emparons-nous de cette gloire
Pour la transmettre à la mémoire
Des derniers siècles à venir.
Ne brisons pas la chaîne immense
Où tout se lie et se balance :
Le passé produit l'avenir!

C'est par le fait qui se déroule
Dans le tableau que j'ai tracé,
Que l'histoire dit à la foule
Ce que fut, pour nous, ce passé.
Là, se pressent des jours sans nombre,
Mélange de lumière et d'ombre;
Points ténébreux ou rayonnants

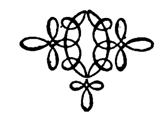
Miroir, qui, tour à tour, reflète
Vertus, remords; calme, tempête;
Salutaires enseignements.

Poètes, peintres, statuaires,
Emparez-vous de tous ces faits!
Lillois! ravivez de vos pères
Le souvenir et les portraits;
Pour votre cœur, est-il une onde
Plus sapide, plus profonde
Que le fleuve paternel?
Quels sillons furent plus fertiles
Que nos champs? Nommez-moi les villes
Plus dignes d'un nom éternel!

Perdu dans l'ombre et la poussière,
Glaneur, j'apporte les épis;
Mineur, j'arrachai de la terre
Le minerai que j'ai promis.
A vous, hommes d'intelligence,
A faire éclater la puissance
Que le ciel mit en votre main,
Coulez en bronze une statue
Dont le front atteigne la nue
Et fixe tout regard humain.

Forte, riche et pieuse LILLE,
Votre diadême est bien beau;
Mais permettez-moi, noble ville,
D'y joindre un modeste joyau,
Sur votre nom, un fils illustre
Eût pu jeter un plus grand lustre
Et le mettre mieux en son jour;
Mais s'il eût donné plus de gloire,
Mère, jamais, daignez m'en croire,
Il n'eut eu pour vous plus d'amour!!

Qu'il nous soit permis d'adresser ici nos remerciements aux honorables compatriotes qui nous ont accompagné, soutenu, guidé dans le long chemin que nous venons de parcourir. Il nous serait difficile de les nommer tous; mais nous croirions manquer gravement à la reconnaissance, si nous omettions M. Gentil-Descamps, M. Brun-Lavaine, M. Chon, M. le docteur Le Glay, et surtout M. Charles Bachy, dont le zèle infatigable et l'amitié désintéressée nous ont seuls permis de mettre au jour, un livre que mille obstacles semblaient devoir faire périr avant sa naissance. Qu'ils reçoivent tous ensemble et chacun en particulier, l'hommage public de notre sincère gratitude.



SOMMAIRE.

SOMMAIRE.



LISTE ALPHABETIQUE

1° DES LILLOIS QUI ONT FAIT PARTIE DU MAGISTRAT

DEPUIS L'ORIGINE DE CETTE INSTITUTION JUSQU'EN 1789 (1);

2° DES LILLOIS QUI ONT FAIT PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPUIS 1790 JUSQU'EN 1844.

ABLAIN (d') *Jean*, 1486, 1493, 1497, 1500 (2).
ALOND (ALLOND) (3) *Jean*, 1375, 1378, 1381.
ANCOISNE (d') *Antoine*, 1564, 1547.
— *Louis*, 1709, 1712.
ANGÈLE (de l') *Jacques*, 1415.
ARONIO *Philippe-L*., 1749, 1750, 1751, 1752, 1758, 1759.
ARTUS *Daniel*, 1563.
— *Jacques*, 1381; M, 1574.
— *Jean*, R, 1351; M, 1375 1393; M, 1407; R, 1408, 1420, 1424, 1428; M, 1437, 1479, 1535, 1571.
ARTUS *Philippe*, 1482, 1487.
— *Thomas*, 1377; R, 1380.
ASSIGNIES (d') M., 1451.
AULENT *Alexandre*, 1716, 1719, 1723.
AUMONIER (l') *Nicolas* 1724, 1725.
— *Nicolas*, 1718.
BACONEL *Hector*, 1525, 1528.
BACQUE (du) *Philippe*, 1541, 1544,

(1) Nous n'avons fait figurer dans cette table que les noms des Rewarts, Mayeurs et Échevins, sans y admettre ceux qui faisait partie du Magistrat comme notables ou autrement.

(2) Lorsque le millésime est indiqué seul, c'est pour désigner l'année où le prénommé était Échevin; M, indique *Mayeur*; R, *Rewart*.

(3) Les noms répétés et placés entre parenthèses indiquent des variantes dans la graphie.

1547, 1551, 1554, 1558, 1561; R, 1563, 1564, 1567, 1570, 1575.
BADY *Aug.-Eugène*, 1746, 1747, 1748; R. 1749; R. 1750; R. 1751; R. 1752; M, 1753, 1754, 1755, 1756; R, 1757, 1760, 1761, 1764.
BAILLE (le) *Gille*, 1416, 1420, 1423, 1429.
BAILLET *François*, 1688, 1701.
— *Jacques*, 1618.
— *Jean*, 1502, 1506, 1509, 1513, 1517, 1524, 1527, 1585, 1591.
— *Michel*, 1567, 1570, 1573, 1576, 1579, 1582, 1585, 1589.
BAILLEUL (de) *Bauduin*, 1494.
— *Jean*, 1486, 1491, 1493, 1502, 1505, 1510.
BAILLEUX (de) *Jacques*, 1448, 1451, 1455, 1458.
BARGHE *Jn*, 1511, 1533, 1536, 1539.
— *Nicolas*, 1562, 1565.
BARRE (de le) *Arnould*, 1390, 1396.
— *Bettremieu*, 1378, 1393, M, 1398, R, 1403.
— *Jean*, 1378, 1382, 1385, 1393.
— *Joris*, 1409.
— *Paul*, 1514, 1517, 1520.
— *Pierre*, M, 1319, 1376, 1380, 1383; R., 1384; R., 1387, 1400; R., 1402, 1406, 1416.
— 1419, 1423, 1430.
BAPALME (de) (BAPAUME) *Wallerand*, 1523, 1527, 1531, 1535, 1582, 1594, 1604.
BAPAUME (le) *Allard*, M, 1322.
BAUDIN *Jean*, 1470.
BAUDOUIN *Gilles*, 1666, 1669, 1670.
BAUR *Arnould*, 1614.
— *Clément*, 1588, 1591, 1596, 1601, 1605.
— *Jean*, 1614.
BAUTERS *Balthazar*, 1592, 1595, 1599, 1602, 1605, 1609, 1613.
BAUWET *Jacques*, 1621, 1624, 1627.
— *Jean*, 1625, 1628, 1631, 1635.
BAVE *Allard-Ant.*, 1699, 1702, 1709, 1712.
BAVIÈRE (de) *Gilles*, 1560, 1563, 1567, 1570.
BEAUCOURT (de) *Jacq.-Fs.*, 1702.
BEAUFREMEZ (de) *Fr.*, R, 1566.
BEAUMARETZ, *Hector*, 1502, 1506.
BEAUMONT (de) *Bernard*, 1705, 1708, 1711, 1715, 1718, 1723, 1728, 1729, 1732, 1739, 1740, 1741; M, 1742, 1743, 1744, 1745.
BEAUREPAIRE (de) *Jean*, 1409, 1413, 1418.
BEAUSSIER *P.-J.-Désiré*, 1769, 1770, 1776, 1777, 1778, 1782, 1783, 1784.
BEAUVENTRE (de) *Adrien*, 1584.
BECQUE (de le) *Michel*, 1398.
— *Vincent*, 1559, 1562.
BEGHIN *Grard*, 1404, 1407, 1410.
— *Guillaume-Fr.* 1758, 1759.
— *Jean*, 1420, 1423, 1427, 1433.
BELLIN, *Hugues*, 1452.
— *Jean*, 1449, 1452, 1455.
BERLETTES (de) *Ante*, 1490, 1493, 1496, 1499.
— *Jean*, 1486.
BERNARD *Jean*, 1544.
— *Piat*, 1555, 1560.
BERNIER *Jean*, 1513, 1516, 1519.
BERTAUT *Jean*, 1605.
BERTIN *Ant.-J.*, 1776, 1777, 1778.
BENSE *Jean*, 1419, 1422.
BETENCOURT *Nicolas*, 1488, 1491.
BEVIÈRE *Adrien-Fr.*, 1703, 1704, 1711.
BIEZ (du) *Pre*, 1509, 1512, 1515, 1518.
BILLAU (du) *Guillaume*, 1501, 1507, 1538.

HENNIN (d') *Nicolas*, 1599.
— *Paul*, 1482, 1488, 1489.
HERRENCQ *Allard*, 1575, 1583, 1590, 1594, 1598, 1601, 1604, 1607, 1610, 1613, 1616, 1619, 1622, 1625, 1628.
— *Bauduin*, 1562, 1565, 1568,
— *Eustache*, 1552, 1555, 1558.
— *Guillaume*, 1611, 1615, 1620, 1624, 1629.
— *Mathieu*, 1543.
— *Micquiel*, 1511, 1515, 1519.
HERSENT *Jean*, 1415, 1419.
HERVIN *Martin*, 1625, 1628, 1631, 1635, 1647, 1650.
HESPEL (d') *Anselme*, 1630, 1681, 1683; R, 1684, 1690.
— *César-Aug*[te], 1757, 1762, 1763; M, 1768; R, 1769; R, 1770; R, 1771; M, 1774; M, 1775.
— *François-Sérap.*, 1688; R, 1692; M, 1693; M, 1694; R, 1696; R, 1697; M, 1698; R, 1701; M, 1702, 1705; R, 1706; R, 1707; R, 1713; R, 1714; M, 1715.
— *G.-J.*, 1717, 1720, 1721, 1722; R, 1723; R, 1726; R, 1727; M, 1728; M, 1729; R, 1732; M, 1733 à 1737.
— *Jean*, 1538.
— *Michel*, 1709, 1766, 1767.
— *Pierre*, 1528.
HONT (de) *Jean*, 1420, 1424, 1427, 1430, 1434.
HORGLESLOT (de) *François*, 1528.
HOT (du) *Antoine*, 1582, 1591, 1597; R, 1638; R, 1640, 1643; R, 1645, 1655, 1656.
— *Hubert*, 1632, 1635, 1638, 1662.
— *Jean*, 1668.
— *Pierre*, 1639.
HOUCHIN (d') *Charles*, 1567.
HOUE (de le) *Pierre*, 1605, 1612.
HOUIN *Antoine*, 1583.
HOUPLINE (de) *Guillebert*, 1493.
— *Jean*, 1446.

HOURDAIN (de) *J.*, 1505, 1511, 1521, 1524, 1529, 1534, 1539.
HOUSTRE (de la) (DELAOUTRE, DELOULTRE) 1435, 1458, 1464.
HOVINE *Antoine*, 1588.
HUBERT *Nic.-F.*, 1730, 1731, 1739, 1740, 1741.
HUTTIN *P.-Robert*, 1696, 1697.
— *Robert-Ignace*, 1716.
HUVINO, *L.-J.-B*[te]*.-J.*, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789.
— *P.-Robert*, 1746, 1747, 1748, 1758, 1759; R, 1760; R, 1761, 1772, 1773.
HUVÉS *Jean*, 1449.
— *Roland*, 1414, 1442.
HUGHES *Josse*. 1631, 1634, 1638.
HUT (du) *Nicolas*, 1616.
IMBERT *Adrien*, 1629, 1644, 1649.
— *Albert*, 1716.
— *Franç.-J.*, 1696, 1697.
— *Hyacinthe*, 1700.
— *Jacq-Fr.*, 1686, 1688, 1695.
— *Jean-Fr.*, 1691.
— *Nicolas*, 1584, 1587, 1591, 1595, 1599, 1602, 1605, 1608, 1636, 1639, 1640; R, 1652; M, 1654, 1659; M, 1662; M, 1667, 1671, 1674, 1677, 1682.
— *Nicolas-Guillaume*, 1757; R, 1758; R, 1759; M, 1760; M, 1761; M, 1765; R, 1766; R, 1767; R, 1768; M, 1771; R, 1772; R, 1773.
— *Robert-Fr.*, 1700, 1701, 1703, 1704, 1708, 1711, 1716; R, 1720; R, 1721; R, 1724; M, 1725, 1726, 1727, 1730, 1731, 1746, 1747, 1748.
INGILLIARD *Ed.*, 1672, 1675, 1676, 1679, 1683, 1686, 1692.
INGLEVERT, *Antoine*, 1567, 1570.
JACOBS *Martin*, 1667, 1672, 1675, 1676, 1679.
JACQUART *Jean*, 1548, 1556, 1559,

MARESCHAL *Gilles*, 1559.
— *Jean*, 1558.
MARET *Jean*, 1474, 1477, 1480, 1483, 1486.
MARESSAL *Gilles*, 1651.
MARKANT *Bauduin*, 1505.
MARKOS *Jacquèmes*, R, 1329.
MARLIER *Hues*, 1459.
— *Jean*, 1462, 1465.
MARTIN *Jean*, 1405.
— *Nicolas*, 1662, 1665, 1668, 1671, 1674, 1680, 1681, 1683, 1684, 1689, 1693, 1694, 1699.
— *Robert*, 1420, 1423, 1427, 1430, 1433, 1436.
— *Thomas*, 1380, 1384, 1388, 1396, 1402.
MAS *Nicolas*, 1623.
MASQUELIER *Jean*, 1547, 1550.
MAULDE (de) *Martin-Louis*, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737.
— *P.-François*, 1699, 1702, 1705, 1715.
MASUREL *Claude*, 1512, 1515, 1518, 1521, 1541, 1544, 1547, 1550, 1553, 1556, 1559, 1563, 1567, 1628, 1631.
MAYOLLE, 1430, 1433, 1436, 1439.
MESRE (le) *Claude*, 1511, 1514, 1517.
— *Ch.-L*., 1749, 1750, 1751, 1752, 1758, 1759, 1762, 1763.
— *Guerard*, 1440, 1444, 1448, 1449, 1451, 1455, 1460, 1466, 1483, 1486, 1491, 1494.
— *Jean*, 1497, 1554, 1562, 1568.
— *Pierre*, 1379.
— *Philippe*, 1596.
— *Simon*, 1566, 1573, 1576, 1579, 1592, 1595, 1598.
MERTENS *Charles*, 1709, 1712, 1717, 1726, 1727, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737.
MIETTE (Muette) *Franç.*, 1571, 1578, 1582, 1586, 1589.
MIEUVRE *Antoine*, 1582, 1587, 1590, 1593, 1598, 1601, 1604, 1607.
— *Martin*, 1556.
MILET *Luc*, 1471.
— *Guillaume*, 1474, 1477.
MIROUL *Arnould*, 1580, 1583, 1586, 1614, 1617.
— *Charles*, 1587, 1591, 1594, 1598.
— *Hubert*, 1631.
— *Joseph*, 1595, 1598.
MOLIN (du) *Jean*, 1498.
MOLLET *François*, 1650, 1654.
MONNOYER (le) *Jean*, 1351, 1378, 1409, 1458, 1461, 1467, 1471, 1472, 1478; M, 1480; R, 1483; M, 1486.
MONS (de) *Jean*, 1544.
— *Phles*, 1514, 1517, 1523, 1524.
MONTAGNE *Maximilien*, 1609.
MORIANE (de) *Nicolas*, 1444.
MOREL *Mathias*, 1665, 1671, 1675, 1676.
MORIN *Clément*, 1614, 1622.
MORTIER (du) *Jean*, 1461, 1465, 1482, 1485.
MOTTE (de le) *Gabriel*, 1510.
MOULIN (du) *Allard*, R, 1309.
MULIER *Collard*, 1536, 1542.
— *Lottard*, 1412.
MUYS *Jacques*, 1716, 1719.
MUYSSART *François*, 1692, 1695, 1698; R, 1700; M, 1701; M, 1706; M, 1707, 1713.
— *Henri-Ch.-Fr.*, 1723, 1726, 1727, 1732.
— *Jacques*, 1494, 1497, 1500, 1522, 1525; M, 1714.
— *Jean*, 1540.
— *Toussaint*, 1532, 1535, 1538, 1542, 1546, 1549, 1578, 1583, 1587; M, 1594.
NEVEU (Nepveu) (le) *Ant.*, 1375.
— *Bauduin*, 1379, 1385, 1389.

TRIEJELLE, *Antoine*, 1645, 1646, 1653, 1659.
— *Guillaume*, 1553, 1556, 1559.
— *Martin*, 1576, 1581, 1591, 1594, 1606, 1609.

TRUIE (à la), *Cornille*, 1501.
— *Jean*, M. 1497.
— *Ogier*, 1405, 1408, 1411, 1413, 1418, 1421.
(En 1800, la famille à la TRUIE existait encore à Lille.)

VACQUERIE (de le), *Henri*, 1378.
— *Robert*, 1390, 1395, 1399, 1403, 1407, 1410, 1413, 1419, 1429, 1432, 1440.

VAIDRE (le), *Jean*, 1505, 1509.

VALLE (de le), *Arnould*, 1418.

VANBELLE, *Hen.-Jos.*, 1713, 1714, 1717.

VANBUSTEDEN, *Grégoire*, 1647, 1650, 1653, 1658, 1661.

VANCOSTEWUIGLE, *Antoine*, 1632.

VANDENBROUCK, *Gerard*, 1626, 1638, 1643.
— *Josse*, 1647, 1650, 1652, 1657, 1662.

VANDEUSTEEN, *Jean*, 1611, 1616, 1619, 1622.

VANDERCRUYSSE, *Hugues*, 1716, 1719, 1723, 1728, 1729.
— *Philippe*, 1782, 1783, 1784.

VANDERVECKEN, *Josse-Ghisl.*, 1758, 1759, 1762, 1763, 1766, 1767, 1779, 1780, 1781, 1785 à 1789.

VANDEWALLE, *François*, 1629, 1632, 1635.

VANHOVE, *Baud.-Dominique*, 1739 à 1745, 1749 à 1752, 1757, 1760, 1761, 1764, 1768.

VANNERTINGE, *Henri*, 1674, 1677.

VAURELLER, *Aug.-Théodore*, 1766, 1767, 1772, 1773.

VAUTIENEN, *Nicolas*, 1648, 1649, 1652, 1655, 1656, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671, 1674, 1678, 1682, 1684, 1687, 1690, 1693, 1694, 1699.

VAN WESBUS, *Gabriel*, 1655, 1656, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671.
— *Gabriel-Michel*, 1699, 1703, 1704, 1708, 1711, 1715, 1718, 1724, 1725.
— *Jacques*, 1678, 1682, 1685.

VARINGHIEN (de), *Berghes*, 1351
— *Jacquemon*, R. 1354.

VASSEUR, *Jacques*, 1565, 1568.
— *Jean*, 1561, 1574, 1599, 1603, 1606; R. 1607; M. 1609; R. 1610; M. 1612; M. 1615; R. 1616; M. 1618; M. 1621; R. 1622; M. 1625; M. 1628; M. 1633; M. 1638; M. 1641; 1642; M. 1644.

VEAU (le), *Guillaume*, 1611, 1623.
— *Jean*, 1574, 1577, 1594, 1608.

VENANT (de Saint), *Charles*, 1622, 1624.
— *Jacques*, 1417.

Liste des Lillois qui ont fait partie du Conseil municipal de Lille, depuis 1790 *jusqu'en* 1845 *exclusivement.*

ALAVOINE, 1794, 1795, 1796.

ANDRÉ, 1790; maire, 1792, 1795, 1796.

ARONIO, adj., 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821.

ARTAUD, 1797.

BAILLIET, 1793, 1795.

BALIN, 1793.

BARBIER DE LA SERRE, 1821 à 1830.

BARROIS, adj., 1818, 1819, 1820, 1821, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830.

— *François*, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844.

— VIRNOT, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1815 à 1831.

BAYART (?)

BEGHIN D'AIGNERUI, 1790.

BERNARD, 1793.

— *Carlos*, 1795.

— DANNIAUX, 1794.

— adj., 1807, 1808.

— ROUZÉ, 1832 à 1844.

— SCHEPPERS, 1792.

— SERRET, 1826, 1827, 1828, 1829.

— TILLOY, 1794.

BEAUSSIER-MATHON, 1795, 1807 à 1828.

BIDOUX, 1793.

BIGO, 1831, 1832; adj., 1833, 1834; maire, 1835 à 1844.

BLOCQUEL, 1832 à 1844.

BLONDEAU (?)

BLUYSEN, 1797,

— *Louis*, 1790.

BOCQUET-BERNARD, 1831 à 1834; adj., 1835 à 1839.

BOISSERIE, 1793, 1794.

BOMART-CRÉPY, adj., 1841 à 1844.

BONNIER DE LAYENS, 1810 à 1830.

BONTE-POLLET, 1831 à 1841.

BOUSSEMAERT, 1793.

BRACONNIER, 1795.

BRAME, *Auguste*, 1790, 1792.

— *Joseph*, 1832 à 1837.

— *Louis*, 1832 à 1844.

BRIANSIAUX, 1801 à 1825.

BROVELLIO, 1790, 1792.

BUISINE, 1793.

BULTEAU-WACRENIER, 1796.

BURETTE, 1792, 1793, 1797, 1798, 1799.

BURETTE-MARTEL, 1809 à 1830.

CAMBRAI, 1793, 1794.

CAPRON, 1792, 1794.

DELETOMBE, 1793.

DELEVILLE-BAUSSART, 1796, 1797, 1798, 1821.

DELFOSSE, 1831.

DEMESMAY aîné, 1832.

DE MONTAZET, 1818, 1819.

DE MUYSSART, maire, 1817 à 1830.

DENISART-HURTREL, 1841 à 1844.

DE NORGUET, 1813 à 1825.

DE RENTY, *Louis*, 1807 à 1830.

— *Valéry*, 1829, 1830.

DERODE, 1792, 1793, 1796.

DERON, 1793, 1794, 1795.

DE ROUVROY, 1815 à 1817.

DESAVARY-VIRNOT, 1807 à 1810.

DESCAMPS *Auguste*, 1831.

DESJARDINS, 1793, 1794.

DHENNIN, 1796.

DORÉMIEUX, 1841 à 1844.

DOURLEN, 1841 à 1844.

DOYEN, 1831 à 1844.

DRAPIER, 1793 à 1798.

DUBOIS, 1793.

DUBOSQUIEL, 1818 à 1830.

DUBRUSLE, 1793.

DUJARDIN, 1844.

DUMÉRIL, 1807 à 1824.

— 1835 à 1843.

DUMONT, *Ed.*, 1832 à 1840.

DUPONT, 1793.

DUQUESNE, *Carlos*. 1813 à 1816.

DURIEZ-GOSSART, 1795, 1796.

DUSART-D'ESCARNE, 1821 à 1830.

DUSAULTOIR, 1797, 1798.

DUTHOIT (?)

DUTILLOY, 1818 à 1831.

FEVEZ-GHESQUIÈRE, 1807 à 1830.

FIEVET, 1793.

— *Ch.*, 1807 à 1830.

FIQUET, 1797.

FLAMENT-PLANCQ, 1793.

FLEUR, *Louis*, 1793.

— *Pierre-Auguste*, 1794, 1795.

FORMIGIER DE BEAUPUYS, 1822 à 1830.

FORCEVILLE, 1792.

FRASSINETY, 1792 à 1796.

GENTIL-MUIRON, 1793, 1797, 1798, 1799; maire, 1804 à 1814.

— DESCAMPS, 1831 à 1844.

GODEFROY, 1822, 1844.

GOSSELIN, 1790.

GRODÉE, 1831 à 1843.

GRUSON Fils, 1810 à 1814.

GUFFROY, 1793.

HALETTE, 1792, 1793, 1794.

HAUTECŒUR, 1792 à 1794.

HAZARD, 1844.

HEDDEBAULT, 1844.

HEURTÉ-MAHIEU, 1831 à 1837.

HONORAT, 1844.

HORNEZ, *Barth.*, 1793, 1795.

HOUSSOIR, 1794.

HUE-DEWALLERS, 1795, 1796.

HUET, 1844.

HUVINO DE BOURGHELLES, 1811 à 1830.

IMBERT-D'ENNEVELIN, 1807 à 1827.

JACQUEZ, 1792, 1796, 1799.

JOSSON, 1832 à 1840.

LAGACHE, 1795.

LANCEL-SCHEPPERS, 1809 à 1811.

— VANDENBRUEL, 1807 à 1830.

LAMBERT, 1844.

LECLERCQ, 1790, 1793 à 1795.

LECREUX, 1832 à 1837.

LEGRAND, *Pierre*, 1835 à 1840.

LEFEBVRE, 1838 à 1840.

— *Auguste*, 1831.

— D'HENNIN, 1792, 1795.

— WACRENIER, 1807 à 1809.

LEMESRE-DUBRULLE, 1818 à 1821, 1829, 1830.

LENGLART, 1807 à 1816.

LEROY, 1793, 1807 à 1820.

LESAGE-SENAULT, 1790.

LESTIBOUDOIS, *Thémistocle*, 1831.

LETHIERRY, *Désiré*, M. 1832, 1833, 1834.

— VIRNOT, 1807 à 1830.

LOISET, 1844.

LORAIN Fils, 1831 à 1837.

LORTHIOY, 1795.

LUISET-LANCEL, 1790.

MACQUART, 1807 à 1811.

MALLEBRANCQ, 1807 à 1811.

MARECHAL, 1793, 1794.

MARICOURT, 1793, 1795.

MARESCAILLE DE COURCELLES, 1830

MARISSAL, 1794.

MASUREL, *J.-B.*, 1835 à 1844.

MATHON-DEHAU, 1831.

MERLIN-HOVELACQUE, 1832 à 1840.

MEURISSE, 1795, 1796.

MILLE-DESMONS, 1831 à 1834.

— MATHIEU, 1835 à 1844.

MONNIER 1793, 1794.

MORONVAL, 1792, 1794, 1795.

MOTTEZ, 1792 à 1795.

— GILLON, 1807, 1808, 1818 à 1820, 1822 à 1826.

MOURCOU-BONNIER, 1814.

NEMAYER, 1793, 1794.

OVIGNEUR Fils, 1832 à 1840.

ODELANT, 1792.

PAILLART, 1844.

PANCKOUCKE-PETIT, 1790.

PASCAL, 1831 à 1841.

PETERINCK-CARDON, 1809, 1810, 1812, 1813.

PICAVET, 1793, 1796.

PICOT-BAZUS, 1810, 1817.

PIONNIER-GRANDEL, 1807 à 1816.

PLANCQ, 1795, 1796.

POIREL, 1832 à 1844.

PONTRAIN, 1794.

PRECOURT, 1793.

PREINGUE, 1790.

PROUVOST, 1795.

QUECQ-D'HENRIPREZ, 1822 à 1827.

QUECQ-SAVARY, 1807.

QUEF, 1793.

QUESTROY, 1760, 1792.

RAOULT-LEFEBVRE, 1794.

REVOIRE, 1818 à 1841.

REYNART-MATHON, 1807 à 1831.

RICHEBÉ, *Aug.*, 1832 à 1844.

ROELANTS, 1795, 1796, 1799.

— *Floris*, 1807 à 1812.

— Fils, 1813 à 1822.

ROSSIGNOL (?)

ROUSSEL, 1792, 1796.

— 1832 à 1844.

ROUVROY DE LA MAIRIE, 1810 à 1830.

ROUZÉ-MATHON, 1807 à 1820.

SAINT-LEGER, 1832 à 1844.

SAINT-JUST, 1794, 1795.

SALEMBIER, 1831.

SALMON, 1796.

SELOSSE, 1792.

SCHEPPERS-CREPY, 1795, 1796

SCRIVE-LABBE, 1838 à 1844.

SIFFLET, 1796.

SMET, *J.-B.*, 1829 à 1844.

SOREZ, 1793.

TAILLEUR, 1793.

TESTELIN - WARESQUELLE, 1831.

THERY-FALLIGAN, 1790, 1793, 1799.

THIRI-FOCQ, 1798.

THUILLIER, 1793.

TILLOY-CASTELEYN, 1831 à 1843.

TRESCA, 1792, à 1794.

— BAUDELET, 1793.

— DEMAUFRAS, 1795.

— BEAUCOURT, 1795.

VANACKERE-CORNILLIE, 1832 à 1837.

VANDAMME-BUISINE, 1832.

VANDENBULKE (?)

VANDERCRUYSSE - DE WAZIERS, 1790.

VANDERVECKEN-ROUZÉ, 1797

VANHŒNACKER, *Louis*, Maire, 1790.

— LUISET, 1818 à 1830.

VIRNOT-DELAMISSART, 1807 à 1808.

— *Pierre*, 1807 à 1811.

VERLEY, *Charles*, 1831 à 1844.

VERLAIS Père, 1794, 1795.

WACRENIER Aîné, 1794, 1796.

WACRENIER, *Louis*, 1831 à 1834.

— *César*, 1838 à 1844.

WARESQUIEL, 1813 à 1817.

WATTEAU (?)

WELLECOMME, 1793, 1794.

Liste des Maires et Présidents du Conseil municipal de Lille.

1790	20 Février.	L. VANHŒNACKER, Maire.
1791	Décembre.	ANDRÉ, Maire.
1792	24 Décembre.	LEFEBVRE-D'HENNIN, Maire.
An II	2 Prairial.	DESJARDIN, Président.
An II	6 Nivose.	BERNARD-DANNIAUX, Président.
An II	23 Thermidor.	BERNARD-TILLOY, Président.
An III	25 Brumaire.	DESJARDIN, Maire.
.....	....	CAPON, Président,
.....	....	JACQUEZ, Président.
An IV	8 Pluviose,	ANDRÉ, Maire.
An V	Fructidor.	DRAPIER, Président.
An VI	1er Floréal.	DRAPIER, Président.
An VII	1er Floréal.	THERY-FALLIGAN, Président.
1804	....	GENTIL-MUIRON, Maire,
1807	....	DE BRIGODE, Maire.
1816	....	DE MUYSSART, Maire.
1830	....	BARROIS-VIRNOT, nommé Maire par ordonnance royale du 12 Août.
1830	2 Septembre.	SMET, J.-B., Maire.
1832	9 Février.	LETHIERRY, Maire, décédé 22 Septembre 1834
1834	16 Décembre.	BIGO, Maire.

OBSERVATIONS.

Nous aurions aimé à présenter la liste complète de tous ceux qui ont fait partie du Magistrat depuis l'origine; mais sous peine de former un volume tout entier de cette table alphabétique, nous avons dû nous borner à y comprendre les Rewarts, les Mayeurs et les Echevins. On conçoit en effet que les noms de quarante personnes et plus, répétés six cents fois et au-delà, auraient donné un total de vingt-quatre mille; en le supposant réduit à quinze mille, répartis à cinquante par page, il resterait encore 300 pages. C'était trop pour un accessoire.

Réduite comme elle l'est, notre liste ne présente que 31 pages; ce sont des noms chers au pays, et qui ont droit à l'accueil de tous les concitoyens.

Ce travail exigeait une longue patience. La perspective d'être à la fois utile et agréable nous a poussé à l'achever. Nous avons parfois éprouvé de l'incertitude sur quelques noms à cause du genre d'écriture employée sur les registres, et de l'habitude des surnoms qu'on y emploie quelquefois au lieu des noms *propres*; prenons un exemple. Une personne est désignée une fois par : Gille Deffontaine; une autre fois, par Gille Letoillier; une autre, par G. Letoillier, dit Deffontaine; etc.

On n'a pas toujours pris la précaution de rapprocher ainsi les deux noms, de sorte qu'il peut se trouver quelques doubles emplois; nous n'avions aucun moyen de les éviter ; il a fallu ne pas s'arrêter devant cet obstacle.

Il arrive aussi que le fils a la même désignation patronymique que son père ; de sorte que lorsqu'il vient à être nommé après lui, il peut se faire qu'on annote pour le père une date qui appartient au fils, au petit fils ou réciproquement.

Nous avons aussi remarqué, dans la graphie des noms, des différences qui viennent évidemment de la manière dont on les prononçait : Courchelles devint Courcelles; Jacquemont, Jacquemar; Jacquemer devint Jacques; Miquiel devint Michel; Andrieu, André; etc.

On n'attachait probablement pas grande importance à la manière dont les scribes enregistraient les noms des élus municipaux. Quand l'altération était évidente nous avons rectifié; lorsqu'elle ne l'était, pas nous avons préféré diviser l'annotation que de la rendre fautive en l'attribuant à une personne qu'elle ne concernait pas.

Un autre embarras résulte de l'emploi de certaines particules qui tantôt sont séparées du nom, tantôt y sont confondues. Ces particules sont *à*, *à la*, *au*, *de*, *de la*, *de le*, *du*, *des*, *le*, *les*. Comme : au Patin, à la Truye, à Pourchaux, d'Hennin, de Gand, de le Rue, de la Chapelle, du Pont, des Fontaines, le Roi, etc.

Ces noms et plusieurs autres, évidemment les mêmes, sont retracés tantot d'une manière, tantôt d'une autre. Il faut donc, lorsqu'on recherche des noms composés qu'on ne trouve pas à la lettre de l'article, aller voir à la lettre du radical; ainsi Jean du Bus, pourrait être à Jean Dubus, et réciproquement, et il faut chercher Bus (du) et à défaut Dubus.

AVIS AU LECTEUR.

Nous livrons, aujourd'hui, le complément des feuilles du tome III de l'*Histoire de Lille.* En faisant cette émission, qui est la dernière, nous croyons devoir donner, aux souscripteurs, l'assurance que l'impression en était terminée *avant la révolution de Février.*

C'est donc à l'impartialité de l'auteur et non à ses prévisions, encore moins à l'influence de récents souvenirs, qu'il faut reporter tout ce qui, dans son récit, paraîtrait une allusion à l'histoire contemporaine.

Mai 1848.

Lille. Imp. de Lefebvre-Ducrocq.

ERRATA.

Page 10, note 1, ligne 3, Gallonin — *lisez* : Gallouin.

Page 18, ligne 22, Cardon, de Montreuil, — *lisez* : Cardon de Montreuil.

Page 21, note 1, ligne 3, 1782 — *lisez* : 1789.

Page 25, ligne 1, l'année dernière — *lisez* : l'année précédente.

Page 30, note 2, Du royal vaisseau — *lisez* : Du royal des vaisseaux.

Page 31, ligne 29, celle de la Citadelle — *lisez* : ceux de la Citadelle.

Page 52, note 2, La moyenne — *lisez* : Le nombre.

Page 59, note 1, St-Martin, à Dunkerque — *lisez* : St-Martin, à Bergues.

Page 73, ligne 27, qui vint — *lisez* : qui vient.

Page 119, note 1, ligne 5, Labourdomage — *lisez* : Labourdonnaye.

Page 122, ligne 26, efforts réitérés — *lisez* : offres réitérées.

Page 157, ligne 10, unanimes de ne pas — *lisez* : unanimes à ne pas.

Page 158, ligne 8, A une dernière — *lisez* : Par une dernière.

Page 167, ligne 1, Aurichiens — *lisez* : Autrichiens.

Page 177, ligne 4, se purga — *lisez* : se purgea.

Page 247, ligne 17, à celle de la République — *lisez* : avec celle de la République.

Page 257, note 3, ligne 8, il pousse — *lisez* : il poussa.

Page 313, note, ligne 9, chacun un — *lisez* : chacun une.

Page 313, note, ligne 10, chacun d'eux — *lisez* : chacun deux.

Page 322, note 1, ligne 2, Cauviant — *lisez* : Cauvain.

Page 323, note 1, ligne 1, Le préfet de Pommerœul — *lisez* : Le préfet De Pommerœul.

Page 335, note 2, ce Cosaque appelait — *lisez* : ce Cosaque appelant.

Page 336, ligne 34, terrains marécageux coupés — *lisez* : terrain marécageux coupé.

Page 386, note 1, des dimanches — *lisez* : du dimanche.

Page 387, note 1, Demardre — *lisez* : Demadre.

Page 446, note, ligne 22, St-Ubert — *lisez* : St-Eubert.

Page 496, Gentil-Muiron, maire 1804 à 1814 — *lisez* : maire, 1804 à 1807.



